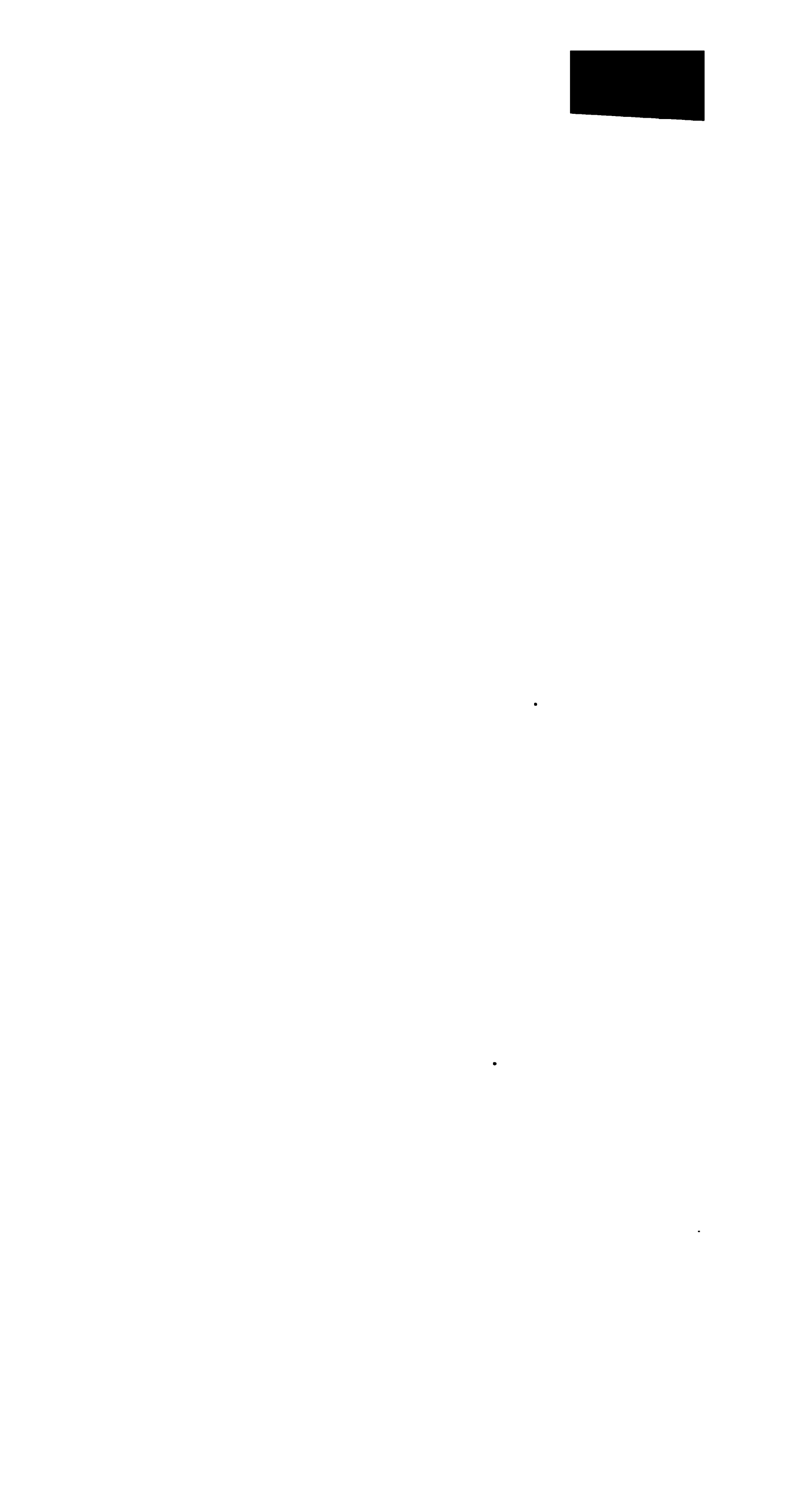


HISTOIRE

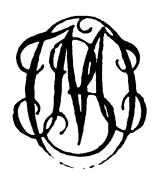
DE

MARSEILLE,

PAR

AUGUSTIN FABRE, AVOCAT,
Membre de plusieurs Sociétés savantes

TOME SECOND.



Marseille,
MARIUS OLIVE, ÉDITEUR, SUR LE COURS, N° 4.

Paris,
LIBRAIRIE DE LACROIX, RUE HAUTEFEUILLE, N° 18.

1829.


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE





MARSEILLE,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TOME SECOND.



Marseille,

[illegible]



[redacted]

LIVRE CINQUIÈME.

Aperçu sur la constitution provençale. — Place de Marseille dans cette constitution. — Les Marseillais donnent à Palamède de Forbin des marques d'attachement. — Jacques de Candole, député de Marseille, se rend à Amboise. — Mort de Louis XI. — Charles VIII, son successeur, écrit aux Marseillais. — Désordre et corruption du conseil municipal. — Mouvements anarchiques. — Nouveau réglement municipal. — Louis XII. — César Borgia vient à Marseille. — Le parlement de Provence s'efforce vainement de porter atteinte au privilége de *non extrahendo*. — Les Marseillais couvrent la Méditerranée de leurs corsaires. — François Ier. — La cour de France à Marseille. — Notre-Dame-de-la-Garde. — François Ier à Marseille. — Le Chateau-d'If. — La guerre éclate entre François Ier et Charles-Quint. — L'armée impériale menace la Provence. — Marseille fait des préparatifs de défense. — Les Impériaux, sous le commandement du connétable de Bourbon, viennent assiéger Marseille. — Détails de ce siége. — Retraite du connétable. — La peste. — Marseille dévouée à François Ier. — Séjour à Marseille de ce prince, du pape Clement VII et de la jeune Catherine de Médicis. — André Doria menace Marseille. — Nouvelle campagne de Charles-Quint en Provence. — Résistance de Marseille. — Fuite de l'empereur. — Nouvelle peste. — Henri II. — Grands jours du parlement à Marseille. — Gaspard Fabre. — François II. — Troubles religieux. — Soulevement du peuple marseillais contre les protestants. — Etat alarmant de la ville. — Charles IX. — Le bataillon marseillais a

[redacted]

l'armée catholique provençale. — Le consul Riquetti de Mirabeau. — Sanpiétro et Benigna Ornano. — Charles ix à Marseille. — Ardeur des Marseillais pour la cause du catholicisme. — Catherine de Médicis à Marseille. — Peste dite *la grande*. — Entreprise de Dariez. — Ce tyran est arrêté par Bouquier. — Son supplice. — Henri iii et les députés de Marseille. — Troubles causés par les élections municipales. — Nouveau réglement. — Altovitis et le duc d'Angoulême, grand-prieur. — Les Bigarrats. — Divers mouvements insurrectionnels. — Massacre de Lenche. — Députés de Marseille aux états de Blois. — Mort d'Henri iii. — La Ligue à Marseille. — Etat continuel de trouble. — Massacre de Villecrose. — La comtesse de Sault et Casaulx. — Le duc de Savoie. — La comtesse de Sault prisonnière. — Elle rompt ses fers et se rend à Marseille. — Casaulx premier consul. — Méolhon, qui s'empare de Saint-Victor, est forcé de capituler. — Fuite des troupes savoyardes. — Casaulx est confirmé dans ses fonctions de premier consul. — La journée des brûlés. — La comtesse de Sault chassée de Marseille. — Casaulx consul pour la troisième fois. — Louis d'Aix. — Complot contre les duumvirs. — Tornatoris. — Libertat — Nouvelle conspiration contre les duumvirs. — Henri iv reconnu en Provence. — Projets politiques de Casaulx et de d'Aix. — Ambassade au roi d'Espagne. — Conjuration de Libertat. — Assassinat de Casaulx. — Entrée à Marseille du duc de Guise et des troupes royales. — Réduction du monastère de Saint-Victor et de Notre-Dame-de-la-Garde. — Joie d'Henri iv. — Mort de Libertat.

HISTOIRE

DE

MARSEILLE.

LIVRE V.

La Provence, quoique réunie à la couronne, continua d'exister comme nation indépendante. Elle conserva son administration particulière, ses immunités politiques, ses maximes fondamentales; véritable constitution, pleine d'abus et de vices, si nous la jugeons avec nos idées sur la division des pouvoirs, sur les formes représentatives et sur le bien-être social, mais qui était bien supérieure aux lois de la plupart des peuples de l'Europe. Sous les anciens comtes, cette constitution eut une base certaine. La puissance publique se régularisa. Aucune loi nouvelle n'était rendue exécutoire sans un examen et une vérifi-

[redacted]

cation préalables. Un tribunal, portant successivement des dénominations différentes[1], était chargé de cette haute fonction, qui éclairait le pouvoir sans le partager, et qui fut constamment remplie par les cours du pays, composées de membres provençaux. La vérification des édits y était requise sous le nom d'*annexe*, expression à laquelle on substitua plus tard le terme synonyme d'enregistrement.

Pendant long-temps les comtes de Provence n'eurent pour tout revenu que celui de leurs domaines particuliers. Il leur fut ensuite permis, dans certains cas rares, de lever sur les habitants une taxe qui était d'abord volontaire et accordée *ad pietatem*, mais qui devint ensuite forcée et semblable aux tailles seigneuriales que l'on payait dans les pays régis par le droit coutumier[2]. Ces tailles ne furent d'abord accordées que pour secourir le seigneur-comte dans ses besoins[3]; on les étendit dans la suite au cas de prospérité. Les sujets, pour témoigner combien ils étaient sensibles à la joie de leur souverain, lui faisaient un pré-

[1] Cour de nos comtes, conseil éminent ou souverain, etc.

[2] Antibolus, *de Muneribus, tertia pars principalis.*

[3] Elles lui étaient payées dans les trois cas suivans : 1° Pour la chevalerie de lui ou de son fils aîné; 2° pour le mariage de ses filles; 3° pour son rachat d'entre les mains des ennemis de l'Etat.

On ajouta bientôt un quatrième cas : ce fut lorsque le seigneur entreprenait un voyage dans la Terre-Sainte.

sent par forme de félicitation [1]; mais l'usage et l'habitude firent dégénérer en obligation ce que la libéralité seule avait créé.

L'usage détermina d'abord la quotité des tailles, le nombre et la nature des cas où elles étaient dues. Dans la suite, cette imposition fut réglée par des titres particuliers, à l'égard de quelques villes de la province; enfin, elle fut fixée par une disposition plus générale qui forma long-temps la loi du pays [2].

Ces tailles, plus personnelles que réelles, se levaient sur chaque chef de famille; elles étaient opposées aux vrais principes des lois romaines; mais les usages qui s'établirent ensuite ramenèrent les choses à ces premières lois. De là vint l'imposition du fouage, accordée à titre de don gratuit; on l'appela fouage par rapport à son origine: *A verbo foco assumptum est nomen focagiorum* [3]. Elle fut convertie par abonnement en une redevance annuelle et perpétuelle qui devint

[1] Ce qui avait lieu: 1° à son mariage; 2° aux couches de sa femme; 3° s'il achetait une terre noble.

D'Olive, dans ses *Questions*, liv. III, ch. VI.

[2] C'est un jugement de 1235, rendu par l'évêque de Fréjus, Saugis de Roquebrune, Guliel de Cotignac et Romée de Villeneuve, arbitres convenus entre Raymond-Bérenger V, d'une part, et plusieurs seigneurs provençaux et la viguerie de Fréjus, d'autre part, au sujet de la contestation qui s'était élevée entre eux sur la nature et la quotité de ces tailles.

[3] Antibolus, *id.*

[redacted]

une forme générale de paiement pour toute la province, dans les derniers temps de la domination des anciens comtes. C'est là tout ce que les souverains pouvaient exiger des habitants à titre d'impôt. Cet impôt était payé par la province en corps, à l'époque de sa réunion à la couronne de France, à raison de 15 florins par feu [1].

Lorsqu'il était question de pourvoir aux besoins du pays, ou de soutenir quelque guerre, il en était délibéré dans l'assemblée des états-généraux, qui ordonnaient la levée des impôts, et réglaient la levée des milices, que chaque viguerie devait fournir, sur les fouages ou réglement des feux, qui n'étaient que le dénombrement des familles, avec une évaluation de leurs biens, comme le cens avait servi autrefois de règle à cet égard chez les premiers Romains. La charge que devait supporter chaque communauté était répartie dans les cadastres sur les particuliers qui possédaient des biens taillables [2]. Cette évaluation par feu, appelée affouagement général, était une partie essentielle du droit constitutionnel du comté [3].

Il était de droit public qu'aucune imposition plus forte que le fouage accoutumé ne pouvait être

[1] C'est-à-dire 9 livres.

[2] Julien, Nouveau Commentaire sur les Statuts de Provence, tom. II.

[3] De Coriolis, Traité sur l'Administration du Comté de Provence, tom. I.

[redacted]

établie que par la volonté du peuple exprimée par les états. Alors était appliqué ce beau principe de l'un des capitulaires de Charles-le-Chauve : *Lex consensu populi fit et constitutione regis*[1]. Lorsque le prince avait besoin de quelque secours extraordinaire, les états y pourvoyaient librement, ou sur la demande qui leur en était faite, ou de leur pur mouvement : ces subsides étaient appelés *don gratuit*. Du droit de ne les payer qu'à titre de libéralité, dérivait celui que la nation avait de choisir tel genre d'imposition qui lui paraissait le plus convenable ; les états-généraux faisaient la répartition. Les vigueries[2], qui avaient le droit de s'assembler pour traiter de leurs affaires particulières, pourvoyaient aux dépenses mises à leur charge ; et les communautés, qui ne connaissaient d'autres administrateurs que leurs consuls, levaient sur elles-mêmes la somme déterminée, de la manière qui leur semblait la plus commode ; on leur laissait sur ce point une liberté entière[3].

[1] Capit. de l'an 864, tit. XXXVI, ch. VI.

[2] On appelait viguerie un arrondissement composé d'un chef-lieu et de plusieurs communautés qui en dépendaient et y correspondaient pour les affaires communes. Ces vigueries étaient au nombre de vingt-deux.

[3] Les revenus des communautés étaient perçus par leurs trésoriers. Ces trésoriers rendaient compte à des auditeurs, qui jugeaient et prononçaient sur leur gestion. Les ordon-

[redacted]

La nation provençale était composée de trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état. Ils se regardaient tous comme soumis au service de la patrie, loi primitive de toute société civile ; mais la différence des prérogatives successivement attachées aux deux premiers ordres produisit une différence dans leurs obligations. Insensiblement, le clergé et la noblesse trouvèrent le moyen de rejeter sur le tiers-état toute la charge des subsides, et même le poids des dépenses d'utilité commune.

Quelle était la cause de ce privilége monstrueux ? Le clergé eût été bien en peine d'indiquer aucune base solide de l'exemption dont il jouissait. Constantin fut le premier prince chrétien qui accorda l'immunité des tributs aux personnes et aux biens des prêtres : leur pauvreté réelle était le titre légitime de cette faveur. Constance réduisit l'immunité aux seuls fonds de l'Eglise, soumit les biens patrimoniaux des ministres des autels à toutes les charges indistinctement [1], et limita

nances qu'ils rendaient avaient l'autorité de la chose jugée, tant qu'il n'en avait point été déclaré recours. Ce recours était porté à la cour des aides, qui prononçait en dernier ressort.

[1] C'est la remarque de Godefroy sur la loi 1 du Code Théodosien, de *Annonâ et Tributis*. C'est ce qu'on voit par la constitution de l'empereur Constance, dans la loi *in Ariminense Synodo*, 15, du Code Théodosien, tit. *de Episcopis, Ecclesiis et Clericis*. — La loi *Munerum*, 18, §. ab hujusmodi,

[redacted]

l'exemption des personnes aux ecclésiastiques pauvres et aux charges sordides [1]. Honorius, Théodose et Justinien, confirmèrent cette disposition.

Ces différences cessèrent lorsque les canons et l'une des novelles de Justinien imposèrent l'obligation d'assigner aux églises une dotation suffisante pour les réparer et pour entretenir les ministres destinés à les desservir. Des lois ultérieures réglèrent cette dotation, qui seule eut l'exemption des impôts.

Plus tard, les prêtres prétendirent posséder tous leurs biens avec immunité, parce que tous

24 D., *de Muneribus et Honoribus*, s'en explique expressément. — On peut encore voir la loi *Si divina domus*, 8 C., *de Exactoribus tributorum*; la loi *Nullus penitùs*, 21 C., *de Cursu publico et Angariis*.

Les Pères de l'Eglise en ont reconnu l'obligation. Saint Ambroise, dans son discours *de Tradendis Basilicis*, disait : *Si tributum petit imperator, non negamus : agri Ecclesiæ solvunt tributum.* Le même Père, sur S[t] Mathieu, ch. 17, vers. 24, s'élève contre ceux qui se prétendaient exempts des tributs : *Si censum Dei filius solvit, quis tu tantus es qui non putes esse solvendum ?*

[1] On appelait charges sordides les dépenses qui avaient pour objet des ouvrages ou des fonctions viles, tels que le nétoyage des arènes, le chauffage des bains, la garde des aqueducs. On appelait, au contraire, charges honnêtes, *honesta munera*, celles dont la destination était plus distinguée, telles que la construction et la réparation des temples, des ponts et des chemins. Les biens ecclésiastiques étaient soumis à ces dernières charges par la loi 17, Cod. *de Sacror. Eccles.*

[redacted]

ces biens étant, d'après eux, destinés au service de la divinité, il n'y avait aucune puissance temporelle qui pût les soumettre à des impôts sans la permission du souverain pontife, et sans lui en avoir auparavant exposé la cause et fait connaître la nécessité. Leur influence était telle, que cette franchise ne leur fut pas contestée, même pour leurs biens patrimoniaux, pourvu qu'ils ne les eussent pas fait mettre sur leur tête par fraude [1]. Enfin, les états de Provence demandèrent et obtinrent que l'immunité se trouvât limitée aux biens de l'Eglise et aux bénéfices ecclésiastiques, qui furent déclarés affranchis par ordonnance des commissaires qui procédèrent à l'affouagement solennel de 1471 [2]. Les biens patrimoniaux du clergé furent rangés dès cet instant parmi les fonds contribuables.

L'exemption dont jouissaient les biens nobles et féodaux avait une cause plus connue. Dans l'origine, les fiefs furent donnés par le souverain à la charge du service militaire, qui était réglé suivant leur importance, leur qualité et leurs revenus. Ce service militaire était l'équivalent de la contribution réelle que les propriétaires des autres biens fournissaient pour les besoins de l'Etat. Les concessions féodales furent d'abord personnelles, révocables à la volonté du

[1] Antibolus, ouvr. cit.

[2] Mourgues, p. 329.

[redacted]

prince [1]. Du Cange observe que l'hérédité des fiefs s'établit insensiblement chez les Français, et il en marque le commencement sur la fin du 9me siècle [2]. L'usage des concessions à vie se maintint plus long-temps dans le royaume de Naples et le comté de Provence. Il y était encore en vigueur vers le milieu du 14me siècle [3].

L'affranchissement des tributs était un privilége réel, et non personnel. Il était attaché au fonds dans quelque main qu'il passât. Le roturier qui possédait un fief noble jouissait de l'exemption, et le noble qui achetait des biens roturiers n'avait point de prérogative à faire valoir. La seule qualité des biens les mettait à couvert de l'impôt. La noblesse de la personne n'effaçait pas la roture de la propriété, et la nobilité du domaine féodal se communiquait au possesseur roturier [4].

[1] Bodin, dans sa République, liv. III, ch. V.

[2] Glossaire de Du Cange, tom. III, *Verb. Feudum, col.* 432. *Feuda ab origine personalia fuisse atque ad vitam concessa, et jure fructuario possidenda, certum videtur.*

[3] L'édit du roi Robert, de 1335, en est la preuve, comme l'a remarqué le Glossaire de Du Cange, au lieu cité : *Qui usus, mediante sæculo* XIV, *in regno Neapolitano adhuc obtinebat, ut colligitur ex litteris Roberti, regis Siciliæ.*

Voir aussi Pierre Giannone, dans son Histoire Civile du Royaume de Naples, tom. III, liv. XX, ch. IX.

[4] Observations sur la véritable constitution de la Provence, au sujet de la contribution des trois ordres aux charges publi-

[redacted]

Les états-généraux de Provence, composés des trois ordres, remontaient aux temps les plus reculés. Ils s'assemblaient par ordre du prince ou du grand-sénéchal. Les délibérations de l'assemblée, qu'on désignait sous le nom d'*ordonnances*, leur étaient présentées, et leur approbation les rendait exécutoires.

Le clergé députait les évêques, les possesseurs des bénéfices consistoriaux, les prévôts des chapitres. L'opinion le rendait l'arbitre des suffrages, et les nobles lui imposaient des intrigues souvent inutiles. Le clergé était le maître absolu, ou ne se rangeait que du côté des possédants fiefs.

Tous les possesseurs de fiefs avaient le droit d'assister aux états [1]. Les seigneurs qui étaient absents pouvaient se faire représenter [2]. Chaque fief n'avait qu'un mandataire, et la noblesse n'était représentée que par les propriétaires de ces biens féodaux [3].

ques et communes; Aix, 1788. — Droit constitutif du pays de Provence, Aix, *id.* — Coriolis, ouvr. cité. — Julien, *id.*

[1] Il y avait, en 1482, une centaine de fiefs en Provence.

[2] Comme dans la chambre haute du parlement anglais, où les lords ont le droit de voter par procuration.

[3] On ne pouvait en Provence posséder des biens noblement et avec franchise de taille, sans juridiction seigneuriale. On découvre l'antiquité de cette maxime dans l'ordonnance de Louis II, comte de Provence, du 6 octobre 1406, qui ne déclare exempts de la taille que les biens féodaux des seigneurs ayant juridiction.

[redacted]

Le tiers-état avait pour représentants les députés de quelques villes.

Le clergé et la noblesse tenaient séparément des comités, appelés chambres, où ils traitaient d'avance les affaires. Ils se rassemblaient en une seule chambre lorsqu'ils le jugeaient à propos. Le tiers-état ne se réunissait que dans l'assemblée de tous les ordres. On votait conjointement. Les deux premiers ordres, tout puissants par leurs suffrages, étaient le seul mobile des délibérations. Les intérêts du tiers-état, c'est-à-dire, de la nation [1], étaient toujours sacrifiés. On faisait peu de cas de l'ordre qui devait payer le plus; et cet ordre, moindre par le nombre, ne pouvait jamais l'emporter par les votes.

Les membres du clergé et de la noblesse qui siégeaient aux états n'avaient droit à aucune indemnité. Les villes qui envoyaient des députés leur allouaient les frais de voyage [2].

Deux membres du clergé et deux membres de la noblesse, respectivement nommés par leur ordre, avaient la qualité de procureurs du pays joints; ils assistaient à toutes les assemblées générales et particulières, et étaient chargés de veiller aux intérêts de leurs commettants.

Immédiatement après eux venaient les procu-

[1] Voir la brochure de Syeyes : *Qu'est-ce que le Tiers-état?*

[2] Notice historique des anciens états de Provence. Genève, 1787.

[redacted]

reurs du pays nés, sur lesquels reposait toute l'administration intérieure du comté : rien ne se faisait sans eux. Ils étaient chargés de faire exécuter les délibérations des assemblées, et étaient comptables de leur gestion à la nation, qui leur confiait ce mandat spécial. L'archevêque d'Aix exerçait la charge de président des états et de premier procureur du pays né. Les autres procureurs du pays étaient les consuls d'Aix, qui jouissaient d'une supériorité non contestée dans toutes les villes où ils allaient pour les affaires générales [1].

La Provence formait trois divisions principales, savoir : le comté proprement dit, les terres baussenques, et les terres adjacentes.

Après avoir balancé le pouvoir des comtes, et possédé une grande partie du territoire provençal, la maison de Baux se trouva réduite à la terre de ce nom. Cependant toutes les communes sur lesquelles cette maison puissante avait eu des droits de seigneurie ou de propriété, continuèrent d'être appelées *terres baussenques*. Elles étaient soumises au même mode d'administration que la Provence proprement dite [2].

[1] Coriolis, ouvr. cité.

[2] Honoré Bouche dit que ces terres étaient exemptes du paiement de toutes sortes de péages, tributs et impositions, *tant pour raison des mêmes terres entre elles, que pour toutes les autres de Provence.* Bomy, un des commentateurs des

Il n'en était pas de même des *terres adjacentes*, qui présentaient un ordre bizarre de choses dont il est difficile de se rendre raison. Il paraît que, dans le chaos du moyen-âge, plusieurs seigneurs provençaux qui s'étaient rendus indépendants ne se soumirent qu'à condition de conserver certains priviléges, tels que celui de n'être pas réputés de la province et de ne pas supporter les impositions ordinaires. Les villes et les communes comprises dans les terres adjacentes payaient leurs tributs à part et ne contribuaient point à certaines charges relatives à l'utilité générale de la province, telle que la solde des milices, les terrains pris pour les fortifications, les gages du prévôt et de ses archers [1]. Pourtant elles contribuèrent aux charges communes, lorsque la Provence eut à soutenir des guerres dangereuses; et, dans les états de 1390, il fut déterminé que non-seulement le clergé, les seigneurs et les laïques de tout état seraient cotisés, mais encore les terres adjacentes.

Marseille, s'administrant elle-même, se gouvernant par ses lois et par ses statuts municipaux,

Statuts de Provence, dit, avec plus de raison : *Il est à noter que les sujets desdites terres sont immunes entre eux de toute prestation de péages et autres tributs.*

[1] Par lettres patentes de Charles IX, en 1567, à la réquisition des états, les terres adjacentes furent assujetties à contribuer à certaines charges d'utilité commune.

ayant pour son commerce des priviléges particuliers, était en quelque sorte un état séparé qu'on rangeait parmi les terres adjacentes, parce qu'il fallait la classer quelque part. Elle envoyait des députés aux états-généraux ; mais, comme elle n'était point du corps de la province, ses représentants n'y avaient pas voix délibérative. Leur mission, purement honorifique, ne tendait qu'à savoir s'il se traitait dans l'assemblée quelque objet qui pût intéressser leurs commettants, et qu'ils pussent combattre, dans le cas où il paraîtrait leur être préjudiciable. Marseille avait obtenu de Louis II des lettres patentes portant expressément que les délibérations des états ne pourraient porter la moindre atteinte à ses franchises [1].

Aucune troupe royale ne pouvait entrer dans la ville, qui avait sa milice bourgeoise, composée de six compagnies, commandées par les capitaines de quartier nommés annuellement par le conseil municipal et placés sous l'autorité des consuls [2].

[1] En dernier lieu, les répartitions d'impôts ou de charges qui pesaient sur la généralité de la province se faisaient dans la proportion de 2/3 sur les vigueries et 1/3 sur les terres adjacentes, à raison de leur affouagement.

Dans la sous-répartition faite par l'intendant, Marseille supportait les 2/3 de ce tiers ; le surplus était supporté par Arles et le reste des terres adjacentes.

[2] Les six compagnies de quartier furent plus tard réduites à quatre, ainsi nommées : *Corps de Ville*, avec l'enseigne blanche ; *Blanquerie*, avec l'enseigne bleue et blanche ; *Ca-*

[redacted]

pris toutes les précautions nécessaires pour maintenir ce privilége précieux. Défense était faite aux citoyens de faire, à titre gratuit ou onéreux, des acquisitions qui les obligeassent de sortir de leur juridiction ordinaire. Ces actes étaient frappés de nullité; les notaires qui les recevaient et les parties adjudicataires étaient condamnés, au profit de la commune, à une amende de cent sous royaux couronnés [1].

Les Marseillais, désormais attachés à la France par des nœuds indissolubles, témoignèrent beaucoup de dévouement à Palamède de Forbin, qui, sous le nom de Louis XI, exerça en Provence une véritable souveraineté. Il comprima, dans les premiers mois de son administration, quelques mouvements en faveur du duc de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, qui soutenait que l'institu-

[1] *Statuimus observandum quod nulla persona de civitate Massiliæ, vel ejus districtu, recipiat titulo venditionis, vel alio quocunque modo, possessionem sub tali conditione, vel pacto, quod teneatur alibi respondere nisi in curiâ, vel curiis communis Massiliæ, seu judicibus earundem curiarum.*

Statuentes insuper quod si aliquis notarius notam seu instrumentum fecerit, quod nota et instrumentum, auctoritate hujus capituli, nullam habeant firmitatem; et ille vel illi qui prædictas possessiones, ut suprà dicitur, receperint, et notarius qui notam seu cartam fecerit, in C. Sol. reg. Coron., dandis et solvendis communis Massiliæ puniantur nomine pœnæ, etc.

Statuts Municipaux et Coutumes anciennes de la ville de Marseille, liv. II, chap. XXVIII.

seille délibéra d'envoyer à Baudricourt une députation, pour protester au nom de la ville contre les injustices dont Palamède était victime, et pour plaider en sa faveur. Les membres désignés furent Jacques de Candole, assesseur, Pierre Imbert et Honoré de Forbin. Ces députés allèrent attendre Baudricourt sur les frontières de la Provence, et l'accompagnèrent jusqu'à Marseille, où il fit son entrée [1] suivi de trois cents hommes d'armes. L'assesseur le harangua dans le conseil de ville, et lui fit présent, au nom de la cité, de deux bassins d'argent, de douze tapis de Flandres, de douze flambeaux de cire blanche de Venise, de douze boîtes de dragées, de douze petits pains de sucre, de douze sacs d'avoine, de deux tonneaux de vin blanc et deux de rouge [2].

Palamède de Forbin sortit victorieux de cette nouvelle épreuve, et fut rétabli dans sa charge et ses prérogatives, à la grande satisfaction des Marseillais. Peu de temps après, Louis XI, devant marier le dauphin avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, envoya un gentilhomme aux Marseillais pour leur faire part de ce projet, manifestant le désir que la ville envoyât un député pour être témoin de la célébration des noces et prêter à son fils le serment de fidélité.

[1] Le 20 mai 1483.

[2] Nostradamus, 6e partie. — Ruffi.

[redacted]

pas les soupirs de désespoir, les cris lamentables que lui arrachait le remords tonnant dans son ame déchirée.

Louis XI mourut le 30 août 1483, et Charles VIII, son fils unique, qui lui succéda, annonça, le 2 septembre, aux Marseillais, la perte qu'il venait de faire. Il ajouta : « Tenez-vous pour certains « que nous sommes délibéré de vous garder et « entretenir en bonne justice, aussi en vos droits, « priviléges et libertés, et en toutes choses vous « tenir si bons et favorables termes que connaîtrez « par l'effet l'amour et affection que désirons « avoir à vous, et en manière que chacun, selon « son état et vacation, pourra vivre sous nous en « seureté, paix, repos et tranquillité. »

Le lendemain, ce prince écrivit aux Marseillais une autre lettre pleine de sentiments de bienveillance, et qui est ainsi conçue : « Chers et bien « amés, nous avons été averti, comme dès le « vivant de feu notre très cher sieur et père que « Dieu absolve, vous avez envoyé par devers lui « et nous notre cher et bien amé messire Jacques « Candole, docteur ès lois, pour assister à la « solemnité du mariage de nous, dont nous avons « sceu et savons très bon gré, et vous en mercions très affectueusement, et pour ce que, « depuis que la comté de Provence est ès mains « de notre feu sieur et père, vous êtes montrés « bons et loyaux sujets envers lui, et que désirons

exhala son indignation en paroles injurieuses, et fut suspendu de sa charge Il n'y fut rétabli qu'après avoir fait des excuses. Alors, Adam Vento, un des consuls, qui, dans la minorité du conseil, s'était toujours fait remarquer par la sagesse de ses doctrines, prononça une harangue touchante pour calmer les passions et rétablir la paix. Il supplia ses compatriotes de déposer tous les ressentiments sur l'aûtel de la concorde, et de n'avoir pour guide que l'amour du bien public. Ses généreux efforts furent vains, et sa voix conciliatrice fut étouffée par des clameurs insultantes. L'anarchie qui désolait le conseil était alimentée par l'inimitié qui existait entre Louis de Luxembourg et Aimar de Poitiers. Luxembourg avait servi Charles VIII avec gloire; cousin-germain du dernier comte de Provence, il avait été recommandé aux rois de France dans le testament de ce prince. Aimar de Poitiers avait épousé une fille naturelle de Louis XI. Puissants l'un et l'autre, tous deux soutenus par un parti nombreux, ils voulurent faire fléchir toutes les volontés sous les caprices de leur ambition rivale.

Louis de Luxembourg ayant pourvu de la charge de viguier de Marseille Bertrand, seigneur d'Olioulles, Aimar de Poitiers prétendit avoir seul le droit d'élire un pareil officier, et donna cet emploi à Jean Cottier. En même temps,

[redacted]

Saint-Vallier, qui était à Aix, ayant eu connaissance de la révolution qui s'était opérée à Marseille dans l'intérêt de sa cause, s'y rendit le lendemain. Trois mille habitants attachés à son parti allèrent à sa rencontre et rentrèrent avec lui dans la ville, qui devint alors l'affreux théâtre de tous les excès auxquels peut se livrer une populace effrénée. Jean Ricaut, ennemi de la famille Candole et de la majorité du conseil, s'était placé à la tête de la faction triomphante. Saint-Vallier ordonna l'arrestation des plus chauds partisans de Luxembourg. Les proscrits cherchèrent un asile dans les lieux saints, qui ne furent pas respectés. Julien Beissan, poursuivi par Ricaut et par ses satellites, se réfugia avec ses enfants dans l'église de la Major. Les portes furent bientôt brisées, et les séditieux s'emparèrent de ces infortunés qu'ils conduisirent à la tour Saint-Jean. En même temps, un autre attroupement populaire était à la recherche de Charles Cassin, qui s'enferma dans la même église. Ricaut, en ayant eu avis, accourut avec ses sicaires, et la victime qu'ils cherchaient leur fut livrée par un indigne prêtre. Cassin, chargé de liens et accablé de malédictions, fut traîné dans la ville au milieu de mille cris de mort. Le malheureux gentilhomme se mit plusieurs fois à genoux, et conjura ses ennemis de lui laisser la vie, leur disant tout ce qui pouvait les attendrir.

[redacted]

Ils ne répondirent que par des clameurs de rage ou par de cruels sarcasmes à sa voix suppliante et éteinte. Blessé et ne pouvant plus se soutenir, il expira, après une lente agonie, sous les coups de bâton et de sabre [1].

L'anarchie était complète, et l'on pouvait craindre que les priviléges de la ville ne s'éteignissent dans ces commotions civiles. Heureusement, Charles VIII, apprenant ce qui se passait à Marseille par Honoré de Forbin, qui fut envoyé vers lui, calma tous les troubles en destituant Luxembourg et Aimar de Poitiers, et en nommant à leur place le marquis de Hocbert, qui réunit les grands offices de gouverneur et de sénéchal.

Le roi de France approuva cependant le réglement d'Aimar de Poitiers de Saint-Vallier, sur la nouvelle formation du conseil municipal de Marseille. En sa qualité de comte de Provence, il en ordonna l'exécution [2]. Ce réglement porta le nom de son auteur et fut appelé *Saint-Vallier*.

Les six quartiers de la ville devaient fournir chacun douze conseillers, et le tiers de ces soixante-douze membres sortait annuellement

[1] Jean Ricaut, principal auteur de ce crime, fut tué, cinq ans après, par Louis Cassin, qui vengea ainsi la mort de son père.

[2] Par lettres patentes de 1492.

[redacted]

du conseil. Il y avait le 28 octobre une séance solennelle. Dans cette séance le nombre de soixante-douze devait être complet, et les conseillers présents remplaçaient les absents, sur une liste de citoyens notables présentée par le viguier. Vingt-quatre membres, élus spécialement l'année précédente et qu'on nommait les conseillers *des honneurs*, se renfermaient dans une salle particulière avec le viguier et le notaire secrétaire. Ils nommaient, sur la présentation du viguier, vingt-quatre conseillers, c'est-à-dire, quatre par quartier, pour succéder aux sortants. Ils élisaient ensuite ceux qui, l'année suivante, devaient les remplacer eux-mêmes comme conseillers *des honneurs*. Ils s'occupaient enfin de la nomination, hors de leur sein, des trois consuls, de l'assesseur, des juges, du trésorier de la ville, du notaire-secrétaire et des autres officiers.

Chaque consul recevait une indemnité de cinquante florins et n'était rééligible qu'après un terme de cinq ans. Leur préséance était réglée par l'ordre de leur nomination.

La présence de vingt-quatre membres était nécessaire aux délibérations du conseil, que les consuls convoquaient.

On ne pouvait y admettre en même temps le père et le fils, le beau-père et le gendre, les frères et les cousins-germains.

[redacted]

Charles VIII, ses franchises furent tellement respectées, qu'elle conserva dans l'étranger le caractère d'une puissance libre. Elle continua d'avoir avec Gênes des relations fréquentes, et renouvela avec elle ses anciens traités de commerce. Comme il y avait dans Gênes deux magistrats spéciaux pour administrer la justice aux Marseillais suivant leurs coutumes, le conseil municipal de Marseille, par mesure de réciprocité, institua deux magistrats pour rendre la justice aux Génois d'après les lois de leur ville natale [1].

Louis XI avait eu une politique trop clairvoyante pour faire valoir les droits sur la couronne de Naples que lui avait transmis le dernier comte de Provence. Mais Charles VIII, qui n'eut pas la sagesse de résister à cette séduction, eut en Italie la destinée que les anciens comtes avaient subie. Heureux dans les commencemens de la guerre, il fut ensuite accablé de revers, et perdit son nouveau royaume en aussi peu de temps qu'il l'avait conquis. Les Français furent chassés de cette terre qui fut si souvent le théâtre de leur éclatante valeur, et qui pourtant ne devait jamais leur appartenir. Ils n'en rapportèrent que la maladie honteuse qui empoisonne les sources de la vie, et semble ainsi une contradiction de la nature.

Cette maladie fit bientôt en Provence, et sur

[1] Ruffi, t. I, liv. III, chap. IV,

[redacted]

tout à Marseille, des ravages affreux [1]. Ceux qui en étaient infectés furent regardés comme des pestiférés et devinrent un objet d'horreur. On redouta leur approche, on les rélégua dans des lieux écartés [2].

Charles VIII mourut sans enfants [3]. Il eut pour successeur Louis XII, auparavant duc d'Orléans.

La reine Anne, veuve de Charles VIII, était rentrée en possession de la Bretagne, et Louis XII, qui avait pour cette princesse une ancienne inclination, ne voulait pas perdre cette province, dont elle était souveraine : mais il était marié depuis long-temps avec Jeanne de France, fille de Louis XI. Il demanda au pape la nullité de ce mariage, sous prétexte qu'il avait été forcé, qu'il n'avait point été consommé et ne pouvait l'être. Alexandre VI souillait alors la chaire de St-Pierre qu'il occupait. Il fit examiner la demande du roi de France par trois commissaires, qui, après un examen juridique, prononcèrent la sentence de divorce. Alexandre chargea César Borgia, son bâtard, de porter cette décision à Louis XII.

[1] Une délibération de la commune de Manosque, à la date de 1496, atteste que ce mal était inconnu en Provence avant cette époque : *infirmitate prædictâ quæ adhuc non vigebat in provinciâ*.

[2] C. F. Bouche, t. II, p. II.

[3] Le 6 avril 1498.

[redacted]

Borgia prit la route de Marseille sur un vaisseau appelé *la Louise*, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes italiens et espagnols. Les Marseillais, qui voulurent le recevoir avec magnificence, envoyèrent à sa rencontre quatre galères sur une desquelles était embarqué le baron de Trans, spécialement chargé de cette mission par le roi. Borgia, à son entrée dans le port [1], fut salué par plusieurs décharges d'artillerie, et fut reçu, à son débarquement, par l'archevêque d'Aix, par le comte de Sault et par d'autres personnes de distinction, qui le conduisirent à la maison de ville, richement décorée, et où l'on avait apporté des reliques qu'on disait être celles de S[t] Lazare et de S[t] Victor. Borgia se prosterna devant elles, et resta dix jours à Marseile. Il sortit de la ville au bruit de tous les canons des remparts, et prit la route d'Aix. Toute la noblesse marseillaise l'accompagna jusqu'à *Aren*, et là il reçut encore le salut des galères, qui étaient venues s'y placer [2]. Peu de temps après, Louis XII épousa Anne de Bretagne, et procura à César Borgia le duché de Valentinois et un établissement avantageux.

La France serait devenue florissante et heureuse, si le goût des conquêtes n'eût pas séduit Louis XII; mais ce prince ne voulut pas renoncer

[1] Le 11 octobre 1498.

[2] Ruffi, t. I, liv. VI, ch. V.

[redacted]

à la possession de Naples et aux droits qu'il avait sur Milan par Valentine Visconti, sa grand'-mère. Il s'engagea dans une guerre funeste où la rapidité des succès fut suivie de promptes disgraces. Marseille resta étrangère à cette lutte, qui fut pourtant nuisible à son commerce.

Charles VIII avait eu le projet de réformer la justice en Provence. Louis XII l'exécuta à son retour d'Italie. Par un édit rendu à Lyon [1], il érigea le conseil éminent en cour de parlement, qui fut composé d'un président, de onze conseillers dont quatre clercs, d'un avocat et d'un procureur des pauvres, de quatre notaires-secrétaires, d'un premier huissier et de deux huissiers ordinaires. Le grand-sénéchal resta chef de cette compagnie. Il avait dans toutes les séances une place d'honneur, et le président, debout, la toque à la main, lui demandait la permission de commencer l'audience.

Les magistrats furent installés à Brignoles [2], à cause des ravages que la peste faisait dans la ville d'Aix. Revenus dans cette capitale, ils jurèrent le maintien des franchises provençales.

Cependant, loin d'être les protecteurs des libertés marseillaises, ils ne les virent qu'avec un extrême déplaisir. Jaloux de juger toutes les cau-

[1] Du 10 juillet 1501. Cet édit fut confirmé par une déclaration donnée à Grenoble le 26 juin 1502.

[2] 24 décembre 1502.

[redacted]

ses des Provençaux, ils ne purent surtout souffrir le privilége de *non extrahendo*, et firent quelques efforts pour en paralyser l'exercice; mais ces efforts échouèrent devant les bonnes intentions du roi de France et de son grand-sénéchal en Provence. Les Marseillais furent au comble de la joie lorsqu'ils virent le parlement arriver dans leurs murs et obligé de jurer, au palais de justice, entre les mains des consuls, l'observation de ces chapitres de paix qu'il aurait voulu détruire [1].

La ville savait faire respecter ses droits. Le seigneur de Marignane imposa une taxe à tous les pêcheurs marseillais qui pêchaient dans l'étang, et ne voulut pas accueillir les réclamations qui lui furent faites. Alors les Marseillais armèrent quelques vaisseaux et le forcèrent de supprimer cette taxe [2].

La fameuse ligue de Cambray avait armé presque toute l'Europe contre Venise, et Louis XII faisait la guerre à cette république. La marine marseillaise rendit à ce monarque d'importants services. Elle couvrit la Méditerranée de ses corsaires, et causa de grands dommages aux ennemis. Ricaut, parent du meurtrier de Charles Cassin, aliéna une partie de son patrimoine, acheta un vaisseau pour courir sur les vaisseaux

[1] En 1503. — Archives de l'Hôtel de ville.
[2] En 1508. — Ruffi, t, I., liv. VII., ch. V.

vénitiens, se signala par son audace et son intrépidité, fit marcher devant lui l'épouvante et la mort. Ses exploits lui donnèrent un illustre renom, et ses prises nombreuses lui acquirent une fortune considérable.

Le parlement d'Aix, cherchant toujours à attirer dans son ressort judiciaire les causes des habitants de Marseille, fit quelques tentatives pour détruire le privilége de *non extrahendo*. Les consuls Pierre de Village, Bernard de Sériato et Julien Aiguesier, réclamèrent auprès de Louis XII, qui confirma ce droit précieux [1], et ordonna expressément que le juge des appellations, établi à Marseille, jugerait en dernier ressort tous les procès entre Marseillais, sans que, dans aucun cas, le parlement pût en connaître.

Louis XII mourut [2] au moment où il méditait une nouvelle expédition en Italie, et François I[er] fut son successeur. Les Marseillais lui députèrent Charles de Forbin pour lui rendre hommage et lui prêter serment de fidélité au nom de la ville. Le nouveau roi reçut avec beaucoup de bienveillance le député de Marseille, et confirma les chapitres de paix, *pour la bonne loyauté*, disent les lettres patentes [3], *que lesdits suppliants ont*

[1] Par lettres patentes données à Blois le 12 avril 1513.

[2] Le 1[er] janvier 1515.

[3] Données à Paris en février 1515.

[redacted]

tenue envers nous et nosdits prédécesseurs comtes dudit comté, et par autres justes causes [1].

François Ier avait reçu de la nature un caractère noble et franc, un courage chevaleresque. Les soins tranquilles du gouvernement, les douces conquêtes des arts pacifiques, ne pouvaient convenir à sa jeunesse bouillante. Il fallait des combats, il fallait des trophées à cette ame pleine de feu et de confiance qui voulait s'emparer de la gloire comme de son patrimoine. François résolut de profiter des préparatifs de guerre faits par Louis XII. Il passa les Alpes et pénétra dans le Milanais. C'est en vain que les Suisses, avec lesquels il négociait, vinrent tout-à-coup l'attaquer. Armé chevalier par Bayard, il fit mordre la poussière à ces mercenaires, vendant toujours un sang qui ne peut couler avec honneur sur les champs de bataille que pour la défense de la patrie. La célèbre journée de Marignan orna d'un impérissable laurier le front du jeune roi. Louise de Savoie sa mère, la reine son épouse, et sa sœur la duchesse d'Alençon, suivies d'une cour brillante et de 1500 cavaliers, vinrent alors en Provence pour visiter la Ste-Baume, et pour y supplier le Dieu des batailles de continuer ses faveurs au héros qui en était si digne : elles croyaient que dans cette grotte renommée leurs

[1] Archives de l'Hôtel de ville. — Ruffi., *ib.*

prières auraient plus de ferveur et d'efficacité. Les princesses allèrent ensuite à Marseille[1], où elles furent reçues avec magnificence. On leur donna le spectacle d'un combat naval simulé dans lequel on se jetait des oranges. Elles montèrent ensuite à Notre-Dame-de-la-Garde, qui était depuis fort long-temps un point d'observation d'où l'on donnait avis à la ville des vaisseaux qui étaient en rade. Dans le treizième siècle, un solitaire appelé Pierre était venu se loger sur cette montagne, et Guillaume, abbé de St-Victor, lui avait fait bâtir une église et une maison, avec plein pouvoir de disposer des terres environnantes, moyennant une modique redevance. La chapelle fut dédiée à la Vierge et devint bientôt un lieu de pélerinage[2].

[1] Le 3 janvier 1516.

[2] Elle fut renfermée, ainsi que la tour d'observation, dans le fort que François 1er fit construire, en 1525, des débris du couvent des Cordeliers. Ce fort est celui qu'on voit encore :

> Gouvernement commode et beau,
> A qui suffit, pour toute garde,
> Un Suisse avec sa hallebarde
> Peint sur la porte du château.
>
> (*Voyage de Chapelle et Bachaumont.*)

La chapelle est toujours en grande vénération, surtout chez les marins : elle est tapissée d'*ex-voto* et enrichie d'une multitude d'offrandes. Il y a là une statue de la Vierge qu'on descend tous les ans dans la ville en grande solennité, le jour de la Fête-Dieu. Elle a donné son nom à une rue qui de la Grand'rue aboutit à la place des Hommes : c'est là qu'elle était autrefois déposée, et qu'elle séjournait jusqu'après la huitaine des processions.

[redacted]

Les princesses attendirent à Marseille François I[er], qui ne tarda pas d'y arriver, après avoir laissé en Italie des forces considérables sous le commandement du connétable de Bourbon. Le conseil de ville, interprète de l'allégresse publique, avait fait de grands préparatifs pour donner de l'éclat à l'entrée de ce prince, qui recevait sur sa route les applaudissements que méritaient sa valeur et ses triomphes. Les corporations, la milice, le clergé, les conseillers municipaux, l'assesseur et les consuls, sortirent processionnellement de la ville et allèrent au devant de lui, au bruit de l'artillerie des remparts. Des enfants, portant des banderoles aux armes de France, ouvraient cet imposant cortége. Venaient ensuite de jeunes filles, richement vêtues et laissant flotter leur chevelure. Le clergé portait des reliques. Toutes les rues où le prince passa [1] étaient ornées de riches tentures. On regretta vivement de ne pas pouvoir exposer à sa vénération les reliques de saint Louis, évêque de Toulouse, que les Aragonais ne voulurent jamais restituer. On imagina d'y suppléer en élevant des théâtres sur les principales rues, pour y représenter, au passage du roi, les actions les plus remarquables du saint [2].

[1] Il entra à Marseille le 22 janvier, vers les 4 heures après midi.

[2] Ruffi, t. I., liv. VII., ch. V.

[redacted]

Le lendemain de son arrivée, François 1er alla visiter les galères, et sitôt qu'il fut monté sur celle qu'on lui destinait, on renouvela le combat naval où les oranges remplaçaient les boulets. Ce spectacle amusa beaucoup François; et, comme il n'était pas dans ses habitudes de rester tranquille spectateur des batailles, il prit un large bouclier et se signala par son adresse et son ardeur dans cette lutte d'un genre nouveau, où la victoire qu'on lui disputa ne fit du moins couler aucune larme. Suivi ensuite des galères et de plusieurs brigantins, il alla voir au Chateau-d'If[1] plusieurs animaux rares, et entre autres un éléphant que le roi de Portugal envoyait au pape Léon x. Trois jours après, François 1er partit de Marseille[2] avec toute sa cour et se rendit à Aix.

Un grand drame se préparait sur la scène politique. La mort de l'empereur Maximilien rendait vacant le trône impérial. François 1er s'efforça de l'obtenir, non par la force des armes, mais par l'élection de la diète germanique. Il employa

[1] L'île d'If était anciennement appelée *ypea*, à cause de la quantité d'ifs qui y croissaient. La tradition veut que les Romains aient élevé un cirque dans cette île. Elle servit, ainsi que celle de Pomègue, ou *Pomponiana*, et celle de Ratoneau, ou *Mèse*, de retraite à plusieurs solitaires, dans les premiers siècles du christianisme. En 1529, François 1er fit construire le château sur celle d'If.

[2] Le 26 du même mois de janvier.

[redacted]

l'intrigue et l'argent pour s'assurer les suffrages. Charles d'Autriche, déjà possesseur des Pays-Bas, de Naples et de la Sicile, se mit aussi sur les rangs et fut préféré au monarque français. Le nouvel empereur fut ce Charles-Quint qui, dans sa politique ambitieuse, visa à rendre l'empire héréditaire dans sa maison et aspira à la monarchie universelle. La guerre éclata bientôt entre lui et son concurrent. Le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins et les Génois se liguent contre la France. Léon x, qui d'abord avait paru favoriser François Ier, se déclare pour ses ennemis, dont la cause lui paraît la plus sûre.

Cependant François Ier espère dissiper ce redoutable orage. Si ses troupes sont moins nombreuses, ne sait-il pas les enflammer de l'ardeur qui l'anime? Le prestige de sa gloire s'est il évanoui? N'est-il pas toujours soutenu par l'épée du connétable Charles de Bourbon, si terrible aux ennemis dans la journée de Marignan? Fatale destinée! cette vaillante épée se tourne aussi contre lui. La trahison entre dans un cœur qui semblait n'avoir point de place pour elle. Aussi, pourquoi l'abreuver d'amertume? pourquoi le réduire au désespoir? pourquoi l'éclat de tant de services ne fut-il à la cour qu'un sujet de défiance et de haine? Bourbon eût bien fait sans doute de punir ces viles intrigues; mais la France

en était-elle coupable pour lui en demander raison les armes à la main?

François Ier résiste avec courage aux efforts des confédérés ; mais sa fortune l'abandonne, et son génie cède sous le poids des revers. Bayard, atteint d'un coup mortel, expire en grand homme, comme il avait vécu. Charles-Quint confie au connétable le commandement des troupes impériales ; et les Français, vaincus, chassés du Milanais, ne songent plus qu'à défendre le sol de la patrie.

L'empereur donna à Charles de Bourbon le titre de roi de Provence, et le chargea de conquérir son royaume, à condition pourtant d'en faire hommage au monarque anglais, comme au véritable roi de France. Bourbon avait assuré que cette conquête était facile ; qu'aucune résistance sérieuse ne lui serait opposée ; que trois coups de canon épouvanteraient les Marseillais au point que leurs consuls viendraient, la corde au cou, apporter les clefs de la ville.

La cour de France fait tous ses efforts pour organiser dans la province menacée une défense vigoureuse. La noblesse court aux armes, et la milice est mise sur pied. Cependant, à l'aspect des préparatifs d'invasion, les esprits se découragent. Les villes alarmées semblent justifier la confiance du connétable rebelle. Dans la consternation générale, Marseille seule se montre

intrépide; elle seule veut donner à une outrageante prédiction un éclatant démenti. Qu'elle soit secourue par François Ier, ou qu'elle soit livrée à ses propres ressources, peu lui importe, car sa résolution est inébranlable. Elle sait que sa contenance va fixer tous les regards; que la fidélité est un devoir et non pas un calcul; que la trahison seule porte malheur, et que le courage, soutenant une bonne cause, se suffit à lui-même. Antoine de Glandevès exerçait la charge de viguier; les consuls étaient Pierre Vento, Pierre Comte et Mathieu Lause; les fonctions d'assesseur étaient remplies par Sabatéris. Tous les habitants en état de porter les armes s'enrôlèrent avec empressement, et formèrent une garde municipale de 9,000 hommes, résolus à défendre jusques à la dernière extrémité les foyers domestiques, et à se mesurer avec ces bandes italiennes, espagnoles et allemandes, conduites par un Français indigne de ce nom. Cette milice bourgeoise fut placée sous le commandement de Carlin Blanc, Charles de Monteoux, Cosme Arnaud et Julien Beissan, capitaines de quartier, ayant chacun plusieurs lieutenants sous leurs ordres. La ville prit des mesures extraordinaires pour subvenir aux dépenses de la guerre : elle mit en vente les greffes de judicature et les offices de courtiers de commerce [1].

[1] L'institution des courtiers, qui existait à Marseille depuis

[redacted]

Sur ces entrefaites, le roi envoya à Marseille Lafayette, amiral des mers du levant, avec trente-trois vaisseaux de diverse grandeur, pour protéger les côtes de la Méditerranée. Le maréchal de Chabanes, le baron Rance de Cères et le seigneur de Brion, accompagnés de Miradel, habile ingénieur, entrèrent dans Marseille avec 4,000 hommes de troupes réglées. Barbesieux et Laval vinrent également s'y enfermer avec les vaillantes compagnies qui naguères étaient fières d'être commandées par le chevalier *sans peur et sans reproche*. Rance de Cères fut nommé gouverneur de la place, et Chabanes en sortit bientôt après pour la défense de la province et pour se mettre à la tête des gentilshommes que Pontevès, comte de Carces, avait réunis.

Les Marseillais se préparent à soutenir le siège, et accordent à Miradel une entière confiance pour le plan de défense et le système de fortification. Cet ingénieur fit d'abord raser tous les

fort long-temps, fut réglée plus tard par édits de 1692 et 1709. Ces officiers eurent des fonctions héréditaires. On leur attribua le droit de *committimus* en la chancellerie du parlement de Provence. On les déchargea de tutelle, curatelle et logement des gens de guerre. Les deux premiers syndics de la compagnie eurent entrée avec voix consultative dans la chambre de commerce, et jouirent des mêmes honneurs que les membres de cette chambre.

Les courtiers de Marseille, ainsi que les notaires, étaient greffiers généraux des assurances en Provence.

[redacted]

édifices situés en dehors des remparts et qui pouvaient servir de logement à l'ennemi. Voulant placer du canon sur la voûte de l'église de S[t]-Cannat, il en enleva la toiture et terrassa la voûte.

Les murailles furent réparées et garnies de nombreuses bouches à feu. On plaça aussi des canons sur tous les lieux élevés, sur le clocher de la Major, sur l'éminence des moulins à vent, sur la tour de Notre-Dame-des-Accoules. Gabriel Vivaud et Jean de Caux eurent le commandement de cette artillerie [1].

Miradel fit encore construire à la Porte Royale des remparts à double tranchée et quelques autres ouvrages pour arrêter l'ennemi. Les Marseillais, suspendant leurs travaux ordinaires, travaillent aux fortifications. Une même pensée les anime tous: c'est le salut de leur patrie, c'est la gloire de leur nom et de leurs souvenirs. Qu'il est sublime ce spectacle de tout un peuple brûlant d'une sainte ardeur pour défendre sa liberté et ses lois! Tous les rangs et tous les âges sont confondus dans ces travaux, et pourtant point de confusion, parce qu'il y a de l'harmonie dans les idées. Les magistrats municipaux veillent partout au maintien du bon ordre avec un zèle infatigable. Quelquefois ils se placent eux-mêmes à

[1] Ruffi, t. I, liv. VII, ch. 6.

la tête des travailleurs. Comment l'indifférence et l'égoïsme viendraient-ils dessécher l'ame des hommes, comment ne rempliraient-ils pas leur devoir, lorsque les femmes leur donnent l'exemple du plus beau dévouement, du plus noble enthousiasme civique qui ait été transmis à notre admiration? Elles sont intrépides et fortes ces femmes naguères si timides et si faibles. Le bruit des armes, l'appareil des combats n'a plus rien qui les étonne. Les dames les plus recommandables par leur naissance, leurs richesses et leur position sociale, ne veulent se distinguer des femmes du peuple qu'en travaillant avec plus d'ardeur, qu'en montrant plus d'amour pour la patrie et plus de haine pour le joug de l'étranger. Aucune fatigue ne les rebute; aucun sacrifice ne leur est pénible. Leurs mains délicates portent la hotte et les fascines, manient le pic et la pelle. Elles encouragent en termes énergiques leurs époux et leurs fils. On dirait ces citoyennes de Sparte formées à l'héroïsme par les institutions de Lycurgue, héroïsme impitoyable pourtant qui étouffait dans les cœurs la nature gémissante. Les femmes marseillaises étaient ornées de tout l'éclat de ces vertus patriotiques, sans en avoir la rudesse, sans les placer en dehors de l'humanité.

Cependant, le connétable, se disant roi de Provence et lieutenant-général de Charles-Quint, s'avançait vers le Var. Il arriva à Nice, où il

attendit quatre jours la flotte impériale. Cette flotte, composée de vingt galères et de quinze brigantins, aborda à Monaco, où elle fut reçue avec des démonstrations d'amitié par Augustin Grimaldi, évêque de Grasse [1]. Alors, l'escadre française, commandée par Lafayette, sortit du port de Marseille. Cet amiral avait sous ses ordres, en qualité d'officiers-généraux, le baron de Saint-Blancard, André Doria, Barthélemy de la Ripe, le chevalier de Pontevès et Bernardin de Baux, commandeur de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem. On remarquait parmi les capitaines, qui étaient presque tous citoyens de Marseille, Michel de Pontevès, Léonard de Vento, Jean de Cépède, Raphaël Rostan, Ogier Bouquier, Claude de Manville, Adam Rondolin, Jérôme Conte, Jean de Caranvais et Jacques David. Lafayette attaqua la flotte ennemie à la hauteur de Nice. Après trois heures de combat, il lui coula trois galères à fond et la contraignit à chercher un nouvel asile dans le port de Monaco. Il canonna les Impériaux qui débarquaient, et leur tua deux cents hommes. Cette victoire fut suivie d'un autre succès. L'amiral aperçut deux vaisseaux ennemis qui prenaient leur route vers Monaco. Il s'avança, les combattit et fit prisonniers Philibert de Châlons, prince d'Orange, et plusieurs autres sei-

[1] C. F. Bouche, t. II.

gneurs français qui venaient joindre le connétable. Lafayette les envoya à Marseille; et Brion, après les avoir confiés pendant plusieurs jours à la garde de Pierre Jourdan, lieutenant de l'un des capitaines de quartier, les fit conduire à Aix et les mit à la disposition du maréchal de Chabanes [1].

Charles de Bourbon passa le Var avec dix-huit mille combattants, au commencement de juillet 1524. Sa marche ne put être retardée par quelques détachements français qui attaquèrent son arrière-garde et lui tuèrent trois cents hommes. Le marquis de Pescaire, qui désapprouvait cette expédition, n'en avait pas moins reçu de Charles-Quint le commandement en second de l'armée impériale. Le marquis pensait qu'il fallait gagner le long des côtes. Bourbon, qui se défiait de son opinion, ne la suivit point et n'eut pas certainement à s'en repentir. Antibes et Fréjus lui ouvrirent leurs portes. Draguignan, Lorgues et Cotignac ne résistèrent pas davantage. Brignoles, ayant cru pouvoir arrêter ses pas, et s'étant ensuite rendue, fut traitée avec quelque dureté. Bourbon établit son quartier-général à Gardane, et envoya à Aix un héraut pour sommer cette ville de se rendre. Le viguier, Honoré de Puget, monta à cheval, et, suivi des principaux chefs

[1] Ruffi, tom. I, liv. VII, ch. VI. — Gaufridy, tom. I, liv. X.

[redacted]

de famille, il alla présenter au connétable la soumission de la capitale de la Provence, le suppliant de vouloir bien lui conserver ses priviléges. Bourbon en promit le maintien, et assura qu'il marcherait sur les traces des comtes de Provence, *ses prédécesseurs* [1].

Il fit reposer son armée à Aix pendant quelques jours [2]; et, après avoir reconnu Marseille, il arriva le 19 août devant ses murs. Le marquis de Pescaire se logea avec les siens à l'hôpital S[t]-Lazare [3]; les Lansquenets occupèrent Portegalle; les Espagnols et les Italiens se portèrent au chemin d'Aubagne.

Bourbon commença les opérations du siége en détruisant tous les aqueducs qui donnaient de l'eau à la ville; mais les habitants n'en manquèrent

[1] Gaufridy, *id.*

[2] Il entra dans cette ville le 7 août.

[3] Cet hôpital, au faubourg du même nom, et sur la route d'Aix, fut fondé vers l'année 1200. Il fut d'abord une léproserie où les lépreux étaient conduits par force, lorsqu'ils ne s'y rendaient pas volontairement. Le dernier acte d'admission des lépreux est de 1675. Depuis, il paraît que la lèpre disparut, puisque l'établissement fut supprimé en 1696, et les biens de la léproserie furent adjugés à l'Hôtel-Dieu. On y plaça les insensés en 1699.

Marseille doit aux soins éclairés de M. le docteur Guiaud un établissement particulier où les aliénés sont reçus moyennant une pension. Ils y sont soumis à un traitement depuis long-temps justifié par les cures qu'opère le talent remarquable de ce médecin distingué.

pas, et les puits, qui étaient très multipliés, suffirent aux besoins ordinaires de la vie.

Les batteries ennemies furent bientôt dressées, et celle qui était du côté de l'Observance commença son feu le 23 août, pendant que les Impériaux travaillaient avec ardeur à ouvrir la tranchée et à former des parapets. Ces parapets ne pouvaient être construits qu'avec des caillous et des morceaux de pierre vive entassés sans ciment, et les canons de la place les faisaient voler en éclats sur les soldats employés au service de l'artillerie [1].

La canonnade n'en était pas moins vive de part et d'autre [2], et les combattants faisaient tous leurs efforts, les uns pour emporter la place, et les autres pour la défendre. L'artillerie marseillaise, dirigée par Gabriel Vivaud et Jean de Caux, réussit à renverser tous les gabions des assiégeants et fit dans leur camp de grands ravages. Un boulet, ayant pénétré dans la tente du marquis de Pescaire, pendant que ce général entendait la messe, tua le prêtre et deux gentilshommes. Le connétable, qui n'était pas éloigné, accourut, et Pescaire lui dit avec un sang-froid plein d'iro-

[1] Papon, tom. IV, liv. X.

[2] Vive pour cette époque, où le service de l'artillerie n'était pas perfectionné. C'était beaucoup lorsque dix pièces de canon tiraient 400 coups dans un jour. A la nuit, le feu cessait.

[redacted]

nie : *Ce sont les consuls de Marseille qui vous apportent les clefs de la ville* [1].

La garnison, qui voulait prendre l'offensive et exercer sa valeur au-delà des murailles, fit une sortie et tomba à l'improviste sur les travailleurs. Elle en tua une partie, en prit quelques-uns et mit en fuite les autres. Encouragée par ce succès, elle tenta une seconde sortie qui ne fut pas aussi heureuse. Pescaire fut probablement averti du dessein des Marseillais, car il mit en embuscade des soldâts d'élite qui placèrent les assaillants entre deux feux. Un combat fort vif s'engagea, et la colonne marseillaise fit des prodiges de valeur; mais elle fut culbutée dans la place, après avoir perdu le capitaine Thibaut et son enseigne, qu'elle ne laissa point au pouvoir des ennemis, et qui furent ensevelis avec pompe dans l'église de la Major, en présence des consuls, des principaux officiers et des citoyens notables.

Les Impériaux continuaient avec persévérance leurs travaux menaçants: ils poussèrent la tranchée assez près de la ville pour pratiquer, du côté de de l'évêché, une mine redoutable. Les Marseillais, qui en sentaient tout le danger, lui opposèrent une contre-mine, et élevèrent en même temps une muraille haute d'environ dix pieds derrière celle qui était la plus exposée au feu des ennemis.

[1] Gaillard, Histoire de France, tom. I.

Ce mur intérieur fut hérissé de pièces d'artillerie, couvert de pots-à-feu et de fagots enduits de goudron, pour les lancer tout enflammés sur les assiégeants, s'ils osaient s'en approcher et tenter l'assaut. Les femmes se mirent à l'ouvrage avec une constance qui ne se démentit point; et la cité reconnaissante, voulant consacrer le souvenir de tant de dévouement et d'héroïsme, appela cette fortification *la tranchée des Dames* [1].

Tel était l'état des choses, lorsque les Impériaux, battant avec avantage le rempart extérieur, firent une brèche de sept toises de largeur à fleur de terre. L'énergie des Marseillais augmenta avec le péril. Ils creusèrent devant la brèche un fossé qu'ils remplirent de matières combustibles; ils embarrassèrent aussi le passage, en jetant une grande quantité de poutres et de balles de laine. Pendant la nuit toutes les maisons étaient illuminées, et des flambeaux étaient placés sur les remparts de distance en distance, pour éviter toute surprise et pour maintenir le bon ordre.

Le maréchal de Chabanes était maître d'Avignon, et le comte de Carces le secondait puissamment. Les troupes du roi se concentraient sur les bords de la Durance pour marcher au secours de Marseille. Le connétable, craignant d'être attaqué par cette armée, crut que le temps était venu de

[1] Cette partie de la ville a pris et conservé le nom de *Boulevard des Dames*.

[redacted]

faire donner l'assaut. Il voulut pourtant consulter ses officiers-généraux, qu'il assembla en conseil de guerre. Ils furent tous de son avis, à l'exception du marquis de Pescaire, qui ne voyait dans cette tentative que des périls sans espoir de succès.

Mais, avant tout, Bourbon sentit la nécessité de faire examiner la tranchée des dames et tous les ouvrages intérieurs. L'entreprise était dangereuse; une mort certaine paraissait être le prix de cette audace. Comment franchir la brèche avec impunité? Il le fallait pourtant; et le prince, ayant demandé quelques hommes de bonne volonté et de cœur, sept Espagnols se présentèrent. Ces intrépides soldats, armés à la légère pour être plus agiles, s'avancèrent vers le rempart, et quatre succombèrent sous une grêle de coups; les autres ne reçurent que des blessures, poussèrent jusqu'à l'ouverture du mur, et, jetant dans la place un coup d'œil rapide, ils retournèrent précipitamment dans leur camp aux applaudissements de leurs compatriotes, et rendirent compte au connétable de ce qu'ils avaient pu apercevoir.

Leur rapport n'ébranla point la résolution de ce prince, qui donna le signal de l'assaut, le 24 septembre, au soleil couchant. L'espoir seul du pillage enflammait ses troupes mercenaires, qu'aucun sentiment de patriotisme ne pouvait animer. Pleines d'ardeur, impatientes de vaincre, elles s'avancèrent en bon ordre vers les

remparts. Les Marseillais les attendaient de pied ferme; aucun d'eux n'avait manqué à l'honneur, et la milice bourgeoise, rivalisant de courage avec les troupes nationales, lui avait disputé les postes les plus périlleux. Une artillerie foudroyante vomit la mort dans les rangs des Impériaux, sur lesquels pleuvent aussi des pierres et des pots-à-feu. Cependant leurs bataillons ne se décontenancent point; ils resserrent leurs rangs décimés, et les soldats les plus intrépides, gravissant les uns après les autres, parviennent jusqu'aux créneaux, et payent de leur vie tant d'audace; ceux qui les suivent trouvent comme eux une mort inévitable. Les remparts et le sol se couvrent de cadavres et de blessés. Mais les ennemis ne se tiennent point pour battus. D'autres bataillons s'avançent, montent aussi à l'assaut, et la mêlée devient horrible. Dans ce moment qui va décider du sort de Marseille, les femmes se présentent armées, au milieu d'un bruit épouvantable formé par les décharges de l'artillerie et par mille clameurs confuses. Elles combattent avec une admirable valeur, et ce théâtre de carnage devient pour elles un beau monument de gloire. Les ennemis sont étonnés de tant d'intrépidité et découragés par une résistance si héroïque; ils battent en retraite et laissent six pièces de canon au pouvoir des Marseillais, qui, avant de se reposer, rendent à Dieu de solennelles actions de grace.

[redacted]

Rance de Cères, Brion, Louis de Grasse, Barbesieux et Laval, justifièrent la confiance de François I[er]. Antoine de Glandevès et les capitaines de quartier remplirent dignement leurs devoirs. Les commandants d'artillerie Gabriel Vivaud et Jean de Caux montrèrent beaucoup de sang-froid et d'habileté. Les consuls méritèrent bien de leur patrie. Honoré de Valbelle, Charles de Forbin, Bertrand de Candole, Gras de Gérente, Gaspard d'Escalis, Antoine d'Albertas, Thomas de Montolieu, Aurias, Riquetti, Caradet, Altovitis, Pierre de Cépède, Paules, Bourguignon, Bricard, Mostiers et Nicolas d'Arène, acquirent aussi des titres à la reconnaissance et à l'admiration de leur pays [1].

[1] Voici les noms des autres citoyens marseillais qui se signalèrent en combattant pour la défense de leur patrie : Etienne d'Arlat, Raymond Roux, Antoine Goutar, Laurent Marquessy, Jean Thierry, Fouquet Nouveau, Jean Martin, Jean Blanchard, Jacques Bourgogne, Menaul Paul, Louis d'Eissaly, Bérangier Tournier, Robert Aymin, François Bellon, Nicolas Vincent, Jean de Véga, Jean Bonety, Blaise Vaye, Gaspard Lascours, Edouard Fabre, Simon Belmont, Jacques Oliolis, Honoré Antelme, Guillaume d'Arlaus, Jean Massetcaux, Jean Huc, Antoine de Flotis, Jean de Navis, Edouard Roux, Claude Aimeric, Etienne Arnavet, Louis Dubois, Guillaume Morlan, Honoré Bouteille, Trophime Gras, Claude Coudonneau, Gaspard Capel, Jeanon Grosson, Pierre Marlaret, Cosme Gonfaron, Legier Binans, Ange Vias, André Paris, Jérôme Martin, Raphaël d'Aix, Pierre Gautier, Jean de Neva, Jérôme Alphantis, Antoine Tourrel,

[redacted]

Le connétable, accablé de douleur et de confusion, se retira dans sa tente, où se rendirent bientôt, tristes et silencieux, le marquis de Pescaire et les principaux officiers de l'armée impériale. Pescaire, exprimant avec une énergique franchise son opinion sur la campagne de Provence, qu'il avait toujours blâmée et dont il avait prévu les désastres, déclara qu'il n'y avait d'autre parti à prendre que de lever le siége de Marseille et de retourner dans l'Italie, exposée sans défense à l'invasion des Français. Il ajouta que, quelle que fût la résolution du connétable, il était résolu lui-même à battre en retraite avec les bataillons placés spécialement sous ses ordres. Ce n'était point là une menace vaine, car Pescaire se mit en marche le lendemain. Le connétable, voyant ainsi ses forces affaiblies, jugea que sa position n'était plus tenable. La prudence lui commanda de précipiter son départ, parce que François Ier rassemblait à Lyon de nouvelles troupes, qui, réunies à celles du

Vincent Chaix, Adam Bouquier, Jean Reboul, Bertrand Besson, Peyron Cabre, Jean Legrant, Martin Asthieu, Jean Favaret, Léonard Billon, Jacques Gromas, Jean Lemaire, Guigues Ravau, Clément Arnauld, Jérôme Bouis, Guilhen Baume, De Nans, Canat Sauton, Pierre Gantaut, Lazare Renault, Charles d'Urtis, Louis Pitre, Pierre Vitrolle, Jean Faure, Arnaud Eiguard, François Bardhon, Claude Montagne, Louis Billard, Etienne Bonpas, Franciscot, Hugues Aubespine, Pierre Cadeneau, Jean Pintot, Gantel de Graton, Etienne Le Clerc, Jean Farlet.

maréchal de Chabanes et du comte de Carces, allaient former une armée considérable qui pourrait lui couper la retraite. Dans la nuit du 29 septembre, après quarante jours de siége, Charles de Bourbon fit allumer de grands feux devant ses lignes, pour que la fumée, portée sur la ville, dérobât aux assiégés ses préparatifs de fuite. La grosse artillerie fut d'abord embarquée. La cavalerie légère défila la première avec les bandes italiennes. Les bagages et les petits canons, escortés par les Lansquenets, sortirent ensuite du camp. Les Espagnols et quelques détachements italiens formèrent l'arrière-garde. Les Impériaux, malgré toutes leurs précautions, furent aperçus par les Marseillais, qui les canonnèrent vivement. Chabanes et le comte de Carces, apprenant leur retraite, se mirent à leur poursuite. Les paysans, qui n'avaient pas encore pris les armes, tombèbèrent sur leurs derrières; le connétable ne repassa le Var qu'à grand peine et après avoir perdu toute son artillerie et une grande partie de son armée [1].

Pendant que Charles de Bourbon sortait de la Provence, François Ier y entrait d'un autre côté; et le connétable n'avait pas encore franchi le Var, lorsque le roi de France, arrivant à Aix, fit trancher la tête à Honoré de Puget, qui s'était

[1] Papon, tom. IV, liv. X. — Ruffi, tom. I, liv. VII, ch. VI. — Gaufridy, tom. I, liv. X.

[redacted]

lâchement soumis aux ennemis [1]. Les trois consuls de Marseille allèrent rendre hommage à ce prince, qui les reçut avec beaucoup de distinction. *Messieurs,* leur dit-il, *soyez les très bien venus; vous m'avez été toujours bons et fidèles sujets, et votre loyauté a été cause que j'ai recouvré tout mon pays de Provence, de quoi vous en remercie et vous en demeure votre obligé; mais, pour le présent, ne vous puis visiter pour effacer cette obligation, à cause qu'il faut que j'aille delà les monts en haste; et, s'il plaist à mon Dieu, au retour vous visiterai et connaîtrez qu'avez en moi un bon prince* [2].

Bientôt après Marseille fut affligée de la peste, et la famine vint ajouter ses horreurs à ce fléau destructeur. Le conseil de ville prit les plus sages mesures pour mettre un terme aux calamités publiques [3].

François I[er] passa les Alpes et reprit Milan; mais, vaincu et fait prisonnier dans la bataille de

[1] A cette occasion, les Marseillais commencèrent d'appeler *Bourbonnais* les habitans d'Aix; et pendant très long-temps le peuple de Marseille donna ce sobriquet au peuple d'Aix.

[2] Ruffi, tom. I, liv. VII, ch. VI.

[3] La peste se déclara encore dans Marseille en 1530. La plupart des habitants prirent la fuite, et cette ville devint un désert. Charles de Monteoux, premier consul, était alors à la cour. Jean Pitti et Trophime Gras, ses collègues, abandonnèrent leur poste. Jean Guin, Jacques Julien et Jean Giraud, furent nommés proconsuls, et justifièrent ce choix honorable par leur zèle, leur courage et leur patriotisme.

Pavie, funeste à la France comme celles de Poitiers et d'Azincourt, *il perdit tout, fors l'honneur*.

Charles de Bourbon, qui était en Italie, voulut se trouver, pour ses propres intérêts, à l'assemblée qui était convoquée à Madrid pour traiter de la liberté du roi de France. Il prit la route d'Espagne, vint mouiller aux îles de Marseille, et fit demander des vivres aux consuls de cette ville. Les hostilités étaient alors suspendues entre la France et l'Empire. Les consuls lui répondirent qu'ils feraient ce que le gouverneur et le parlement de Provence leur prescriraient à ce sujet. L'avis de ceux-ci fut d'accueillir la demande du connétable. A cette nouvelle, le peuple marseillais, qui était déjà dans l'agitation, témoigna un vif mécontentement. Un cri universel de réprobation se fit entendre dans la ville indignée : « Non, point de rapports d'amitié avec le transfuge qui a porté contre nous ses armes parricides! Comment accorderions-nous assistance à celui qui naguères voulait courber nos fronts sous un joug odieux? » Tels étaient les sentiments communs et les désirs unanimes des Marseillais. Le peuple qui se mutina arrêta les vivres lorsqu'on les embarquait, et Bourbon fut contraint de continuer sa route vers Barcelonne [1].

[1] C. F. Bouche, tom. II, pag. 37.

Le traité de Madrid [1] rendit la liberté à François Ier. Marseille lui députa le premier consul, Nicolas d'Arène, Jacques de Paulo et Pierre de Cépède, pour lui exprimer la joie que causait sa délivrance. Le roi accorda à la ville la confirmation de ses franchises; il la maintint dans la possession de faire battre monnaie, malgré les obstacles que le conseil municipal d'Aix, invoquant des traités anciens avec les comtes de Provence, avait toujours mis à l'exercice de ce privilége; il leur permit encore de pêcher sur les mers du Martigues et de jouir de plusieurs avantages sur l'achat et la vente du sel qui se consommait en Provence [2].

François Ier recommença la guerre, au lieu d'exécuter les conditions de son rachat; et le pape Clément VII, redoutant le colosse de la puissance impériale, souleva toute l'Italie contre Charles-Quint, heureux possesseur des Espagnes, de la plus grande partie des contrées germaniques, de la Flandre, du comté de Bourgogne, du royaume de Naples et du duché de Milan. La ville de Cologne, attachée au parti de l'empereur, mit sur pied des troupes qui ravagèrent Rome et forcèrent le pape de s'enfermer dans le château Saint-Ange. Alors le pontife appela à son secours le comte de Vaudemont, frère du

[1] Du 14 février 1526.

[2] Bouche, *id.* — Archives de l'Hôtel de Ville.

[redacted]

duc de Lorraine, sous la promesse de lui donner l'investiture du royaume de Naples, comme successeur des comtes de Provence. Vaudemont se rendit à Marseille, prit la route de Naples, suivi d'une flotte nombreuse [1], et n'eut aucun succès, parce qu'il fut abandonné par le pape, qui se réconcilia avec l'empereur.

André Doria, le plus célèbre amiral du seizième siècle, était originaire de Gênes et d'une famille féconde en grands hommes. Il passa au service de François Ier, qui le fit général de ses galères. Doria rendit à ce monarque des services importants, et défit dans le port de Naples l'armée navale de l'empereur. Irrité ensuite contre le roi de France, il fit de grands maux aux Provençaux, saccagea les côtes et intercepta le commerce de Marseille. Le viguier et le conseil municipal de cette ville nommèrent une commission pour proposer toutes les mesures de salut public et pour veiller à la sûreté générale. Cette commission fut composée de Nicolas d'Arène, Jacques Julien, Carlin Blanc, Jean de Véga, Gabriel Vivaud, Jean et Pierre de Cépède, Fouquet Nouveau, Jacques de Paulo, Charles de Monteoux, Louis Paul, Claude Montagne. Philippin Doria, neveu d'André, vint se présenter devant Marseille et prit sur les rivages plusieurs

[1] En 1527.

[redacted]

habitants qu'il chargea de chaînes. Les consuls envoyèrent vers lui Charles de Monteoux et Etienne de Montolieu pour demander leur délivrance, qui ne fut pas accordée. Alors quatre galères marseillaises sortirent du port, et allèrent au devant de la flotte impériale, qui les repoussa. Douze autres galères, une galiote et un vaisseau furent bientôt équipés et s'avancèrent vers l'ennemi, qui refusa le combat et s'éloigna des côtes de Marseille [1].

Charles-Quint fit armer en Espagne une flotte de vingt-sept galères et de quatre-vingts vaisseaux, pour se rendre en Italie. On craignit en Provence quelque surprise de sa part, et quatre mille hommes furent armés pour garder les côtes. L'empereur ne fit que passer en vue de Marseille, et vint mouiller aux îles d'Hières [2].

Clément VII, heureux dans ses projets et dans ses intrigues, avait conclu le mariage de sa nièce Catherine de Médicis avec Henri, duc d'Orléans, second fils de François Ier. Ce pape, voulant réconcilier le duc de Savoie avec le roi de France, désirait que la cérémonie de l'union conjugale se fît à Nice; mais le duc de Savoie, pour ne pas déplaire à Charles-Quint, refusa l'honneur de recevoir dans ses états la cour de Rome et celle France, qui devaient assister à ce

[1] En 1528.
[2] En 1529.

mariage. On choisit alors la ville de Marseille.

François Ier, désirant y recevoir Clément VII, partit de Paris avec ses trois fils, la reine son épouse, le duc et la duchesse de Vendôme. Un brillant cortége suivit la cour de France, qui voulut donner une idée de sa grandeur à la cour romaine en étalant devant elle toute sa magnificence. Le chancelier Duprat, les ministres, les grands-officiers du royaume, les plus riches seigneurs, les ambassadeurs de la république de Venise et de tous les princes chrétiens, précédèrent à Marseille le roi, qui y entra le 8 octobre 1533. Le 11, le château de Notre-Dame-de-la-Garde signala l'approche du pape et d'une partie du sacré-collége, qui s'avançaient avec une flotte de dix-huit galères et de six vaisseaux commandée par le duc d'Albanie. Aussitôt toute la noblesse française, montant sur des brigantins richement décorés qu'on tenait tout prêts, et sur lesquels furent placés de nombreux corps de musique, alla au devant du pontife, qui entra dans le port vers les huit heures du matin. Clément fut salué par le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, la tour Saint-Jean, l'abbaye Saint-Victor, les galères et les remparts, qui tirèrent trois cents coups de canon. Anne de Montmorency, maréchal de France, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, reçurent le pontife à son débarquement, et le conduisirent avec pompe au palais qu'on lui avait préparé du côté de Saint-Victor.

[redacted]

Le lendemain, il voulut faire son entrée solennelle dans la ville. Il traversa le port et descendit sur le quai, au devant des Augustins. Le viguier et les consuls à la tête du conseil de ville, la milice, les corporations et les ordres religieux, étaient venus l'attendre. Il prit dans l'église des Augustins le Saint-Sacrement, qui fut placé dans un magnifique reposoir, porté par une haquenée blanche, autour de laquelle étaient rangés les gardes du roi tenant chacun un flambeau à la main. Clément, revêtu de ses habits pontificaux, sans la thiare pourtant, fut porté par deux hommes richement habillés sur une chaire couverte de velours rouge. Les ducs d'Orléans et d'Angoulême marchaient à ses côtés. Il était suivi de quatorze cardinaux montés sur des mules, de cinquante archevêques ou évêques, et d'une foule de gentilshommes. Ce cortége se rendit à la Major, où le pape donna la bénédiction. Toutes les rues étaient ornées de drapeaux, de guirlandes et d'arcs de triomphe. La ville présentait un aspect ravissant. Jamais on ne vit une scène plus animée, un tableau plus enchanteur. Le luxe étalait sa magie, les arts déroulaient leurs merveilles.

François Ier, suivi de ses deux fils, du duc de Vendôme, des comtes de Saint-Pol, de Montpensier et de Laroche-sur-Yon, princes du sang, et de toute sa cour, alla faire une visite au pape,

[redacted]

qui était placé sur son trône, vêtu d'une robe blanche, la tête couverte d'une thiare étincelante de pierreries. Les cardinaux l'entouraient, placés sur des gradins. Les archevêques et les évêques étaient assis à terre sur des tapis. Le roi de France fit une révérence en entrant dans la salle; il en fit une autre au milieu, et enfin une troisième quand il fut au pied du trône. Il se mit alors à genoux, baisa les pieds du pontife, qui eut l'air de s'y opposer; ensuite il lui baisa la main, puis la robe, et enfin les joues. Les ducs d'Orléans et d'Angoulême firent la même cérémonie; mais les princes du sang et les seigneurs de la cour ne lui baisèrent que les pieds.

La reine fit son entrée le 14 avec le dauphin. Six cardinaux, les princes du sang, les dames les plus distinguées de la ville, les consuls, les capitaines de quartier, suivis des archers, des suisses et de deux cents gentilshommes vêtus de velours et tenant une hache d'armes à la main, allèrent à leur rencontre. Le dauphin montait un chéval richement harnaché, et la reine était portée dans une litière couverte de drap d'or, avec Magdeleine de France, sa fille aînée. A côté marchaient Anne de Montmorency, Antoine de Larochefoucauld, les cardinaux de Lorraine et de Bourbon. Derrière se trouvaient trente demoiselles, montées sur des haquenées. La reine et le dauphin furent conduits par quatre cardinaux

[redacted]

chez le pape, qui les fit asseoir sur des siéges préparés à côté de son trône.

Par les soins de Montmorency, Clément VII quitta son palais proche de St-Victor, et vint loger dans un autre palais en face de celui du roi [1], qui communiquait avec le premier par une galerie de charpente couverte des plus riches tapisseries et des plus précieux ornements. Le pontife et François Ier eurent plusieurs conférences sur les affaires publiques et sur les grands intérêts qui s'agitaient parmi les nations. Les circonstances étaient graves. L'invention de l'imprimerie, les glorieux voyages de Cristophe Colomb et de Vasco de Gama, avaient donné une face nouvelle à l'Europe régénérée. Quelques saines idées trouvaient enfin à se placer au milieu des préjugés affaiblis. La raison, long-temps outragée par la tyrannie sacerdotale, allait conquérir quelques-uns de ses droits sacrés qui finissent toujours par triompher, parce qu'ils sont écrits dans le ciel en caractères indélébiles. Luther avait déclaré une guerre à mort au saint-siége : enthousiaste ardent, théologien fougueux, moine gonflé d'orgueil et de haine, il avait attaqué les abus du culte catholique non pas précisément par esprit de philosophie et pour l'amour de la vérité,

[1] A la Place Neuve. Il n'existe aucune trace de ces deux palais, remplacés par des maisons particulières.

[redacted]

mais pour soutenir les intérêts de son ordre [1] contre les prétentions d'un ordre rival [2] qui fut chargé en Allemagne de prêcher les indulgences, et qui les vendit jusque dans les cabarets. Le célèbre réformateur ne suivit que les inspirations de la vengeance et du fanatisme ; mais, n'importe, grâces lui soient rendues : car il fit faire un grand pas au perfectionnement social et à la pureté évangélique. Il faut bien le dire : lorsqu'il éleva cette voix puissante qui remua tous les esprits, la cour de Rome avait lassé la patience humaine, et le monde religieux n'en pouvait plus. Clément VII ne voyait qu'avec terreur l'affaiblissement de sa puissance. Une autre crainte le tourmentait : Henri VIII, roi d'Angleterre, ayant fait dissoudre son mariage avec Catherine par l'archevêque de Cantorbéry, venait d'épouser Anne de Boulen, et menaçait de rompre avec Rome. L'empire ottoman, illustré par les armes de Soliman II, était dans tout l'éclat de sa grandeur colossale : terrible et menaçant, il semblait prêt à engloutir la Hongrie avec ses armées de terre, et l'Italie avec ses flottes redoutables.

Clément VII suppliait François Ier de faire tous ses efforts pour arrêter les progrès des nouvelles opinions religieuses et pour former une ligue de

[1] Les Augustins.

[2] Les Dominicains.

[redacted]

princes chrétiens contre les Turcs. Tel était le sujet des conférences tenues à Marseille, en attendant la célébration du mariage de Henri et de Catherine de Médicis.

Cette princesse, qui avait été débarquée à Nice, vint par terre jusqu'à Marseille, où elle fit son entrée à cheval, le 23 octobre, accompagnée de douze demoiselles. Le roi alla au devant d'elle avec une foule de gentilshommes; et, le 28, le pape consacra l'union des époux avec une pompe qui surpassa tout ce qu'on avait vu jusques alors. La jeune épouse reçut une dot de cent mille écus; et comme les trésoriers du roi trouvaient cela trop faible: *Ajoutez-y*, répondirent les agents du pape, *trois bagues d'un prix inestimable, savoir : la seigneurie de Gênes, le duché de Milan et le royaume de Naples.*

Le président Poyet, qui passait pour un des hommes les plus éloquents de France et qui fut plus tard chancelier, fut chargé de complimenter le pape en latin; mais, comme il ne savait que très imparfaitement cette langue, il avait fait composer la harangue latine qu'il devait prononcer. Le jour même de la cérémonie, Clément fixa les objets sur lesquels il désirait être harangué, pour qu'il n'y eût rien dans ce discours dont pussent se plaindre les princes qui n'étaient pas en bonne intelligence avec la France. Poyet, au désespoir, et n'ayant pas le temps nécessaire pour faire

[redacted]

changer sa harangue, pria le roi de charger de ce soin Jean du Bellay, évêque de Paris, qui s'en acquitta avec succès.

Le pape, à la prière du roi, nomma quatre cardinaux français [1]. Il donna ensuite la bénédiction et l'absolution générale au peuple de Marseille, en présence de tous les princes et de tous les ambassadeurs; et, s'embarquant le 10 novembre sur la galère du grand-maître de France, il partit de cette ville avec vingt-deux galères parmi lesquelles quatre appartenaient à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem. Quelques jours après, le roi quitta Marseille, suivi de toute sa cour [2].

Charles-Quint, ne désespérant point de s'emparer de Marseille, avait gagné le capitaine Jonas, homme de valeur et d'expérience, qui travaillait sourdement à lui livrer cette ville. La conspiration fut découverte. Le traître, conduit à Paris, fut convaincu de son crime, et sa mort intimida ses complices [3].

François Ier ne tarda pas à réformer l'administration de la justice à Marseille. Il envoya dans cette ville, en l'année 1533, Jean Feu, président au parlement de Rouen, qui fit assembler le

[1] Claude de Givry, Jean Leveneur, grand-aumônier de France, Philippe de Boulogne et Eude de Châtillon.

[2] Ruffi, tom. I, liv. VII, ch. VII. — Papon, tom. IV, liv. X. — Gaufridy, tom. I, liv. X. — C. F. Bouche, tom. II, pag. 41.

[3] Gaufridy, *id.* — Bouche, *id.*

[redacted]

conseil de ville, lui exposa sa commission et invita les membres de l'assemblée à émettre leur avis sur ce sujet. La majorité se prononça contre les réformes projetées ; mais Jean de Véga, jurisconsulte, et Jean Huc manifestèrent une opinion contraire. L'avis de chacun fut inscrit au procès-verbal de la séance ; et Jean Feu retourna vers le roi, qui rendit, à Crémieux, un édit par lequel il érigea à Marseille un siége de sénéchal pour connaître des appellations des juges ordinaires, et dont l'appel irait, en dernier ressort, au parlement de Provence, qui serait obligé d'envoyer tous les ans à Marseille un président et six conseillers, pour y travailler, pendant vingt jours, à juger toutes les contestations des Marseillais. La ville, qui ne vit aucune atteinte au privilége de *non extrahendo*, n'éleva aucune réclamation contre cet édit, qui donna naissance *aux grands jours* que le parlement venait tenir régulièrement. Le voyage et le séjour étaient aux dépens de la cour, sans que la commune ni les particuliers pussent être obligés d'y contribuer.

François Ier prétendait toujours faire revivre ses droits sur le Milanais, quoiqu'il y eut renoncé par les traités de Madrid et de Cambray. Il commença par s'emparer des états du duc de Savoie, et Charles-Quint ne put voir cette conquête avec indifférence. Il était fier de son expédition d'Afrique, où il avait battu le célèbre

[redacted]

Barberousse, général de Soliman. La guerre se ralluma entre l'empereur et le roi de France. La Provence fut de nouveau menacée. André Doria partit de Gênes avec une flotte formidable, fit voile vers Antibes et ravagea toute la côte du Var au Rhône. Le parlement fut transféré à Manosque, et la défense du pays fut confiée à l'habileté et à la valeur du maréchal de Montmorency, qui campa sur la rive gauche de la Durance. Antoine de Larochefoucauld fut spécialement chargé de la défense de Marseille, où entrèrent Larochechouard à la tête de mille soldats languedociens, de Villebone, de Laroche-Dumaine et de Boutières, commandant chacun une compagnie de cinquante hommes d'armes. Le baron de Saint-Blancard sortit du port avec treize galères pour aller joindre l'escadre de Barberousse et attaquer André Doria.

Bientôt l'empereur passa le Var et assit son camp au village de Saint-Laurent-de-Villeneuve. Après avoir quitté Fréjus, où il avait indiqué le rendez-vous général des divers corps d'armée, il fit une entrée triomphante dans la ville d'Aix. Cette place avait été démantelée parce qu'on ne la croyait pas assez forte pour soutenir un siége. Déjà les vivres manquaient à l'armée impériale, et Charles-Quint résolut de se rendre maître de Marseille pour s'assurer la communication avec la mer. Il brûlait aussi du désir de venger l'af-

[redacted]

front que ses armes avaient essuyé devant les murs de cette ville quelques années auparavant. Il ordonna au marquis du Ghast, un de ses généraux, de se replier sur Marseille avec le comte de Horn, le duc d'Albe, douze mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux.

Larochefoucauld assembla un conseil de guerre pour délibérer sur le meilleur plan de défense. Les uns voulaient qu'on fît une sortie pour intimider l'ennemi par un coup d'audace; d'autres pensaient que la prudence était le seul guide que l'on dût suivre; qu'il ne fallait rien commettre à la fortune, ni se porter à aucune entreprise dont le succès pût être douteux. Une troisième opinion, qui semblait concilier les autres, prévalut : on recourut à un stratagème que le succès couronna. Larochefoucauld ordonna au capitaine Cristophe Gasque de monter sur des bateaux avec trois cents hommes et d'aller se montrer aux ennemis vers la plage d'Aren. D'un autre côté, il fit avancer les galères vers cette plage, mais de manière à ce qu'elles ne fussent pas aperçues. Le détachement marseillais attira l'attention des Impériaux, qui envoyèrent trois cents mousquetaires pour engager le combat avec lui : c'est ce qu'on avait prévu et désiré. Les mousquetaires furent culbutés, et le comte de Horn arriva avec environ huit cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie. Alors les galères

[redacted]

sortirent de leur embuscade et déchargèrent leur artillerie sur cette multitude, qui se dispersa en désordre. Les ennemis furent taillés en pièces. Le comte de Horn, un cousin du duc d'Albe, les commandants Pierre Caraffe et Jean de Séverin perdirent la vie. Les Marseillais n'eurent à regretter que quelques hommes [1].

Le moulin d'Auriol était du plus grand secours aux Impériaux pour moudre leur blé; aussi le faisaient-ils garder avec le plus grand soin: le maréchal de Montmorency donna des ordres pour qu'on le détruisît. On eut beau lui représenter que l'entreprise était des plus hasardeuses; il insista et dit qu'il le voulait, dût-il en coûter la vie à mille hommes.

Monluc et Tavanes, officiers de la garnison de Marseille, furent les seuls qui osèrent se charger de ce coup de main. Ils partirent, pendant la nuit, à la tête de cent vingt soldats, surprirent la garde, brisèrent l'engin, entraînèrent les pierres dans la rivière, et rentrèrent à Marseille sans avoir perdu un seul homme [2].

Charles-Quint désespéra de se rendre maître de cette ville. Il fut même bientôt convaincu qu'il ne pouvait plus se maintenir en Provence. Une colonne qu'il avait envoyée à Toulon fut

[1] Gaufridy, tom. II, liv. XI.

[2] C, F. Bouche, tom. II, pag. 52.

[redacted]

battue. François 1[er] arriva à son camp d'Avignon, et les paysans se levèrent en masse. La confusion régnait dans l'armée impériale, moissonnée par la mort et par les maladies. Alors Charles-Quint reprit la route de l'Italie. Il s'enfuit ce prince auquel la défaite du connétable de Bourbon n'avait rien appris, ce prince qui, dans son orgueilleuse pensée, croyait que le sol provençal tremblerait sous ses pas; il s'enfuit, le cœur brisé par la honte et par le désespoir. Tel est souvent le sort de *ces ravageurs de provinces que l'on a nommés conquérants* [1] : parce que la fortune leur a quelquefois souri, ils s'imaginent que ses faveurs leur sont pour toujours acquises; mais vient enfin le jour des disgraces, jour salutaire et terrible qui dissipe les illusions et confond la vanité.

François et Charles ne tardèrent pas à conclure une trève de dix ans [2], pendant laquelle l'empereur garda l'Italie, et le premier les états de la maison de Savoie. Peu de temps après, deux ambassadeurs que le roi de France envoyait à Venise et à la Porte-Ottomane, furent assasisnés en chemin par l'ordre du marquis du Ghast, gouverneur du Milanais. Cet affront était une raison plus que suffisante pour rompre la trève, et tout fut bientôt en combustion.

[1] Bossuet, Discours sur l'Histoire Universelle.

[2] En 1538.

[redacted]

François I[er], recherchant l'appui des Turcs, contracta une nouvelle alliance avec Soliman, qui envoya dans les mers de Provence son célèbre amiral Barberousse, avec cent dix galères et quarante galiotes. La flotte française, sous le commandement du comte d'Enghien, composée de quarante galères et de vingt brigantins, se trouvait dans le port de Marseille. Barberousse étant arrivé au Château-d'If[1], d'Enghien monta sur une galère à quatre rangs de rames qui appartenait à Virgile Urbin, comte de Languilare, et alla visiter l'amiral ottoman, en le priant de descendre à Marseille. Barberousse, accompagné de quelques janissaires, entra le lendemain dans la ville, où il fut reçu avec de grandes marques d'honneur par le viguier Louis Adhémar de Monteil, baron de Grignan. Quelques heures après, il alla rejoindre son escadre[2].

Les deux amiraux allèrent assiéger la ville de Nice, sur laquelle les Français avaient fait, peu de temps auparavant, une tentative malheureuse. Cette seconde expédition fut également sans succès. Barberousse prit la route de Constantinople, et le comte d'Enghien retourna à Marseille.

[1] Le 20 juillet 1543.

[2] Le viguier publia une ordonnance portant que la monnaie turque, consistant en aspres et en demi-aspres, aurait cours à Marseille, suivant une évaluation qui fut réglée sur la valeur des monnaies françaises.

Le droit d'aubaine, qui n'était point connu en Provence, venait d'y être introduit. Le parlement et la cour des comptes avaient enregistré sans difficulté cet édit [1], aussi contraire aux sentiments d'une hospitalité généreuse qu'aux progrès du commerce, des sciences et des arts; mais les états-généraux s'y opposèrent vivement, sous le prétexte que le comté de Provence était régi par le droit romain. Malgré leur opposition, la loi n'en fut pas moins promulguée [2]. La commune de Marseille, qui formait un état séparé du comté, crut que l'édit ne pouvait pas être obligatoire pour elle. Elle députa vers le roi Pierre Tornier, second consul, et François de Sabatéris, pour le supplier de vouloir bien lui accorder une exemption particulière. Le prince accueillit cette demande et donna des lettres patentes portant que tous les étrangers qui résidaient alors à Marseille seraient affranchis du droit d'aubaine, sans être obligés de se faire naturaliser, et que ceux qui viendraient l'habiter à l'avenir seraient déchargés de ce droit en épousant une fille de la ville [3].

La peste, qui désola si souvent Marseille, vint encore y déployer sa fureur meurtrière [4]; mais

[1] Du 20 janvier 1540.

[2] C. F. Bouche, tom. II, pag. 53 et 54.

[3] Ruffi, t. I, liv. VII, ch. IX. — Ces lettres patentes sont de l'année 1543.

[4] En 1547.

la ville répara bientôt ses désastres et ses pertes en tournant toutes ses pensées vers le commerce du Levant, auquel divers traités entre François et Soliman avaient donné de l'activité et de l'extension. Marseille était devenue l'entrepôt exclusif, pour la Méditerranée, du commerce des drogueries. Cet entrepôt existait depuis longtemps, mais tout ce qui s'y rapporte venait d'être soumis à de meilleures règles. La mort du roi de France [1] ne changea pas la position de Marseille.

Henri II fut le successeur de François Ier, et le conseil de ville lui députa l'assesseur Honoré Sommat et Jacques Cartier, pour lui rendre hommage et lui prêter serment de fidélité. Henri confirma toutes les libertés marseillaises, attendu, disent les lettres patentes, *la grande et parfaite loyauté, obéissance et fidélité que les Marseillais ont toujours portées à nosdits prédécesseurs, et qu'ils ont délibéré de continuer envers nous sans épargner leurs personnes et biens* [2].

Marseille, sous le règne de ce prince, jouit d'une parfaite tranquillité. Le parlement d'Aix obtint [3] de ne venir tenir les grands jours qu'en temps de vacations; mais, l'année suivante, le roi accorda aux Marseillais des lettres patentes qui ordonnaient que les commissaires de cette cour

[1] Le 31 mars de la même année.

[2] Archives de l'Hôtel de Ville.

[3] En 1554.

souveraine viendraient, toutes les années, au mois de mars, pour tenir les grands jours, et qu'ils se serviraient d'un sceau particulier, avec ces mots pour exergue : *sigillum magnorum dierum Massiliæ ordinatorum*[1].

Le capitaine Gaspard Fabre, de Marseille, entré bien jeune dans la carrière des armes, vers la fin du règne de François Ier, illustra sa patrie par une valeur brillante et par un rare talent militaire. Henri II, qui le remarqua, lui prodigua des marques honorables de bienveillance et d'estime. Il le créa chevalier, lui donna l'accolade et l'écharpe en présence de plusieurs princes du sang et de toute sa cour. Fabre parvint, par son seul mérite, aux grades les plus élevés. Il fut nommé surintendant de l'artillerie de France, mestre-de-camp des troupes provin-

[1] Ruffi, t. II, liv. XII, ch. I.

La session des grands jours ne fut cependant pas tenue régulièrement pendant le mois de mars; car, le 23 mai 1565, la cour, tenant les grands jours à Marseille, rendit un arrêt par lequel elle enjoignit aux propriétaires des maisons d'abattre, à leurs dépens, les saillies, auvents, arcades et portiques; autrement les maisons saisies, pour, des deniers provenant de leur louage, être procédé à leur démolition.

Par lettres patentes de 1571, la tenue des grands jours fut portée à trente jours utiles. En 1582, la ville eut un différend avec le parlement sur la tenue de ces audiences. Il intervint arrêt du conseil le 2 août, ouï le rapport de l'archevêque de Vienne, par lequel il fut ordonné que le parlement se conformerait aux dernières lettres patentes.

ciales, enfin, commandant de la marine [1].

La noblesse française, pour laquelle le péril était un amusement, se plaisait toujours dans les tournois, et le roi excellait dans ces dangereux exercices [2]. Un jour, après avoir rompu plusieurs lances, il voulut jouter de nouveau avec le comte de Montgommeri, et mourut d'une blessure à l'œil [3]. François II, son fils aîné et son successeur, confirma les chapitres de paix et toutes les fran-

[1] Charles IX lui accorda plusieurs pensions sur les deniers des domaines royaux et sur les amendes prononcées par la sénéchaussée de Marseille.

Il joignit à ces faveurs le collier de l'ordre de St.-Michel, qui fut remis à Gaspard Fabre par le baron de La Garde, général des galères de France, avec une lettre du monarque, datée de Blois le 13 septembre 1571, et ainsi conçue : « *Capitaine Fabre, par vos vertus, vaillance et mérites, vous avez été choisi et élu en l'assemblée des chevaliers, frères et compagnons de l'ordre de M. Saint Michel, pour être associé à ladite compagnie; pour laquelle élection vous notifier et présenter de ma part le collier dudit ordre, si vous l'avez pour agréable, j'envoie présentement mémoire et pouvoir à M. de La Garde....... vous priant d'accepter l'honneur que la compagnie vous désire faire, qui sera pour augmenter de plus en plus l'affection et la bonne volonté que je vous porte......* »

Le capitaine Fabre mourut en 1579, après plus de trente ans de glorieux services.

[2] Un envoyé de la Porte, assistant, sous Charles VII, à ce spectacle militaire, dit sagement : « *Si c'est tout de bon, ce n'est pas assez; si c'est un jeu, c'est trop.* »

[3] Le 10 juillet 1559.

chises marseillaises, à la prière de Boniface Vivaud et de Lazarin Doria, qui allèrent lui rendre hommage au nom de la ville [1].

Les disputes de religion excitaient depuis quelque temps en France une fermentation dangereuse. L'exécution de Mérindol, drame horrible dans les annales provençales, avait soulevé d'indignation tous les partisans de la réforme. Ils levaient un front menaçant et attendaient l'heure de la vengeance. Deux habitants de Castellane, Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans, appelèrent chez eux un ministre luthérien, et ce docteur en vint aux prises avec un docteur catholique. Les deux frères, assiégés dans leur maison par le peuple irrité, se sauvèrent à grand'peine. Pleins d'audace et d'intrépidité, enflammés d'un ardent et sombre fanatisme, ils coururent aux armes et jurèrent une guerre à mort à l'église romaine. Les protestants massacrèrent sept chanoines de Barjols; ils pillèrent le palais épiscopal de Sénès et brûlèrent l'église cathédrale. Antoine de Mauvans ravagea la haute Provence à la tête d'un corps de troupes, et fut saisi à Draguignan. La populace le mit en pièces, lui arracha le cœur, le porta triomphalement au bout d'une pique, et le livra ensuite à des chiens dévorants. Paul vint se

[1] Ruffi, t. i, liv. vii, ch. ix.

[redacted]

plaindre au parlement, qui le décréta comme hérétique, et fit attacher au gibet le cadavre de son frère[1]. Paul, alors, apôtre audacieux et soldat indomptable, ne met plus de bornes à la fureur qui l'anime. Antoine n'est pas seulement à ses yeux un frère digne de regrets; c'est encore un martyr qui vient de recevoir dans le sein de la gloire céleste le prix de son zèle et de son courage. Ce n'est point par de stériles larmes qu'il veut honorer sa mémoire : non, non, il faut du sang à ses mânes plaintifs, du sang versé à grands flots !... La guerre civile s'allume en Provence, où les nouvelles doctrines vont tous les jours se renforçant. A Aix, sept conseillers et un avocat-général du parlement font profession publique de protestantisme. Bientôt soixante églises réformées sont organisées, et Paul de Mauvans, toujours guidé par la vengeance, toujours avide de périls, devient le chef de cette union redoutable. C'est dans ces circonstances que la fameuse conspiration d'Amboise s'ourdit. Plusieurs corps de protestants, conduits par des capitaines intrépides, devaient se rendre mystérieusement de différentes provinces à Nantes, dans le but d'enlever le jeune François II, qui habitait un château du voisinage, d'arracher en même temps un édit pour la liberté de con-

[1] Gaufridy, t. II, liv. XI. — Bouche, t. II, pag. 88. — Papon, t. IV, liv. XI.

[redacted]

science, et faire passer dans les mains du prince de Condé l'autorité ministérielle. Les révélations d'un protestant de Paris firent échouer ces desseins.

La religion réformée avait pénétré à Marseille; et malheureusement le conseil municipal et les principales familles, s'écartant du système politique qu'ils avaient précédemment suivi, se laissèrent entraîner par l'ardeur d'un zèle sans lumières, par un esprit de vertige et de discorde. Oubliant les leçons de l'expérience, ils entrèrent dans les voies périlleuses de la persécution. Comment le peuple aurait-il pu rester dans les bornes de la tolérance et de la sagesse? Il se souleva contre les huguenots [1]. Un mercier [2], soupçonné de professer les opinions de Calvin, fut poursuivi à coups de pierres et eût été mis en pièces, sans l'assistance d'un voisin chez lequel il se réfugia. Quelques religionnaires furent égorgés dans leurs maisons; d'autres furent inhumainement traînés dans les rues et ensuite massacrés; un marchand de Montpellier fut pendu à une grille de fer, au plan Fourmiguier [3]. Le juge Balthasard Catin, voulant sauver plusieurs de ces malheureux que poursuivait la haine publique, les fit arrêter et

[1] En 1560.

[2] Ce mercier avait son magasin à la montée du S[t]-Esprit.

[3] Aujourd'hui la Cannebière.

mettre en prison; mais la prison fut forcée par une populace furieuse, qui vomissait des imprécations contre Catin : elle s'empara de trois détenus qu'elle pendit à un arbre [1].

La cour de France était divisée par des factions puissantes et implacables qu'un roi jeune et infirme ne pouvait comprimer. La reine mère, plus circonspecte qu'entreprenante [2], d'un génie souple et d'une politique astucieuse, résistait aux orages, sans être assez heureuse pour les dissiper : c'était cette Catherine de Médicis que Marseille avait vue, en des jours plus heureux, dans tout l'éclat des pompes nuptiales. La Provence continuait d'être horriblement déchirée par les discordes civiles ; Paul de Mauvans et le comte de Tende, gouverneur, se combattaient avec la fureur du fanatisme. La mort de François II [3] et l'avénement de Charles IX au trône furent loin de rétablir le calme. Cependant, la reine mère, alarmée de la trop grande autorité des Guises, crut ne pouvoir balancer une faction si redoutable qu'en fortifiant la faction contraire ; elle se tourna du côté des princes de Bourbon et du protestantisme, et fit rendre au roi un édit [4] par lequel la liberté du

[1] Ruffi, t. I, liv. VII, ch. IX.

[2] Anquetil, l'Esprit de la Ligue, t. I, liv. I.

[3] Le 5 décembre 1560.

[4] De janvier 1562.

culte fut accordée aux réformés. On leur défendit de dogmatiser et de former des ligues ; mais on leur permit d'avoir des assemblées religieuses hors des villes, sans armes.

Cet édit fut envoyé au parlement de Provence, et les consuls d'Aix, à la tête desquels était Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, forcené catholique, s'opposèrent à l'enregistrement. Le roi envoya le comte de Crussol et deux autres commissaires, chargés de mettre l'édit à exécution. Pontevès, ayant ameuté la populace et levé un corps de troupes, refusa l'entrée aux envoyés royaux ; mais il fut bientôt obligé de quitter la ville, non pas comme un ennemi vaincu et humilié, mais avec la fierté d'un chef audacieux dont les exploits allaient signaler la vengeance ; et quels exploits, grand Dieu ! Ce seigneur tint la campagne, à la tête de cinq mille catholiques que précédait un cordelier portant un grand crucifix. Les enseignes étaient aux armes du pape, et chaque soldat avait entouré son cou d'un chapelet. Tous les protestants qui tombèrent au pouvoir de cette armée furent impitoyablement massacrés, sans distinction de sexe ni d'âge. Alors, le comte de Crussol et le comte de Tende, faisant cause commune avec Paul de Mauvans et le baron des Adrets, chefs des religionnaires provençaux, prirent de vive force le bourg de Barjols, où Durand de Pontevès

[redacted]

s'était retiré ; six cents personnes furent égorgées, et les prêtres jetés dans les puits.

De Crussol et de Tende voulurent aussi faire exécuter à Marseille l'édit royal sur la liberté de conscience. La manifestation de leur volonté rencontra dans la ville une opposition presque générale, et faillit y causer un soulèvement. Les prêtres, méconnaissant dans la chaire évangélique la sainteté de leur ministère de paix, enflammaient par des déclamations furibondes et des vœux sanguinaires les passions déjà trop ardentes d'une multitude égarée. Les monastères [1]

[1] Nous avons suffisamment parlé des moines de St-Victor, des chevaliers hospitaliers de St-Antoine, des trinitaires, des dominicains, des augustins, des religieuses de St-Sauveur et de Sion.

En 1562, il y avait encore à Marseille : 1° Les religieuses de Ste-Claire, qui s'y établirent en 1254 ; 2° les carmes, qui ne sont connus en Europe que depuis 1244, et qui, à cette époque, furent contraints, par les persécutions des infidèles, de quitter le Mont-Carmel et les monastères de la Terre-Sainte ; ils bâtirent un couvent à Marseille vers l'année 1260 ; 3° les observantins, qui furent appelés dans cette ville, en 1432, par Julien de Remezan, lequel leur donna trois jardins qu'il possédait près la porte de l'Ourse, pour bâtir une église et un couvent ; 4° d'autres observantins, sous le titre de St-Jérome, qui se fixèrent à Marseille en 1470 ; 5° les servites, qui y furent reçus, en 1555, par délibération du conseil de ville, sous la présidence du viguier Pierre d'Abeille, gentilhomme de Tarascon.

Plus tard, un grand nombre d'ordres religieux s'établirent à Marseille ; en 1789, il y en avait 31, savoir : 17 d'hommes, et 14 de femmes.

et les confréries de pénitents [1] montraient surtout une exaltation frénétique. Le zèle religieux n'était plus que du délire : malheur à celui qui eût voulu faire entendre la voix de la modération et de la douceur ! Le conseil municipal, partageant le fanatisme populaire, mais intéressé à rétablir le calme et à prévenir les malheurs dont on était menacé, envoya des députés à Charles IX [2], pour le supplier de prendre en considération l'état alarmant de la ville, et lui exprimer avec respect, mais aussi avec énergie, les vœux des habitants, bien résolus à défendre jusques à leur dernier soupir la religion de leurs pères et la sainte église romaine contre des sectaires criminels, et à ne pas souffrir que leur culte impie souillât une cité fidèle au vrai Dieu. Les députés prièrent le roi de France d'interpréter l'édit en faveur des religionnaires d'une manière favorable aux vœux des Marseillais, qui, jouissant de priviléges particuliers, n'étaient pas soumis à toutes les lois générales du royaume. Charles IX, par faiblesse ou par politique, déclara qu'il n'avait jamais

[1] Il y avait alors à Marseille sept chapelles de pénitents. Les blancs, sous le titre de Ste-Catherine, étaient les plus anciens : ils furent établis vers le milieu du 14e siècle.

Il y a aujourd'hui dans cette ville onze confréries. Le territoire communal en possède cinq. Ces seize chapelles présentent une masse de 4,000 pénitents environ.

[2] En 1562.

entendu que cet édit fût exécuté à Marseille, et que son intention formelle était que le culte protestant n'y fût point admis [1]. Les députés furent reçus à leur retour avec de bruyantes acclamations de joie, et les prêtres célébrèrent ce triomphe par des fêtes religieuses et des prières solennelles.

Comme le protestantisme prenait en Provence une allure vive et rapide, la cour jugea prudent d'arrêter ses progrès. N'accordant aucune confiance au comte de Tende, naturellement doux et tolérant, elle lui associa au gouvernement du pays le comte de Sommerive, son fils aîné, jeune seigneur plein d'activité et brûlant du désir de signaler son zèle et sa foi [2]. Le terrible Durand de Pontevès continuait ses froides atrocités et ses

[1] Les lettres patentes de Charles IX contiennent la phrase suivante : *Nous désirant singulièrement traiter et entretenir nos sujets de notre dite ville en telle faveur, tranquillité et liberté, que nos prédécesseurs l'ont entretenue, et pour la grande loyauté et fidélité qu'ils nous ont portées par ci-devant et à nos prédécesseurs, et espérons qu'ils fairont tous ci-après de bien au mieux.*

Archives de l'Hôtel de Ville. — Ruffi, t. I, liv. VII, ch. IX.

[2] Il naquit à Marseille au mois d'octobre 1538, et fut baptisé dans l'église des Accoules. Sa naissance causa une si grande joie, qu'il y eut le même jour dans le port un combat à coups d'oranges, et cette fête fut terminée par un brillant tournoi; mais ces réjouissances publiques se changèrent bientôt en douleur, par la mort de la comtesse de Tende, sa mère, de l'illustre maison de Chabanes de la Palisse.

[redacted]

courses dévastatrices ; mais les catholiques provençaux ne le reconnaissaient point pour chef. Un autre était placé à leur tête : c'était son frère aîné, Jean de Pontevès, comte de Carces, qui jouissait d'un crédit immense et que la nature avait doué d'un rare talent d'intrigue. Le comte de Sommerive se concerta avec lui sur les moyens à prendre pour affaiblir le parti des réformés, dirigé par le comte de Tende. Ainsi le père et le fils, placés sous des bannières opposées, allaient se trouver en présence dans des combats impies, en croyant remplir un devoir sacré. Honte de la raison ! délire de la conscience ! Voilà, voilà les hommes tels que le fanatisme les fait !

A l'approche du comte de Carces, le peuple d'Aix se souleva, sonna le tocsin, attaqua les troupes du comte de Tende et s'empara de l'hôtel de ville. Les pénitents noirs, qui chantaient l'office dans leur chapelle, croyant que la foi qui n'agit pas n'est point une foi sincère, retroussèrent leurs robes, s'armèrent de caillous et dispersèrent plusieurs corps-de-gardes protestants. Le comte de Carces fut reçu comme un libérateur, et son frère reprit le chaperon consulaire. Sur tous les points de la Provence, les protestants coururent aux armes, plusieurs s'en-

Cette dame expira le 24 novembre suivant ; et cette perte fut si sensible, que les consuls ordonnèrent un deuil général et défendirent aux femmes de porter leurs joyaux.

[redacted]

fermèrent dans Orange. Serbellon, gouverneur du comtat venaissin, investit cette ville, s'en rendit maître, et ordonna un massacre général. Il fit passer au fil de l'épée les religionnaires, comme désobéissant au pape, et les catholiques, comme ayant reçu les religionnaires dans leurs murs [1]. D'autres réformés se réfugièrent à Sisteron, devenu le boulevard de leur parti : là se trouvait l'infatigable Paul de Mauvans, avec des capitaines formés à son école et compagnons de ses sanglants exploits, Beaujeu, Fumeyer, Dubar, Malijai, Séguiran, Gérente-Sénas. Sommerive et les deux Pontevès marchèrent contre eux et assiégèrent la place. On remarquait, parmi les gentilshommes rangés sous leurs drapeaux, le commandeur de Glandevès, Brancas, Vintimille, Villeneuve, d'Agoult-Ollières, Blacas d'Aulps, Porcelet, Grimaldi, Forbin, Castillon, Puget-St-Marc, Castellane la Verdière, Raimond-d'Eoulx, Lamanon, Laroquette, et Simiane-Lacoste [1].

Les Marseillais auraient bien fait de garder une stricte neutralité dans ces dissensions civiles: c'est ce que voulaient leurs intérêts, la bonne politique et la religion elle-même; mais ils crurent qu'ils ne devaient pas rester tranquilles spectateurs de la lutte du culte réformé contre

[1] C. F. Bouche, t. II, p. 92.

[2] Papon, t. IV, liv. XI.

[redacted]

l'église romaine, et ils épousèrent chaudement la cause du comte de Sommerive. Le conseil municipal délibéra de fournir un contingent à l'armée catholique qui faisait le siége de Sisteron. Il décréta, en conséquence, une levée de 300 hommes, qui formèrent trois compagnies placées sous les ordres de Pierre Blanc, second consul. Les capitaines étaient Nicolas de Bausset, Paul Impérial et Guillaume Olive [1]. Les troupes de Sommerive accueillirent avec des transports de joie le bataillon marseillais, qui, enflammé d'un enthousiasme religieux et guerrier, sollicita l'honneur d'être placé aux postes les plus périlleux. Trois fois les catholiques, après avoir fait une large brèche aux remparts de la place, montèrent à l'assaut; trois fois ils furent repoussés, et la nuit sépara les combattants, qui firent des prodiges de valeur. Les femmes protestantes, intrépides dans de si grands dangers, réparèrent la brèche avec une ardeur que rien ne put ralentir; et les travaux furent poussés avec tant d'activité, que le lendemain les murailles se trouvèrent en bon état. Ces femmes se saisirent de Bouquenègre, lieutenant de Durand de Pontevès, et le pendirent à un gibet. Les catholiques avaient fait périr de la même manière le capitaine Coste, de Tarascon [1].

[1] Ruffi, t. i, liv. vii, ch. ix.

Cet échec ne découragea pas le comte de Sommerive, qui, après avoir fait diverses opérations militaires, rassembla t[...] les travaux du siége. B[...] saut général. Les comp[...] placées en première [...] trois capitaines se fire[...] froid et leur courage[...] res, et les catholique[...] Mauvans et les aut[...] sentant trop faible[...] assaut, n'espérant [...] tirent secrètement [...] suivis de quatre m[...] et de tout âge. Les [...] à la mamelle; les [...] vieillards. Cette t[...] affreux état à Gre[...] l'envoya à Lyon a[...] Tende, se trouva[...] gagna Turin, et [...] disposition des c[...] Sisteron une fort[...] marseillais retour[...] les moines, les [...]

[1] C. F. Bouche, t. [...]

[2] 28 septembre 1[...]

[3] Tous les histori[...]

[redacted]

parti catholique, qui dominait dans la ville, l'accueillirent avec de grands applaudissements, chantèrent ses exploits, et ameutèrent le peuple, qui demanda avec des cris de fureur la mort de tous les protestants.

Dans ces circonstances alarmantes, Riquetti, seigneur de Mirabeau, fut nommé premier consul [1]. On lui donna pour collègues Antoine Deleuse et Arnaud Velin; les fonctions d'assesseur furent confiées à Claude de Paulo. Mirabeau, très attaché à la religion catholique, était l'ennemi prononcé de tous les crimes qui la déshonoraient. Il ne voulait fonder le triomphe de ses croyances que sur la pratique des devoirs et de la charité. Il prit, de concert avec les autres consuls, toutes les mesures que dictait la sagesse pour rétablir la tranquillité publique. Il crut qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr pour mettre les religionnaires à l'abri de la rage populaire, que de les constituer prisonniers, et de déclarer qu'ils étaient placés sous la sauvegarde de l'autorité municipale; son intention était de les faire sortir ensuite de la ville. Ce moyen ne réussit pas. Le peuple, craignant que ses victimes ne lui échappassent, se porta pendant la nuit aux prisons, désarma le corps-de-garde et s'empara de vive force de plusieurs protestants, qu'il pendit

[1] Toujours en 1562.

[redacted]

à des arbres. Il voulut faire subir le même sort à un religionnaire qui n'était point prisonnier; mais celui-ci, assisté de ses parents et de ses amis, se retrancha dans sa maison, disposé à en soutenir le siége et à se défendre vigoureusement. La populace furieuse se présenta bientôt devant la maison pour la forcer; et elle allait renverser tous les obstacles, lorsque Mirabeau accourut, revêtu de ses insignes consulaires et suivi de quelques gardes. Le consul écarta les plus séditieux, se fit ouvrir les portes de la maison assiégée, et amena le religionnaire, en disant à la populace, qui voulait s'en emparer, qu'il allait l'enfermer dans la tour Saint-Jean pour le faire punir avec les formes légales. On ne lui répondit que par des insultes et des vociférations affreuses. Assailli par les fanatiques, il se défendit courageusement; mais son escorte ayant été dispersée, l'infortuné protestant fut arraché de ses bras, fut accablé de coups, couvert de blessures et traîné à demi vivant dans la ville. Mirabeau ne se sauva qu'avec beaucoup de peine. Le conseil municipal ordonna que les consuls auraient désormais chacun une garde de douze hommes, choisis par les capitaines de quartier, qui furent chargés de veiller à la sûreté de ces premiers magistrats [1].

[1] Ruffi, t. I, liv. VII, ch. IX.

Un forfait, d'un caractère extraordinaire, vint jeter dans Marseille une nouvelle épouvante. Sanpiétro, issu en Corse d'une famille pauvre et obscure, n'était pas resté dans la foule. Héroïque soldat armé par la vengeance, il avait acquis une réputation éclatante en combattant contre les Génois pour l'indépendance de sa patrie opprimée, et Bénigna Ornano, fille unique de François Ornano, un des plus riches seigneurs de l'île, n'avait pas dédaigné de lui donner sa main. Petitesse des préjugés! cet homme, couvert de nobles blessures et de lauriers glorieux, ne croyait pas avoir rapproché la distance que le hasard de la naissance avait mise entre son épouse et lui. Il ne lui parlait jamais que tête nue, et eut toujours pour elle ce respect que les inférieurs croient devoir témoigner à ceux qui sont dans une position sociale plus élevée. La paix entre la république de Gênes et la France mit un terme aux exploits de Sanpiétro, qui se réfugia à Marseille avec sa femme et ses deux fils. Il y servit la cour pendant les guerres civiles; mais, toujours tourmenté par le désir d'affranchir sa patrie, il ne cessa d'intriguer contre les Génois, et alla même jusqu'à Constantinople solliciter le grand-seigneur d'envoyer une flotte contre eux. Ceux-ci résolurent de s'emparer de Bénigna, pour qu'elle leur servît d'otage. Ils gagnèrent quelques-uns de ses domestiques et un

[redacted]

prêtre nommé Michel qu'elle avait chargé de l'éducation de ses enfants. Ces serviteurs et ce prêtre lui persuadèrent qu'il était de son intérêt de se rendre à Gênes, où elle obtiendrait la grace de Sanpiétro. Bénigna céda à leurs conseils et à leurs instances; et, pendant que son mari était absent de Marseille, elle s'embarqua avec un de ses fils et le prêtre Michel. A peine elle eut mis à la voile, qu'un ami de Sanpiétro, instruit de sa fuite, monta sur un vaisseau léger, la joignit près d'Antibes, et la confia au comte de Grimaldi, qui l'envoya au parlement de Provence.

Sanpiétro arrive à Marseille, vole à Aix, demande que son épouse lui soit remise; et le parlement la lui rend, en lui enjoignant de la traiter avec tous les ménagements que son innocence mérite.

Mais Sanpiétro ne croyait pas à cette innocence. A ses yeux, Bénigna avait blessé l'honneur et violé ses devoirs; elle était la plus criminelle des femmes: elle a fui le toit conjugal pour chercher à Gênes un honteux asile, à Gênes, vil repaire des tyrans de sa patrie! Cet homme, d'un caractère sombre et ardent, ne peut supporter cette désolante idée; son cœur se soulève d'indignation, et son esprit troublé médite une vengeance terrible.

Sanpiétro, de retour à Marseille, parlant encore à son épouse tête nue et dans une contenance

respectueuse, lui déclara que sa perfidie ne pouvait s'expier que par la mort, et ordonna aussitôt à deux hommes qu'il avait chargés de l'emploi de bourreaux, d'exécuter cet arrêt barbare. Bénigna avait prévu le sort qui lui était réservé; n'espérant pas obtenir sa grace, elle ne demanda que la faveur de mourir de la main de son époux. Celui-ci fit retirer les bourreaux, donna à son épouse infortunée des marques d'une soumission respectueuse, passa à son cou le cordon fatal, l'étrangla sans émotion, et étrangla ensuite ses deux enfants.

Voyant autour de lui, à Marseille, un mouvement d'indignation et d'horreur, il s'enfuit à Paris, où sa présence fit éclater le même mouvement. Ce guerrier féroce eut la hardiesse de paraître à la cour pour justifier sa conduite. Découvrant sa poitrine sillonnée par des cicatrices: *Qu'importe au roi et à l'état*, dit-il, *que Sanpiétro ait bien ou mal vécu avec sa femme?* Le pardon qu'il obtint peint assez bien la cour de Charles IX [1].

Ce monarque, qui voulait parcourir son royaume, arriva en Provence avec sa mère Catherine de Médicis, son frère le duc d'Anjou, et le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, âgé de onze

[1] De Thou, liv. XXIX. — D'Aubigné, t. I, liv. IV. — Brantôme, t. VII. — Anquetil, Esprit de la Ligue, liv. IV.

ans [1], lequel contribua à l'agrément du voyage par sa vivacité et ses saillies qui plaisaient beaucoup à la reine mère. On remarquait à la suite du roi le prince de Laroche-sur-Yon, les cardinaux de Bourbon et de Guise, le connétable de de France Anne de Montmorency, et plusieurs autres seigneurs. L'intention de Charles IX était de visiter Marseille. Le conseil municipal confia tout ce qui concernait la solennité de sa réception à une commission composée de François Cépède, Arnoux-Nas, Aman Somat et Honoré Spinassy [2]. Le roi et sa cour parurent devant Marseille le 6 novembre 1564. Charles, avant d'entrer dans la ville, fut conduit à la plaine Saint-Michel [3], au milieu de laquelle on avait élevé un trône magnifique, placé sur une estrade couverte de riches étoffes et d'ornements précieux. Toutes les corporations s'y étaient rendues, et la foule qui était immense conservait un ordre admirable. Le roi s'étant assis sur son trône, les

[1] Qui devint le grand Henri IV.

[2] Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. I.

[3] Cette plaine était autrefois beaucoup plus vaste; elle contenait tous les terrains depuis l'église Notre-Dame-du-Mont jusqu'à la plaine actuelle. Elle a été rétrécie, vers le milieu du 18[e] siècle, par la vente que les religieux minimes firent de cette portion dont ils rapportèrent la propriété.

La plaine était autrefois connue sous le nom de Champ-de-Mars, *Campus Martius*, et le chemin qui y conduisait s'appelait *via de Campo Martio*, ainsi que l'attestent des actes du commencement du 12[e] siècle.

[redacted]

compagnies des quatre quartiers défilèrent devant lui. A leur tête marchait le comte de Sommerive, qui était venu à Marseille pour présider aux honneurs rendus au souverain. Ce gouverneur monta sur l'estrade, et, fléchissant le genou, offrit à Charles l'hommage et les vœux du peuple marseillais. Les consuls Gaspard de Paul, Pierre Seillans et Pantelin Gratian, suivirent son exemple. L'assesseur, Pierre de Vento, prononça ensuite un discours; et, quand il eut fini de parler, la jeune fille du premier consul, resplendissante de parure et de beauté, s'avança sur un char que traînaient treize jeunes-hommes richement vêtus, couronnés de fleurs et de lauriers, portant chacun une banderole où était peinte une croix avec cette inscription : *enseigne de la victoire*. Cette demoiselle monta sur l'estrade, se prosterna devant le roi, et lui présentant les clefs de la ville, qui étaient d'or et sur lesquelles étaient gravées ces paroles *pietate et justitiâ*, elle prononça ces vers :

Petite tu me vois, mais tes grands ennemis
Ne me sauraient forcer, car en Dieu je suis forte :
Du cœur de ces remparts, en armes pour toi mis,
Haut ma foi devant Dieu, à toi les clefs je porte.

Le roi descendit ensuite de son trône et entra dans la ville par la porte royale, où se trouvait

¹ Ruffi, t. 1, liv. VIII, ch. 1.

un arc de triomphe surmonté d'un coq couronné annonçant le jour. Là on le fit placer sous un dais de drap d'or fleurdelisé, porté par les trois consuls, par l'assesseur et par Riquetti de Mirabeau et Deleuse, consuls de l'année précédente, tous en robe rouge et la tête nue. Charles IX, avant de franchir la porte, jura l'observation des chapitres de paix et des franchises municipales. Le roi prit la route de la Major. Arrivé à la place Neuve, il s'arrêta devant un autre arc de triomphe, enrichi d'emblêmes ingénieux et de figures allégoriques, surmonté d'un globe aux armes de la famille royale de France et de la maison de Médicis, avec ces mots :

Jàm totum implevit sacris virtutibus orbem.

Le lendemain, Charles IX sortit de son palais pour aller entendre la messe à la cathédrale. Le jeune Henri était à son côté; mais, professant la religion réformée, il ne voulait pas assister à une cérémonie qu'il regardait comme un acte de superstition ridicule. Il s'arrêta sur le seuil de la porte, et il allait retourner sur ses pas, lorsque Charles lui prit en souriant sa toque de velours noir bordée d'or et parsemée de pierres précieuses, et la jeta dans l'église. Henri ne fit

[1] Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. I.

alors aucune difficulté d'entrer et d'assister à la messe [1].

La cour passa huit jours à Marseille [2], qui se signala par des fêtes brillantes, par des cérémonies d'éclat et par des plaisirs bruyants conformes au caractère des habitants.

Avant de quitter la Provence, Charles IX rétablit le parlement, interdit depuis plus de huit mois. Cette cour, ayant repris ses fonctions, alla tenir les grands jours à Marseille, sous la présidence de Morsant. Elle y fit apporter les ornements d'or et d'argent des églises de la province, pour en employer le produit au service du roi [3].

Les saines idées de l'égalité naturelle, les antiques maximes qui avaient assuré la gloire et le bonheur de Marseille, allaient tous les jours s'affaiblissant; elles cédaient la place à ces préjugés aristocratiques, à ces erreurs avilissantes, qui empoisonnent le cœur de l'homme et font haïr l'état social. Elles s'étaient introduites dans la cité, ces distinctions ridicules, hochets frivoles de la vanité. On doit regarder comme une des causes qui avaient contribué à soutenir le commerce de Marseille dans le moyen-âge, l'opinion où l'on était que les nobles pouvaient sans déroger

[1] Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. I.

[2] C. F. Bouche, t. II, p. 98.

[3] Id.

se livrer à toutes sortes d'opérations mercantiles et industrielles. La famille de Montolieu, dont l'origine se lie à la plus ancienne chevalerie provençale, joignait, dans les actes qu'elle passait au quinzième siècle, la qualité de noble à celle de marchand. A la même époque, l'illustre maison de Candole, qui possédait onze fiefs considérables, et qui était également adonnée au commerce, s'enorgueillissait de l'exercice de sa profession [1]. Mais, sous Charles IX, les familles nobles de Marseille commençaient à regarder le commerce comme contraire à la dignité patricienne. Le prince déclara, dans des lettres patentes [2], que ces familles pouvaient faire des opérations commerciales sans déroger, pourvu toutefois qu'elles ne tinssent pas boutique et qu'elles ne vendissent rien en détail [3] : faible remède pour la gravité du mal. Une tendance funeste éloignait des affaires publiques les classes inférieures ; le conseil municipal semblait un peu trop redouter l'influence populaire ; tout le pouvoir était placé dans les mains de quelques principaux citoyens. Pourtant la démocratie, pleine de force et de fécondité, vivait dans les traditions, dans les souvenirs, dans les mœurs et dans les besoins des habitants. Elle prit son essor et montra son

[1] Fauris de St.-Vincent, Mémoire cité.

[2] De 1566.

[3] Rufli, t. I, liv. VIII, ch. I.

énergie dans les troubles religieux; essor sans gloire, énergie sans lumières!

Après un calme trompeur, la guerre s'était allumée entre les protestants et les catholiques. Les ravages et les massacres désolaient la France, comme si elle eût été inondée de barbares. Le sort de la Provence n'était pas meilleur. Le sage comte de Tende était mort [1], et les religionnaires se voyaient livrés sans ressource à la haine de leurs ennemis. Ils avaient aussi perdu l'appui de Saint-Chaumont, archevêque d'Aix. Ce prélat, indigné de la conduite des catholiques, monta un jour dans la chaire de son église, déclama contre le culte romain et jeta loin de lui ses ornements pontificaux. Il quitta ensuite le pays, se maria et prit les armes pour la religion réformée.

Le conseil municipal de Marseille, toujours enflammé d'ardeur pour la cause du catholicisme, envoya au duc d'Anjou, frère de Charles IX et lieutenant-général du royaume, deux cents hommes soldés pendant trois mois aux frais de la commune, et commandés par Paul Impérial, qui s'était distingué au siége de Sisteron. Cette troupe se signala sous les enseignes royales à la fameuse journée de Jarnac [2].

[1] Le 23 avril 1566.

[2] Le 13 mars 1569.

[redacted]

Marseille, pendant quelques années, ne fut le théâtre d'aucun événement remarquable. Les horreurs de la Saint-Barthélemi ne la souillèrent pas. Le comte de Carces, qui commandait en l'absence du comte de Sommerive, était la terreur des protestants provençaux; mais c'est en face et sur les champs de bataille qu'il les combattait. Il eut le courage de répondre à la cour : *J'ai toujours servi le roi en soldat : je serais fâché de faire en cette occasion l'office de bourreau* [1]. Après la mort de Charles IX, les réformés de Provence reprirent les armes, se mirent en campagne et s'emparèrent des villes de Riez, de Digne, de Seyne, de Puymoisson, d'Espinouse et de Majastre. Le comte de Carces leva alors ses enseignes; ses soldats furent appelés *marabous* [2], ou Carcistes; les soldats protestants, accablés de maux cruels, eurent le surnom de *razats* [3]. Marseille fournit trois cents arquebusiers à l'armée catholique [4]; et le comte de Carces, aidé du seigneur de Vins, abattit en Provence le parti de la réforme, au moment où ce parti se relevait en France plus puissant que jamais.

[1] Papon, t. 4, liv. XI. -- Anquetil, Esprit de la Ligue, liv. IV.

[2] Voleurs.

[3] Pillés.

[4] En 1574.

Le maréchal de Retz fut nommé gouverneur du comté, après la mort de Sommerive; et Henri III, qui se rendait à Avignon [1] pour s'efforcer de pacifier le pays, se fit recevoir confrère pénitent et parut à une procession couvert d'un sac blanc. *Il marcha*, dit un ancien historien, *non comme un roi, mais comme les autres pénitents, et porta quelque temps la croix* [2].

Marseille envoya à Arles six galiotes, sous le commandement de Lazarin d'Espinassi, second consul, pour repousser les religionnaires du Languedoc, qui avaient fait une irruption dans la Camargue [3].

Le maréchal de Retz ayant quitté le pays, le duc d'Angoulême, frère naturel du roi, grand-prieur de France, fut provisoirement chargé du commandement, qu'il céda bientôt au comte de Suze. Celui-ci soutint la cause des razats; et, comme le fanatisme religieux se mêlait à des haines particulières, les malheurs publics furent à leur comble. Le comte de Carces et son neveu de Vins méconnurent l'autorité du nouveau gouverneur, qui appela à son secours les razats de Brignoles, de Lorgues, de Fréjus, de Draguignan et

[1] Le 17 octobre 1574.

[2] Hist. des Troubles de Provence, depuis son retour à la couronne jusques à la paix de Vervins en 1598, 1re partie, par Louvet de Beauvais.

[3] En 1575.

de Grasse. De Vins empêcha la jonction de ces troupes, et tailla en pièces quatre cents hommes sortis de Brignoles et de Draguignan. Alors, le parlement rendit un arrêt par lequel il déclara les Carcistes rebelles et perturbateurs du repos public. Les habitants d'Hyères, de Toulon et des villages circonvoisins, en taillèrent en pièces six ou sept cents retirés à Cuers [1].

La reine Catherine de Médicis vint en Provence pour calmer les passions et mettre un terme à cette affreuse guerre civile; elle arriva à Marseille le 5 juin 1579, accompagnée du cardinal de Bourbon, légat du pape, des princes de Condé et de Conti, du grand-prieur de France et du maréchal de Montmorency. Les consuls Pierre de Bourgogne, André de Georges d'Ollières et Alexandre d'Aiguillenquy, l'assesseur Jean Doria, et tous les gentilshommes, étaient montés à cheval et étaient allés à sa rencontre, à la tête des compagnies de quartiers. Catherine appela auprès d'elle les principaux chefs razats et marabous, qui se rendirent dans cette ville pour justifier leur conduite et porter réciproquement leurs plaintes. Le comte de Carces vint présenter ses respects à la reine, accompagné seulement de quelques serviteurs sans armes, pour prouver qu'il n'était animé que d'un esprit de concilia-

[1] C. F. Bouche, t. II, p. 109.

[redacted]

tion. Les razats, le voyant ainsi sans défense, conspirèrent contre ses jours. Boyer, un de leurs capitaines, chargé d'exécuter ce projet de vengeance, se mit à la tête de quarante hommes déterminés, portant tous des chapeaux blancs, signe de ralliement du parti. De Carces, qui ne pâlissait pas à l'aspect du danger, qui toujours avait opposé à l'orage un front intrépide, voulait attendre ses ennemis de pied ferme; mais, cédant enfin à des conseils plus prudents, il sortit secrètement de Marseille et prit la route de Salon, où était son quartier-général [1]. Catherine opéra entre les chefs des deux factions un rapprochement qui paraissait sincère. Elle partit pour Aix [2], où la paix fut signée sous ses auspices [3].

La peste dite *la grande* assoupit les discordes civiles bien mieux que la médiation de la majesté royale; elle fut apportée à Cannes par un bâtiment venant du levant, au mois de février 1580; de là elle se répandit dans tout le reste de la Provence. Des pluies excessives, qui avaient régné dans le printemps, avaient été suivies de chaleurs insupportables. La famine accompagna ce fléau, dont la violence fut extrême à Marseille et y

[1] Gaufridy, t. II, liv. XIII.

[2] Le 25 du même mois.

[3] Louvet de Beauvais, ouv. cité, 1re partie. — Papon, t. IV, liv. XI. — Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. II.

causa une affreuse mortalité. D'Ollières, second consul, l'assesseur Jean Doria, Joseph de Cabre et Bertrand-Arnaud, capitaines de quartier, succombèrent glorieusement, victimes de leur zèle et de leur amour pour la patrie. Le nombre des morts s'éleva à plus de trente mille. La maladie contagieuse, qui confondit l'expérience et résista à toutes les ressources de l'art, présenta un caractère nouveau et des accidents étranges. Quelquefois une lassitude accablante paralysait tous les mouvements du corps appesanti; une noire mélancolie, une inquiétude mortelle se joignait à l'abattement des sens; puis venait un sommeil profond, funeste avant-coureur de l'éternel sommeil. Le fléau avait souvent de symptômes plus formidables : il s'annonçait par une chaleur brûlante, par des palpitations convulsives; la tête s'embarrassait; les regards égarés manifestaient le trouble des idées; bientôt la violence des douleurs dégénérait en désespoir frénétique. Alors, les malheureux infectés du poison pestilentiel portaient sur eux-mêmes une main meurtrière, se déchiraient avec fureur, ou se précipitaient de leurs fenêtres. Quelques-uns, plus tranquilles, s'enveloppaient dans un suaire, et, privés de tout soin, rendaient le dernier soupir dans ce lugubre appareil. Les cadavres restaient dans les rues, ou pourrissaient dans les maisons désertes. Partout s'offraient des objets de pitié et des scènes d'effroi.

On crut enfin être délivré de la peste après huit mois de ravages ; mais elle recommença le 26 mars 1582 avec la même violence qu'auparavant. Les habitants épouvantés sortirent en foule de la ville, où il ne resta environ que trois mille ames. Jean Dubourg, viguier, remplit son devoir avec courage, et vit tomber autour de lui ses officiers et ses gardes. L'avocat Montel fut chargé d'exercer les fonctions judiciaires, en l'absence du lieutenant du sénéchal [1].

Les désordres et les fureurs de la ligue suivirent cette horrible contagion. Chaque province eut sa ligue particulière ; et, comme le comte de Carces était mort [2], le seigneur de Vins fut le chef de l'union catholique en Provence, union que forma le parti des marabous. Le duc d'Angoulême, grand-prieur, qui avait repris le gouvernement du pays dans l'intérêt de la cour, leva six mille hommes de milice. D'un autre côté, le seigneur de Vins fit tous ses efforts pour rendre redoutable la cause des ligueurs. Les seigneurs de Saint-André, de Meyrargues, de Rousset, de Gréoulx, de Mons et de Salerne, vinrent se ranger sous ses enseignes. Placé à la tête de cinq cents chevaux et de deux mille arquebusiers, il voulut se rendre maître du château de Puech et de la

[1] Ruffi, t. i, liv. viii, ch. ii.

[2] Le 20 avril 1582.

ville de Sisteron. Il poussa en même temps son dessein sur Marseille, qui n'avait pas arboré ses couleurs. Les intelligences qu'il y entretenait lui faisaient concevoir l'espérance d'y entrer bientôt avec ses troupes. Altovitis et Villecrose, qui jouissaient d'un grand crédit dans la cité, étaient ses chauds partisans [1]; mais celui sur lequel il appuyait principalement ses projets, celui qui avait embrassé avec le plus d'ardeur les intérêts de la ligue, était Louis de la Motte Dariez, second consul [2].

Dariez avait une figure heureuse et une taille imposante; il s'exprimait toujours avec grace et quelquefois avec éloquence; mais la nature, en lui accordant ces avantages, ne l'avait pas doué des qualités nécessaires pour jouer dignement un rôle politique, et surtout pour être chef de parti dans des circonstances orageuses : sa capacité intellectuelle était médiocre; l'emportement lui tenait lieu d'énergie, et la prudence ne dirigeait point ses conseils.

Entouré de quelques satellites dévoués à sa fortune, parmi lesquels figuraient en première ligne Joseph Lauze et Claude Boniface, il opprima les bons citoyens; il exerça une autorité absolue, et le corps municipal fut asservi à ses

[1] Gaufridy, t. II, liv. XIII.

[2] C'était en 1585.

volontés despotiques. Antoine d'Arène, son collègue, intéressé par ses opinions exaltées au triomphe de la ligue, résidait auprès de la cour, où il avait été envoyé avec Spinassi, membre du conseil de ville, pour les affaires de la commune. Dalvis, viguier, Roque, troisième consul, et Martinenqui, assesseur, n'eurent plus qu'un titre sans pouvoir.

Dariez, croyant qu'il lui convenait de se placer sous la protection d'une puissance étrangère, pour exercer sa tyrannie avec plus de sûreté, attira dans la rade les galères de Toscane. Rien alors ne put arrêter ses fureurs insensées. Il ordonna aux habitants, sous peine de mort, de porter sur leurs chapeaux une croix blanche, signe distinctif des ligueurs, et de dénoncer ceux qui étaient suspects de calvinisme. Toutes les passions abjectes, tous les ressentiments particuliers se cachèrent sous le voile du zèle religieux. Plusieurs citoyens recommandables furent traînés en prison [1]; l'effroi glaça tous les cœurs honnêtes. Claude Boniface, qui convoitait la succession de son frère, l'accusa d'hérésie, quoiqu'il eût toujours donné des preuves de sa ferveur catholique, le fit impitoyablement massacrer par une troupe de sicaires, et vint jouir de ses cris lamentables et de sa lente agonie. Un revendeur, nommé Chieuse, et Clavier, vieillard

[1] Le 9 avril 1585.

septuagénaire, furent extraits des prisons et livrés à la fureur du peuple, qui les traîna par les rues jusques aux remparts du côté de la Major, d'où ils furent précipités à demi vivants. Un emballeur fut aussi précipité des murailles; et comme cet infortuné avait encore un reste de vie, il se traîna péniblement pour s'éloigner d'une terre teinte de son sang; mais ses bourreaux ne le perdaient point de vue du haut des murs, et deux d'entre eux descendirent pour l'achever[1].

L'évêque Frédéric Ragueneau et plusieurs citoyens notables attachés à la personne et aux intérêts du roi se réfugièrent à l'abbaye Saint-Victor, comme dans une citadelle. Ragueneau alla ensuite dans son château d'Aubagne, qui était fortifié, et de là à Aix, où il joignit le duc d'Angoulême, grand-prieur de France, qui soutenait vivement la cause royale contre la ligue[2].

Dariez assurait à quelques-uns de ses partisans qui étaient de bonne foi, qu'*il avait commission du roi de faire tuer tous les Huguenots*[3]. Ces amis abusés le supplièrent de convoquer une assemblée générale à l'hôtel de ville, et de montrer les ordres qu'il disait lui avoir été transmis. Dariez, ne pouvant pas reculer devant leur invi-

[1] Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. III.

[2] Hist. des Evêques de Marseille, t. III, liv. XV.

[3] Louvet de Beauvais, ouv. cit., 1re part.

[redacted]

tation pressante, convoqua l'assemblée, composée du conseil municipal et des principaux habitants. Le consul rebelle y exposa avec beaucoup d'adresse, mais en termes vagues, les motifs de sa conduite. Il parla de la pureté de ses intentions, de son zèle pour le service du roi. Il assura que, connaissant ses devoirs et sachant les remplir, il serait toujours digne de la confiance de ses concitoyens; que sa seule ambition était d'asseoir sur des bases inébranlables la gloire et le bonheur du peuple marseillais; que des circonstances impérieuses lui commandaient de ne pas montrer encore la commission qu'il avait reçue du roi, mais que bientôt il la ferait connaître, et que l'on apprécierait alors la juste cause de son prudent silence.

Nicolas de Bausset, prenant la parole avec une franchise énergique, lui répliqua que s'il était véritablement animé de l'amour de la patrie, il devait en donner des preuves en effaçant, par l'oubli du passé et par une réconciliation générale, toutes les traces des discordes civiles et des calamités publiques. Il lui proposa de rappeler tous ceux qui s'étaient réfugiés à Saint-Victor. Dariez y consentit, en dissimulant son ressentiment. On assure que cet homme, aveugle et barbare dans son usurpation, avait aposté des sicaires pour faire main basse sur l'assemblée, presque toute composée de royalistes; mais qu'il

ne donna pas le signal du carnage, parce que la plupart des assistants, craignant pour leur vie, avaient eu la précaution de venir armés [1].

L'humanité serait trop misérable si les tyrans l'opprimaient toujours impunément, s'il ne se levait jamais contre eux quelques-uns de ces généreux citoyens qui, prenant en main la cause de leurs semblables, combattent à leurs propres risques l'usurpation triomphante : François Bouquier fut de ce nombre. Ce digne Marseillais, d'une naissance illustre et d'une réputation sans tache, nourrissait dans son cœur le projet de punir Dariez et de délivrer sa patrie. D'autres gémissaient en silence et cachaient leur douleur; celui-là osa parler le mâle langage de la liberté, et lever un front sur lequel était écrite, en caractères menaçants, l'horreur du despotisme. Dariez jura sa perte; mais Bouquier sut le prévenir.

Le grand-prieur, instruit de ses bons sentiments et connaissant son courage, lui écrivit une lettre flatteuse dans laquelle il l'engageait à faire tous ses efforts pour abattre la tyrannie qui désolait Marseille [2]. Bouquier crut qu'il ne fallait pas différer l'exécution de son dessein ; il enflamma le zèle de quelques citoyens disposés à le seconder, et leur donna rendez-vous sur la place Neuve,

[1] Papon, t. IV, liv. XI.

[2] Gaufridy, t. II, liv. XIII.

[redacted]

pendant la nuit. Ils s'y rendirent en armes. Bouquier leur peignit, dans une courte harangue, la justice de la cause qu'ils allaient défendre ; il leur dit qu'au premier signal ils verraient accourir sous leurs enseignes une foule d'habitants fidèles qui n'attendaient que l'occasion de se montrer. Il leur fit ensuite jurer de répandre, s'il le fallait, jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le succès de l'entreprise.

Dariez, ayant eu connaissance de la conspiration, se mit à la tête de ses partisans et de ses satellites, doubla tous les corps-de-gardes et fit quelques dispositions militaires. Ses mouvements et ceux de Bouquier jetèrent l'alarme dans la ville. Quatre mille habitants prirent les armes, au milieu d'une confusion inexprimable, que la nuit augmentait encore. Trois mille, ne sachant quelle impulsion suivre, attendirent dans l'inaction l'issue du drame qui se préparait. Mille hommes, plus résolus ou mieux inspirés, vinrent se joindre à la troupe du libérateur. Le viguier, le troisième consul, l'assesseur, les juges Balthasard de Grenier et Jean-Paul de Foresta, Guérin, avocat du roi, les membres du corps municipal et les principaux citoyens qui n'avaient pas épousé la cause de Dariez, accoururent à l'hôtel de ville, se réunirent en assemblée extraordinaire pour prendre des mesures de salut public, et déclarèrent la séance permanente.

Ces préparatifs menaçants et cette attitude imposante intimidèrent Dariez, qui vit alors la base fragile de sa puissance éphémère. La défection se mit dans les rangs de ses soldats découragés. Bientôt, vivement pressé par le brave Bouquier, il se réfugia dans un corps-de-garde avec Claude Boniface et cent cinquante des siens, qui ne tardèrent pas à l'abandonner. Dariez et Boniface, ne voyant autour d'eux que vingt-cinq complices, sentirent qu'ils ne trouveraient de sûreté que sur les galères de Florence, et cherchèrent à s'embarquer; mais Bouquier, qui était à leur poursuite, les arrêta au moment où ils allaient entrer dans un bateau, et les conduisit à l'hôtel de ville devant l'assemblée, qui fit retentir la salle d'applaudissements prolongés. Sur la réquisition de Guérin, les deux coupables furent constitués prisonniers. Le viguier fit enlever à Dariez le chaperon consulaire, qui fut remis à son collègue Roque. L'assemblée ordonna que les portes de la ville seraient fermées; elle destitua les quatre capitaines de quartier, zélés partisans de Dariez et de la ligue, et en nomma vingt-huit à leur place, c'est-à-dire, sept par quartier. Après avoir pris ces premières précautions, l'assemblée choisit vingt-quatre de ses membres pour la direction des affaires et les mesures de salut public.

Ce comité somma les commandants des galères

[redacted]

de Florence de s'éloigner, sans délai, des côtes marseillaises; ceux-ci, apprenant la chute de Dariez, obéirent aussitôt. Le comité députa ensuite au grand-prieur Honoré de Montolieu, chargé de remettre au prince une lettre par laquelle on lui annonçait l'heureuse révolution qui venait de s'opérer : « *Celle-ci*, lui disait-on, *est spécialement pour vous asseurer que la ville est universellement résolue, du plus grand jusques au plus petit, de vivre et mourir sous la fidélité et obéissance du roi, notre souverain seigneur.* » Le grand-prieur partit sur-le-champ pour Marseille, avec le grand-sénéchal Gaspard de Pontevès, une chambre du parlement et l'évêque Ragueneau. Il arriva à onze heures du soir et descendit à l'hôtel de ville, où le comité siégeait en présence de François Bouquier. Ce prince fit l'éloge de la fidélité des Marseillais, embrassa le libérateur et lui dit : « *Monsieur Bouquier, vous avez gagné une bataille au roi.* »

Le sénéchal ordonna d'informer contre Dariez et Boniface. La procédure ne traîna pas en longueur, et les deux coupables furent condamnés à être pendus. L'arrêt fut exécuté le 13 avril 1585, à minuit, en présence du grand-prieur, qui était à une fenêtre voisine. Boniface ne vit qu'avec un lâche effroi les approches de la mort; Dariez montra beaucoup plus de courage. Croyant, même sur l'échafaud, que le duc d'Angoulême

lui accorderait son pardon, il dit aux assistants : « *Obéissez à monseigneur; c'est un prince débonnaire, magnanime, et frère du roi. Servez-le mieux que je n'ai fait.* » Il lui donna d'autres éloges; mais quand il vit que ce prince ne se laissait pas fléchir, il s'écria, avec l'accent de la colère : « *Je me dédis de ce que je viens de dire. Prenez garde à vous : il y a dans la ville des personnes qui ont fait ligue avec le roi de Navarre, et veulent vous trahir. Tout ce que j'ai fait ne vient que du zèle que j'avais pour la foi catholique. Empêchez, tant que vous pourrez, que les religionnaires ne se rendent les maîtres.* » Ensuite se tournant vers l'exécuteur : *As-tu peur?* lui dit-il; *ce serait à moi de trembler.* Il se mit à genoux, fit une courte prière, se livra aux mains du bourreau et fut lancé dans l'éternité [1].

Henri III était dans la salle du Louvre lorsqu'il apprit ces événements. Le prince, au comble de la joie, voyant dans cette salle d'Arène et Spinassi, députés de Marseille, s'approcha d'eux et leur dit : « *Mes amis, je vous accorde ce que vous m'avez demandé, et davantage, s'il est besoin. Ma libéralité ne suffira jamais pour reconnaître votre fidélité.* » Le roi écrivit ensuite

[1] Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. III. -- Louvet de Beauvais, ouv. cit. 1re part. -- Tous les historiens de Provence. -- Pitton, Hist. d'Aix.

au conseil municipal une lettre pleine de bienveillance et d'éloges [1].

La Provence était toujours déchirée par les discordes civiles, et le seigneur de Vins sous les drapeaux de la ligue luttait contre le grand-prieur sous les enseignes royales.

A Marseille, les esprits étaient trop agités, les passions politiques trop ardentes, les querelles religieuses trop envenimées, pour que le calme fût durable. Les élections municipales, vivement disputées par l'intrigue et la cabale, causèrent les plus graves désordres. On en vint aux mains dans l'hôtel de ville; un citoyen, appelé Jean Maiffren, fut tué, et plusieurs autres blessés. Sommati et le seigneur des Pennes accoururent à Aix pour avertir le gouverneur de tous ces troubles. Henri d'Angoulême se rendit en toute hâte à Marseille, accompagné du président de Coriolis, des conseillers Saint-Marc et d'Aymar, et de l'avocat-général Monier.

Il convoqua une assemblée générale pour aviser aux moyens de rétablir la concorde. On y fut unanimement d'avis de faire des changements au dernier réglement municipal, et on s'en rapporta sur ce point à la prudence du gouverneur, qui fit le réglement suivant, désigné par le nom de ce prince [2]:

[1] Elle est à la date du 26 avril 1585.

[2] Réglement d'Angoulême, approuvé par le roi Henri III le 6 octobre 1585.

Il fallait que le viguier fût gentilhomme, qu'il possédât 500 écus de rente et qu'il ne fût point parent des consuls [1].

Le premier consul devait être aussi de race noble et posséder 10,000 écus de capital; le second devait en posséder 6,000, et le troisième 1,000. L'âge de trente ans était exigé pour tous, et ils ne pouvaient être réélus qu'après dix ans d'intervalle. Quant à l'assesseur, on n'exigeait que vingt-cinq ans d'âge, et il pouvait être choisi parmi les fils de famille. Tous recevaient cinquante écus de salaire et achetaient à leur frais la robe d'écarlate et le chaperon.

Les consuls, soumis à la résidence, ne pouvaient sortir de la ville, durant l'année de leur charge, que par exprès commandement du roi, du gouverneur de Provence, ou du parlement, et lorsqu'ils étaient députés aux états-généraux. S'ils trahissaient leurs devoirs, s'ils commettaient un acte qui blessât les lois de l'honneur, ils étaient déclarés incapables d'exercer des fonctions publiques, et cette peine frappait leur postérité jusqu'à la troisième génération.

Le nombre des membres du conseil resta fixé à soixante-douze. Les conditions d'éligibilité et la durée de la charge demeurèrent les mêmes;

[1] On maintint la disposition des chapitres de paix par laquelle le viguier devait être étranger à la ville.

on ajouta seulement l'obligation de posséder au moins 2,000 écus.

Sous la présidence du viguier, les consuls et l'assesseur en exercice, ceux de l'année précédente, les vingt-quatre conseillers *des honneurs*, formaient une liste de soixante-douze candidats, c'est-à-dire, dix-huit par quartier. Le conseil pouvait écarter au ballotage six de ces noms sur chacune des listes; ceux qui restaient étaient écrits sur des bulletins placés dans quatre urnes de verre. Il en était choisi six dans chaque vase *par un pauvre garçon casuellement trouvé, âgé de six ans et au-dessous, ayant les bras nus; ledit viguier, pour éviter fraude, à l'instant ouvrait et lisait publiquement ces bulletins, qui étaient aussitôt enregistrés par le secrétaire de la ville* [1]. Ces vingt-quatre nouveaux élus remplaçaient les vingt-quatre conseillers *des honneurs*, qui sortaient de charge; et chaque année le corps municipal se renouvelait ainsi par tiers.

Chacun des trois consuls, en présence de ceux qui avaient exercé l'année précédente, proposait pour son remplacement trois candidats, *qu'il connaissait, selon Dieu et sa conscience, être plus propres et dignes de la charge* [2]. Les can-

[1] Termes de l'ordonnance royale du 6 octobre 1585.

[2] *Id.*

didatures devaient être approuvées au scrutin secret par les quarante-huit conseillers restants. Lorsqu'un candidat était rejeté, le consul qui l'avait présenté en proposait un autre, lequel était également soumis à l'agrément de l'assemblée. Lorsque les neuf candidats avaient été agréés, l'assemblée élisait immédiatement seize conseillers parmi les vingt-quatre nouvellement nommés, et adjoignait à ces seize conseillers nouveaux huit conseillers sortants. Ces vingt-quatre élus, demeurés seuls avec le viguier et le secrétaire de la commune [1], écrivaient les noms des neuf candidats sur autant de bulletins qu'ils jetaient dans une urne de verre. Un jeune enfant en tirait successivement trois au sort, et ces noms étaient ceux des nouveaux consuls. La même assemblée des vingt-quatre nommait, séance tenante, les quatre capitaines de quartier, les juges des marchands et les autres fonctionnaires dont le choix était du domaine du pouvoir municipal.

Les meilleures intentions sont méconnues dans les temps de discorde et de bouleversement. La justice prend alors la couleur trompeuse des passions politiques. Le grand-prieur, placé au milieu de tant d'intérêts opposés, était dans une position trop difficile pour ne pas soulever con-

[1] Ce secrétaire était toujours un notaire.

[redacted]

tre lui des ressentiments dangereux; aussi il voyait entraver tous ses projets et toutes ses opérations. Plusieurs voix accusatrices le poursuivaient jusques auprès du trône. Philippe Altovitis, de Marseille [1], s'était toujours montré son ennemi. Ce gentilhomme, époux de Renée de Rieux, ancienne maîtresse de François Ier, jouissait d'un grand crédit. Il écrivit à sa femme, qui était alors à la cour, une lettre injurieuse pour le grand-prieur. Cette lettre fut mise sous les yeux du roi et envoyée par un colonel corse, nommé Alphonse Ornano, au grand-prieur lui-même, qui, en la lisant, ne put contenir son indignation. Altovitis était alors à Aix avec un grand nombre de députés des communes provençales. Henri d'Angoulême, aveuglé par la vengeance, ordonna au capitaine Séguiran et à quelques gardes de le suivre, courut [2] à l'hôtellerie où logeait le gentilhomme marseillais, et, l'épée à la main, entra brusquement dans sa chambre, où se trouvait d'Arène, premier consul de Marseille. *As-tu écrit cette lettre?* dit-il à Altovitis; *reconnais-tu ce seing?* Altovitis, interdit, veut faire des excuses; mais le grand-prieur, sans lui laisser le temps de s'expliquer, lui donne un coup d'épée et se dispose à lui en

[1] La famille d'Altovitis, une des plus anciennes et des plus illustres de la Toscane, se réfugia à Marseille en 1470, lorsque l'Italie était déchirée par les Guelfes et les Gibelins.

[2] Le 1er juin 1586.

donner un second. Le Marseillais, baigné dans son sang, rassemble le peu de forces qui lui restent; sa main désespérée se saisit d'un poignard et en frappe le prince dans le bas-ventre; celui-ci s'écrie alors : *Je suis blessé, Altovitis me tue!* A ces cris, Séguiran se précipite sur Altovitis, le perce de mille coups et jette par les fenêtres son corps défiguré, que les gardes foulent aux pieds; un de ces gardes tue d'Arène d'un coup de carabine. Le grand-prieur, en proie à des souffrances déchirantes, est transporté dans son palais. Le deuil, l'épouvante et la confusion règnent dans la ville, dont les portes restent fermées. Le peuple prend les armes et forme des barricades dans quelques rues. Le président Coriolis et plusieurs conseillers du parlement parcourent les principaux quartiers à cheval et en robe rouge. Séguiran les accompagne, tenant d'une main le poignard d'Altovitis, de l'autre l'épée du duc d'Angoulême, et s'écriant, en montrant alternativement ces deux armes : *Voici ce qui a blessé monseigneur le grand-prieur; voilà ce qui en a tiré vengeance !*

Le prince, dont la blessure était mortelle, expira le lendemain, et le parlement prit les rênes de l'administration du pays, en attendant la nomination d'un autre gouverneur. Comme il était à craindre que la mort de d'Arène et d'Altovitis ne fût à Marseille une cause de troubles, le président

de Saint-Jean, les conseillers Vento et Foresta, et l'avocat-général Monier, se rendirent en toute hâte dans cette ville pour y veiller au maintien de la tranquillité publique [1].

Henri III donna le gouvernement de la Provence au duc d'Epernon, son favori, qui, après avoir fait son entrée dans la ville d'Aix à la tête d'un nombreux et brillant cortége [2], arriva à Marseille, où il fut reçu avec magnificence [3]. Il en partit six jours après, pour exécuter les lois royales contre les protestants, qui ne possédaient plus en Provence que la ville de Seyne. D'Epernon, ayant fait transporter des canons dans les montagnes par le secours des mariniers marseillais, s'empara de cette place, et retourna à la cour, où le roi l'appelait, laissant à Nogaret de la Valette, son frère aîné, le gouvernement de la province, désolée par la peste. Les Marseillais, frappés de terreur, abandonnèrent la ville, où la contagion dura six mois [4].

Le seigneur de Vins, ne désespérant point du succès de la ligue provençale, négociait avec le duc de Savoie pour en obtenir des secours, et Marseille s'ébranlait sourdement, toujours ardente pour la cause catholique, à laquelle elle

[1] Gaufridy, t. II, liv. XIII.

[2] Pitton, Hist. d'Aix.

[3] Le 1er octobre 1586.

[4] Elle commença le 15 novembre 1586, et finit en mai 1587.

mêlait des idées d'indépendance qui auraient été plus naturellement placées dans le parti opposé. De Vins fit entrer dans la ville Castellane Besaudun, un de ses agents les plus intelligents et les plus déterminés, pour disposer les esprits en faveur de la ligue. Pierre d'Antelmy, viguier, chassa ce conspirateur, et une sédition redoutable éclata aussitôt. Le peuple, se livrant à tous les excès, donna le nom de *bigarrats*[1] aux partisans de la Valette. Nicolas de Cépède, premier consul, dirigea le mouvement populaire; ses collègues, Antoine de Lenche et Jean Bousquet, furent les chefs des bigarrats.

Lavalette accourut à Marseille et fit arrêter quelques coupables, parmi lesquels se trouvait un patron pêcheur. A cette nouvelle, les prud'hommes Marin Silve, Peyron Teissère et Etienne Lombardon, se mirent à la tête de deux cents hommes de mer, et marchèrent vers l'hôtel du gouverneur pour lui demander la liberté des prisonniers. Nicolas de Cépède, suivi de quelques ligueurs, se joignit à cette troupe, qui forma bientôt un rassemblement considérable. Fabre,

[1] « On appelait *bigarrats* les politiques ou demi-huguenots « qui nageaient entre deux eaux; car on voulait, pour être « parfait catholique, qu'on eût un zèle impatient, qu'on ne « souffrît ny paix ny trève avec les hérétiques. »

Le Laboureur, fol. pag. 380. — Louvet, Additions sur l'Hist. des Troubles de Provence, 1re part.

capitaine de quartier, voulant faire quelques observations, courut risque d'être jeté à la mer. Lavalette s'efforça vainement de calmer la fureur de cette populace. Marin Silve le somma avec arrogance de rendre les prisonniers, disant qu'ils étaient gens de bien et bons catholiques. D'autres séditieux s'approchèrent du gouverneur, et lui dirent en langue provençale : *Tamben, moussu, vous abusas, nous va foudrié pas faïré : voulen lous présouniés*. Et la foule irritée répétait sans cesse : *Voulen lous présouniés*. Lavalette, ne pouvant opposer aucune résistance, s'écria : *Eh bien, messieurs les prud'hommes, je vous les donne*. Les prisonniers furent aussitôt rendus à la liberté et portés en triomphe [1].

Le lendemain, Lavalette, Lenche et Bousquet, firent prendre les armes à tous les bigarrats, pour s'emparer des prisonniers délivrés. Les ligueurs s'armèrent de leur côté. Les bigarrats, se voyant les plus faibles, n'osèrent rien entreprendre, et Lavalette fut contraint d'abandonner la ville, livrée à l'anarchie.

Besaudun y entra bientôt, et le seigneur de Vins ne tarda pas d'y arriver. Alors, les ligueurs, triomphants, regardant Dariez comme un martyr de la religion, enlevèrent de l'hôtel de ville un tableau où la mort de ce tyran était représentée,

[1] Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. IV.

et rendirent de grands honneurs à sa mémoire.

Cependant les bigarrats, ne désespérant point du succès de la cause royale, étaient toujours sous les armes. La majorité du conseil municipal suivit les enseignes de Nicolas de Cépéde; la minorité se rangea sous celles d'Antoine Lenche et de Jean Bousquet, et Marseille devint un affreux théâtre où les deux factions acharnées se livrèrent une guerre impie.

Quelques procureurs passant sur le port, l'un d'eux proféra contre les bigarrats des paroles injurieuses. Aussitôt sept ou huit hommes sortent de la maison d'un nommé Blancard, l'épée à la main, et se précipitent sur ces procureurs, qui appellent la populace à leur secours. Un attroupement se forme; les bigarrats sont blessés, mis en fuite, et se réfugient dans la maison de Blancard [1].

Lenche résolut de s'emparer de l'hôtel de ville par un coup de main, et d'en chasser les ligueurs. Ceux-ci, ayant soupçonné son dessein, renforcèrent le corps-de-garde; mais Lenche persista dans sa résolution. Couvert d'une cuirasse, orné du chaperon, il se mit à la tête de cinquante royalistes armés de toutes pièces, et s'avança vers le poste [2]. Un jeune homme, appelé Porcin, le somme, le

[1] Gaufridy, t. II, liv. XIII.

[2] Le 26 août 1588, entre neuf et dix heures du soir.

pistolet sur la poitrine, de se retirer. Lenche détourne cette arme, renverse lui-même Porcin d'un coup de pistolet, et les deux troupes en viennent aux mains. Antoine de Cépède, accourant avec quelques ligueurs, charge les bigarrats, qui, contraints de céder, se dispersent dans la ville, et Lenche se réfugie dans le couvent de l'Observance [1]. La majorité du conseil municipal, réunie de suite à l'hôtel de ville, déclare ce chef royaliste déchu de ses fonctions consulaires, perturbateur du repos public et ennemi de la patrie.

Les ligueurs coururent à l'Observance [2], y firent de minutieuses recherches, et trouvèrent enfin le malheureux Lenche caché dans un tombeau. Un cardeur de laine lui ôta son chaperon et lui donna un soufflet. Lenche, conduit devant le bénitier de l'église, fut criblé de coups d'épée et de pistolet. Les ligueurs, poussant des cris de joie, foulèrent aux pieds son cadavre et le livrèrent aux enfants, qui le traînèrent jusqu'à la porte de sa maison [3], où ses serviteurs parvinrent à s'en emparer.

[1] Gaufridy, *id.*

[2] Le lendemain 27 août.

[3] La maison de Lenche était sur la place de Saint-Thomas, ainsi nommée parce que les religieuses Cassianites du monastère de Saint-Sauveur y avaient une église sous le titre de ce saint. L'infortuné consul donna son nom à cette place, qui fut successivement agrandie en 1470, 1611 et 1613; on abattit, pour la rendre plus régulière, quelques maisons et une fonderie.

Au milieu de ces discordes et de ces calamités, Marseille nomma des députés aux états de Blois. Le conseil municipal appela à l'assemblée électorale 4,000 citoyens [1], presque tous ligueurs. Antoine-Nicolas d'Albertas, Honoré de Montolieu et Jacques Vias, avocat, réunirent la majorité des suffrages, se mirent aussitôt en route, et se firent remarquer aux états par leur exaltation. Henri III les reçut avec bonté et leur dit qu'il *réputait Marseille comme la pucelle de la France* [2].

Marseille pourtant persistait dans sa révolte. La mort du duc de Guise, assassiné à Blois par ordre du roi, ne fit qu'enflammer les passions. Le comte de Carces accourut, et fut bientôt suivi du seigneur de Vins, qui, toujours cher à la populace, fut accueilli aux cris de *vivo moussu dé Vins, fouèro bigarrats!* Besaudun arriva aussi : il revenait de Blois, où il avait suivi les députés marseillais. Alors, le clergé, dans une procession solennelle où assistèrent vingt mille personnes, alla planter un crucifix sur la porte royale, *pour marque que la ville ne reconnaissait autre roi ni maître que le Sauveur de nos ames* [3]. Au retour de cette procession, un garçon bou-

[1] C. F. Bouche, t. II, p. 121.

[2] Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. IV.

[3] *Id.*

langer, qui portait un panier de pain, fut poussé par la foule et renversé par terre. Ce jeune homme, meurtri dans sa chute, jeta de si grands cris, qu'il y eut autour de lui un mouvement extraordinaire. L'alarme fut générale. Le peuple prit les armes et courut en désordre dans les rues. Les riches, craignant d'être pillés, s'enfermèrent dans leurs maisons et s'y fortifièrent. On connut bientôt la cause de cette terreur panique, qui fut pendant long-temps un objet de risée.

Besaudun fut nommé viguier, et Henri III mourut peu de temps après [1]. Le duc de Mayenne, lieutenant-général de la couronne, défendit en Provence d'obéir à Lavalette; et le parlement siégeant à Aix enjoignit, en conséquence, aux partisans du gouverneur de l'abandonner, sous peine d'être poursuivis comme rebelles. Les troupes de Lavalette et les députés de quelques communes, assemblés à Pertuis, reconnurent Henri IV pour légitime souverain, et lui prêtèrent serment de fidélité entre les mains du parlement royal, qui siégeait dans cette ville et lançait des arrêts contre le parlement de la ligue, lequel en fulminait aussi contre la cour rivale.

Les Marseillais allèrent, avec douze cents hommes d'infanterie, cent chevaux et trois pièces d'artillerie, attaquer la ville d'Aubagne, qui

[1] Le 1er mai 1589.

tenait pour Lavalette. Cette colonne était commandée par Remesan, et Charles Casaulx avait une compagnie sous ses ordres. Lavalette s'avança avec neuf cents chevaux, entra dans cette ville, enleva les munitions de guerre et se retira vers Saint-Maximin. Les Marseillais se rendirent alors maîtres d'Aubagne, qu'ils livrèrent au pillage.

L'époque des élections municipales était arrivée, et de Vins désirait ardemment que les fonctions de premier consul fussent confiées à Casaulx, sa créature. Il fut contrarié dans ce désir par Besaudun, qui, en sa qualité de viguier, exerçait sur les élections une grande influence. Le comte de Carces se servit aussi contre Casaulx du crédit dont il jouissait. Lorsque les vingt-quatre conseillers des honneurs eurent été nommés, un attroupement armé s'empara de l'hôtel de ville et signifia aux électeurs qu'il les mettrait en pièces, si Pierre Caradet de Bourgogne n'était pas élu premier consul. Casaulx, à la tête de sa compagnie, vient soutenir sa candidature. On lui tire un coup d'arquebuse qui le manque, et sa troupe est mise en fuite. Bientôt d'Albertas de Villecrose et ses deux collègues, Amiel et Morlan, consuls sortant de charge, s'arment d'une cuirasse et d'une pique, et entrent dans l'hôtel de ville pour appuyer l'élection de Casaulx. A cette vue, Besaudun, qui présidait l'assemblée, se trouble, se saisit aussi d'une pique et éteint

toutes les lumières. Le tumulte et l'effroi sont à leur comble ; le tocsin sonne, et chacun court aux armes. Au milieu de cette épouvantable anarchie, les officiers municipaux, qui s'étaient dispersés, reprennent la séance, et Caradet de Bourgogne est élu premier consul [1].

Le lendemain, Vento des Pennes, César de Village, d'Arène, Pierre et François Vias, ennemis de Villecrose, publièrent qu'on venait de découvrir les preuves irrécusables de sa trahison; que ce conspirateur voulait livrer la ville au duc de Savoie, et qu'un nommé Savine avait fait préparer par son ordre quatre-vingts échelles pour donner aux ennemis le moyen d'escalader les remparts avec plus de facilité. La populace ameutée assaillit la maison de cet infortuné magistrat, qui fut arraché à ses foyers domestiques. On le dirigea vers la tour S[t]-Jean, en l'accablant d'imprécations; mais, avant d'y arriver, il expira sous cent coups de hallebarde, et son cadavre ensanglanté fut traîné dans toutes les rues [2]. Le parlement d'Aix députa aussitôt à Marseille Sommat et d'Agar, conseillers, et Laurens, avocat-général, pour informer contre les coupables; mais, à la prière des nouveaux consuls, qui craignaient qu'une sévérité imprudente ne devînt le signal

[1] Gaufridy, t. II, liv. XIV. — Ruffi, t. I, liv. VIII, ch. IV.

[2] Le 29 octobre 1589.

[redacted]

de nouveaux troubles, les commissaires ne donnèrent aucune suite à leur procédure criminelle.

Le seigneur de Vins reçut bientôt après, au siége de Grasse, un coup d'arquebuse dont il mourut [1]. Les ligueurs lui firent à Aix de magnifiques obsèques, et Matal, chanoine de St-Sauveur, prononça son oraison funèbre.

Lorsque les orages politiques grondent avec fracas sur un peuple agité, quelque chose de violent se remue au fond des esprits, et la nature reprend son énergie primitive. Alors sortent de leur sommeil ces grands caractères qui s'ignoraient eux-mêmes dans une place obscure, parce qu'ils y étaient comprimés par les règles d'une société tranquille, où tout est factice et trompeur. On voit alors beaucoup plus de vérité dans les passions humaines, qui se dessinent plus largement. Si elles ne s'épurent pas, du moins elles grandissent. Tout s'éloigne des routes vulgaires, et le bien et le mal, et la vertu et le crime, et les nobles inspirations et les sentiments abjects; car les contrastes les plus étranges se trouvent dans le mystérieux abyme de notre cœur, surtout l'amour de l'indépendance et le désir du commandement.

Il y avait en Provence une femme remarquable, avide de domination et douée d'un mâle courage.

[1] 20 novembre de la même année.

[redacted]

Sa raison supérieure n'était pas au-dessous des plus grandes affaires. Sachant se faire pardonner une ambition démesurée, elle mit à profit, avec autant d'adresse que de prévoyance, tous les événements, pour s'élever, pour acquérir un crédit immense, à tel point que la noblesse et le peuple lui obéirent comme à leur souveraine : c'était Christine d'Aguère, comtesse de Sault et belle-sœur du fameux de Vins [1]. Pour raffermir son autorité, elle sollicita l'appui de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, qui espérait réunir la Provence à son domaine. Marseille ne manifestait pas des opinions favorables au duc. La comtesse de Sault chercha dans cette ville un homme dévoué qui pût la seconder. Elle le voulait actif, intelligent, énergique, habitué aux intrigues et capable de tout entreprendre : c'est sur Charles Casaulx qu'elle jeta les yeux. Casaulx lui devait sa fortune et son crédit; elle compta sur son affection et sa reconnaissance [2].

[1] Elle avait épousé en premières noces Antoine de Blanchefort-Créqui, et se trouvait alors veuve de Louis de Montauban, seigneur de Sault.

[2] Charles Casaulx était fils d'un marchand originaire de Gascogne.

Le premier de ce nom que l'on trouve à Marseille, est Perraton Casaulx, qui, le 5 mai 1488, fut chargé de retirer deux écus provenant de la rente que payait un lieu de débauche établi dans cette ville.

C'était anciennement une loi, exactement observée à Mar-

Le parlement d'Aix députa à Marseille Castelar, un de ses membres, pour installer le seigneur de la Barben, promu par la comtesse de Sault aux fonctions de viguier. A l'arrivée de ce commissaire, les trois consuls, attachés au comte de Carces, qui avait dans cette ville un parti considérable, convoquèrent une assemblée générale, où il fut résolu de ne pas reconnaître la Barben pour viguier, et de confier cette charge au premier consul. Casaulx, qui tenait le peuple dans une effervescence continuelle, et qui avait toujours à ses ordres une troupe d'agitateurs, entra dans l'hôtel de ville, dispersa l'assemblée, arracha le chaperon consulaire à Caradet de Bourgogne, et le fit conduire en prison [1].

Bientôt vint le temps des élections municipales. La comtesse de Sault espérait l'emporter sur de Carces pour faire nommer Charles Casaulx premier consul. Cependant Cornélio de Remesan fut élu, et on lui donna pour collègues Maumes et Germain. Casaulx, enflammé de colère, sortit de la ville en menaçant ses ennemis, et se rendit à Aix auprès de sa protectrice.

Cette femme impérieuse fit délibérer, dans l'assemblée des états-généraux, de supplier le

seille, qu'une femme de mauvaise vie ne pouvait se prostituer que dans le lieu assigné par la police pour ce commerce infâme.

[1] En 1590.

[redacted]

duc de Savoie de *vouloir bien secourir personnellement le pays, pour le maintenir en l'obéissance du roi très chrétien Charles* x *et ses légitimes successeurs, sous l'état et couronne de France.* Charles-Emmanuel entra sans obstacle en Provence le 14 octobre 1590, arriva le 17 novembre sous les murs d'Aix, s'y introduisit en simple particulier, surprit la comtesse de Sault dans sa cuisine, soupa chez elle et logea à l'archevêché. Le lendemain, il quitta la ville dans un carrosse fermé et y fit aussitôt son entrée solennelle. Il écrivit aux consuls de Marseille une lettre où il leur disait qu'il n'était venu en Provence que pour assurer le bonheur du pays et le triomphe de la religion catholique; que sa politique généreuse repoussait tout projet de conquête. Il ajouta qu'il avait beaucoup d'estime et d'affection pour les Marseillais. Les consuls ne répondirent que par de simples remercîments, sans lui promettre de le seconder.

Alors, la comtesse de Sault se rendit à Marseille, avec Besaudun et Casaulx, pour faire entrer le peuple dans ses vues ambitieuses. Les consuls épiaient ses mouvements et ses démarches. Dans un conseil qu'ils assemblèrent secrètement [1], on délibéra de se défaire de ces trois personnages, et François Velin se chargea de l'exécution du

[1] Le 20 février 1591.

complot avec trois cents hommes armés qu'il devait choisir dans le quartier de St-Jean. L'entreprise échoua, parce que plusieurs conjurés manquèrent de résolution, et la comtesse repartit de Marseille, ignorant le danger qu'elle avait couru.

A peine en fut-elle sortie qu'un grand nombre de citoyens, excités par Casaulx, demandèrent hautement la présence du duc de Savoie. La manifestation de ces vœux indigne les consuls, qui, dans des placards affichés, invitent le peuple à ne pas se laisser séduire par les ennemis de l'ordre et du bien public, à ne jamais courber le front sous le joug de l'étranger. Ils sortent ensuite de l'hôtel de ville, suivis de quelques habitants notables attachés à leur cause, et parcourent les rues en criant: *vive France!* Un citoyen, nommé Rodigue, ayant répondu par le cri de *vive le duc de Savoie!* est tué d'un coup de pistolet [1].

Casaulx croit que le moment est venu d'agir avec vigueur et de frapper un coup décisif. Il rassemble quelques partisans, s'empare de la tour de l'horloge [2], fait sonner le tocsin, voit bientôt sa troupe se grossir, et forme des retranchements. Le cortége municipal rentre en dés-

[1] Gaufridy, t. II, liv. XIV.

[2] Le clocher de Notre-Dame-des-Accoules.

[redacted]

ordre dans l'hôtel de ville, appelle à son secours les amis de la patrie, et fait quelques préparatifs de défense. Germain, troisième consul, est envoyé en parlementaire vers Casaulx, qui le constitue prisonnier.

Les deux partis allaient en venir aux mains à l'entrée de la nuit, lorsque les chanoines Jean de Paulo et Claude Soleri eurent assez d'influence pour faire suspendre les hostilités jusques au lendemain au matin. A la pointe du jour, Casaulx, à la tête de sa troupe qui traînait quelques pièces de canon, s'avança vers l'hôtel de ville et y entra sans opposition. Les consuls l'avaient abandonné, voyant que toute résistance serait inutile, parce que le peuple s'était déclaré contre eux. Tous ceux qui avaient à redouter la vengeance du parti vainqueur prirent la fuite, et Charles Casaulx devint dès ce moment le maître de Marseille. Sûr des élections prochaines, et voulant donner à l'exercice de son pouvoir une apparence de légalité, il permit aux consuls de reprendre leurs fonctions : ceux-ci ne firent qu'exécuter ses ordres. Casaulx, toujours entouré d'une foule de gens de la lie du peuple, confisqua au profit de la commune les biens des proscrits et de tous ceux qu'il poursuivit comme bigarrats ou hérétiques [1].

[1] Charles Casaulx, qui, pour le succès de ses projets po-

Le duc de Savoie entra à Marseille avec la comtesse de Sault [2], et reçut les honneurs accordés aux têtes couronnées. Le lendemain, il alla reconnaître le Château-d'If, et s'embarqua, cinq jours après, pour passer en Espagne, disant qu'il allait demander des secours au roi son beau-père pour le succès des armes des ligueurs. Le conseil de ville députa au monarque espagnol l'assesseur Saquier, le notaire François Casaulx, frère de Charles, et François Ouilly, pour supplier ce prince d'envoyer en Provence des troupes auxiliaires.

Cependant, Lavalette, qui s'était allié avec Lesdiguières, chef des protestants du Dauphiné, avait obtenu de grands avantages sous les enseignes royales. Partout les ligueurs étaient vaincus, lorsque le duc de Savoie, trompé dans ses espérances du côté de l'Espagne, qui ne lui avait accordé que de faibles secours, entra dans la rade de Marseille [3] avec quinze galères, mille hommes d'infanterie et cinquante mille écus. Les intentions du duc étaient devenues suspectes à

litiques, avait besoin de flatter les préjugés religieux de la multitude, s'était fait nommer recteur de la chapelle des pénitents noirs. Le jour de St-Jean-Baptiste, Fabio, son fils, aussi pénitent, entra dans la chapelle avec l'épée et le baudrier. Charles Casaulx lui ordonna de se revêtir de l'habit des frères et de chanter devant l'autel le psaume *Miserere ;* ce qui fut exécuté.

[2] Le 2 mars 1591.

[redacted]

Casaulx et à son parti, qui ne voulaient pas livrer la ville aux ennemis de la France. La flotte espagnole inspira des craintes, et les consuls envoyèrent à Charles-Emmanuel une députation pour le complimenter et le supplier de n'entrer dans le port qu'avec sa galère. *J'y entrerai seul*, répondit-il, *si cela fait plaisir aux Marseillais*. En même temps, sa galère, se détachant des autres, fait force de rames vers la ville; mais à peine est-elle entrée dans le port, que les autres galères la suivent. Le peuple s'irrite et s'agite; et le prince, sur les représentations du conseil municipal, dirigé par Casaulx, renvoya le lendemain tous ses vaisseaux à la Ciotat [1].

Trois jours après, on vit arriver au Château-d'If deux galères du grand-duc de Toscane, chargées de troupes et de munitions de guerre. Ce prince, voyant avec peine l'agrandissement de la maison de Savoie, et craignant qu'à la faveur des guerres civiles elle ne réunît la Provence à ses anciens domaines, voulut s'emparer pour son propre compte des îles d'If et de Pomègues, que commandait Nicolas de Bausset, seigneur de Roquefort. De Bausset conclut un traité par lequel il s'obligea de laisser débarquer des soldats toscans dans les deux îles, à condition qu'il en serait toujours gouverneur, et qu'il ne

[1] Papon, t. IV, liv. XII. -- Ruffi, t. I, liv. IX, ch. I.

les remettrait qu'à un roi de France catholique, légitimement reconnu. De Baussel ne reçut pas les Toscans dans le Château-d'If; il leur abandonna seulement les dehors, et la garnison française resta pour garder l'intérieur. Ce gouverneur, sommé par le duc de Savoie de venir rendre compte de sa conduite, fut déclaré rebelle.

Charles-Emmanuel et la dame de Sault ne pouvaient pas rester long-temps unis; car la comtesse ne voulait pas courber sa volonté sous les caprices d'un dominateur; il y avait d'ailleurs dans son ame hautaine quelque patriotisme, et il lui répugnait de soutenir un prince hypocrite qui, cachant mal ses desseins ambitieux sous le voile de la religion, marchait insolemment à la conquête du pays. La comtesse résolut d'user de tout son crédit pour paralyser ses projets, pour sauver l'indépendance nationale, et le duc irrité crut devoir en finir avec cette femme intrigante qui ne lui présentait que des embarras et des dangers. Après avoir fait dans la province quelques opérations militaires, il entra brusquement dans la ville d'Aix et fit prisonniers la comtesse et le jeune seigneur de Créqui, son fils [1].

Cette nouvelle causa à Marseille une indignation générale, et on y fut alors convaincu que les intentions de Charles-Emmanuel n'étaient

[1] Louvet, ouv. cit., 2e part.

[redacted]

pas pures, et qu'il n'aspirait à rien moins qu'à la souveraineté. Casaulx s'éleva contre lui dans le conseil de ville, et exhorta les habitants à résister de toutes leurs forces à ses entreprises coupables. Il fut appuyé par Besaudun, qui exerçait pour la seconde fois les fonctions de viguier; et l'assemblée arrêta qu'on ne recevrait des ordres que du duc de Mayenne, jusqu'à ce qu'on eût un roi catholique.

La comtesse de Sault montrait dans sa captivité une fermeté d'ame qui faisait le désespoir de ses persécuteurs. Charles-Emmanuel voulut la contraindre d'écrire à Casaulx et aux consuls de Marseille une lettre pour les engager à remettre cette ville aux troupes savoyardes; elle fut sourde à toutes les sollicitations et brava toutes les menaces. Le duc la fit alors resserrer plus étroitement, et défendit à ses parents et à ses amis de communiquer avec elle. Cependant, vêtue en savoyard, le menton couvert d'une longue barbe, elle s'évada avec son fils déguisé en jardinier, et se rendit à Marseille, où Casaulx et ses autres partisans lui prodiguèrent des marques d'intérêt et d'affection. Elle y souleva tous les esprits contre Charles-Emmanuel, et Casaulx fut nommé premier consul [1].

Le duc de Savoie aspirait toujours à se rendre

[1] Toujours en 1591.

maître de Marseille; mais la comtesse de Sault était un grand obstacle au succès de cette entreprise. Il ne renonça pas à son projet; et comme il dirigeait les délibérations du parlement ligueur, il voulut employer contre son implacable ennemie la majesté des lois, avant de recourir à la force des armes. Il accusa cette dame d'avoir entretenu des intelligences avec Lavalette pour lui livrer la ville d'Aix, et le parlement la décréta d'ajournement personnel. Le duc gagna ensuite Méolhon, gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde, homme sans foi, mais hardi et bon pour un coup de main. Dans la nuit du 16 novembre 1591, Méolhon escalada le monastère de St.-Victor, à la tête de trois cents hommes, et s'y établit. Il vit bientôt arriver auprès de lui les conseillers Flotte, Vento, Villeneuve et l'avocat-général Laurens, commissaires du parlement. En même temps, le duc de Savoie fit avancer des troupes vers Marseille. Alors se manifeste l'horreur de la domination étrangère. Casaulx appelle aux armes tous les habitants. Ils répondent à cet appel patriotique, forment de nombreux bataillons, et déposent des offrandes pour les frais de la guerre. Un drapeau rouge est arboré à l'hôtel de ville [1]. Plusieurs batteries sont dressées pour battre le monastère; mais, avant de commencer le feu, le premier consul

[1] Louvet, ouvr. cit., 2e partie.

député vers Méolhon Jean Faudran, François d'Aix et Cordier, pour le sommer de se rendre. Celui-ci répond qu'il ne sortira que par l'ordre exprès du duc de Savoie et du parlement. Casaulx lui fait trois autres sommations, et Méolhon demande une suspension d'armes jusques au lendemain. Le terme étant expiré, et Méolhon ne capitulant pas, l'artillerie marseillaise commence à foudroyer les remparts de l'abbaye et y fait une brèche considérable. Les ennemis envoient un parlementaire, mais Casaulx ne veut pas le recevoir, et le feu continue avec plus de vivacité. Le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, sur un signal donné par Méolhon, tire sur la ville quelques coups de canon qui ne portent pas. Alors le gouverneur rebelle, convaincu de l'inutilité d'une plus longue résistance, demande à capituler avec les honneurs de la guerre, et charge de cette mission Etienne Gras, prieur de St-Victor. Sa proposition est acceptée; le monastère est évacué; Fabio, fils de Casaulx, y entre avec une garnison de cent hommes, et les troupes savoyardes, après avoir ravagé le territoire, battent honteusement en retraite. La ville manifeste sa joie par des fêtes pompeuses; et, dans une procession générale, où marchent tous les corps de métiers enseignes déployées, la comtesse de Sault, le viguier et les consuls portent des flambeaux entourés de laurier.

Le duc de Savoie fut vaincu à Vinon [1] par les troupes royales sous les ordres de Lavalette, qui, bientôt après [2], fut blessé à mort au siége de Roquebrune, château de la viguerie de Draguignan. Charles-Emmanuel, voyant que les royalistes, au lieu de se décourager, reprenaient des forces nouvelles, quitta le pays, après avoir perdu de sept à huit mille hommes et dépensé des sommes énormes. Le duc d'Epernon, frère de Lavalette, arriva en Provence avec le titre de général de l'armée royale.

L'époque des élections arriva, et l'assesseur Saquier, affidé de Casaulx, dit, dans le conseil municipal, que le premier consul avait trop bien justifié la confiance publique, avait trop bien mérité de la patrie, pour qu'il se démît de ses fonctions. « Marseille, ajouta-t-il, espère que Casaulx ne lui refusera point son dévouement et son patriotisme. Dira-t-on que les réglements s'opposent à sa réélection? Pitoyable argument, objection sans valeur! Quoi donc? ne sera-t-il pas permis de consulter avant tout les vœux de la cité, l'intérêt général? Il est une loi suprême qui domine toutes les conventions sociales, c'est le salut du peuple. Au nom de cette loi sacrée, vous devez supplier Casaulx de ne pas déposer

[1] 15 décembre 1591.

[2] 11 février 1592.

son chaperon consulaire. O mes concitoyens, n'est-ce pas là votre sentiment? » Oui, oui, s'écria l'assemblée. Casaulx feignit de résister; mais il céda enfin, disant que le souvenir honorable de tant d'estime et de bonté ne sortirait jamais de son cœur reconnaissant; que servir le pays avec zèle était pour lui le devoir le plus saint et la gloire la plus pure. L'assemblée l'applaudit et le confirma d'un consentement unanime dans ses fonctions de premier consul; mais elle changea ses deux collègues.

De Carces, qui était toujours l'ennemi de la comtesse de Sault, tenait la campagne avec un corps d'armée assez considérable, et avait pour lieutenants le comte de Suze son beau-frère, Saint-Roman et Alamanon. Il forma le dessein d'arracher Marseille à la domination de Casaulx, et fixa l'exécution de cette entreprise dans la nuit du 5 au 6 août 1592. Il vint prendre position à Gardanne avec 1400 arquebusiers et 400 hommes de cavalerie, et ordonna à Saint-Roman de s'avancer vers Marseille avec 250 soldats d'élite, de se mettre en embuscade à cinq ou six cents pas de la porte d'Aix, et de s'emparer de cette porte le lendemain à neuf heures du matin, *parce qu'à cette heure-là chacun quittait le corps-de-garde pour aller dîner* [1]. De Carces devait s'ap-

[1] Gaufridy, t. II, liv. XIV.

procher avec toutes ses troupes pour soutenir son lieutenant. Au moment où celui-ci distribuait la poudre aux soldats, un d'entre eux laissa tomber par mégarde près des barils une mèche allumée. L'explosion fut horrible, et comme les soldats avaient leurs rangs serrés, il y en eut peu qui n'en demeurassent blessés. Tous furent jetés à terre, et quarante eurent le visage et presque tout le corps brûlés. Saint-Roman chercha son salut dans la fuite, et Casaulx, averti de la présence de l'ennemi par le bruit de l'explosion, le poursuivit avec un détachement considérable, et emmena prisonniers les malheureux que le feu avait blessés. Les Marseillais nommèrent cette journée *la journée des brûlés* [1].

Cette entreprise manquée servit à consolider le pouvoir de Casaulx, qui ne se montra plus en public qu'avec une escorte de seize mousquetaires. Cependant son influence était balancée par celle de la comtesse de Sault; et comme, dans son ambition satisfaite, il n'avait plus besoin de cette protectrice embarrassante, il chercha l'occasion de l'éloigner sans paraître ingrat. La comtesse, toujours plus active, était allée conférer à Agde avec le connétable de Montmorency, dans l'intérêt du commerce marseillais [2]. Pendant son

[1] Papon, t. IV, liv. XII.

[2] Gaufridy, t. II, liv. XIV.

absence, Louis d'Aix répandit contre elle des bruits injurieux, et fit tous ses efforts pour la rendre odieuse. Cet homme, dévoué à Casaulx, dont il était la créature, jouissait de quelque crédit, parce qu'il était lieutenant du viguier. La comtesse retourna à Marseille sur la galère du connétable avec une garde d'honneur de soixante mousquetaires, et Casaulx la reçut avec de grandes démonstrations d'amitié; mais le peuple mécontent cria qu'il fallait la chasser comme une ennemie qui voulait mettre la ville au pouvoir des huguenots et de Montmorency. Cette dame, étonnée de tant d'inconstance, recourut aux conseils de Casaulx, qui, feignant de plaindre son sort, lui fit pourtant entendre qu'elle devait se soumettre aux volontés du peuple, et faire volontairement ce que plus tard elle ne ferait que par force. Elle vit alors que Casaulx n'était pas étranger aux manœuvres dont elle était victime; mais, toujours maîtresse de ses passions, elle dissimula son ressentiment et s'embarqua pour Toulon avec Castellane-Besaudun, qui reçut bientôt du duc d'Epernon le commandement de cent chevau-légers.

Louis d'Aix eut le bâton de viguier, et marcha avant Casaulx dans la hiérarchie des pouvoirs; mais, en réalité, il lui fut toujours subordonné: il ne se permit pas une seule fois de contredire ses opinions et de s'opposer à ses volontés.

L'année du consulat étant expirée, Casaulx crut devoir ne point se démettre de ses fonctions, et se fit associer deux autres collègues. Il écrivit au pape Clément VIII que sa seule intention était de conserver Marseille à la religion catholique. Le souverain pontife lui répondit avec beaucoup de bienveillance. Le duc de Mayenne l'engagea à envoyer des députés aux états-généraux de la ligue qu'on devait tenir à Paris. Casaulx fit nommer par le conseil de ville Jean de Paulo, doyen des chanoines de la cathédrale, l'assesseur Cosme Deidier et Jean-Jacques Cordier. De Paulo mourut en chemin, Deidier retourna sur ses pas, Cordier seul assista à l'assemblée, et obtint en faveur de Marseille plusieurs priviléges importants, notamment une extension de juridiction accordée aux consuls, qui eurent la faculté de prononcer des amendes de 15 livres pour contravention de police [1].

Casaulx et ses adhérents dirigèrent toutes leurs vues vers la résistance qu'ils devaient opposer au duc d'Epernon, lequel avait à cœur de réduire Marseille à l'obéissance royale. D'Epernon se saisit à Toulon d'un vaisseau marseillais, et le conseil municipal décida que des députés lui seraient

[1] Cette faculté était à peu près illusoire à cette époque, car rien ne bornait l'autorité de Charles Casaulx, qui exerçait un pouvoir absolu.

envoyés pour le prier d'abandonner cette prise; qu'il était convenable de n'employer qu'un langage plein de fermeté, et de proscrire ces formules adulatrices indignes d'un peuple qui voulait être libre. D'Epernon reçut fort mal les députés; et, lisant au bas de la lettre que ceux-ci lui remirent, *vos bons amis les consuls de Marseille*, il se prit à rire, les accabla de sarcasmes de mauvais goût, si familiers à l'insolence aristocratique, et finit par dire qu'il ne relâcherait le vaisseau que lorsque Marseille abandonnerait la cause de la ligue. Ce navire, qui était mal gardé, profita d'une négligence si favorable, mit à la voile par un beau temps, et arriva heureusement à Marseille [1].

Le duc, vivement blessé, se mit aussitôt en campagne et rangea sous ses lois Gardanne et Auriol. Il entra dans le territoire de Marseille, le 8 avril 1593. Un parti ennemi, composé de 300 hommes de cavalerie, s'avança jusqu'à la plaine St-Michel, où il enleva quelques personnes et des bestiaux qu'il emmena à Aubagne. Le 12 du même mois, dans la nuit, le duc, à la tête de 4000 arquebusiers et de 1200 chevaux, vint surprendre la ville, et renversa une porte par le moyen d'un pétard. Il lui fallait en renverser une autre, et le pétardier Fournier, chargé de cette opération, échoua complétement. Les Mar-

[1] Sur la fin de 1592.

seillais, se levant en masse, firent une sortie et mirent en fuite les troupes royales, qui prirent la route de Roquevaire et emportèrent d'assaut ce bourg fortifié. D'Epernon fit pendre le capitaine Bourdon et trente-cinq habitants, se vengeant, par cette froide barbarie, de l'affront essuyé sous les murs de Marseille [1].

Casaulx et d'Aix, se perpétuant dans leurs fonctions, firent des levées de troupes et mirent la ville sur un pied respectable de défense. Pour s'assurer des dispositions du peuple, ils donnèrent une fausse alarme, firent courir le bruit que l'ennemi s'était rendu maître de la porte royale, et eurent le plaisir de voir en peu d'instants vingt-mille hommes se présenter armés pour la défense des foyers domestiques.

Ils recurent, bientôt après, une lettre du sultan Amurat III, qui les engageait à se soumettre à l'autorité royale [2] : « Ayant appris, leur disait-il, « que vous persistez dans vos mauvais desseins, « que vous refusez à votre maître l'obéissance et « l'hommage qui lui sont dus, nous vous enjoi- « gnons, quand les valeureux entre leurs sem- « blables Méhémet et Mustapha, cadpigis de

[1] Louvet, 2e partie. — Gaufridy, t. II, liv. XIV. — Ruffi, t. I, liv. IX, ch. III. — Papon, t. IV, liv. XII.

[2] Papon fait observer avec raison que l'ambassadeur de France à Constantinople avait sans doute imaginé ce moyen pour ramener Marseille à l'obéissance du roi.

« notre Sublime-Porte, seront arrivés, de rendre « obéissance au magnanime et très puissant Henri, « empereur de France, comme vous avez fait aux « autres empereurs ses prédécesseurs ; et, si vous « persistez dans votre sinistre obstination, nous « vous déclarons que vos vaisseaux seront confis- « qués et les hommes faits esclaves [1].... »

Les duumvirs eurent aussi besoin de veiller à leur propre sûreté et de parer les coups de la vengeance. Un bigarrat banni conçut le projet d'attenter à leurs jours : c'était Porcin, qui avait plusieurs fois pénétré dans la ville sous divers travestissements, et qui savait que le consul et le viguier se promenaient tous les soirs sur la place Neuve, où un de ses amis possédait une maison. Porcin y embusqua quatre conspirateurs qui devaient simultanément faire feu sur Casaulx et sur d'Aix ; lui-même devait se placer dans le voisinage avec quelques conjurés, pour être prêt à tout événement et proclamer le gouvernement royal. Casaulx découvre le complot : l'heure, le lieu de l'exécution, le nom des conjurés, tout lui est dévoilé par sa police vigilante. L'intrépide consul se rend à la place Neuve, accompagné de Jean Altovitis, son cousin, et de quelques gardes. Désignant du doigt la maison des conspirateurs :

[1] Au premier jour de la lune sainte du Ramazan, l'an mil et unième ; ce qui revient au commencement du mois de mai de l'an 1593.

C'est-là, dit-il, *que se sont enfermés les traîtres*. Au même instant on tire sur lui, de cette maison, quatre coups de mousquet qui ne l'atteignent pas: Altovitis en est frappé et expire sur-le-champ. Les gardes veulent enfoncer la porte; mais, la trouvant fortement barricadée, ils pénètrent par les toits, massacrent les assassins après une vive résistance, et jettent par les fenêtres leurs cadavres nus et sanglants, qui restèrent exposés sur la place tout le lendemain, jour de la Fête-Dieu. La procession générale passa devant ce spectacle d'horreur, et Porcin trouva le moyen de sortir de la ville [1].

Casaulx convoqua à Marseille une assemblée des ligueurs provençaux: Génebrard, archevêque d'Aix, s'y rendit; Arles, Martigues, Salon et Berre envoyèrent des députés. Tous les assistants promirent, sous la foi d'un serment solennel, de ne point rompre la sainte union et de se prêter une mutuelle assistance.

Masparaut, maître des requêtes, fut envoyé à Marseille par le duc de Mayenne pour y établir une chambre souveraine. Des événements importants l'empêchèrent d'accomplir sa mission.

Henri IV, ayant embrassé la foi catholique, la ville d'Aix le reconnut [2], et le parlement

[1] Gaufridy, t. II, liv.

[2] Dans les premiers jours du mois de janvier 1594.

ligueur se réunit au parlement royal. Le duc d'Epernon, qu'on ne voulait point pour gouverneur, fut abandonné de tous les gentilshommes qui avaient combattu sous ses ordres. Cependant il refusa de se démettre de sa charge, ce qui prolongea les troubles. Marseille, qui voulait ressaisir son indépendance politique, promit de le reconnaître pour gouverneur de Provence, mais seulement dans tout ce qui intéresserait le bien général du comté; elle exigea qu'il fît son séjour loin du territoire communal.

Méolhon commandait toujours le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, mais il ne se tenait pas à son poste, et s'y était fait remplacer d'abord par un prêtre nommé Tornatoris, prieur de la paroisse Saint-Laurent, et ensuite par un capitaine savoyard auquel il avait donné sa sœur en mariage. Casaulx, qui voulait à tout prix s'emparer du fort, jeta les yeux sur Tornatoris pour ce coup de main. Tornatoris logeait encore dans la forteresse, quoiqu'il n'y exerçât aucun commandement. Irrité de sa destitution, il se chargea de l'entreprise et en garantit le succès. Il ne demanda à Casaulx que deux mousquetaires de sa garde, et s'adjoignit, pour le seconder, deux prêtres nommés Trabuc et Cabot. Le jour marqué pour l'exécution du complot, les deux prêtres furent admis dans la forteresse, pour dire la messe. Trabuc la dit en effet, portant une cuirasse sous ses habits

[redacted]

sacerdotaux. Bientôt les deux mousquetaires entrèrent pour dîner, disaient-ils, avec Tornatoris. Alors, tous les conjurés pénètrent dans la salle d'armes, et, s'emparant chacun d'un mousquet, chargent le capitaine savoyard et ses soldats, qui, attaqués à l'improviste, résistent pourtant avec vigueur, blessent le prieur de Saint-Laurent et un mousquetaire, et sont enfin obligés de se rendre et d'évacuer le fort. Le prieur s'étant jeté sur un lit de repos pour se faire panser, Trabuc entre brusquement dans sa chambre et l'assassine; ensuite il arbore un drapeau et tire un coup de canon : c'était le signal convenu avec Casaulx pour la prise en possession. Fabio, fils du consul, quitta le jour même le commandement du monastère de Saint-Victor et entra dans la forteresse de Notre-Dame-de-la-Garde avec une garnison dévouée. Le beau-frère de Louis d'Aix, qui jusque-là avait eu la capitainerie de la porte royale, remplaça Fabio à Saint-Victor et fut lui-même remplacé à la porte royale par Pierre Libertat [1].

Libertat avait embrassé avec fureur le parti de la ligue, et les duumvirs, *dont il était des plus confidents et mieux appointés* [2], lui témoignèrent beaucoup d'affection. Cet homme, *fort asseuré*

[1] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. III.

[2] César Nostradamus, p. 1016.

[redacted]

et résolu, noir et carré, privé de l'œil droit qu'il tenait presque tout fermé, et de courage plus hautain que sa sorte ne portait, aspirant à s'agrandir par un ou par autre moyen[1], naquit à Marseille, où sa famille, originaire de Corse, s'était fixée depuis peu de temps. Son nom était Bayon, et Libertat un surnom donné à son trisaïeul, lequel avait arraché la vie à deux tyrans qui opprimaient la ville de Calvi, sa patrie; depuis lors, ce surnom resta dans la famille comme un honneur héréditaire[2].

Les fêtes de Noël approchaient[3], et, suivant l'ancienne coutume, le viguier et les consuls allaient, pendant ces trois fêtes, se prosterner, vers le soir, devant le Saint-Sacrement, exposé

[1] Nostradamus, p. 1016.

[2] Eloge funèbre de Pierre Libertat, par Guillaume Duvair, garde des sceaux de France, p. 734 de ses œuvres. Paris, 1625.

De Thou confirme ce témoignage dans un discours qu'il fait tenir à Bausset.

Le notaire Grosson, dans l'Almanach Historique de Marseille de 1789, assure que les registres des notaires de cette ville, antérieurs à 1596, où l'on voit contracter les frères Libertat, prouvent que le véritable nom de cette famille était Bayon.

Duvair s'exprime ainsi : « Baptiste, fils du libérateur de « Calvi, ayant fait plusieurs signalés exploits de guerre, tant « en Sicile qu'en Calabre, même en quelques duels, laissa « un fils nommé Bartholé, qui se vint établir à Marseille. »

[3] Toujours en 1594.

dans l'église des prêcheurs. Brancoli, religieux dominicain et parent de Casaulx, crut que l'occasion était favorable pour se défaire de ce consul, contre lequel il nourrissait une haine implacable, parce qu'il ne s'était pas employé à sauver son frère, condamné à mort pour avoir tué un chanoine de Saint-Martin, où ce frère était vicaire. Brancoli se donna pour complice un religieux du même ordre, Antoine d'Atria, Calabrois, âgé de vingt-cinq ans, et les deux moines mirent sous les bancs du chœur des sacs remplis de poudre et de balles d'arquebuse; ils y joignirent une mèche à laquelle ils devaient mettre le feu, sans être aperçus, lorsque d'Aix et Casaulx auraient pris leur place dans le chœur.

Un bruit vague et sourd se répand qu'un complot est tramé contre les duumvirs; mais on ne connaît ni les auteurs, ni les détails, ni le jour de l'exécution. On dit seulement que le viguier et le premier consul doivent être enlevés à l'église. Quelques bigarrats sont aussitôt arrêtés. D'Aix et Casaulx prennent toutes les mesures que la prudence exige, et vont, le jour de Noël, entendre, suivant l'usage, la messe à la Major, en grande cérémonie. Ils voulurent en imposer au peuple par un redoutable appareil militaire. Une compagnie de mousquetaires ouvrait le cortége; elle était suivie de deux cents arquebusiers; une centaine de clients et de serviteurs

[redacted]

marchaient ensuite, le pistolet à la main; puis venaient le viguier et les trois consuls, couverts de la cuirasse, environnés d'une foule d'amis armés de toutes pièces, parmi lesquels se trouvait Bequet, beau-frère de Brancoli; trois cents arquebusiers fermaient la marche. La messe se termina sans accident, et d'Aix et Casaulx se retirèrent avec la même escorte.

Bequet alla voir Brancoli, et la conversation s'engagea sur les affaires publiques. Le moine, exhalant sa rage contre Casaulx, dit qu'il n'aspirait qu'à venger la mort de son frère. Bequet vint alors rapporter à Casaulx qu'il croyait avoir découvert un des auteurs de la conspiration; mais il ne voulut le désigner que lorsque le consul lui eut juré que cet homme aurait la vie sauve et que la rigueur des lois ne s'appesantirait que sur ses complices. Brancoli interrogé nie d'abord, avoue tout ensuite, et d'Atria fait un semblable aveu.

Louis d'Aix et Casaulx se rendent à l'église des frères prêcheurs [1], et font briser leur banc à coups de hache; on en sort les sacs de poudre, et les assistants épouvantés se précipitent vers la porte. « Ne fuyez pas! s'écrie Casaulx d'un ton « d'inspiré; braves amis, ne fuyez pas! Dieu, « qui protège les bons et punit les pervers, n'a

[1] La seconde fête de Noël.

« pas voulu que l'atroce dessein de quelques mi-
« sérables s'accomplît. Rendons à ce Dieu de jus-
« tice de sincères actions de graces. » Aussitôt tout le monde se prosterne et prie avec ferveur[1].

Brancoli reçut son pardon; mais Antoine d'Atria et un marin, convaincu d'avoir participé à son crime, furent condamnés à être pendus[2]. La sentence porta que leurs cadavres seraient brûlés, et les cendres jetées au vent. Comme les circonstances exigeaient de prendre des mesures extraordinaires, on mit en état d'arrestation Dominique d'Andréa, seigneur de Venelles, Pierre d'Hostagier, Jeanne Bouquin, veuve du malheureux Lenche, et Marguerite Glandevès, épouse de Jean Riquetti-Mirabeau; Lazarin Doria, âgé de quatre-vingts ans, François Bouquier et sa famille, furent expulsés de Marseille; et les duumvirs rendirent un décret portant que tous les parents et les serviteurs des émigrés eussent à sortir de la ville en toute diligence[3].

Le roi avait envoyé en Provence Dufresne, secrétaire de ses commandements, pour s'informer de l'état des affaires, et pour remettre des lettres à Louis d'Aix et à Casaulx. Dufresne, n'osant pas les porter lui-même, les envoya par un trompette qui les remit au viguier; celui-ci, après les avoir

[1] Gaufridy, t. II, liv. XV.
[2] Le 9 janvier 1595.
[3] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. III.

lues, les foula aux pieds, ordonna l'arrestation du trompette et lui fit couper les oreilles [1].

Dufresne, agissant comme commissaire du roi, somma le duc d'Epernon de quitter le pays. Celui-ci répondit qu'ayant acquis le commandement par ses travaux, il ne voulait point l'abandonner, et que si le roi lui-même venait, *il lui servirait de fourrier, non pour marquer les logements, mais pour les brûler sur son passage.*

La nouvelle de la réconciliation d'Henri IV avec le souverain pontife arriva bientôt en Provence. La ville d'Arles reconnut le roi-comte : toutes les communes insurgées se placèrent sous son autorité tutélaire. Le 17 novembre 1595, le parlement vérifia les lettres royales portant nomination du duc de Guise, fils du Balafré, au gouvernement du comté, où d'Epernon faisait de vains efforts pour conserver un pouvoir expirant.

Marseille, ne perdant pas courage, refusait de se soumettre, et Casaulx n'était pas homme à abandonner ses grands projets. Le duc de Mayenne, forcé de se réconcilier avec le roi, écrivit aux duumvirs marseillais pour leur proposer de les faire comprendre dans l'accommodement; mais ceux-ci repoussèrent les offres les plus séduisantes. Les intérêts de Mayenne leur étaient alors étrangers. Que leur importait la

[1] Papon, t. IV, liv. XII.

cause de la ligue? ils ne s'en étaient servis que comme d'un moyen favorable au triomphe d'une cause plus glorieuse et plus sainte. Le temps était passé où Casaulx, turbulent sans patriotisme, ressemblait à tous ceux qui voulaient mettre à profit les malheurs publics, parce qu'ils avaient une fortune à faire. Ce n'était plus cet agent de la comtesse de Sault qui bornait ses désirs à la possession du chaperon consulaire, sous le régime des chapitres de paix. Oh ! que les circonstances avaient changé ! Lorsqu'on se jetait en aveugle au milieu d'une anarchie dévorante, lorsqu'on se disputait des lambeaux teints de sang, lui, qui se sentait une ame haute et un cœur résolu, ne pouvait pas rester tranquille spectateur de ces luttes acharnées. Lorsque toutes les fonctions publiques étaient, pour ainsi dire, au pillage, pouvait-on lui reprocher de s'emparer des meilleures, qu'il regardait comme le prix de l'audace et du talent? Pourquoi, maître de la victoire, aurait-il laissé triompher des rivaux qui ne le valaient pas? Consul perpétuel, magistrat sans contrôle, il avait plus que ce qu'il espérait d'abord, et pourtant son ambition n'était pas encore satisfaite : inquiète, ardente, elle se proposait un but plus élevé. La ligue obéissante jurait fidélité à Henri IV ; et Casaulx, ligueur sans conviction, persistait à lui refuser sa foi. Cet homme, que voulait-il donc? Espérait-il asseoir sa puissance absolue sur des fon-

[redacted]

dements durables? Se flattait-il de consolider un régime dictatorial dans une ville où toujours fermenta le généreux amour de la démocratie? Ne craignait-il pas de lasser la patience de ses concitoyens, et les méprisait-il assez pour les supposer capables d'une si grande lâcheté? Non, telle ne fut point sa pensée; car il comprenait trop bien ses intérêts et jugeait trop bien sa position. On ne peut en douter: il aspirait à l'honneur de rendre à Marseille son ancienne souveraineté politique, et cette souveraineté ne pouvait avoir d'autre base que le régime républicain. Sans doute, Casaulx aurait eu une bonne part dans le partage des pouvoirs, car les restaurateurs de la liberté ne perdent pas toujours le fruit de leurs travaux, et la reconnaissance nationale leur décerne une récompense méritée; mais, lui qui voulait conquérir la gloire la plus pure qui puisse sourire à la raison humaine, lui qui voulait inscrire son nom parmi ces noms illustres qui font l'orgueil des peuples affranchis, n'aurait-il pas brisé les faisceaux de dictateur? Il ne s'agissait pour Marseille que de traverser un despotisme passager, pour aller se reposer à l'ombre tutélaire de ces lois républicaines qui vivifient de leur feu créateur et la vertu et le génie..... Un jour Casaulx se dévoila tout entier. Robert de Ruffi [1], son ami,

[1] Parent de l'ancien historien de Marseille.

qui, suivant un ancien historien [1], *avait la fleur de lys fort avant dans le cœur,* le suppliait de se donner à la France. *Non, non*, lui répondit le consul indigné, *je veux rendre à ma patrie la liberté qui fit luire pour elle des jours si heureux. Rien ne saurait me détourner de cette résolution.* Puis, tirant un poignard : *Ne me parlez jamais*, s'écria-t-il, *de placer Marseille sous l'obéissance royale; ce fer, ce fer vengeur vous percerait le sein* [2].

Il fallait aux duumvirs des forces suffisantes pour résister au duc de Guise [3], qui s'efforçait de se rendre maître de Marseille. Ils chargèrent le docteur Mongin, le notaire François Casaulx et Nicolas David, d'aller demander des secours au roi d'Espagne, qui accueillit les députés comme les envoyés d'un peuple indépendant. Le jour de l'audience, il mit à leur disposition le carrosse des ambassadeurs, et les reçut dans un pompeux appareil. Environné de toute sa cour, il fit une réponse très bienveillante à leur harangue, et les adressa ensuite à son sécrétaire d'état don Juan de Idiaques, comte de Castelrodrigo. On dressa bientôt les articles d'un traité qui portait en substance que le but principal des parties tendant à la conservation de la sainte foi, on ne souffrirait

[1] Gaufridy, t. II, liv. XV.

[2] *Id.*

[3] Le duc de Guise entra en Provence le 21 novembre 1595.

dans Marseille et dans son territoire d'autre culte religieux que le culte romain; que cette ville ne reconnaîtrait point Henri de Bourbon pour roi; qu'elle ouvrirait ses portes aux armées de S. M. catholique, et les fermerait à ses ennemis; qu'elle ne contracterait aucune alliance sans le consentement de la cour d'Espagne; qu'à ces conditions, le roi prendrait Marseille sous sa protection spéciale, lui fournirait de l'argent et des munitions de guerre, lui assurerait dans tous ses états la liberté du commerce [1].

Un peu avant ce traité [2], Charles Doria, fils d'André Doria, prince de Melphi, qui commandait une escadre espagnole sur les côtes d'Italie,

[1] Que esta confederation se entienda que tiene por fin el servitio de nuestro senor y augmento de nuestra santa fê catholica y conservation de Marsella, donde non se advertira ny consentira, por ningun caso, ny de su territorio y dominio, otro exercitio que el catholico.... que la dicha villa non reconoscera à Henrico de Borbon en ningun tiempo... que ternen al puerto de Marsella y los demos que viniessen à su dominio, y mando abiertos y seguros à las galeras y naos, y otros baxeles y armadas de Su Magestad Catholica... que no haran pactos y conciertos ny confederation ion otro, sin expresso consentimiento y voluntad de Su Magestad.... que Su Magestad con lo dicho tomara la villa de Marsella à su protection, acudira à su defensa contra los que la quisieren offender... que por ayudar tambien con dinero.... que los de Marsella saran bien vistos y recebidos en todos los puertos y tierras de qualesquier regnos y estados de Su Magestad, ternan su commercio libre....

[2] Il est a la date du 20 janvier 1596.

prit sur lui de détacher quatre galères, et de les envoyer avec quatre cents soldats au secours de Marseille; elles entrèrent dans le port le 28 décembre 1595, et, quelques jours après, Charles Doria arriva lui-même avec huit autres galères et mille fantassins d'élite. Le roi d'Espagne approuva la conduite de son amiral, et les Marseillais reçurent les troupes espagnoles avec de grandes démonstrations de joie. On a dit que Casaulx voulait vendre la ville aux ennemis de la France; mais le texte du traité d'alliance entre Marseille et l'Espagne ne repousse-t-il pas cette assertion, qui est d'ailleurs détruite par la vraisemblance? Les Espagnols n'entrèrent pas dans Marseille comme des conquérants, mais seulement comme des auxiliaires, suivant l'esprit de la ligue, qui toujours servit de prétexte à la glorieuse pensée du consul réformateur. Qui soutenait ce consul? N'était-ce pas le même parti qui, accueillant d'abord le duc de Savoie, l'avait ensuite combattu avec ardeur, pour défendre contre son ambition l'indépendance provençale? Casaulx n'avait-il pas dirigé ce mouvement patriotique? Et ce parti serait allé de gaîté de cœur au devant de la domination espagnole! Et Casaulx en aurait été l'organe! Il est temps que ces erreurs populaires s'évanouissent devant le flambeau d'une critique impartiale.

Marseille se trouvait dans une position fâ-

cheuse : son indépendance était menacée par les royalistes exilés, qui conspiraient avec les autres royalistes restés dans la ville, où le duc de Guise avait des intelligences. Le notaire Geoffroy-Dupré, secrétaire du conseil municipal, l'avocat Nicolas de Bausset, réfugié à Aubagne, et Pierre Libertat, comblé des faveurs de Casaulx, dirigeaient ce complot. Ils étaient secondés par Ogier de Riquetti, Gaspard Séguin, Désiré Moustiers, Nicolas d'Arvieu, Honoré de Rains et Jean Viguier. Dupré et Bausset eurent une conférence dans une maison de campagne, non loin d'Aubagne; ils délibérèrent *en quelle sorte il se fallait gouverner pour conduire l'œuvre au sommet de sa perfection* [1], et Bausset se chargea de s'entendre avec le duc de Guise. Il se rendit à Aix auprès de ce prince, et, soignant les intérêts des conspirateurs, il voulut régler avant tout le prix de leurs services. Le duc promit à Libertat, sous le bon plaisir du roi, la somme de cent soixante mille écus, le commandement de la porte royale, celui du fort Notre-Dame-de-la-Garde et de deux galères, une terre de 2,000 écus de rente et une abbaye de 1,500, les droits sur l'épicerie et la droguerie apportées par des vaisseaux étrangers, et plusieurs autres privilé-

[1] La Royale Liberté de Marseille, ou Histoire véritable de la Reduction de la ville de Marseille à l'obéissance du Roi, par Deimier, 2ᵉ édit., pag. 22.

ges aussi exorbitants. Il promit le consulat à Ogier de Riquetti, à Gaspard Séguin et à Moustiers; d'Arvieu, Barthélemi Libertat [1], de Rains et Viguier, devaient être nommés capitaines de quartier. Bausset se contenta de la charge d'assesseur [2]. Geoffroy-Dupré voulut rester secrétaire du conseil de ville; mais comme le sang de Casaulx devait lui être de quelque profit, il crut faire le modéré en ne vendant ce sang que 5,000 écus. Ainsi, rien de patriotique n'entra dans la pensée de tous ces conjurés, qui ne travaillèrent que pour leur compte.

Le duc de Guise, plein d'espérance en leur coopération, crut qu'il lui serait facile de surprendre Marseille. D'abord, il donna ordre au capitaine Boyer d'aller avec ses chevau-légers jeter l'alarme dans les campagnes, pour refouler dans la ville les paysans, qui pouvaient nuire à ses projets en avertissant la garnison. Le 6 janvier 1596, à l'approche de la nuit, il s'avança lui-même à la tête de mille chevaux et de quatre cents hommes d'infanterie. Les duumvirs connaissaient son entreprise, et avaient pris toutes les mesures nécessaires pour le punir de sa témérité. Il se disposait à attaquer un bastion, lorsque plusieurs feux parurent sur la courtine, et l'artillerie foudroya les assaillants. Trois fois il vint à la

[1] Frère du fameux Libertat.

[2] Papon, t. IV, liv. XIII.

charge, trois fois il fut repoussé. Désespérant enfin du succès, il donna le signal d'une honteuse retraite [1].

Cependant les serviteurs mercenaires de la cause royale supplièrent le duc de tenter une nouvelle attaque. Nicolas de Bausset, leur interprète, l'assura que cette entreprise ne pouvait pas manquer, parce que le peuple marseillais, murmurant contre les Espagnols, qu'on lui représentait sans cesse comme des dominateurs déguisés, embrasserait avec des transports de joie ses enseignes libératrices; que Libertat et ses amis lui ouvriraient la porte royale, et qu'une résistance sérieuse deviendrait impossible. Le gouverneur, séduit par ces motifs, choisit le 17 février pour l'exécution.

Libertat et les principaux conjurés avaient résolu de poignarder les duumvirs au milieu de leurs gardes, si le duc de Guise ne se présentait pas sous les murs de la ville le jour fixé. La veille de ce jour mémorable, le capitaine de la porte royale et sept autres conspirateurs se rendirent à l'église des religieuses de Sion, *armés chacun d'une bonne dague qu'ils portaient dans leur manchon; ils firent leur prière devant le Saint-Sacrement, et recommandèrent leur affaire à Dieu* [2]. Pendant qu'ils étaient ainsi prosternés,

[1] Gaufridy, t. II, liv. XV.

[2] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. IV.

ils entendirent au dehors des clameurs confuses. Quelques détachements français venaient faire des escarmouches auprès de Marseille. Les conjurés sortirent aussitôt de l'église, et s'avancèrent vers la porte royale, où un triste spectacle frappa leurs regards : on venait d'y porter les corps de quinze paysans tués dans les campagnes. Casaulx et d'Aix ordonnèrent à leurs escadrons de cavalerie légère et à cinq cents hommes de l'infanterie espagnole de poursuivre les troupes royales. Cette colonne ne rencontra personne jusqu'à Saint-Julien, et rentra dans la ville, enseigne déployée. Les esprits étaient dans l'attente de quelque grand événement. Tout présageait une catastrophe.

Dans la nuit, le duc s'approcha des remparts, et de Rains, après avoir passé le port à la nage, vint lui dire que les duumvirs n'avaient aucun soupçon. Ceux-ci avaient la coutume de franchir les murs, tous les matins, pour aller à la découverte. Il était convenu que Libertat ferait abattre le trébuchet de la porte royale, qui seule restait ouverte; que, par ce moyen, les Français battraient Casaulx et d'Aix, qui demeureraient sans secours et ne pourraient se réfugier dans la ville, où le duc entrerait aussitôt.

A la pointe du jour, Libertat se rendit à la porte royale, accompagné de ses deux frères, Antoine et Barthélemi, de ses deux cousins-germains, Balthasard Arvieu et Pierre Matalian, de Jean

[redacted]

Laurens et de Jacques Martin. Quelques soldats du duc de Guise se montrèrent et coururent sous les remparts. Libertat en fit avertir Casaulx et d'Aix. Ce dernier ne tarda pas d'arriver avec un détachement, et il sortit, sans attendre Casaulx, pour faire une reconnaissance. Il fut battu par les troupes royales sous le commandement d'Alamanon, et voulut rentrer dans Marseille, mais il trouva le trébuchet abattu, se mit à courir le long des murs, et pénétra dans la ville au moyen d'une corde que lui jeta un de ses partisans qui l'avait aperçu.

Le canon de la ville avait tiré sur les soldats d'Alamanon, et le duc de Guise, croyant que tout avait échoué, se retira à la plaine Saint-chel. Pierre Libertat, surpris de cette retraite, ne veut plus que son bras pour soutien, pressé qu'il est de recevoir son salaire. Le consul arrive avec ses mousquetaires; Libertat se précipite sur lui; Casaulx s'écrie, en se mettant en défense: *Capitaine, que faut-il faire? Vive le roi!* répond Libertat; en même temps, il lui plonge son épée dans le corps, la retire fumante et la lui plonge encore. Le malheureux Casaulx tombe sur ses genoux, et Barthélemi Libertat l'achève à coups de pique. Un sergent de mousquetaires lève sa hallebarde sur Pierre; Matalian, détournant cette arme, le renverse d'un coup d'épée. Les mousquetaires prennent alors la fuite, et les

conjurés s'avancent vers le corps-de-garde placé sur les remparts au dessus de la porte royale. Jacques Martin jette en bas des murailles un soldat qui veut faire résistance. Le commandant se rend, sur la parole que Libertat lui donne qu'il ne sera fait aucun mal ni à lui, ni à sa troupe.

Louis d'Aix s'était rendu à l'hôtel de ville et y avait assemblé 400 hommes, parmi lesquels se trouvait Fabio, brûlant du désir de venger la mort de son père. Le viguier se dirigea avec cette troupe vers la porte royale, pour attaquer Libertat; il fut repoussé avec perte, parce que les troupes françaises sous les ordres d'Alamanon, entrant alors en foule par cette porte, le chassèrent devant elles. Louis d'Aix regagna l'hôtel de ville, où il voulut se barricader. Le peuple s'agita; les royalistes qui étaient dans la ville s'ornèrent tous d'une écharpe blanche et volèrent aux armes. Les soldats espagnols se retirèrent dans leurs vaisseaux. Le président Bernard, qui avait été envoyé à Marseille par Henri IV pour s'efforcer de ramener à l'obéissance Casaulx et d'Aix, sortit de sa maison en robe, une demi-pique à la main, un mouchoir blanc au chapeau, et, suivi de Bourgogne, de François de Cabre, de Pierre de Ruffi, de Boyer, de Guillaume de Saint-Jacques et de François Bellerot, il parcourut les rues aux cris de *vive le roi, vive la France!* Ces royalistes, bientôt placés à la tête de deux mille hommes, joigni-

rent Alamanon et les soldats français. Ils allèrent attaquer à l'hôtel de ville Louis d'Aix, Fabio et Jérôme, fils de Casaulx. Le parti de l'indépendance marseillaise, accablé par la trahison, n'osa pas en venir aux mains et se dispersa. D'Aix alla s'enfermer dans le monastère de St-Victor; les fils de Casaulx se réfugièrent à Notre-Dame-de-la-Garde. L'amiral Doria, trop faible pour comprimer ce mouvement, donna l'ordre d'appareiller au milieu d'une confusion extrême, et la flotte espagnole, en sortant du port, essuya le feu de la tour Saint-Jean et des batteries placées le long de la côte. Le corps de l'infortuné consul fut abandonné aux femmes et aux enfants, qui lui arrachèrent les yeux, le mutilèrent horriblement, et le traînèrent jusques au cimetière de Saint-Martin, où ils l'inhumèrent avec des signes d'opprobre [1]. La populace pilla ensuite sa maison [2] et celle de Louis d'Aix [3].

[1] Gaufridy, t. II, liv. XV. — Ruffi, t. I, liv. IX, ch. IV.

[2] Charles Casaulx avait son hôtel à la rue de la Miséricorde, qui n'existe plus et dont le terrain est occupé par une partie de la nouvelle place, à l'est, de l'hôtel de ville. L'hôtel de Casaulx tournait sur la rue Jarente, aujourd'hui *des Olives*. L'hôtel de la famille Jarente est à présent la belle maison possédée par Me Barthélemy, notaire.

[3] « Chascun était extrêmement avide et embrasé de saccager ces deux beaux logis, qui se trouvèrent tout-à-coup remplis, haut et bas, d'une multitude de gens qui faisaient butin de tout ce qui se présentait. C'estait un merveilleux contente-

Le duc de Guise, se présentant à la porte royale, y trouva Libertat, qui le supplia, avant d'en franchir le seuil, de jurer le maintien des libertés municipales. Le duc prononça ce serment, embrassa l'assassin de Casaulx, et entra dans la ville au milieu des bruyantes acclamations que faisaient entendre les royalistes pressés sur son passage. Il alla à la Major pour adresser à Dieu des prières solennelles. Les cris de *vive le roi, vive M. de Guise, vive Libertat, étaient relevés si haut qu'on n'entendait pas même le son des cloches qui carillonnaient pour accompagner de leur harmonie l'allégresse publique* [1].

Le 20 février, le gouverneur présida l'assemblée des notables; et, après avoir fait lire une déclaration par laquelle les officiers créés par les duumvirs étaient destitués, il promut Libertat aux fonctions de viguier, sous le bon plaisir du

ment aux bons François de voir de quelle joie et de quelle affection ces Marseillois, agités d'allégresse, criaient, prenaient, et couraient partout dans ces maisons, et comme, lorsqu'ils rencontraient quelque chose d'exquis, ils étaient aspres à la curée. Ainsi, à cest heureux et si légitime pillage, il y eut quelques-uns qui s'y firent riches; car, en ne s'amusant point, comme d'autres, à se charger de tableaux et d'autres meubles, ils allèrent tout droist donner dans les cabinets, où ils butinèrent mainets beaux brillants et même un très beau nombre de pistoles et d'autres superbes monnoies. Les habits accommodèrent fort aussi la rapine de quelques-uns.» (Deimier, ouv. cité.)

[1] *Id.*

roi, nomma consuls Ogier de Riquetti, Séguin et Moustiers, et donna à Nicolas de Bausset la toge d'assesseur. Le lendemain, on vit paraître douze galères espagnoles, venant de Barcelonne et portant les trois députés de Marseille, de l'argent et douze cents hommes pour renforcer la garnison. Cette flotte rebroussa chemin en apprenant la révolution qui venait de placer la ville sous le sceptre du roi de France. François Casaulx se réfugia à Gênes, et y mourut bientôt de chagrin. Il fut enseveli avec l'habit de l'ordre des chevaliers de saint Jacques, que le roi d'Espagne lui avait donné avec une pension de 3,000 écus. Mongin et David se retirèrent à Madrid, et la cour leur alloua 40 écus par mois jusques à la fin de leurs jours.

Le fort de Notre-Dame-de-la-Garde et l'abbaye Saint-Victor étaient toujours au pouvoir des indépendants. Louis d'Aix, maître du monastère, craignit que ses soldats ne le livrassent aux Français et aux royalistes : il descendit pendant la nuit du haut des murailles par le moyen d'une corde, et chercha un refuge à Notre-Dame-de-la-Garde, où les fils de Charles Casaulx ne voulurent pas le recevoir. Le monastère se rendit aussitôt, et fut remis au pouvoir des religieux. D'Aix, ne sachant où reposer sa tête proscrite, courut à travers les champs du côté de Mazargues, et se cacha dans une caverne, non loin de la mer, où il passa trois

jours, n'ayant pour nourriture qu'un morceau de pain noir donné par un berger. Le quatrième jour, il découvrit un pêcheur sur le rivage, s'approcha de lui et l'engagea, par l'offre qu'il lui fit d'une chaîne d'or et d'une turquoise, unique débris de sa fortune, à le conduire aux galères d'Espagne qui étaient encore dans la rade, et qu'il atteignit sans accident [1].

Restait le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, investi par les régiments de Monplaisir et de Mouy. Le duc de Guise se disposait à monter à l'assaut, lorsqu'il partit de Marseille en toute diligence, pour combattre le duc d'Epernon, qui était allé secourir la citadelle de Saint-Tropez [2]. Libertat et les consuls essayèrent de gagner les soldats commandés par Fabio et Jérôme Casaulx; or, voici comment ils s'y prirent. Darbon, zélé partisan de l'indépendance, se trouvait avec les assiégés, et son fils, âgé de vingt-deux ans, était resté dans la ville. Ce jeune homme, se prêtant facilement au rôle qu'on lui fit jouer, se chargea de promettre à son père et à tous ceux qui viendraient se ranger sous les drapeaux du roi, l'oubli du passé et une amnistie pleine et entière. Il alla au fort, sous prétexte d'y chercher un abri contre

[1] Gaufridy, t. II, liv. XV. — Deimier, ouv. cité.

[2] Le duc d'Epernon quitta la Provence le 27 mai 1596. Le roi lui accorda cinquante mille écus et en donna trente mille à ses capitaines.

la vengeance des royalistes, qui, disait-il, avaient juré sa mort. Darbon père, sentant qu'une longue résistance était impossible, souleva la garnison, fit arborer le drapeau blanc, et chassa les deux Casaulx, qui tombèrent, sans être reconnus, au pouvoir de quelques soldats du régiment de Monplaisir. La liberté leur fut rendue, moyennant une rançon de 300 écus, et ils se réfugièrent à Gênes. Libertat confia le commandement du fort à son frère Barthélemi [1]. Peu de temps après, le duc de Guise revint à Marseille, et fut reçu comme un triomphateur [2].

Henri IV, apprenant par un courrier extraordinaire la réduction de cette ville, s'écria dans un transport d'allégresse : *C'est maintenant que je suis roi.* Il écrivit à Libertat [3] : « Cher et bien « amé, vous avez fait un acte si généreux, que « quand nous n'y aurions aucun avantage, nous « ne laisserions d'estimer vostre vertu ; par où vous « pouvez croire que vous devez espérer du service « que vous nous avez fait en cette occasion, qui est « le plus grand et signalé que nous pouvions rece- « voir. Au moyen de quoi, nous vous assurons que « nous vous en saurons bon gré à jamais, et le re- « cognoistrons envers vous et les vostres éternelle-

[1] Le 23 février.

[2] Demier, ouv. cité. — Ruffi, t. I, liv. IX, ch. IV.

[3] Le 6 mars 1596.

« ment..... Nous vous ferons servir d'exemple à « un chascun, et de mémoire à la postérité, de « notre gratitude, comme de vostre fidélité, en « laquelle nous vous prions de persévérer. » Le roi confirma toutes les faveurs du duc de Guise; seulement il réduisit à 100,000 écus la gratification promise à Libertat; il le confirma dans sa charge de viguier, et lui accorda des lettres de noblesse, ainsi qu'à ses deux frères. Il donna les 5,000 écus promis à Geoffroi-Dupré, et écrivit aux consuls et aux habitants de Marseille une lettre pleine de bienveillance [1]. La ville lui députa, pour aller recevoir ses ordres, Nicolas de Bausset, Geoffroi-Dupré, Jean-Baptiste de Village, seigneur de la Salle, Marc-Antoine Vento des Pennes, François de Paulo et Pierre d'Hostagier. Ils arrivèrent à Paris [2] pendant que Henri IV faisait le siége de la Fère. Le chancelier les reçut avec des marques de distinction, et ils allèrent ensuite à Amiens pour présenter leurs hommages au roi. De Bausset porta la parole, et le bon prince leur répondit qu'il veillerait au repos de Marseille et à la conservation de ses priviléges. *S'il reste encore quelque chose pour votre parfait contentement,* ajouta-t-il, *vous me le ferez entendre, et j'y apporterai les coups de maître et de*

[1] Le 6 mars 1596.

[2] Vers le 15 du mois de mai.

bon père. Il examina attentivement le plan de la ville qu'ils lui présentèrent, leur donna plusieurs audiences et leur accorda une cour souveraine, composée d'une chambre du parlement d'Aix, présidée par Guillaume Duvair, qui fut depuis évêque de Lisieux et garde des sceaux. Duvair vint installer la chambre, accompagné du duc de Guise, et prononça, le 26 décembre 1596, dans le conseil municipal, une harangue par laquelle il exhortait les Marseillais à oublier toutes les offenses reçues, pour ne plus songer qu'au service du roi et au bien de la patrie.

Le brave Crillon se trouvait alors à Marseille, et le duc de Guise voulut mettre à l'épreuve le courage de ce capitaine célèbre. Il courut chez lui pendant la nuit, lui dit que les ennemis étaient maîtres du port et de la ville, et lui proposa de se retirer. Crillon, à peine éveillé, saute sur ses armes, et franchit avec la rapidité de l'éclair le seuil de sa maison pour vaincre ou pour mourir, lorsqu'un grand éclat de rire du duc lui fait apercevoir que cette alarme n'est qu'une feinte. Crillon se précipite sur lui, le secoue fortement, et lui dit avec un de ces jurons qui lui étaient familiers : *Jeune homme, ne sonde jamais le cœur d'un brave : si tu m'avais trouvé faible, je te poignardais* [1].

[1] C. F. Bouche, t. II, p. 150.

Les états-généraux de Provence furent convoqués à Aix; mais le duc de Guise, changeant l'assignation, voulut qu'ils fussent assemblés à Marseille. Les procureurs du pays refusèrent de s'y trouver, sous prétexte que cette ville n'était point du corps du comté et qu'elle ne contribuait pas aux charges provinciales. Les consuls marseillais, de leur côté, voulaient y assister en chaperon, ce que les procureurs du pays ne voulaient pas encore. Le duc permit aux consuls d'assister à l'assemblée, suivant l'usage, mais sans porter les marques de leur dignité. Les états tinrent leurs séances dans l'abbaye Saint-Victor [1], sous la présidence d'Antoine de Suffren, conseiller au parlement.

Libertat mourut le 11 avril 1597. Son corps fut embaumé et enseveli le 16 dans l'église de l'Observance [2]; toutes les troupes et tous les corps religieux assistèrent à ses obsèques, qui furent célébrées avec pompe. On remarquait dans le cortége les consuls, l'assesseur, les quatre capitaines de quartier, le père et les frères du défunt [3].

[1] L'ouverture se fit le 11 mars 1597.

[2] M. Fouilloux, fabricant de noir animal, est aujourd'hui possesseur de ce local et du tombeau de Libertat, placé au côté gauche du chœur de l'ancienne église.

[3] Barthélemi Libertat obtint, à la mort de Pierre, le commandement du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, et fut fait capitaine de galère. Il obtint aussi la charge de viguier, sur la demande du conseil de ville.

Guillaume Duvair et tous les magistrats de la chambre souveraine menaient le deuil. Au retour du convoi, et devant la maison de Libertat [1], Duvair prononça une harangue funèbre [2].

Le conseil municipal décida [3] qu'une statue serait élevée à Libertat, et que, le 17 février de chaque année, le viguier et les consuls assisteraient au service funèbre fait aux frais de la ville [4] pour honorer la mémoire de cet homme qui ne fut qu'un assassin sans courage. Le misérable! méritait-il des honneurs publics, récompense des vertus civiques et du patriotisme désintéressé? Ah! la voilà toujours l'injustice des hommes!

[1] Pierre Libertat logeait à la rue de Lorette, en face du couvent des Clairistes. L'église des Servites, ou de Notre-Dame-de-Lorette, avait donné son nom à cette rue.

[2] Œuvres de Duvair, p. 734.

[3] Par délibération du 8 novembre 1598.

Par autre délibération du 29 juillet 1610, la statue fut placée sur la porte royale, et on fit graver au bas l'inscription suivante, composée par Lazare Cordier, avocat :

Occisus justè Libertæ Casalus armis,
Laus Christo, urbs regi, libertas sic datur urbi.

C'est la même statue qui, dans le dernier siècle, a été placée à l'hôtel de ville, et qui s'y trouve encore.

[4] Le clergé institua aussi une procession générale qui se faisait encore en 1692, ainsi que l'atteste l'ouvrage intitulé : *Officia propria sanctorum Massiliensis Ecclesiæ*, p. 206.

Le service funèbre se fit jusqu'à la révolution, mais un seul échevin y assistait sans appareil et sans éclat : revêtu de son chaperon, il représentait le corps municipal.

Grace à Dieu, elle n'est pourtant que passagère, et la morale éternelle finit par reprendre ses droits. Après tous ces jugements dictés par l'enthousiasme des factions triomphantes, arrive la froide sentence de l'impartial avenir et de la postérité vengeresse. Alors la vérité, dissipant les nuages qui obscurcissaient son front, charme tous les regards par son éclat céleste ; l'ordre est alors rétabli, chacun est mis à sa place, et de méprisables idoles tombent dans la poussière.

LIVRE SIXIÈME.

Enceintes de Marseille. — Population. — Langage. — Imprimerie. — Etat moral, politique, littéraire et commercial de cette ville, à la fin du 16e siècle et au commencement du 17e. — Mœurs, usages. — Les Florentins évacuent le Château-d'If. — Peste. — Marie de Médicis à Marseille. — Assassinat de l'évêque Frédéric Ragueneau. — Conspiration de Louis d'Allagonia. — Courage du capitaine d'Hautefort. — Douleur des Marseillais à la mort d'Henri IV. — Lettre de Louis XIII et de la reine mère. — Procès de Louis Gaufridy, curé des Accoules, brûlé comme sorcier. — Les jésuites. — Empoisonnement de l'évêque Jacques Turricella. — Chiaoux algérien et quarante-cinq janissaires égorgés. — Louis XIII à Marseille. — Nouvelle peste; vœu des consuls. — Marseille prend part aux troubles de la Provence, qui résiste à la cour pour le maintien de ses priviléges. — Arrestation du prince Casimir, frère de Ladislas VII, roi de Pologne. — Combat naval contre les Espagnols. — Emmanuel Pachier fonde l'hôpital de la Charité. — Nouveaux troubles. — Modification du régime municipal. — Traité d'alliance avec Gênes. — Résistance de Marseille au pouvoir arbitraire. — Niozelles. — Le chevalier Paul. — Evénements qui ont précédé l'arrivée de Louis XIV. — Ce prince à Marseille. — Citadelle Saint-Nicolas. — Abolition du consulat. — Beau caractère de Niozelles. — Fort Saint-Jean. — Etat des lettres et des sciences à Marseille. — Pierre Puget. — D'Anglade à l'hôpital des forçats. — Nicolas Compian. — Sénéchaussée.

— Observatoire. — Modification nouvelle du régime municipal. — Peste en 1720. — Académie. — Théâtre. — Hommes distingués. — Montesquieu et le batelier Robert. — Abbaye Saint-Victor sécularisée. — Efforts de Marseille pour la prise de Minorque. — Mort d'Annibal Camoux. — Les jésuites chassés. — L'abbé Féraud. — Francœur, roi de Ratoneau. — Le réglement municipal encore changé. — Bienfaisance du médecin Aubert. — Mort de Louis XV. — Marville, conseiller d'état, à Marseille. — Publication solennelle du sacre de Louis XVI. — Le duc et la duchesse de Chartres à Marseille. — Monsieur, comte de Provence. — Académie des arts. — Vente de l'arsenal; départ des galères et des chiourmes pour Toulon. — Vaisseau de ligne offert au roi. — Le bailli de Suffren. — Ambassadeurs indiens. — Les destinées de Marseille vont changer.

LIVRE VI.



Il convient de faire connaître la position matérielle et morale de Marseille à l'époque mémorable où, par la chute de Charles Casaulx et de Louis d'Aix, elle vit évanouir ses projets d'indépendance, et fut replacée sous la domination française.

Au milieu de ses vicissitudes, son enceinte changea plusieurs fois, et de nouvelles fortifications remplacèrent successivement les anciennes.

Vers le milieu du 14e siècle, la distinction de la ville haute et de la ville basse ayant cessé, les anciennes murailles furent démolies, et une enceinte nouvelle fut tracée.

Il est probable que, vers la fin du 16e siècle, cette enceinte subsistait encore avec de légères modifications produites par les envahissements de la mer sur la partie occidentale de la ville [1].

[1] Il existe un plan de Marseille en date de 1414.

A partir de la Joliette, le rempart longeait les boulevards de Belloy et des Dames jusqu'aux Présentines, aujourd'hui les prisons de la porte d'Aix; de là il descendait par la rue Sainte-Barbe jusqu'à celle des Incurables, et en longeant cette dernière il arrivait au Cours, qui était alors une lice; il en occupait la partie occidentale jusqu'à l'angle de la Cannebière [1]; il parcourait ensuite la Cannebière dans toute sa longueur. La rue des Fabres [2] n'en était séparée que par un espace très étroit.

Marseille était encore fermée du côté du port, comme nous l'avons dit ailleurs [3]. Elle avait

[1] La place du *Cul-de-Bœuf* faisait anciennement partie du plan Fourmiguier, *podium Formiguerium.* L'étymologie du nom de Cul-de-Bœuf qui fut ensuite donné à cette place est fondée sur deux traditions dont nous ne garantissons point la vérité. Selon la première, les entrepreneurs des vivres des galères, dont le logement était en effet sur cette place, y faisaient vendre les abbatis des bestiaux qu'ils avaient fait égorger pour le service de l'arsenal; et, après les avoir fait bouillir, ils annonçaient leur vente par le cri *aou cuech de bueou,* c'est-à-dire au bœuf cuit, ou aux morceaux de bœuf cuits. La seconde tradition veut que l'enseigne d'une hôtellerie située en ce lieu ait porté ces mots *aux queues de bœuf,* ou tout simplement *au cul de bœuf.*

[2] Le nom des *fabres* est une corruption du mot latin *faber,* artisan. Cette rue est en effet, de temps immémorial, occupée par des forgerons, des chaudronniers, des balanciers et des arquebusiers.

[3] Voir notre premier volume, p. 265.

[redacted]

quatre portes : 1° la porte d'Aix, originairement placée en regard de la rue des Grands-Carmes, que l'on nommait aussi *via annonaria;* cette porte s'appelait *porta annonæ,* parce que la halle au blé était proche, et probablement à l'endroit occupé maintenant par la rue des Enfants-Abandonnés. 2° La porte de la *Frache,* qui s'ouvrait sur la rue Sainte-Barbe, alors moins prolongée qu'elle ne l'est aujourd'hui ; le nom latin de cette porte est *porta fracta,* porte brisée; il paraît qu'elle avait été ouverte en forme de brèche, lorsque Charles d'Anjou entra en vainqueur dans Marseille, après avoir détruit les institutions républicaines. 3° La porte du marché qui s'ouvrait sur la Grand'rue, *porta Macelli.* 4° La porte *Réale* ou *Royale,* qui s'ouvrait sur la rue des Fabres; elle est appelée dans les anciens titres *porta civitatis,* la porte de la cité, et c'est par là que les princes faisaient toujours leurs entrées solennelles. La porte Galle avait été fermée en 1524, durant le siége de la ville par le connétable de Bourbon : c'était l'endroit le plus faible de la place. Ce fut un des principaux motifs qui déterminèrent François 1er à ne pas admettre la demande des consuls marseillais pour rouvrir cette porte.

Marseille avait, sur la fin du 16e siècle, une population de 70,000 à 75,000 ames; et cette

ville eût été bien plus peuplée, sans les ravages de la peste qui la désolèrent si souvent [1].

La langue française, qui se répandit lentement en Provence [2], était peu connue à Marseille, et toute son influence se borna pendant long-temps à corrompre le dialecte provençal que parlaient toutes les classes de la cité. Les étrangers avaient aussi fait subir de nombreux changements à ce dialecte, autrefois si original et si expressif, qui rendait avec grace ou avec énergie toutes les formes et toutes les nuances de la pensée. Les guerres civiles avaient également altéré sa douceur et sa clarté, en introduisant des mots de ralliement et des termes inusités [3]. La langue latine continua d'être employée par la plupart des savants.

[1] Il nous a été impossible de fixer la population de Marseille d'abord république grecque, ensuite république marchande sous la protection des Romains, puis ville municipale sous la domination des barbares, passant successivement sous la puissance des rois francs, sous celle des rois d'Arles, sous celle des vicomtes, et, après ces vicissitudes politiques, régie par de nouvelles lois républicaines; enfin obéissant aux comtes de Provence, sous le régime des chapitres de paix.

[2] Après la réunion de la Provence à la monarchie française, les registres des états furent en double original, l'un en français, qui était présenté au roi et auquel il donnait son approbation, l'autre en provençal, qui était le seul exécutoire pour le pays. Ce ne fut que très tard que ces registres furent tenus à un seul original écrit en français.

[3] Le quartier de Saint-Jean, habité par les pêcheurs, passe pour celui où l'ancien langage est le moins corrompu. C'est

C'est à Charles Casaulx et à Louis d'Aix que Marseille doit l'établissement de la première imprimerie. Pierre Paul, poète provençal, à qui La Bellaudière, de Grasse, avait légué ses poésies manuscrites, se trouvait dans cette ville en 1594. Il se lia avec les duumvirs, qui protégeaient tout ce qui était utile, tout ce qui servait aux progrès de l'esprit humain. Paul brûlait du désir de mettre au jour ses œuvres, et celles de son ami qu'il appréciait beaucoup. Il trouva Casaulx et d'Aix favorables à ses vues, et, à leur demande, Pierre Mascaron, d'Avignon, consentit à établir une imprimerie à Marseille, où il était d'abord venu en qualité de libraire avec son père Antoine [1]. Pierre Mascaron imprima les *Obros et Rimos provenssalos de Loys de la Bellaudiero, revioudados per Pierre Pau, dedicados as vertuouz et generouz seignours Lovis d'Aix et Charles de Casaulx, viguier et premier conssou, capitanis de duos galeros et gouvernadours de l'antiquo ciutad de Marseillo* [2].

là aussi que l'on peut découvrir quelques légères traces des mœurs et des usages des anciens Marseillais.

[1] Le Conservateur Marseillais, p. 174 et suiv.

[2] Cet ouvrage fut imprimé en 1595 (2 vol. in-4°). A la suite des œuvres de la Bellaudière se touvent celles de Pierre Paul.

L'imprimerie avait été introduite à Aix en 1574.

Avant cette époque, l'administration de la Provence et celle

[redacted]

Casaulx et d'Aix, voulant favoriser de tout leur pouvoir cette entreprise patriotique, prirent l'engagement [1] de subvenir à tous les frais que l'impression pourrait entraîner. La reconnaissance de l'éditeur est exprimée, pour ainsi dire, à toutes les pages, par des sonnets, des chansons, des stances et des quatrains adressés à l'un ou à l'autre de ses protecteurs, et souvent à tous les deux à la fois [2]. Lorsque Mascaron pressait Pierre Paul de lui donner de l'argent pour payer la main d'œuvre, ou pour acheter du

de la ville faisaient imprimer leurs actes soit à Lyon, soit à Avignon.

Les chanoines de l'église métropolitaine d'Aix firent imprimer leur bréviaire à Lyon en 1499; l'église de Marseille y fit imprimer le sien en 1526.

Une imprimerie arménienne fut établie à Marseille en 1670. Les bibliographes citent avec éloge une édition en cette langue, *Psalterium Davidis armenici*, etc., *Massiliæ, typis C. Demiadrin*, 23 *octobre* 1673. Cette imprimerie cessa ses travaux en 1684.

On ne commença à imprimer à Arles qu'en 1647, et à Toulon qu'en 1704.

[1] Par acte du 5 novembre 1594.

[2] Conservateur Marseillais, *id.*

Un de ces sonnets est terminé par ces vers :

Vivo, vivo à jamais aqueou couble parye,
Que son causo qu'auen eysi l'imprimarie,
Et remetton dessus l'antiquitat foucenso.

Lou poble aurié lou couor plus crudeou qu'vn Neron,
Si non voulié cantar la glory et lou renom
De dous que non son par dintre de la Prouuenço.

papier, celui-ci adressait bien vite une pièce de vers à ses patrons pour leur en demander [1].

C'était alors une époque remarquable de fermentation intellectuelle; et, dans ce mouvement salutaire, la Provence, toujours fidèle à sa coutume, marchait noblement à la tête des provinces françaises, et montrait avec orgueil parmi ses enfants une foule d'hommes distingués dans tous les genres.

La ville d'Aix s'honorait de ses jurisconsultes, Jourdain Brice, Meynier d'Oppède, François de Clapiers de Vauvenargues, Jacques de Bellevue; elle citait aussi Esprit Rotier, habile dans les langues savantes, la théologie et la controverse;

[1] Voici une de ces pétitions poétiques :

SOVNET.

Si vous noun vezes Pierre Paou
Tant souuent vous faire compagno,
Cridas au libre de Bellaou,
Que my ten prés dins son aragno.

Mais so que plus my douno lagno,
Es que n'ay pas so que my faou ;
Et si non guarissez mon maou,
Yeou restaray dins la baragno.

Aro es lou cop, ou jamais non,
Que fés bruzir vostre renom,
En reuioudant la Bellaudiero :

Fes donc, monsignour lou viguier,
Que my sié dounat de papier,
Per boutar lou tout en lumiero.

[redacted]

Galaup de Chasteuil, poète et historien, ami de Malherbe, qui avait suivi à Aix, en qualité de secrétaire, le grand-prieur Henri d'Angoulême [1]. Malherbe s'était entouré de quelques amis des muses qui formèrent une société littéraire que l'on peut regarder, sous certains rapports, comme le germe de l'académie française. Cette société, excitant une louable émulation, contribua à inspirer à la jeunesse provençale l'amour des lettres et des sciences. On remarquait dans son sein François Dupérier [2] que Malherbe a immortalisé en lui adressant ces stances si connues sur la mort de sa fille [3].

Arles se sentait fière d'avoir donné le jour à Hugues de Saint-Césaire qui écrivit la vie des troubadours [4], à Bertrand Boisset qui rédigea un journal des principaux événements de son temps, à Denis Fauchier qui eut des succès dans la littérature latine, à André et à Jérôme Dulaurens qui jouirent d'une grande réputation, le premier comme médecin, le second comme orateur

[1] En 1581, Malherbe épousa à Aix Magdeleine de Coriolis, fille de Louis de Coriolis, président au parlement. Dans l'acte de mariage, qui existe encore à Aix, le poète a signé *de Malerbe*.

[2] Père du célèbre jurisconsulte Scipion Dupérier.

[3] Ta douleur, Duperier, sera donc éternelle, etc.

[4] Son ouvrage est perdu, et on ne peut guère aujourd'hui consulter sur cette matière que Jean Nostradamus.

[redacted]

sacré, à Pierre Quiqueran de Beaujeu, évêque de Senez, auteur de l'ouvrage *de Laudibus Provinciæ*, d'un poème latin sur le passage d'Annibal dans les Gaules, et de quelques autres poésies latines très estimées.

Jean de Péna, disciple de Ramus, illustrait le bourg de Moustiers. La famille de Nostradamus et Adam de Crapone faisaient la gloire de Salon, pendant qu'Antoine d'Arène, plus connu sous le nom *d'Antonius Arena*, né à Solliez, mais fixé à Saint-Remy, où il était juge, charmait tous les Provençaux par ses vers macaroniques, qui font encore l'amusement des jeunes étudiants [1].

Marseille avait aussi de nombreuses illustrations, et joignait à son antique gloire une gloire nouvelle. Dans le 14e siècle, Rostang Bérenguier [2]

[1] Son poème intitulé *Meygra Entreprisa Catholiqui Imperatoris, quando de an. D.* 1536 *veniebat per Provensam benè corrosatus in postam prendere Fransam cum villis de Provensâ*, etc., eut un succès prodigieux.

On y remarque les vers suivants, qui prouvent que l'auteur ne brilla pas par son courage dans cette guerre :

De tali guerrâ non escapare putabam,
Et mihi de morte granda pavora fuit.
Pou! pou! bombardæ de totâ parte petabant.
In terram multos homines tombare videbam,
Testas et brassos atque volare pedes.
Non espargnabant ullos de morte ferire ;
Quem non blessabant, ille beatus erat.

[2] On ne connait pas l'époque de sa naissance; il mourut en 1315.

trouva quelques chants harmonieux sur la lyre des troubadours, et composa un ouvrage intitulé *della Falsa Vida dels Templiers*. A peu près à la même époque, Guillaume Angelic, célèbre dans les mathématiques et dans l'art de guérir, fit un traité *de Urinâ non visâ*. La médecine avait toujours été en honneur à Marseille, et les statuts municipaux réglaient avec sagesse tout ce qui se rattachait à l'exercice de cette profession. Les médecins et les chirurgiens s'engageaient par un serment solennel à soigner leurs malades *avec bonne foi et sans fraude, bonâ fide et sine fraude*, et à les visiter au moins deux fois par jour. Défense leur était faite de s'associer avec les apothicaires pour la confection et la vente des médicaments. Les consuls, dans les deux mois qui suivaient leur élection, désignaient trois docteurs des plus distingués pour surveiller tous les médecins et chirurgiens de Marseille, pour voir s'ils remplissaient leurs devoirs avec zèle, s'ils avaient les connaissances nécessaires et les qualités requises [1]. Les trois docteurs devaient noter ceux qui ne leur présentaient pas des garanties suffisantes, et les consuls, auxquels ce rapport était fait, soumettaient les médecins et les chirurgiens ainsi désignés à jurer qu'ils s'abstiendraient à l'avenir de l'exercice de leur art.

[1] Statuts, liv. II, ch. XXXV.

[redacted]

S'ils violaient leur serment, ils étaient condamnés à une amende de 60 sous, et chassés de la ville comme de méprisables parjures [1]. Les apothicaires juraient aussi d'apporter tous leurs soins dans la confection des médicaments, et de les vendre avec bonne foi et sans fraude; de plus ils étaient tenus de faire prêter le même serment à leurs élèves [2]. Chose singulière! la commune, ne croyant jamais assez prévenir les infractions aux devoirs, exigeait des serments de probité de presque toutes les classes de la société : elle faisait jurer les officiers comptables qu'ils n'enlèveraient pas la caisse, et les tailleurs, qu'ils ne rogneraient pas le drap [3].

Dans le 16e siècle, deux jurisconsultes marseillais jouirent d'une grande réputation acquise par des travaux utiles. Jules Rondolin fit imprimer à Lyon, en 1555, un traité qui a pour titre : *Julii Rondolini Prælectiones aliquot ex tractatu editionis instrumentorum*. François Mayssoni publia, douze ans après, une traduction française du consulat de la mer.

Un autre marseillais, Vincent Leblanc, célèbre voyageur, parcourut les Indes orientales et occidentales, l'Egypte, le royaume de Fez et celui de

[1] Statuts, liv. II, ch. XXXV.

[2] *Id.* ch. XXXVI.

[3] *Id.* liv. I, ch. II, et liv. II, ch. XXXVIII.

Maroc, la Guinée, le cap de Bonne-Espérance et les terres du Monomotapa [1].

Honoré Rambaud se dévoua à l'enseignement de la grammaire, qu'il professa avec distinction. Il publia un traité sur l'orthographe, intitulé : *la Déclaration des Abus que l'on commet en écrivant, et le moyen de les éviter et représenter naïvement, ce que jamais homme n'a fait* [2]. Il y a dans cet ouvrage des aperçus judicieux et de sages réflexions que d'autres écrivains ont su plus tard mettre à profit. Rambaud, proclamant les vrais principes de la syntaxe et du langage, veut subordonner la manière d'écrire et de prononcer le français aux règles d'une simplicité raisonnable. Il propose de retrancher de l'alphabet les lettres superflues; il prétend que la bonne orthographe consiste à représenter fidèlement tout ce que nous prononçons, et rien de plus; à ne pas prononcer une chose et en écrire une autre.

Marseille Altovitis [3], fille de ce Philippe Altovitis dont nous avons raconté la mort tragique,

[1] On ne connaît pas la date précise de la naissance et de la mort de Rondolin et de Leblanc. Tout ce qu'on sait de Mayssoni, c'est qu'il mourut en 1590.

[2] Lyon, 1578.

[3] Elle naquit à Marseille en 1550, et fut tenue sur les fonds baptismaux par les consuls, qui lui donnèrent le nom de la ville. Il ne nous reste d'elle qu'une ode composée à la louange de la Bellaudière et de Pierre Paul. Marseille Altovitis mourut en 1606, et fut inhumée dans l'église des Grands-Carmes.

[redacted]

cultiva avec honneur la poésie française. Elle était douée d'une imagination féconde, d'une sensibilité exquise et d'une beauté remarquable. Honoré d'Urfé [1] devint célèbre par le fameux roman de *l'Astrée*. La pureté de ses mœurs et la noblesse de son caractère lui acquirent l'estime générale, ce qui vaut mieux que la gloire littéraire; car la vertu modeste est toujours préférable au talent ambitieux. Charles Féau fit avec grace et facilité des poésies provençales qui furent beaucoup applaudies [2].

La réunion de Marseille à la couronne de France favorisa les intérêts commerciaux de cette ville célèbre où s'étaient fixées plusieurs familles étrangères, *non pour courre la bague, pour danser*

[1] Honoré d'Urfé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, naquit à Marseille, en 1567, de Jacques d'Urfé, d'une illustre maison de Forez, et de Renée de Savoie, marquise de Baugé, fille du comte de Tende, gouverneur de Provence. Honore d'Urfé mourut en 1625.

Outre *l'Astrée*, d'Urfé composa *la Syrène*, poème divisé en trois parties, et tout en stances de six vers chacune. On a aussi de lui une pastorale en vers non rimés, intitulée *la Silvanire*; un poème intitulé *la Savoisiade*, dont il n'y a qu'une partie d'imprimee; des poésies spirituelles et des épitres morales.

[2] Ce poète marseillais publia en 1605 *la coumédio de l'Interes, ou de la Ressemblanço, à huech persounagis*. Nous ignorons la date certaine de sa naissance et de sa mort; mais nous avons dû le placer parmi les écrivains du 16e siècle, parce qu'il était déjà connu vers la fin de ce siècle.

[redacted]

des ballets, mais pour se faire riches par le négoce[1]. C'en était fait de l'empire de Bysance et du trône des Paléologues. L'islamisme, encore dans sa jeunesse et son enthousiasme, faisait fléchir l'Asie occidentale sous le poids de ses trophées, et les bords riants du Bosphore voyaient flotter les étendards du prophète. Trébizonde, dernier asyle où s'était maintenue une dynastie grecque, avait aussi subi la loi du vainqueur. D'autres événements concoururent à produire une révolution dans la direction du commerce européen. Tandis que les Portugais fondaient des colonies et des comptoirs le long de l'Afrique et sur les côtes de l'Inde jusqu'en Chine, les Espagnols, animés comme eux d'une audace aventureuse, exploraient le continent américain et soumettaient de vastes empires. Alors tomba la puissance altière de Venise et des autres républiques d'Italie, parce que rien ne put les garantir de la perte de leurs avantages, et les nations de l'Europe furent pourvues de denrées et de marchandises par la marine des grands Etats. Il eût été difficile à Marseille de commercer sous son pavillon municipal, et il fallait que sa marine marchande fût protégée par les forces françaises. Les capitulations que François Ier conclut avec les Ottomans devinrent pour les Marseillais un gage de sécurité; aussi

[1] Marchetti, Discours sur le négoce des gentilshommes de Marseille.

ils continuèrent de faire venir leur sucre du levant, quoiqu'il dût être plus cher que celui qu'on apportait directement de l'Inde ou des colonies américaines. Ils se persuadaient qu'il était meilleur.

Il est pénible de voir l'industrie marseillaise gênée, dans son exercice et son activité, par des statuts d'ailleurs fort sages. Ces statuts proclament l'alliance si rare de la justice et de la politique; il y est dit que lors même que l'on est en guerre contre une puissance, il faut en respecter les propriétés particulières [1]. Cependant, malgré leurs vues généreuses, ils laissent percer souvent les préjugés de l'époque. Remplis de préceptes minutieux sur les arts et métiers, ils défendaient aux tailleurs de prendre plus de douze deniers pour la confection d'une mantille, et ils établissaient les prix de la couture pour chaque pièce de vêtement [2]. Ils réglaient avec le même soin la forme des tonneaux, la longueur des pierres que l'on vendait pour la bâtisse, la pesanteur des sacs que l'on portait au moulin.

Les mœurs et le caractère des Marseillais étaient dignes d'attention. L'amour de la liberté et de la patrie, qu'ils suçaient avec le lait, avait été exalté par les guerres civiles, et ce noble sentiment était unanime : le partage d'opinions n'existait

[1] Statuts, liv. v, ch. xxxiii et xxxiv.

[2] *Id.* liv. ii, ch. xxxviii.

[redacted]

que sur un seul point. Les uns, qui avaient embrassé le parti de Casaulx, désiraient l'indépendance complète de la commune, c'est-à-dire, le régime républicain ; d'autres voulaient l'autorité royale, mais à la charge par elle de maintenir intégralement les chapitres de paix et les statuts municipaux; ce qui constituait une semi-république. Quant au pouvoir absolu, pas une voix ne s'élevait en sa faveur. En général, il y avait une extrême mobilité dans les imaginations et peu de calme dans les habitudes. Un funeste esprit de turbulence et de jalousie animait les enfants eux-mêmes. De jeunes garçons de douze à dix-huit ans se partageaient en deux bandes, ceux des quartiers de Saint-Jean et de Cavaillon étaient opposés à leurs compatriotes du Corps-de-Ville et de Blanquerie[1]; le champ de bataille le plus ordinaire était la plaine Saint-Michel; là les deux partis se présentaient de front, et, après quelques invectives, le combat s'engageait par une grêle de pierres lancées avec la fronde; les deux bataillons se poursuivaient avec acharnement, et si l'un d'eux abandonnait la place, on le chassait par les chemins jusqu'à ce qu'il fut totalement dispersé; quelquefois le sang coulait, et la garde de police, composée de quelques

[1] *Cavaillon* comprenait le quartier des Grands-Carmes; le *Corps-de-Ville*, le quartier de l'Hôtel-de-Ville, et *Blanquerie* celui de la Major.

[redacted]

archers souvent invalides, était insuffisante pour dissiper ces champions écervelés.

Cependant les traditions patriarcales du règne du bon roi René n'étaient point effacées; les liens de famille conservaient encore tout leur charme, et l'autorité paternelle formait une magistrature aussi puissante que respectée; cette autorité passait du père à l'aîné des enfants mâles. Les Marseillaises, bonnes épouses et tendres mères, ne prenaient que peu de part aux affaires du dehors et concentraient leurs affections, leurs besoins et leurs plaisirs dans les foyers domestiques, heureux sanctuaire des vertus modestes; c'étaient elles qui retiraient l'argent et en avaient l'emploi : économes dans leur ménage, elles veillaient pourtant à ce que la famille fût abondamment pourvue de tout ce qui peut rendre la vie aisée et commode; elles travaillaient avec une sage ambition à préparer le trousseau de leurs filles. Le chef de famille avait un registre qu'il renfermait dans un coffre de bois dont lui seul avait la clef; on appelait ce registre le *livre de raison*; là étaient consignés les titres et les délibérations, les actes de partage, les limites des propriétés, l'inventaire des meubles, la généalogie, tout ce qui pouvait avoir quelque intérêt et quelque importance [1].

[1] Statistique des Bouches-du-Rhône.

Les Marseillais célébraient avec pompe la cérémonie du mariage: le fiancé donnait à sa future épouse un anneau appelé *annulus pronubus*, ou *annulus genialis*, et lui faisait encore quelque présent, en récompense du premier baiser. Dans la nuit qui précédait le jour où l'on consacrait l'union conjugale, plusieurs flambeaux parcouraient les rues; après la bénédiction religieuse, on faisait le repas des noces; la nouvelle mariée se distinguait par une couronne de perles et par un voile jaune [1]; à une époque antérieure, il était défendu d'inviter à ce festin plus de trente personnes, et les parents ne pouvaient donner à leur fille pour son mariage que deux vêtements en laine [2]; mais, comme on le pense bien, ce statut fut modifié. Vainement la cour souveraine de Provence, voulant ramener les mœurs marseillaises à la rigidité des anciennes règles, ordonna aux femmes, sous peine d'excommunication, de confiscation et de quarante sous d'amende, de ne porter, après les noces, ni rubans, ni ouvrages en broderie, ni boutonnière d'or ou d'argent, ni guirlandes de pierreries, ni coiffure ornée de perles, ni vêtement de soie [3]; vainement elle

[1] Ce voile jaune fut ensuite remplacé par un voile blanc.

[2] Statuts, liv. II, ch. XLII.

[3] Le 23 mai 1593, l'official de Marseille voulut défendre aux femmes de porter des vertugadins, à peine d'être retranchées de la communion des fidèles. Cette défense resta aussi sans effet.

fixa la valeur, la forme et la longueur des habits d'homme; ses décisions ne furent point exécutées. Seulement, les dames de Marseille n'osèrent pas porter le velours cramoisi ni le satin blanc, que l'on considérait comme des étoffes réservées aux princesses.

L'emploi du temps était réglé à Marseille; on se levait de très bonne heure; à huit heures on déjeûnait [1], et le dîner commençait à midi; le souper était fixé à huit heures du soir. Il était rare que les femmes bussent du vin, et les jeunes garçons ne pouvaient en boire qu'après leur première communion. Les mets étaient simples et très peu nombreux; il n'y avait une légère exception que le dimanche et les jours de fête. Mais lorsque arrivaient les grandes solennités religieuses, gages touchants de concorde, doux spectacles de bonheur, où les membres joyeux de la famille dispersée venaient s'asseoir au banquet désiré que présidait leur chef vénérable, l'abondance et la variété des mets étaient extrêmes, quoique la simplicité des apprêts ne changeât point [2].

[1] Le plus souvent avec du laitage. Vers la fin du 15e siècle, on coupait le lait avec une infusion de sauge; on y substitua ensuite le cacao et plus tard le café, qu'on mêlait avec du seigle grillé et réduit en poudre.

Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III.

[2] Les officiers municipaux dînaient ensemble à l'hôtel de ville le jour de leur élection. Voici la désignation du repas

[redacted]

Dans la soirée du jour de la Toussaint, on faisait un repas en commémoration des parents qui dormaient dans la tombe; le chef de famille entretenait les jeunes gens des vertus des ancêtres, et on ne se séparait point sans avoir prié pour eux.

Les fêtes de Noël étaient celles qui se célébraient avec le plus de pompe. Dès les premiers jours de décembre, des corps de musiciens parcouraient les rues, et, mêlant à leur voix le son des instruments, ils chantaient des hymnes à la gloire du Messie. Alors la ville entière présentait un aspect d'allégresse paisible; on se faisait mutuellement des présents; tous les ressentiments se calmaient; c'était un temps de réconciliation générale. Le point d'honneur consistait à visiter

qui fut donné en 1599, telle qu'elle est rapportée dans l'obligation de Christin Bernard, pâtissier : « 25 cocqs d'Inde, « 30 paires perdrix, 6 polailles, 18 paires polombes, 18 paires « pigeons, 12 pièces cottes de pourceaux, 10 douzaines tour- « dres, 12 couils (lapins), 1 quartier veau, 30 livres bœuf, « 30 livres mouton, 18 membres mouton, 20 livres saussisses, « 2 saussissons, 3 jambons, 6 pâtés d'attrufes (de truffes), « 6 pâtés de pigeon, 6 pâtés filets, 6 pâtés membres de mou- « ton, 6 pâtés de langues, 2 douzaines cardes, 8 douzaines « artichaux, 100 pièces de four; le tout bien lardé, cuit, « aprest̩é, bonnes viandes réceptables; aussi fornir tant de « froumage d'Auvergne, capres, olives, passes de toute sorte, « chastaignes, raisins, dattes, prugnons, pommes, pain blanc, « vin claret, muscat, que sera de besoing à suffisance. »

[redacted]

son ennemi [1], à lui tendre une main affectueuse et à le presser sur son cœur; celui qui remplissait ce devoir avec le plus de diligence était réputé le plus honnête homme; et si quelqu'un ne s'y soumettait pas, il passait pour infâme, et tout le monde se retirait de sa conversation. Dans chaque maison, on faisait du pain pour les pauvres, et on le leur distribuait avec des aumônes abondantes. Le jour de Noël, chaque famille choisissait un indigent pour lui donner à dîner; ceux de l'Hôtel-Dieu n'étaient pas oubliés. Le conseil municipal ne se contentait pas de répandre de nombreux bienfaits; il députait à l'évêque deux de ses membres pour recevoir les dons que la charité du prélat destinait aux nécessi-

[1] « Les plus confidents d'entre les voisins et les principaux « parents accompagnaient celui qui allait faire visite à son « ennemi; celui-ci descendait jusques à la porte de sa maison « pour les recevoir; et, après s'être rendu mutuellement les « civilités ordinaires, et s'être promis de vivre à l'avenir dans « une parfaite et inviolable amitié, ils montaient tous à la « salle pour y faire collation, et boire à la santé les uns des « autres; ce qui durait un temps assez considérable; ces visites « étaient rendues un quart d'heure après par ceux qui les « avaient reçues. Les nouveaux amis à qui on les rendait se piquaient de leur faire les mêmes honneurs; et les santés « qu'on recommençait à porter étaient aussi longues et aussi « nombreuses qu'auparavant. »

Marchetti, Explications des Usages et Coutumes des Marseillais.

teux[1]. Les festins de famille étaient remarquables par les usages héréditaires qu'on y observait avec une pieuse simplicité[2]. Charme touchant de ces joies innocentes et de ces coutumes naïves, vous

[1] *Item placuit dicto consilio requirere dictum dominum vicarium quod eligat duos probos homines de prædicto consilio qui adeant præsentiam reverendi in Christo patris Domini Joannis episcopi Massil. Pro facto eleemosinæ sedis Massiliæ, in honorem dei, et subventionem pauperum christi feliciter obtinendæ, dandæ, et assignandæ per probos homines civitatis viceæ comitalis Massiliæ.*

Délibération du conseil du 20 décembre 1339.

[2] La veille de Noël, au souper, on mettait sur la table trois nappes qui restaient durant les trois fêtes; on plaçait sur ces nappes treize pains, tout parés de branches de myrthe, parmi lesquels un beaucoup plus gros que les autres; ces pains représentaient J. C. et ses apôtres; le gros pain, image de la Trinité, était coupé en trois morceaux; on en conservait précieusement les débris, regardés comme un préservatif contre les coups de la foudre et la violence des vents; les matelots marseillais ne s'embarquaient jamais sans en porter avec eux, et ils les jetaient dans la mer lorsqu'elle était irritée.

Avant de se mettre à table, le père de famille conduisait par la main le plus jeune des enfants à la porte de la maison, où l'on avait eu soin de placer une grosse bûche d'olivier ou d'arbre fruitier qui portait le nom de *calineou;* l'enfant, muni d'un verre de vin, faisait trois libations sur la bûche en prononçant les paroles suivantes :

Alegre, Diou nous alegre;
Cachofué ven, tout ben ven;
Diou nous fagué la graci de veïre l'an que ven :
Se sian pas mai, que siguen pas men.

Le verre passait à la ronde et était vidé par les assistants; alors l'enfant soulevait une extrémité du *calineou*, tandis que

[redacted]

valiez mieux que l'ennui de notre froide étiquette et de nos régles cérémonieuses !

Le sentiment religieux était gravé dans les cœurs marseillais ; mais ce n'était pas ce sentiment éclairé qui, inspirant à l'homme fatigué des choses terrestres le besoin de respirer du côté du ciel, élève vers le trône du créateur son ame consolée. Ce culte, si beau de simplicité, si fécond en espérances immortelles, le seul qui satisfasse notre raison et ne dégrade point notre nature, ne pouvait guère convenir aux Marseillais ; il fallait à leur imagination active et gaie, ardente et mobile, une religion semblable à un spectacle ; il leur fallait des pratiques multipliées, des pompes extérieures et des cérémonies éclatantes. Ce fut là sans doute une des principales causes de leur répugnance pour le protestantisme et de leur attachement à la ligue.

Ils avaient autant de respect pour la mère du Christ, qu'ils en avaient eu jadis pour Diane d'Ephèse, et l'image de Marie était exposée dans les maisons, dans l'hôtel de ville, dans les rues et les carrefours. Fidèles au précepte de Tertul-

le vieillard le saisissait par l'autre bout ; ils le portaient processionnellement jusqu'au foyer, en répétant les paroles de la libation.

Les Marseillais solennisaient aussi par des festins splendides le jour des rois et le premier jour de l'an ; on peut voir dans Marchetti les détails de ces cérémonies.

lien [1], ils faisaient le signe de la croix dans les actes les plus ordinaires de la vie, lorsqu'ils se mettaient à table et au lit, comme lorsqu'ils en sortaient, en montant à cheval, en entrant au bain, en allumant le feu, et même en commençant une conversation. Les femmes faisaient ce signe sur les reins, quand le prêtre lisait l'évangile à la messe, et les gentilshommes portaient la main sur la garde de leurs épées tant que cette lecture durait [2]. Quand un malade se mourait, le bourdon des Accoules annonçait son agonie, et le peuple, accourant en foule dans cette église, priait avec ferveur pour obtenir la fin de ses douleurs et le salut de son ame [3].

Lorsque le moribond avait expiré, on lui fermait les yeux et la bouche; on lavait le cadavre, puis on l'habillait et on le descendait au vestibule de la maison, lequel était orné de tentures noires. Il y restait exposé aux regards du public pendant vingt-quatre heures, et on le portait ensuite à la sépulture.

Voici les cérémonies que l'on pratiquait aux funérailles des gentilshommes :

[1] *Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum et exitum, ad vestitum et calceatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quæcumque nos conversatio exercet, frontem crucis signaculo terimus.*

(TERTULL., *de Coronâ Militis*, cap. III.)

[2] Marchetti, ouv. cit.

[3] *Id.*

[redacted]

La croix marchait d'abord; elle était suivie d'un héraut monté sur un cheval à caparaçons noirs, et couvert d'un drap mortuaire traînant à terre; ce héraut portait la cotte-d'armes armoriée, le casque, le bouclier, les gantelets et la bannière du défunt; quelquefois on faisait marcher deux cavaliers tenant chacun une bannière renversée; ensuite venaient les prêtres et le luminaire; les flambeaux étaient portés par des pauvres, vêtus en noir [1]; les parents et les amis du défunt, aussi en habit de deuil, suivaient deux à deux le cercueil, et l'accompagnaient à l'église, d'où ils ne sortaient qu'après la sépulture [2]; ils se rendaient ensuite devant la maison de celui dont ils déploraient la perte, et l'un d'eux prononçait son éloge funèbre.

Pendant l'accomplissement de ces devoirs, les parentes du défunt étaient occupées à recevoir

[1] En 1350, on portait quarante flambeaux du poids de quatre livres; au siècle suivant, ce luminaire fut diminué, et réduit tantôt à sept, tantôt à douze, et quelquefois à six flambeaux, mais toujours du poids de trois livres; dans le 16ᵉ siècle, le nombre en fut augmenté jusqu'à cinquante. Les funérailles de la fille de Charles Casaulx, laquelle mourut en 1592, furent célébrées avec une magnificence inusitée; on y vit trois cent quatre-vingt-neuf flambeaux, et ces funérailles parurent si extraordinaires que César Nostradamus les qualifia d'*insolentes*.

[2] Les morts étaient alors ensevelis dans les caveaux des églises.

les consolations de l'amitié : couvertes de longs crêpes, accompagnées de tous ceux qui prenaient intérêt à leur douleur, elles allaient ensuite prier sur le tombeau qui contenait des dépouilles chéries et l'asperger d'eau bénite; après quoi, elles retournaient dans le même ordre au logis, où elles restaient enfermées pendant trente jours, assises sur des tapis ou sur des carreaux noirs, et recevant des visites de condoléance.

Il est temps de reprendre la narration des événements.

De Bausset de Roquefort avait toujours le commandement du Château-d'If, et les Florentins, logés autour de la forteresse, ne pouvaient y entrer; cette défiance les humiliait, et ils craignaient aussi d'être congédiés sans être remboursés de leurs dépenses. Sur ces entrefaites, de Bausset, mandé par Henri IV, qui voulait conférer avec lui sur quelques affaires importantes, partit pour Paris et laissa le commandement du fort à son fils. Ce jeune homme étant allé à Marseille, Philippe Fulvio, capitaine des Florentins, résolut de s'emparer de la place par un coup de main. Le 20 avril 1597, il se mit à la tête de sa troupe, égorgea les sentinelles, se rendit maître des portes, et fit la garnison prisonnière. Peu de jours après, dom Jean de Médicis, frère naturel du grand-duc, arriva aux îles avec quatre galères et une galiote, et s'empara de

[redacted]

plusieurs navires marseillais. En vain le président Duvair le somma, au nom du roi, de rendre toutes ses prises; dom Jean repoussa ses sollicitations et brava ses menaces.

Alors le duc de Guise arma promptement deux galères et douze vaisseaux, et alla à la rencontre de l'ennemi. Après un combat de cinq heures, les Marseillais furent victorieux, mais ils ne purent se rendre maîtres du Château-d'If; il était réservé à d'Ossat, évêque de Rennes et qui depuis fut cardinal, d'obtenir par les négociations ce qu'on ne pouvait emporter par la force des armes. Ce prélat était alors à Rome en qualité d'ambassadeur de la cour de France. Par commandement d'Henri IV, il traita avec le grand-duc de la restitution du Château-d'If, le 1er mai 1598; et, moyennant la somme de 200,737 écus donnés à ce prince en dédommagement des dépenses qu'il avait faites, la place rentra sous la domination française : le roi en donna le commandement à Paul de Fortia de Pilles [1].

La même année, Marseille fut affligée de la peste; la contagion emporta quatre mille habitants, et la chambre souveraine tenta de se réfugier à Aubagne; mais l'entrée lui en fut refusée par ordre du parlement; elle fut alors contrainte de séjourner dans quelques maisons de campagne

[1] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. V. — Papon, t. IV, liv. XIII.

du territoire, et y rendit plusieurs arrêts. Elle retourna à Marseille lorsque cette ville fut délivrée du fléau qui la ravagea si souvent. Le 1er février de l'année suivante, la chambre souveraine, en vertu des lettres patentes du roi, fut réunie au parlement de Provence dont elle n'était qu'une fraction. Le président Duvair prononça le discours de clôture dans une audience solennelle[1].

Une antipathie mutuelle divisait depuis longtemps Henri IV et Marguerite de Valois, sa femme; l'un et l'autre désiraient le divorce, qui fut prononcé par les commissaires du pape; et, le 5 octobre 1600, le roi épousa par procureur, à Florence, Marie de Médicis, fille de François, grand-duc de Toscane. La jeune princesse arriva à Marseille, le 3 novembre, sur une galère resplendissante de dorure et d'ornements, chef-d'œuvre de magnificence et de luxe. La maison de Médicis voulut ainsi donner aux Français une idée de sa grandeur, de ses richesses, et de la puissance des arts, auxquels elle donnait de si nobles encouragements. Les dehors de cette galère étaient revêtus d'ouvrages de marqueterie; l'ébène, la nacre, l'ivoire, étaient artistement enchâssés dans la poupe avec des perles, des topazes, des émeraudes et d'autres pierres précieuses, au milieu desquelles on voyait briller les armes de France en

[1] Œuvres de Guillaume Duvair, p. 805.

diamants; cinq gros rubis, un saphir, une grosse perle et une émeraude superbe représentaient les armes de Toscane; les rameurs portaient une robe d'écarlate et un bonnet enrichi de fleurs de lis d'or.

Marseille avait fait de grands préparatifs pour recevoir dignement la reine. Le conseil de ville adjoignit huit capitaines aux quatre capitaines de quartier, et nomma Jean-Baptiste de Forbin-Gardanne mestre de camp de la milice bourgeoise composée de huit cents hommes choisis parmi les habitants notables. Henri de Savoie, duc de Nemours, le connétable de Montmorency, le chancelier de Bellièvre, le duc de Guise, gouverneur de Provence, les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry et de Sourdis, se trouvèrent au débarquement de Marie de Médicis, avec la princesse Anne d'Est, Catherine de Clèves, mère du duc de Guise, Louise de Lorraine, sœur du même duc, les duchesses de Nemours, de Ventadour, et plusieurs autres dames de distinction. Le viguier et les consuls de Marseille la reçurent sous un dais de brocart bleu à franges d'argent. César de Village, premier consul, mit devant elle un genou en terre, et lui présenta les clefs de la ville qui étaient d'or; Marie les prit et les remit à Lussan, capitaine de ses gardes [1].

[1] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. V.

Le lendemain, la reine dîna dans la grand'salle de l'hôtel de ville, et reçut bientôt après les députés du parlement d'Aix; Guillaume Duvair la harangua au nom de sa compagnie [1], et la ville lui fit présent d'un beau service d'argent de la valeur de deux mille écus. Cette jeune reine partit le 16 novembre pour Lyon, où son époux devait la joindre.

Les Espagnols étaient en paix avec la France; cependant ils tentèrent de s'emparer de Marseille par trahison. Un Marseillais, nommé Maurice de l'Isle, qui s'était réfugié en Espagne après la chute de Casaulx, se flattait d'avoir dans la ville des intelligences assez sûres pour la mettre entre leurs mains, et le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, était chargé de le soutenir avec une

[1] On remarque dans ce discours le passage suivant : « Nous « jugeons que vous estes vrayement seule sur la terre digne de « recevoir et faire reposer en vostre chaste sein la vie tant « exercée du plus noble et triomphant roi qui vive aujourd'hui, « et que seul il méritait au monde de recueillir dans ses bras « victorieux la plus vertueuse et agréable princesse qu'ait por- « tée le siècle où nous vivons; et de là, nous présageons que « nous verrons bien tout autour de vous un bon nombre de « beaux enfants portant sur leur front la valeur de leur père, « la vertu de leur mère, la grandeur et noblesse de la maison « de France où vous estes alliée, l'heur et la puissance de celle « d'Austriche dont vous estes issue, et la prudence et sagesse « de celle de Florence dont vous estes née. »

A la reine, de la part du parlement de Provence, *Œuvres de Duvair*, p. 710.

armée navale. Après plusieurs voyages à Marseille, de l'Isle fut enfin saisi; convaincu de son crime par des preuves irrésistibles, il voulut se soustraire à la honte du supplice par une mort volontaire; mais ses gardiens retinrent sa main désespérée, et il fut condamné à être écartelé[1]. La ville, craignant d'être surprise par les Espagnols, prit des mesures extraordinaires de défense.

L'année suivante, une chambre du parlement de Provence vint tenir les grands jours à Marseille, et l'ouverture de cette session fut remarquable. L'avocat général Jean-Louis de Monier, alors célèbre par son érudition, prononça un discours que l'on considéra comme très éloquent, il dit que *la chicane des Marseillais avait tellement augmenté, qu'au lieu qu'anciennement il ne fallait que vingt jours pour vuider tous les procès, alors l'année entière, et dans Aix et dans Marseille, n'était pas suffisante pour les terminer*[2]. Cette harangue fut suivie de celle de Guillaume Duvair, *qui parla si doctement, qu'il attira l'admiration de tous les assistants*[3].

[1] Il fut exécuté le jeudi saint de l'année 1601.

[2] Ruffi, t. II, liv. XII.

[3] *Id.* — Voir les œuvres de Duvair.

En 1607, les grands jours furent aussi tenus à Marseille. Depuis lors, ils ne le furent qu'à des époques indéterminées, et tombèrent enfin en désuétude. Le privilége de *non extrahendo* ne fut point pour cela totalement aboli, et des citoyens de Marseille le firent quelquefois valoir avec succès.

[redacted]

Frédéric Ragueneau occupait depuis trente-trois ans le siége épiscopal de Marseille [1]; toujours fidèle à Henri III et à Henri IV, durant les troubles de la ligue et la dictature de Casaulx, il eut bien des persécutions à essuyer et bien des dangers à courir. Les habitants de la baronnie de Signes, qui étaient ses vassaux, nourrissaient depuis long-temps contre lui une haine violente. Dès l'année 1583, il s'était cru obligé de réclamer la protection du roi et l'autorité du parlement de Provence. Cette compagnie défendit aux habitants de Signes de rien attenter contre lui, ni contre ses officiers, fermiers, ou serviteurs, à peine de mille écus d'amende et de correction corporelle; elle rendit même les consuls responsables des excès qui seraient commis à cet égard, s'ils n'en dénonçaient pas les auteurs. Cet arrêt contribua peut-être à rassurer Ragueneau; de nouveaux arrêts qu'il obtint contre les consuls, contre les recteurs de l'hôpital et contre un

[1] Depuis Barthélemi de Raccoli et Louis de Glandevès dont nous avons parlé dans notre premier volume (p. 497 et suiv.), jusques à Frédéric Ragueneau, nommé en 1770, dix évêques occupèrent successivement le siége de Marseille; ce furent: Jean II en 1446, Nicolas de Brancas en 1447, Jean Allardeau en 1466, Ogier d'Anglure en 1497, Antoine Dufour en 1506, Claude de Seissel en 1509, Innocent Cibo en 1517, J.-B. Cibo en 1529, Christophe de Moute en 1550, Pierre de Ragueneau en 1555.

[redacted]

grand nombre de particuliers pour les obliger à lui *passer reconnaissance* de leurs biens, comme à leur seigneur direct, aigrirent beaucoup les esprits.

Il fut assassiné dans son château de Signes par des scélérats masqués, le 26 septembre 1603; leur chef, nommé Claude Bausset, natif du Castelet, lui tira un coup de pistolet, dont il mourut sur-le-champ [1]; son corps fut transporté à Marseille et mis dans le tombeau des évêques. Il eut pour successeur Jacques Turricella, originaire de Toscane, religieux de l'étroite observance de saint François et confesseur de la reine Marie de Médicis.

Les assassins, au nombre de onze, condamnés à la roue par arrêt du parlement d'Aix du 27 mai 1605, furent exécutés en effigie; outre cette peine commune, Bausset fut condamné à une amende de 6,000 livres envers les héritiers de l'évêque, et à tous les frais de justice; le reste de ses biens fut confisqué au profit du roi.

Marseille échappa bientôt après à un grand péril. Louis d'Allagonia, seigneur de Meyrargues, avait des liaisons secrètes avec les Espagnols, et il méditait le projet de leur livrer la ville. Cet

[1] Denys de Sainte-Marthe fait ainsi l'éloge de ce prélat : *Fuit vir splendidi animi, quem liberalis facies omnibus gratum exhibebat*, etc. *Gallia Christiana*, t. 1.

homme, riche et puissant, issu d'une famille originaire de Naples, aspirait aux fonctions de viguier, et cette charge aurait assuré le succès de ses trames criminelles. Ancien procureur du pays, il était par sa femme allié des ducs de Montpensier et de Joyeuse, et commandait alors deux galères marseillaises. Il mit dans sa confidence un forçat dont il avait éprouvé plusieurs fois l'adresse et l'intelligence. Celui-ci fit dire au duc de Guise que s'il lui faisait obtenir sa grace et sa liberté, il révélerait un secret très important. On profita de l'avis et on examina de près la conduite du seigneur de Meyrargues, qui, dans ces circonstances, fut député à la cour par les états-généraux de Provence pour y suivre quelques affaires relatives à l'administration du comté.

Le roi, averti de son arrivée, chargea La Varène, gouverneur d'Angers, de gagner sa confiance et d'épier toutes ses démarches. La Varène s'aperçut bientôt que le gentilhomme provençal correspondait avec dom Balthazard de Zuniga, ambassadeur d'Espagne; il le surprit même enfermé avec le secrétaire de celui-ci, dans la nuit du 5 décembre 1605, et entendit une partie de leur conversation. La Varène alla aussitôt chercher le lieutenant du grand-prévôt qui arrêta le seigneur de Meyrargues et le secrétaire d'ambassade; le premier fut conduit à la Bastille, et le second au Châtelet. Le secrétaire fut élargi sur

[redacted]

la demande de l'ambassadeur; mais Allagonia ne put échapper à la sévérité de la justice, et les ducs de Joyeuse et de Montpensier sollicitèrent eux-mêmes son châtiment. Il fut décapité sur la place de Grève; son corps fut mis en quatre quartiers qui furent attachés aux quatre principales portes de Paris, et sa tête, portée à Marseille, fut exposée au bout d'une perche sur la porte royale. Le parlement de Paris confisqua tous ses biens au profit du roi; mais Henri IV en disposa en faveur de la veuve et du frère du coupable.

Les corsaires de Tunis faisaient éprouver au commerce marseillais des pertes considérables. La ville, voulant mettre fin à ces déprédations, passa un traité avec le capitaine d'Hautefort, qui s'engagea, moyennant cinq cents écus, à détruire les navires ennemis sous le canon du fort de la Goulette. Cet homme, animé d'un courage héroïque, monta sur un vaisseau, et, arrivé proche du fort, il descendit dans une barque avec cinquante soldats déterminés et plusieurs machines incendiaires. Le feu redoublé de la place ne l'épouvante pas; il avance hardiment, brûle vingt-trois corsaires et une galère, et retourne à Marseille, qui l'accueille avec enthousiasme [1].

Les troubles du royaume étaient appaisés, et

[1] En 1609.

les ames s'ouvraient à la joie devant la perspective riante d'un avenir consolateur. La sagesse d'Heni IV assurait la prospérité publique ; cependant le vieux levain de la ligue fermentait dans quelques esprits en délire ; le fanatisme religieux, aiguisant ses poignards dans l'ombre et le silence, voulait joindre à ses nombreux forfaits un forfait plus exécrable encore, et Henri, monarque adoré, succomba sous ses fureurs sanguinaires [1].

Par le commandement de la reine, La Verdière porta cette affreuse nouvelle à Guillaume Duvair, alors premier président du parlement de Provence ; ce magistrat écrivit d'abord aux commandants, aux chefs de justice et de police, pour les inviter à maintenir le bon ordre ; il manda ensuite au palais l'assemblée des chambres, et après avoir pris le serment de fidélité des magistrats envers le nouveau monarque, il fit introduire les consuls-procureurs et les principaux gentilshommes. Duvair voulut parler, mais la parole expira sur ses lèvres qui ne firent entendre que des sanglots ; alors les huissiers, s'approchant des fenêtres, annoncèrent au peuple assemblé sur la place la mort du roi ; puis, ayant reculé de quelques pas et étant revenus aux fenêtres, ils proclamèrent Louis XIII, roi de France et de Navarre, comte de Provence et des terres adjacentes.

[1] En mai 1610.

[redacted]

Les Marseillais n'attendirent pas les ordres du gouvernement et de l'administration pour donner des marques de douleur ; ils la témoignèrent d'une manière touchante. Les consuls, accompagnés de deux cents notables, parcoururent les rues en exhortant le peuple à la tranquillité. Il y eut à l'hôtel de ville un spectacle bien attendrissant : une foule considérable s'y était rendue ; tout le monde s'embrassa les larmes aux yeux, et on jura, par les mânes du bon roi, d'oublier les anciennes divisions et de travailler d'un commun accord au grand œuvre de la félicité publique.

Le parlement délibéra d'envoyer à Marseille le président Laurent de Coriolis et le conseiller Antoine de Séguiran, pour recevoir des habitants le serment de fidélité. Marc-Antoine de Vento, premier consul, qui en fut averti, monta à cheval, suivi de trente gentilshommes, et alla au devant des députés de la cour, qu'il rencontra à une lieue de la ville ; il mit pied à terre, et les deux magistrats aussi. Après des harangues réciproques, ils prirent tous la route de Marseille, et entrèrent au palais de justice, accompagnés de Nicolas de Bausset, lieutenant principal en la sénéchaussée, de Nicolas de Vento, lieutenant particulier, de Guérin et d'Espanet, le premier procureur et le second avocat du roi. Coriolis prononça un discours et dit, entre autres choses, que *la plus infernale frénésie d'un abominable*

arsacide a ravi à la France, d'une main sacrilége et parricide, le plus grand, le plus juste, le plus clément et le plus valeureux monarque qui fût et qui ne sera jamais, Henri IV, *roi de France et de Navarre, celui qui avait restauré la religion et l'état*[1]. Tous les officiers du sénéchal prêtèrent ensuite le serment; de là, les commissaires allèrent à la chambre de l'amirauté pour soumettre à la même formalité les magistrats attachés à ce siége. Ils se rendirent ensuite à l'hôtel de ville, où étaient réunis le viguier, les consuls, l'assesseur, le conseil municipal et les capitaines de quartier. L'assemblée entière jura obéissance à Louis XIII. Coriolis et Séguiran reçurent aussi le serment des principaux ecclésiastiques et des chefs de tous les établissements religieux; puis le viguier et les consuls en robe rouge, et à la tête d'un brillant cortége, montèrent à cheval et proclamèrent dans les principales rues le nouveau souverain, au milieu des cris de *vive le Roi!*

Le 29 juin, Louis XIII et la reine mère écrivirent aux Marseillais en termes très bienveillants, et les chapitres de paix furent confirmés.

Il y avait alors à Marseille un prêtre nommé Louis Gaufridy, né en 1578 à Bauvezet, diocèse de Senez, d'un berger qu'il quitta à l'âge de dix ans; il demeura deux ans à Pourrières chez son

[1] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. V.

oncle, curé de cette paroisse, fit ensuite ses études à Marseille, reçut à Arles les ordres sacrés, et fut pourvu des fonctions de vicaire à l'église de Notre-Dame-des-Accoules. Gaufridy avait pour son malheur une imagination forte et vive, un cœur sensible et ardent; il unissait des manières séduisantes à des passions fougueuses, et il abusait, auprès des femmes, de l'ascendant que lui donnait le ministère de confesseur : c'était là toute sa magie. Mais comme des idées superstitieuses dominaient encore les esprits, le malheureux, qui n'avait que des faiblesses à se reprocher, fut accusé d'être sorcier et d'avoir fait avec l'enfer un pacte abominable.

La demoiselle Magdeleine de Mandols La Palud, à peine âgée de seize ans, appartenant à une ancienne famille de Marseille [1], fréquentait l'église des Accoules; la nature lui avait donné une beauté ravissante, et Gaufridy, avec son tempérament de feu, ne vit pas sans émotion ces graces enchanteresses que relevait encore une candeur virginale. Bientôt tous les transports de l'amour agitèrent son cœur que ne purent calmer ni les conseils de la raison, ni les devoirs du sanctuaire. Dissimulant ses sentiments, il s'introduisit, sous le voile de la piété, dans la maison

[1] Elle était fille d'Antoine de Mandols de Demondes La Palud et de Françoise Glandevès-Gréoulx.

de Magdeleine qui le choisit pour directeur spirituel. Gaufridy, au comble de ses vœux, ne tarda pas à verser le poison de la volupté dans l'ame de sa pénitente ingénue. La jeune fille perdit sa gaîté; elle éprouvait des sensations inconnues et des désirs indéfinissables, lorsque Gaufridy lui parla de sa passion et lui jura un inviolable attachement. Magdeleine n'écouta pas avec indifférence un langage nouveau pour elle, et quoique sa vertu triomphât de tous les artifices du séducteur, le coup était porté et la blessure était profonde. Magdeleine aussi sentait le besoin d'aimer, et toute son affection se concentrait sur un homme qui ne pouvait jamais être son époux. Une noire mélancolie la dévore et le désespoir l'accable; croyant que la solitude du cloître rendra le calme à son ame troublée et à ses sens agités, elle prend le voile aux Urselines de Marseille, et n'y trouve point le repos; l'objet qu'elle aime occupe toutes ses pensées, et l'amour soulève autour d'elle tous ses orages. Elle souffre pendant quelque temps les visites de Gaufridy qui, en sa qualité de prêtre, peut entrer dans le monastère; ensuite les amants, pour éloigner tous les soupçons, conviennent de s'écrire avec les précautions nécessaires. Enfin, après deux ans de retraite, la jeune religieuse, craignant de voir son secret dévoilé, retourne, sous prétexte de maladie, à la maison paternelle où Gaufridy, la

[redacted]

voyant avec plus de liberté, surmonte ses scrupules et sa résistance.

Magdeleine rougit de sa faiblesse, et le remords vint déchirer son ame toujours en proie au délire de la plus violente passion. Elle rentra dans le couvent, et bientôt l'on vit en elle un changement extraordinaire. Elle tomba souvent en extase, proféra mille imprécations contre Gaufridy, dit que ce prêtre, disciple des démons, l'avait ensorcelée, et infecta de ses terreurs imaginaires quelques autres urselines qui peut-être avaient été blessées aussi par les traits de l'amour. Le père Romillon, prêtre de l'Oratoire, l'envoya avec une sœur de la même congrégation à la Sainte-Baume pour y faire des neuvaines, et de là à Notre-Dame-de-Grace.

Les principaux citoyens de Marseille prirent la défense de Gaufridy qui passait pour un saint, et le menèrent comme en triomphe à l'évêque Turricella dans son château d'Aubagne. Le vicaire des Accoules lui protesta que Magdeleine et sa compagne étaient deux visionnaires. On le crut; et les officiers de l'évêque supplièrent ce prélat de détruire la maison des Ursulines, et de faire mettre ces deux filles en prison. C'est ce qui fut résolu.

Magdeleine de la Palud avait été exorcisée à la Sainte-Baume par Sébastien Michaëlis, vicaire général de la congrégation réformée des frères

Prêcheurs de Saint-Maximin. Cet homme, ignorant et crédule, crut entendre un diable qui lui dit, *selon l'intention de l'église triomphante et militante, et d'à présent exorcisante* [1], que Magdeleine ne serait délivrée que lorsque Louis Gaufridy *serait converti, ou mort, ou pris par la justice*. Michaëlis, étant allé à Aix pour y prêcher le carême, crut devoir informer le premier président Duvair de tout ce qui s'était passé à la Sainte-Baume. Magdeleine, conduite à l'archevêché, fut interrogée par ce magistrat, et, faisant des contorsions affreuses, elle lui dit que plusieurs démons, se suivant à la file, entraient dans son corps et en sortaient successivement. Le parlement envoya à Marseille les conseillers Antoine de Séguiran et de Thoron pour prendre des renseignements; ceux-ci firent saisir Gaufridy qui fut traduit aux prisons du palais à Aix.

Les commissaires commencèrent l'information le 19 février 1611, et interrogèrent plusieurs témoins dont quelques-uns déposèrent en faveur de l'accusé. Magdeleine fut exorcisée plusieurs fois en leur présence et en celle de quelques autres conseillers, d'abord par Gavaudan, vicaire général de l'archevêque d'Aix, et ensuite par Pel-

[1] Ce sont les termes de son procès verbal.

Rien de plus extraordinaire que l'ouvrage de ce prêtre; il est intitulé : *Histoire admirable de la Possession et Conversion d'une Pénitente séduite par un Magicien*, etc. Paris, 1614.

[redacted]

licot, son successeur. Durant ces exorcismes elle eut plusieurs tremblements convulsifs qu'on regarda comme des signes infaillibles de possession.

Magdeleine soutint d'abord que Gaufridy était un homme de bien, digne d'être placé sur un autel pour y être adoré; que tout ce qu'elle avait dit contre lui était une calomnie. Rétractant ensuite sa déclaration, elle s'écria que cet indigne ministre du tout-puissant était l'apôtre du mensonge et le prince des magiciens; qu'il avait exercé sur elle le pouvoir redoutable de son art infernal; que par le moyen d'une pêche il lui avait inspiré une vive passion pour lui; que le jour de Noël, à la messe de minuit, il l'avait fait renoncer à Dieu; qu'avant de la déshonorer, il lui avait fait signer, de son sang, une cédule mystérieuse; qu'en compagnie de Belzébuth déguisé en gentilhomme, il l'avait transportée au sabbat dont elle fit une description impudique.

Gaufridy convint qu'il y avait eu une grande familiarité entre lui et la jeune religieuse de Marseille; mais il soutint que cette liaison n'avait jamais passé les bornes de la bienséance, et s'inscrivit en faux contre tout ce que cette fille lui imputait [1].

[1] A dit et répondu que véritablement quant à la privauté et grande familiarité, il ne la peut nier; toutefois ce a esté toujours en qualité de père spirituel, sans avoir pensé à mal, mais que tout le reste est faux. » (Pièces du procès).

Le vicaire des Accoules était pressé dans sa prison de tout avouer, et les capucins qui le visitaient, pour lui donner des consolations, lui faisaient entendre que cet aveu serait le seul moyen d'obtenir sa grace. La crainte du supplice troubla bientôt son esprit. Alors il changea de langage et se reconnut pour sorcier. Le 14 avril, il dit, entre autres choses extravagantes, qu'ayant trouvé parmi les livres de son oncle un ouvrage de magie, il en lut quelques vers et se sentit ému; que tout à coup Lucifer lui apparut, *lequel était vêtu en gentilhomme d'habit commun, sans épée, de poil châtain en sa barbe et poil de tête, et quant au visage en couleur blanche* [1]; que dans le pacte qu'ils firent ensemble, il donna son corps et son ame à l'esprit malin, et promit de renoncer au fruit de toutes ses bonnes œuvres durant sa vie, *sauf la valeur des sacrements;* que Lucifer de son côté *lui donna une sienne cédule, et par icelle le pouvoir et la vertu que toutes les filles et femmes qu'il soufflerait avec la bouche seraient du tout transportées en son amour, pourvu qu'elles eussent sentiment dudit souffle* [2]; Gaufridy ajouta qu'il exerça ce pouvoir sur Magdeleine de la Palud, et qu'il la donna au démon Asmo-

[1] Pièces du procès.

[2] *Id.*

[redacted]

dée; qu'il la fit renoncer à Dieu, aux saints et au paradis; qu'il alla cinq fois au sabbat, savoir: deux fois à la grotte de Rolland, qui est à deux lieues de Marseille, deux fois à la grotte Loubière, près de Château-Gombert, et une seule fois à la Sainte-Baume [1].

Le lendemain Gaufridy se rétracta, attribuant à la seule appréhension de la mort tout ce qu'il avait déclaré; mais le 22 du même mois, étant confronté avec Magdeleine, sa raison s'égara encore. Il cita le texte de la cédule qu'il prétendait avoir reçue de Lucifer [2]; il donna de nouveaux détails sur sa sorcellerie, et parmi les choses qu'il dit avoir apprises au sabbat, il parla de l'église, de la cour et du gouvernement.

Jacques Fontaine, Louis Graci et Antoine Mérindol, docteurs en médecine, et Pierre Bontemps, chirurgien anatomiste, tous les quatre professeurs en l'université d'Aix, furent nommés par le parlement pour examiner quelques taches que les deux accusés avaient sur le corps [3].

[1] Pièces du procès.

[2] Voici ce texte :

« Je, Lucifer, promets à toi Louis Gaufridy, te donner force de pouvoir promptement charmer en vertu d'un souffle toutes les femmes que tu voudras, en vertu de quoi j'ai soussigné, Lucifer. »

[3] Il paraît que Gaufridy, élevé dans la croyance qu'il existait des sorciers et qu'on pouvait avoir un commerce avec le diable, s'était livré à des actes de superstition pour inspirer

Dominés par de puériles idées de magie, ils déclarèrent, après examen, que ces marques ne leur paraissaient point naturelles. Le peuple provençal était dans l'effervescence, et les imaginations effrayées ne savaient enfanter que des rêveries monstrueuses. Partout on racontait des événements étranges, des scènes extraordinaires. On disait que Gaufridy, être mystérieux, bizarre exception dans la race humaine, ne se plaisait que dans la pensée du mal, et blasphémait sans cesse le nom sacré de la vertu ; qu'initié à tous les secrets de l'abîme, il évoquait à son gré les esprits de ténèbres, et que ceux-ci, fantômes menaçants, spectres hideux, voltigeaient autour de lui pour recevoir ses ordres et obéir à ses caprices. On disait qu'il trouvait du charme dans le spectacle des douleurs, dans les accents du désespoir, dans les convulsions de la mort, et que sa voix impie, qui bravait les foudres du ciel, faisait trembler les éléments soumis et la nature étonnée. On disait que, par la force de ses enchantements, les jeunes vierges voyaient flétrir sur leurs fronts la suave couronne d'innocence et de pudeur; qu'elles se livraient alors avec joie à ses désirs insatiables, et que dans ces embrassements frénétiques

plus d'amour à Magdeleine de La Palud convaincue, comme lui, de l'existence de l'art magique.

on ne voyait que des raffinements de souillure et des monstres d'impudicité.

Le parlement lui-même n'avait pas assez de sagesse pour résister au torrent de ces préjugés populaires, et les magistrats croyaient à la magie avec une bonne foi risible. Un jour qu'ils étaient assemblés pour écouter de Thoron qui lisait l'information dans laquelle plusieurs témoins attestaient que le vicaire des Accoules, avant d'aller au sabbat, *se oignait d'huile*, on entendit dans la cheminée un grand bruit, et bientôt parut un homme noir qui secouait la tête. Les conseillers, croyant que c'était le diable qui venait venger son élève, s'enfuirent épouvantés; mais de Thoron, se trouvant malheureusement embarrassé dans le bureau, ne put les suivre. Tout tremblant de frayeur, il multipliait les signes de croix et balbutiait des paroles entrecoupées, lorsque le spectre se fit connaître: c'était un ramoneur qui, après avoir ramoné la cheminée de Messieurs des comptes, dont le tuyau joignait celle de la tournelle, s'était mépris et était descendu dans la chambre du parlement [1].

Gaufridy fut mis sur la sellette le 28 avril. Il soutint pendant quelque temps qu'il était

[1] Papon, t. IV, liv. XIII. — Cabasse, Essai Historique sur le parlement de Provence, t. I, ch. XXVI.

innocent, et répondit avec beaucoup de présence d'esprit. Lorsque le président l'interrogea sur les marques qu'il portait, et qu'il lui demanda s'il les avait reçues du diable, il dit que *c'était une chose qui lui avait bien donné à penser; qu'il ne pouvait dire que la vérité, et qu'il n'avait jamais su comment ces marques avaient été faites*. Le président ayant voulu lui prouver qu'il avait eu un livre de magie, puisqu'il l'avait ainsi déclaré, il ne sut que répondre et dit tout bas: *ah! Dieu*. Il se prit à pleurer, et son trouble augmenta aux interrogatoires suivants. Il versa encore des larmes en disant *qu'il avait grand peur des tourments et que cela lui avait levé le sens*. Et peu après : *je me suis converti, mais le tourment de la justice me fait grand peur, et ai peur de retourner perdre l'ame* [1].

Le président, le voyant ainsi troublé, l'avertit de ne pas se damner et d'élever son cœur à Dieu. A ces mots, Gaufridy se reconnut pour magicien, convint d'être allé au sabbat, et s'accusa de tout ce qu'on lui imputait [2].

[1] Cahier de l'interrogatoire sur la sellette.

[2] « Interrogé qui était au sabbat avec lui et Magdeleine, a dit « que cela l'a tracassé extrêmement; s'étant mis à pleurer a « dit qu'il ne reconnut personne, etc., que les grands brouil-« lards qu'il y a aux assemblées empêchent de les connaître, « etc., n'y ayant que soufre, poix, etc.; interrogé s'il a connu

[redacted]

Le 30 avril, ce malheureux, déclaré coupable de *rapt, séduction, impiété, magie, sorcellerie et autres abominations*, fut condamné à être brûlé vif, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, comme aussi à être dégradé par l'évêque de Marseille [1]. Magdeleine

« personne infecté de magie, a dit qu'il y a un mois qu'il y « pense, mais qu'il n'est point mémoratif d'en avoir connu « aucun.

« Il dit plus bas que les sorciers se rencontrent rarement « en allant à la synagogue, car cela est comme des mouches. » Cahier de l'interrogatoire sur la sellette.

[1] Voici le dispositif de cet arrêt aussi ridicule qu'atroce :

« La cour a déclaré et déclare ledit Louis Gaufridy atteint « et convaincu desdits cas et crimes à lui imposés, pour répa- « ration desquels l'a condamné et condamne d'être livré entre « les mains de l'exécuteur de la haute justice, mené et conduit « par tous les lieux et carrefours de cette ville d'Aix accou- « tumés, et au devant de la grande porte de l'église métropo- « litaine Saint-Sauveur dudit Aix; faire amende honorable « tête nue, et pieds nus, la hart au col, tenant un flambeau « ardent en ses mains; et là à genoux demander pardon à « Dieu, au roi et à la justice, et ce fait, être mené en la place « des Prêcheurs de ladite ville, et y être ard et brûlé tout vif « sur un bûcher qui à ces fins y sera dressé, jusqu'à ce que « son corps et ossements soient consumés et réduits en cen- « dres, et icelles après jetées au vent, et tous chacun ses biens « acquis et confisqués au roi, et avant être exécuté sera mis et « appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour « avoir de sa bouche la vérité de ses complices, et néanmoins « avant que de procéder à ladite exécution, sera mis préala- « blement entre les mains de l'évêque de Marseille son diocé- « sain, ou à son défaut d'autre prélat de la qualité requise, « pour être dégradé en la manière accoutumée.

de La Palud fut acquittée; le peuple voulait la mettre en pièces, et on fut obligé de la cacher pour la dérober à sa fureur.

Le même jour, Jacques Turricella se rendit à Aix, et dégrada solennellement dans l'église des frères Prêcheurs le condamné, qui fut ensuite mis à la question en présence des conseillers Olivier, de Séguiran et de Thoron. Il persista dans sa confession au milieu des tourments, et ses douleurs étaient si vives qu'il s'écria qu'elles *lui feraient dire que Dieu n'est point Dieu*[1]. Il n'avait plus le libre usage de sa raison et de ses sens lorsqu'il monta sur le bûcher vers les cinq heures après midi.

Trois ans après, les jésuites Possevin et Jean Mathieu, prêchèrent à Marseille avec tant de succès, que la ville manifesta le désir d'avoir une maison de leur institut. Pierre de Riquetti, seigneur de Négreaux, et Thomas, son frère, jetèrent alors, avec la permission de l'évêque, les fondements de la maison professe de la célèbre compagnie de Jésus. Cependant les premiers jésuites appelés à Marseille n'eurent aucun endroit où pouvoir se placer[2], et ce ne fut que

[1] Histoire des Evêques de Marseille, t. III, liv. XV.

[2] Les Jésuites auraient pu s'établir à Marseille bien des années auparavant, car en 1567, les consuls, au nom de la ville, avaient demandé à François de Borgia, général de l'ordre, de leur envoyer des sujets pour un collége qu'ils vou-

[redacted]

l'année suivante que quelques-uns d'entre eux logèrent chez Benoît, bénéficier de la Major, qui leur prêta sa maison où ils demeurèrent deux ans; ils louèrent ensuite une autre maison près de la cathédrale, puis une autre derrière le monastère de l'Observance; ils eurent enfin l'église Saint-Jacques, appelée dans les vieux titres *Ecclesia Sancti-Jacobi de Corrigeriâ, vel de Frucharia,* et vulgairement connue sous le nom de Saint-Jaume [1]; cette église leur fut cédée par Bremond, recteur, et unie à perpétuité à leur compagnie [2].

L'évêque Jacques Turricella ne manquait pas d'instruction; laborieux, exact à remplir ses devoirs, doué d'une physionomie gracieuse, il était généralement aimé à Marseille; seulement la douceur de son caractère dégénérait quelquefois en faiblesse, et l'éclat de ses vertus était terni par une grande avarice. On croyait communé-

laient fonder; Borgia, n'ayant pas alors à sa disposition un assez grand nombre de jésuites, ne put accueillir la demande des consuls.

On reprit le même projet pour une maison professe en 1574, et Charles IX l'autorisa par des lettres patentes. Mais les troubles qui survinrent firent échouer cette entreprise.

[1] Cette paroisse était fort ancienne. Ruffi assure avoir vu un acte de transaction, fait l'an 1204, entre le prévôt de la Major, et les curés de Saint-Martin et de Saint-Jacques, touchant les obventions funèbres.

[2] Par une bulle de 1623.

ment qu'il avait amassé de grands trésors, et cette opinion lui fit perdre la vie, car son valet de chambre l'empoisonna en lui donnant un bouillon, pour lui enlever son argent [1]. On ignore si ce scélérat reçut le châtiment dû à son crime.

Les corsaires d'Alger et de Tunis continuaient leurs brigandages dans la Méditerranée, et causaient de grandes pertes au commerce de Marseille. Par délibération du 8 novembre 1620, le conseil municipal résolut de contribuer pour 90,000 livres aux armements extraordinaires que l'on préparait contre les pirates. L'absence du gouverneur de Provence fit avorter ces armements, et les consuls Marseillais s'adressèrent alors à Baulieu, vaillant capitaine qui commandait une galère de François Paris de Lorraine, chevalier de Guise. Baulieu ayant accepté le traité qui lui fut proposé, mit aussitôt à la voile, fit plusieurs prises considérables et délivra quelques esclaves chrétiens. Sur ces entrefaites, un chiaoux algérien, accompagné de quarante-cinq janissaires, arriva à Marseille en qualité d'ambassadeur, et se rendit auprès de la cour de France pour demander, au nom de sa régence, la paix qui lui fut accordée. Retourné à Marseille avec la même escorte, il allait s'embarquer pour

[1] Le 19 janvier 1618.

Alger, lorsqu'on apprit dans la ville qu'un vaisseau marseillais, commandé par le capitaine Drivet, venait d'être pris et pillé par un corsaire turc qui avait massacré tout l'équipage, à l'exception d'un mousse sauvé comme par miracle; à cette nouvelle, les parents et les amis de Drivet et de l'équipage, se réunirent et s'armèrent; enflammés d'indignation et de vengeance, ils attaquèrent le chiaoux et ses janissaires qui furent tous égorgés, après une défense vigoureuse, et malgré les efforts des consuls. Le parlement fit informer contre les meurtriers dont quelques-uns furent condamnés à mort, et d'autres à diverses peines. La régence d'Alger, satisfaite de ce châtiment, ne fit entendre aucune plainte, et ne voulut pas rompre l'alliance qu'elle venait de contracter avec la cour de France et les navigateurs marseillais.

Les catholiques français souffraient impatiemment la liberté que l'édit de Nantes procurait aux calvinistes, et ceux-ci, dont l'inquiétude ne se bornait point à de stériles murmures, cabalaient avec un zèle ardent pour se maintenir dans leurs priviléges. Le jeune de Luines qui, en conseillant l'assassinat du maréchal d'Ancre, venait d'obtenir l'épée de connétable sans savoir ce qu'elle pesait, se flatta d'écraser les réformés qui avaient pour chef le duc de Rohan, digne de leur confiance par ses qualités supérieures. La guerre

fut alors résolue, et Louis XIII, après diverses expéditions en Poitou et en Saintonge, assiégea la ville de Montpellier qui paraissait résolue à se défendre jusques aux dernières extrémités; bientôt on négocia, et la paix se fit à des conditions avantageuses pour les religionnaires qui obtinrent la confirmation de leurs droits. C'est dans ces circonstances que Louis XIII vint en Provence, se proposant principalement de visiter Marseille qui lui avait fait un don de 38,000 livres. Le conseil de ville voulut recevoir ce prince avec magnificence; il nomma Marc-Antoine de Vento des Pennes mestre de camp de la milice bourgeoise, et adjoignit à Pierre de Moustiers, Louis de Monier d'Aiglun, Clément Ripert et Balthesard de Cipriani de Cabriés, capitaines de quartier, huit autres capitaines qui furent Mathieu de Léon, Laurent Gilles, Jean-Baptiste de Village, Jean-Philippe Dieudé, Bernard Grousson, Louis Ovili, Lazarin Doria et Beissan de Saint-Savournin. On éleva à la plaine Saint-Michel un riche amphithéâtre au milieu duquel était placé un trône resplendissant sous un dais de velours bleu. Le 7 novembre 1622, jour fixé pour l'arrivée du roi, plusieurs centaines d'enfants uniformément habillés, portant chacun une banderole blanche et bleue, sortirent de la ville, en chantant des cantiques aux sons d'une musique harmonieuse, et se rendirent à la plaine

[redacted]

où un peuple immense était réuni; ils furent bientôt suivis d'un cortége pompeux; la milice ouvrait la marche, ayant à sa tête son mestre de camp; les soldats, armés de toutes pièces, étaient habillés les uns en sauvage, d'autres en américain, quelques-uns en indien, et le plus grand nombre en turc; marchaient ensuite le marquis d'Oraison, viguier, les consuls Boniface de Cabanes, Joseph de Bègue et Antoine Gasquet, l'assesseur Jean de Riquetti, le premier en manteau et les autres en robe rouge, précédés de huit trompettes et de plusieurs valets de livrée; les membres du conseil municipal, les gentilshommes et les habitants notables; ils étaient tous montés sur des chevaux richement harnachés avec leurs housses de velours; après eux venaient les officiers du siége, aussi à cheval, accompagnés des procureurs, des huissiers et des sergents; le clergé des paroisses; les chanoines de la Major, revêtus de chapes de brocart et de riches ornements; les communautés religieuses; enfin tous les corps de métier, enseignes déployées. Dès que Louis XIII parut, suivi du duc de Montmorency, du comte de Schomberg et de plusieurs autres seigneurs, la foule poussa des acclamations prolongées, et les compagnies bourgeoises firent plusieurs décharges de mousqueterie. Le roi s'étant assis sur son trône, les consuls montèrent sur l'amphithéâtre et fléchirent le genou devant lui.

L'assesseur prononça un discours. Les officiers du siége et le grand vicaire de l'évêché de Marseille se présentèrent ensuite, mirent aussi un genou en terre et firent leur harangue. Le cortége défila devant le monarque qui, après cette cérémonie, monta sur une haquenée blanche, accompagné de sa cour, et se dirigea vers la porte royale au milieu du bruit de l'artillerie des remparts et des vaisseaux. Il fut reçu à l'entrée de cette porte par Antoine Libertat, qui en était capitaine. Les consuls se prosternèrent encore devant lui, et Boniface de Cabanes lui présenta les clés de la ville, qui étaient d'or et artistement travaillées; puis il tira d'un sac de velours bleu un livre contenant les chapitres de paix, et supplia le prince de vouloir bien, à l'exemple de ses prédécesseurs, jurer le maintien de ces franchises municipales si chères à Marseille. Louis, levant la main droite et la posant ensuite sur le livre, jura à haute voix; aussitôt les airs retentirent de cris d'allégresse mêlés au bruit des tambours et des clairons, et le roi entra dans la ville placé sous un dais porté par le viguier, les trois consuls, l'assesseur et Melchiond de Monier, consul de l'année précédente.

Le roi, arrivé à la porte des Augustins, trouva un théâtre décoré avec autant d'élégance que de richesse, et à côté, un jardin rempli d'oiseaux qui faisaient entendre une douce mélodie. De

[redacted]

jeunes bergers et des nymphes aimables sortirent de ce jardin et saluèrent, en dansant, le monarque enchanté. A la place neuve, Louis passa sous un arc de triomphe couvert d'emblêmes et d'inscriptions à sa louange. Il y avait à la *loge* un arc plus magnifique, à huit colonnes : au frontispice, les armes françaises et le portrait du roi couronné d'une auréole de gloire, tenant à la main droite une sphère céleste, et à la gauche un globe terrestre ; il foulait aux pieds des furies infernales qui représentaient le calvinisme ; au-dessus se trouvait un corps de musique. Toutes les rues étaient jonchées de fleurs et ornées de draperies éclatantes ; mais la rue de la Loge se faisait remarquer par plus de magnificence ; là étaient réunies les principales dames de la ville, éblouissantes de parure et de pierreries.

Louis XIII fut conduit à la Major, et ensuite à son palais [1] ; quand il y entra, l'artillerie des vaisseaux et de la tour Saint-Jean fit plusieurs décharges ; il parut ensuite à une des fenêtres, et la milice bourgeoise vint défiler devant lui.

Le roi visita le fort de Notre-Dame-de-la-Garde et l'abbaye Saint-Victor ; il alla aussi au port de Morgiou. Les prud'hommes lui avaient préparé un divertissement nouveau en réunissant, dans

[1] Il paraît que ce palais était situé sur le Port ; nous n'en connaissons pas la position précise.

une enceinte réservée, un grand nombre de thons. Ils lui présentèrent un trident en vermeil, et le prince se donna le plaisir d'une pêche facile; *toutes les fois qu'on tirait en haut le poisson qui avait eu la gloire de mourir de cette main royale*[1], les trompettes sonnaient, l'air et la mer retentissaient du cri de *vive le Roi.*

Le 10 novembre, les consuls lui offrirent, au nom de la ville, trois beaux chevaux barbes avec des harnais de damas bleu. Le même jour, il quitta Marseille, alla coucher à Aix et de là à Avignon.

Un funeste esprit de discorde succéda bientôt au calme dont on jouissait depuis quelque temps, et cette agitation fut produite par les élections municipales. Tous les citoyens jouissant de quelque influence voulaient prendre part aux affaires publiques. Les passions étaient si ardentes que la peste dont on était menacé ne put les assoupir; cette terrible maladie se manifesta d'abord à Digne, dans les premiers jours de juin 1629, et y produisit des ravages affreux et des effets extraordinaires. Elle se déclara à Aix le 28 du mois suivant, et les médecins disputèrent long-temps sur ses causes et sa nature. Les uns prétendaient qu'elle était contagieuse, les autres qu'elle ne l'était point. On aperçut à Marseille les pre-

[1] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. VI.

[redacted]

miers symptômes de ce fléau le 22 février 1630 : soixante mille habitants, saisis d'épouvante, sortirent de la ville, et se réfugièrent dans les maisons de campagne du territoire et dans les villages circonvoisins. La foule était si grande aux portes que plusieurs personnes furent étouffées. Quinze mille Marseillais seulement ne voulurent pas quitter leurs foyers, et parmi eux Léon de Valbelle et Nicolas de Gratian, premier et second consuls, qui méritèrent les plus grands éloges par le bon ordre et la discipline qu'ils établirent. Les malades éprouvaient une soif ardente, des pesanteurs de tête, une extinction de voix, des nausées, des vomissements, des ardeurs d'urine; il s'y joignait une sueur abondante avec des crachats teints de sang et des convulsions horribles; la plupart devenaient enflés et les cadavres étaient hideux. La contagion, faible au commencement de mars, prit ensuite de l'activité, et emporta les femmes enceintes et les gens languissants. Il mourut par jour environ trente malades avant le 22 mai, cent après cette époque. On remarqua que les mois de juin et de juillet étaient funestes aux personnes robustes, et que les femmes, les enfants et les vieillards échappaient plus aisément aux atteintes du mal [1].

Le 24 juin, une messe solennelle fut célébrée

[1] Ruffi, t. I, liv. IX, ch. VI. — Papon, t. IV, liv. XIII.

à l'hôtel de ville; de Valbelle et Gratian y communièrent, et, pour fléchir le courroux du ciel, ils firent le vœu d'établir une communion générale pour tous les chefs de famille un mois après l'entière cessation du fléau.

Le même jour, on vit paraître dans la rade une escadre espagnole de trente galères et de cinq galiotes, sur laquelle était l'infante Marie-Anne qui allait épouser l'empereur Ferdinand III. Les consuls, craignant une attaque, firent tirer le canon d'alarme et sonner le tocsin. Toute la population du territoire fut en mouvement; les paysans prirent les armes, et douze mille hommes s'avancèrent pour défendre la ville. Les consuls montèrent à cheval, et passèrent à la plaine Saint-Michel la revue de cette milice. La flotte ennemie disparut; mais la peste ne cessa qu'à la fin de l'année, après avoir emporté neuf mille personnes.

La Provence, se voyant menacée dans ses garanties nationales, luttait contre le despotisme de Richelieu qui avait augmenté les impôts, contrairement aux capitulations avec la seconde maison d'Anjou. Il voulait aussi créer de nouveaux offices dans la chambre des comptes et dans les bureaux des trésoriers généraux, ce qui étendait la lèpre de la fiscalité et transportait aux officiers du roi divers droits municipaux et provinciaux; de plus on était menacé d'un nouvel édit créant

[redacted]

plusieurs siéges d'élections, ce qui violait encore les franchises antiques, puisque le pays, au lieu de s'imposer librement, aurait été imposé en jugement par les officiers du prince. Le peuple était dans l'agitation. Le parlement autorisa la tenue à Pertuis d'une assemblée des seigneurs qui délibérèrent de sauver les libertés publiques par tous les moyens, et nommèrent une commission insurrectionnelle de six membres. Forbin-la-Barben, premier consul procureur, soupçonné de s'entendre avec la cour de France, fut appelé, dans les rues d'Aix, *vendeur de patrie*. Une troupe de révoltés sortit de cette ville, enseignes déployées, marcha vers le château de ce seigneur, le démolit, et saccagea les bois et les campagnes.

Que faisait le duc de Guise, gouverneur du comté, pour arrêter la sédition? Indécis, embarrassé, il attendait les événements et vivait à Marseille dans le sein des plaisirs. Et que faisait cette ville pour assurer son repos, elle qui devait garder une stricte neutralité, elle qui ne voyait point attaquer ses priviléges? Chose étonnante! elle s'enflammait aussi, elle s'aventurait au milieu des orages. Le conseil municipal présenta à la cour sa requête d'opposition.

Alors le prince de Condé reçut l'ordre de venir en Provence, avec une armée, pour faire respecter l'autorité royale. A cette nouvelle, le

duc de Guise, sortant de son apathie, assembla les états-généraux à l'abbaye Saint-Victor le 10 janvier 1631, pour avoir leur avis dans ces circonstances critiques. Nicolas de Bausset, lieutenant général au siége de Marseille, y présida en qualité de commissaire député. Tout s'y passa dans une confusion extrême; et comme on savait que le prince avait pouvoir de traiter pour la révocation des édits, on délibéra de suspendre les mouvements jusqu'à son arrivée.

Condé entra bientôt en Provence. La ville d'Aix se résigna à voir s'éloigner d'elle les cours souveraines, et à recevoir des consuls et un conseil nommés d'office. Condé, au nom de la cour de France, demanda deux millions aux états-généraux, pour le rachat de ces édits funestes; les états offrirent 1,500,000 francs; la cour accepta, et les édits ne furent point révoqués; le sort des affaires resta ainsi incertain. Condé quitta la Provence, et le duc de Guise que Richelieu détestait, fut obligé de s'exiler en Italie, au mois de mars 1632. Le gouvernement fut donné au maréchal de Vitri qui fut reçu à Marseille avec les honneurs dus à son rang.

L'affaire des édits fut enfin terminée, et la nation provençale resta en possession de ses droits. Cependant il y eut encore quelques signes de mécontentement. Talon, conseiller d'état, fut envoyé en Provence pour augmenter le prix du

[redacted]

sel, d'une double manière, en imposant la mesure plus haut, et en la réduisant. Le pays repoussa cette nouvelle atteinte à ses priviléges, grace à la résistance de Marseille, qui portait jusques à la turbulence l'amour de la liberté. Vitri et Talon allèrent dans cette ville, mais ils furent obligés d'en sortir précipitamment pour se soustraire à la vengeance du peuple. La cour, après avoir fait beaucoup de difficultés, rétablit l'ancienne mesure, et la tranquillité régna partout [1].

Dans la nouvelle guerre qui s'était élevée entre la France et la maison d'Autriche, les Espagnols s'emparèrent, le 13 et le 14 septembre 1635, des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat. Les ennemis menacèrent ensuite le village de Cannes et le fort de la Croizette. Henri de Séguiran, premier président de la cour des comptes, se rendit à Marseille pour aviser à tous les moyens de défense. Louis Dumas de Castellane d'Allemagne fut élu mestre de camp de la milice bourgeoise. On nomma plusieurs capitaines *de crue* [2] pour la ville et le territoire. Le conseil municipal donna, pour les frais de la guerre, 30,000 livres, et des munitions pour 6,000; il fournit six vaisseaux, deux polacres et deux barques. Les deux

[1] En 1633.

[2] On appelait capitaines *de crue* les officiers que l'on adjoignait, dans des circonstances critiques, aux quatre capitaines de quartier.

îles furent reprises le 12 et le 14 mai 1637. Louis de Félix, de Marseille, capitaine au régiment de Vitri, se fit remarquer par sa valeur brillante.

Le maréchal de Vitri subit la peine qu'il avait méritée par la hauteur de son caractère. Il fut remplacé dans le gouvernement de Provence par un prince du sang royal, Louis de Valois, comte d'Alais, qui arriva à Aix aux fêtes de Noël de la même année.

Le 4 du mois de mai 1638, le prince Casimir, frère consanguin de Ladislas VII, roi de Pologne, partit de Gênes sur une galère que le sénat de la république envoyait à Barcelonne pour ramener ses ambassadeurs qui revenaient de Madrid. Casimir faisait route vers le Portugal où il allait remplir les fonctions de vice-roi, et le gouvernement français croyait que ce prince avait été secrètement sollicité par les émissaires de l'empereur d'accepter de l'emploi en Espagne. Ce qui confirma la cour de France dans cette idée, c'est que Casimir, accompagné de douze gentilshommes polonais, prit terre à Saint-Tropez, se rendit à Toulon et à Marseille, sous le nom de comte de Kanaposki, et examina peut-être un peu trop attentivement les fortifications de ces deux villes. Le comte d'Alais remit à Chantereine, capitaine de ses gardes, l'ordre qu'il avait reçu d'arrêter le prince. Chantereine partit sur-le-champ pour Marseille où il ne trouva plus

[redacted]

Casimir qui était remonté sur sa galère, laquelle fut bientôt forcée, par une violente tempête, de relâcher à la tour de Bouc; les Polonais allèrent saluer le commandant qui les consigna dans le fort; après deux jours de captivité, ils envoyèrent au gouverneur de Provence un de leurs compagnons d'infortune pour se plaindre de cette violation du droit des gens. Aussitôt le comte d'Alais envoya Chantereine pour s'assurer de Casimir qui ne portait aucune marque distinctive. On ne le connaissait point encore; les Polonais de sa suite avaient le plus grand soin de le cacher, et Chantereine ne savait plus comment exécuter sa mission. Il y avait parmi les voyageurs un négociant de Marseille, établi depuis plusieurs années à Gênes, et qui passait en Espagne pour des affaires de commerce. Chantereine s'adressa d'abord à lui pour connaître Casimir; mais le négociant répondit qu'il avait tous ses biens à Gênes, et qu'il ne voulait pas les exposer à la confiscation, en contribuant à la prise d'un prince placé sous la protection de la république; il se laissa pourtant fléchir par les sollicitations du capitaine des gardes, et il fut convenu qu'à l'heure du jour où les étrangers s'assemblaient dans un appartement commun, il s'assiérait du même côté que Casimir, et désignerait la couleur de son habit par des rubans qu'il montrerait sans affectation. En effet, le Marseillais désigna l'illus-

tre passager par deux rubans dont l'un était blanc et l'autre vert. Chantereine s'approcha du prince, lui montra avec de grandes marques de respect l'ordre dont il était porteur, et le conduisit à Salon dans la voiture du comte d'Alais; peu de temps après, le prisonnier fut transféré à Sisteron où il fut gardé à vue dans la citadelle. Louis XIII, voulant le faire interroger par ses ministres, le fit conduire à Vincennes; on ne tarda pas à reconnaître son innocence; il fut admis à la table du roi, comblé de présents, et renvoyé avec honneur [1].

Une flotte espagnole de quinze galères avec deux mille hommes de débarquement parut sur les côtes d'Italie. L'armée navale de France, composée d'un pareil nombre de galères, sortit du port de Marseille, joignit les ennemis près de Gênes [2], et les attaqua aussitôt. Les forçats qui ramaient sur les galères françaises étaient déchaînés; on les avait armés de pierres et on leur avait promis la liberté, s'ils s'en montraient dignes par leur courage [3]. L'acharnement fut égal de part et d'autre, et le carnage horrible. Six mille hommes environ périrent dans l'une et l'autre escadre. Les capitaines, les officiers et

[1] Honoré Bouche. — C. F. Bouche, t. II, p. 201. — Papon, t. IV, liv. XIV.

[2] Le 1er septembre de la même année 1638.

[3] Honoré Bouche.

[redacted]

les soldats des vaisseaux français étaient presque tous de Marseille; ils firent tous des prodiges de valeur et se couvrirent de gloire. Les Espagnols perdirent six galères, et les Français trois; la victoire resta à ces derniers, mais elle leur coûta bien cher : Cosme de Valbelle, Montaulieu, d'Arène, Monier, Demoustiers, Julien Baulieu, père et fils, couronnèrent une vie honorable par un trépas glorieux. Forville et d'Arsac moururent, quelques jours après, de leurs blessures. Valbelle fils fut fait prisonnier. Parmi les autres Marseillais qui se distinguèrent dans cette journée mémorable, on cite Vincheguerre, Thomas de Village, Félix Luxembourg, de la Reynarde, Vento, Bègue, Martin-Teissère, Truc, le pilote Descamps et le canonnier Durbec. Les étendards et les pavillons, pris aux Espagnols, furent portés triomphalement à Marseille, et suspendus à la voûte des principales églises [1].

Les forçats qui avaient combattu vaillamment demandèrent à être mis en liberté; mais, une fois le péril passé, on connut l'imprudence des promesses qui leur avaient été faites, car l'exécution aurait compromis le service maritime; cependant pour ne point violer tout à fait ces promesses téméraires, on résolut de délivrer, par la voie du sort, six forçats sur chaque galère.

[1] Marchetti, p. 129.

Mais ceux à qui le destin ne fut pas favorable se révoltèrent et se saisirent de leurs gardes. On était menacé des plus grands malheurs, lorsque quelques gentilshommes marseillais accoururent: par leurs efforts l'ordre fut rétabli [1].

Pendant que Vincent de Paul fondait à Paris un établissement consacré au soulagement des infirmités humaines, Emmanuel Pachier, théologal de la Major, embrasé comme lui des saintes flammes de la philantropie, jetait à Marseille les fondements de l'hôpital de la Charité [2]. Sans autre secours que son zèle, sans autre recommandation que ses vertus, il aplanit tous les obstacles. Par délibération du 20 décembre 1622, le conseil municipal, voulant obvier aux inconvénients de la mendicité et du vagabondage, avait arrêté que les pauvres de Marseille seraient réunis dans un lieu destiné à les recevoir; mais ce réglement était tombé dans l'oubli. Dix-sept ans après, Emmanuel Pachier en demanda l'exécution au conseil de ville. Ses discours pleins d'onction et de force portèrent la conviction dans les esprits, et par délibération du 8 juillet 1639, les consuls André de Gérente, Antoine de Mous-

[1] Honoré Bouche.

[2] Voir sur la fondation de l'Hôtel-Dieu à Marseille, notre premier volume, p. 317, à la note; et sur la fondation de l'hospice Saint-Lazare, notre second volume, p. 52, aussi à la note.

[redacted]

tiers et Pierre Roux, lui conférent de pleins pouvoirs. Pachier s'adjoignit vingt-quatre des plus notables habitants, remit à chacun un rôle de souscription, et les envoya dans toutes les maisons. Le succès couronna ces généreux efforts, et le 24 juin 1640, les consuls Antoine de Riquetti de Négreaux, Pierre de Lascours et Jean Malaval allèrent avec Pachier poser en cérémonie la première pierre de l'édifice. On grava sur cette pierre les lettres initiales : S. P. Q. M., c'est-à-dire, *Senatus populus que Massiliensis ;* inscription remarquable qui rappelait l'indépendance républicaine, objet constant d'amour et de regrets.

Quelques années après, Marseille se ressentit des agitations de la Provence, toujours jalouse de ses antiques franchises. Sous la minorité de Louis XIV, Mazarin résolut de détruire l'indépendance parlementaire, comme Richelieu avait tenté d'abattre les libertés provinciales; il voulut briser la force et l'unité de la magistrature, en partageant le parlement en deux sections qui, sous le nom de *semestres,* devaient siéger chacune six mois. Les états-généraux n'existaient plus; leur dernière séance avait été tenue à Aix en février 1639. Depuis lors, les rois de France ne permirent pas qu'ils fussent convoqués sans qu'il y eût toutefois aucun acte qui en prononçât la suppression. Ils furent remplacés par les as-

semblées générales des communautés qui exercèrent à peu près les mêmes pouvoirs [1]. Les communautés réunies à la Ciotat décidèrent que l'édit des semestres blessait le parlement et nuisait au pays; ils délibérèrent en conséquence des remontrances énergiques [2]. Aix devint le théâtre des plus grands troubles. Gueidon, avocat du roi au siége de Marseille, fut le premier qui obtint des provisions pour entrer dans la nouvelle magistrature. Le désir de l'avancement et son intrépidité naturelle lui firent repousser les conseils de l'amitié et braver les menaces de la haine. Il partit pour Aix et logea à l'hôtellerie de la Mule-Noire où demeurait de Montméyan, commandant des troupes dévouées au gouverneur. Le 19 mars 1649, plusieurs conjurés se réunirent dans une

[1] Ces assemblées provinciales qui exprimèrent toujours le vœu de voir renaître les anciens états, n'étaient convoquées qu'avec la permission du roi de France : deux commissaires y assistaient en son nom.

Les membres qui composaient ces assemblées étaient 1° l'archevêque d'Aix, premier procureur né du pays, et deux autres évêques de Provence, procureurs du pays joints pour le clergé; 2° deux gentilshommes possédant fief, avec la qualité de procureurs du pays joints pour la noblesse; 3° les deux premiers consuls et l'assesseur d'Aix, qualifiés procureurs des *gens des trois états du pays et comté de Provence*; 4° les députés de trente-six communautés. Il paraît que Marseille et les terres adjacentes n'y étaient pas représentées.

[2] En 1647.

[redacted]

maison voisine, se déguisèrent, prirent des armes et entrèrent dans l'hôtellerie au moment où Gueidon se mettait à table ; le premier d'entre eux, s'arrêtant à la porte de la salle, couche aussitôt en joue les convives, et leur crie d'une voix terrible : *que personne ne bouge, on n'en veut qu'à un seul*. Au même instant, deux autres assassins masqués s'avancent vers Gueidon, l'atteignent sous la table où il s'était caché, et lui donnent des coups de pistolet et de baïonnette. Quoique ce malheureux fût assis au milieu d'un grand nombre de convives, et aux côtés de Montméyan et d'un autre officier, personne n'osa le défendre. Quatre mois après, il mourut de ses blessures à Marseille où se trouvait le comte d'Alais, qui avait acquis une grande influence dans le conseil municipal et qui était même parvenu à le composer de ses créatures. Les habitants se divisèrent en deux factions : le parti ministériel, rangé sous les ordres du gouverneur, se distingua par un ruban bleu, et le parti parlementaire par un ruban blanc ; ces couleurs étaient dans les rues une cause fréquente de rixes et de combats.

La peste, se joignant à l'anarchie, couvrit Marseille de deuil ; elle y fut portée, au mois de juillet de la même année, par quelques vaisseaux venant du Levant. Glandevès, Curet et Boule, consuls, firent leur devoir, et furent généreu-

sement secondés par Antoine Gras, assesseur. Le 24 du même mois, la contagion enleva dans l'hôpital des Forçats [1] Gaspard de Simiane de la Coste, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; elle exerça ses ravages jusqu'au commencement de l'année suivante, et des filles de mauvaise vie la portèrent à Aix.

Ces calamités publiques retardèrent à Marseille les élections municipales, et les consuls de 1650 furent nommés par lettres patentes; c'étaient François d'Arène, Charles de Mazenod et Antoine Grange; l'assesseur était Pierre d'Ortigues. Tous les citoyens, indignés de la violation de leurs priviléges, crièrent à la tyrannie et prirent les armes; l'insurrection éclata le 14 mars; le peuple s'empara de la porte Royale, de la tour Saint-Jean, du monastère de Saint-Victor et de Notre-Dame-de-la-Garde; les consuls et l'assesseur, nommés par la cour, furent chassés de l'hôtel de ville, et l'on procéda aux élections en la forme accoutumée. Nicolas-Félix de la Reynarde, Pierre Dupont et J. B. Mazet eurent le chaperon consulaire, et Henri de Coutron le chaperon d'assesseur. Les nouveaux magistrats envoyèrent aussitôt un courrier au roi pour le

[1] C'était un hospice magnifique créé en 1646. Simiane de la Coste en était administrateur avec Henri Armand, Pierre de Bausset et Charles Molat.

supplier d'approuver leur élection et de ne pas souffrir que l'on portât atteinte aux droits politiques d'une cité libre.

De son côté le comte d'Alais, voulant faire respecter l'autorité de la cour de France, rassembla des troupes et se disposa à marcher contre Marseille. Le peuple, loin d'être intimidé, se leva en masse pour défendre sa liberté. Le 17 mars, les consuls députèrent vers ce prince un gentilhomme avec une lettre où on lit : *Nous appréhendons que votre arrivée ne trouble notre repos, et nous vous prions de changer votre dessein jusqu'à ce que le roi ait dépêché notre courrier, et nous ait fait savoir ses volontés sur le sujet de notre élection; que s'il plaît à Sa Majesté de l'approuver, nous rendrons à votre altesse autant de respect, d'honneur et d'obéissance que jamais autre gouverneur ait reçu de cette province* [1].

Cependant Mathan, capitaine des gardes du gouverneur, se présenta à la porte Royale avec quelques cavaliers, pour entrer dans la ville. Les soldats du poste firent feu sur cette troupe qui essuya aussi plusieurs décharges de l'artillerie des remparts; Mathan fut tué et quelques autres blessés. Les Marseillais, dont cette tentative augmenta l'effervescence, emprisonnèrent plu-

[1] Honoré Bouche.

sieurs partisans du comte d'Alais, et entre autres deux des consuls nommés par la cour; alors le gouverneur, renonçant à la voie des armes, demanda à Mazarin une amnistie pour Marseille: cette amnistie fut accordée par lettres patentes du mois de mai 1650 [1], vérifiées par le parlement d'Aix le 9 juin suivant.

Malgré ses démonstrations amicales, le comte d'Alais, qui ne jouissait d'aucun crédit auprès de Mazarin, était soupçonné de vouloir se rendre maître de Marseille, pour la livrer aux Espagnols; et ces soupçons se changèrent en certitude lorsqu'un de ses capitaines, nommé Caze, s'empara par surprise, avec quelques soldats, du fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Les Marseillais, dirigés par Valbelle, assiégèrent ce fort qui bientôt se rendit, et ils députèrent au roi Antoine de Félix pour lui exprimer leurs sentiments de fidélité. Ce monarque, qui était alors à Libourne, reçut l'envoyé de Marseille avec bienveillance et lui remit une lettre pleine [2] d'éloges pour les citoyens de cette ville.

[1] « Savoir faisons que de notre propre mouvement, et avec « l'avis de la reyne régente, notre très honorée dame et « mère, avons éteint, assoupi et aboli, et par les présentes « signées de notre main, éteignons tous les excès, attentats et « désordres commis en notre dite ville de Marseille, à l'occa- « sion susdite, jusques au dernier jour d'avril, etc. »

[2] Le 23 août 1650.

[redacted]

Le rappel momentané de d'Alais et l'arrivée du marquis d'Aiguebonne, commandant provisoire, terminèrent la querelle des semestres; mais la tranquillité ne fut pas de longue durée, et la guerre de la Fronde vint causer de nouveaux troubles. Mazarin avait été forcé de quitter la France. Le baron de Saint-Marc, premier consul-procureur, député d'Aix auprès du roi, et le président de Gallifet, député du parlement, entrèrent dans les intérêts des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville. Le retour de Saint-Marc en Provence fut le signal d'une division entre les partisans des princes et les amis de la paix; les premiers s'appelèrent *sabreurs*, du grand sabre que portait le consul-procureur, et avec lequel il menaçait de frapper ses adversaires; les autres, la plupart bourgeois et gens de robe, eurent le nom de *canivets* ou *taille plumes*. Les sabreurs s'emparèrent de Toulon; et sur ces entrefaites Louis de Vendôme, duc de Mercœur, fut nommé gouverneur de Provence.

Comme les galères de Toulon faisaient des courses préjudiciables au commerce de Marseille, les Marseillais pressèrent Mercœur d'assiéger cette ville, offrant de contribuer à une partie des frais; mais le duc, qui avait l'ordre de traiter toutes choses par les voies de la conciliation et de la douceur, ne voulut pas en venir à

cette extrémité; alors le conseil municipal, par délibération du 5 août 1652, ordonna à tous les Marseillais qui servaient sur les galères toulonnaises de se retirer dans huit jours; il enjoignit également à tous ceux qui, ayant leur maison ou leur famille à Marseille, se trouvaient alors à Toulon, d'en sortir dans le même délai, sous peine de voir leurs femmes, leurs enfants et leurs serviteurs chassés du territoire marseillais, sans espérance d'y rentrer; leurs biens, fruits et récoltes saisis et vendus par autorité de justice; il défendit enfin aux négociants de Marseille, natifs ou étrangers, d'aller négocier à Toulon tant par mer que par terre [1].

Pendant que le conseil municipal faisait cet acte de vigueur qui prouve l'étendue de ses prérogatives, deux partis divisaient la ville : l'un avait pour chef Antoine de Valbelle, lieutenant de l'amirauté; l'autre suivait les enseignes du marquis de Marignane. Le parti de Valbelle avait pris le dessus et s'était rendu maître des élections; mais on les lui disputait si vivement qu'il en résulta les plus grands désordres. On sentit alors la nécessité de modifier le système électoral. D'Aiglun, de Gastines et Gonsolin, consuls, et Jean de Riquetti, assesseur, conçurent le projet d'un nouveau réglement pour

[1] Papon, t. IV, liv. XIV.

éviter *les maux procédant de la jalousie des charges et du gouvernement des affaires communes;* ils s'adjoignirent, pour en rédiger les articles, dix-sept notables qui furent : de Valbelle, Antoine de Bausset, Antoine de Ruffi, Balthasard de Vias, Barthélemy de Sacco, Antoine d'Albertas, de Cipriani, François d'Arène, Antoine de Félix, Gaspard de Village, Jean de Jarente, Montolieu, Lazare de Vento de la Baume, d'Augustine de Septèmes, Nicolas de Gratian, Nicolas de Félix de la Reynarde et Pierre de Paul.

Lorsque cette commission eut fixé les premières bases de son travail, elle chargea Antoine de Félix d'en rédiger les articles; ensuite les consuls convoquèrent, *à voix de trompette et cri public,* dans le réfectoire des Dominicains, une assemblée générale de tous les états et chefs de maisons, des affiches imprimées invitèrent chacun à *énoncer ses sentiments et ses avis de vive voix ou par écrit pour la meilleure forme et établissement dudit réglement.* Honoré de Puget, évêque de Marseille, se rendit à cette assemblée composée de plus de huit cents personnes; le premier consul fit lire par un notaire-secrétaire le nouveau projet qui confiait les élections *au sort et en façon que l'artifice et le ministère des hommes n'y pussent avoir aucune part.* L'assemblée ayant exprimé un assentiment unanime,

Gonsolin, fils aîné du troisième consul, et Maubousquet, furent députés au roi, comte de Provence, pour le supplier de vouloir bien sanctionner ce nouveau réglement qui fut déclaré exécutoire par lettres patentes données à Pontoise, au mois d'octobre 1652.

Voici les éléments de ce *réglement du sort :*

Un grand conseil, ou conseil général, fut créé à perpétuité et composé de trois cents citoyens, natifs ou originaires de Marseille, ou mariés avec des Marseillaises. Les mineurs de vingt-cinq ans, les condamnés et les prévenus en justice, les débiteurs et comptables envers la ville, les personnes en litige avec la communauté ne pouvaient être membres de ce conseil, et en cela les anciens réglements furent confirmés. Le père excluait son fils et son petit-fils; deux frères ne pouvaient siéger ensemble : c'étaient les seules exclusions pour cause de parenté.

Pour remplacer les membres décédés, le conseil se réunissait le dimanche qui précédait le 28 octobre, sous la présidence du viguier, ou de l'un des juges, ou du plus ancien avocat, en cas d'absence et de légitime empêchement. L'assemblée étant rendue légale par le nombre de cent personnes, le nom de chacun était inscrit sur un billet qu'on plaçait dans des ballottes d'une égale forme, lesquelles étaient mises dans un vase; après quoi, un enfant, *casuellement trouvé,* de

l'âge de sept ans et au-dessous, *afin que l'innocence de son âge répondît à celle de l'action, et ayant le bras nu, ou bien tenant une cuiller faite exprès* [1], tirait successivement sept ballottes, et les membres choisis étaient proclamés *surveillants du sort;* par le même moyen, on désignait un *nominateur* et cinq *approbateurs;* les uns et les autres juraient sur l'Evangile *de procéder selon Dieu et leur conscience.* Le nominateur, *s'approchant avec modestie du bureau* [2], et se tournant ensuite vers l'assemblée, indiquait à haute voix, pour remplacer le défunt, un candidat de même qualité que lui; alors les approbateurs votaient au scrutin secret sur son admission ou sur son rejet. Si le candidat était admis, on inscrivait son nom sur un bulletin qui était mis dans une urne; trois autres candidats étaient admis de la même manière, en changeant chaque fois le nominateur et les approbateurs. Ces quatre noms étaient jetés au sort, et le premier que tirait l'enfant était celui du nouveau conseiller.

La nomination des consuls et de l'assesseur se faisait de la même manière, mais il fallait sept approbateurs; quatre candidats étaient choisis pour les trois élections consulaires; chacun de ces quatre noms était écrit sur un bulletin sé-

[1] Texte de l'article IX du règlement.
[2] *Id.*

paré, et les bulletins placés dans des boules d'argent, lesquelles étaient mises dans une boîte dorée; un autre enfant du même âge tirait successivement trois boules, et l'on proclamait ainsi les trois consuls dans l'ordre déterminé par le sort; l'âge de l'éligibilité était fixé à trente ans; il fallait être gentilhomme, natif et originaire de la ville; le premier de ces magistrats devait posséder 30,000 livres, le second 20,000 et le troisième 10,000. Le fils élu consul excluait son père du conseil pendant son exercice, et un intervalle de six ans était nécessaire pour la réélection au consulat.

Les capitaines de quartier, les juges des marchands et les autres officiers de la cité étaient élus dans les formes prescrites pour la nomination des conseillers municipaux; certains emplois inférieurs étaient donnés sans ballottage par le choix d'un conseiller désigné lui-même par le sort sur vingt-cinq de ses collègues.

Le conseil général des trois cents s'assemblait le 28 décembre, à une heure après midi, pour choisir les candidats à la dignité de viguier. Les consuls proposaient chacun trois gentilshommes, possédant fief, originaires et habitants de la Provence; les noms de ces neuf candidats, après avoir été ballottés par sept approbateurs, étaient chacun placés dans une boule d'argent, et ces neuf boules mises à leur tour dans la boîte dorée.

[redacted]

L'enfant dont on s'était précédemment servi tirait trois de ces noms, parmi lesquels le roi faisait son choix [1].

Chaque année, après les élections consulaires, on choisissait par la voie du sort cent membres du conseil général pour former le conseil de ville qui se réunissait au son de la cloche; ces cent membres avaient la faculté d'être réélus l'année suivante. Les parents, jusqu'au degré de cousin germain inclusivement, ne pouvaient se trouver dans le même conseil, et le premier nommé excluait les autres.

Les consuls ne pouvaient intenter aucune action, ni consentir à aucun accommodement sur procès, qu'après avoir rapporté une consultation de trois jurisconsultes, à peine de nullité des procédures et des transactions, et d'être les trois consuls responsables en leurs propres et privés noms de tous les dépens, dommages et intérêts des parties, et de ceux que la ville pourrait avoir faits [2].

L'année suivante, Antoine de Félix qui avait eu la plus grande part à la rédaction de ce réglement, fut élu premier consul, et le sort lui donna pour collègues Jean de Fargues et Etienne

[1] La ville ne donnait au viguier que 500 livres par forme de présent et de gratification.

[2] Texte du réglement.

Benoist; le chaperon d'assesseur obvint à Jacques Altovitis. En 1655, pendant que le duc de Mercœur était en Catalogne, le duc de Vendôme son père, amiral de France, arriva en Provence, et fut reçu à Marseille avec beaucoup de pompe. La duchesse de Modène, nièce du cardinal Mazarin, y vint bientôt aussi [1].

Au mois de novembre de la même année, des corsaires de Mayorque ravagèrent les côtes marseillaises, prirent quelques bateaux de pêcheurs et enlevèrent des bestiaux; il n'y avait alors dans le port qu'une galère de Gênes, et le peuple furieux s'en empara pour venger cet affront; la galère fut forcée de courir sur les pirates qui furent mis en fuite après avoir tué un pilote génois et quelques Marseillais.

Gênes se crut offensée de ce procédé, et le marquis de Pallavicini, son représentant à la cour de France, porta ses plaintes à Louis XIV qui ordonna que les Marseillais enverraient un député à la république, son alliée, pour lui donner satisfaction. Antoine de Félix, qui fut choisi, partit pour Gênes vers la fin de février 1656; paraissant à l'audience publique du doge et du sénat où il fut conduit par Justiniani et le marquis de Raggio, il parla couvert et assis, comme l'ambassadeur d'un peuple libre. Tous

[1] C. F. Bouche, t. II.

les Français résidant à Gênes l'avaient suivi sur l'invitation de leur consul, et les explications qu'il donna, sans crainte et sans fierté, satisfirent tellement la république, qu'elle renouvela avec Marseille l'ancienne alliance qui avait uni les deux villes; le doge écrivit même aux consuls marseillais une lettre amicale en les appelant *illustrissimes* [1].

Le 15 juillet de l'année suivante, Gênes, affligée de la peste, dépêcha une galère à la ville de Marseille pour la supplier de lui fournir des médicaments, du linge et des capucins; ce que le conseil municipal lui accorda, en prenant toutes les précautions nécessaires pour se garantir de la maladie contagieuse [2].

C'était sous le consulat de Lazare de Vento-Labaume, de Boniface Pascal et de Joseph Fabre, ayant pour assesseur Jean Descamps, tous nommés par lettres patentes. Louis de Vento, premier consul sortant de charge, avait réussi par ses intrigues, par son crédit, par ses liaisons avec le gouverneur et le premier président du parlement, à porter cette grave atteinte au réglement du sort; les consuls nommés par la cour étaient odieux au peuple qui leur reprochait l'illégalité de leur pouvoir; ce peuple, jaloux de ses droits, murmura hautement lorsque le conseil municipal

[1] Honoré Bouche.

[2] *Id.*

[redacted]

décida qu'on donnerait, suivant les intentions du roi, aux religieuses carmélites, une ruelle pour agrandir leur couvent; et il ne fut plus maître de son indignation lorsque Labaume fit venir à Marseille la galère du duc de Mercœur qu'il se proposait de faire entretenir aux frais du commerce, quoique les priviléges de la ville s'y opposassent.

Alors il se trouva un gentilhomme, Gaspard de Glandevès-Nioselles [1], qui ne put voir de sang froid ces prétentions arbitraires. Ardent, fougueux et fier, il aimait la liberté avec enthousiasme, comme tous les cœurs généreux aiment ce qui les fait noblement palpiter. Ce n'était pas un tribun factieux, marchant au renversement des lois dans son ambition turbulente. Non, non, pur de toute pensée d'égoïsme, il avait regardé avec indifférence les agitations du pays; il n'avait pris aucune part aux affaires publiques, quoiqu'il eût pu prétendre, par sa naissance, par sa fortune et par ses talents, aux premiers emplois de la cité; mais lorsqu'il vit l'oppression à la place de la justice, et les précieuses franchises de sa patrie menacées par un gouvernement sans pudeur, il crut que le silence serait une lâcheté et l'inaction un attentat; bon Marseillais, quoique patricien, il pensa qu'il était temps de paraître sur la scène

[1] Il était fils de Jean-Louis-Antoine de Glandevès, chef de la branche de la maison de Glandevès-Nioselles, et de Marguerite Félix de la Reynarde. Il naquit à Marseille en 1620.

politique, que ses concitoyens pouvaient avoir besoin de lui, et que son courage devait leur être en aide.

Nioselles prit la résolution de s'opposer ouvertement à l'armement de la galère; il fit entrer dans ses vues La Salle et son fils aîné J. B. de Village, Louis de Félix de la Reynarde, Riquetti de Mirabeau, Antoine de Candole, François d'Arène, Pierre de Paul, Bionau d'Airargues, François de Bausset, Bruno de Valbelle, Gueydon jeune et les deux frères Serre, presque tous parents ou alliés. De leur côté, les consuls craignant pour leur vie, se firent garder par des soldats que le duc de Mercœur leur envoya; violation nouvelle des priviléges municipaux qui interdisaient l'entrée de la ville aux troupes royales. Ces consuls, poursuivis par la haine des bons citoyens, rassemblèrent quelques partisans qui se montrèrent dans les rues avec des rubans jaunes et noirs, en signe de ralliement; à leur tête marchait le chevalier de Foresta, homme de résolution et d'audace, digne par ses qualités estimables de soutenir une meilleure cause.

Le sage abbé de Félix s'efforça de calmer les passions et de rétablir la concorde. Le premier consul, paraissant céder aux instances de ce prêtre conciliateur, déclara qu'il renonçait à l'armement de la galère; mais on eut bientôt des preuves de sa mauvaise foi. Nioselles et ses amis

s'en plaignirent, et Labaume leur promit de ne rien faire sans le consentement du conseil municipal; toutefois, craignant de ne pas l'emporter dans cette assemblée, il convoqua la chambre de commerce [1], et fit décider l'armement. Il dit ensuite, d'un ton assez vif, qu'*il ne devait rendre compte de ses actions qu'au roi et au gouverneur de la province; qu'il saurait bien faire valoir son autorité, et opposer la force à la force en cas de besoin* [2]. Le 13 juillet 1658, ces paroles rapportées causèrent un soulèvement. Le peuple indigné entoura l'hôtel de ville, en faisant retentir l'air des cris *fouéro galéro, fouéro galéro*. Bientôt parut Gueydon jeune l'épée à la main, et à la tête d'un rassemblement tumultueux. Il voulut entrer dans l'hôtel; mais le trésorier Greffet, Cipières et son valet de chambre s'y

[1] La chambre de commerce fut établie en 1650. Elle était présidée par les échevins, et composée de quatre députés et de huit conseillers; la durée de leurs fonctions était de deux ans.

Par lettres patentes de 1751, l'administration de cette chambre fut changée; elle fut alors composée de douze députés qui servaient six ans.

Par arrêt du conseil du 1er septembre 1693, la chambre était juge des draps qui passaient par l'inspection; elle avait encore sous sa juridiction divers autres départements.

En qualité d'intéressée pour le quart des actions à la compagnie royale d'Afrique, elle avait un département relatif à cet objet.

[2] Papon, t. IV, liv. XIV.

[redacted]

opposèrent de vive force. Nioselles accourut armé d'un mousquet. Greffet le blessa d'un coup de pistolet au bras gauche. Nioselles, inondé de sang, continua de combattre avec une valeur héroïque. Il porta tous ses coups sur Greffet, le fit prisonnier, et le traita généreusement, quoiqu'il eût refusé de rendre son épée.

Pendant que l'on se battait à l'hôtel de ville où quinze personnes périrent, Bausset, Bionau d'Ayrargues et quelques autres partisans de la cause populaire s'assurèrent de la porte Royale et de celle du marché.

La galère tourna son artillerie contre la ville. Les consuls recoururent avec vigueur à tous les moyens de résistance, envoyèrent les capitaines de quartier à leur poste, firent tendre des chaînes, élevèrent des barricades, et placèrent des canons dans quelques rues; ils sortirent ensuite de l'hôtel de ville, accompagnés de Foresta, de Cabre-Roquevaire, des frères Martin, des frères Bastin et de quelques autres, tous l'épée à la main. Quelques compagnies vinrent se placer sous leurs ordres, et Nioselles, peu soucieux de sa blessure, s'avança pour les combattre.

Le sang marseillais allait couler à grands flots, lorsque Paul de Fortia de Pilles, gouverneur du Château-d'If et des îles, se présenta comme médiateur; il supplia les consuls, au nom de la patrie, de se conduire en pères communs, et

engagea Nioselles à prescrire à ses amis d'abandonner les deux portes où ils s'étaient retranchés. Nioselles y consentit sur l'assurance qui lui fut donnée que les consuls ordonneraient le désarmement de leurs partisans, et satisferaient le peuple touchant la galère. Mais à peine ceux-ci se virent maîtres de ces deux positions, qu'ils oublièrent leurs promesses; ils envoyèrent une députation au duc de Mercœur pour le prier de leur donner quelques renforts.

Dans la nuit du 18 au 19, des soldats entrèrent secrètement dans Marseille par terre et par mer; on les logea dans les maisons du parti consulaire, et la garde de l'hôtel de ville fut confiée à une compagnie de soixante hommes d'élite.

Le 19 au matin, le bruit se répandit que Nioselles et tous ceux qui avaient épousé avec le plus d'ardeur la cause des libertés marseillaises allaient être arrêtés. Bientôt on vit paraître devant l'hôtel de ville une troupe de partisans des consuls, commandée par Cipières, Gratian, d'Aiglun et les frères Beaumont, les uns armés de mousquets, les autres de hallebardes; ils en chassèrent les négociants assemblés, suivant la coutume, pour leurs affaires de commerce.

Alors on entendit des cris de vengeance et de fureur dans la cité indignée; on vit le peuple se lever en masse pour la défense de ses droits; il y eut un beau mouvement d'enthousiasme civi-

que. Les femmes montrèrent qu'elles n'avaient point dégénéré, et que l'amour de l'indépendance était toujours une de leurs vertus. Admirables de patriotisme, elles s'armèrent de piques et d'épées, et se précipitèrent dans les dangers. Dignes filles de ces citoyennes illustres qui surent doter le nom marseillais d'une immortelle gloire, elles n'étonnèrent personne. Pouvait-on moins attendre de leur courage, qui ne fut jamais chez elles un effort passager, mais une chose durable et toute naturelle ?

Les négociants, les capitaines marins et tous les corps de métier formèrent des compagnies avec une promptitude qui aurait de quoi surprendre, si on ne savait pas que la passion de la liberté peut enfanter des prodiges. J. B. de Village, la Reynarde et Bausset s'établirent à la place Neuve; Bionau d'Ayrargues occupa la place de Vivaux, et un autre détachement vint stationner sur la place du Palais.

Quant à Nioselles, il courait partout où sa présence était nécessaire, et l'endroit le plus périlleux était toujours son poste de prédilection; il était suivi de son frère le commandeur de Cuges et de trois capitaines de vaisseau, tous armés de fusils. La Salle vint le joindre à la tête d'un gros de ses amis, et tous ensemble ils allèrent attaquer, avec quelques pièces d'artillerie, le quartier de Cavaillon où le chevalier de Foresta s'était retran-

ché. Le succès n'ayant pas couronné leurs efforts, ils tournèrent du côté de la cathédrale, s'emparèrent de cette église, du clocher, et de cinq gros canons de fonte placés sur le rempart qui regardait la mer; ensuite ils revinrent à la place Neuve, au moment où une compagnie consulaire, voulant s'emparer de cette position importante, venait d'en être repoussée, après avoir perdu plusieurs hommes. Nioselles, agissant de concert avec de Village, d'Ayrargues et le détachement campé sur la place du Palais, éleva des barricades, et les fit avancer vers l'hôtel de ville gardé par les consuls; de sorte que cet hôtel fut investi de toutes parts. Labaume trouva le moyen de s'enfuir, déguisé en abbé; et ses deux collègues, voyant qu'ils allaient tomber entre les mains de leurs ennemis, demandèrent à capituler. On exigea d'eux qu'ils renvoyassent les troupes royales, et qu'ils ordonnassent à Foresta d'évacuer le quartier de Cavaillon. Les plus ardents du parti de Nioselles voulaient immédiatement procéder à l'élection de nouveaux consuls; mais cet avis fut rejeté. Labaume, Pascal et Fabre se soumirent aux conditions proposées, et la tranquillité fut rétablie. Cinquante personnes succombèrent dans cette émeute, et le nombre des blessés fut considérable.

Le duc de Mercœur qui était alors à Tarascon s'occupait à réunir des forces imposantes pour

[redacted]

marcher contre Marseille. Il pouvait disposer du régiment de cavalerie de Ponthieuvre, d'une compagnie de chevau-légers de Massanes, des régiments d'infanterie de Vendôme, d'Anjou et de Silly. Il fit aussi venir du Languedoc le régiment de cavalerie de Montauban et celui qui portait son nom. Il divisa cette armée en trois corps qui furent cantonnés à Aubagne, aux Pennes et à Vitrolles. En même temps il prescrivit au chevalier Paul, commandant de la Marine à Toulon, de s'approcher de Marseille qui s'honorait de lui avoir donné le jour. Les destinées de cet homme célèbre furent singulières : au mois de décembre 1597, un bateau, portant une lavandière fort avancée dans sa grossesse, allait de Marseille au Château-d'If; bientôt le ciel s'obscurcit, le tonnerre gronda, les vents firent entendre des sifflements lugubres, et cette femme, frappée de terreur, accoucha d'un garçon. Paul de Fortia de Pilles lui donna son nom en le tenant sur les fonts baptismaux, dans la paroisse Saint-Laurent. Cet enfant héroïque, qui était né sur une planche fragile au milieu des flots irrités, qui n'avait eu pour premiers concerts que les éclats de la foudre et les mugissements de la tempête, se sentit entraîné vers la profession de marin par un instinct irrésistible; à peine débarrassé de ses langes, il s'offrit en qualité de mousse à un capitaine qui, le trouvant trop jeune, le refusa. Paul

se glissa derrière des ballots de marchandise et y resta caché jusqu'à ce que le vaisseau fût en pleine mer; le capitaine se vit alors forcé de le garder. Quelques années après, Paul signala son intrépidité sur des navires du grand-maître de Malte, et remplit l'Europe du bruit de sa renommée. Par les sollicitations de Richelieu, il passa au service de la France, combattit toujours avec succès contre des forces supérieures, et devint successivement chef d'escadre, lieutenant général et vice-amiral des mers du Levant[1].

[1] Il n'oublia jamais l'obscurité de sa naissance. Un jour qu'il passait sur le port de Marseille avec une suite nombreuse et brillante de gentilshommes, il aperçut devant lui un matelot, s'approcha et lui dit : « Mon ami, pourquoi me fuyez-« vous? Croyez-vous que la fortune m'ait fait oublier mes « anciens amis? » Ensuite se tournant vers ceux qui le suivaient : « Messieurs, leur dit-il, voilà un de mes anciens « camarades; nous avons été mousses sur le même vaisseau. « La fortune m'a été favorable, elle lui a été contraire; je ne « l'en estime pas moins; souffrez que je m'entretienne un mo-« ment avec lui. » Il le fit mettre à son côté, lui parla d'abord des aventures de leur jeunesse, s'informa s'il avait des enfants, et lui dit d'aller l'attendre chez lui; à son retour il lui procura un emploi qui le fit subsister avec sa famille.

Le chevalier Paul mourut à Toulon le 18 octobre 1667.

Bachaumont et Chapelle parlent ainsi de lui dans leur voyage :

C'est ce Paul dont l'expérience
Gourmande la mer et le vent;
Dont le bonheur et la vaillance
Rendent formidable la France
A tous les peuples du Levant.

[redacted]

Les procureurs du pays et les syndics de plusieurs communautés, réunis à Aix pour les affaires de la nation provençale, désiraient un accommodement avec Marseille, et le duc de Mercœur se prêta volontiers à leurs vœux empressés. Meyrargues et Saint Symphorien, conseillers au parlement, se rendirent dans cette ville pour connaître les dispositions des habitants. Ils rapportèrent que les Marseillais étaient disposés à la paix et à l'obéissance, pourvu qu'ils n'eussent aucune crainte sur le maintien de leurs libertés. Après une longue discussion touchant les moyens capables de tout concilier, il fut résolu que le duc de Mercœur rendrait une ordonnance portant que les consuls et l'assesseur seraient rétablis dans leurs charges, et que les citoyens mettraient bas les armes, qu'ils auraient une amnistie pleine et entière, et que les troupes et les vaisseaux s'éloigneraient. Cette ordonnance ayant été portée à Marseille, on y trouva quelques difficultés, et quatre ou cinq jours se passèrent pour ajuster toutes choses à la satisfaction commune; enfin les obstacles furent aplanis le 1er août, par l'intermédiaire des consuls d'Aix, d'Arles et de Toulon.

Deux jours après, le conseil général des trois cents s'assembla, et l'ordonnance du gouverneur y fut publiée. Le 14 du même mois, le courrier envoyé à la cour par le duc de Mercœur arriva

en Provence, apportant l'amnistie, et Mercœur partit pour la Catalogne pour y prendre le commandement des armées françaises [1].

La tranquillité publique régnait à Marseille, et l'on attendait avec impatience le jour des élections, fixé au 28 octobre par le réglement du sort, lorsqu'il parut un arrêt du conseil, portant qu'il serait sursis pour deux mois aux opérations électorales, et défense de s'assembler sous les plus graves peines. Il paraît que cet arrêt ne fut pas légalement signifié. Quoi qu'il en soit, les Marseillais, voyant dans l'ajournement ordonné une nouvelle atteinte à leurs priviléges, résolurent d'une commune voix de ne pas se soumettre à l'arrêt, et passèrent outre aux élections. Ils élurent pour consuls Bausset, Vacon et Lagrange; de Loulle fut nommé assesseur, et la ville célébra, par trois jours de réjouissance, ce triomphe des franchises municipales et cet acte solennel d'opposition à la cour [2].

C'était braver l'autorité royale avec un peu trop d'imprudence. Louis XIV offensé défendit aux nouveaux magistrats d'exercer leurs fonctions et leur ordonna de se rendre à Lyon où il se trouvait. Nioselles, le commandeur de Cuges, La Salle et d'Arène reçurent le même ordre. Ils

[1] Honoré Bouche.

[2] *Id.*

[redacted]

refusèrent tous d'obéir. Une émeute populaire éclata, mais sans avoir des suites graves. Alors le conseil municipal, voulant détourner l'orage près de fondre sur la ville, chargea Gérente-Venelles, d'Arène et l'avocat d'Artigues de se rendre auprès du roi et d'appaiser sa colère par leurs supplications. Ces députés arrivés à Lyon obtinrent la protection du duc de Vendôme, et on leur promit que le roi donnerait à leurs compatriotes des marques de clémence, si les consuls et les quatre gentilshommes mandés obéissaient sans tarder davantage. D'Artigues revint à Marseille, et trouva les consuls disposés à obéir; mais Nioselles persistait dans son refus. Il ne consentit à partir que lorsque le cardinal Mazarin lui donna l'assurance qu'on n'attenterait point à sa liberté; les anciens consuls furent aussi mandés à la cour. Le 3 décembre 1658, le viguier lut dans l'assemblée des trois cents un arrêt du conseil qui déférait à Paul de Fortia de Pilles l'autorité consulaire, en l'absence des premiers magistrats de la cité. L'abbé de Félix, prenant la parole, dit qu'on se soumettrait à l'arrêt, mais à condition que cette obéissance ne pourrait nuire dans aucun cas aux droits politiques et aux priviléges municipaux de Marseille; puis s'adressant à l'assemblée : *Messieurs,* dit-il, *n'êtes-vous pas du même avis?* Les trois cents répondirent par des applaudissements prolongés, par des accla-

mations patriotiques, et chacun demanda acte de sa protestation [1].

Les Marseillais mandés eurent à Lyon une audience de Mazarin qui se plaignit de l'esprit de sédition qui animait leurs concitoyens; le cardinal voulut ensuite avoir une conférence particulière avec Nioselles; celui-ci répondit avec tant d'aigreur et de fierté que le ministre en pâlit.

Louis XIV, qui jusqu'alors avait refusé de recevoir les consuls et les gentilshommes de Marseille, permit qu'ils vinssent lui présenter leurs hommages dans son cabinet, le 6 janvier 1659. Arrivés dans l'antichambre, Nioselles et le commandeur de Cuges dirent à Saintot, maître des cérémonies, qu'en leur qualité de gentilshommes ils se croyaient dispensés de se mettre à genoux devant le monarque. Saintot en fit son rapport à Louis XIV qui dans ce moment avait auprès de lui le comte de Brienne et quelques seigneurs; la proposition de parler debout fut rejetée, et le roi sortit de son cabinet pour entrer dans un salon où il y avait une grande affluence de courtisans. Alors les consuls de Marseille s'avancèrent; le prince, surpris de ce mouvement, enfonça son chapeau et s'arrêta; Nioselles, quittant ses compatriotes, se mêla dans la foule; son frère resta

[1] Papon, t. IV, liv. XIV.

[redacted]

debout, tant soit peu écarté des autres Marseillais qui se mirent à genoux. Le comte de Brienne, placé à côté du roi, regarda fixement le commandeur de Cuges, et dit à deux reprises : *Messieurs de Marseille, tous à genoux, le roi l'entend ainsi.* De Cuges ne changea pas de contenance. Le roi, étonné de tant d'énergie, feignit de ne pas s'en apercevoir, et le comte de Brienne n'insista pas davantage. L'assesseur porta la parole, et supplia Louis XIV de croire à l'inviolable fidélité des Marseillais : *Il n'est aucun de nous,* dit-il, *qui n'aimât mieux perdre la vie que de vous déplaire.* Le roi répondit qu'il était satisfait de leur obéissance et qu'il verrait ce qu'il aurait à faire. Le comte de Nogent dit alors tout haut : *Sire, les Marseillais sont un bon peuple,* et répéta trois fois ces paroles [1].

Mazarin fit sanctionner l'amnistie qui avait été accordée ; mais les consuls et l'assesseur nommés le 28 octobre précédent ne furent point confirmés, et le duc de Mercœur reçut l'ordre de se rendre à Marseille pour faire procéder en sa présence à de nouvelles élections. Nioselles et ses compagnons de gloire partirent de Lyon le 14 janvier 1659, et écrivirent à leurs amis de Marseille qu'ils arriveraient le 18 dans cette ville. Aussitôt toute la population manifesta une joie

[1] Papon, t. IV, liv. XIV.

bruyante et prépara des fêtes magnifiques pour recevoir dignement les nobles défenseurs de ses droits. Une foule immense alla au devant d'eux; on remarquait plusieurs centaines de jeunes gens à cheval, formés en escadrons enseigne déployée; d'autres les suivaient dans des chars élégants. Ceux qui étaient l'objet de tant d'enthousiasme, furent priés de monter sur des chevaux richement harnachés qu'on leur présenta au nom de la cité reconnaissante, et ils entrèrent par la porte Royale comme des triomphateurs; on se précipitait sur leur passage pour les voir de plus près ou pour les toucher; toutes les maisons étaient ornées de drapeaux et de guirlandes.

Trois jours après, le duc de Mercœur arriva à Marseille accompagné de Vintimille-Seissons, Félix de la Reynarde, Gérente-Venelles, François d'Arène, d'Artigues et Charles de Mazenod, que le conseil municipal avait envoyés à sa rencontre; il était nuit quand il fit son entrée. Le peuple ne le reçut qu'avec des signes de mépris, et chercha même à l'intimider pour l'empêcher d'accomplir sa mission. Quelques hommes eurent la hardiesse d'allumer des balais et de les approcher de la portière de son carrosse. Le duc se rendit le 26 janvier à l'hôtel de ville où Bausset, Vacon, Lagrange et de Loulle, dont l'élection avait été cassée, prirent place parmi les conseillers. Mercœur, voulant concilier les vœux des

[redacted]

Marseillais avec l'ordre du roi, se prêta à l'arrangement convenu pour faire sortir les mêmes noms de la *boîte dorée,* c'est-à-dire ceux des consuls révoqués, et en apparence confirmés par le sort. Le peuple applaudit avec transport à cette nomination inattendue qu'il regarda comme son ouvrage, et dans le délire de sa joie il chanta des couplets injurieux pour le gouverneur [1].

La populace d'Aix se livra à de graves désordres, et le premier président fut insulté et constitué prisonnier; la plupart des coupables se réfugièrent à Marseille où Nioselles et ses amis leur donnèrent asile; Mazarin en éprouva un vif ressentiment. Bientôt un nommé Charles Perret fut assassiné sur le Port par des hommes qui, dans les derniers troubles, avaient montré beaucoup d'animosité contre Labaume. Nioselles n'avait aucune part à ce crime; cependant le parlement le décréta d'ajournement personnel; ses amis le pressèrent de ne pas obéir, et lui formèrent une garde pour veiller à sa sûreté. Le roi lui ordonna de se rendre incessamment à la cour, sous peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté. Cet ordre fut adressé au duc de Mercœur qui le remit à la Gouvernelle, lieutenant de ses gardes, pour le

[1] Une de ces chansons contenait les trois vers suivants :

Moussu de Mercœur, sias lou ben vengu ;
Aven fa lei consous coume aven vougu,
En despié d'aquélei qué nous an vendu.

faire exécuter. Celui-ci répondit : *Autant vaudrait-il que votre altesse me commandât d'aller à l'assaut ; cependant je m'en vais faire la commission* [1]. Il arriva à Marseille le 16 octobre, et se rendit de suite à l'hôtel de ville où il trouva les consuls qui conféraient avec Nioselles et l'un des frères Serre ; il remit à ces magistrats une lettre du gouverneur, lut à haute voix l'ordre de Louis XIV, et demanda un certificat constatant que sa mission avait été remplie. Nioselles répondit avec dignité qu'il était prêt à se soumettre aux volontés du roi, et pendant que le premier consul faisait rédiger le certificat, Serre descendit, et se présenta bientôt à la tête d'un rassemblement populaire qui poussait des cris de fureur. Le cabinet des consuls fut envahi ; les séditieux se saisirent de la Gouvernelle et lui arrachèrent les moustaches ; ce qui était alors regardé comme le plus cruel outrage. Le lieutenant des gardes allait être jeté par les fenêtres, lorsqu'il eut le bonheur de se glisser sous une table. Quelques mutins s'emparèrent de l'ordre du roi et le déchirèrent. Nioselles parvint à calmer la multitude dont il était toujours l'idole ; il prit la Gouvernelle sous sa sauvegarde, soupa avec lui chez le premier consul, et le fit partir dans la nuit, escorté de plusieurs cavaliers, au moment

[1] Papon, t. IV, liv. XIV.

[redacted]

où le bruit se répandait à Aix qu'il avait été mis en pièces [1].

Le parlement décréta Niosselles de prise de corps; mais il ne se trouva point d'huissier qui voulût signifier l'arrêt. Ce digne citoyen était pressé de se rendre à la cour par la dame de Valbelle, sa cousine, qui lui disait qu'en sauvant sa liberté pour quelque temps, il risquait ses biens pour toujours. *N'importe,* lui répondit-il, *j'aime mieux vivre pauvre et libre, que riche et prisonnier.*

On procéda régulièrement aux élections le 28 octobre. Les nouveaux consuls furent Antoine de Candole, Pierre Gueidon et Barthélemy Cousinéry; Claude Reynaud remplit les fonctions d'assesseur.

Le 4 novembre, le gouverneur de Provence adressa à ces magistrats un nouvel ordre du roi qui leur enjoignait de faire partir Niosselles pour la cour qui était alors à Toulouse. Le duc de Mercœur accompagna cet ordre d'une lettre où l'on remarquait la phrase suivante: *Vous pourrez prévenir bien des choses et adoucir par votre obéissance ce qu'on doit attendre d'un roi offensé.* Ce fut une demoiselle qui se chargea de remettre au premier consul les dépêches du duc de Mercœur, car personne autre ne voulut s'exposer au

[1] Papon, t. IV, liv. XIV. — C. F. Bouche, t. II, p. 230.

sort de la Gouvernelle. Choisissant le jour où Candole recevait des compliments sur son élection, elle se glissa dans la foule, s'approcha de ce magistrat, profita d'un de ses moments de distraction, mit le paquet dans sa main, et sut se dérober à tous les regards.

La résolution en était prise; l'esprit démocratique de Marseille fatiguait Louis XIV qui se préparait à lancer les foudres de sa vengeance. Vainement les consuls exposèrent à Mazarin les difficultés qu'ils trouvaient à faire exécuter les ordres de ce monarque; le ministre leur écrivit: *Le roi a été indigné à un tel point de l'insulte faite à la Gouvernelle, qu'il n'y a personne qui ne juge que son autorité, son service, le bien de la province et le repos même de Marseille ne permettent pas qu'un tel attentat, qui est en suite de beaucoup d'autres, puisse demeurer impuni.* Des vaisseaux partis de Toulon vinrent bloquer le port, et un cordon de troupes occupa toutes les routes. Les consuls, épouvantés de ces préparatifs menaçants, députèrent au roi Vintimille-Seissons, Thomas de Village et Ambroise Cornier. Ces envoyés ne purent approcher de la personne du prince, qui leur fit dire qu'il ne s'expliquerait que lorsqu'il serait en Provence. Le cardinal lui-même ne voulut pas leur donner audience et les retint pour ôtages, déclarant qu'ils répondraient sur leur tête de la fidélité de Marseille. Ceux-ci

[redacted]

firent parvenir à Nioselles, par un homme de confiance, un billet sans signature conçu en ces termes : *Sauvez-vous, sauvez-vous, et soyez sûr que les issues sont toutes fermées tant par terre que par mer* [1].

Louis xiv, à la veille d'épouser Marie Thérèse, infante d'Espagne, retarda son mariage. Il arriva à Aix le 17 janvier 1660, avec la reine sa mère, le duc d'Anjou, le cardinal Mazarin et toute la cour. Le conseil municipal de Marseille délibéra que l'évêque Etienne de Puget serait prié de se rendre auprès du roi pour calmer son courroux. De Puget accepta cette mission ; mais craignant qu'on ne lui reprochât de n'avoir pas usé de son influence pour faire respecter l'autorité royale, il voulut chercher un motif d'excuse dans une vieillesse simulée. Feignant d'être accablé sous le poids des années et des infirmités, il se couvrit la tête d'une grande calotte, courba son corps sur ses genoux tremblants, s'appuya d'une main sur un bâton et de l'autre sur un valet de chambre, et, d'une voix éteinte, vint demander à Louis xiv la grace des Marseillais. Le roi le reçut avec bonté sans accueillir sa prière. Plusieurs abbés de cour, croyant que l'évêque de Marseille allait terminer sa carrière, firent solliciter son siége auprès de Mazarin, ou le sollicitèrent eux-mêmes.

[1] Papon, t. iv, liv. xiv.

Le cardinal voulut faire sentir à tous ces importuns l'indécence de leurs démarches; il ordonna en leur présence à Besemaux, son capitaine des gardes, d'aller tuer Etienne de Puget. Besemaux, prenant la chose au sérieux, fut frappé de stupeur. Mazarin dit alors aux solliciteurs : *Que voulez-vous, Messieurs, que je fasse? Il faut bien que je commande de le tuer, puisque ceux qui aspirent à le remplacer n'ont pas la patience d'attendre qu'il soit mort* [1].

Le duc de Mercœur partit d'Aix, avec sept mille hommes, le 20 janvier; il coucha à Septèmes, et le lendemain ses troupes se rangèrent en corps d'armée près d'Aren [2]. Là, il ordonna aux consuls de lui apporter les clés de Marseille, de ne point tirer le canon, et d'aller l'attendre à l'hôtel de ville où il leur ferait part des intentions du roi.

Après midi, les troupes entrèrent dans la ville silencieuse et consternée. Au milieu d'un redoutable appareil de guerre, le gouverneur parut dans la salle des assemblées municipales, s'assit à la place du viguier, fit mettre Fortia de Pilles à celle du premier consul qui se tint debout avec ses collègues. Alors, prenant la parole, il leur

[1] Papon, t. IV, liv. XIV.

[2] Honoré Bouche, t. II, p. 1028. — C. F. Bouche, t. II, p. 231.

[redacted]

dit : « Messieurs, je vous crois plus malheureux « que coupables; mais vous êtes tombés dans la « disgrace du roi. S. M. ne veut plus que vous « soyez consuls, ni qu'à l'avenir il y ait à Mar- « seille des magistrats de ce nom; elle a résolu « de changer la forme du gouvernement de la « ville, m'ayant commandé de vous déposer et « de remettre votre autorité entre les mains de « M. de Pilles, pour commander aux habitants « et aux gens de guerre qui y sont et y seront en « garnison, jusqu'à ce que S. M. ait réglé la forme « du gouvernement politique [1]. »

Ensuite le duc de Mercœur fit lire l'ordonnance du roi qui déclarait Nioselles et ses adhérents criminels de lèse-majesté. Il était défendu à toutes personnes de loger les proscrits, sous peine de mort, avec promesse de 6,000 livres de récompense à ceux qui les arrêteraient ou qui désigneraient le lieu de leur retraite.

Les consuls et l'assesseur remirent leurs chaperons de velours cramoisi liséré de blanc, et le duc les envoya à Mazarin comme des trophées. Candole, organe de ses collègues, pria le gouverneur de remercier le roi qui les soulageait d'un si grand fardeau.

Ils allaient sortir, lorsque Mercœur les arrêta et leur déclara qu'il confirmait, au nom du roi,

[1] Papon, t. IV, liv. XIV.

toutes les autres charges municipales, même celles de capitaines de quartier; que la police serait exercée par le commandant de la place; que les soldats paieraient tout ce qu'ils prendraient, et qu'il ferait pendre tous ceux qui se livreraient au moindre excès.

Le lendemain, il fit dresser des potences à la porte Royale, à la place Neuve, à Saint-Jean, à la place de Lenche et à la Tourette [1].

Les troupes stationnèrent pendant trois jours dans les rues; on les logea ensuite chez les habitants qui furent tous désarmés et obligés de se retirer dans leurs maisons avant huit heures du soir. Le gouverneur fit scier et transporter à Toulon, pour y être fondus, les canons de bronze qui étaient sur les remparts. Il abattit à la porte Royale un marbre noir placé au-dessous de l'image du roi, et sur lequel on lisait ces mots : *Sub cujus imperio summa libertas*. Non loin de là, il fit une large brêche par laquelle Louis XIV devait entrer, comme dans une cité rebelle. Marseille fut en outre condamnée à payer à la ville d'Aix 8,000 livres pour les dépenses que le séjour de la cour lui occasionait.

Le parlement forma, dans son sein, une chambre de justice, pour informer contre les chefs des mouvements populaires; cette chambre était

[1] C. F. Bouche, t. II, p. 231.

[redacted]

composée des présidents Laroque et Coriolis, des conseillers de Balon, de Villeneuve, de Moriez, de Saint-Marc, d'Estienne, de Chasteuil, d'Antelmy, de Foresta, de Laurent, Duchafaut et de l'avocat général de Vergons. Elle arriva à Marseille le 27 du même mois; et le soir même, à onze heures, pour éprouver le peuple, on sonna le tocsin avec la cloche de la grand'horloge; mais personne ne sortit de sa maison.

Seize citoyens furent condamnés par contumace, les uns à la roue, les autres à la potence, avec confiscation des biens. Un seul fut exécuté réellement.

L'arrêt rendu contre Nioselles porta qu'il aurait la tête tranchée, que lui et sa postérité seraient dégradés de la noblesse, que le bourreau briserait ses armes, que l'on raserait sa maison, et que l'on y élèverait une pyramide infâmante.

Où était alors Nioselles? Il s'était enseveli avec son valet de chambre, les frères Serre et Feautrier de Cuges, dans un lieu souterrain que le confesseur des capucines lui avait préparé dans l'enclos du couvent de ces religieuses[1], au-dessous d'une écurie; on y descendait par une petite ouverture, fermée avec des planches mobiles, couvertes de fumier; on les ôtait pendant la nuit, pour donner à l'air une libre circulation. Les

[1] En Rive-Neuve.

autres condamnés avaient trouvé le moyen de sortir de la ville.

Le duc de Mercœur faisait des préparatifs pour la construction de la citadelle Saint-Nicolas [1], et le 11 février il posa la première pierre sur laquelle on avait gravé cette inscription latine : *Ne fidelis Massilia, nefariis aliquorum motibus sæpiùs concitata, in proprium regnique damnum, vel audaciorum petulantiâ, vel nimiæ libertatis cupidine tandem rueret, Ludovicus* XIV, *Gallorum rex, optimatum populique securitati hâc arce providit. Rex jussit; Julius cardin. Mazarinus, pace ad Pyrenem compositâ, suasit; Ludovicus de Vendôme, Provinciæ gubernator, executus est* M. D. C. LX [2].

Louis XIV fit frapper une médaille pour perpétuer la mémoire de cet événement [3]; et le 2

[1] La tradition rapporte que Louis XIV dit qu'*il voulait aussi avoir sa bastide dans le territoire de Marseille.*

[2] « De peur que la fidèle Marseille, trop souvent en proie « aux criminelles agitations de quelques-uns, ne perdît enfin « la ville et le royaume, ou par la fougue des plus hardis, ou « par une trop grande passion de la liberté, Louis XIV, roi « des Français, a pourvu à la sûreté des grands et du peuple, « en construisant cette citadelle. Le roi l'a ordonné; Jules « Mazarin, cardinal, après la paix signée aux Pyrénées, l'a « conseillé; Louis de Vendôme, gouverneur de Provence, l'a « exécuté. »

[3] Cette médaille porte d'un côté l'effigie du prince, avec ces mots : *Ludovicus* XIV, *rex christianissimus;* de l'autre, pour revers, le plan géométral de la citadelle Saint-Nicolas,

[redacted]

mars 1660, à quatre heures après midi, il fit son entrée dans Marseille, par la brêche, avec la reine-mère, le duc d'Anjou, le cardinal Mazarin et une foule de seigneurs. Fortia de Pilles, suivi d'un nombreux cortége, lui présenta deux clés d'or, et le roi, après les avoir touchées, les lui rendit en disant : *Gardez-les, Pilles, vous les gardez fort bien, je vous les donne*. Ce monarque alla loger chez Thomas Riquetti de Mirabeau [1]; la reine-mère, chez Léon de Valbelle; le duc d'Anjou, chez Charles de Mazenod; et le cardinal, chez Balthasard de Cypriani.

Un capitaine suisse, nommé Waltrich, venant d'Aubagne avec deux compagnies, refusa d'entrer par la brêche. *Ce serait*, dit-il, *insulter ma patrie : les Suisses ne passent que par les brêches faites à coups de canon* [2].

Pour hâter la construction de la citadelle Saint-Nicolas, Louis XIV demanda à Marseille une somme importante. Le conseil de ville lui

du fort Saint-Jean, de l'entrée du port et des rochers de la côte.

On lit pour légende : *Massilia. Arce. Munita.*

L'exergue marque la date, M. D. C. LX.

Le fort Saint-Jean fut construit quatre années plus tard, comme on va le voir; mais le plan en avait été arrêté en 1660, et on crut pouvoir l'annoncer avant l'exécution.

[1] A la place de Lenche.

[2] Papon, t. IV, liv. XIV.

[redacted]

offrit 90,000 livres qui furent employées à l'achat des maisons qu'il fallait démolir pour le libre emplacement.

La cour se plaignit de ce qu'à son approche on avait enfermé, dans des monastères, les plus jolies filles de la ville. La demoiselle Regaillet [1] les surpassait toutes par ses attraits incomparables, et ses parents, prenant l'alarme, délibérèrent de la cacher dans un tonneau [2]. La reine-mère voulut la voir, et Louis XIV était présent quand elle parut; la reine lui demanda ce qu'il pensait de cette éblouissante beauté : *L'infante est encore plus belle*, répondit le jeune prince qui, plus tard, devait donner à la France le révoltant scandale de ses amours adultères.

Le roi, par un édit du 7 mars, supprima le consulat, et le remplaça par deux échevins et un assesseur [3]; le premier de ces échevins devait être choisi parmi *les gens de loge, tenant banque, ou négociants*, le second dans la bourgeoisie, ou le corps des marchands.

[1] La belle Regaillet demeurait dans la rue de la Fontaine-Neuve, ou des Isnards.

[2] La simplicité de ces bonnes gens passa en proverbe à Marseille, et les personnes du peuple disaient aux jeunes filles que les parents surveillaient avec sévérité : *Aqui la bello Regailléto*, c'est-à-dire, voilà la belle Regaillet.

[3] Ils prirent dans leurs actes le titre de *protecteurs et défenseurs des priviléges, libertés et immunités de la ville*.

[redacted]

Le conseil fut réduit à soixante-six membres, y compris les échevins et l'assesseur, ainsi que ceux du précédent exercice; on le renouvelait chaque année par tiers. Les échevins et l'assesseur proposaient les candidats, qui passaient ensuite au scrutin secret. Fortia de Pilles fut fait gouverneur-viguier perpétuel. Le roi nomma Jean de Fargues et Louis Gardanne, échevins, et Antoine Gras, assesseur, en déclarant que c'était sans préjudice du réglement du sort pour les nominations futures.

Le duc de Mercœur crut, sur de faux avis, que Nioselles était caché dans le couvent des religieuses de Saint-Sauveur, dont la dame de Cuges, sa tante, était abbesse; le monastère fut investi de toutes parts, on plaça des soldats jusque sur les toits des maisons voisines, on fouilla même dans les aqueducs; mais toutes les recherches furent inutiles [1]. Un morne silence régnait dans Marseille humiliée qui offrait le triste spectacle d'une ville prise d'assaut. La terreur et l'indignation comprimaient ces cœurs bouillants qui trouvaient tant de charme dans les fêtes de la liberté et dans les émotions du patriotisme. Les souverains qui étaient venus à Marseille y avaient

[1] Un grand nombre de personnes connaissaient la retraite de Nioselles; aucune d'elles ne fut assez lâche pour l'indiquer, malgré les 6,000 livres promises.

[redacted]

été reçus avec des cris d'amour et des transports d'allégresse. La foule obéissante se pressait sur leurs pas, sans toutefois se prosterner devant eux, car cela n'est bon que pour les troupeaux d'esclaves. Rien de plus pur et de plus sincère que les démonstrations de son respect et les épanchements de sa fidélité; c'est que tous ces princes ne paraissaient qu'avec le sourire sur les lèvres, et ne prononçaient que des paroles de bienveillance et de paix; c'est qu'avant de franchir les murs de la cité illustre, ils déposaient leur pouvoir absolu, comme on dépose sur la porte d'un sanctuaire tout ce qui pourrait le profaner; c'est qu'ils juraient le maintien des précieuses franchises municipales; c'est que le ciel, voulant toujours que les hommes soient libres, était témoin de ce serment auguste, et que le peuple y avait foi. Maintenant, quelle différence! Un lugubre appareil a succédé aux pompes triomphales, et tous les ornements de la cité sont cachés sous un long crêpe de deuil. Les scènes brillantes de gloire et de bonheur s'évanouissent devant l'emploi de la force brutale, devant les farouches satellites du despotisme irrité. Ah! n'y a-t-il pas là de quoi causer des douleurs fortes et généreuses, de ces douleurs qui font aussi mourir? On cite un bon citoyen, Faudran jeune, qui expira de désespoir. Des femmes furent vues versant des larmes de rage, et vouant à l'exécration les

[redacted]

oppresseurs de la patrie [1]. A l'aspect de tant d'infortune, Letellier, secrétaire d'état, se sentit ému et dit à Mazarin : *Les Marseillais ont bien du feu dans la tête, mais il n'ont point de venin dans le cœur* [2].

Louis XIV partit, le 8 mars, de Marseille où il laissa une garnison de 3,500 hommes, composée d'un régiment suisse et de deux régiments de sa garde.

Nioselles et ses compagnons restèrent cachés dans le souterrain jusqu'au 25 avril; ce jour là, Etienne Audiffret, leur ami, trompant la surveillance du duc de Mercœur, les conduisit au bord de la mer, et les fit embarquer pour Barcelonne. Nioselles fut vivement sollicité d'entrer au service du roi d'Espagne; il refusa, disant qu'il ne voulait pas s'exposer à porter les armes

[1] Un seul homme, Jean-François Bonneau, professeur de rhétorique, osa seul faire l'éloge de Louis XIV; il publia une idylle en vers français, sous ce titre : *Au Roi, sur son heureuse arrivée à Marseille*. Cette pièce fut imprimée à Marseille, chez Garcin, en 1660.

[2] Montreuil écrivait alors de Marseille où il était venu avec la cour « Cette ville a toujours fait l'entendue avec ce qui est « de ses priviléges, mais elle a été toujours très fidèle au roi, « et bien éloignée de se donner à l'Espagne; de sorte qu'on « peut bien dire : que c'est une femme d'honneur qui n'est « point coquette, qui n'est pas capable de se laisser posséder « par un galant; mais qui, à cause qu'elle est femme de bien, « croit qu'il lui est permis, toutes les fois qu'il lui plaira, de « faire enrager son mari. » Lettres de Montreuil, p. 376, 377.

[redacted]

contre son pays. Un jeune seigneur, don Thomas Cazuerès, osa tourner en dérision cette noble répugnance, et parla même de Louis XIV avec peu de respect. Nioselles, impatient de venger l'injure d'un prince qui l'accablait du poids de sa colère, fit mettre à Cazuerès l'épée à la main, le blessa au visage, et le punit ainsi de sa témérité. Ensuite poursuivi par la famille riche et puissante de son adversaire, il se mit sous la protection du cardinal de Bouzi et du marquis de Villars, ambassadeur de France à Madrid. Ceux-ci, pleins d'admiration, demandèrent sa grace au roi qui lui permit de se retirer dans ses terres, à condition qu'il ne paraîtrait ni à Aix, ni à Marseille [1]. Justice imparfaite, qui ne fermait pas toutes les blessures de son grand cœur! Sans doute, ce lui fut un soulagement de respirer sous le beau soleil de Provence. Mais pourquoi ne pas effacer toutes les traces de proscription? Pourquoi lui interdire l'entrée de sa ville natale? Ah! laissez-le pénétrer dans cette enceinte adorée; laissez-lui couler ses jours au milieu de ses compatriotes reconnaissants; qu'il vienne, ce vertueux citoyen, recevoir le tribut de leur amour sincère; qu'il vienne, ce vrai Marseillais, se re-

[1] Ses biens avaient déjà été rendus à Françoise de Félix, sa mère, quoiqu'ils eussent été acquis au domaine par sa condamnation.

[redacted]

poser au bruit flatteur de leurs bénédictions! Mais non; il ne lui sera pas sitôt donné de jouir de ce bonheur, car les despotes ne savent réparer qu'avec lenteur le mal qu'ils font avec promptitude. Après un long exil, il ne reverra ses foyers paternels, que lorsque la main glacée de la mort s'avancera pour fermer ses paupières [1]. Que ton caractère est beau, héroïque Niosselles! que ta gloire est pure, noble ami de la liberté! Va, ta mémoire honorée vivra toujours parmi les enfants de Marseille.

Les deux régiments de la garde, faisant partie de la garnison de Marseille, se rendirent odieux par leurs insolences et leurs vexations. Les Suisses n'excitèrent aucune plainte. Sur les représentations du conseil municipal, le duc de Mercœur et le premier président du parlement vinrent à Marseille le 8 mai [2], pour en faire sortir les troupes françaises. Les soldats se mutinèrent, croyant qu'on allait les embarquer contre les Vénitiens; plusieurs voulurent s'enfuir; mais les Suisses qui gardaient les portes s'y opposèrent, et un combat s'engagea. Il y eut quelques morts et un grand nombre de blessés; les auteurs de l'émeute furent

[1] Sa grace entière ne lui fut accordée qu'en 1714, après 54 ans d'exil; il mourut la même année, âgé de 94 ans, et, suivant les lettres d'abolition, la pyramide fut rasée. Cette pyramide a donné son nom à la rue où elle se trouvait.

[2] Toujours en 1660.

[redacted]

condamnés à passer par les armes; le calme se rétablit, et le 22 du même mois, les deux régiments sortirent de la ville.

Marseille fut dépouillée de ses plus belles prérogatives, et le pouvoir royal qui lui fit sentir sa pesanteur, ne lui laissa que quelques priviléges insignifiants, vain simulacre d'une indépendance chérie. Cependant les élections continuèrent de se faire conformément au réglement du sort, et en 1662, Louis XIV porta à quatre le nombre des échevins.

La même année, par édit du mois de mars, le roi supprima la charge de grand sénéchal de Provence, et créa en même temps un sénéchal pour chaque sénéchaussée. Depuis cette époque, Marseille eut ses sénéchaux particuliers qui furent appelés sénéchaux d'épée. Le jour de son installation, le sénéchal de Marseille avait les bottes à éperons dorés, le chapeau à plumes blanches, l'aigrette rouge, les gants de buffle et le fouet à la main; il était suivi de l'ordre de la noblesse qui formait son cortége.

Le fort Saint-Jean fut construit en 1664, et on aperçut, la même année, quelques symptômes de peste [1]. La ville, pour accomplir un vœu fait à saint Roch, fit jeter en fonte deux canons sur

[1] Ce fléau est à peine indiqué par les historiens de Provence, ce qui prouve que ses effets ne furent pas meurtriers.

[redacted]

lesquels on posa ces mots : *A peste et hoste defende nos, Roche.*

L'histoire de Marseille ne présente aucun événement remarquable pendant une longue suite d'années. Une foule de familles étrangères, avides de richesses, vinrent se fixer dans cette ville. Le sang et le caractère de l'ancienne population s'altérèrent insensiblement. L'esprit mercantile, occupant toutes les pensées, dominant toutes les habitudes, fit tomber dans l'oubli et les titres de gloire et les vieux souvenirs. On ne vit plus ces scènes animées, ces luttes populaires où l'amour de l'indépendance venait montrer sa puissante énergie. Aussi bien, on avait besoin de repos après de si violentes secousses ; mais ce repos ne fut point le sommeil des peuples avilis. Nous trouverons, dans les grandes occasions, des citoyens dignes de leurs ancêtres ; nous reverrons de beaux dévouements et des actions sublimes.

Des lettres patentes du 12 avril 1669 déclarèrent le port de Marseille *franc et libre à tous marchands et négociants.* Les droits d'entrée et de sortie par mer, et toutes les taxes domaniales furent supprimées [1] ; la même décision abolit

[1] Ces taxes consistaient en un droit de demi pour cent, ci-devant levé pour les honoraires de l'ambassadeur français à Constantinople et pour certaines affaires de commerce ; en un autre droit de demi pour cent pour le curage du port ; celui sur les drogueries et les épiceries, celui de 60 sous par

[redacted]

l'impôt appelé d'ancrage et de radoub, et celui qui se levait sur le poisson salé. Ces droits étaient précédemment établis au profit de la commune. L'édit royal spécifia quelques marchandises considérées comme des objets de contrebande, et promulgua un nouveau tarif; il renouvela, en faveur des étrangers fixés à Marseille, les anciennes dispositions relatives à leur affranchissement du droit d'aubaine, et ajouta que *leurs enfants, héritiers ou ayants cause pourraient recueillir leurs biens et successions, comme s'ils étaient vrais et naturels français*. Il les exempta du droit de représailles, en cas de déclaration de guerre, et leur accorda même un délai de trois mois pour faire transporter leurs effets hors du royaume; il établit en outre, que les étrangers qui feraient à Marseille un commerce assidu pendant douze ans, seraient censés naturels français, *réputés bourgeois d'icelle, et rendus participants de tous leurs droits, priviléges et exemptions*. Le même avantage fut étendu à ceux qui épouseraient une Marseillaise, ou qui se rendraient propriétaires d'une maison dans l'enceinte de la ville, du prix de 10,000 livres au moins, à charge par eux de l'habiter pendant trois années, ou qui en achèteraient une d'une moindre valeur, à

quintal sur les aluns, celui sur le miel et sur l'huile, celui appelé *le vingtain de carenne*, enfin en divers autres droits de douane précédemment appelée *la table de la mer*.

[redacted]

condition alors de l'habiter pendant cinq ans. Le roi voulut aussi que les soies venant par mer d'Italie, du Levant et de toutes les contrées soumises à la domination ottomane, ne pussent être portées qu'à Marseille, et que celles voiturées par terre, et venant du Piémont ou du Milanais, n'entrassent qu'à Lyon. Ce prince ordonna, dans l'intérêt du commerce de Marseille, que les soies et les autres marchandises venant du Levant et de la Barbarie, et entreposées à Gênes, à Livourne, et dans d'autres ports de la Méditerranée ou de l'Océan, seraient soumises, dans le royaume, à un droit d'entrée de 20 pour cent de leur valeur.

A cette époque, plusieurs Marseillais jetaient par leurs travaux un vif éclat sur leur patrie. Aloès, religieux de la Sainte-Trinité, avait déjà écrit [1] la vie de Jean de Matha, fondateur de cet ordre; et Philippe de Bausset, chanoine de la Major, avait composé plusieurs homélies sur la résurrection de Lazare [2]. Pélicot traduisit [3], de l'italien en français, les lettres de sainte Thérèse. Jean-Paul de la Setta jouit d'une grande réputation comme prédicateur et combattit les calvinistes [4]. Pierre d'Hozier, s'adonnant à l'étude du blason et de la généalogie, devint célèbre dans

[1] En 1634.

[2] Elles contiennent un vol. in-4° publié en 1637.

[3] Quelques années après.

[4] Il mourut à Marseille, le 17 janvier 1657.

cette science futile qui avait alors beaucoup d'importance, parce qu'elle flattait la vanité et les petitesses des hommes de cour [1]. L'avocat François d'Aix compila les statuts de Marseille, et y ajouta des annotations tirées du droit romain et des commentateurs [2]. Balthasard de Vias [3] qui, dans sa jeunesse, remplit avec dignité la charge d'assesseur, et fut député en 1614 aux états-généraux du royaume, se livra avec passion à la culture des lettres latines [4]. Sa muse adulatrice, chantant la gloire des puissances du monde, offrit à la fortune des hommages qui ne sont dus qu'à la vertu. Aussi il attira sur lui les faveurs royales; mais elles ne corrompirent point son ame toujours fidèle à de nobles amitiés; il se montra

[1] D'Hozier naquit le 10 juillet 1592, et mourut le 10 décembre 1660. Louis XIII le combla d'honneurs et l'admit dans le conseil d'état. Cet écrivain a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque une Histoire de Bretagne et plusieurs généalogies.

[2] Cet ouvrage parut en 1656.

[3] Il naquit à Marseille, le 19 septembre 1587.

[4] Le père Guesnay, dans ses annales de Marseille, appelle Balthasard de Vias la perle des poètes, *poetarum gemma*, et ajoute qu'on ne peut trop admirer combien il surpasse tous les autres dans l'art poétique : *In iis verò admirabile est quantùm in arte poeticâ inter omnes unum excellat.*

Charles Dupérier le qualifia de prince des poètes provençaux. Il nous apprend que le pape Urbain VIII choisit cet auteur marseillais pour examiner ses ouvrages avant de les livrer au public.

[redacted]

digne de l'estime de Jean Barclay et du fameux Peyresc dont il était l'allié. Ce dernier lui donna en mourant des marques touchantes d'affection. De Vias, éprouvant le besoin d'exprimer sa reconnaissance, jeta des fleurs sur le tombeau de ce savant illustre [1].

César Leblanc, prêtre de l'Oratoire et neveu du voyageur dont nous avons parlé, composa des ouvrages de piété [2]. Claude Bourguignon écrivit la vie du père Romillon, fondateur des Ursulines en Provence. Marchetti fit celles de l'évêque Jean-Baptiste Gault et de François de Galaup de Chasteuil. S'appliquant à l'étude des anciens usages de sa patrie, il mit au jour un *Discours sur le négoce des gentilshommes marseillais et sur la qualité de nobles marchands qu'ils prenaient.* Enfin, il publia les *Coutumes sacrées de Marseille.* Antoine de Ruffi fit l'histoire de cette ville, ouvrage plein de recherches laborieuses, présentées sans philosophie, sans critique et sans style [3]. Il écrivit aussi l'*Histoire abrégée des com-*

[1] *In clarissimum virum Nicolaum Claudium Fabricium de Peyresc, senatorem aquensem, epicedion. Mass.* 1642.

De Vias mourut à Marseille en 1667.

[2] Il a fait la vie de sainte Fleur, religieuse de Saint-Jean de Jérusalem, et en 1665 il fit imprimer *le Jour du Chrétien, ou l'usage du temps réglé par Jésus-Christ et par la doctrine des saints pères.*

[3] Cette histoire finit en 1638. Louis Antoine, fils du précé-

tes de Provence, composition qui n'est pas sans mérite et qui jette quelque lumière sur un des sujets les plus obscurs. Rolland rendit des services importants à sa ville natale en ouvrant au commerce français les ports de l'empire de Maroc [1]. Le médecin Louis Barle se distingua, parmi ceux de sa profession, par deux ouvrages qui eurent du succès [2].

Bonnecorse, mauvais versificateur couvert d'un ridicule ineffaçable, naquit aussi à Marseille. Pendant qu'il était consul au grand Caire, il composa, entre autres pièces, la *Montre d'amour*, ouvrage mêlé de prose et de vers; il l'envoya à Scudéri qui le fit imprimer en 1666.

dent, en donna, en 1696, une seconde édition augmentée de beaucoup d'inscriptions et de sceaux.

Antoine de Ruffi naquit à Marseille en 1607 et y mourut en 1689. Son fils y vit le jour en 1657; il expira en 1724.

[1] Il publia à Paris, en 1670, la relation de ses voyages sous ce titre : *Relation d'un voyage fait dans la Mauritanie, par ordre de S. M., en l'année* 1666, *vers le roi de Tafilite, Muley-Arxid, pour l'établissement du commerce dans toute l'étendue du royaume de Fez et de toutes ses autres conquêtes.*

[2] Ils parurent en 1673. Le premier a pour titre : *Les nouvelles découvertes sur toutes les parties de l'homme et de la femme.* L'autre est intitulé : *Les nouvelles découvertes sur toutes les parties principales enfermées dans la capacité du bas-ventre, ensemble leur composition, connexions, actions et usages, avec des dissertations sur chacune en particulier, suivies de remarques curieuses et utiles pour la pratique des médecins et chirurgiens.*

[redacted]

Quelques années après, Boileau l'ayant placé, dans son lutrin, parmi les livres qui servent au combat des chanoines, Bonnecorse en fut blessé, et composa contre son redoutable adversaire un poëme satyrique intitulé *le Ludrigot*, qu'il fit imprimer à Marseille. Boileau s'en vengeá par une assez mauvaise épigramme [1].

Laurent d'Arvieux, consul à Seyde pendant douze ans, devint profond dans l'histoire des nations orientales et dans la connaissance de leurs langues. Il apprit l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le turc et le persan. De retour dans sa patrie, il obtint des commissions importantes à Tunis et à Constantinople, par la protection de madame de Venel, gouvernante des enfants de France, et, comme lui, née à Marseille. Le roi, satisfait de ses services, lui donna une pension, et successivement le consulat d'Alger et d'Alep [2].

[1] Venez, Pradon et Bonnecorse,
Grands écrivains de même force,
De vos vers recevoir le prix;
Venez prendre dans mes écrits
La place que vos noms demandent :
Linière et Perrin vous attendent.

Bonnecorse mourut à Marseille en 1706; la date de sa naissance est incertaine.

[2] Vers la fin de sa vie, il se retira à Marseille où il mourut le 30 octobre 1702, âgé de 67 ans; il laissa des mémoires sur l'histoire moderne et sur les affaires du Levant.

Le nom de Jules Mascaron [1] réveille de grands souvenirs. La nature lui prodigua les qualités extérieures qui seules ne constituent pas l'éloquence, toute de pensée et de sentiment, mais sans lesquelles il n'y a point d'orateurs, une contenance majestueuse, un son de voix agréable et sonore, des gestes naturels et bien réglés. Il joignait à ces avantages un fond d'instruction peu commune. Sans doute ses défauts sont grands : on trouve chez lui des hyperboles outrées, des rapprochements bizarres, des marques de mauvais goût. Cependant il montra un talent remarquable dans son oraison funèbre de Turenne, et eut la gloire de lutter contre Fléchier. L'évêque de Nîmes est plus pur, plus égal, plus touchant; sa composition a plus d'art, son style plus de res-

[1] Né à Marseille en 1634, mort en 1703.

Pierre Mascaron, d'Avignon, premier imprimeur établi à Marseille, eut un fils nommé Pierre-Antoine qui naquit au commencement du 17e siècle, et devint avocat au parlement de Provence. Il composa plusieurs ouvrages; et son écrit le plus important dédié à Mazarin, son protecteur, a pour titre : *Rome délivrée, ou la retraite de Coriolan, avec son apologie.* C'est une sorte de roman historique écrit avec une correction de style que l'on ne connaissait pas en province et dont Paris offrait à peine encore quelques modèles. Maynard, Ménage et Scudéry lui donnèrent leur approbation; mais Balzac en fut jaloux.

Pierre-Antoine Mascaron mourut avant l'âge de 40 ans, et son plus beau titre aux yeux de la postérité sera d'avoir donné le jour à Jules.

[redacted]

sources; mais il fatigue par ses antithèses, par son luxe et sa symétrie. Mascaron l'emporte sur lui par la force, la rapidité, les mouvements.

Plumier se livra d'abord à l'étude des mathématiques et de l'astronomie. Il s'adonna ensuite à la botanique, et fut avec Tournefort un des créateurs de cette science. Louis XIV l'envoya en Amérique pour y faire une collection des plantes les plus utiles que l'on pourrait naturaliser en France. Plumier fit trois voyages dans cette partie du monde, et chaque fois il revint chargé de précieuses dépouilles [1].

Quel est ce Marseillais justement célèbre, cet heureux favori de la nature, qui, doué d'un goût exquis, sut imprimer à toutes ses œuvres le glorieux sceau du génie, et marquer tous ses pas par d'impérissables chefs-d'œuvre? C'est Puget [2], c'est le Michel-Ange de la France. Peintre, sculpteur,

[1] Il s'embarqua pour la quatrième fois, mais la mort le surprit au port Sainte-Marie, près de Cadix, en 1706, à l'âge de 60 ans. On a de lui une *Description des plantes de l'Amérique*, Paris 1693; deux *Dissertations sur la Cochenille* dans le journal des Savants, 1694, et dans celui de Trévoux 1703; *Nova plantarum americanarum genera*, Paris 1703; *Traité des fougères de l'Amérique*, en français et en latin, Paris 1705.

Ses manuscrits sur les oiseaux, les poissons et les plantes, enrichis de dessins, auraient pu former environ douze volumes.

[2] Pierre Puget était le troisième fils de Simon Puget, architecte et sculpteur; il naquit à Marseille le 31 octobre 1622.

architecte tout à la fois, il alla d'abord demander des inspirations au beau soleil de l'Italie. Il voulut fouler cette terre de merveilles fécondes et de souvenirs enivrants, ces débris du peuple-roi aujourd'hui remplacé par une populace avilie, ces cendres de héros sur lesquelles s'agitent des prêtres insensés et de lâches esclaves. Il chercha des leçons dans cette ville éternelle, en possession du sceptre des beaux-arts, après avoir régné par la force des armes. Puis, enflammé d'enthousiasme et riche d'expérience, il vint s'asseoir aux foyers paternels. Alors, amollissant la pierre sous son ciseau créateur, il anima ses figures, en leur donnant cette flexibilité qui caractérise si bien les chairs, ces expressions vives et naturelles qui peignent les passions et les mouvements de l'ame, cette correction achevée qui est le secret des grands maîtres. *Le marbre tremble sous ma main,* s'écriait-il avec transport. Son pinceau ravissant multiplia aussi les prodiges, et l'architecture lui doit des monuments dignes de lui. Puget entendait la musique, et pinçait le luth avec perfection. Il avait un esprit vaste et solide, mais vif, impatient, brusque, colère; bon citoyen d'ailleurs, exempt de ces vues d'intérêt et de ce caractère d'intrigue, source de tant de bassesses; il fut d'une droiture que rien ne put ébranler, l'homme du monde le plus sincère, le plus en-

[redacted]

nemi de tout déguisement, le plus fidèle à ses devoirs.

Son génie était nécessaire à Marseille qui n'avait présenté jusque là qu'un amas confus de maisons. L'agrandissement, ou pour mieux dire, la nouvelle ville, commencée en 1666, put offrir à l'admiration des étrangers ce beau percement, cette élégante régularité que lui envient plusieurs capitales. Le rempart qui longeait le Cours fut abattu, et de nouveaux murs furent construits dans toute la longueur des boulevards actuels jusques à la porte Saint-Victor [1]. Les dessins de l'agrandissement furent confiés à Puget; et si on avait suivi tous ses plans, Marseille aurait surpassé par sa magnificence toutes les cités connues. Il voulait que l'on donnât au Cours plus de largeur et de longueur; qu'on fît au milieu de chaque île qui devait être d'une architecture uniforme, une belle porte cochère, ce qui aurait fait croire aux étrangers que c'étaient tout autant de palais majestueux.

[1] Les travaux de 1666 ne furent entièrement terminés qu'en 1694.

Un léger changement survint en 1728. On donna à la porte d'Aix la direction qu'elle a encore aujourd'hui. Les autres portes étaient celles du Bernard-du-Bois, des Fainéants, de Noailles, des Capucins, d'Aubagne, de Rome, de Paradis, de Notre-Dame-de-la-Garde, de Saint-Victor et de la Joliette; en tout onze portes.

[redacted]

Si la première pensée de cet homme célèbre eût été adoptée, l'hôtel de ville, qui dans l'état actuel ne satisfait pas entièrement les connaisseurs, eût été le plus beau monument de Marseille [1].

Le conseil municipal, adulateur et servile, ne se contenta pas de faire frapper en l'honneur de Louis XIV une médaille ridicule par son emphase [2];

[1] L'hôtel de ville actuel fut commencé le 25 octobre 1653, sur l'emplacement de l'ancien; on grava sur la première pierre l'inscription suivante :

Anno à christi natalibus 1653. *Innocentio* X *supremo religionis austitite, Ludovico* XIV, *à Deo dato, Galliarum rege, Ludovico-Borbonio de Vendôme, pari Franciæ, totiusque maritimæ araricorum principe, duce de Mercœur, gallo provinciæ pro rege, comitatem basilicam vetustate laborantem suâ, à propè ruinam minantem.*

Nobilissimi clarissimique Massiliæ civitatis consules, ejusdem que gubernatores vigilentissimi, nobiliss. Gaspard de Village, D. de la Salle, Laurentius Gilles, nobilis scutarius, Jacobus Beau, civis, necnon nobilis Ludovicus de Monier D. de Maubousquet, assessor, patres patriæ pro suo in rempublic. studio curâque singulari, comitium hoc à fundamentis exstrui curârunt, ædilibus nobilibus Petro de Somati et Antonio de Moustier, Petro Gueidon, nobili scutario, et Occasio Roux, cive, atque æternum memorandi operis monumentum, hunc primarium lapidem fausto omine posuerunt die 25 *octobris.*

Le père Bougerel est l'auteur de l'inscription placée sur la façade de cet hôtel, en l'honneur de Marseille:

Massilia Phocensium filia, etc.

[2] Ce conseil plaça, dans la grande salle de l'hôtel de ville, l'inscription suivante qui est plus ridicule encore : « *Ludovicus* « *magnus, suis majoribus major, sapienti Minervâ sapientior,*

[redacted]

il délibéra [1] d'élever une statue équestre au despote orgueilleux qui ravit à Marseille ses libertés précieuses. Puget, chargé d'exécuter cet ouvrage, travailla au modèle en cire; et les échevins en furent si contents qu'ils lui firent compter la somme de 10,000 livres pour les préparatifs nécessaires. D'abord il bâtit un atelier pour la fonte; il traça ensuite les dessins de la place Royale, et l'emplacement devait être au bout du Cours. Puget voulait abattre une partie de l'arsenal et le magasin aux vivres, afin qu'en entrant par le Port on aperçût la nouvelle place et la statue équestre du roi.

Il n'eut pas plutôt montré ce plan, que l'échevin Lagneau, mécontent de son illustre compatriote qui avait refusé de lui faire gratuitement deux statues pour sa maison de campagne, s'opposa à ce qu'il continuât cet ouvrage. Comme Lagneau avait beaucoup de crédit à l'hôtel de ville, il fit casser le contrat fait avec Puget, et on en passa un nouveau avec Clérion, artiste d'un mérite inférieur. Tous les gens sensés furent indignés, et Puget en conçut un chagrin extrême. Il déposa ses plaintes dans le sein de ses amis, au

« *ipso fortior Marte, terrâ marique victor, piratas fulmineo* « *telo, leonem belgicum pugnâ, aquilam austriacam ferro, hæresim armis officiosis, suas voluntariâ pace victorias* « *devicit.* »

[1] En 1685.

[redacted]

nombre desquels se trouvait le fameux Lebrun. Il se rendit peu de temps après à Fontainebleau et fut présenté au roi par Louvois. Louis XIV lui témoigna beaucoup de bienveillance, en présence de toute la cour, et lui fit présent d'une médaille d'or avec ce revers : *Felicitas publica*.

Ce prince avait acquis deux groupes de Puget. Le premier est celui de Milon de Crotone, ayant la main droite engagée dans un arbre qu'il voulait fendre, et portant l'autre sur un lion qui le mord par derrière, et auquel il arrache la langue [1]. Le second représente l'enlèvement d'Andromède par Persée. Louvois, surpris d'apprendre par Puget lui-même qu'il n'était point satisfait de ce qui lui avait été donné [2], lui demanda ce qu'il souhaitait des statues qu'il ferait dans la suite : *Je veux*, dit-il, *que sa majesté me les paie selon leur valeur*. Le ministre en parla au roi. *Il faut*, répondit Louis XIV, *que Puget s'explique plus clairement*. Louvois, pressant l'illustre Marseillais de lui dire ce qu'il désirait, celui-ci exigea une somme très considérable. *Le roi n'en*

[1] Ce fut la première pièce de Puget qui parut à Versailles. On fit l'ouverture de la caisse dans le parc, en présence du roi et de la reine Marie-Thérèse. Cette princesse fut si touchée de l'état douloureux où Milon est représenté, qu'elle s'écria tout à coup dans sa surprise : *Ah! le pauvre homme!*

[2] Le groupe d'Andromède lui fut payé 15,000 livres; on ignore ce qu'il reçut pour celui de Milon.

[redacted]

donne pas davantage à ses généraux d'armée, répliqua le ministre. *J'en conviens*, répondit Puget; *mais le roi n'ignore pas qu'il peut trouver facilement des généraux d'armée dans le nombre prodigieux d'excellents officiers qui sont à son service, mais qu'il n'est pas en France plusieurs Puget*[1]. Ces paroles étonnèrent si fort Louvois qu'il se retira silencieux; et Puget, voyant qu'il n'avait plus rien à faire à la cour, reprit fort mécontent le chemin de Marseille.

La place projetée ne fut pas exécutée [2]; on n'érigea point la statue équestre. Puget, à son retour, fit bâtir une maison vers la porte de Rome, dans une vigne située sur une petite col-

[1] Lorsqu'on abreuve de dégoûts les hommes de génie, qu'il leur soit au moins permis d'avoir la conscience de leur supériorité. On sait que le chevalier Bernin, appelé à Versailles, disait, après avoir vu à Gênes et à Toulon les ouvrages du sculpteur marseillais : *Comment le roi peut-il me faire venir d'Italie lorsqu'il a sous ses ordres un homme tel que Puget!*

[2] La place Royale actuelle fut commencée beaucoup plus tard. Vers l'année 1760, la commune acheta plusieurs maisons qu'elle fit démolir, et donna à la nouvelle place le nom de *Latour*, premier président du parlement et intendant, qui avait favorisé cette entreprise. Quelques années après, la ville reçut l'ordre du ministère de vendre une portion de cette place sur laquelle on bâtit une salle de concert et un bureau des coches. Ce qui resta fut d'une grande utilité : on y tenait le marché du charbon et des fourrages; les charrettes venaient aussi y charger et décharger les marchandises. La place fut plus tard agrandie par la démolition de la salle du concert et du bureau des coches.

[redacted]

line où se trouvait une chapelle avec un dôme. Il avait déjà construit une autre maison qui subsiste encore à l'entrée de la rue de Rome; il sut dans un petit espace trouver toutes ses commodités; il plaça sur la façade la tête du Christ, avec cette inscription : *Salvator mundi*, et plus bas ces paroles assez insignifiantes : *Nul travail sans peine*. Ce grand homme, épuisé de fatigue, mourut dans sa patrie quelques années après [1], âgé de soixante-douze ans, un mois et huit jours.

Avant d'éprouver cette perte, et vers la fin de 1688, les Marseillais avaient vu arriver dans leurs murs un homme chargé de fers, placé sur une charrette ignominieuse, faible, pâle, languissant, le corps tout meurtri par une torture récente. Sur sa figure pleine de noblesse se peignaient la douceur et la résignation. De temps en temps il levait vers le ciel des yeux presque éteints; des sanglots sortaient alors de sa poitrine oppressée, et semblaient exprimer autre chose que le repentir. Flétri par la justice humaine, on eût dit qu'il en appelait à une justice meilleure, placée au-dessus de nos préjugés, de nos passions et de nos misères; on eût dit qu'il opposait le témoignage de sa conscience et de Dieu à la société armée contre lui de sa colère et de son mépris. Cet homme était d'Anglade, victime

[1] Le 2 décembre 1694.

d'une des plus funestes erreurs judiciaires. Couvert de tout l'opprobre du crime, il méritait les palmes de la vertu. Condamné, comme voleur, aux galères pour neuf ans, il venait subir sa peine à Marseille. Et le coupable était un prêtre ; et ce prêtre odieux, levant un front superbe, se jouait des mortels crédules en s'annonçant à eux comme l'organe de *celui qui est*. La fortune de d'Anglade était dévorée par les frais d'une longue procédure ; sa femme et sa fille, chers objets de sa tendresse, gémissaient dans un triste exil. Cet infortuné, conduit à l'hôpital des forçats, ne put surmonter sa douleur ; son dernier soupir fut une protestation d'innocence ; il mourut de la mort des justes [1].

Jean de Puget, gentilhomme marseillais, fonda le Mont-de-Piété en 1695, en adoptant pour règles celles que l'on suivait déjà en Italie et en Allemagne ; il légua par son testament 60,000 livres pour cet établissement utile [2].

[1] Le 4 mars 1689.

Sa mémoire fut réhabilitée par arrêt du 17 juin 1693. — Voir le recueil des causes célèbres.

[2] Le Mont-de-Piété de Marseille prêtait sur gages aux pauvres une certaine somme, sans autre intérêt qu'une très légère rétribution pour le paiement des commis nécessaires à la régie de l'œuvre.

Les administrateurs, dont le nombre était illimité, exerçaient gratuitement leurs fonctions ; ils étaient nommés à vie par le conseil municipal.

[redacted]

Charles de Vintimille de Luc, qui gouvernait l'église de Marseille, s'appliquait à maintenir la discipline ecclésiastique et à déraciner les abus. Voulant donner de la solennité à la publication de ses sages réglements, il les promulgua, le 6 avril 1698, dans un synode composé de tous les curés du diocèse et des autres prêtres qui avaient droit de séance. Le notaire Pierre Sossin, secrétaire du prélat, fit la lecture des ordonnances, sous le titre de *Statuts synodaux*, et les enregistra ensuite au greffe de l'évêché.

Le zèle des échevins seconda, la même année, celui de l'évêque, pour une œuvre importante. Ils voyaient avec douleur un grand nombre de jeunes filles des dernières classes du peuple se livrer à une honteuse débauche dès leurs plus tendres années. Ils crurent que la source de ce désordre scandaleux était le défaut d'instruction, et pour y porter un remède efficace, ils fondèrent deux écoles gratuites confiées à des religieuses auxquelles ils assignèrent une pension annuelle de 600 livres. Lebret, intendant de Provence, autorisa cet établissement qui produisit bientôt de salutaires fruits.

Vers la fin de ce siècle, un trait remarquable de la vie de Nicolas Compian porta dans tous les cœurs l'attendrissement et l'admiration. Ce négociant marseillais, s'étant embarqué pour l'Egypte, eut le malheur d'être pris par un cor-

[redacted]

saire de Tripoli. Réduit en esclavage, il fut vendu à un riche musulman; quoique traité avec une extrême douceur, il versait des larmes amères au souvenir de sa patrie et de sa famille. Son maître, ayant fait de vains efforts pour le consoler, lui dit un jour : « Je te permets d'aller à « Marseille, d'embrasser tes parents, d'arranger « tes affaires, d'amasser ta rançon; mais promets-« moi de revenir, et donne-moi ta parole d'hon-« neur; c'est un gage qui me suffit; va, que Dieu « te conduise et te ramène en santé. »

Compian partit ivre de joie. Il passa quelques mois au sein de sa famille, laquelle ayant éprouvé des revers et perdu ses richesses, était dans l'impuissance de le racheter. Fidèle à sa parole, héros de la foi promise, il se déroba aux caresses de sa femme et de ses enfants pour aller reprendre sa chaîne.

En arrivant à Tripoli, il trouva son maître plongé dans la douleur, et à la veille de perdre sa femme qu'il aimait éperdument. « Chrétien, « lui dit-il en le voyant, tu sens mon affliction; « ton dieu t'envoie à mon secours; prie, prie « ce dieu pour ma femme et pour moi, car les « prières de l'homme de bien doivent désarmer « sa colère. »

A ces mots, Compian, tombant à genoux, pria avec ferveur à côté de la jeune femme. Les vœux de son ame honnête furent exaucés; le mal dimi-

nua, la convalescence commença bientôt, la santé revint, et la joie rentra dans cette maison longtemps affligée. Le vertueux musulman, les yeux mouillés des larmes de la reconnaissance, appela son esclave et lui dit : « Ecoute-moi, chrétien, « cesse de t'affliger. Je voudrais te retenir et couler avec toi le reste de mes jours ; je voudrais, « en t'unissant à ma fille adorée, te donner le « doux nom de fils ; mais ta religion et la mienne « s'opposent à l'accomplissement de mes vœux ; « il faut obéir à la loi, malgré le désir de mon « cœur.... Ecoute, te dis-je, laisse-moi achever, « et ne m'interromps pas par des remercîments « que je ne mérite pas encore et que je voudrais « mériter. Il me reste un bien à te donner : c'est « ta liberté. Ce n'est pas assez pour moi ; j'ai fait « charger un vaisseau de blé ; ce blé t'appartient, « je te l'ai destiné ; embarque-toi, puisque Dieu « veut que tu me quittes ; ne va pas, les mains « vides, rejoindre tes parents ; soyez tous mes amis « comme je suis le tien. » Le lecteur doit imaginer les adieux et le reste de cette scène touchante[1].

Par édit du mois d'août 1700, Louis XIV créa

[1] Guys, Marseille ancienne et moderne, p. 93.

Quelques années après, Nicolas Compian reçut par mer beaucoup de blé, lorsque la disette affligeait la ville. Les échevins, embarrassés pour en avoir et en distribuer, lui offrirent un prix très élevé, 60 livres par *charge*, ou par setier. Compian répondit : « A dieu ne plaise que j'abuse de

[redacted]

à Marseille un lieutenant général civil, un lieutenant général criminel, un lieutenant général des submissions, un lieutenant particulier civil, un assesseur criminel, ayant le titre de premier conseiller au civil, huit conseillers, un procureur du roi et deux avocats du roi, pour composer un seul corps de siége et sénéchaussée, chargé d'administrer la justice en première instance. Le roi créa encore un lieutenant et huit archers du viguier pour exécuter tous les mandements judiciaires, et veiller à la sûreté des habitants de la ville et du territoire.

Au mois de mars de l'année suivante, les ducs de Bourgogne et de Berry, revenant des Pyrénées où ils avaient accompagné leur frère, Philippe d'Anjou, appelé au trône d'Espagne, voyagèrent dans le midi de la France et passèrent quelques jours à Marseille, qui les reçut avec pompe et témoigna sa joie par des fêtes brillantes. La milice bourgeoise était commandée par Corail, Mazerat, Raoul et Anselme, capitaines de quartier. Les compagnies des marchands merciers et celle des

« l'état où nous sommes; le prix de 30 livres me suffit pour « ce que j'ai dépensé. »

Ce bon citoyen mourut le 16 avril 1732, âgé de 79 ans, vivement regretté par tous ses compatriotes. Il fut inhumé le 17 dans l'église des Dominicains où il fut accompagné par une multitude de pauvres qui, par la sincérité de leurs pleurs, lui consacrèrent l'éloge le plus éloquent.

tanneurs surpassaient toutes les autres en magnificence.

Marseille avait permis aux jésuites d'enseigner la théologie [1] dans leur maison de Saint-Jaume. Louis XIV leur ayant cédé l'ancienne fonderie du Roc des moulins, un des points les plus élevés de la ville, ils y fondèrent une autre maison sous le titre de Sainte-Croix [2]. Le père Laval, de leur compagnie, auquel Jean-Mathieu de Chazelles, professeur d'hydrographie à Marseille, avait inspiré le goût de l'astronomie pratique, engagea ses confrères à user de tout leur crédit à la cour pour obtenir du roi la permission de faire bâtir un observatoire dans cette maison. Ils y réussirent par la protection du père Lachaise, confesseur de Louis XIV; et il est probable que Cassini qui était en relation avec Laval, contribua au succès de ce projet. L'observatoire, tel qu'on le voit aujourd'hui, fut mis en activité en 1702. Laval en eut la direction, et y traça une méridienne qui n'existe plus [3].

[1] En 1689.

[2] Le duc de Guise, gouverneur de Provence, fit mettre lui-même la première pierre de l'église, et légua 18,000 livres pour la construction de cet édifice.

[3] Le père Laval ayant été nommé professeur royal d'hydrographie des élèves de la marine à Toulon en 1718, tous les instruments de l'observatoire de Marseille le suivirent. Il mourut à Toulon en 1728.

En 1712, le régime municipal de Marseille éprouva des changements. Le roi nomma six syndics de la communauté pour un temps indéfini. Une assemblée générale devait se tenir le premier de chaque mois, sous la présidence du viguier, de l'intendant ou de son subdélégué. Les échevins présentaient l'état des dépenses faites et à faire; les délibérations ne pouvaient s'exécuter qu'avec l'autorisation de l'intendant, et les syndics avaient le droit d'en exiger la communication.

Le viguier, les échevins et six conseillers changés chaque mois composaient l'assemblée particulière qui prononçait sur les objets provisoires et sur les dépenses au-dessous de 100 livres, à charge d'en rendre compte à l'assemblée générale.

La nomination du trésorier devait être approuvée par l'intendant qui adjoignait deux gentilshommes aux quatre conseillers chargés d'examiner les comptes; le visa des syndics était nécessaire. Le roi fixait les dépenses annuelles, et on ne pouvait les dépasser. Dans les cas imprévus, il fallait que l'intendant autorisât et approuvât les délibérations, et qu'un arrêt du conseil permît les emprunts, ou impositions extraordinaires. L'assemblée générale ne pouvait intenter un procès, au nom de la commune, que sur l'avis de trois avocats. L'adjudication des fermes se faisait dans son sein, et elle désignait dans chaque quartier deux citoyens chargés, l'un de

[redacted]

veiller à l'entretien des pavés, l'autre de s'occuper des alignements, coupements, réparations des édifices publics ou particuliers. Un inspecteur les secondait dans cette mission dont il rendait compte à l'assemblée générale, seule apte à procéder à l'adjudication des ouvrages, avec l'autorisation de l'intendant. Il fallait passer par ces diverses commissions avant d'être conseiller municipal.

Au commencement du règne de Louis XV, en mars 1717, ce régime fut encore modifié, surtout relativement aux élections.

L'assemblée devait être composée au moins de trente-cinq membres, et le secrétaire plaçait dans une urne élevée un nombre égal de ballottes dont six se distinguaient par la couleur blanche. Les six membres à qui le sort les donnait, désignaient quatre candidats, pris parmi *les gens de loge* ou *négociants,* pour le premier chaperon, et autant de bourgeois ou de marchands pour le second. Un scrutin secret avait lieu ensuite ; et, en cas de rejet, on tirait au sort de nouveaux nominateurs. Lorsque les quatre candidats étaient acceptés, celui d'entre eux qui devait être échevin, était désigné de la même manière.

Le lendemain on nommait, d'après ce mode, et sur une liste triple, les conseillers sortants, dans la proportion d'un tiers ; on condamnait les conseillers absents à une amende de 10 livres,

[redacted]

lorsque le nombre de trente-cinq était incomplet. Les syndics furent supprimés. L'intendant devait autoriser les dépenses au-dessus de 100 livres.

Nous allons voir des jours de deuil; nous allons voir changer la face animée d'une brillante ville, ses joies se convertir en larmes, ses spectacles en théâtres d'horreur, ses plaisirs en des douleurs affreuses. Le 31 janvier 1720, le *Grand Saint-Antoine*, vaisseau marseillais, commandé par le capitaine Chataud, partit de Seyde, alla se réparer dans le port de Tripoli de Syrie où il prit encore des marchandises et quelques Turcs pour les passer en Chypre. Il arriva à Marseille le 25 du mois de mai avec sa patente nette [1]. Il déclara aux intendants de la santé [2] que dans sa route six

[1] C'est-à-dire, une déclaration attestant qu'à Seyde, non plus qu'à Tripoli et à Chypre, il n'y avait aucun soupçon de peste. En effet ce fléau ne s'y manifesta qu'après le 31 janvier.

[2] Il est fort difficile de fixer la date précise de l'établissement de l'intendance sanitaire à Marseille. Les registres de 1640 sont les premiers qui fassent mention du nombre et des noms des administrateurs. Le registre des délibérations ne prit une forme régulière qu'en 1647.

Le nombre des intendants a souvent varié. Il était de 24 en 1640, 1641, 1646, 1648; de 17 en 1650, 1651 et 1652; de 15 en 1642. Sauf ces exceptions, il a toujours été de 16 membres; et la durée de leurs fonctions, fixée à un an, a été portée successivement à deux, à quatre (décret du 25 juillet 1805), et enfin à six (ordonnance du 7 août 1822). C'était le conseil de ville qui nommait chaque année, le 28 octobre, les

hommes de son équipage étaient morts; que trois autres avaient succombé à Livourne où il avait relâché; mais il produisit un certificat de plusieurs médecins de cette ville, attestant que la maladie des trois matelots était une fièvre maligne [1].

On savait à Marseille, depuis le commencement du mois de mai, que la peste régnait dans la plupart des échelles du Levant. Cependant les intendants, plongés dans un aveuglement inconcevable, ne prirent aucune précaution extraordinaire, et se bornèrent à faire déposer les mar-

intendants qui devaient remplacer ceux que la durée de leurs services faisait sortir de l'administration. Les échevins y furent nominativement placés, dans des circonstances graves, au nombre de deux ou de trois; mais l'ordonnance du 13 septembre 1724 les rendit tous membres nés de l'intendance. Ces fonctions ont toujours été gratuites.

Aujourd'hui le nombre des intendants paraît définitivement fixé à seize membres, par exception aux autres intendances nouvellement créées qui n'en comptent que douze, et leurs fonctions ont une durée de six ans. Le maire de Marseille en est président-né, et chaque membre remplit alternativement pendant une semaine les fonctions de président; on le désigne sous le titre de président-semainier. L'officier général ou supérieur le plus élevé en grade, le commissaire de la marine et le directeur des douanes peuvent assister aux séances avec voix délibérative.

[1] Chataud soupçonnait ces hommes d'avoir été attaqués de la peste. Il se rendit coupable de tous les maux dont la ville fut affligée, en dissimulant ce soupçon.

[redacted]

chandises aux infirmeries [1]. Deux jours après l'arrivée du vaisseau, tandis qu'on travaillait au débarquement, il mourut encore un matelot; et Gayrard, premier chirurgien de la santé, déclara, le lendemain, après avoir examiné le cadavre, qu'il n'y avait découvert aucune trace de peste. Ce rapport prolongea la sécurité des administrateurs dont l'attention aurait dû pourtant être éveillée; ils se bornèrent à prolonger la quarantaine.

Le 31 du même mois, il entra dans le port trois autres navires venant aussi du Levant. Un quatrième arriva le 12 juin; ils avaient tous patente brute [2]. On se contenta de faire débarquer leurs marchandises aux infirmeries; et le même jour, le garde de quarantaine, placé sur le vaisseau du capitaine Chataud, y mourut. Gayrard le visita et déclara qu'il n'avait aucune marque de venin pestilentiel. Le 14, l'entrée fut accordée aux passagers. Un mousse du bord de Chataud et deux portefaix employés à la *purge* des marchandises, tombèrent malades le 23, et moururent bientôt

[1] La cargaison du *Grand Saint-Antoine* valait environ 100,000 écus. On voulait sauver ce capital important, et les personnes intéressées à propager le bruit qu'il n'y avait point de contagion, trouvaient facilement d'autres personnes disposées à les croire.

[2] C'est-à-dire que dans le lieu de leur départ il y avait des soupçons de peste.

[redacted]

après : Gayrard attesta encore qu'ils n'avaient aucune apparence de contagion. D'autres personnes succombèrent : même visite et même rapport. Ces morts inopinées firent enfin impression sur les intendants qui ordonnèrent que les navires venus du Levant seraient renvoyés à l'île de *Jarre*, pour y recommencer la quarantaine. Ils firent aussi renfermer dans l'enclos des marchandises les portefaix destinés à les purifier, afin de rompre toute communication avec ceux du dehors. Deux de ces derniers furent attaqués, le 5 juillet, d'une maladie qui se manifesta par des tumeurs sous les aisselles. Un troisième tomba malade le lendemain, et il lui sortit un bubon à la partie supérieure de la cuisse. Alors les intendants commencèrent à se défier du chirurgien de la santé, et en appelèrent deux autres de la ville qui déclarèrent que les malades étaient atteints de la peste. Leur mort, arrivée le 9 juillet, donna au rapport de ces chirurgiens le dernier degré de certitude.

Les passagers du Grand Saint-Antoine, admis précédemment avec tant d'imprudence, avaient déjà porté dans la ville l'affreux poison. Il pénétra le 20 juin dans la rue de l'Echelle où une femme eut un charbon à la lèvre. Le 28, un tailleur de la place du palais mourut en peu de jours avec toute sa famille. Le 1er juillet, une autre femme de la rue de l'Echelle fut atteinte d'un

[redacted]

charbon sur le nez; sa voisine eut des bubons; et, dans fort peu de temps, toute cette rue se trouva infectée. Bientôt Peyssonel père et fils, médecins, vinrent à l'hôtel de ville [1] dire aux quatre échevins, Estelle, Moustiers, Audimar et Dieudé, qu'ayant été appelés dans une maison, à la rue Jean-Galant, près la place de Lenche, pour donner leurs soins à un jeune homme, nommé Eyssalène, il leur avait paru frappé de la peste. L'avis de ces sages médecins fut méprisé, et Dieudé surtout ne les accueillit qu'avec froideur. Cependant Eyssalène expira le lendemain. Une femme qui l'avait servi se sentit attaquée du même mal; et le même jour, Boyan, l'un des passagers, tomba malade, et mourut dans la nuit: les gens de l'art déclarèrent qu'il était atteint de la maladie contagieuse. On fit des perquisitions exactes pour découvrir les personnes qui avaient communiqué avec les pestiférés; on en conduisit quelques-unes dans les infirmeries; on séquestra les autres dans leurs maisons, et la terreur fut générale. Mais, comme plusieurs jours s'écoulèrent sans qu'on entendît parler d'aucun malade, le peuple, plein de confiance dans les mesures qu'on avait prises, fit succéder la sécurité aux alarmes.

Sécurité funeste! Le fléau reparut dans la rue

[1] Le 9 juillet.

[redacted]

de l'Echelle [1], et se glissa dans d'autres quartiers. Il enleva un fripier avec toute sa famille à la place des Dominicains, et frappa, à la rue de l'Oratoire, une couturière qui ne recouvra la santé que pour voir tomber autour d'elle tous ses parents. Le médecin Sicard avertit les échevins que le danger devenait tous les jours plus pressant; ceux-ci se faisaient encore illusion. Ils attribuaient la cause de la maladie au dérangement de la saison et à une mauvaise nourriture.

Peyssonel fils, qui eut la périlleuse mission de visiter tous les malades [2], put se convaincre que la peste fermentait dans le sein de sa patrie, il le dit tout haut, l'écrivit même dans les villes voisines qui prirent aussitôt l'alarme et s'interdirent tout commerce avec les Marseillais.

La disette commença de se faire sentir, et le peuple fut sur le point de se soulever. Lebret, intendant de Provence, et le marquis de Vauvenargues, premier procureur du pays, eurent avec Estelle, premier échevin de Marseille, et Capus, archiviste, une conférence dans laquelle ils traitèrent, en se tenant à une certaine distance les uns des autres, des moyens d'approvisionner la ville; et il fut résolu qu'on établirait

[1] Quatorze personnes y moururent le 23 juillet; d'autres succombèrent les jours suivants.

[2] Son père accablé d'infirmités fut obligé d'y renoncer.

[redacted]

deux marchés, l'un à deux lieues sur le chemin d'Aix, et l'autre du côté d'Aubagne. Les Marseillais, séparés des vendeurs par une double barrière, purent acheter les denrées dont ils avaient besoin, sous l'inspection des officiers et des gardes préposés pour maintenir la tranquillité et empêcher la communication. On établit un autre marché à l'*Estaque* pour les marchandises qui viendraient par mer. La disette diminua, mais l'abondance ne revint point.

A la réquisition de Pichatty de Croissainte qui joignait à son titre de procureur du roi les fonctions d'assesseur [1], une ordonnance fut rendue le 31 juillet pour obliger tous les mendiants étrangers de sortir de la ville, et les mendiants marseillais de se retirer dans l'hôpital de la Charité, à peine du fouet. Les moyens manquèrent pour faire exécuter cette décision. D'ailleurs on apprit que la chambre des vacations du parlement d'Aix, après avoir député à Marseille les conseillers d'Ansouis et de Franque, pour faire un rapport sur la situation de cette ville [2], venait de rendre un arrêt [3] qui défendait, sous peine de la vie,

[1] Pichatty de Croissainte a fait un journal de tout ce qui s'est passé à Marseille durant la peste; mais ce journal s'arrête au 10 décembre 1720.

[2] Ces conseillers n'entrèrent pas dans la ville; ils furent arrêtés par la crainte et l'horreur qui se répandaient déjà partout.

[3] Le même jour, 31 juillet.

[redacted]

toute communication entre les Marseillais et les autres habitants de la province. Le 1er août, Sicard et son fils, médecins, proposèrent aux échevins d'allumer, à neuf heures du soir, pendant trois jours consécutifs, de grands feux sur toutes les places publiques, le long des remparts, du Cours et des carrefours; on accueillit cette proposition avec avidité. On ordonna aussi aux habitants d'allumer des feux, à la même heure, sur le devant de leurs maisons. Tout fut ponctuellement exécuté; et l'air, pendant trois jours, se couvrit d'une fumée noire et brûlante, qui augmenta la chaleur naturelle de la saison et ne donna que plus d'activité au mal dévastateur.

Une foule d'habitants se retirèrent à la campagne. Chacun s'empressait à faire des amas de provisions, à charrier des meubles et des hardes : les voitures manquèrent. Des gens du peuple allèrent camper sous des tentes, les uns dans la plaine Saint-Michel, les autres sur les bords de l'Huveaune et le long des ruisseaux qui arrosent le territoire. Un grand nombre se fixa près des remparts; on en vit qui grimpaient sur les collines et cherchaient un asyle dans le fond des cavernes. Les marins, s'embarquant avec leurs familles sur des vaisseaux et sur des barques, se tinrent au large dans le port ou dans la rade, et présentèrent ainsi, au milieu des eaux, une ville flottante.

[redacted]

La confusion est extrême; le mal va toujours croissant; la disette devient menaçante. Les officiers de la garnison du fort Saint-Jean annoncent que le blé leur manque, et que si la commune ne leur en fournit pas, ils viendront en prendre par force. Les échevins répondent avec noblesse que si on violente les citoyens, on les verra à leur tête pour les défendre. On brûle dans les rues une grande quantité de soufre, on parfume aussi l'intérieur des maisons. Inutiles mesures! Le fléau dévorant exerce d'épouvantables ravages. La plupart des conseillers municipaux prennent la fuite; ceux qui restent se réunissent journellement sous la présidence du marquis de Pilles, viguier. Cette assemblée désigne cent cinquante commissaires dans les cinq paroisses de la ville, pour veiller aux besoins des pauvres et faire tout ce qu'exige le salut public. Le chevalier Roze est nommé commissaire général du quartier de Rive-Neuve.

En ces extrémités, Chicoyneau et Verny, médecins de Montpellier, et Michel, chirurgien en la même université, prirent la route de Marseille, par ordre de Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, régent du royaume. Ils arrivèrent à la barrière, le 12 août, et on leur envoya une voiture d'honneur. Le viguier et les échevins les prièrent de venir à l'hôtel de ville où furent convoqués tous les médecins et tous les chirurgiens marseillais. Ils se rendirent à cette invitation, et,

[redacted]

après avoir long-temps conféré sur les symptômes de la maladie, ils arrêtèrent d'aller ensemble visiter les malades des hôpitaux et ceux des divers quartiers de la ville.

La fête de saint Roch arriva. Un vœu formé pour la cessation de la peste l'avait établie. Depuis plusieurs siècles, on la célébrait avec pompe; et dans une procession solennelle, on portait le buste du saint. De Pilles et les échevins voulurent empêcher cette cérémonie pour éviter toute communication dangereuse; mais il leur fallut céder aux désirs manifestés avec violence par un peuple furieux dans sa dévotion, et ils assistèrent eux-mêmes à la procession, entourés de hallebardiers.

Le lendemain, 17 août, les docteurs de Montpellier annoncèrent aux magistrats que la peste régnait véritablement dans Marseille. On jugea prudent de dissimuler; on afficha même un avis portant que le mal n'était qu'une fièvre contagieuse qui cesserait bientôt par les secours qu'on allait recevoir de tous côtés.

Hélas! on ne pouvait plus s'abuser. Chicoyneau, Verny et Michel sortirent à la hâte; et, vers la fin du mois d'août, le fléau déchaîna toutes ses fureurs dans la cité désolée. Quel tableau déchirant! Les églises désertes; les boutiques fermées; les travaux suspendus; le commerce interdit; le cours de la justice arrêté; les vols sans répression;

[redacted]

des cris lamentables; des hurlements affreux; la mort, partout la mort sous une face hideuse; les galères retirées du quai et enfermées dans une estacade du côté de l'arsenal où les ponts sont levés et de hautes barrières posées; tous les vaisseaux marchands hors de l'amarre et à l'écart. Les liens de famille se rompent; les sentiments de la nature et de l'amitié sont étouffés. Les malades devenus un objet d'horreur, sans meubles, couverts de haillons, n'ont à côté d'eux qu'une cruche d'eau et rendent le dernier soupir dans des mouvements convulsifs; d'autres, chassés de leurs maisons, viennent s'asseoir sur le seuil de la porte, et en sont encore chassés. Il est pourtant quelques nobles cœurs que l'égoïsme ne dessèche pas et que la crainte ne rend point barbares. Ceux-là savent remplir les devoirs de père, de fils ou d'époux. Un homme éploré, tenant un crucifix d'une main et un cierge de l'autre, porte sur les épaules sa femme qui vient d'expirer dans ses bras, et va l'ensevelir au cimetière de la Major. L'amour aussi a ses martyrs, et des amants désespérés s'arrachent des bras de leurs parents éperdus pour aller soigner leurs maîtresses souffrantes. Des malheureux, dans un désespoir frénétique, les yeux étincelants, le visage livide, se jettent par la fenêtre, et leurs corps demi-nus gissent sur le pavé avec le ventre ouvert et la tête brisée. On en voit qui trempent dans le ruisseau une

langue enflammée pour étancher la soif qui les dévore. On trouve de jeunes orphelins gémissant dans leurs berceaux; on trouve des enfants attachés à la mamelle de leurs mères qui viennent d'expirer; et personne ne veut recevoir ces créatures innocentes, et elles meurent abandonnées. En ces jours de désastres, à quoi peuvent servir les dons de la fortune? Toutes les distinctions sociales s'évanouissent devant l'égalité du malheur. Le riche, manquant de tout au milieu de son or, souffre plus que le pauvre habitué aux souffrances. Le dominateur orgueilleux languit dans la misère, étendu sur le sol, triste jouet des vents, confondu parmi ceux qu'il accablait naguère du poids de ses mépris; il lutte en vain contre la mort, en invoquant une pitié stérile. C'est bien; il est bon que ces enseignements soient quelquefois donnés; cela appaise bien des murmures et fait croire à la providence.

Çà et là se traînent, parmi les morts, des moribonds enveloppés dans un linceul, comme des fantômes hideux; et le bruit des tombereaux se mêle au frémissement causé par le ballottement des cadavres. Le Cours où les échevins ont fait tendre quelques voiles de vaisseau, se remplit de pestiférés. Dans plusieurs quartiers, des corps en putréfaction sont entassés les uns sur les autres, servant de pâture aux chiens qui n'ont plus de maîtres et manquent de toute autre nourri-

[redacted]

ture. On fait la guerre à ces animaux, on les jette dans le bassin du port qui devient un cloaque infect. La rue de Ferrat est d'un aspect horrible, et le spectacle est encore plus effrayant à la rue Dauphine, si pleine de morts, de mourants et de hardes infectées, qu'on ne sait plus où mettre les pieds [1]. Le temps et les hommes manquent pour enlever ces objets de dégoût qui exhalent une puanteur insupportable. Rigord, subdélégué de l'intendant, se rend digne d'éloges par sa belle conduite. Les échevins, dignes pères de la patrie, déploient un zèle ardent et une infatigable activité. Ils travaillent sans relâche; ils se refusent les heures même destinées au repos; et la nuit les voit exécuter avec vigueur ce que le jour a vu résoudre avec prudence. L'un d'eux reste à l'hôtel de ville pour l'expédition des affaires urgentes. Il n'y est secondé que par Pichatty de Croissainte, par Capus, archiviste, et par Bouis, trésorier; car tous les employés que la mort a épargnés abandonnent leur poste. Les trois autres

[1] Cet encombrement venait de ce que la rue Dauphine aboutissait à l'hôpital des convalescents. Les pestiférés qui étaient restés seuls dans leurs maisons, les pauvres qui n'avaient aucun secours faisaient leurs derniers efforts pour se traîner jusqu'à cet asyle. Mais souvent les forces leur manquaient avant d'y arriver; ou bien n'y trouvant point de place, ils tombaient en défaillance en voulant revenir sur leurs pas.

échevins courent partout où le devoir les appelle. Comme les vagabonds dont ils se sont d'abord servis pour l'enlèvement des cadavres n'ont pas pu résister à la violence du mal, les officiers des galères leur accordent cent forçats auxquels on promet la liberté. Ces hommes déjà flétris par la justice commettent de nouveaux crimes; ils enlèvent les cadavres sans précaution, les traînent par les pieds le long de l'escalier, et quelquefois les jettent par la fenêtre; ils assassinent quelques malades pour voler avec plus de sûreté, et ensevelissent des malheureux encore vivants pour n'être pas obligés de revenir dans la même maison [1]. Ils vont, dans les rues étroites, ou d'une pente rude, prendre les morts sur des brancards, et les transportent aux endroits où les tombereaux les attendent; ils ne savent pas conduire ces chariots lugubres, brisent les harnais et les roues; et, pour comble de malheur, on ne trouve ni sellier, ni charron qui veuille les raccommoder. Les échevins, toujours à la tête des forçats qu'ils

[1] Nous avons vu ces horribles détails dans un manuscrit du père Giraud, trinitaire, qui en a été témoin, et qui a écrit jour par jour tout ce qui s'est passé à Marseille depuis l'arrivée du capitaine Chataud, jusques à la fin de 1723.

M. Jauffret, conservateur de la bibliothèque publique où ce manuscrit est déposé, a bien voulu en mettre une copie à notre disposition. Cet estimable savant s'est toujours fait un plaisir de faciliter nos recherches.

[redacted]

animent au travail, voient successivement succomber les capitaines de quartier, les gardes de police, les soldats du guet, les valets de ville. Personne sous leur commandement, ils sont seuls; mais n'importe, leur magnanime ardeur ne se ralentit point. Estelle va avec si peu de crainte, pendant la nuit, au transport des cadavres, à la rue de l'Echelle, qu'il glisse sur le pavé et tombe à côté d'un corps en pourriture. Moustier se joue tellement des périls qu'un emplâtre jeté d'une fenêtre, et encore fumant du pus d'un pestiféré, lui tombe sur le visage et se colle à sa joue. L'intrépide magistrat l'enlève sans s'émouvoir, s'essuye avec son éponge à vinaigre, et se remet à l'ouvrage.

Au lieu d'imiter ces glorieux exemples, les religieux de Saint-Victor se retranchent dans leur abbaye, frappés d'une honteuse terreur. Les chanoines de la Major, à l'exception de Boujarel, se réfugient à la campagne; et ceux des Accoules montrent la même lâcheté, quoique leurs collègues Guérin et Estay, fidèles à leurs devoirs, s'efforcent de leur inspirer des sentiments plus dignes du sacerdoce. Plusieurs curés, un grand nombre de prêtres et de religieux violent aussi les saintes obligations de leur ministère; mais quelques-uns, animés d'une charité fervente, acquièrent des droits éternels à la reconnaissance publique. Parmi eux se font distinguer les pères

Milay et Lever, jésuites : le premier s'enferme dans la rue de l'Echelle [1] pour secourir les malades; le second va partout prodiguant de bonnes œuvres et des soins empressés. Il en est peu de ces dignes apôtres qui résistent à la contagion. Héros de l'humanité, ils savent acquitter leur dette, ils accomplissent le sacrifice de la vie avec la joie de la vertu. Oh! que la mort est douce et belle lorsqu'on a marqué son passage sur la terre par des actes de bienfaisance, lorsqu'on laisse dans les cœurs honnêtes un souvenir attendrissant! L'homme n'a rien de plus à désirer, et c'est alors seulement qu'il a vécu.

[illegible] s'effacent [illegible] de l'évêque de [illegible] plus la valeur

[1] [illegible] était barricadée.

[2] [illegible] de Castel-Moron [illegible], au chateau de la Force, en Périgord, d'une ancienne famille originaire de la Navarre. Il entra chez les jésuites en 1691, d'où il sortit, quelques années après, pour être fait grand-vicaire d'Agen. Il devint évêque de Marseille en 1709, et remplaça de Poudeux de Castillon qui avait succédé un an auparavant à Vintimille du Luc, lequel était monté sur le siége épiscopal en 1684.

Ses prédécesseurs étaient, depuis Jacques Turricella dont nous avons déjà parlé (t. II, p. 227 et suiv.; voyez aussi la page 218 à la note) : J. B. d'Estampe, nommé en 1679, Toussaint de Forbin-Janson en 1668, Etienne de Puget en 1644, J. B. Gault en 1640, Eustache Gault en 1639, François de Lomenie en 1624, Nicolas Coeffetau en 1621, Artus d'Espinai de Saint-Luc en 1618.

[redacted]

des guerriers qui affrontent la mort sur les champs de bataille, ni le courage plus rare encore des magistrats et des citoyens qui bravent les périls pour défendre les lois outragées. Belsunce! Belsunce! nous ne voyons rien sous le soleil de plus beau que ton héroïsme. Que pouvons-nous, faible écrivain, pour célébrer dignement une vertu si haute, une gloire si pure? Il nous faudrait des traits de feu, une voix puissante et féconde, et tous nos efforts sont stériles, et les paroles manquent à notre admiration. Quel homme! Quel prélat! On le presse de sortir de la ville pour tâcher de se conserver au reste de son diocèse. Il rejette tous ces conseils comme une lâcheté criminelle; aucune considération ne l'arrête. Sa vie?.... Il la croirait souillée s'il ne l'offrait pas en holocauste pour le salut d'un peuple infortuné. Pourtant ne croyez pas qu'il reste aux pieds des autels, et qu'il se borne à incliner son front humilié sur le marbre du sanctuaire. Il lui faut d'autres soins, des devoirs plus sacrés, une charité plus agissante. Il va partout visiter les malades; on le voit tous les jours dans les tristes asyles de la souffrance et de la pauvreté; on le voit dans les rues à travers les cadavres. Les pestiférés les plus misérables, les plus abandonnés, les plus hideux sont ceux auxquels il va avec le plus d'empressement. Il se courbe sur les moribonds, recueille leurs soupirs contagieux, sans en craindre le poison mortel,

[redacted]

calme leur désespoir, les exhorte à la patience, et les dispose à la mort en montrant à leurs yeux égarés les trésors consolants de la miséricorde céleste. Quelquefois ils expirent devant lui; alors il leur ferme les paupières, et puis il va prodiguer ses secours à d'autres. Il donne tout son argent et met tous ses meubles en gage. Comme son palais est environné de cadavres amoncelés [1], il est contraint d'aller loger dans une maison, près de l'église Saint-Ferréol [2]. La peste l'y poursuit encore. L'ange exterminateur agite autour de lui un glaive infatigable, frappe à coups redoublés, moissonne ses officiers, ses domestiques et quelques prêtres qui le secondent. Mais il est toujours debout, notre évêque invincible; rien ne l'abat, rien ne l'ébranle, ni ce qui soulève les sens, ni ce qui glace d'effroi les esprits les plus intrépides. Il ne faillit pas un seul instant; ses forces semblent augmenter, et l'on dirait un courage qui tient plus du ciel que de la terre.

Il mourait plus de malades en un jour qu'on ne pouvait enlever de cadavres dans quatre. Les

[1] Il écrivait à l'archevêque d'Arles : *J'ai eu bien de la peine de faire tirer cent cinquante cadavres à demi pourris et rongés par les chiens qui étaient à l'entour de ma maison, et qui mettaient déjà l'infection chez moi.*

[2] C'était celle qui était occupée par le premier président du parlement lorsqu'il venait à Marseille. Belsunce ne revint dans son palais que le 2 avril 1721.

[redacted]

forçats vinrent à manquer, deux mille morts se trouvèrent exposés dans les rues, et la désolation fut à son comble. Alors les échevins en chaperon, accompagnés de quelques notables, de Roze l'aîné et de Rolland, les seuls intendants de la santé qui n'eussent pas pris la fuite, allèrent se jeter aux pieds de Leboutillier de Rancé, commandant des galères, et le supplièrent de leur accorder un nouveau renfort de forçats. De Rancé convoqua Vaucresson, intendant des chiourmes, et les officiers-généraux. Par convention du 6 septembre, cent forçats, quarante gardes, quatre caporaux et quatre officiers de *sifflet*[1] furent mis à la disposition des magistrats municipaux qui travaillèrent le lendemain à l'enlèvement des morts. Le chevalier Roze les seconda puissamment; il était toujours à cheval, et son activité semblait redoubler, depuis que de Pilles, retenu chez lui par une maladie, ne pouvait plus se livrer au mouvement de son zèle. Ils parvinrent à nettoyer la ville; mais restait l'esplanade de la Tourette où gissaient depuis quinze jours, sous un soleil brûlant, environ mille cadavres sans forme humaine. Tous les sens frémissaient à ce spectacle épouvantable. Le chevalier Roze qui s'en approcha s'aperçut que deux anciens bastions

[1] On appelait ainsi ceux qui, par un coup de sifflet, avertissaient les soldats de ramer

[redacted]

attenants à l'esplanade étaient creux, quoiqu'ils parussent terrassés. Il ordonna qu'on enlevât la voûte et trois pieds de terre qui la couvraient, et qu'on y jetât une grande quantité de chaux vive. Ensuite il réunit les forçats et se mit à leur tête. Arrivé avec eux sur la place de Lenche, il fit arrêter sa troupe, lui distribua du vin, en but lui-même sur son chapeau, fit ceindre la tête des galériens de mouchoirs trempés dans du vinaigre, descendit de cheval, s'avança vers le champ de mort, et prit par une jambe le premier corps étendu sous ses pas. Les forçats, encouragés par son exemple, travaillèrent avec ardeur; et tous les cadavres furent en peu de moments précipités dans les bastions [1].

Le 12 septembre, le régent, instruit de l'affreuse situation de Marseille, donna le commandement de la ville et du territoire à Langeron, chef d'escadre des galères, homme éclairé, équitable et ferme. Le prince enjoignit aux intendants des provinces de fournir des secours. Toutes les grandes villes du royaume, rivalisant de générosité, offrirent des tributs abondants; et les évêques ordonnèrent dans leurs diocèses des quêtes dont le produit fut consacré au soulagement

[1] Tous les galériens périrent à peu de jours d'intervalle, à l'exception de deux ou trois. Roze n'essuya qu'une courte maladie.

de la plus cruelle infortune. Jean Law, alors tout puissant par son funeste *système*, fit un don de 100,000 livres. Langeron, investi d'un pouvoir sans bornes, changea bientôt la face des choses. Il employa quatre cents forçats au nettoiement des rues et à la désinfection des maisons, fit ouvrir de grandes fosses, établit des hôpitaux, ordonna que tous les droguistes, les apothicaires, les notaires [1], les sages-femmes [2], les officiers municipaux, tous les déserteurs de la cause publique, eussent à revenir sans délai. Maille, professeur en médecine à l'université de Cahors, Boyer de Marseille et Labadie, jeunes docteurs envoyés par la cour, méritèrent cette marque de confiance par leurs talents et par leur courage. Trois chirurgiens de Paris arrivèrent aussi ; ceux de la province, piqués d'une noble émulation, vinrent s'offrir d'eux-mêmes. Chicoyneau, Verny et Michel, après avoir reçu l'ordre de la cour de rentrer à Marseille, y vinrent accompagnés de Deidier, autre médecin de Montpellier, et de Soullier, chirurgien du roi. Langeron, toujours à cheval, comme Roze, veillait à tout avec une rare prudence et maintenait une police active. On mit le feu au navire le Grand Saint-Antoine,

[1] Les malades mouraient sans pouvoir tester.

[2] Les femmes enceintes, privées de leur assistance, succombaient dans les douleurs de l'enfantement.

[redacted]

on brûla toutes ses marchandises sur l'île de Jarre, et on enferma le capitaine Chataud dans une tour du Château-d'If. La peste s'affaiblit vers la fin de septembre; mais une solitude effrayante continua de régner dans la ville où l'on ne voyait que quelques personnes, marchant à pas lents, le visage pâle et défait. On ne se parlait que de loin, et les hommes portaient des cannes d'une longueur de huit à dix pieds, vulgairement appelées *bâtons de saint Roch*, dont ils se servaient pour écarter les passants et les chiens.

Le 9 octobre, les échevins reçurent une lettre des consuls d'Avignon, qui leur apprenaient que le pape Clément XI avait ordonné dans toutes les églises de Rome des prières publiques et des processions solennelles où il assistait lui-même à pied pour supplier l'être suprême d'éloigner de Marseille l'affreux malheur qui la désolait; qu'il avait aussi publié deux brefs, dont l'un contenait des éloges pour l'immortel Belsunce, l'autre des indulgences pour les personnes *qui donneraient à boire et à manger aux pestiférés et à ceux qui étaient soupçonnés de l'être, ou qui leur rendraient quelque autre service;* que de plus il avait fait acheter dans la Marche d'Ancône 3,500 *charges* de blé pour les distribuer aux pauvres de la ville affligée.

Une jeune fille, livrée à des pratiques de dévotion, tomba malade, et l'ardeur de la fièvre

[redacted]

exalta ses idées mystiques. Elle dit à son confesseur que la mère du Christ lui était apparue et lui avait déclaré que la peste cesserait quand les deux églises de la Major et de Saint-Victor, réunies dans une procession générale, exposeraient leurs reliques à la vénération des fidèles. Le peuple demandait à grands cris cette cérémonie, et les échevins supplièrent l'évêque de donner son consentement. Belsunce l'accorda sans peine, et fit dresser sur la place de la bourse un autel où il se proposait de célébrer la messe, après y avoir placé les châsses des saints. Estelle alla prier les chanoines de Saint-Victor de satisfaire aux vœux du peuple. Ceux-ci exigèrent, dans l'intérêt de leur juridiction et de leurs priviléges, que l'on élevât deux autels, ou que l'évêque ne célébrât pas la messe. Estelle s'efforça vainement de les fléchir; leurs prétentions furent inébranlables, et la procession ne se fit pas. Cependant le grand prieur Claustral et deux religieux, députés de son chapître, vinrent à l'hôtel de ville [1] pour déclarer que les motifs invoqués par l'abbaye ne devaient pas être considérés comme un refus.

Le jour de la Toussaint, Belsunce, précédé de quelques prêtres, traversa la ville en rochet et en camail, nu-pieds, la corde au cou, tenant

[1] Le 19 octobre.

[redacted]

une croix entre les bras, et se rendit au bout du Cours [1] où l'on avait dressé un autel. Le peuple était prosterné. Belsunce lui fit un discours pathétique, se mit ensuite à genoux, s'offrit à Dieu comme une victime expiatoire, le supplia, en versant des larmes, de ne frapper que lui seul et d'épargner le reste de son troupeau. Ensuite l'héroïque prélat consacra la ville et le diocèse au *Sacré-Cœur de Jésus;* il célébra la messe, au son de toutes les cloches, et publia un mandement sur l'établissement d'une fête annuelle. Le 16 novembre, Belsunce assembla dans l'église des Accoules les faibles débris de son clergé, lut les prières que l'on récitait chaque jour dans toutes les églises de Rome pour obtenir du ciel la cessation du mal contagieux; et après une exhortation attendrissante, il porta le Saint-Sacrement sur la terrasse au-dessus de la voûte de cette église, fit l'exorcisme contre la peste avec toutes les cérémonies prescrites par les règles ecclésiastiques, et donna la bénédiction à la ville et à son territoire.

On craignait encore la disette, malgré les sages mesures de l'administration et la générosité de quelques citoyens opulents. Constans et Remuzat employèrent leurs fortunes à l'achat de 20,000 charges de blé; Martin, Grimaud et Béolan pri-

[1] Du côté de la porte d'Aix.

[redacted]

rent volontairement pour les boucheries les soins les plus louables. Taxil, agent de la compagnie des Indes, remit aux échevins 1,600 marcs de matières d'argent et 20,049 marcs de piastres, pour les convertir en nouvelles espèces à la monnaie de Montpellier.

On préparait des vaisseaux pour aller chercher du blé dans le Levant, lorsqu'on apprit [1] qu'un des navires, sur lequel les ministres du pape avaient embarqué à Civita-Vecchia les grains destinés aux pauvres de Marseille, avait malheureusement fait naufrage à Porcherolles, et qu'on n'avait pu sauver que 300 charges qui arrivèrent à Toulon et qui furent de là expédiées à Marseille.

Le dernier jour de cette année mémorable, Belsunce convoqua son clergé dans l'église Saint-Ferréol, prit le saint ciboire, sortit processionnellement de la ville par la porte de Rome et rentra par la Joliette, après avoir traversé le terrain qui servait à la sépulture des pestiférés [2], lieu de silence et d'horreur, redoutable cercueil qui regorgeait de victimes, quoique la mort y pressât les rangs [3].

[1] Le 23 novembre.

[2] On avait creusé des fosses le long des remparts, depuis la porte du Bernard-du-Bois jusques à celle d'Aix.

[3] « Belsunce marcha sur des cadavres hideux, à moitié enterrés, pourris ou desséchés, les uns levant les mains vers le ciel, les autres ayant un pied en l'air, un genou, ou une

[redacted]

Dans les premiers mois de 1721, on ne trouva plus de paysans pour cultiver les terres. On tira du palais de justice un grand nombre de criminels, parmi lesquels se trouvait La Cassotière, économe de l'hospice des orphelins, et on les pendit suivant la teneur des sentences rendues par Langeron, assisté d'Estelle, de Moustiers, d'Audimar et de Dieudé. On renouvela la désinfection des maisons; on brûla jour et nuit une quantité immense de hardes et de meubles : ce qui couvrit la ville d'une épaisse fumée et répandit une odeur insupportable. La troisième fête de Pâques, Belsunce célébra encore la messe au bout du Cours.

Au 31 mai, les galères avaient fourni sept cent vingt-quatre forçats, parmi lesquels six Turcs esclaves. A la revue qui fut faite ce jour-là, il ne s'en présenta que deux cent quarante-un qui attendaient l'ouverture des passages pour retourner dans leur pays et jouir de la liberté qu'ils avaient gagnée au péril de leur vie [1].

« épaule. On en voyait d'autres dans des postures indécentes « et des attitudes horribles. Ainsi s'est terminée cette année, « dont les historiens et les peintres ne donneront jamais « qu'une faible idée et une imparfaite ébauche. » Manuscrit du père Giraud.

[1] Quand les chemins furent ouverts, on retint sur les galères ceux qui n'exerçaient aucune industrie et qui n'avaient vécu que de brigandage. On donna une liberté entière aux autres.

[redacted]

En juin et en juillet, la mort de quelques personnes répandit une terreur profonde. On redoubla de précautions, et au mois d'août, toutes les craintes s'évanouirent. Le 20, les églises furent ouvertes avec solennité; et en septembre, il n'y eut plus aucune trace de peste. On porta, dans une procession générale, les reliques de saint Roch et toutes celles que l'on conservait à la Major. Langeron y assista, placé entre les échevins et précédé de quatre compagnies de troupes flamandes. Le lendemain, on fit un acte déclaratif de l'état sanitaire de la ville, pour rassurer les provinces françaises et les nations étrangères.

Langeron sortit de Marseille le 29 novembre, et de Brancas, nommé au gouvernement de la Provence, fit son entrée dans Aix, portant l'ordre de la cour pour l'élection de deux nouveaux échevins à la place d'Estelle et d'Audimar. L'élection se fit le 1er décembre; Pierre Remuzat et J. B. de Saint-Michel furent nommés.

La sécurité régnait dans tous les cœurs qui s'ouvraient à la joie, lorsque, le 4 mai 1722, un homme mourut subitement à la rue de la Croix-d'Or, et l'épouvante qui se répandit augmenta le lendemain par la mort de deux jeunes et jolies personnes, auxquelles on avait présenté quelques pièces de dentelles. Une femme fut aussi frappée de mort subite dans un café, près l'hôtel de ville; deux autres femmes eurent la même destinée,

[redacted]

l'une à la Grand'Rue, l'autre vers les Augustins. Le peuple consterné croit voir apparaître un nouveau germe de peste. Les imaginations s'échauffent; les religieux de Saint-Victor se retranchent encore dans leur abbaye; les écoles publiques sont désertes; la citadelle Saint-Nicolas et le fort Saint-Jean lèvent les ponts-levis; les boutiques se ferment; mais les échevins les font ouvrir sous peine de trois mois de prison et de confiscation des marchandises en faveur des hôpitaux. Ils barricadent la rue de la Croix-d'Or, et s'efforcent de calmer les alarmes. Vains efforts! On ne peut se faire illusion, car c'est bien la peste qui menace de dévorer ceux qu'elle a d'abord épargnés. Les habitants sortent en foule de la ville, et quelques-uns franchissent même les barrières en-delà des murailles. Les soldats, préposés à la garde des passages, tirent sur les fuyards, et des élèves en médecine sont tués du côté d'Aubagne.

De Brancas rend une ordonnance qui défend aux Marseillais de sortir de leur territoire, sous peine de mort; il enjoint aux malades de se déclarer dans les vingt-quatre heures, sous la même peine. Il tente ensuite de contracter un emprunt pour secourir la ville, et offre en gage ses terres, ses charges et ses pensions. Le marquis de Pilles donne toute sa vaisselle, évaluée à 10,000 livres. On ouvre dans le jardin de l'observance des fosses pour enterrer vingt mille morts, et on élève

[redacted]

une potence au milieu du Cours pour contenir les malfaiteurs.

La contagion s'annonçait avec des symptômes moins meurtriers qu'en 1720; cependant elle enleva un grand nombre de malades; et parmi les religieux qui succombèrent, on regretta Jouvenne, clerc trinitaire, âgé de dix-huit ans, lequel, par ses talents précoces, donnait de brillantes espérances.

Dans ces circonstances, Louis xv, pressé par les instances des amis de Langeron, le nomma une seconde fois commandant général de sa bonne ville de Marseille. De Pilles, vivement affligé, jugea convenable de justifier sa conduite. Il convoqua tous les notables à l'hôtel de ville, et l'assemblée dressa, le 8 juin, un manifeste attestant que ce gouverneur avait pris les plus sages mesures pour éteindre la peste et pour prévenir tous les malheurs. On envoya cet acte à la cour, et on le rendit ensuite public.

De Pilles ne voulut pas attendre l'arrivée de Langeron, et se retira, le 27 juin, dans son gouvernement des îles. Le commandant général fit le lendemain son entrée à Marseille. La maladie cessa bientôt; mais Langeron continua de maintenir, pendant plusieurs mois, toutes les mesures préservatives. Par un édit donné à Versailles, le 19 novembre, le roi ordonna l'enlèvement des barrières et la retraite des troupes qui formaient

[redacted]

le cordon sanitaire. Cependant les marchandises ne purent être exportées que le 27 mai 1723, et le même jour, on publia un édit royal qui permettait le libre commerce avec les îles de l'Amérique. Le 1er septembre, le capitaine Chataud sortit des prisons du Château-d'If et parut en public sans causer la moindre émotion populaire. Le 4, Langeron partit de Marseille pour se rendre à la cour.

L'Europe entière était frappée d'une si grande terreur, que les relations commerciales n'y furent entièrement libres qu'au commencement de l'année suivante. En mai 1720, Marseille avait quatre-vingt-dix mille habitants. Cette peste horrible en enleva quarante mille dans la ville, et dix mille à la campagne[1]. Depuis lors le régime sanitaire fut soumis à des réglements sages et sévères, et quoique la contagion ait plusieurs fois paru dans le Lazaret, les précautions constantes qu'on a prises l'ont toujours étouffée[2].

[1] Le dénombrement des morts fait officiellement ne s'élève qu'à 30,137 dans la ville et à 8,970 dans le territoire : ce chiffre ne peut pas être considéré comme exact. Comment les commissaires de quartier, chargés de ce travail, auraient-ils pu tenir rigoureusement leurs registres dans des conjonctures aussi désastreuses? Le médecin Bertrand, historien véridique de la peste, adopte le nombre que nous avons nous-même adopté.

[2] Des signes de peste se sont manifestés au Lazaret de Marseille : en juin 1741, en mai 1760, en mai 1768, en mai

[redacted]

Dès l'année 1716, quelques hommes de lettres avaient manifesté le désir de former une académie; mais comme ils n'avaient aucun plan déterminé, ils ne s'étaient assemblés que pour faire des propositions oiseuses, sans travailler pour eux-mêmes, ni pour le public. Cinq ans plus tard, et pendant que la peste faisait de Marseille un vaste sépulcre, de paisibles amis des muses se retirèrent à la campagne, et, gémissant parmi eux sur les pertes qui les accablaient, ils soulageaient leur douleur par des entretiens familiers et par des lectures instructives. L'abbé de Porrade les réunissait habituellement chez lui. Lorsque la contagion, qui respecta cet asyle modeste, eut calmé ses fureurs, leurs assemblées se continuèrent dans la ville. Les premiers membres furent l'abbé de Porrade, Cary et Peyssonel, avocats, Bertrand, docteur en médecine, Robineau, commissaire des guerres, Dulard, Aymar, le Fournier, de Guérin, Olivier, Soissans et Vacon. Ils admirent bientôt dans leur sein plusieurs autres littérateurs marseillais, au nombre desquels était

1784, en janvier 1785, en 1786, en 1796, en mai 1819. En juin 1825, ce fléau parut à Pomègue : le capitaine du bâtiment *la Sabine*, venant de Seyde, et deux matelots moururent.

La fievre jaune se montra pour la premiere fois au Lazaret en 1802 ; elle y fut apportée par *le Colombia*, vaisseau américain, capitaine Hallowel. Cette cruelle maladie y parut aussi en 1804, en 1805 et en 1821.

[redacted]

Chalamond de la Visclède, couronné plusieurs fois par l'académie française.

Ce ne fut qu'en 1726 que les séances de cette compagnie eurent quelque régularité. On délibéra d'avoir des registres, d'ouvrir une correspondance, d'écrire des procès-verbaux, de nommer un directeur et un secrétaire perpétuel. Le sort désigna le Fournier pour le premier emploi, et l'unanimité des suffrages confia la seconde charge à Chalamond de la Visclède.

Le maréchal duc de Villars, gouverneur de la Provence, accepta le titre de protecteur de la société naissante, et lui fit obtenir, au mois d'août, des lettres patentes du roi, sous le titre d'académie de belles-lettres. La compagnie rédigea ses réglements. Elle fixa à vingt le nombre des membres résidants, et donna à un pareil nombre d'étrangers le titre d'associés. Dans la première de ses séances préparatoires, le docteur Bertrand lut une grande dissertation sur *l'utilité des académies démontrée par le mécanisme du corps humain*. Bientôt après, l'académie française s'empressa de s'affilier la nouvelle compagnie, sur la demande de la Visclède, de Taxil et de Dubellis, envoyés en députation. Le 12 novembre de la même année, de la Visclède, portant la parole au nom de ses confrères, vint remercier les quarante immortels. Fontenelle, qui en était alors le doyen et le directeur, répondit à son discours, et

[redacted]

les trois députés furent invités à prendre place à la séance.

Villars fit remettre à l'académie de Marseille [1] l'acte de fondation d'une rente de 300 livres, pour faire frapper toutes les années une médaille d'or, comme prix du concours, décerné en séance publique, le jour de la saint Louis [2].

Il y avait aussi à Marseille une académie de musique, sous le nom de concert, également placée sous la protection du maréchal de Villars [3].

[1] En 1731.

[2] L'académie n'avait point de lieu fixe pour ses assemblées; elle se réunissait tantôt dans la maison d'un de ses membres, tantôt dans celle d'un autre. Belsunce l'accueillit dans son palais épiscopal. Les séances publiques se tenaient le plus souvent à l'hôtel de ville. Les académiciens obtinrent ensuite un local spécial dans la rue Saint-Jaume. En 1781, le roi mit à leur disposition l'observatoire, et la compagnie y tint ses séances jusques à la révolution.

Le 6 mars 1766, Louis XV avait accordé de nouvelles lettres patentes, qui conféraient à la compagnie le titre d'académie des sciences, belles-lettres et arts. Le réglement annexé à ces lettres patentes portait à trente le nombre des membres de l'académie, dont quinze pour les belles-lettres et arts, et quinze pour les sciences. Deux secrétaires perpétuels furent choisis pour chaque classe. Le directeur et le chancelier devaient être pris alternativement dans chacune.

[3] Cette société fut établie en 1717. Villars lui donna, deux ans après, des lettres d'attache et d'approbation en ces termes : « Approuvons l'établissement de ladite académie, attendu « qu'elle peut occuper agréablement grand nombre d'honnêtes « gens, sans être à charge à la ville, et que ces divertissements

[redacted]

Le premier théâtre établi dans cette ville était situé à la rue de la Reynarde, alors le centre des beaux quartiers. Des acteurs ambulants venaient y représenter les essais de nos anciens poètes dramatiques et les ouvrages récents de Corneille, de Racine et de Molière. Lorsque les agrandissements de la ville eurent fixé les principales habitations vers la partie orientale du Cours, cette salle de spectacle se trouva trop éloignée, et Gay, maçon-entrepreneur, projeta d'en construire une autre. Il obtint, à cet effet, de l'administration municipale, par bail du 8 avril 1733, la location d'un terrain entre la rue de Rome et la rue d'Aubagne, dans la direction de la rue Vacon; c'est sur cet emplacement que Gay bâtit sa nouvelle salle qui a été ouverte au public pendant cinquante-cinq ans [1].

Marseille était toujours digne de sa renommée, et plusieurs de ses enfants marchaient avec éclat dans la carrière des lettres et des sciences. Antoine Duparc prit Puget pour modèle et excella

« sont bien préférables à ceux du jeu si dangereux, auxquels « nous désirerions qu'ils pussent faire quelque diversion. »

Les jours de concert étaient le lundi et le vendredi de chaque semaine.

[1] Les travaux furent terminés en 1739. Des lettres patentes fixèrent exclusivement les représentations théâtrales à ce local, et ordonnèrent la clôture de celui de la rue de la Reynarde.

[redacted]

principalement dans la peinture [1]. La famille Nicolas acquit une grande réputation dans l'art de dessiner avec vérité les armoiries et les costumes. Antoine Nicolas fut celui qui poussa cet art au plus haut degré de perfection; il fit une précieuse collection héraldique [2].

L'abbé Pellegrin, présentant un mélange bizarre d'occupations sacrées et de travaux profanes, travailla pour les théâtres de Paris, et mit en *cantiques spirituels* l'Ancien et le Nouveau Testament, les Psaumes de David, l'Imitation de J.-C., sur des airs connus d'opéras et même de vaudevilles.

> Le matin catholique et le soir idolâtre,
> Il dîna de l'autel et soupa du théâtre [3].

Gros [4] se fit remarquer par son talent pour la poésie provençale, et se livra surtout à l'apologue. On trouve dans son recueil des compositions pleines de grace, d'abandon et de naïveté, des traits charmants que Lafontaine n'aurait point désavoués. La maison de la marquise de Simiane,

[1] Sa fille Françoise, disciple de J.-B. Vanloo, eut plus tard beaucoup de succès à Paris et à Londres, et reçut dans ses vieux jours à Marseille une pension de l'impératrice de Russie.

[2] Continuée par Kapeller, directeur de l'académie de peinture.

[3] Ces deux vers si connus sont de Rémi, poète inconnu.

[4] Né à Marseille en 1698, mort en 1748.

[redacted]

petite fille de madame de Sévigné, était alors ouverte à tous les littérateurs; Gros y fut admis; il chanta sa protectrice qui fut sensible à ses louanges et lui en témoigna sa reconnaissance par le plus favorable accueil. Mais Gros n'était pas riche, et la marquise ne lui ouvrit pas sa bourse. Il quitta Marseille pour se rendre à Paris, croyant que son talent lui créerait des ressources. Vain espoir! Il fallut se résoudre à entrer dans les fermes, et le petit emploi qu'il y obtint ne le sauva pas de la misère. Le poète infortuné, doux et bon par caractère, toujours calme sous le poids des revers, sut allier les mœurs les plus pures à l'esprit le plus élevé.

Le malheur accabla aussi Dumarsais [1], digne pourtant de couler des jours prospères. En voyant le triste cours des choses de ce monde, et la fortune, misérable prostituée qui prodigue sans discernement ses faveurs sans pureté, l'ame découragée se concentre en elle-même, se resserre de désespoir, et voudrait rompre tous ses rapports avec une société frivole, égoïste et corrompue. Si du moins les hommes s'efforçaient de réparer les torts de l'aveugle destin! Mais non; ils se plaignent de ses bizarreries et de ses injustices, et eux aussi ils sont bizarres dans leurs

[1] Dumarsais naquit à Marseille le 17 juillet 1676; il mourut à Paris le 11 juin 1756, sans biens et sans honneurs.

[redacted]

affections, injustes dans leurs choix : ils laissent dans l'oubli le génie qui fuit le tumulte, et ils applaudissent à la médiocrité intrigante, et ils accueillent avec un sourire adulateur le charlatanisme ambitieux, et ils lui offrent des couronnes profanées[1] ! L'immortel Puget fut abreuvé de dégoûts et d'amertume, au sein de cette Marseille dont il était l'ornement. Gros y fut méconnu ; Dumarsais éprouva le même sort, quoiqu'il eût des titres puissants à la reconnaissance de ses compatriotes. Ce grammairien philosophe, joignant la conception la plus nette à la méditation la plus profonde, concilia dans la logique les doctrines des trois grands métaphysiciens qui se partageaient l'empire de la science : Aristote, Descartes et Bacon. Ses ouvrages sur la grammaire générale éclipsèrent les travaux des illustres solitaires de Port-Royal, et son traité *des Tropes* restera comme un beau monument élevé à sa gloire. Sous l'avilissant empire des abus monarchiques

[1] C'est une chose déplorable de voir, dans tous les temps, les Marseillais s'enthousiasmer mal à propos pour des gloires étrangères et souvent équivoques, et n'accueillir qu'avec indifférence leurs propres illustrations. Un de mes amis, littérateur d'un talent remarquable, me développait un jour avec beaucoup d'esprit les *inconvénients d'être Marseillais à Marseille*. Cette thèse n'est malheureusement que trop vraie, non-seulement sous le rapport littéraire et scientifique, mais encore sous tous les rapports possibles. Moi qui écris avec émotion ces lignes désespérantes, j'en rougis pour ma ville natale.

et des préjugés religieux, Dumarsais se montra tel que devait être un homme qui avait de la droiture dans l'esprit et de la générosité dans le cœur. C'est dire assez qu'il hâta de tous ses moyens le progrès des idées salutaires et des améliorations sociales. Guidé par l'amour du bien et par la puissance de la conviction, il seconda les nobles efforts [1] de cette philosophie bienfaisante qui, tantôt avec les traits du ridicule, tantôt avec les armes du raisonnement, combattait pour faire prévaloir la vérité sur l'imposture, les droits des peuples sur le despotisme des rois, et la morale universelle sur des croyances tellement absurdes qu'un jour nos neveux, plus heureux que nous, ne pourront pas comprendre qu'elles aient régné si long-temps.

Les deux frères Peyssonel prouvèrent que le talent était héréditaire dans leur famille, qui se distingua toujours par des services rendus à Marseille. Charles [2], entré dans la belle carrière du barreau, joignit la profondeur du jurisconsulte à l'éloquence de l'avocat; revêtu ensuite de fonctions diplomatiques et consulaires, il sut les faire servir au profit de l'histoire et de la géographie.

[1] Il n'est pourtant pas l'auteur de plusieurs ouvrages philosophiques qui lui furent attribués, et qui sont du baron d'Holbach.

[2] Charles Peyssonel naquit à Marseille le 17 décembre 1700; il mourut à Smyrne le 16 mai 1757.

[redacted]

Des ouvrages considérables sur le commerce du Levant, des voyages entrepris avec danger pour connaître des lieux jadis fameux et maintenant barbares, des recherches curieuses de médailles et de monuments antiques, tels furent ses travaux constants. Jean-André [1], médecin du roi à la Guadeloupe et naturaliste célèbre, s'illustra par de belles découvertes sur le corail. Versé principalement dans l'étude de l'histoire naturelle de la mer dont Marsilli lui avait inspiré le goût, il fit un appel honorable aux savants de toutes les nations, les engagea à se livrer sans réserve à cette étude alors peu connue, et leur offrit des couronnes académiques.

La législation ancienne et moderne de Marseille, les langues qu'on y parla, ses costumes, ses armes, ses mœurs et ses usages furent l'objet des curieuses recherches d'Artaud et de Dieudé. L'immortel Belsunce dressa le tableau des évêques ses prédécesseurs. Cary, profond antiquaire, jeta une vive lumière sur la fondation de l'illustre colonie des Phocéens; il fit aussi l'histoire des rois du bosphore Cimmérien, et une dissertation sur Lesbonax, philosophe de Mitylène. Guys traça un parallèle entre les mœurs des anciens Grecs et ceux des Grecs modernes; et Barthe, jeune

[1] L'époque de sa naissance est incertaine. Il mourut à la Guadeloupe en 1749.

[redacted]

encore, offrit à ses concitoyens les prémices de sa charmante muse, douce aurore d'un jour brillant.

Le génie de l'abbé Barthélemy grandissait alors dans Marseille, heureuse d'être le témoin de ses naissantes inspirations [1]. L'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, entré au collége de l'oratoire, étudia sous le père Raynaud, professeur habile, qui depuis se distingua lui-même par son éloquence dans les chaires de la capitale. Le jeune Barthélemy suivit ensuite les cours de philosophie et de théologie dans la maison des jésuites. Un maronite, élevé à Rome, se trouvait à Marseille auprès d'un oncle qui faisait le commerce du Levant. Il se lia avec Barthélemy, lui enseigna la langue arabe, et l'accoutuma même à la parler facilement. Ainsi il était réservé à la Phocée des Gaules d'élever dans son sein fécond l'homme célèbre, qui devait, quelques années plus tard, évoquer les souvenirs immortels de la mère patrie et ranimer sa cendre poétique.

Les académies de province, qui n'ont jamais été les sanctuaires du bon goût, avaient à cette époque quelque utilité, parce qu'elles contribuaient à répandre l'usage de la langue française qui n'était point encore populaire. L'académie

[1] Jean-Jacques Barthélemy, né à Cassis le 20 janvier 1716, séjourna à Marseille depuis 1727 jusqu'en 1744.

[redacted]

de Marseille, sans faire exception à la règle commune, s'efforçait d'acquérir des titres à l'estime publique, et Voltaire sollicita la faveur d'être reçu parmi ses membres associés. Il lui fit ses remercîments, dès qu'il eut obtenu ce titre [1], ce qui ne la sauva pas d'une sanglante épigramme. La compagnie prenait le titre de fille de l'académie française : *Oui*, dit le spirituel frondeur de tous les ridicules, *c'est une fille très sage et qui ne fait pas parler d'elle*.

Montesquieu allait souvent à Marseille visiter madame d'Héricourt, sa sœur, femme de l'intendant des galères. Se promenant un dimanche au soir sur le Port, il est invité par un jeune matelot à choisir de préférence son bateau pour aller faire un tour en mer. L'air d'éducation et la physionomie intéressante de cet homme le frappent. Entré dans le bateau, il interroge son conducteur, et il apprend de lui que son nom est Robert, qu'il est apprenti joaillier de profession, qu'il se fait batelier les fêtes et les dimanches pour gagner quelque argent de plus et seconder sa mère et ses deux sœurs qui, de leur côté, travaillent de toutes leurs forces; que tous quatre s'efforcent ainsi d'amasser 2,000 écus pour former la rançon de leur père, pris par des corsaires et emmené captif à Tétuan. Montes-

[1] En 1746.

[redacted]

quieu, touché de ce récit, se fait conduire à terre, met dans la main d'un fils si vertueux sa bourse qui contenait 400 francs en or, et s'échappe. Six semaines après, le père revient dans sa maison, juge bientôt à l'étonnement des siens qu'il ne leur doit pas sa liberté, comme il l'avait cru d'abord, et leur apprend que non-seulement on l'a racheté, mais qu'encore, après avoir pourvu aux frais de son habillement et de son passage, on lui a remis une somme de 1,200 francs. Le jeune homme alors soupçonne un nouveau bienfait de l'inconnu. Mais où le voir, ce mortel généreux qui sèche avec tant de noblesse les larmes de l'infortune? Comment des cœurs rendus à la joie lui exprimeront-ils leur reconnaissance? Robert fils se met en devoir de le chercher. Après deux ans d'inutiles démarches, il le rencontre par hasard dans la rue, se précipite à ses genoux, et le conjure de venir recevoir les bénédictions d'une famille qui lui doit son bonheur. Montesquieu, surmontant son émotion, paraît impassible, ne veut convenir de rien, et s'échappe à la faveur de la foule que les instances pressantes de ce jeune homme avaient réunie autour de lui [1].

[1] Cette belle action qui a été mise sur la scène, sous le titre de *bienfait anonyme*, serait toujours restée ignorée, si les gens d'affaires de Montesquieu n'eussent trouvé, après sa

[redacted]

L'abbaye Saint-Victor était depuis long-temps une école de scandale; tous les raffinements du luxe et toutes les voluptés du siècle se donnaient rendez-vous dans ce cloître privilégié, remplaçant la grotte célèbre où les premiers chrétiens de Marseille, pauvres et obscurs, avaient jadis versé des larmes de pénitence. Les jeux folâtres et les joies insensées retentissaient dans l'antique sanctuaire des cénobites, prostitué à d'indignes usages, pendant que des chantres gagés remplissaient les devoirs des abbés indolents, chargés d'honneurs et fiers de leurs parchemins. Le mal était si grave qu'il paraissait incurable. On recourut au seul parti qui restait à prendre, et l'abbaye fut sécularisée, en vertu des bulles de la cour de Rome, approuvées par lettres patentes de Louis XV, signées à Compiègne en 1751. Ces patentes donnent à l'église le titre de *noble et insigne collégiale*. Les chanoines devaient être Provençaux et faire preuve de cent cinquante ans de noblesse paternelle; ils portaient une croix à huit pointes, attachée à un cordon rouge en camail, d'un côté saint Victor, avec ces mots: *Sancti Victoris Massiliensis*, et de l'autre, le

mort, une note écrite de sa main, indiquant qu'une somme de 7,500 francs avait été envoyée par lui à Main, banquier anglais a Cadix. Main interrogé répondit qu'il avait employé cette somme pour délivrer un Marseillais nommé Robert, esclave à Tétuan, conformément aux ordres de Montesquieu.

[redacted]

portail de l'église, avec cette devise : *Monumentis et nobilitate insignis*. On les vit alors, ces religieux élégants, étaler dans la ville leur oisiveté frivole, beaux esprits faisant pitié, fades oracles des cercles à la mode.

Les principales dignités étaient à la nomination du roi, les canonicats à celle de l'abbé, conjointement avec le chapitre, composé d'un prévôt, d'un chantre, d'un trésorier, de seize chanoines ordinaires et de six petits chanoines amovibles.

Belsunce termina sa carrière à Marseille, le 4 juin 1755. La cour lui avait offert, en 1723, l'évêché de Laon, duché-pairie, et, en 1729, l'archevêché de Bordeaux. Ce prélat ne voulut pas abandonner une église que tant de sacrifices lui rendaient si chère, et il en fut dédommagé par deux riches abbayes. Un zèle exagéré le précipita dans des démarches imprudentes sur les affaires du jansénisme. Il eut de vives disputes avec l'évêque de Montpellier et de longues contestations avec le parlement d'Aix. Il accusa, dans des écrits publics, les pères de l'oratoire de Marseille [1], de s'être retirés de cette ville pendant

[1] Les pères de l'oratoire vinrent se fixer à Marseille, presque dès leur institution, sous le généralat du cardinal de Bérulle. Le 26 mai 1620, le chapitre de la cathédrale leur donna l'église et l'hôpital de Sainte-Marthe. Le 26 février 1625, en vertu d'une délibération du conseil municipal, Louis

[redacted]

la peste. Il fut le premier des évêques qui imagina de faire interroger les malades sur leur soumission à la bulle *Unigenitus*, et de refuser les sacrements aux opposants. Le régent, n'ayant jamais pu le ramener à des sentiments plus pacifiques, dit un jour, en sortant d'une conférence avec lui : *Voilà un saint qui a bien de la rancune.*

Au commencement de 1756, les Marseillais fournirent au maréchal de Richelieu de puissants secours pour sa glorieuse expédition de Mahon. Ils étaient alors témoins d'une longévité extraordinaire. Annibal Camoux, désigné par les Provençaux sous le nom de *péro Anniba*, naquit en 1637 dans la vallée de Barcelonnette. Après avoir servi avec honneur dans l'infanterie de ligne, il obtint son congé à l'âge de soixante ans, et se fixa à Marseille, où il avait été pendant long-temps en garnison [1]. Il choisit pour son séjour une petite maison de campagne située sur le bord de la mer, cultiva lui-même sa terre, et la pêche lui servit de délassement. La paye des invalides qui lui avait été accordée, fut doublée lorsqu'il eut atteint un siècle. Il poussa sa carrière jusqu'à cent vingt-deux ans, et mourut

de Vento, Pierre Besson, André Borrély, consuls et Jean de Maux, assesseur, leur remirent le collége de la ville. Louis XIII confirma cet acte.

[1] Il avait été employé à la construction de la citadelle Saint-Nicolas.

[redacted]

en 1759. On attribue sa longue vie à une modération constante, à un sang-froid imperturbable, et surtout à un régime extrêmement sobre [1]. On raconte du père Annibal plusieurs anecdotes qui prouvent qu'il avait un sens droit et un esprit juste. Ce respectable vieillard fut enterré dans l'église des Picpus à Marseille. Il eut plusieurs enfants qui ont poussé fort loin leur carrière [2].

Les jésuites allaient voir fondre sur eux l'orage le plus terrible. Le père Lavalette, visiteur général et préfet apostolique des missions établies à la Martinique, y avait amassé des richesses immenses, en se livrant à de vastes opérations de commerce, malgré son vœu de pauvreté. Il avait pour correspondants à Marseille les deux frères Lioncy et Gouffre, négociants. En 1756, les Anglais arrêtèrent ses envois, ils s'emparèrent de ses vaisseaux, et Lavalette fit une banqueroute

[1] Il déjeûnait tous les jours avec un morceau de pain qu'il frottait d'une gousse d'ail. Il avait l'habitude de tenir continuellement dans la bouche un morceau de racine d'angélique.

[2] Jourdan, paysan de Mazargues, au territoire de Marseille, dit le *père éternel* à cause de son grand âge, mourut le 9 avril 1782, âgé de 111 ans. Sa santé n'avait jamais été altérée, ni sa vue affaiblie. Jusqu'à ses derniers instants, il avait conservé l'habitude d'assister tous les jours à la messe. A cent cinq ans, il mangeait encore du biscuit de mer; il ne buvait que du vin, et se levait régulièrement au point du jour, en été comme en hiver.

[redacted]

plus considérable que les sommes perdues, car les effets qu'on lui prit ne furent pas vendus 1,200,000 francs, tandis que sa banqueroute fut de 3,000,000.

Les Lioncy et Gouffre y perdirent tout-à-coup 1,500,000 francs, et Saci, procureur des missions à Paris, eut ordre de leur en offrir 500,000 pour les appaiser; mais l'offre ne fut pas réalisée. On employa une partie de cette somme à satisfaire d'autres créanciers dont les cris paraissaient plus dangereux. Alors les trois Marseillais se pourvurent devant la juridiction consulaire de leur ville; et le 19 novembre 1759, Lavalette fut condamné, en leur faveur, au payement des 1,500,000 francs. Les mêmes créanciers demandèrent la commune exécution contre la *société de Jésus* tout entière, comme responsable et solidaire. Leurs conclusions furent accueillies par défaut, le 29 mai 1760.

Les jésuites pouvaient appeler de cette sentence par-devant la commission du conseil établie pour juger tous les différends touchant le commerce de l'Amérique; mais on leur donna le funeste conseil de plaider devant le parlement de Paris, et ils obtinrent des lettres patentes attribuant à la grand'chambre toutes les questions de ce procès célèbre qui fixait les regards de l'Europe. La cause fut plaidée avec solennité. Les frères Lioncy et Gouffre confièrent la défense

de leurs intérêts à Gerbier, le plus éloquent improvisateur des temps modernes. Ils soutinrent, comme ils l'avaient déjà fait devant les juges consuls de Marseille, que, dans le gouvernement des jésuites, tout était soumis au pouvoir du général; qu'il était le seul propriétaire et dispensateur des biens de la compagnie. Pour prouver cette assertion, ils invoquèrent et citèrent les constitutions de l'ordre. Les jésuites offrirent de démontrer, par les mêmes constitutions, que la société n'était propriétaire de rien; que les biens appartenaient à chaque collége ou maison, qui ne pouvaient être solidaires l'un pour l'autre. Comme les parties appuyaient respectivement leurs moyens sur ces constitutions fameuses, il intervint, le 17 avril 1761, un arrêt qui ordonnait qu'elles seraient déposées au greffe pour y subir un examen.

Le parlement de Paris, après plusieurs audiences, et conformément aux conclusions de Le Pelletier de Saint-Fargeau, avocat-général [1], condamna toute la société de Jésus, en faveur de la maison de commerce de Marseille, à la restitution des 1,500,000 francs, aux intérêts de droit, aux dépens et à 50,000 francs de dommages-intérêts. Des applaudissements universels accueillirent cette juste décision.

[1] Père du conventionnel de ce nom, assassiné à Paris, le 20 janvier 1793, par un garde du corps.

[redacted]

Le parlement de Paris alla plus loin; il voulut rendre un service éternel à la patrie, à la raison et à la morale publique. Il examina l'existence de l'institut de Loyola; et les parlements des provinces, ne pouvant rester indifférents aux agitations soulevées par l'examen de cette grave question, entamèrent des poursuites contre les jésuites de leur ressort. Celui d'Aix, après plusieurs incidents, rendit, le 28 janvier 1763, un arrêt définitif, portant la suppression de l'ordre[1].

On remarquait alors à Marseille, parmi les religieux de cette société, le père Pezenas et le père Feraud[2]. Pezenas avait succédé, en 1729, au père Laval dans la direction de l'observatoire; il s'était enrichi de bonne heure de la connaissance de la langue anglaise, et il en avait même approfondi le génie. Feraud, plein de goût pour les mêmes études, se joignit à lui pour donner une traduction exacte du dictionnaire de Thomas Dyche[3]. Ils se réfugièrent tous les deux dans le comtat Venaissin, et le roi donna la direction

[1] Le parlement de Paris et plusieurs autres cours souveraines avaient déjà prononcé cette suppression.

[2] Jean-François Feraud naquit à Marseille, le 17 avril 1725, de François Feraud, maître en chirurgie, et de Claire Baumont.

[3] Cet ouvrage estimable, destiné à offrir un extrait grammatical raisonné de tous les mots relatifs aux arts et aux sciences, parut en 1753, sous le titre de *Nouveau Dictionnaire des Sciences et des Arts*.

[redacted]

de l'observatoire à Saint-Jacques de Silvabelle qui réorganisa ce bel établissement, et lui fit prendre le rang qu'il devait avoir en Europe. Feraud, soumis en silence aux lois de son pays, eut le bonheur d'être bientôt rappelé de la terre d'exil. Réunissant les matériaux qu'il avait rassemblés depuis long-temps, il se livra avec ardeur à des recherches grammaticales et à des travaux philologiques. La France était pauvre en analyses raisonnées sur la langue, et l'abondance des ouvrages de syntaxe qui avaient paru, ne prouvait que notre stérilité en ce genre. Pour la première fois, on vit le dictionnaire grammatical de Feraud réunir dans un ordre alphabétique tous les principes et toutes les règles de la grammaire. Son auteur y rassembla les observations déjà faites par Buffier, Girard, Dangeau, Vaugelas, Thomas Corneille, d'Olivet et par les autres grammairiens les plus instruits. Il discuta leurs opinions, compara leurs avis, enrichit ce travail de ses propres remarques, et porta dans les questions les plus difficiles le flambeau d'une critique éclairée [1].

[1] L'abbé d'Olivet regarda cette collection comme un ouvrage précieux, et se chargea, en 1767, du soin d'en surveiller la seconde édition.

Feraud publia, en 1788, son dictionnaire critique de la langue française. Il donna, dans ce second ouvrage, une plus grande extension à son travail analytique; non-seulement il y rappela les préceptes des meilleurs grammairiens, mais

[redacted]

Un événement bizarre vint ensuite fixer, d'une manière comique, l'attention des Marseillais [1].

Jean Gourrin, dit Francœur, faisait partie de la garnison de l'île Ratoneau, composée d'un petit détachement des compagnies d'invalides. Il avait donné auparavant quelques marques de démence, mais on le croyait entièrement guéri. Dans la solitude de cette garnison oisive, les idées de Francœur se troublèrent tout-à-coup. Les fumées de la gloire et les rêves de l'ambition vinrent échauffer son esprit. Il n'aspira à rien moins qu'à la possession d'un sceptre; et l'île Ratoneau, érigée en monarchie, devait recevoir ses lois. Ce jour-là, il était de garde. Pendant que la troupe, sortie de la forteresse, cherchait des provisions dans l'île ou sur les bords de la mer, Francœur, croyant qu'il était temps d'exé-

encore il y réunit les observations éparses dans les dictionnaires de Trévoux, de Richelet, de Latouche, et se fortifia de l'opinion de Beauzée, de Roubaud, de Bret, de Wailly, de Voltaire. Leurs opinions, développées d'une manière claire et précise, et comparées avec la plus grande impartialité, furent classées dans un ordre méthodique, et formèrent, avec les propres observations de l'auteur, un système complet où la langue était analysée de la manière la plus lumineuse et la plus exacte.

L'abbé Feraud mourut à Marseille le 8 février 1807, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et dans une extrême dénuement. Vers les dernières années de sa vie, il faisait avec succès des conférences religieuses à l'église Saint-Laurent.

[1] En octobre 1765.

[redacted]

cuter son noble projet, laissa tomber le trébuchet du pont-levis, courut au magasin à poudre, rangea toute la mousqueterie sur les remparts, et tira sur ses camarades répandus dans l'île. Ceux-ci se réfugièrent dans le creux des rochers; ils cherchèrent enfin leur salut dans la fuite, à l'aide d'un bateau; et Francœur, au comble de ses vœux, se vit maître de toute l'île.

Par le fait il ne régnait que sur des troupeaux de chèvres; aussi, despote absolu, il disposait de leur vie au gré de son appétit. Il n'avait aucune ressource pour se procurer du pain et du vin. Son imagination lui en fournit une assurée : ce fut de rançonner les navires qui passaient à la hauteur de Ratoneau.

Quelques jours s'écoulèrent sans qu'on pût aborder à cette île, à cause de la continuité du feu que Francœur faisait. Il remplissait seul toutes les fonctions militaires, et sortait la nuit, un fanal à la main, pour reconnaître tous les postes.

Du Château-d'If et de Pomègue on s'aperçut que le roi de Ratoneau faisait de fréquentes sorties. Cette circonstance détermina le gouverneur de Provence à ordonner à une compagnie d'aller le surprendre. On partit dans la nuit du 3 au 4 novembre, on débarqua sur l'île, on s'achemina sans bruit vers la forteresse, on planta des échelles, et on se glissa, par ce moyen,

[redacted]

jusque sous les remparts du donjon. Francœur veut faire sa ronde ordinaire, malgré une pluie abondante. Il abat le pont-levis, mais à peine est-il au-dehors qu'il est investi et arrêté. « Bra- « ves gens, s'écrie-t-il, c'est bien, c'est la loi « des combats. Le roi de France est plus puis- « sant que moi, il a de bonnes troupes. Je me « rends avec les honneurs de la guerre; je de- « mande d'emporter mon havresac et ma pipe. »

C'est ce qui lui fut accordé sans peine; et le lendemain, il traversa la ville dans l'attitude d'un triomphateur. On assigna pour palais au monarque déchu l'hôpital des insensés. Il en fut retiré un an après, pour être envoyé à l'hôtel des invalides.

L'année suivante, le réglement municipal, si souvent modifié, le fut encore de cette manière :

Un maire [1], quatre échevins et un assesseur [2] changés en même temps que le maire, exerçaient pendant trois ans l'autorité municipale. Le premier devait être noble, lors même qu'il exerçait le commerce, et l'assesseur était toujours pris

[1] Au mois d'août 1692, le roi avait rendu un édit portant établissement, en titre d'office, de la place de maire dans chaque ville de Provence; mais cet édit ne fut pas exécuté à Marseille toujours soumise à des règles politiques distinctes de celles du comté.

[2] L'assesseur eut alors rang après le second échevin; il marchait avant le troisième et le quatrième.

[redacted]

parmi les avocats. Le premier des échevins devait être négociant ou commerçant en gros, ou avoir cessé de tenir boutique depuis trois ans. Les autres se choisissaient parmi les bourgeois ou marchands ayant cessé d'avoir boutique ouverte. Le maire devait posséder 30,000 livres en biens fonds dans le territoire ou en capitaux de rente sur la communauté. On exigeait 20,000 livres pour être apte à l'échevinat, et 10,000 livres pour l'assessorat. L'élection devait être approuvée par le roi. Le conseil fut réduit à trente-six membres, dont neuf nobles ou négociants ennoblis, trois avocats, neuf négociants en gros, neuf bourgeois, et six marchands. Il se renouvelait par tiers chaque année, dans la même proportion [1]. Pour être maire, échevin ou assesseur, il fallait avoir été conseiller de ville; et ces premiers magistrats continuaient, en sortant de charge, de siéger dans l'assemblée municipale, avec le rang immédiat après les titulaires [2].

Le conseil ordinaire devait se composer de seize membres, et ce nombre se portait à vingt-cinq pour la séance des élections.

[1] C'est-à-dire que, chaque année, trois nobles, un avocat, trois négociants, trois bourgeois et deux marchands sortaient du conseil.

[2] Le maire, les échevins et l'assesseur de l'année précédente avaient le titre de *conseillers nés*.

[redacted]

En l'absence du viguier, la présidence appartenait au maire, et successivement aux deux plus anciens échevins, à l'assesseur et aux derniers échevins.

Le conseil nommait au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, trois secrétaires [1], les juges de commerce et leurs greffiers, les quatre capitaines de quartier, le trésorier et les auditeurs des comptes, les intendants de la santé, les membres de la chambre du commerce, les estimateurs des honneurs [2], les régisseurs des fermes communales, les recteurs des hôpitaux, les quatre médecins et les quatre chirurgiens attachés à ces établissements et formant le conseil de salubrité publique.

Ce réglement reçut son exécution en 1767, et les fonctions de maire furent confiées au marquis de Jarente.

Par lettres patentes du mois de septembre 1769, l'assessorat de Marseille fut supprimé; mais ces patentes furent révoquées par ordonnance du 1er décembre 1770, et le roi nomma pour assesseur l'avocat Brés, qui fut installé le 15 janvier suivant.

Les Marseillais virent bientôt arriver dans

[1] Ils étaient toujours pris dans le corps des notaires.

[2] C'étaient des experts chargés d'estimer les biens meubles et immeubles.

leurs murs[1] Ibrahim Coga, envoyé de la régence de Tunis et venant de Paris. La municipalité l'accueillit avec de grandes marques de distinction, et lui offrit, à l'hôtel de ville, du café, des confitures et des liqueurs. Ibrahim partit le lendemain pour Toulon. L'année suivante, Seidali-Ould, chiaoux, chargé de porter à Louis XV les présents du chef de cette régence, alla prendre congé du maire, des échevins, de l'assesseur et des membres de la chambre du commerce, qui le reçurent dans la salle consulaire. Les présents que le bey envoyait au roi de France, consistaient en onze chevaux richement harnachés, en plusieurs armures de prix, et en des lions et des tigres.

A cette époque, le médecin Aubert[2] faisait admirer sa charité ardente et inépuisable. Vertueux sans faste, il semblait ne respirer que pour le bien de ses semblables. Les pauvres trou-

[1] Le 29 mars 1771.

[2] Aubert naquit à Olioulles, le 21 juillet 1692. Elevé à Marseille par un oncle, alors curé de la paroisse Saint-Martin, il fit ses humanités chez les pères de l'oratoire, et se livra ensuite à l'étude de la médecine. Il acquit de bonne heure, dans cette carrière, une réputation qui n'est ordinairement que le fruit de l'âge et de l'expérience. Ses talents le firent appeler au service de la marine royale, à Brest, d'où il revint à Marseille remplir les mêmes fonctions. Il se fixa, dès-lors, dans cette ville qu'il regardait comme sa patrie; il y mourut en 1776, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et sa perte excita une douleur universelle.

[redacted]

vaient en lui un soutien, et il apparaissait au milieu des infortunés comme un ange d'espérance et de consolation. Le produit de son travail, ses épargnes annuelles, tout son patrimoine enfin étaient consacrés à des œuvres de bienfaisance, au soulagement des souffrances humaines. Parmi les nombreux établissements philantropiques créés par ses libéralités, on remarque l'hospice Saint-Sauveur, où l'on recevait les indigents attaqués du scorbut, du cancer ou des écrouelles, maladies qui les excluaient des autres hôpitaux [1].

Louis xv, vers la fin de sa vie [2], supprima le parlement de Paris et quelques autres cours souveraines, en leur substituant des conseils supérieurs que les Français se plurent, par dérision, à appeler *parlements Maupeou* [3]. La cour d'Aix, regardant cet édit comme contraire aux lois fondamentales du royaume, fit une protestation énergique, et se vit bientôt enveloppée dans la disgrace commune. Les magistrats furent condamnés à l'exil; et le vertueux Cas-

[1] L'hôpital Saint-Sauveur était situé aux allées de Meilhan. Cette fondation fut autorisée par lettres patentes de Louis xv, données à Versailles en septembre 1772, et enregistrées au parlement le 14 février 1773.

[2] En 1771.

[3] Le chancelier Maupeou créa cette magistrature servile que l'affaire du conseiller Goezmann contre Beaumarchais acheva de couvrir de ridicule et de mépris.

[redacted]

tillon, qui avait fait entendre des paroles pleines de sentiment, d'indépendance et de dignité, se retira dans une petite maison de campagne, située aux environs de Marseille, au moment où la perte du célèbre Montclar allait l'élever à la place de procureur-général.

Le 16 mai 1774, on apprit à Marseille la mort de Louis XV. Le 18, la municipalité reçut la lettre du nouveau roi qui lui annonçait son avénement à la couronne. Le lendemain, des commissaires du parlement vinrent faire prêter serment de fidélité à tous les ordres de citoyens. Le viguier, bâton en main, le maire Antoine de Cipières, les échevins et l'assesseur en robe de cérémonie, proclamèrent Louis XVI sur toutes les places publiques. Ils étaient précédés des trompettes et des timbaliers en dalmatique. Puis venait le héraut d'armes de Marseille, armé de toutes pièces, avec la lance au poing, et l'ancien écu de la ville, sur lequel on lisait la devise de nos ancêtres : *Massiliam, vere Victor, civesque tuere*. Les officiers municipaux et tous les chefs de famille fermaient la marche.

La commune fit célébrer à la Major un service solennel [1]. De Belloy, successeur de Belsunce, officia, et le père Cornan de l'oratoire, professeur au collége, prononça l'éloge funèbre du monarque défunt.

[1] Le 22 juin.

[redacted]

Un des premiers actes du jeune roi fut le rétablissement des parlements, et cette nouvelle excita en Provence des transports d'enthousiasme. Tous les avocats d'Aix se rendirent à Marseille pour féliciter Castillon. Les procureurs, les notaires et les huissiers lui envoyèrent des députés pour lui exprimer aussi la satisfaction que son rappel leur faisait éprouver. Les avocats des deux villes, réunis dans un noble sentiment de confraternité, invitèrent ce digne magistrat à un banquet somptueux. Ils formèrent son cortége lorsqu'il retourna à Aix, et une foule immense salua son départ.

De Marville, conseiller d'état, chargé d'installer le parlement, arriva à Marseille [1], après avoir accompli sa mission. Malgré l'incognito qu'il voulait garder, le corps municipal et le peuple allèrent à sa rencontre à la porte d'Aix. Les harengères et les bouquetières, accompagnées de tambourins, lui présentèrent une gerbe de fleurs et le complimentèrent en provençal; elles voulurent même que celle qui portait la parole l'embrassât. L'édit fut enregistré au palais, avec beaucoup de pompe et au milieu des plus vives acclamations, sur la réquisition de Guien, avocat du roi, qui fit une harangue sur le retour de l'ancienne magistrature.

[1] Le 14 janvier 1775.

On ne tarda pas à faire la publication solennelle du sacre de Louis XVI. Les quatre trompettes et le timbalier de la ville, montés sur des chevaux caparaçonnés aux couleurs marseillaises, se rendirent aux portes et aux places publiques [1] pour annoncer cet événement. Des fêtes somptueuses, des marches triomphales, de brillantes illuminations suivirent cette cérémonie.

Onze mois après, le duc [2] et la duchesse de Chartres vinrent visiter Marseille, et y furent reçus avec éclat [3]. On remarquait madame de Genlis parmi les dames d'honneur de la princesse.

La réception qui fut faite, l'année suivante, au jeune comte de Provence, *Monsieur*, frère du roi, effaça en magnificence tout ce que les Marseillais, amoureux des cérémonies publiques, avaient vu jusques alors. La ville se disposa aux réjouissances par de longs préparatifs. Les quatre compagnies de quartier furent portées à deux cents soldats chacune, et l'on doubla l'état-major. Tous les corps d'arts et métiers prirent les armes,

[1] Le 29 juin.

[2] C'était le fameux Philippe-Egalité, père de Louis-Philippe 1er, aujourd'hui roi des Français.

[3] Le prince et son épouse entrèrent dans Marseille le 20 avril au soir, et partirent le 22 pour Toulon.

[redacted]

choisirent leurs officiers à la majorité des suffrages, et formèrent une milice bourgeoise de six mille hommes. Chaque compagnie se fit remarquer par un uniforme différent, et marcha sous un drapeau distinctif. Les jeunes gentilshommes montèrent à cheval, et leur brillant escadron se rangea sous les ordres du marquis des Pennes.

L'entrée du prince était fixée au 1er juillet [1]. Le 30 juin, Périer et Ferrari, échevins, se rendirent à Aix pour attendre son arrivée et recevoir ses ordres. Le jour désiré vint enfin : dès le matin, on battit la générale dans tous les quartiers, et trente-six tambourins annoncèrent la fête, en se portant en avant sur la route d'Aix. Vers les six heures, la maréchaussée annonça la présence de *Monsieur*, dont la marche avait été retardée par l'affluence des habitants de la campagne accourus de toutes parts et bordant le chemin. Six cents enfants, couronnés de fleurs et portant des banderoles, précédaient son carrosse que suivaient ceux du duc de Laval, du comte de Modène, du prince de St.-Maurice, de d'Avaray, de la Châtre et de Crevey, gentilshommes de sa chambre ; du marquis de Lévis, du comte de Chabrillant, capitaines de ses gardes, et du marquis de Montesquiou, son premier écuyer. Il s'arrêta à la porte d'Aix, qui formait un superbe portique

[1] 1777.

d'ordre dorique, orné d'emblêmes. Là étaient réunis le viguier, le corps municipal, les notables, et Richard, assesseur, qui prononça une harangue. Le comte de Provence voulut faire son entrée à pied, avec tous les seigneurs de sa suite; et c'est ainsi que s'avança, plein de grace et de majesté, ce jeune prince, sincère ami des lettres. Il trouvait bien déjà dans leur culte sacré des douceurs ineffables; mais alors il ignorait que seules elles feraient sa joie aux jours de l'adversité et de l'exil, qu'elles relèveraient son front battu par la tempête, et verseraient sur ses blessures un baume consolant.

L'air était pur et le ciel sans nuages. Le soleil, sur son déclin, ne lançait plus que des rayons affaiblis, et la ville apparaissait ornée des brillants vêtements de ses pompeuses fêtes. Les mouvements de la milice, le concours des étrangers curieux, les acclamations d'un peuple immense, le son des cloches, et le bruit de l'artillerie, et les tambours retentissants, et les fanfares guerrières, et les riches tentures, et les enseignes déployées, et les fleurs au parfum suave, et les guirlandes aux formes élégantes, et les amphithéâtres couverts de jeunes femmes éblouissantes de parure et d'attraits, tout offrait aux regards enchantés une scène animée, un ravissant tableau.

Le prince assista à plusieurs divertissements;

il visita les principales fabriques, les manufactures les plus importantes, les forts, l'arsenal et tous les établissements publics. Il traversa le port dans une felouque parée de damas cramoisi, sous une tente de même étoffe ornée de franges d'or. Douze rameurs, tous capitaines en second de bâtimens marchands, en uniforme d'écarlate à la matelote, parements blancs galonnés en or, chapeau à la Henri IV abattu par devant, panache blanc au bouton et couteau de chasse au côté, servaient sous les ordres du commandant St.-Césaire. Douze musiciens, dans un canot, précédaient cette felouque magnifique. Quatre-vingts canots suivaient avec des rameurs habillés à la matelote et en blanc, ornés de rubans aux couleurs de la ville; ils portaient la suite du comte de Provence, les commandants de la marine, de l'artillerie et du génie.

Les prud'hommes se distinguèrent dans ces fêtes. Escortés par la compagnie du quartier de St.-Jean, ils se rendirent auprès du prince pour lui présenter leurs hommages. Ils étaient précédés de quatre vieillards dans l'ancien costume, justaucorps noir, grandes culottes, toque de velours de la même couleur, et sur l'épaule de longues et larges épées antiques. Après eux venaient les quatre prud'hommes en exercice, avec leur habit noir de cérémonie, suivis des anciens habillés de même. Le patron Louis Carle com-

[redacted]

sement. L'académie royale de peinture et de sculpture de Paris en agréa la direction générale. Ces artistes formèrent à leurs dépens une école de dessin, et permirent aux jeunes gens d'y venir étudier. Les échevins obtinrent plus tard [1] un arrêt du conseil qui autorisait la commune de Marseille à fournir une somme pour l'entretien de cette école, laquelle fut érigée en académie des arts, sous le titre d'*académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale*, par lettres patentes du 18 février 1780. Le nombre des membres était illimité. La compagnie avait pour fonctionnaires un directeur perpétuel [2], un directeur-recteur nommé pour trois ans, et un secrétaire perpétuel.

La France, luttant avec gloire contre l'Angleterre, prêtait un noble appui à l'indépendance américaine. La chambre du commerce de Marseille, sensible à la protection que cette ville avait obtenue du gouvernement pendant le cours de la guerre, délibéra d'offrir au roi un vaisseau à trois ponts de quatre-vingts pièces de canon. Le 8 juin 1782, elle fit une convocation extraordinaire des négociants dans la salle de la bourse. A la première proposition des députés, cette

[1] Le 15 juin 1756.

[2] Toujours choisi parmi les membres de l'académie royale de peinture et de sculpture de Paris.

[redacted]

salle retentit d'applaudissements; et, au lieu d'un vaisseau de quatre-vingts canons, le vœu général fut de faire hommage de 1,200,000 livres pour un vaisseau de cent dix pièces. Il fut résolu que Louis XVI serait supplié de nommer ce vaisseau *le Commerce de Marseille*. L'assemblée, dans l'effusion de ses sentiments patriotiques, fut unanimement d'avis d'ajouter à son premier don un autre don de 300,000 livres, pour être distribuées aux familles des marins qui avaient le plus souffert. Elle décida que cette somme serait ainsi répartie : 200,000 livres aux familles de Marseille, et le restant à celles de la province. Les députés de la chambre expédièrent un courrier à la cour pour lui porter cette délibération; et le roi accepta avec une vive reconnaissance le magnifique tribut d'une ville généreuse.

L'arsenal de Marseille était devenu inutile au service de l'état et onéreux à ses finances par les frais d'entretien et par le nombre d'officiers de marine et d'administration que l'on y employait. En 1781, Malouet, commissaire-général, fit un rapport au roi sur l'état de cet arsenal, sur sa destination et les titres relatifs à l'achat des terrains qu'il occupait. Malouet fut ensuite commis pour en proposer l'acquisition au maire et aux échevins, et procurer à la ville les avantages qui pourraient résulter des reventes partielles de l'établissement; ce qui fut accepté, par délibéra-

tions du conseil municipal du 10 mars et du 1er août de la même année, au prix de 10,000,000 de livres [1]. Dans le mois d'octobre suivant, le bagne, les casernes et les autres bâtiments de l'arsenal furent évacués; les galères et les chiourmes partirent pour Toulon, et le 8 novembre on commença les démolitions.

La ville revendit ces terrains [2] à une compagnie, qui ne consentit à se charger du marché qu'à condition d'un privilége pour bâtir, sur une partie du sol qu'elle achetait, une salle de spectacle que la ruine imminente du théâtre de la rue Vacon rendait indispensable, et pour laquelle divers autres emplacements avaient été proposés depuis long-temps. Benard, architecte de Paris, donna les dessins de ce nouveau théâtre [3].

Le bailli de Suffren venait de s'acquérir une

[1] La ville fut autorisée à ouvrir un emprunt de la même somme pour payer le prix de la vente.

[2] Le 6 juillet 1784.

[3] C'est le Grand-Théâtre d'aujourd'hui. La première pierre fut posée, le 14 juillet 1786, par l'intendant de la province, au nom du maréchal de Beauvau, gouverneur, et en présence du corps municipal. La salle fut ouverte au public le 31 octobre 1787, et le théâtre de la rue Vacon fut fermé à cette époque.

Le théâtre du Pavillon fut ouvert, en 1790, dans la rue de ce nom : il était destiné au vaudeville et au mélodrame. Les dispositions réglementaires qui exigent que les établissements de ce genre soient isolés et présentent plusieurs issues au pu-

[redacted]

gloire immortelle en combattant les Anglais dans les Indes. La renommée publiait partout sa vaillance, et la patrie, fière de ses exploits, faisait entendre un concert de louanges. Cet amiral célèbre arriva à Marseille le 9 septembre 1785; le corps municipal et les citoyens notables lui offrirent le tribut de leur admiration et de leur reconnaissance. Suffren, allant rendre la visite aux échevins, s'arrêta quelques instants dans la bourse, et les négociants qui y étaient réunis, se découvrant avec respect, le saluèrent par de vives acclamations. La salle retentit d'applaudissements prolongés.

Les bâtiments et les laboratoires de la monnaie d'Aix étaient dans un tel état de vétusté et de dégradation, que le roi ordonna que cet établissement serait supprimé. Il conserva seulement les officiers nécessaires pour continuer dans

lic, obligèrent d'abandonner cette salle, qui, depuis 1818, a été transformée en magasins.

La salle de la rue Thubaneau était anciennement un jeu de paume. Les sociétés populaires y tinrent leurs séances pendant la révolution, et on y établit ensuite un théâtre, sous la direction de Désaugiers et Jacquelin, qui débutèrent par là dans la carrière de la littérature dramatique. Ce théâtre est aujourd'hui transformé en salle de concert.

La première pierre du Théâtre-Français fut posée le 7 mars 1801. Il est l'ouvrage de l'architecte Paul Audibert, travaillant sous l'inspection de M. Desfougères, ingénieur en chef du département.

[redacted]

la même ville l'exercice de la juridiction et maintenir l'exécution des réglements. Ce prince établit à Marseille l'hôtel des monnaies [1], qui fut solennellement ouvert le 1er décembre 1787 [2].

L'année suivante, trois ambassadeurs indiens de Typpo-Saïb, nommés Mahomet-Durven-Kan, Akbyroli-Kan et Mahomet-Olchman, débarquèrent à Toulon, conduits par la corvette *l'Aurore*, sous le commandement de Moneron. Ils firent leur entrée solennelle dans Marseille le 21 juin, au milieu d'une foule immense avide de contempler leurs traits, leurs costumes et leur suite. Ils descendirent à l'hôtel de ville, où le maire et les échevins leur offrirent les hommages du corps municipal. Les envoyés allèrent ensuite au Grand-Théâtre, et, dès qu'ils eurent pris place au fond de la salle, une corbeille remplie de fleurs et surmontée de lauriers descendit devant eux; ils acceptèrent les fleurs, et le spectacle les frappa d'étonnement. On les reconduisit à leur hôtel en grande cérémonie. Après avoir séjourné quatre jours à Marseille, ils partirent pour Paris.

Il se passait alors en France des choses mémo-

[1] Par édit du mois de février 1786.

[2] Gaillard, directeur de la monnaie, fit frapper, en présence du maire, des échevins et de l'assesseur, des espèces portant pour type M. A. : c'est l'ancienne marque des monnaies marseillaises.

rables. Les temps étaient accomplis; justice allait enfin se faire, et rien ne pouvait retenir la noble ardeur des esprits, impatients de rompre leurs chaînes. Il y aurait eu honte à reculer; car, lorsque tout est mûr pour un meilleur ordre de choses, ceux qui se soumettent à la tyrannie sont plus coupables que ceux qui l'exercent. La royauté avait perdu sa force, en perdant ses prestiges; elle n'était plus, comme jadis, un culte de sentiment; elle ne ressemblait plus à une de ces croyances religieuses qui commandent le respect sans permettre l'examen. Le peuple, longtemps opprimé, lui demandait compte de ses souffrances. Ce peuple, sentant sa dignité et connaissant ses droits, appelait de tous ses vœux des réformes utiles et des institutions tutélaires. Les blasphèmes des courtisans et des valets titrés n'étouffaient pas sa voix puissante. La monarchie absolue se mourait de vétusté, et ses formes surannées luttaient en vain contre le besoin général d'une régénération politique. Que pouvait-elle, en face des idées nouvelles? Elle n'avait rien de mieux à faire qu'à se les rendre favorables, en les adoptant franchement : elle aima mieux les irriter par sa mauvaise foi et par ses répugnances imprudentes. Anathème sur elle! Qu'elle tombe, frappée au cœur par la foudre nationale; qu'elle tombe, puisque c'est son sort et qu'elle le mérite! Que toutes les distinctions

absurdes, tous les préjugés avilissants, tous les abus monstrueux, tous les instruments du despotisme, disparaissent dans la tempête !

Et Marseille palpitait de joie, et ils s'éveillaient dans son sein les souvenirs de son indépendance. Ville à franchises antiques, pouvait-elle apercevoir sans émotion la consolante aurore d'un affranchissement fortuné? On la vit saluer avec des transports d'ivresse et des hymnes d'enthousiasme le génie de la liberté, qui chassait devant lui les doctrines de la servitude, comme l'astre du jour, s'avançant dans l'espace, dissipe les ténèbres et les vapeurs malfaisantes. Passionnée dans ses affections, ardente dans ses espérances, elle se promettait des destinées heureuses, des jours de gloire et d'enchantement. Elle croyait qu'il lui serait donné de secouer la poussière des siècles, de reparaître avec éclat sur la scène du monde, encore rempli du bruit de sa bonne renommée, et de placer de nouvelles couronnes sur son front rajeuni. Généreuse illusion ! confiance trompée! Il ne lui servira de rien de montrer tant de vertus civiques, et de faire preuve d'un patriotisme si pur. Sans doute elle aura sa part aux grands bienfaits de la révolution; mais par combien de sacrifices ne les achetera-t-elle pas? Les flots tumultueux du torrent populaire bouillonneront dans son sein mutilé ; les scènes magnifiques et terribles de ce drame sanglant,

[redacted]

c'est elle qui le plus souvent les fournira. Aussi, elle épuisera ses forces dans des convulsions déchirantes ; et puis, dans ce nivellement général, dans ce naufrage de tous les priviléges locaux, elle perdra les faibles restes de son caractère individuel et de son existence municipale : cité sans physionomie distinctive, elle aura terminé son rôle, et pour elle tout sera dit.

[redacted]

LIVRE SEPTIÈME.

Etat politique, commercial et littéraire de Marseille. — Son barreau. — Convocation des états-généraux. — Nomination de Mirabeau à Marseille et à Aix. — Il opte pour Aix. — Son triomphe à Marseille. — Insurrection populaire. — Garde citoyenne. — Le comte de Caraman. — Garde bourgeoise. — Affaire de la Tourrette. — Procédure prévôtale. — Département des Bouches-du-Rhône. — Nouvelle municipalité. — Garde nationale. — Le colonel d'Ambert. — Société populaire. — Prise des forts. — Assassinat du major de Bausset. — Assemblée de Brignoles. — Le peuple veut démolir les forts. — Le commandant-général Lieutaud. — Troubles qu'il cause. — Son arrestation. — Mort de Mirabeau. — Puissance du club. — Fuite de Lieutaud. — Le régiment suisse d'Ernest. — Députés à l'Assemblée Législative. — Révolte de la ville d'Arles. — Désarmement du régiment d'Ernest. — Expédition de Rebecquy et de Bertin. — Wigenstein et Puget Barbentane. — Enthousiasme patriotique et guerrier des Marseillais. — *La Marseillaise*, chant de guerre. — Le premier bataillon. — Pendaisons. — Le bataillon marseillais à Paris. — Journée du 10 août. — Députés à la Convention. — Pendaisons. — Barbaroux et Rebecquy accusent Robespierre. — Le second bataillon. — Le tribunal populaire. — Procès de Louis XVI. — La commune et le

club de Marseille demandent sa mort. — Vote des députés des Bouches-du-Rhône. — Etat de Marseille à la mort du roi. — Les Montagnards et les Girondins. — La Montagne triomphe à Marseille. — Le curé Olive. — Arrestation de Mourraille et de Seytres. — La famille d'Orléans à Marseille. — Les frères Savon. — Les sections en permanence; leur soulèvement contre la Montagne. — Condamnations prononcées par le tribunal populaire. — Cartaux. — Armée départementale. — La section n° 11 attaquée et bombardée par les autres sections. — Défaite de l'armée départementale. — Entrée de Cartaux à Marseille. — Règne de la terreur.

LIVRE VII.

Alors Marseille agrandie se distinguait par de nombreux embellissements [1]. Sa position politique n'avait point changé depuis l'abolition du consulat. Il était toujours de droit public que cette ville formait un état séparé, nullement *subalterné* à la province ni au royaume; mais

[1] Le quartier de la rue Paradis et celui de la rue de Rome commencèrent à s'élever en 1774, époque à laquelle le vieux chemin de Rome fut condamné pour faire place à la continuation de la belle rue qui de la porte d'Aix s'avance jusqu'à l'obélisque de la place Castellane.

En 1775, les propriétaires des maisons situées sur les terrains en dehors de la porte des Fainéants et de celle de Noailles firent planter des arbres en allées pour perfectionner la promenade ci-devant nommée *le Cours des Capucines*. De Senac de Meilhan, intendant de Provence, permit cet arrangement, et les échevins donnèrent son nom à la nouvelle promenade.

Des reverbères furent placés dans toutes les rues de Marseille le 17 décembre 1786, et allumés le 25 du même mois, jour de Noël.

son régime municipal était une espèce d'aristocratie qui plaçait toute l'autorité dans les mains des principaux citoyens, et excluait l'intervention des classes inférieures. Quoi qu'il en soit, les nobles n'y jouissaient pas de l'exemption des charges et n'obtenaient aucune franchise pour le paiement des tributs. Rien de plus vicieux que le système d'impositions adopté constamment par le conseil de ville. Ces impôts, établis sur les objets de première nécessité, ne distinguaient pas la plus grande opulence de la plus affreuse misère En vain le peuple réclamait une répartition plus juste; il n'avait aucune part à l'administration. L'intendant de Provence soutenait les abus; les plaintes n'étaient point écoutées, et la cupidité, réunie à la puissance, bravait l'indignation de la multitude.

Les intérêts mercantiles de Marseille avaient atteint un haut degré de prospérité : il entrait annuellement dans le port environ quatre mille navires [1], et son commerce général était évalué

[1] Savoir : des îles françaises de l'Amérique, 90 à 100; du Levant et de Barbarie, 4 à 500; des ports de France dans l'Océan, 150; de la pêche de la morue à Terre-Neuve, 40 a 50; des ports de l'Italie, 11 à 1,300; des ports d'Espagne, 300 à 350; du cabotage de la Provence et du Languedoc, 400; des ports du Nord, 150; bateaux ou petits navires qui apportent du fruit, du bois de chauffage, charbon et autres provisions, 1,000. — En tout, 4,000 navires.

[redacted]

à 358 millions de livres tournois[1]. La branche de Turquie et de Barbarie était la plus considérable; elle s'élevait à 92 millions. Les importations et les exportations les plus considérables se faisaient à Smyrne, à Constantinople, à Salonique, à Alexandrie d'Egypte, et à Alep par le port d'Alexandrette. Les relations avec Chypre n'étaient pas sans utilité; mais le commerce des îles de l'Archipel avait peu d'importance. Les Européens ne possédaient des établissements que dans Candie, qui fournissait à Marseille divers chargements d'huile d'olive, de la cire jaune et des laines de mouton. La Morée, accablée sous la verge d'une ignoble tyrannie, et manquant de bras pour la culture des terres, n'offrait pas de grandes ressources. Marseille entretenait des rapports beaucoup plus avantageux avec Tunis, Alger, Tripoli, le petit fort de la Calle et le royaume de Maroc.

Cette ville expédiait tous les ans pour les Antilles et Cayenne une centaine de navires de deux cents jusques à sept cents tonneaux. Leurs cargaisons étaient assorties en vins de Provence, eaux-de-vie, huile, savon, liqueurs, légumes, farines, fruits secs, riz, morue, souliers, toiles, soieries, indiennes, dorures, dentelles et mou-

[1] Ce chiffre n'exprime pas seulement la valeur des marchandises exportées et importées, mais encore les profits que le vendeur est censé faire, tous les frais que nécessitent les transactions, plus les sommes que coûte la navigation.

[redacted]

choirs. La branche du commerce d'Amérique occupait un capital de 15 à 18 millions pour l'exportation de Marseille, et 20 à 22 millions pour l'importation des sucres, cafés, indigos, cuirs, cacaos, cotons en laine, et autres produits des colonies.

Depuis la suppression de la compagnie française des Indes et la liberté de ce commerce, il partait annuellement de Marseille trois ou quatre vaisseaux de 300 à 600 tonneaux avec des cargaisons assorties pour l'Ile-de-France et l'Ile-Bourbon, la côte de Coromandel, le Bengale et la Mer-Rouge. On faisait entrer dans les expéditions des vins de Provence, des eaux-de-vie, des huiles, des savons, des draps du Languedoc, du plomb, du cuivre et du corail ouvré. La branche du commerce des Indes formait un objet de 3 millions ; elle aurait été poussée plus loin, si les armateurs de Marseille n'eussent pas été obligés de faire le retour de leurs vaisseaux au port de Lorient.

Les Marseillais ne se livraient guère à l'exécrable trafic pratiqué sur la côte de Guinée. Ils ne faisaient qu'une ou deux expéditions l'année, et quelquefois point. La longueur des termes auxquels on était en usage de vendre les nègres à St.-Domingue et à la Martinique dégoûtait les armateurs provençaux.

4 millions provenaient de la vente de 40 à 50 chargements de morue de Terre-Neuve.

[redacted]

Le commerce des grains était actif à Marseille; on en voyait journellement arriver des chargements d'Ancône, de Trieste et de divers ports du golfe Adriatique, du royaume des Deux-Siciles, des états du Pape, de la Toscane, de la Bourgogne par la descente du Rhône, de la Hollande, de Hambourg et de la mer Baltique. Marseille était ainsi en état d'approvisionner toutes les contrées qui manquaient de blé, et c'est à elle que recouraient annuellement l'Espagne, le Portugal, la rivière de Gênes et la Provence : on évaluait ce commerce à 6 millions [1].

L'Espagne fournissait à Marseille les soudes les plus estimées pour la fabrication du savon ; elle y envoyait aussi des aluns, du plomb, de l'argent-vif, de la graine de vermillon, des amandes et du safran. Il sortait autrefois beaucoup de soieries de Valence et de Murcie; mais il en venait très peu depuis quelques années.

Cadix était alors l'entrepôt du commerce des Indes, et Marseille tirait de cette ville favorisée

[1] Sans y comprendre les grains que fournissaient les échelles du Levant et la Barbarie. Ce commerce particulier se trouvait compris dans les 92 millions dont nous avons parlé.

Les négociants marseillais avaient toujours dans leurs magasins des approvisionnements considérables; on y voyait souvent une quantité de 150,000 à 200,000 charges.

La consommation de la ville et de son territoire était d'environ 180,000 charges l'année.

environ 600 barils de cochenille, de l'indigo-Guatimalo, des cuirs de Buenos-Ayres en très grande quantité, du cuivre du Pérou et du Mexique, de la laine de Vigogne, des laines fines lavées, du cacao de Caraque, de la vanille, des piastres et des lingots d'or et d'argent. Cadix expédiait toutes les années à Marseille trente ou quarante navires chargés de ces articles précieux. Les piastres et les lingots pouvaient être calculés à 15 millions.

On faisait à Marseille annuellement 150 millions d'assurances pour tous les voyages et sur tous les pavillons. L'assurance s'établissait par contrat qui donnait hypothèque sur les biens de l'assureur, et chaque négociant accrédité était assureur s'il voulait l'être [1].

L'industrie manufacturière florissait comme le commerce maritime. Les tanneries n'avaient rien perdu de leur antique splendeur. Les fabriques de savon étaient toujours renommées; toutes les provinces du royaume, les colonies françaises et les nations de l'Europe y faisaient des achats immenses [2]. Les manufactures de chapeaux, de

[1] Les primes pour aller au Levant coûtaient de 1 à 1 1/2 %, et même prix pour le retour; pour aller en Amérique, 1 1/2 %, et pour le retour 2 %; pour aller aux Indes et en revenir, 4 % en temps de paix.

[2] Les fabriques de savon, pour le seul achat des matières et pour la main-d'œuvre, formaient un objet de 15 millions; la vente formait une somme beaucoup plus considérable.

[redacted]

coton et des fils de poil de chèvre, obtenaient beaucoup de succès. Le lavage des laines de toute qualité était considérable [1]. La fabrication des salaisons procurait de grands bénéfices; celle des cierges éloignait toute concurrence, parce que la salubrité du climat et la pureté de l'air donnaient une supériorité incontestable au blanchissage des cires que le commerce du Levant fournissait en abondance. Les raffineries de sucre et de soufre, les parfumeries, les tapisseries peintes à l'huile et les verreries formaient un objet important. Les fabriques de tuiles, de chandelles, d'amidon, de cartes à jouer, étaient nombreuses et jouissaient d'une réputation méritée; celles de faïence avaient acquis un tel degré de perfection qu'elles rivalisaient avec la porcelaine [2].

[1] Les manufactures de drap du Languedoc consommaient la plus grande partie de ces laines lavées.

[2] A cette époque, il y avait à Marseille 38 fabriques de savon qui renfermaient 170 chaudières, et occupaient 1,000 ouvriers pendant 9 mois de l'année; 40 fabriques de chapeaux, dont la principale consommation se faisait en Espagne et dans les iles espagnoles : cette fabrication occupait toute l'année environ 500 ouvriers et autant de femmes; 12 raffineries de sucre; 10 fabriques de faïence; une de porcelaine; 12 fabriques indiennes peintes; 20 fabriques de bas de soie; 12 à voiles; une manufacture d'étoffes en or et en argent; une de tabac haché; 2 fabriques de tapisseries; 20 de liqueurs; 10 d'amidon; 8 de verre; 10 tanneries; 3 de marroquins en couleur; une papeterie; 2 fabriques eau-de-vie; 6 de chan-

[redacted]

Les annales du commerce marseillais offraient des noms mémorables et chers à la patrie, des noms qui se recommandaient à l'estime publique par une probité héréditaire ou par des qualités supérieures: Remuzat, Bruny, Maurelet, Navel, Cathelin, Fabron, Magy, Latil, Guillermy, Luc Martin, Chavignot, Gravier, David, et le généreux Borrély, qui fit le plus noble usage de son opulence [1]; et le célèbre Georges Roux de Corse, honoré du titre de conseiller d'état; négociant à jamais célèbre qui arma des vaisseaux contre la Grande-Bretagne, et dont le manifeste de guerre commença par ces mots : *Georges de Corse à Georges d'Angleterre* [2]; homme singulier qui donnait beaucoup au hasard et très peu à la prévoyance [3].

On faisait d'assez bonnes études au collége de

delles; 2 de corail ouvré; 4 fabriques de gants; 7 de bougies; 2 de bonnets de laine; une de vitriol; 4 de soufre en canons; 3 teintures de coton filé rouge; 4 fabriques de plomb à giboyer; diverses teintures pour les draps et étoffes; diverses fabriques de souliers pour l'Amérique.

[1] Borrély fit construire le château qui porte son nom.

[2] Georges Roux édifia pour son habitation l'hôtel actuel de la préfecture. En 1805, le comte de Glandevès, son gendre, vendit cet hôtel à la ville de Marseille pour 220,000 francs.

[3] Il ne faisait jamais assurer. Il paria deux fois qu'un de ses vaisseaux arriverait de la Martinique le jour et l'heure qu'il avait fixé, et il gagna : *ludum insolentem ludere pertinax.*

Il éprouva tous les revers de la fortune, après avoir été comblé de toutes ses faveurs.

[redacted]

la ville, sous la direction des oratoriens; cet établissement possédait une belle bibliothèque, une collection d'antiques et un cabinet d'histoire naturelle; le professeur de rhétorique portait le titre d'orateur de Marseille. En 1719, Matignon, abbé de St.-Victor, avait fondé à perpétuité treize bourses pour la classe de philosophie, qui durait deux ans; onze commissaires [1] formaient le bureau chargé d'examiner au concours les jeunes candidats.

Mourraille, esprit solide et vaste qui cultivait avec passion toutes les sciences abstraites, savait donner par l'activité de ses travaux une impulsion utile à l'académie de Marseille dont il était secrétaire. Cette compagnie avait causé de l'émotion dans la république des lettres en mettant au concours [2] l'éloge de La Fontaine. La palme fut vivement disputée par des rivaux illustres : Chamfort et Laharpe entrèrent dans la lice; le premier fut vainqueur, et le public confirma le jugement de l'académie.

L'abbé Raynal, proscrit par le parlement de Paris, vivait paisible à Marseille, où il se proposait de finir ses jours. Cet écrivain, quelquefois

[1] C'est-à-dire, trois députés de la cathédrale, trois de l'abbaye de Saint-Victor, deux de la mission de France, un de l'hôtel-de-ville, le supérieur de l'oratoire et le préfet du collége.

[2] En 1773.

éloquent quoique déclamateur, voulut favoriser le développement d'une question d'utilité publique, et fit remettre 1,200 francs au trésorier de l'académie [1], sans prendre l'initiative pour le choix du sujet. L'ouvrage de Beccaria sur les délits et les peines obtenait les suffrages de tous les hommes éclairés; d'Alembert et Voltaire, en le commentant, lui avaient donné une vogue immense. L'académie, qui connaissait la prédilection de Raynal pour cet ordre de pensées philosophiques, crut lui plaire en proposant ainsi le sujet du prix : *La sévérité des lois diminue-t-elle le nombre des crimes dans une nation déjà dépravée ?* Raynal approuva la question ; de nombreux concurrents se présentèrent, et Eymar de Marseille fut vainqueur dans cette lutte honorable.

Un homme de lettres, nommé Beaugeard, publiait à Marseille, depuis le 17 avril 1781, une feuille qui paraissait trois fois la semaine sous le titre de *Journal de Provence;* elle embrassait la littérature, les arts et le commerce ; mais l'imprimerie, qui a changé le sort de l'Europe, et qui est destinée à changer la face du monde, était alors en état de suspicion et traitée en ennemie. La censure régnait ignoble et capricieuse ; sceptre de fer, lois insensées qui pesaient

[1] En 1785.

[redacted]

lâchement sur la raison de l'homme, comme si les trésors de cette intelligence qui façonne le globe à notre usage et nous rapproche de Dieu pouvaient jamais devenir le patrimoine de la police! Un inspecteur royal, assisté des syndics et des adjoints de la communauté des imprimeurs et des libraires, vérifiait les ballots et les paquets de livres qui entraient dans la ville; l'édit du 17 juillet 1776 punissait d'une amende de 300 francs les capitaines et les voituriers en contravention. C'était pitié de voir les tristes efforts du despotisme aux abois; car, enfin, il prenait bien mal son temps pour forger ses honteuses chaînes. A Marseille, plus que dans le reste de la France, on parlait patriotisme dans un langage brûlant; les mots de réforme, de félicité publique, de souveraineté populaire, ces mots magiques qui toujours auront de l'écho dans les ames bien faites, s'y répétaient avec ivresse; les citoyens les plus influents, les négociants les plus riches dirigeaient le mouvement. On eût pourtant trouvé un peu d'égoïsme au fond de leurs principes; car, croyez-le, la fortune est corruptrice, et ce n'est pas dans les rangs élevés de la société qu'il faut aller chercher les vertus sincères et le vrai désintéressement. Ces hommes s'indignaient de voir au-dessus d'eux des distinctions nobiliaires; surtout ils ne pardonnaient pas au parlement sa morgue vaniteuse: mais la cause sacrée du peuple, mais

[redacted]

le triomphe de l'égalité étaient pour eux choses secondaires. Rien n'est méprisable comme ce faste d'indépendance hypocrite qui dissimule mal une étroite pensée d'orgueil, ou un sentiment secret de dépit et de jalousie. L'aristocratie de la naissance est une sotte iniquité, mais elle est toujours moins brutale que celle des richesses.

L'établissement de la cour plénière et des grands bailliages [1] produisit à Marseille une vive fermentation, et la sénéchaussée, ne séparant pas sa cause de celle du parlement d'Aix, adhéra aux principes de cette cour souveraine, dans une audience extraordinaire à laquelle assistèrent les avocats et les procureurs. Le barreau marseillais possédait alors de belles renommées. Lavabre, Villecrose et Lejourdan unissaient les charmes de la diction à la science du droit. Barbaroux, sensible à la gloire, affectueux et vif, les suivait dans la carrière; beau jeune homme [2], doué par

[1] La cour plénière était un grand conseil composé de pairs, d'évêques, de magistrats et de généraux, qui devait enregistrer les actes royaux et juger en dernier ressort pour toute l'étendue du royaume.

Le nombre des conseillers au parlement de Provence fut réduit à quarante. On créa deux grands bailliages, l'un à Aix, l'autre à Digne, pour juger en dernier ressort jusqu'à la valeur de 4,000 fr., et on donna aux sénéchaussées le nom de présidiaux, pour juger sans appel jusqu'à la moitié de cette somme.

[2] Il était né en 1767.

Madame Rolland dit dans ses mémoires : *Barbaroux, dont*

[redacted]

la nature d'un caractère ardent, d'une ame expansive et fière. Le cœur indépendant de ce noble enfant de Marseille s'était nourri de doctrines républicaines. Rigordy, retiré depuis peu de temps à la Martinique, où il exerçait avec succès sa noble profession, avait laissé dans sa ville natale les plus nobles souvenirs ; jurisconsulte étonnant par la profondeur de ses connaissances, par la finesse de ses vues et par la rectitude de son esprit [1].

L'opinion publique demandait la convocation des états-généraux du royaume. Louis XVI sursit à l'établissement de la cour plénière, et le parlement d'Aix reprit ses fonctions. D'Isnard, maire de Marseille, avait déjà été appelé par le roi à la première assemblée des notables. Le marquis de Gaillard, son successeur, assista à la seconde assemblée, et fit partie du premier bureau présidé par *Monsieur*. Il pensa que le tiers-état devait avoir trois députés contre un de chacun des deux premiers ordres ; il déclara pourtant qu'il lui paraissait plus convenable que les états-

les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinous.

[1] Rigordy, nommé, plus de vingt ans après, président du tribunal de première instance de Marseille, sut se concilier, par la noblesse de son caractère et par ses hautes vertus, la confiance et l'estime de ses compatriotes.

Né à Marseille le 2 mai 1754, il y est mort le 27 mai 1827.

généraux opinassent par ordre que par tête ; qu'au reste, eux seuls pouvaient déterminer la règle de leurs suffrages.

Le conseil municipal de Marseille s'assembla le 29 décembre 1788, pour délibérer sur ces questions importantes. Son opinion fut, 1° que le tiers-état était fondé à solliciter un nombre de représentants supérieur à celui des deux premiers ordres réunis, pour corriger par la prépondérance du nombre les avantages que le crédit et les dignités assuraient au clergé et à la noblesse ; 2° que, pour ne pas rendre illusoire cette supériorité dans le nombre des voix, les votes devaient être recueillis par tête et non par ordre.

Ces questions intéressaient toute la nation ; mais il en était une spécialement relative à Marseille : la ville devait-elle députer pour chacun des trois ordres, ou ses représentants devaient-ils seulement être admis et faire nombre dans le tiers-état?

Le conseil municipal considéra que le véritable intérêt de Marseille plaçait l'universalité de ses habitants dans l'ordre du tiers ; qu'elle devait, en conséquence, députer *en corps de ville et de communauté*, sans distinction de classe, et que la place de tous ses mandataires était dans le troisième ordre.

Le 17 janvier 1789, de Gaillard exposa au conseil municipal les motifs de son opinion dans

l'assemblée des notables. Joseph Capus, assesseur, fit des observations qui tendaient à soutenir l'avis émis le 29 décembre précédent, et le conseil se borna à voter l'impression des deux discours. Il n'avait plus à délibérer sur toutes ces questions devenues inutiles; car les lettres patentes du roi venaient de convoquer le comté de Provence et les terres adjacentes, comme s'ils eussent été partie intégrante du royaume. Ce fut dans ces circonstances que se réunirent à Aix les états de Provence, suspendus depuis 1639. Là éclata une scission complète entre les communes et le corps des seigneurs de fiefs; là brilla, puissant par la parole, l'immortel Mirabeau. Le pays était dans l'effervescence. Les états se séparèrent, sans avoir pu s'entendre sur leur forme constitutive et sur la contribution aux charges publiques.

Les trois ordres s'assemblèrent séparément pour la nomination des députés aux états-généraux, le tiers-état par communes, le clergé par diocèses et dans les cités épiscopales, la noblesse dans les villes principales des sénéchaussées. Ces assemblées primaires nommèrent respectivement des électeurs. Le bas clergé provençal, non possesseur de bénéfices consistoriaux, déclara dans sa réunion particulière que ses représentants aux états-généraux du royaume délibèreraient par tête et non par ordre; qu'ils consentiraient au paiement de toutes les charges publiques de la

[redacted]

province d'une manière proportionnelle aux facultés de chacun.

L'assemblée électorale de Marseille se proposait de nommer Mirabeau, lorsqu'on apprit qu'il venait d'être nommé à Aix. Cette nouvelle ne changea pas la détermination des Marseillais, qui tenaient à honneur de l'avoir pour représentant, et le grand orateur, si fort en possession d'une célébrité immense, fut élu par le tiers-état, aux applaudissements de toute la cité. Plusieurs corps de métier désiraient que les électeurs proclamassent aussi le nom de Raynal, et la corporation des ouvriers cordonniers manifesta ce vœu avec le plus de chaleur. On répandit dans le public un pompeux éloge de l'auteur de l'*Histoire philosophique;* mais Raynal, dans sa vieillesse, n'aspirait plus qu'au repos, et la majorité des électeurs marseillais connaissait sa résolution. Après Mirabeau, les députés nommés furent de Villeneuve-Bargemont, comte de St.-Victor, et Davin, chanoine de St.-Martin, pour le clergé; de Cipières et de Sinéty, chevaliers de St.-Louis, pour la noblesse; Lejean, Roussier, Liquier et Labbat, négociants, pour le tiers-état. Peloux, aussi négociant, et Castelanet, notaire, leur furent adjoints comme suppléants.

Les commissaires du tiers-état annoncèrent officiellement à Mirabeau sa nomination, et les Marseillais espéraient que dans son option il

donnerait la préférence à leur ville, berceau de ses ancêtres [1]. Une vive douleur s'empara des esprits, lorsqu'il annonça que de hautes raisons politiques le forçaient à opter pour Aix [2]. Les commissaires du tiers-état redoublèrent leurs instances auprès de Mirabeau, et Martin, fils d'André, lié avec lui d'une étroite amitié, le supplia de changer de résolution. Mirabeau fut inébranlable. Il répondit aux commissaires : « J'ai eu « l'honneur de vous faire part des motifs de mon « option ; j'ai épuisé mon courage à écrire la « lettre qui les renferme, et vous venez de mettre « ma sensibilité à une nouvelle épreuve. O Marseille, ville antique, ville superbe, asile de la « liberté, puisse la régénération qui se prépare « pour le royaume verser sur toi tous ses bienfaits !... Je vous en conjure, messieurs, veuillez

[1] La famille des Riquetti, originaire de Naples, avait choisi Marseille pour résidence, à son arrivée en Provence.

[2] Mirabeau, dans sa lettre aux Marseillais, fait valoir, entre autres considérations qui ont déterminé son choix, que les états de Provence ne sont que suspendus, et que sa présence y est nécessaire, parce qu'il y a bien des abus à réformer dans la constitution du comté. Il ajoute : « Cette cause, j'ose « le dire, est bien plus encore celle de la province, c'est-à- « dire du peuple et des communes en général, que celle de « la ville de Marseille, dont la prospérité jusqu'à un certain « point tient à d'autres principes et à d'autres lois. J'avais « donc contracté des engagements avant ceux que ma reconnaissance m'a imposés. Ma carrière est commencée ; j'avais « un poste, et je ne puis le déserter. »

« faire agréer aux électeurs mes profondes excu-
« ses, je dirai même, mes regrets. Je suis, je serai
« le député de la ville de Marseille par mes ef-
« forts à seconder ses véritables intérêts. Tout
« député, s'il connaît ses fonctions, doit être le
« député du royaume. Admis dans la lice, j'y
« recevrai toute l'influence de vos suffrages; je
« profiterai des lumières de vos honorables man-
« dataires; je me regarderai comme leur frère,
« né du même scrutin. Que me manque-t-il pour
« avoir ce titre? votre suffrage? J'ai eu le bon-
« heur de l'obtenir. Mon cœur, mes efforts? ils
« sont à vous et à jamais. »

Mirabeau se rendit bientôt à Marseille, et il y fut reçu comme un triomphateur, au milieu des élans de l'allégresse publique; les femmes lui présentaient leurs enfants, on jetait sur son carrosse des rameaux d'olivier et de laurier, on baisait les roues de ce carrosse, et la joie tenait du délire; la ville entière retentissait des cris de *vive la liberté*, *vive le protecteur du peuple!* C'était un beau spectacle; nous ne verrons pas son pareil maintenant que nos émotions sont usées par des scènes terribles, par des catastrophes étourdissantes; alors les habitudes avaient moins de réserve, et les esprits plus d'abandon; mais aussi, dans ces têtes méridionales, toutes les opinions étaient des passions mobiles et fougueuses: les leçons du malheur manquaient à ce patrio-

tisme inexpérimenté qui embrassait avec plus de conviction que de prudence des systèmes confus et des théories décevantes.

Une foule immense accompagnait sans cesse Mirabeau [1], qui recevait partout sur son passage des marques bruyantes d'admiration et d'amour. Des feux de joie étaient brûlés, et des danses perpétuelles établies devant sa porte. Les compagnies de quartier lui rendirent les honneurs militaires, et les négociants lui donnèrent des fêtes brillantes. Rien ne saurait peindre l'enthousiasme que sa présence excita au Grand-Théâtre; on le plaça au centre de la galerie, et, pendant que madame Dolle lisait à haute voix un quatrain à sa louange [2], madame Tiran, mère de celle-ci, posa sur sa tête une couronne de laurier. Le peuple l'accompagna chez lui avec quatre-

[1] Les échevins, passant sur le port pour se rendre à l'hôtel-de-ville, virent s'avancer Mirabeau suivi d'un grand cortége populaire. Ils craignirent de recevoir quelque insulte, et se réfugièrent dans une boutique. Un jeune homme afficha aussitôt sur la porte ces mots : *refugium peccatorum.*

[2] Nous lui devons cet hommage flatteur;
Il nous apprend ce que nous sommes :
Son père fut *l'ami des hommes*,
Le fils en est le bienfaiteur.

Les vers suivants furent aussi lus au milieu des acclamations:

Peuple, vous le voyez, votre auguste soutien;
Tyrans, voilà celui qui vous réduit en poudre
Pour nous, c'est le dieu citoyen;
Pour vous, c'est le dieu de la foudre.

[redacted]

vingts flambeaux et la musique du régiment de Vexin, qui était en garnison dans les forts.

Mirabeau, après avoir passé plusieurs jours à Marseille, en sortit pour retourner à Aix; cinq cents jeunes gens des plus distingués de la ville le précédèrent à cheval, et trois cents carrosses le suivirent. Toute la population fut en mouvement, et des fenêtres furent louées deux louis pour voir défiler ce cortége magnifique. Des citoyens d'Aix, aussi à cheval, vinrent jusqu'à mi-chemin à la rencontre des Marseillais, et tous ensemble ils firent vers le soir une entrée triomphante dans la capitale de la Provence, au bruit des boîtes et des fanfares; chaque cavalier portait une torche à la main. Mirabeau, rendu chez lui, parut à son balcon, qu'on avait orné de guirlandes, et exprima toute sa gratitude au peuple qui l'idolâtrait; puis, s'adressant à la jeunesse marseillaise, il lui témoigna les mêmes sentiments avec l'accent d'une vive sensibilité. Toute la nuit fut employée à donner des sérénades aux partisans de la cause du tiers-état, et le lendemain au matin la jeunesse d'Aix offrit un repas fraternel à celle de Marseille, qui l'accepta et qui se mit ensuite en route pour regagner ses foyers. La séparation se fit à la Rotonde, et Mirabeau s'y trouva; un jeune Marseillais lui dit: « Vous ne « devez pas nos hommages à votre rang; ils sont « purs, unanimes et libres : que vos ennemis

[redacted]

« n'ont-ils été témoins de ces scènes attendris-
« santes où le héros citoyen s'est vu plus puissant
« qu'un monarque ; entouré, pressé, couronné,
« chéri de tous les citoyens d'une cité immense !
« Que dis-je, vos ennemis ? ils sont devenus les
« nôtres : nous leur vouons une haine éternelle.
« Allez, achevez votre sublime ouvrage ; vous
« aurez pour guide et pour appui la fermeté qui
« ne redoute rien, et l'amour du bien public
« qui fait tout entreprendre. »

Le parlement et la noblesse d'Aix s'alarmèrent de ces démonstrations ; les échevins de Marseille manifestèrent les mêmes craintes, et le comte de Caraman, commandant de la province, fut prié de faire cesser ce qu'une aristocratie insolente osait appeler un scandale ; mais Caraman, retenu par les ordres de la cour qui lui prescrivait de n'agir qu'avec prudence, ne prit aucune mesure de rigueur.

Cependant une insurrection populaire se préparait à Marseille. Les fournitures des boucheries venaient d'être mises aux enchères, et une compagnie offrait de s'en charger à des conditions plus avantageuses qu'un fermier nommé Rebufel, dont la fortune était un scandale public. La protection ou l'argent écartèrent cette compagnie, et le bruit courut qu'elle avait reçu 24,000 francs pour se désister. Rebufel, non content du renouvellement de son bail, osa réclamer une aug-

[redacted]

mentation de prix; alors des ouvriers vinrent présenter leurs griefs aux échevins, et quelques-uns d'entre eux cassèrent les vitres de l'hôtel-de-ville. Il y eut à la plaine St.-Michel un attroupement considérable, et plusieurs orateurs déclamèrent: les uns voulaient aller mettre tout à feu et à sang chez les protecteurs du fermier; d'autres étaient d'avis de faire rendre un compte prompt et fidèle à tous ceux qui avaient eu la manutention des deniers publics; les plus modérés disaient qu'il fallait demander au conseil municipal une diminution sur le prix du pain et de la viande et sur les droits d'entrée, sauf de revenir ensuite sur la reddition des comptes.

Quoique ce dernier avis eût prévalu, la populace pilla la maison de Rebufel le 23 mars 1789. Les échevins ordonnèrent à Boyer et à Guizon, capitaines de quartier, d'aller rétablir l'ordre; ceux-ci se transportèrent sur le théâtre de la dévastation, avec une troupe de jeunes gens qui se réunissaient habituellement dans le café d'un nommé François. Le succès couronna leurs efforts, et le calme parut régner. Bientôt on apprit qu'une horde de brigands étrangers menaçait de livrer au pillage les magasins de la Rive-Neuve; les jeunes gens s'armèrent aussitôt et se constituèrent en garde citoyenne, sans autre marque distinctive qu'un pouf et une cocarde; ils dispersèrent les malfaiteurs et assurèrent la tranquillité de la ville.

[redacted]

Tous les partisans de la liberté vinrent grossir les rangs de cette garde naissante, qui sollicita la réforme des abus et un système d'impositions plus équitable. Le conseil municipal crut que les circonstances lui commandaient de changer momentanément sa constitution politique ; il appela dans son sein des citoyens de toutes les classes et des députés de toutes les corporations : cette assemblée s'appela *le conseil des trois ordres*. On délibéra de vérifier les anciens comptes de la communauté, et notamment ceux de 1784, époque où les revenus de la ville furent livrés aux déprédations les plus coupables. Le prix du pain et de la viande fut diminué, et l'on nomma une commission de surveillance ; ensuite l'assemblée des trois ordres sortit de l'hôtel-de-ville, escortée par le corps des portefaix, et publia solennellement sa décision, au milieu de mille cris de joie.

La garde citoyenne choisit ses officiers et reçut sa complète organisation ; elle prit pour devise ces mots remarquables : *la nation, le roi et la loi*[1]. Ainsi, les Marseillais, sachant s'élever à toute la hauteur des vrais principes politiques, proclamaient le dogme incontestable de la souveraineté du peuple. Les états-généraux n'étaient pas

[1] La milice citoyenne de Marseille aurait pourtant mieux fait de placer la loi avant le roi, comme le fit plus tard l'assemblée constituante.

[redacted]

encore assemblés, et la France étonnée applaudit à tant d'énergie.

Les ennemis du bien public, tous ceux qui étaient intéressés au monopole des fermes municipales, répandirent des calomnies atroces contre cette garde patriotique, et l'accusèrent de sédition. A la sollicitation de Latour, intendant de Provence et premier président du parlement, le ministère ordonna au comte de Caraman de se rendre à Marseille avec des forces imposantes. De Piles, viguier, députa vers ce commandant Etienne Chompré, Bremond-Julien et J.-F. Lieutaud, pour le supplier de ne pas compromettre la tranquillité de la ville par la violation de ses priviléges. Caraman reçut ces envoyés avec bonté, mais il n'accueillit pas leur demande. Le 20 mai, il partit d'Aix à la tête d'une armée de 8,000 hommes, composée de quatre régiments d'infanterie et de deux de cavalerie[1]; on y voyait plusieurs canons de campagne et de nombreuses munitions de guerre. Caraman fit arrêter ses troupes à *Aren*, et de Piles alla à sa rencontre avec quelques personnes de distinction. Pendant leur pourparler, Caraman ordonna à un escadron de dragons d'entrer dans la ville; cet escadron fut repoussé par des citoyens armés. Le comman-

[1] Le royal-marine, le lyonnais, le régiment suisse d'Ernest, le barrois, le royal-dragon et le lorraine-dragon.

[redacted]

dant en fit partir deux autres qui n'eurent pas plus de succès. Cédant enfin aux prières du viguier, il déclara qu'il pénétrerait seul dans Marseille. On dressa aussitôt un arc de triomphe à la porte d'Aix ; le général y trouva les quatre échevins et l'avocat Cresp, qui remplissait par intérim les fonctions d'assesseur ; Cresp le complimenta, et Caraman fit son entrée à cheval au milieu de la garde citoyenne ; les bouquetières lui présentèrent des fleurs, et l'une d'elles l'embrassa.

Sa première opération fut d'éloigner du conseil les citoyens dont on l'avait d'abord renforcé ; il le réduisit ainsi à sa constitution ancienne qui était réprouvée par l'opinion publique. Là fut délibéré l'établissement d'une nouvelle milice, et un système bien impolitique présida à sa création. On nomma soixante capitaines : vingt-huit furent pris dans la noblesse, trente-deux parmi les riches négociants, et l'on eut un profond dédain pour les autres classes de citoyens. Le choix des lieutenants fut fait dans le même esprit ; les négociants nommèrent leurs commis ; les nobles, leurs créatures. On forma un corps de 1,500 officiers qui adoptèrent un uniforme bleu et ne firent le service que par ostentation ; mais les citoyens ne voulurent pas reconnaître les chefs qu'ils n'avaient pas élus, et il fut impossible de compléter la *garde bourgeoise* [1], qui eut tou-

[1] C'est le nom qui fut donné à cette nouvelle milice.

[redacted]

jours plus d'officiers que de soldats. Les auteurs de ce projet, accablés sous le poids de leur impopularité, sentirent le besoin d'une union intime avec les troupes royales, et ils nommèrent pour commandant-général le chevalier de Damas, colonel du régiment de Vexin.

Caraman, obligé de céder aux vœux que manifestaient avec énergie toutes les corporations, rétablit le conseil des trois ordres, qui fut même renforcé de vingt-quatre commissaires nommés par une réunion de six mille patriotes. La nouvelle de la prise de là Bastille faisait fermenter les esprits. Il était temps de discuter les griefs du peuple. Le 30 juillet, l'assemblée déclara l'intendant Latour auteur des calamités de la province. Elle enjoignit en conséquence à la chambre du commerce, au bureau de la santé, aux corps administratifs et à tous les citoyens, de rompre avec lui toute correspondance et toute relation; elle supplia Caraman de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour l'éloigner à jamais, et cette délibération fut publiée à son de trompe.

Le lendemain, on fit la motion de réformer la garde bourgeoise; plusieurs capitaines de cette garde assistaient à la séance: l'un d'eux tira son épée contre un membre de la commune; les officiers qui gardaient la porte s'introduisirent dans la salle et maltraitèrent quelques conseillers.

[redacted]

L'assemblée se sépara au milieu du plus affreux désordre.

Le peuple fut indigné d'un attentat si téméraire, et Caraman, sentant la nécessité de la réforme demandée, nomma une commission pour l'aider dans ce travail; on publia qu'elle avait l'intention d'enlever l'uniforme à la milice: c'était assez pour soulever de jeunes officiers jaloux de leur costume; ils mirent tout en usage pour braver leurs concitoyens, menaces imprudentes, propos séditieux, projets de résistance.

Des affiches invitant le peuple à se rendre à la Tourrette pour y vider sa querelle avec la garde bourgeoise, furent placardées le 19 août dans la nuit. Caraman voulut effacer les impressions funestes que ces provocations pouvaient faire sur des ames ardentes; il ordonna d'afficher un avis pour annoncer la prochaine réorganisation de la garde; mais quelques officiers s'efforcèrent d'arrêter l'exécution de cet ordre, et de ce nombre était l'avocat Laget. On en vit qui chargeaient publiquement des fusils, d'autres qui aiguisaient leurs sabres sur les tables des cafés; et quoiqu'il fût constaté qu'aucun attroupement ne se formait à la Tourrette, cette armée d'officiers voulut y marcher.

A son arrivée, elle ordonna à des hommes qui travaillaient de se retirer; un de ces ouvriers fut maltraité par quelques lieutenants; des enfants

poussèrent des huées. Alors, les premiers rangs de la garde bourgeoise, sans l'ordre du commandant-général, firent feu sur des personnes sans armes que la curiosité seule avait conduites. Un brigadier, nommé Garcin, qui venait joindre son corps, reçut trois coups de balle et fut ainsi tué par ses camarades; quarante personnes furent blessées; deux moururent quelques jours après.

La garde bourgeoise se dispersa; on voyait courir dans les rues des officiers poursuivis par le peuple, qui criait *à bas les habits bleus!* Une foule immense, traînant le cadavre de Garcin, vint demander vengeance à Caraman et ne le trouva point chez lui; elle accourut alors chez Laflèche, échevin; là se passa un spectacle affreux : des brigands, favorisés par la nuit, forcèrent la maison de ce magistrat, dévastèrent ses appartements et brûlèrent ses meubles.

Caraman, croyant par sa présence apaiser les esprits, monte à cheval; on le force de descendre. Les cris *à bas les habits bleus!* redoublent; alors le commandant-général fait avertir à son de trompe que les troupes vont entrer. Quelques instants après, les dragons pénètrent dans la ville, puis les suisses; ces troupes chargent le rassemblement et saisissent quelques personnes. Bournissac, prévot général des maréchaussées de Provence, arrive bientôt à Marseille pour punir les coupables.

On distribua dans la bourse et dans tous les lieux publics des listes portant en titre *chefs de brigands*, et contenant les noms des plus chauds patriotes: Trophime Rebecquy, Omer Granet, Toussaint Pascal, Barbaroux, Auguste Mossy, André Cayol, Blanc-Gilly, Cayol-Richaud; ces citoyens avaient tous obtenu les suffrages du peuple dans les assemblées primaires, et les premiers ils s'étaient élevés contre tous les abus d'une administration oppressive. Poursuivis par la calomnie, mais forts de leur innocence, ils offrirent publiquement de se constituer prisonniers; ils sommèrent leurs accusateurs de paraître; aucun ne se montra. Cependant la procédure prévôtale continuait; instruite sous le nom de Bournissac, elle était en réalité dirigée par Latour. Le prévôt, défendant la cause de l'aristocratie, sous le prétexte de faire respecter les lois, ne s'occupa que de l'injure de la garde bourgeoise qui osait reparaître avec son habit d'uniforme; il choisit pour procureur du roi l'avocat Laget, et pour assesseur Massel, autre lieutenant dans cette garde. L'assassinat de Garcin ne fut l'objet d'aucune information judiciaire, et l'on chargea de fers Rebecquy, Pascal et Granet; on les jeta dans les cachots du Château-d'If, on les accabla de vexations inquisitoriales. Le peuple, leur prodiguant des marques touchantes d'affection, les honora comme les héros du patriotisme et les martyrs de la liberté;

[redacted]

son indignation était au comble, et il ne fallait rien moins pour la comprimer que l'armée de Caraman : ce général avait fixé sa demeure dans la citadelle St.-Nicolas.

Sur ces entrefaites, d'André, député d'Aix à l'assemblée nationale, fut envoyé par le roi à Marseille, en qualité de commissaire pacificateur. De concert avec Caraman, il abolit le conseil des trois ordres, divisa la ville et les faubourgs en vingt-quatre quartiers, et convoqua, le 6 octobre, tous les chefs de famille âgés au moins de 25 ans, pour nommer trois représentants par quartier, chargés de renforcer le conseil municipal ordinaire. Le 31 du même mois, cette nouvelle assemblée représentative de la cité invita Bournissac à suspendre son instruction jusqu'à la promulgation du décret qui allait être rendu sur la procédure criminelle. Celui-ci, irrité d'une démarche aussi honorable pour les accusés, s'en vengea par des rigueurs plus impitoyables encore : il leur refusa le droit de conférer avec leurs conseils.

Suivant les ordres du roi, on procéda, le 25 novembre, dans l'ancienne forme, à l'élection de nouveaux échevins. Gimon aîné, Basile Samatan, Etienne Martin, surnommé *le juste*, et Jean-Gabriel Merle furent élus. Samatan, désigné comme aristocrate à la haine du peuple, et menacé de mort dans des affiches publiques, donna

[redacted]

sa démission. Ses trois collègues suivirent son exemple, et leurs fonctions furent provisoirement remplies par des conseillers municipaux.

L'assemblée nationale s'occupa de la procédure prévôtale qui était pour Marseille un ferment de discorde. Mirabeau tonna contre Bournissac; Chapelier, de Lapoule et l'abbé de Villeneuve-Bargemont parlèrent dans le même sens. Conformément aux conclusions de Goupillot, membre du comité des rapports, l'assemblée rendit, le 8 décembre, un décret par lequel l'instruction de cette affaire fut enlevée au prévôt et renvoyée à la sénéchaussée de Marseille.

Le décret sur la constitution des municipalités du royaume donna le droit de suffrage à tous les citoyens actifs, et divisa Marseille et sa banlieue en trente-deux sections pour les opérations électorales. Le corps municipal de cette ville fut composé d'un maire, de vingt conseillers, d'un procureur de la commune et de son substitut, sans voix délibérative. Quarante-deux notables devaient leur être adjoints dans les affaires importantes, et l'assemblée prenait alors le titre de conseil-général de la commune. Les élections commencèrent le 28 janvier 1790. Etienne Martin, proclamé maire, obtint 3555 voix; Lejourdan fut élu procureur de la commune, et Julien-Bremond, substitut. Les sections, voulant donner aux citoyens impliqués dans la procédure prévô-

tale une marque de sollicitude et d'estime, les nommèrent officiers municipaux ou notables [1].

Caraman et d'André sortirent de la ville, et la nouvelle municipalité fut installée au milieu des fêtes publiques. Dans une de ses premières séances, elle réclama la liberté de Rebecquy, de Granet et de Pascal, qui venaient d'être transférés à la citadelle St-Nicolas. Dans une adresse portée à Paris par le comte de Bausset, officier municipal, et par François Blanc, notable, elle dénonça [2] à l'assemblée nationale les attentats de Bournissac, rebelle aux décrets de cette assemblée. Ensuite elle cassa la garde bourgeoise et forma une garde nationale, dont les chefs, élus par le peuple, réunirent sous les drapeaux de la patrie tous les bons citoyens. Greling en fut nommé commandant-général.

Le territoire français fut divisé en quatre-vingt-trois départements, par décret du 26

[1] Voici la liste des officiers municipaux : Merle, 3219 voix; Gimon aîné, 3192; Mourraille, 2833; Arnavon, 2765; le comte de Beausset, chanoine de Saint-Victor, 2755; J.-F. Lieutaud, 2652; Bertrand, 2603; Lieutard, 2565; Lieutaud oncle, 2509; Blanc-Gilly, 2425; Chompré, 2367; Alléon, 2329; Corail, 2250; J.-B. Fabre, 2156; Toussaint Pascal, 2185; Laugier, 2080; Bernard, 2079; Aymar, 2018; Poilvert, 2016; Nitart, 2013.

Parmi les notables, Omer Granet obtint 1430 voix; Auguste Mossy, 1334; Rebecquy, 741.

[2] Le 19 février 1790.

[redacted]

février 1790. Les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes remplacèrent le comté de Provence et les terres adjacentes. Le département des Bouches-du-Rhône eut six districts, dont les chefs-lieux furent Aix, Arles, Marseille, Tarascon, Apt et Salon [1].

Mirabeau obtint le renvoi des troupes de Caraman, et, dans la nuit du 4 au 5 mars, Bournissac, Laget et Massel s'enfuirent travestis.

Le marquis d'Ambert, colonel du régiment royal-marine, fut arrêté à la porte d'Aix [2] par un détachement de la garde nationale, qui lui demanda son passeport. Il traita cette garde de *canaille*, et dit qu'il ne reconnaissait que *les habits bleus*. Comme on le fit descendre de voiture, il osa porter la main sur le capitaine du détachement en l'accablant d'injures : celui-ci se contenta de verbaliser. Le lendemain, les sections s'assemblèrent pour demander au conseil municipal vengeance de cet affront. Pendant que le conseil délibérait, d'Ambert épouvanté entra avec Greling pour faire ses excuses. Bientôt un attroupement considérable entoura l'hôtel-

[1] Le décret du 12 octobre 1790 y joignit le district d'Orange. Le 25 juin 1791, lors de la création du département de Vaucluse, les districts d'Apt et d'Orange furent distraits du département des Bouches-du-Rhône, qui resta dans les limites qu'il a aujourd'hui.

[2] 20 mars.

de-ville. Les cris *à la lanterne!* dominaient mille clameurs confuses parmi lesquelles on entendait ces vœux horribles : *qu'on le perce de coups de baïonnette, qu'on le traîne dans les rues, qu'on le coupe par morceaux!* Lejourdan vint annoncer au peuple que d'Ambert serait constitué prisonnier jusqu'à ce que l'assemblée nationale eût statué sur son sort. La foule parut satisfaite de cette délibération ; pourtant elle ne se dissipa qu'avec peine. On craignait une catastrophe : le régiment royal-marine pouvait tenter, pendant la nuit, d'enlever son colonel. Six cents hommes de la garde nationale restèrent sous les armes avec plusieurs pièces de canon, et l'on éleva à l'entour de l'hôtel-de-ville des barricades faites avec des barriques remplies de terre. Quatre mille paysans entrèrent dans la ville. Les habitants d'Allauch s'avancèrent aussi, mais ils furent priés de rétrograder pour ne pas augmenter le désordre. Toutes les alarmes se dissipèrent lorsqu'on vit les sous-officiers du régiment fraterniser avec les citoyens.

Les lettres patentes du roi qui sanctionnaient le décret de l'assemblée nationale sur la procédure instruite par Bournissac arrivèrent à Marseille le 1er avril. Le même jour, Rebecquy, Granet et Pascal sortirent de la citadelle Saint-Nicolas et furent conduits en triomphe par dix-huit cents gardes nationaux dans les prisons

[redacted]

royales [1] où ils ne restèrent que quelques instants. Ils se dirent malades, et ce prétexte les fit mettre en liberté. L'instruction n'eut aucune suite.

Un autre décret de l'assemblée nationale porta que le colonel d'Ambert serait transféré dans les prisons royales et jugé par la sénéchaussée. Le 7 avril, il fut amené au palais de justice avec une escorte de deux mille hommes pour le protéger contre la fureur de la multitude, qui satisfit sa vengeance en poussant des huées. Le surlendemain, Chomel, lieutenant-criminel, crut devoir lui accorder la liberté provisoire. La populace en fut exaspérée, et peu s'en fallut qu'elle n'incendiât la maison de ce magistrat, qui chercha son salut dans la fuite

Un club se forme [2] avec l'autorisation de la municipalité. Il prend le titre d'*assemblée patriotique des amis de la constitution*, et le maire en est élu président [3]. Là viennent se réunir toutes les victimes des persécutions prévôtales ; là déclament avec violence les plus ardents démocrates. On s'anime, on s'échauffe mutuellement ; on jure une guerre à mort à tous les privilégiés, à tous les oppresseurs du peuple.

[1] Le palais de justice.

[2] Le 11 avril.

[3] Il ne présida pourtant jamais; ses occupations municipales l'en empêchèrent.

[redacted]

En exaltant les vainqueurs de la Bastille, on prend la détermination de s'emparer des forts, monuments odieux d'un despotisme superbe, et d'abattre surtout cette citadelle menaçante élevée par Louis XIV sur Marseille asservie, alors qu'il entra dans ses murs avec tout l'appareil d'un conquérant irrité.

Dans la nuit du 29 au 30 avril, cinquante citoyens de bonne volonté gravirent en silence, et l'arme sous le bras, la montagne de Notre-Dame-de-la-Garde. Divisés en deux détachements, ils se rendirent aux divers postes qu'ils s'étaient assignés. Quatre d'entre eux s'avancèrent vers le pont-levis, et se mirent à l'abri d'une petite muraille qui les cachait aux yeux de la sentinelle. Ceux-ci, à cinq heures du matin, et lorsque le pont-levis se baissa, entrèrent en feignant d'aller entendre la messe. Ensuite, pointant leurs pistolets sur la poitrine de cet homme surpris, ils lui déclarèrent que *la nation s'emparait de la forteresse*, et que c'était fait de lui s'il disait un mot. Alors, au signal convenu, les deux détachements se précipitèrent dans le fort, culbutèrent la seconde sentinelle et désarmèrent tous les soldats. On arbora sur le donjon le drapeau national avec cette devise : *la liberté ou la mort*. A la nouvelle de cet événement, la joie éclata dans la ville, et plusieurs compagnies de la garde nationale vinrent

[redacted]

tambour battant, au pied des remparts, féliciter les cinquante volontaires.

Aussitôt le peuple s'agite [1] : frémissant d'impatience, il veut prendre d'assaut la citadelle Saint-Nicolas et le fort Saint-Jean, qui avaient fait des approvisionnements considérables. La générale bat dans les sections ; les citoyens courent aux armes. Que va faire la municipalité ? personne ne la seconderait, si elle voulait arborer le drapeau rouge et exécuter la loi martiale ; le seul parti qui lui reste est de diriger l'élan national. Elle prie de Miran, commandant de la citadelle, de détourner les batteries dirigées sur la ville. Cet officier répond par un refus. Elle lui envoie Arnaud, capitaine dans la milice nationale, pour lui proposer d'admettre dans la place les soldats citoyens et de la garder avec eux. De Miran demande quinze jours pour réfléchir. Arnaud vient rendre compte de sa mission à la municipalité, qui fait avancer plusieurs bataillons avec des pièces d'artillerie. L'intrépide Arnaud, se présentant à la tête de trente hommes, entre seul dans la citadelle et somme le gouverneur de se rendre aux vœux du peuple. Il le déclare responsable du sang qui peut se verser. *On ne vous accorde que trois heures,* ajoute-t-il : *ce délai passé, les murs sont*

[1] Le même jour, 30 avril.

[redacted]

escaladés, et vous êtes le premier pendu. La garde nationale d'Allauch, volant au secours de ses frères de Marseille, arrive enseignes déployées, et tous les habitants de la campagne entrent armés dans la ville.

Cent mille citoyens n'attendaient plus que le signal de l'assaut, et le régiment de Vexin ne pouvait faire qu'une résistance vaine, lorsque, vers les trois heures après midi, le conseil-général de la commune se présenta chez le commandant et l'invita, au nom de la patrie, à prévenir par une prompte capitulation tous les malheurs dont on était menacé. De Miran signa bientôt, en présence de ses officiers, les articles de la convention, portant que la garde nationale garderait les forts concurremment avec les troupes de ligne, dans la proportion d'un garde national sur cinq soldats. Ainsi cette précaution qui épargnait tant de sang se bornait à une simple surveillance. Quelques compagnies de la milice citoyenne entrèrent dans la citadelle et y arborèrent le drapeau de la liberté. Le conseil de la commune se dirigea ensuite vers le fort Saint-Jean, qui était aussi assiégé par une foule immense. Reçu chez le commandant Calvet, il lui fit la même invitation; celui-ci promit de s'en rapporter à l'avis de son conseil de guerre, qu'il assembla sur-le-champ. Le conseil fut d'avis de capituler aux conditions proposées. Le major

[redacted]

de Bausset eut seul une opinion contraire. Son neveu, le comte de Bausset, chanoine de Saint-Victor et conseiller municipal, s'efforça vainement de lui inspirer des sentiments plus pacifiques. Le major, jetant sur le chanoine éploré des regards de colère, repoussa ses prières avec une rudesse imprudente. Il invoqua les lois de l'honneur, et déclara qu'il valait mieux s'ensevelir sous les ruines de la forteresse que de trahir lâchement la confiance du monarque. Il montra un violent désespoir lorsqu'il vit signer la capitulation et la garde nationale entrer victorieuse.

Le lendemain 1er mai, des difficultés s'élevèrent pour la remise des armes, et l'on répandit le faux bruit que le major de Bausset voulait mettre le feu à la poudrière. La générale battit encore dans les quartiers, et les portes de la ville furent fermées, à l'exception de celles d'Aix, de Rome et des Fainéants. La municipalité entre dans le fort, suivie d'une foule considérable. On enlève 3000 fusils qui sont portés à l'hôtel-de-ville. On cherche de Bausset, en poussant contre lui des clameurs homicides. Ce courageux officier se met une redingote et sort avec un front que l'aspect du danger ne peut faire pâlir. A l'instant reconnu, il se réfugie dans la *consigne*, et de là dans la boutique du perruquier Mangin, qui la ferme aussitôt. L'infortuné! cet asile trom-

[redacted]

peur est le théâtre du sacrifice : c'est là que doit couler jusques à la dernière goutte son sang dont on a soif. Une populace, ivre de vengeance, brise la porte et se précipite sur de Bausset. On lui abat un bras d'un coup de sabre, on lui perce les deux joues d'un coup de baïonnette. Son neveu, aimé du peuple, accourt avec un autre officier municipal, en criant *grace! grace!* Ils ne sont plus qu'à vingt-cinq pas de distance..... Il n'est plus temps, et le chanoine tombe en défaillance en voyant couper la tête de son oncle, que des monstres à figure humaine placent au bout d'une pique et promènent en triomphe dans la ville épouvantée. Les harengères de Saint-Jean, qui montrent le plus de fureur dans cet attroupement d'assassins, se disputent les dépouilles sanglantes de la victime. Les unes foulent aux pieds son corps défiguré ; d'autres font à l'entour des danses infernales. Elles parlent de le traîner dans les rues à la queue d'un cheval; elles lui arrachent les parties sexuelles, et portent aussi au bout d'une pique cet horrible trophée. Pendant deux jours, elles parcoururent la ville, précédées de plusieurs tambourins et d'un grand étendard tricolore. A la vue de ces souillures, Gimon l'aîné, officier municipal, donna sa démission et fut remplacé par François Blanc.

Greling venait aussi de se démettre de ses

fonctions de commandant-général de la garde nationale. On offrit successivement sa place à Rebecquy et à Granet, qui la refusèrent. Enfin J. F. Lieutaud, officier municipal, fut nommé. Cet homme, appuyé par Mirabeau, était alors l'idole des riches et du peuple. L'armée marseillaise, composée de trente-deux bataillons [1] et d'une artillerie formidable, s'élevait à 18,000 hommes. Barbaroux, qui en était secrétaire-général, et qui bientôt après fut aussi nommé secrétaire-greffier-adjoint de la commune, suffisait à ces occupations par la prodigieuse activité de son intelligence. Il trouvait même le temps de plaider quelques affaires, d'assister aux séances du club et de rédiger avec Esménard [2] et Bremond-Julien *l'Observateur Marseillais, journal patriotique.*

Sur l'invitation de la municipalité de Marseille, les députés des communes formant les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, et des Basses-Alpes, se réunirent à Brignoles pour y jurer un pacte fédératif tendant à assurer le triomphe des principes constitutionnels et l'exécution des décrets de l'assemblée nationale. Ce

[1] C'est-à-dire, un par section. Il y avait 24 sections urbaines et 8 rurales.

[2] Esménard se fit plus tard connaître dans le monde littéraire par son poëme de *la Navigation.*

[redacted]

congrès provençal, composé de deux cent vingt membres, tint sa première séance le 16 mai, dans l'église des cordeliers, sous la présidence de Maurin, maire d'Arles. Lejourdan, député de Marseille, fit lecture d'un mémoire contenant les objets dont il pria ses collègues de s'occuper. Cet illustre avocat dirigea toutes les délibérations de l'assemblée, qui lui donna dans ses procès-verbaux des témoignages d'estime. Ce fut au nom du Dieu qui lit dans le cœur des parjures que tous ces hommes libres formèrent une union fraternelle et civique. Ils promirent de s'aider de leurs conseils, de se secourir de leurs armes, de défendre les droits sacrés de la nature cruellement altérés par des siècles d'erreur; ils vouèrent à l'anathême ces mortels insensés qui, sous l'abominable prétexte de venger le ciel qu'ils outragent, vont partout allumant les torches du fanatisme. Nés pour vivre heureux sous les lois d'une égalité patriotique, fiers du beau nom de citoyens français, ils abdiquèrent tout privilége et tout titre qui pouvaient les distinguer de la grande famille. Ils jurèrent enfin de maintenir la constitution jusques à leur dernier soupir [1].

Pendant que cette assemblée délibérait, des mouvements populaires s'opéraient à Marseille.

[1] L'assemblée se sépara le 20 mai.

Les prisonniers accusés d'avoir pris part au pillage et à l'incendie de la maison de Laflèche tentèrent de s'évader. La garde nationale les contint, mais un rassemblement de femmes demanda à grands cris leur liberté, et le maire fut obligé d'arborer le drapeau rouge au palais de justice. On reçut en même temps par un courrier extraordinaire une lettre du ministre Saint-Priest, à laquelle étaient joints un décret de l'assemblée nationale et un ordre du Roi, portant que la milice citoyenne évacuerait les forts. Le 17 mai, une foule immense de citoyens s'introduisit dans la citadelle Saint-Nicolas, et travailla à la démolition du donjon. Les membres de la municipalité requirent le commandant de la garde nationale de leur prêter main-forte. Revêtus de leurs écharpes, ils se rendirent à la citadelle et ordonnèrent à la foule de l'évacuer : cet ordre fut exécuté. Mais, de retour à l'hôtel-de-ville, le corps municipal fut instruit que la multitude s'était de nouveau portée à la citadelle et continuait de la démolir avec plus d'ardeur qu'auparavant. Alors il convoqua le conseil-général de la commune, lequel ordonna, vu les circonstances, que l'on démolirait seulement les batteries qui menaçaient la ville, et nomma quatre commissaires pour surveiller ce travail.

Du haut de la tribune nationale, d'André

[redacted]

représenta Marseille comme une ville livrée à l'anarchie, et sa municipalité comme coupable de tous les désordres. Le duc de la Rochefoucauld exprima la même opinion, et Lafayette proposa de mander à la barre deux membres de cette commune accusée. Castelanet défendit ses compatriotes, et Mirabeau vint lui prêter l'appui de cette voix puissante qui, toujours féconde en miracles, avait du retentissement dans tous les cœurs émus et dans tous les esprits subjugués. Il conclut au renvoi de l'affaire au comité des rapports, et Lafayette se rangea à cet avis que la majorité adopta. Cependant, la municipalité de Marseille envoya à Paris des députés extraordinaires pour justifier sa conduite. Ils parurent à la barre le 30 mai; Bremond-Julien fut l'interprète de leurs sentiments dans un discours que le côté gauche applaudit, et ils obtinrent l'honneur d'être admis à la séance.

L'assemblée venait de rendre un décret, sanctionné par le Roi et ordonnant d'arrêter la démolition commencée. Ce décret arriva à Marseille le 1er juin, et Lejourdan, procureur de la commune, en requit l'exécution. Aussitôt la municipalité, escortée par deux bataillons de la garde nationale, le proclama sur toutes les places publiques et se porta ensuite aux endroits de la citadelle occupés par les travailleurs,

[redacted]

lesquels, obéissant à la première sommation, se retirèrent sans murmure.

Lieutaud, qui d'abord s'était fait applaudir à la tête des bataillons, dans les sections, au conseil de la commune, au club et sur les places publiques, fut bientôt accablé de tous les traits de la haine. Les passions de la multitude se soulevèrent contre lui : tant se plaît la fortune à briser ses instruments fragiles, tant elle a du plaisir à confondre l'orgueil de ses adorateurs imprudents, tant est chancelante et mobile la scène politique où ne font que passer toutes ces puissances éphémères qui de là vont tomber sous la main de fer du malheur, ou dans l'abîme d'un éternel oubli ! Presque toujours, il est vrai, il y a peu de mesure dans la haine ou dans la faveur du peuple, alors que gronde sur sa tête une tempête horrible, et que le sol qui le porte est une arène sanglante et couverte de débris affreux. Le propre de tous les partis est de placer trop haut les hommes qui les flattent, et de mettre trop bas ceux qui sont rangés sous des étendards opposés ; leur voix passionnée exagère tout, les vices comme les vertus. Cependant le général marseillais paraît avoir mérité son destin. La plupart des accusations dirigées contre lui étaient fondées. On disait que, depuis son enfance, il se livrait sans frein à la passion du jeu ; on lui reprochait

[redacted]

de s'être laissé corrompre par le commandement, de vouloir faire plier la volonté des autres sous ses caprices despotiques, et d'aspirer à une sorte de dictature. Lieutaud usurpa, en effet, le droit de proclamation qui n'appartenait qu'aux corps administratifs. Il ordonna aux curés des campagnes de lire ses pamphlets dans leurs chaires, et persécuta ceux qui s'y refusèrent. Il se donna huit aides-de-camp tous décriés dans l'opinion publique, et on le vit marcher dans les rues suivi de partisans qui calomniaient et menaçaient sans cesse les officiers municipaux.

Il avait établi un conseil de guerre composé d'un député par compagnie, et il en entraînait toutes les délibérations. Ce fut pourtant là que Barbaroux eut le courage de l'attaquer : il obtint des succès. Le commandant s'en vengea en cassant cette nombreuse assemblée, et ne convoqua plus qu'un conseil privé. Bremond-Julien et Esménard le défendirent dans leur journal, auquel ils voulaient donner une tendance moins démocratique. Le premier venait d'être nommé procureur-syndic du district, et Etienne Seytres l'avait remplacé comme substitut du procureur de la commune. Alors Barbaroux abandonna la rédaction de l'*Observateur Marseillais*, et se brouilla avec ses deux collaborateurs.

On fit au club la motion de renouveler les grades dans la garde nationale, et Lieutaud, qui

y fut dénoncé comme un ennemi du bien public, jura la perte de cette société. Le 17 août, il suscita contre elle une insurrection menaçante; les principaux membres faillirent être égorgés. La municipalité requit le commandant de protéger les délibérations de l'assemblée; celui-ci n'y envoya que des sicaires dirigés par un de ses agents, qui, loin de calmer la multitude égarée, la provoqua à de nouveaux excès. On commenca une procédure à la suite de laquelle Lieutaud fut assigné pour être ouï. Son arrogance brava les lois : il menaça d'assembler les bataillons; et, comme il s'était fait un parti dans les directoires du département et du district [1],

[1] Cette administration fut établie à Aix. Les membres qui la composaient furent choisis parmi les citoyens éligibles, de manière qu'il y en eût au moins douze de chaque district. Ils devaient rester en exercice pendant quatre ans et être renouvelés par moitié tous les deux ans.

Auprès de l'administration était un procureur-général-syndic qui avait séance sans voix délibérative. L'assemblée nommait elle-même son président; elle était divisée en deux sections, l'une sous le titre de *conseil de département*, et l'autre sous celui de *directoire de département*.

Le conseil tenait annuellement une session pour régler chaque partie de l'administration, ordonner les travaux et les dépenses générales du département, recevoir le compte de la gestion du directoire, etc. : ce dernier était toujours en activité pour l'expédition des affaires.

L'administration du district, subordonnée à celle du département, était aussi divisée en deux sections; elle se com-

comme il avait pour appui tous les aristocrates, il agitait la ville entière. Le conseil-général de la commune arrêta que les sections délibèreraient sur la conduite de cet audacieux général. Les sections le destituèrent, et Cabrol-Moncoussou, alors président du club, manquant de toutes les connaissances militaires, mais doué de toutes les vertus qui font les bons citoyens, fut mis à la tête de l'armée marseillaise. On lui adjoignit d'Hilabre-Chamvert, officier recommandable par de longs et honorables services.

Le 28 octobre, la minorité des diverses sections se forma en assemblée dans l'église des Carmes, sous la présidence d'Arnaud, procureur; Fournier fut élu secrétaire. Bremond-Julien était l'ame de cette assemblée illégale; mais ses

posait de douze membres choisis parmi les citoyens éligibles de tous les cantons du district et renouvelés tous les deux ans par moitié. Il y avait auprès d'elle un procureur-syndic qui n'avait que voix consultative. Chaque administration de district nommait son président et son secrétaire. A la fin de leur première session, les membres élisaient quatre d'entre eux pour former le directoire.

Les conseils de district tenaient leur session annuelle pendant quinze jours; ils s'occupaient des demandes à faire et des matières à soumettre à l'administration de département; ils recevaient le compte de leur directoire.

Les directoires étaient chargés de l'exécution des lois, sous l'autorité de l'administration départementale; leurs arrêtés en matière générale devaient être approuvés par cette administration.

[redacted]

fonctions publiques l'empêchèrent d'y paraître. Les partisans de Lieutaud s'étayaient du droit de pétition, comme si ce droit pût aller jusqu'à suspendre l'effet d'une délibération de la majorité des citoyens. La municipalité somma les mécontents de se séparer par une ordonnance que le peuple reçut avec acclamation, et qu'on afficha dans la nuit à la lueur des torches. Il fallut envoyer contre eux un détachement de la garde nationale pour les chasser de l'église. Ils cédèrent à la force, mais ils nommèrent Bremond-Julien et Fournier pour porter leurs réclamations à Paris. Le procureur-syndic du district, se montrant alors à découvert, accepta cette commission et se démit de sa place. Esménard publia dans le journal de Camille Desmoulins une lettre apologétique de Lieutaud. Barbaroux y répondit, mais il ne put obtenir que son article fût inséré dans ce journal [1].

Lieutaud se retira dans une maison de campagne, et ses amis continuèrent de troubler la ville par leurs intrigues et leurs complots. Le plus ardent était Lambarine, son aide-de-camp, dont le premier métier avait été de peser le charbon sur les quais. Les efforts de tous ces

[1] Barbaroux dit dans ses mémoires que Camille Desmoulins trafiquait de ces insertions, et qu'il avait rejeté sa lettre parce qu'elle n'était pas accompagnée d'une somme de 200 fr.

[redacted]

artisans de discordes vinrent échouer devant la vigilance de la municipalité ; Bremond-Julien et Fournier n'eurent pas plus de succès à Paris. Sur ces entrefaites, Pascalis, célèbre jurisconsulte, fut pendu à Aix. Le 17 décembre, Lieutaud, craignant le même sort, partit avec sa femme et Lambarine sur un bateau catalan pour se rendre à Nice. Repoussés par les vents sur les côtes de Bandol, ils furent arrêtés par des paysans et conduits à Toulon. Le peuple voulait les mettre en pièces, et les cris redoublés *à la lanterne!* retentissaient à leurs oreilles. La garde nationale et les troupes de ligne étaient sous les armes. Un sapeur de la milice citoyenne leva son sabre sur la tête du général marseillais ; un volontaire détourna le coup en retenant le bras de ce furieux.

Le maire de Marseille fut instruit que des agents répandus dans les tavernes payaient du vin aux ouvriers et leur donnaient de l'argent. On arrêta un des distributeurs qui avoua qu'une trame s'ourdissait en faveur de Lieutaud. Le 28 du même mois, ce général et Lambarine, qui étaient toujours détenus à Toulon, furent décrétés de prise de corps par le tribunal du district de Marseille, pour crime de *lèse-nation, complot, subornation et fuite clandestine.* Ce décret, qui fut porté au directoire du département du Var par un courrier extraordinaire,

comprit les nommés Camoin, Obscur, Chalie, Fontane, Amphoux, Levesi et le patron catalan. La municipalité, ne voulant pas exposer les accusés à la fureur du peuple, expédia à Toulon une barque montée par des officiers de marine et commandée par un capitaine, membre du conseil général. Le 30, Lieutaud et Lambarine furent amenés dans cette barque, et lorsqu'ils entrèrent dans les prisons, personne ne se doutait encore de leur arrivée.

Aucun événement important ne se passa à Marseille pendant les premiers mois de 1791; cette ville témoigna une douleur profonde en apprenant la mort de Mirabeau [1]. La bourse du commerce et les spectacles publics furent fermés. La municipalité voulut dignement honorer, par la magnificence d'une cérémonie funèbre, la mémoire du grand homme d'état, de l'orateur sublime qui ne parut à l'assemblée nationale que pour venger les peuples des longs outrages du despotisme, pour foudroyer tous les genres d'abus, pour opposer au délire des préjugés expirants la résistance du génie et le courage de la liberté, pour tracer à tous les pouvoirs la ligne de démarcation qui les sépare et sur laquelle s'élève majestueux le pouvoir de la loi pour les contenir tous. Grand Dieu! que cette renommée serait belle, si

[1] Mirabeau mourut le 2 avril 1791.

[redacted]

la vertu pouvait aussi la revendiquer ! La municipalité fit publier à son de trompe et lire au prône des paroisses une proclamation dont le dispositif commençait par ces mots : *Nous annonçons à tous les citoyens que la ville de Marseille est dans le deuil.* Le 11 avril, jour fixé pour la pompe funèbre, le conseil général de la commune, les corps administratifs et les députés de chaque compagnie de la garde nationale se rendirent dans l'église des Accoules et déposèrent au pied des autels les regrets et les prières du peuple. Le conseil général porta le deuil pendant huit jours, et invita les citoyens à suivre son exemple : ils répondirent tous à cet appel sympathique.

La société populaire, offrant des hommages plus éclatants encore au grand nom de Mirabeau, lui voua un culte d'enthousiasme. S'il était mort un peu plus tard, elle eût maudi sa mémoire, elle eût traîné aux gémonies son image couverte de boue; car elle allait plus vite et plus loin que lui dans les voies périlleuses d'une démocratie sans limites. Il est vrai qu'elle ne s'était pas vendue et que l'or de la cour n'avait point pénétré dans son enceinte incorruptible. Cette société avait grandi en force et en audace ; elle ne se bornait plus à expliquer les lois nouvelles et à discuter celles qui se préparaient. Surveillante de l'administration qui tremblait devant sa volonté, elle se

[redacted]

proclamait l'organe du peuple souverain ; elle s'immisçait dans tout par ses comités, sa correspondance, ses affiliations, ses émissaires et ses diplômes ; elle étendait son sceptre sur tous les départements méridionaux : puissance formidable, qui précipitait le mouvement ou l'arrêtait à son gré, qui déchaînait la tempête ou calmait les flots en courroux.

Robespierre, qui n'avait aucun crédit à l'assemblée nationale, dominait cependant au club des jacobins. La fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes, en exaltant toutes les passions révolutionnaires, servirent à donner plus d'influence à ce redoutable chef de parti, qui déclama contre l'inviolabilité du roi et demanda son jugement ; aussi les journaux le saluaient à l'envi du titre de *vertueux* et d'*incorruptible*. Danton partageait avec lui la faveur populaire. Le club de Marseille, qui déjà avait fait plusieurs adresses aux législateurs, en fit une au peuple français, laquelle montre jusques à quel point ces deux hommes étaient pour les démocrates marseillais les objets d'une vénération fanatique [1].

[1] « Français! hommes vraiment libres des quatre-vingt-trois « départemens, vos frères et amis les Marseillais vous invi- « tent à rendre hommage à Robespierre, cet apôtre de la « liberté nationale. Reconnaissez avec lui l'attentat énorme « commis contre vos droits. Il est cette sentinelle vigilante « que rien n'a pu surprendre, cet unique émule du romain

[redacted]

La procédure contre Lieutaud et ses adhérents fut instruite solennellement, et Seytres, substitut du procureur de la commune, soutint avec force l'accusation que combattirent avec chaleur les défenseurs des prisonniers. Le peuple qui remplissait la salle d'audience écoutait avec respect. La justice était éclairée; elle allait prononcer. Il y avait à Aix trois commissaires du roi, Debourges, Dufour et Jaubert, qui protégeaient Lieutaud; d'André lui accordait aussi sa bienveillance et s'intéressait vivement à son sort : ennemi juré de la commune et du club de Marseille, il fit rendre par l'assemblée constituante

« Fabricius dont le despote Pyrrhus louait les vertus par ces « mots si célèbres : *Il est plus facile de détourner le soleil « de sa course, que d'écarter Fabricius de la voie de l'honneur.*

« Voûtes sacrées des jacobins, pourrez-vous retentir de « plus de vérités que Robespierre et Danton ne vous en ont « fait entendre? Prolongez-en les sons dans tous les clubs de « l'empire; nos voûtes retentiront comme les vôtres, et répé- « teront leurs noms.

« Sachez, Français, que vos frères de Marseille ont juré « de veiller à la conservation précieuse de ces hommes rares « que la capitale a l'heureux avantage de posséder dans son « sein....... Répondez-nous de la vie de Robespierre et de « Danton; que vos corps leur servent de remparts...... Les « Marseillais, à la moindre lueur de danger, voleront auprès « de vous pour vous servir de leurs bras; et, suivis des excel- « lents patriotes des départements, ils iront dans la capitale « arracher le masque aux hypocrites, et placer la vérité sur le « fauteuil national, entre Robespierre et Danton. »

un décret qui déchargeait les accusés et ordonnait leur mise en liberté. Comme l'exécution de ce décret pouvait rencontrer des obstacles, le régiment suisse d'Ernest prit les armes avec appareil pour protéger la sortie des prisonniers; leurs partisans avaient préparé des couronnes de fleurs et de laurier pour les jeter sur leur passage. Le peuple s'indigna de ces démonstrations et menaça de tomber sur la troupe. La municipalité la fit à l'instant retirer, et les prisonniers n'obtinrent point leur délivrance. Debourges, Dufour et Jaubert, ne pouvant les faire enlever de force, usèrent de stratagème : Lieutaud et les siens furent habillés en suisses; ils se mêlèrent avec les soldats de cette troupe qui montaient la garde au palais de justice, et partirent avec eux, soutenus par tout le régiment posté sur la route. Lieutaud vint remplir à Paris une place de lieutenant dans la garde du roi et une mission secrète pour exciter des mouvements contre-révolutionnaires [1].

L'assemblée constituante, qui allait terminer ses travaux, ordonna, par décret du 5 août 1791, que les assemblées électorales seraient immédiatement convoquées. Le mois suivant on procéda aux élections, qui furent faites presque partout

[1] Les papiers trouvés chez le roi établirent ce dernier fait. Lieutaud, mis encore en jugement, sut se dérober de nouveau à la vindicte des lois.

[redacted]

sous l'influence républicaine et sous l'empire des clubs. Le collége électoral des Bouches-du-Rhône nomma Etienne Martin-*le-juste*, Granet, Blanc-Gilly, Espariat, Pellicot, Archier, Lauze-Deperret, Antonelle, maire d'Arles, et Mauche, juge de paix à Tarascon.

Depuis la fuite de Lieutaud, le régiment suisse d'Ernest était odieux au peuple marseillais qui en sollicitait le renvoi. Le 16 octobre, il y eut un tumulte affreux au Grand-Théâtre : un officier de ce régiment, se croyant insulté, lança au parterre un cartel qu'un spectateur accepta sur-le-champ. La populace, ayant appris cet événement, encombra bientôt la place du Théâtre et toutes les rues adjacentes. Dix officiers, l'épée à la main, se firent jour à travers le rassemblement qui les poursuivit à coups de pierre. La multitude exaspérée voulait attaquer tous les suisses, et ils auraient été mis en pièces sans la prudence de la municipalité, qui fit aussitôt consigner dans les forts le régiment d'Ernest et relever par la garde nationale tous les postes qu'il occupait. Le peuple se calma lorsqu'il apprit que la commune demandait le renvoi de ce régiment au directoire du département et au général Decoincy, commandant les troupes de ligne dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Basses-Alpes. Le 23, Decoincy fit partir les Suisses pour Aix et donna

l'assurance que les officiers aggresseurs seraient punis selon la rigueur des lois.

Bientôt les assemblées primaires procédèrent à l'élection d'une nouvelle municipalité [1]. Mourraille fut proclamé maire à la presque unanimité des suffrages. Etienne Seytres, déjà substitut, fut nommé procureur de la commune [2].

Etienne Martin ne tarda pas à perdre sa popularité; en voici la cause : dans un pli que les députés du département à l'assemblée législative envoyaient à la municipalité de Marseille, se trouva une lettre de cet ancien maire à l'adresse d'Espine, son secrétaire, et non cachetée par inadvertance [3]. Mourraille la lut, croyant qu'elle lui appartenait; il en fit ensuite connaître le contenu à tous les membres de la commune. Martin, dans l'épanchement de ses pensées, justifiait les suisses et noircissait les clubs. Chacun cria contre lui : on l'accusa d'hypocrisie et de trahison, on persécuta ses amis. Déjà on s'étonnait du long silence des députés; on leur reprochait de ne rien faire dans l'intérêt de la chose publique. On déclamait aussi contre le directoire du département, qui manquait de fermeté et de patriotisme, et semblait favoriser par son inertie les aristocrates d'Arles.

[1] Le 13 novembre.

[2] Lejourdan présidait alors le tribunal du district.

[3] Le 27 décembre 1791.

[redacted]

Cette ville, asile de sept cents prêtres réfractaires et de six cents catholiques nîmois, venait de lever l'étendard de la contre-révolution. Le corps électoral, réuni à Aix, n'avait fait pour la soumettre que des tentatives impuissantes. Les *chiffonistes* [1] arlésiens, audacieux par leurs succès, foulèrent aux pieds la cocarde nationale, outragèrent dans des acclamations publiques la souveraineté du peuple, fusillèrent des patriotes dans les rues et dans les campagnes, arrêtèrent des canons destinés à des armateurs de Marseille, s'emparèrent de quinze cents fusils envoyés en Corse par le gouvernement, élevèrent des fortifications, creusèrent des fossés et se rendirent maîtres de la tour de Saint-Louis, seule défense d'une des bouches du Rhône. Une municipalité, illégalement formée, était elle-même le foyer de la révolte. Un maire, esclave de l'aristocratie, prostitué au fanatisme religieux, se montrait à la tête de toutes les exécutions criminelles; un procureur de la commune alimentait la discorde par ses conseils et ses écrits.

Arles s'appuyait sur les papistes d'Avignon et sur les insurgés du camp de Jalès. La commune de Marseille jura d'anéantir cette coalition détestable; elle chargea Loys, officier municipal, et

[1] Les chiffonistes ou chiffoniers prenaient leur nom de la *chiffone*, maison où s'assemblaient les chefs de ces révoltés.

[redacted]

Barbaroux d'aller dénoncer à l'assemblée législative le directoire des Bouches-du-Rhône. Ces députés partirent le 4 février 1792, et parurent bientôt à la barre de l'assemblée. Loys lut, au nom des Marseillais, une adresse à laquelle il joignit une dénonciation contre son frère, chef des chiffonistes arlésiens. Peu de temps après, il retourna dans le midi pour favoriser l'évasion de ce frère accusé, et Barbaroux, seul chargé des affaires de Marseille, obtint un décret du corps législatif qui manda à la barre le directoire du département.

Cela ne satisfit pas les Marseillais, qui résolurent de marcher contre la ville d'Arles et d'en finir avec elle. Le régiment d'Ernest en garnison à Aix pouvait s'opposer à leur passage ou se joindre aux troupes rassemblées à Avignon. Il fut décidé que ce régiment, fort de neuf cents hommes, serait désarmé. La révolution n'offre pas d'entreprise plus hardie. Le 25 février, à dix heures du soir, la municipalité de Marseille fit battre la générale, et deux cents hommes se réunirent à la Porte-d'Aix; une seconde générale fut battue à une heure du matin, et six cents volontaires se joignirent au premier rassemblement avec neuf pièces de canon. Cette force armée prit aussitôt la route d'Aix par un temps affreux, sous le commandement d'un perruquier, nommé Martin. Cinq cents hommes seulement

[redacted]

arrivèrent au pont de l'Arc, dans la matinée du 26; là ils firent une halte; les autres restèrent en arrière, épuisés de fatigue. A l'approche des Marseillais, le maréchal-de-camp, Puget de Barbentane, commandant le département, fit distribuer des cartouches aux suisses et doubla tous les postes. En même temps deux compagnies de grenadiers et une de fusilliers allèrent chercher les drapeaux. Barbentane ordonna à ces compagnies de s'arrêter à l'entrée du Cours, et marcha lui-même avec un bataillon pour les soutenir. Les Marseillais venaient d'entrer dans la ville. Barbentane, arrivé au bout de la rue Saint-Jean, apprit que la municipalité allait venir et fit arrêter sa troupe. Les drapeaux passèrent devant les Marseillais, qui leur présentèrent les armes. Le bataillon d'Ernest resta en colonne et attendit le corps municipal. Les Marseillais firent avancer une pièce de canon jusques à environ soixante pas de la tête du bataillon, tandis que le reste de leur artillerie était placée de manière à prendre les Suisses par le flanc, en cas qu'ils débouchassent de la rue où ils stationnaient. Le maire et quelques officiers municipaux n'arrivèrent enfin que pour requérir les Suisses de rentrer dans leur quartier; il fallut obéir. Les Marseillais furent aussitôt logés chez les habitants. Quelques heures après, ils désarmèrent tous les postes, excepté celui de la porte Saint-Jean, qui était le

[redacted]

plus près de la caserne et qui fut bientôt retiré par les ordres de la municipalité. Dans la nuit, les Marseillais, renforcés des patriotes d'Aix, battirent la générale, remuèrent du canon, et le 27, à sept heures du matin, ils entourèrent les casernes en faisant des dispositions hostiles : leurs bouches à feu étaient braquées. Il y eut entre Barbentane et Martin des pourparlers qui n'eurent aucun résultat. Les administrateurs du département se tenaient cachés; le corps municipal ne savait plus quel parti prendre. Le temps pressait, car les Marseillais demandaient que les Suisses sortissent de la ville, après avoir mis bas les armes; et déjà leurs canons tonnaient, et une sentinelle de la troupe assiégée recevait un coup mortel. Barbentane déclara alors à Wateville, commandant du régiment d'Ernest, qu'il laissait à sa prudence de prendre telle résolution qui lui conviendrait. Wateville rassembla ses officiers et leur dit qu'il aurait désiré, comme eux, de périr à la tête de ce brave régiment, mais qu'il en était responsable au canton, et qu'il ne pouvait sacrifier sans utilité neuf cents de ses sujets; qu'ils étaient en France pour défendre le royaume, et non pour combattre des citoyens français. Il leur ordonna ensuite de veiller à ce que toutes les compagnies déposassent leurs armes, sous sa seule responsabilité. Les armes furent en effet remises; le régiment sortit des casernes à une heure après

[redacted]

midi, emportant ses drapeaux, et se dirigea vers Toulon.

Le 28, la colonne marseillaise rentra dans ses foyers. Le même jour, une bouquetière, nommée Cayol, ancienne protégée de Chomel, se disputa avec la femme d'un volontaire, et traita de brigands tous ceux qui avaient fait partie de cette expédition. Il n'en fallut pas davantage pour ameuter une multitude de femmes, qui la traînèrent jusques au Cours où elles se disposèrent à la pendre. Guiraud, officier municipal, volant à son secours avec un détachement de la garde nationale, la prit sous le bras, la conduisit à l'hôtel de ville et la fit cacher dans une latrine. Elle n'y resta pas long-temps en sûreté : une populace rugissante força tous les obstacles, s'empara de la victime, la traîna en l'accablant de coups jusques au commencement de la rue de la Prison, et la pendit au reverbère. La corde cassa ; la malheureuse Cayol tomba sur le pavé, et on la pendit de nouveau.

Le conseil-général des Bouches-du-Rhône chargea Rebecquy et Bertin de veiller sur Arles, avec pouvoir de requérir la force publique pour leur sûreté personnelle. Les commissaires, donnant à ce mandat une plus grande extension, requirent 4,000 hommes de la garde nationale et 50 pièces de canon ; ils se disposèrent ainsi à soumettre les chiffonistes. Le département, surpris de ces le-

[redacted]

vées, les manda tous les deux pour rendre compte de leur conduite. Ils se présentèrent avec une escorte qui força les accusateurs au silence. Quelques bandes armées du Gard et de la Drôme vinrent se ranger sous leurs enseignes. Le 19 mars, l'assemblée législative déclara la ville d'Arles en état de révolte. Rebecquy et Bertin n'avaient pas attendu ce décret pour agir, et l'armée marseillaise se concentrait à Tarascon. Le 28, elle se mit en marche pour Arles, que les insurgés abandonnèrent. Les patriotes arlésiens vinrent à la rencontre de leurs libérateurs. Les portes de la ville étaient ouvertes; cependant les Marseillais firent à coups de canon une brèche aux remparts, et ils entrèrent tambour battant, mèche allumée et drapeau déployé, comme dans une cité rebelle. Rebecquy et Bertin mirent six cents hommes à la poursuite des fuyards réfugiés dans la Camargue. Ils ordonnèrent la démolition des murailles et s'emparèrent de toutes les munitions de guerre; ensuite les deux chefs marseillais, méprisant les ordres du pouvoir exécutif, ne répondant à aucune lettre, bravant Wigenstein lui-même, général de l'armée du midi, s'avancèrent fièrement avec une partie de leurs troupes sur l'ancien comtat venaissin, pour organiser le pays réuni à la France sous le nom de districts de Vaucluse et de Louvèze. Faure et Pinet, commissaires du département de la Drôme, se joignirent à eux dans les

[redacted]

mêmes vues, et peu s'en fallut que l'assemblée législative ne les décrétât tous d'accusation. Ils furent seulement mandés à la barre, grace aux efforts de Barbaroux, qui avait des liaisons avec les députés les plus influents.

Barbentane fut destitué comme complice du désarmement du régiment d'Ernest; à cette nouvelle, le club de Marseille s'agita et fit entendre des imprécations. Il adopta une adresse au roi [1], rédigée en termes violents par Alexandre Ricord, le plus fougueux entre les fougueux démagogues. La société avait depuis quelque temps l'habitude d'envoyer des commissaires dans toutes les communes provençales pour y former l'esprit public; et le nom marseillais, devenu partout redoutable, faisait une impression difficile à décrire [2].

[1] Voici un paragraphe de cette adresse, lequel peut donner une idée du reste : « Il nous suffit de te dire que nous voulons « Barbentane au milieu de nous; et si tu persistes dans ton « injustice, tes barbares satellites viendront l'arracher d'entre « les Marseillais, bien résolus de leur faire payer chèrement « leur témérité. Tu seras peut-être étonné de notre langage; « tu ne le serais pas, si tu étais convaincu que le peuple est « souverain, et toi seul..... sujet. »

[2] Un de ces commissaires écrivait au club ce qui suit : « Instruits que dans quelques endroits plusieurs enfants de sept « à huit mois n'avaient pas été baptisés, par l'imbécilité fana- « tique de leurs parens, nous avons eu recours à un moyen « qui en a fait baptiser une infinité. Précédés d'une nombreuse « musique qui nous a toujours accompagnés, nous nous trans-

Les opérations de Rebecquy et de Bertin furent vivement blâmées par Wigenstein dans une lettre qu'il écrivit, le 4 avril, aux administrateurs du département : c'en fut assez pour déchaîner contre ce général toutes les passions populaires. Micoulin le traite d'*antropophage*, et voilà que Ricord l'accable aussi d'invectives dans son journal [1]. La tribune du club retentit de dénonciations furibondes.

Le ministère eut la faiblesse de céder. De Coincy, soupçonné d'avoir favorisé les rebelles d'Arles, fut remplacé par Puget-Barbentane dans le commandement de la 8e division militaire, et Montesquiou succéda à Wigenstein.

Les despotes de l'Europe conspiraient contre l'indépendance du peuple français, et leur attitude menaçante inspirait de l'audace aux ennemis de la révolution, qui, dans leurs vœux impies, appelaient au secours d'une cause désespérée et la guerre civile et la guerre étrangère. Les royalistes marseillais s'agitaient sourdement ; ils donnèrent, le 16 avril, un spectacle bien ridicule. Une troupe de femmes qu'ils avaient ameutées se

« portions aux maisons que l'on nous désignait : là nous pre-
» nions ces enfants, et nous allions en pompe, avec des com-
» mères patriotes, leur faire administrer le baptême par les
» curés constitutionnels. »

[1] Journal des départements méridionaux et des débats des amis de la constitution de Marseille, n° 67.

[redacted]

porta, sur les neuf heures du soir, dans diverses églises, s'empara d'une croix, d'un buste de Jésus, d'une sonnette, et parcourut la ville en criant *vive la religion! à bas la constitution!* Cette bande insensée voulut troubler la séance de la société populaire. On avait eu la précaution de faire porter la croix par une femme avancée dans sa grossesse. Celle-ci parvint jusques à la barre, et Arbaud, président, lui fit quelques questions; elle y répondit d'une manière vague, et l'assemblée, sans l'insulter, la livra à la justice ordinaire.

Quelques patriotes aussi avaient leurs égarements; car, chez eux, tout n'était pas pur, et ils ne montraient pas toujours le beau côté de la nature humaine. Des ambitieux sans conviction, des intrigants sans pudeur adressaient à la liberté des hommages intéressés; ils épiaient les événements pour en tirer profit, et, dénonciateurs faméliques, ils s'acharnaient sur les réputations et se ruaient sur les emplois publics. Comme il fallait avant tout se faire remarquer, il y avait lutte d'exagération dans le langage et les doctrines; de sorte que la plupart de ces hommes prenaient plaisir à paraître plus méchants que la nature ne les avait faits: de là, des opinions délirantes, des turpitudes, des blasphèmes; de là, un luxe d'extravagance, un raffinement d'iniquité. Les signes distinctifs du patriotisme par excellence consistaient dans des propos grossiers, dans

[redacted]

un pantalon déchiré et dans du linge sale. Tous les caractères allaient sans cesse corrompant leurs voies, et même les plus modérés se surprenaient privés de modération : aussi, comment rester froid et indifférent au milieu de tant de choses étonnantes qui ont ébloui le monde ému? Les princes conjurés qui préparaient des chaînes pour notre patrie, qui en appelaient à la force brutale pour comprimer des élans de liberté, ne savaient pas que leur injuste agression rendrait plus redoutable le génie révolutionnaire et les ferait trembler sur leur trônes débiles. La guerre !.... la France indépendante ne la redoute pas : c'est là ce qu'il lui faut. Fière et sublime dans sa colère, elle oubliera ses misères au sein de la victoire, et cachera ses blessures sous des lauriers que rien ne peut flétrir. La guerre !.... les patriotes de Marseille l'appellent aussi à grands cris; ils veulent que les Français, frappant les premiers coups, lancent sur tous ces rois téméraires la foudre vengeresse; de plus, ils veulent dépouiller Louis XVI du faible pouvoir qui lui reste, et s'adressent ainsi au corps-législatif : « Législateurs, représentants, pourquoi êtes-« vous là? que faites-vous? Au nom de la patrie, « la guerre!... guerre à Léopold!.... guerre au « véto ! » La ville offre l'aspect d'un vaste camp. Tous les bataillons de la garde nationale rivalisent de zèle et d'enthousiasme. Tous les citoyens

déposent des offrandes sur l'autel de la patrie, et y prononcent le serment de vivre libres ou de mourir. Des femmes, armées de piques et portant à leurs bras des cocardes tricolores, vouent à l'anathème les traîtres et les lâches; elles promettent de verser leur sang pour la plus sainte des causes, et rappellent ainsi ces héroïnes admirables, gloire éternelle des annales marseillaises. La municipalité distribue aussi des piques aux élèves du collége de l'oratoire qui forment un bataillon, nomment leurs officiers, et s'exercent aux évolutions militaires, en faisant retentir les airs de chants patriotiques. Le commandant se présente, le 27 mai, à la barre du club, et prononce une harangue brûlante [1]. Pauvres enfants qui s'arrachaient à leurs études et à leurs jeux pour prendre part avec leurs pères à des querelles sanglantes! êtres faibles et trompés qui déjà prononçaient des paroles cruelles!

[1] « Mourir sur le champ de bataille, mourir dans le feu du « carnage, sur des tas d'émigrés, d'esclaves, de tyrans, sur « un lit de drapeaux rougis du sang impur de l'aristocratie, « quelle mort plus glorieuse! quel sort plus digne d'envie! « quel plus puissant motif d'enflammer le courage des vrais « Français, des patriotes!

« Quant à moi, fidèle observateur d'un serment sacré, toute « mort est égale à mes yeux, pourvu qu'elle soit utile à ma « patrie. Pour la cause du peuple et de la liberté, je me glo- « rifierais de mourir..... où? sur un échafaud! L'échafaud n'a « jamais fait la honte du supplicié, et l'échafaud ferait ma « gloire. »

[redacted]

Barbaroux et Rebecquy, tournant leurs regards vers le midi, y cherchaient un point de résistance. Ils ne perdaient pas de vue les intérêts particuliers de Marseille et correspondaient avec Mourraille, qui déployait une prodigieuse activité, malgré ses soixante-dix ans. Par les conseils de ses deux compatriotes, ce magistrat du peuple approvisionna la ville de grains; il envoya cinquante commissaires dans les départements méridionaux et aux armées d'Italie, des Alpes et des Pyrénées, pour y resserrer les liens de la fraternité. Il cultiva l'amitié de Paoli et de ses Corses; il provoqua le département des Bouches-du-Rhône à retenir le produit des impôts que dévoraient la cour et les ministres, et le département le retint.

Louis XVI refusait de sanctionner le décret pour la réunion de vingt mille gardes nationaux sous les murs de Paris. Dans une conférence que Barbaroux eut avec Roland, il fut résolu que l'on tenterait tous les moyens pour garantir les départements du nord et la capitale, et il leur parut que le plus sûr était d'exécuter le décret, malgré le véto royal. Barbaroux promit de demander à ses compatriotes un bataillon et deux pièces de canon. Il écrivit à Marseille d'envoyer à Paris six cents hommes *qui sussent mourir* [1].

[1] Expression de Barbaroux dans ses mémoires.

Au mois de juin, le conseil-général de la commune décréta la formation de ce bataillon célèbre, composé seulement de cinq cents hommes, pour aller droit à Paris. Le directoire du district, donnant son adhésion avec empressement, s'engagea à fournir tous les fonds nécessaires. Le nombre des volontaires qui se firent inscrire fut considérable, et l'on choisit les plus exaltés, qui furent bientôt prêts à partir sous le commandement de Moisson.

Partout le peuple, bravant le véto du roi, disait qu'il sanctionnait lui-même le décret de l'assemblée législative, et Montpellier organisait aussi son bataillon. Le club de cette ville envoya deux députés au club de Marseille pour savoir si le bataillon marseillais était prêt et pour s'entendre touchant le départ. L'un de ces députés, nommé Mireur, doué d'une voix forte et sonore, fit entendre pour la première fois, dans un banquet patriotique, l'hymne immortel que Rouget de l'Isle venait de composer, et qui n'était point encore connu. Mireur chanta avec une expression si énergique que tous les assistants en furent électrisés. Alexandre Ricord et Micoulin, présents au banquet, demandèrent ces paroles qu'ils purent obtenir de suite parce que Mireur en avait quelques copies manuscrites, et ils les insérèrent le lendemain [1] dans leur journal, sous

[1] Le 23 juin 1792.

[redacted]

le titre de *Chant de Guerre, aux armées des frontières, sur l'air de Sargines* [1]. Ce chant martial et sublime fut imprimé séparément et distribué à chaque soldat du bataillon marseillais.

On afficha une lettre du ministre de la guerre qui ordonnait de suspendre le départ des gardes nationaux; cet ordre ne servit qu'à hâter la marche des cinq cents volontaires, qui se mirent en route avec deux canons, le 2 juillet, vers les sept heures du soir, au milieu d'un peuple immense. Ils entouraient l'arbre de la liberté, récemment planté au Cours Saint-Louis, lorsque les membres de la société populaire, ayant à leur tête Maillet jeune, président, arrivèrent au pied de cet arbre; Maillet monta sur une table, et s'écria, en tenant à la main un bonnet rouge : « Citoyens-soldats, « quel beau jour pour les amis de la constitution! « Ils viennent, par ma bouche, vous exprimer « leurs vœux pour le succès de votre entreprise. « Allez, braves défenseurs, allez faire pâlir le « tyran sur un trône qu'il ne mérite plus; allez « lui dire que le peuple souverain est là pour « sanctionner des décrets qu'il a frappés de son « monstrueux véto; dites-lui qu'il a comblé la « mesure de ses perfidies; dites-lui surtout qu'il « a beau se coaliser avec ses frères rebelles et

[1] On n'y voit pas la strophe qui commence par ces mots : *Nous entrerons dans la carrière, etc.* Il est probable qu'elle a été faite postérieurement.

« tous les despotes couronnés, que les Français « libres ne les craignent point; que, fiers de la « conquête de leur liberté, il sauront s'en ren« dre dignes ; qu'ils apprendront même aux au« tres peuples à chérir cette divinité tutélaire. « Allez, frères et amis, soutenir le nom mar« seillais. Vous offrirez l'image des trois cents « Spartiates au passage des Thermopyles; vous « défendrez ce drapeau tricolore confié à votre « courage; vous le reporterez teint du sang de « vos ennemis. Généreux citoyens, acceptez ce « bonnet, signe vivant de la liberté que vous « allez affermir. N'oubliez pas vos frères que « vous quittez. Jurons tous ensemble de vivre « libres, et de purger la terre des tyrans et des « ennemis de l'égalité. »

Il dit, et plusieurs salves d'applaudissements mêlés à des clameurs frénétiques frappèrent longtemps les airs comme la voix tonnante d'un grand peuple en colère. Le bataillon sortit de la ville en chantant les strophes admirables de Rouget, et pendant toute sa route il les répéta avec un enthousiasme si communicatif, que les populations enflammées ne cessèrent de faire chorus. Ainsi se propagea *la Marseillaise*. A ses divins accents, tous les cœurs français tressaillirent; les hordes étrangères éprouvèrent des déplaisirs mortels, et vous volâtes à la victoire, jeunes légions de la patrie, et vous fîtes ces grandes choses qui

[redacted]

épuiseront l'admiration de la postérité, héroïques soldats de la république française.

Pendant que le bataillon s'avançait vers Paris, les Marseillais signaient une adresse aux hommes libres des 83 départements ; Alexandre Ricord dénonçait au club *l'abominable Lafayette, qu'on peut justement regarder comme le réceptacle de tous les vices et comme impénétrable aux moindres rayons de vertu*[1]. Bientôt on voulut flétrir l'image du grand citoyen par des supplices diffamans. Un mannequin qui le représentait fut pendu à un réverbère placé au milieu du Cours[2]. Un juge de paix vint faire enlever cette effigie ; mais le peuple s'en empara, l'attacha à la queue d'un âne blanc, parodie du fameux cheval, le traîna ainsi dans tous les égouts de la ville, et le jeta ensuite à la voirie.

On ne tarda pas à répandre des bruits sinistres. On disait que les aristocrates, ourdissant un complot contre la liberté, avaient pris pour mot d'ordre les lettres M. G., c'est-à-dire, *massacre général* ; qu'ils devaient s'emparer pendant la nuit de l'artillerie de la garde nationale, puis mettre le feu au port et à différents quartiers. Le

[1] Ainsi s'exprimait Ricord, le 13 juillet 1792.

[2] Le mannequin avait sur le devant un écriteau qui portait : *C'est le sort des traîtres* ; et sur le dos :

De Lafayette ici reconnaissez l'image.
De tous les scélérats tel sera le partage.

[redacted]

23 juillet, un domestique de Boyer fils aîné, marchand drapier, déclara à Donadey, chef de bataillon de la section numéro 12, qu'il avait entendu une conversation entre son maître et le frère de celui-ci, laquelle paraissait prouver qu'ils étaient tous les deux au nombre des conspirateurs. La commune fit aussitôt prendre les armes à 4,000 hommes de la milice citoyenne, sous le prétexte de marcher contre La Ciotat, qui venait d'expulser les patriotes. Boyer jeune s'enfuit; son frère, qui était de garde à l'hôtel-de-ville, fut arrêté dans la nuit et jeté dans les prisons. Le lendemain au matin, le peuple désarma la garde du palais de justice, s'empara du détenu, l'accabla de coups et l'accrocha à un réverbère. Il pendit aussi Cadet, dit *Beaucaire*, et Olivier, professeurs d'escrime; il pendit encore Neuzate et Tassy, religieux minimes, et traîna dans les rues leurs corps mutilés et sanglans. Le cadavre du malheureux Tassy était dans un état complet de nudité. La multitude fit subir le même sort à Belan, perruquier, accusé d'*avoir tenu des propos aristocratiques*, et, quelques jours après, à Chabert, de Nîmes, courtier[1], à Mélon, ci-devant garde de police, et à Bégon, carrossier[2]. On eut la barbarie de pendre

[1] Le 5 août.

[2] Le 9.

[redacted]

ce dernier par une jambe et de lui couper ensuite la tête. Les harengères célébrèrent par des danses ces horribles assassinats. Toujours on vit ces femmes abruties, ces mégères ignobles, se passionner pour la vue des supplices, et, dans leur joie féroce, dans leur rage insultante, trouver trop courte l'agonie des victimes.

Cependant, le bataillon marseillais était arrivé à Charenton. Barbaroux, Rebecquy et Bourdon de l'Oise allèrent à sa rencontre : leur plan était de marcher sur les Tuileries avec 30,000 Parisiens que Santerre leur avait promis, et de proclamer sur-le-champ la déchéance du roi. Le 29 juillet, les Marseillais firent leur entrée à Paris. Santerre manqua de parole, et la conspiration échoua.

Quelques jacobins offrirent un banquet à leurs frères de Marseille, et les tables furent placées aux Champs-Elysées, à côté d'un jardin où les grenadiers des Filles-Saint-Thomas célébraient une orgie. Ils insultèrent, dit-on, plusieurs spectateurs, et tirèrent l'épée. Alors un cri se fit entendre : *à nous les Marseillais!* Ceux-ci sautèrent par les fenêtres, franchirent les palissades et mirent les grenadiers en déroute. Un de ces derniers tira un coup de pistolet et tomba d'un coup de sabre. Marat, aussi atroce que fou, avait envoyé à Barbaroux un petit écrit : il l'engageait à le faire imprimer pour le distribuer aux Mar-

[redacted]

seillais, qu'il provoquait à attaquer le corps-législatif. Il fallait, disait-il, épargner la famille royale, mais exterminer une assemblée évidemment contre-révolutionnaire. Barbaroux tint conseil avec le député Granet, et l'ouvrage fut rejeté comme abominable. Marat, déjà décrété d'accusation, supplia Barbaroux de le sauver en l'emmenant à Marseille, déguisé en jockei. Robespierre, qui circonvenait aussi le jeune Marseillais, lui fit proposer une conférence à la mairie avec Fréron et Panis: Barbaroux s'y rendit. Il s'agissait de déterminer le bataillon de Marseille à quitter les casernes du haut de la Chaussée-d'Antin pour s'établir dans celle des Cordeliers : ce projet fut adopté. Fréron et Panis firent ensuite entendre qu'il fallait que quelqu'un se mît à la tête du peuple. *Voudriez-vous donc un dictateur?* s'écria Barbaroux. *Non*, répondit Fréron, *mais vous savez que Brissot veut l'être*. Sergent survint, on fit silence. Le lendemain, Barbaroux, invité à une autre conférence chez Robespierre, s'y rendit avec Rebecquy et Pierre Baille[1]. Il y trouva Panis et un abbé couvert de guenilles qui fut plus tard juge au tribunal révolutionnaire. Il fut encore question de placer les Marseillais aux Cordeliers. Ensuite Robespierre, se vantant d'avoir imprimé

[1] Baille représentait alors à Paris le directoire du département des Bouches-du-Rhône.

à la révolution un mouvement rapide, soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme populaire ne s'en déclarait le chef. *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi,* répondit brusquement Rebecquy, et la conversation fut rompue. En sortant, Panis serra la main aux trois Marseillais : *Vous avez mal saisi la chose,* leur dit-il; *il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et Robespierre est bien l'homme qui conviendrait pour être à la tête du peuple.* Barbaroux répartit : *Non, non, n'insistez pas : les citoyens de Marseille ne baisseront jamais le front devant un dictateur.*

Arrive enfin la journée mémorable du 10 août. Les Marseillais impatients de renverser la royauté occupent les postes les plus périlleux et portent les premiers coups. L'intrépide Moisson, atteint d'une mitraille à la jambe, est porté dans la maison de Barbaroux et de Rebecquy. Granier, commandant en second du bataillon, pénètre jusques aux appartements du château : poursuivi à coups de baïonnette par les défenseurs du trône, il les repousse avec son sabre, saute de la barrière du grand escalier, échappe aux balles de ses propres soldats qui tiraient sur les Tuileries, tombe sans se blesser, se met à la tète des Marseillais, fond avec eux sur les Suisses, les enfonce, et le peuple bientôt pousse des cris de victoire. Pendant qu'on massacre dans les appartements, sur

[redacted]

les toits, dans les caves, les Suisses armés ou désarmés, les officiers, les valets du château, deux Marseillais pénètrent dans les chambres les plus reculées, et y trouvent deux jeunes filles mourantes de frayeur. La voix de la pitié se fait entendre dans leurs cœurs ivres de carnage. Ils enlèvent dans leurs bras ces filles qui se croyaient promises à une mort certaine, et, le sabre à la main, ils traversent leurs camarades irrités, la foule amoncelée, et les portent au delà des Tuileries pour les rendre à leurs mères.

Rebecquy et Bertin, rétablis dans leurs fonctions de commissaires à Avignon, partirent bientôt pour Marseille avec Barbaroux, qui venait de dénoncer à l'assemblée législative Blanc-Gilly, député des Bouches-du-Rhône, lequel avait écrit que le roi de Prusse arriverait bientôt à Paris pour châtier la France. L'assemblée le décréta d'accusation; mais il se déroba à ce décret par la fuite.

Les Marseillais honorèrent, dans des cérémonies pompeuses, la mémoire de leurs compatriotes morts à l'attaque des Tuileries. Des crimes succédèrent à cette apothéose. Un homme sorti depuis peu de temps de l'hospice des Insensés coupa une branche de l'arbre de la liberté, aux allées de Meilhan : la police le condamna à rentrer dans l'hospice. Pendant qu'on l'y conduisait, un attroupement s'empara de lui et le pendit. On pendit

aussi Camon, ancien ami de Lieutaud, et trois hommes accusés de vol [1]. Un boulanger, qui, disait-on, ne vendait que de mauvais pain, fut placé sous la fatale lanterne; mais il eut le bonheur de se sauver.

Avignon faisait alors partie du département des Bouches-du-Rhône, et le corps électoral tint ses séances dans cette ville pour nommer des députés à la convention nationale. Cette assemblée, sous la présidence de Barbaroux, accorda ses suffrages à son président, à Mourraille, Duprat, Rebecquy, Omer Granet, Durand-Maillane, Moïse Bayle, Pierre Baille, Gasparin, Deperret, Rovère et Carra [2]; elle élut pour suppléants Pélissier [3], Laurent Bernard, Dubois-Crancé et Mainvieille. Mourraille n'accepta pas ce mandat, et fut remplacé par Bernard. Notre cœur saigne en mentionnant un fait qui peint les sentiments des électeurs, mais nous ne devons pas le passer sous silence : à la nouvelle des massacres du 2 septembre, ils firent retentir la salle de leurs applaudissements.

Nos regards sont encore condamnés à se fixer sur des scènes d'horreur. Bremond-Julien, son

[1] Toutes ces exécutions populaires furent faites dans les derniers jours du mois d'août.

[2] Carra opta pour le département de Saône-et-Loire, qui le nomma aussi.

[3] Pélissier remplaça Carra.

cousin Bremond, dit *l'Américain*, Obscur, marchand de charbon, et Vasque, voilier, s'étaient réfugiés dans une maison de campagne. Le 8 septembre, un détachement du bataillon des Grands-Carmes les conduisit à Marseille. Bremond *l'Américain* fut pendu à la rue d'Aix, et Bremond-Julien au milieu du Cours. On voulut pendre Vasque à la rue Thubaneau, devant la porte du club; mais la corde se rompit, et on traîna ce malheureux, palpitant encore, dans la rue Longue-des-Capucins et dans la rue Noailles, où on le pendit aussi. Obscur perdit la vie de la même manière à la place Noailles. Trois jours après, la commune organisa un corps de 1,500 hommes, pour aller renforcer le cordon de troupes françaises sur les bords du Var, et cette colonne se mit bientôt en marche. A son passage à Brignolles, les sans-culottes du pays lui amenèrent un boulanger qui, disait-on, avait craché sur un assignat. Les Marseillais délibérèrent à l'instant de pendre cet homme à un arbre, parce qu'il n'y avait pas là de lanterne. Pendant que plusieurs soldats mettaient la main à l'exécution, le perruquier Michelet, capitaine d'une compagnie, se plaignit de leur maladresse, sortit des rangs, quitta son habit, et pendit lui-même l'infortuné boulanger, aux applaudissements de tous ses frères d'armes et aux cris de *vive la liberté!* Coudoulet, ancien notaire, fut arrêté avec son fils aux environs de



Salon. On les conduisit tous les deux à Marseille devant Mourraille, qui, après un court interrogatoire, ordonna qu'ils seraient traduits au palais de justice. A peine parvenus au bas du grand escalier, ils furent saisis par la bande de bourreaux et traînés le long du quai du port jusques à la place Royale. Le fils fut pendu en face de l'*Hôtel-des-Princes*, et, comme on se disposait à accrocher le père à la lanterne la plus voisine, le malheureux vieillard, embrassant les genoux des monstres qui le garrottaient, leur demanda pour toute grace de lui éviter la vue affreuse du cadavre de ce fils chéri. Alors on le traîna jusques à la porte du théâtre du Pavillon, où il fut immolé. On pendit encore un homme à la place Saint-Jean.

La convention ouvrit ses délibérations le 21 septembre. Les députés des Bouches-du-Rhône ne siégèrent pas sur les mêmes bancs et n'eurent pas les mêmes vues politiques. Barbaroux, Rebecquy, Duprat et Deperret prirent place parmi les girondins; Rovère, Laurent Bernard, Gasparin, Moïse Bayle, Pierre Baille et Granet [1] se rangèrent sous le drapeau de la montagne; Durand-Maillanne et Pélissier s'assirent au milieu de la *plaine* [2], rendez-vous accoutumé des égoïstes et des lâches. Dans une des premières séances [3],

[1] Granet s'assit constamment au sommet de la montagne.

[2] Le centre de l'assemblée.

[3] Le 25 du même mois de septembre.

Rebecquy et Barbaroux commencèrent la lutte mémorable des deux partis. Rebecquy déclara qu'il existait dans l'assemblée une faction qui aspirait à la dictature, et que Robespierre en était le chef. Barbaroux se présenta pour signer cette dénonciation courageuse, et signala, dans un discours remarquable, les ouvertures que Panis lui avait faites. Il accusa aussi la commune de Paris de marcher avec insolence à l'envahissement de tous les pouvoirs; il lui imputa des projets liberticides et des mesures désorganisatrices. Panis donna un démenti au député de Marseille. Quelque temps après, Louvet lança, de son côté, contre Robespierre et Marat une accusation fulminante. Barbaroux se présenta encore pour dénoncer Robespierre, et s'écria qu'il était prêt à graver sa déclaration sur le marbre : on refusa de l'entendre. Il descendit alors à la barre pour soutenir son accusation en qualité de pétitionnaire, et réclama la faculté qu'on accordait à tout citoyen. Cette demande, généralement blâmée, fut approuvée par Lanjuinais, qui combattit l'ordre du jour au milieu d'un affreux tumulte. L'ordre du jour fut adopté, et cette décision, ne servant qu'à fortifier les ressentiments et les haines, acheva le triomphe de Robespierre et d'une commune usurpatrice.

Mourraille, suivi de six cents gardes nationaux, proclama avec pompe, dans toutes les rues de

Marseille, l'abolition de la royauté. Se plaçant ensuite devant l'autel de la patrie, il dit au peuple qu'il *était enfin délivré pour toujours des tyrans qui l'opprimaient depuis tant de siècles*. Par le fait, c'était là une cérémonie dérisoire; car, depuis quatre mois, Marseille, marchant dans toute la force de ses mœurs républicaines, avait su s'affranchir du pouvoir royal alors qu'il existait encore en France. Mais cette ville turbulente ne savait pas faire usage de son indépendance: tout y allait en dégénérant. Les patriotes purs s'éloignaient du club, qui n'était plus qu'un dégoûtant théâtre sur lequel des jacobins sans talent comme sans vertu venaient faire des parades. La commune pensa enfin, non à poursuivre les pendeurs, mais à empêcher les pendaisons: elle voulut rendre à la justice son cours régulier, et forma, dans les derniers jours de septembre 1792, un tribunal populaire, composé de quarante-huit juges, choisis par les vingt-quatre sections de la ville; elle divisa ce tribunal en deux chambres, l'une d'accusation et l'autre de jugement. La première fut présidée par Pierre Laugier, vérificateur des écritures de commerce; la seconde par Arnaud, dit l'*Américain*. Le tribunal populaire acquitta un grand nombre de prisonniers accusés de délits contre-révolutionnaires. Lorsque le président avait prononcé la mise en liberté d'un prévenu, l'huissier de service

lui présentait une couronne de laurier, et le peuple le portait en triomphe. C'était pourtant ce même peuple qui, quelques jours auparavant, assistait avec avidité à l'horrible spectacle des pendaisons.

Le bataillon du 10 août était parti de Paris, et sa rentrée à Marseille avait été fixée au 22 octobre. La municipalité, l'état-major de la garde nationale et tous les corps administratifs l'attendirent à la Porte-d'Aix, sous un arc de triomphe. Il s'avança au milieu d'une foule immense, et Mourraille, après avoir célébré sa gloire dans une harangue patriotique, lui présenta une couronne de laurier qu'il plaça sur le drapeau. Les officiers du bataillon se présentèrent au club, et Chompré, qui présidait l'assemblée, donna à Moisson l'accolade fraternelle et un sabre d'honneur. Le lendemain, les volontaires, suivis des dames de la halle, se rendirent au Grand-Théâtre, en faisant des farandoles et en chantant des couplets injurieux pour Louis XVI et Marie-Antoinette. On jouait *la Mort de César;* ils firent cesser le spectacle, hurlèrent *la Marseillaise*, et, à la dernière strophe, ils forcèrent tous les assistants de se mettre à genoux.

Par l'influence de Barbaroux, Mourraille et la commune résolurent d'envoyer à Paris un second bataillon : ils le composèrent d'ouvriers et de quelques fils de famille, et en donnèrent le com-

[redacted]

mandement à Masson, teinturier. Hardoin, horloger, fut nommé commandant en second. Tous les officiers se rendirent à la société populaire, le 12 novembre ; ils montèrent à la tribune et prêtèrent le serment de fidélité aux lois de la république et de haine à la royauté. Le 14, ils se mirent en route pour Paris.

Parmi les prêtres de Marseille réfugiés sur une terre étrangère, se trouvait un vénérable vieillard de 85 ans, modèle de simplicité touchante et de douceur angélique ; sa longue vie s'était écoulée dans des pratiques de vertu et dans des actes de bienfaisance : riche de bonnes actions, il ne possédait aucun bien terrestre, parce qu'il donnait tout aux pauvres ; il s'imposait même les privations les plus dures pour soulager les infortunés, et on l'avait vu se dépouiller de ses propres vêtements, ne pouvant disposer d'autre chose. Ce digne apôtre, ce héros de la charité chrétienne, était Olive, curé de la paroisse Saint-Ferréol. Il avait cherché un asile, aux environs de Nice, dans la maison de campagne d'un de ses amis, nommé Laure, originaire de Marseille. Laure l'engagea à écrire à sa famille pour savoir s'il pourrait, sans danger, rentrer dans ses foyers, et les neveux de ce bon prêtre consultèrent Mourraille, qui répondit qu'il n'y voyait aucun inconvénient, ni aucun péril. Olive arriva à Marseille le 13 janvier 1793, à la pointe du jour ; on le

[redacted]

conduisit chez Mourraille, qui lui fit dire d'aller à dix heures à la mairie, où il lui donnerait les moyens d'être en sûreté dans sa maison. A l'heure indiquée, le curé se dirigea vers l'hôtel-de-ville avec un parent et un ami. Personne ne parut s'apercevoir de lui pendant ce trajet; quand il entra dans le vestibule de la maison commune, quatre hommes du peuple le saisirent sans dire un seul mot, et le traînèrent par le quai du port et la Cannebière jusques au milieu du Cours[1], où ils se disposèrent à le pendre. Olive eut la douleur de reconnaître parmi ses bourreaux un orphelin dont il avait élevé l'enfance et qu'il avait comblé de bienfaits. Il leur demanda, pour grace dernière, la faculté de prendre une prise de tabac et le temps de faire une courte prière; ce qui lui fut accordé, et il pria avec ferveur, moins pour lui que pour ses assassins; ensuite il se couvrit la tête d'un mouchoir blanc et subit la mort sans murmure. Cet exécrable forfait, accompli en plein jour et sans obstacle, jeta dans l'ame des honnêtes gens la désolation et l'épouvante.

Le procès de Louis XVI, qui touchait à son terme, inspirait une nouvelle audace aux sans-culottes marseillais. Dans leur aveugle rage, ils ne comprenaient pas même les lenteurs judiciaires de la convention nationale, et ils accusaient

[1] En face de la rue des Quatre-Pâtissiers.

[redacted]

cette assemblée de trahir les intérêts du peuple. Dominateurs farouches, ils firent prévaloir leurs opinions dans les sections asservies et tremblantes; elles signèrent toutes des adresses à la convention pour demander la mort du roi. Le conseil-général de la commune en envoya trois [1]. Le club fit aussi entendre des cris de vengeance et de mort. Il chargea Alexandre Ricord de porter à Paris l'énergique expression de ses vœux homicides. La veille de son départ [2], Ricord vint faire

[1] « Citoyens, c'est pour la troisième fois que nous vous « demandons la mort de l'assassin de nos frères, et jusqu'ici « cette demande a été vaine.

« Vous craignez de manquer à la majesté de la nation en « condamnant vous-mêmes le coupable; mais la nation l'a déjà « condamné, elle n'attend plus que son supplice. Le traître « périra.

« Craignez, par vos lenteurs, d'allumer la guerre civile. Ce « fléau pourrait vous envelopper avec ceux qui voudraient « nous redonner un maître.

« Vous avez couvert l'Europe d'opinions absurdes, contra« dictoires et inutiles, qu'on ne vous demandait pas. Ce n'était « pas l'Europe que vous deviez craindre d'irriter par votre « justice; c'était par la mort du coupable que vous deviez « éclairer et venger les nations, c'étaient la France et vous« mêmes que vous deviez sauver; c'étaient des ministres pervers « que vous deviez punir après le premier criminel; c'étaient, « enfin, la correction de nos lois, l'assiette de notre consti« tution, le retour de la paix, et non de vaines disputes que « nous attendions de nos représentants. »

Du 9 janvier 1793.

[2] Le 10.

[redacted]

ses adieux à l'assemblée : il lui témoigna sa gratitude de ce qu'elle avait jeté les yeux sur lui *pour aller exprimer à la barre de la convention nationale, au nom des républicains de Marseille, l'anathême contre Louis et leur désir si souvent et si fortement prononcé pour que sa tête tombât en expiation de tous ses crimes*. La société populaire eut aussi à s'occuper d'une lettre de Moïse Bayle qui se plaignait de ce que le bataillon marseillais était *en proie aux suggestions les plus perfides;* il dénonçait Rolland qui, disait-il, était *un homme dans le genre de Martin-le-Juste, premier maire de Marseille*. Il déplorait l'égarement de Barbaroux et de quelques députés des Bouches-du-Rhône qui étaient sans cesse *autour de ce chef d'une faction ennemie de la liberté et de l'égalité*.

Barbaroux, membre du comité des vingt-un, fut chargé de rédiger l'acte *énonciatif des crimes de Louis*. Il présenta[1] cet acte à la convention, qui l'adopta avec quelques changements. Le jeune député de Marseille n'oublia pas, entre autres chefs d'accusation, d'imputer au roi d'avoir donné le commandement du midi à Wigenstein, et d'avoir fait marcher des troupes contre Rebecquy et Bertin, lorsqu'ils s'avançaient à la tête des colonnes marseillaises pour réduire les aristocrates d'Arles et d'Avignon.

[1] Le 11 décembre 1792.

[redacted]

Le 15 janvier 1793, la convention procéda à un appel nominal sur cette question : *Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'état?* La culpabilité fut prononcée à la presque unanimité; il n'y eut aucun dissentiment d'opinion parmi les douze députés des Bouches-du-Rhône. Il n'en fut pas de même sur la question de savoir si le jugement serait soumis à la ratification du peuple. Barbaroux, Rebecquy, Duprat, Durand-Maillanne et Deperret votèrent pour la ratification; Granet, Gasparin, Moïse Bayle, Baille, Rovère, Pélissier et Laurent Bernard la repoussèrent. Sur l'application de la peine, Barbaroux, Rebecquy, Duprat, Gasparin, Baille, Rovère, Pélissier, Laurent Bernard, Granet et Moïse Bayle votèrent pour la mort. Ces deux derniers ajoutèrent : *dans les vingt-quatre heures*. Durand-Maillanne et Deperret votèrent pour la détention et le bannissement à la paix. Sur cette question : *Sera-t-il sursis à l'exécution?* Deperret seul répondit *oui* : Durand-Maillanne était malade.

La mort de l'infortuné Louis XVI fut annoncée à Marseille par un courrier extraordinaire qui portait une lettre d'Alexandre Ricord[1]. Le club

[1] Voici une phrase de cette lettre : « Aujourd'hui vingt-un « janvier 1793, à dix heures et vingt minutes avant midi, et

[redacted]

dominateur manifesta une joie sanguinaire. Déjà il avait délibéré l'exclusion de Barbaroux et de Rebecquy, comme coupables d'avoir voté l'appel au peuple et de *grossir le nombre de cette minorité corrompue qui sera long-temps en horreur aux vrais républicains, de cette minorité pusillanime qui semble avoir sacrifié ses devoirs à la peur, de cette minorité perfide qui voulait ébranler les fondements de la république, en doutant que la volonté nationale ne fût pas irrévocablement prononcée contre la royauté*. Sur la demande de l'assemblée, ou plutôt sur son ordre, le directoire du district et la municipalité affichèrent une proclamation qui invitait les citoyens à suspendre leurs travaux, à fermer les ateliers et les boutiques, à célébrer, dans des réjouissances publiques, la chute de la tyrannie. Des bandes de misérables firent des farandoles, en insultant toutes les personnes bien vêtues et en criant : *à la lanterne les royalistes!* Il y eut aux deux théâtres spectacle *gratis de part et pour le peuple*. Il y eut aussi une illumination générale; toutes les rues furent ornées de guirlandes, d'emblêmes et d'inscriptions patriotiques. Le fanatisme républicain faisait agir les uns, la peur dirigeait tous les autres. Les plus riches se distinguaient par les dé-

« sur la place de la Révolution, Louis Capet, dernier roi de « France, a été fait pic, repic et capot. »

monstrations les plus éclatantes, parce qu'ils étaient les plus effrayés et les plus lâches. L'appareil des supplices figura dignement au milieu de ces tristes fêtes. Pierre Bernard, forcené jacobin et joueur de profession, était accusé d'avoir levé des contributions arbitraires dans le quartier rural de Séon-Saint-Henri, à l'aide de fausses qualités et en se décorant d'une écharpe tricolore. Le 28 janvier, il fut condamné à mort par le tribunal populaire, malgré les efforts de Lavabre, son défenseur, et on l'exécuta le lendemain à la plaine Saint-Michel.

Les députés girondins étaient sans puissance à Marseille. La commune et la société populaire les accusaient avec des cris de rage, leur reprochaient d'être infidèles à la cause républicaine, et demandaient la convocation des assemblées électorales pour les remplacer; elles sollicitaient aussi la révocation du décret qui ordonnait de poursuivre les auteurs des massacres de septembre, dénoncés par Barbaroux avec un courage infatigable. C'était surtout contre ce député célèbre que les montagnards se déchaînaient. Le club lui envoya une adresse véhémente pour lui déclarer qu'il avait perdu la confiance du peuple marseillais, et pour le sommer de se retirer; cette adresse se terminait ainsi : *Nous te vouons, toi et tes adhérents, au mépris, à l'infamie et à l'exécration nationale. C'est ainsi que pense la sainte*

[redacted]

montagne de Marseille. En même temps la commune écrivit à Granet, à Laurent Bernard, à Moïse Bayle et à Pierre Baille, pour leur dire que c'était à eux seuls que Marseille confiait ses intérêts.

Une exécution populaire vint encore répandre la consternation dans la ville. Le nommé Sarrasin avait été condamné à douze années de galères comme coupable d'avoir violé une jeune fille de cinq ans. Pendant qu'il était exposé au pilori, la populace s'empara de lui et le pendit à la rue Saint-Ferréol; des enfants traînèrent ensuite son cadavre jusques à la Joliette et le jetèrent dans la mer [1].

Peu de jours après, la convention envoya dans le département des Bouches-du-Rhône les représentants du peuple Moïse Bayle et Boisset, en qualité de commissaires extraordinaires. Ils se rendirent à Marseille, déclamèrent dans les sections, et l'anarchie fut bientôt à son comble. L'administration du département cassa le tribunal populaire, qui avait perdu la confiance des sans-culottes; elle le remplaça par un tribunal révolutionnaire sous la présidence de Maillet jeune; Giraud, oratorien, exerça les fonctions d'accusateur public. La même administration créa un comité de contribution forcée [2]. Le club

[1] Le 6 mars 1793.

[2] Le 16 du même mois.

présenta à Bayle et à Boisset une liste de 1,200 suspects dont il demanda l'arrestation ou tout au moins le désarmement. Les deux représentants s'en rapportèrent à la commune, qui ordonna que toutes les personnes désignées seraient désarmées, par mesure de sûreté générale. Le 19 mars, à cinq heures du matin, elle requit quarante compagnies de la garde nationale pour assurer l'exécution de son arrêté. On fit des visites domiciliaires, et on enleva aux suspects toutes leurs armes, même les couteaux de table. Tous les pouvoirs étaient confondus; l'administration du département, le directoire du district et la municipalité, tantôt avec le secours des notables, le plus souvent sans leur adjonction, délibéraient et agissaient en commun, sous le nom des *trois corps réunis*, quoique la loi leur eût tracé des attributions différentes. Le second bataillon marseillais rentra dans la ville le 24 mars, et augmenta le désordre. Les cravates du drapeau étaient teintes du sang de Louis XVI. On voyait aussi des volontaires portant au bout de leur baïonnette des mouchoirs blancs teints du même sang. Rebecquy, indigné de l'oppression exercée par la montagne, donna sa démission; il déclara que les lois étant sans vigueur envers les grands coupables, il ne pouvait plus siéger dans une assemblée, forcée de souffrir dans son sein des hommes que le glaive de la justice ne pouvait pas atteindre.

Ce député se réfugia à Avignon. Barbaroux, restant à son poste, opposa à l'orage un front serein qui ne pâlit jamais.

Dès les premiers jours de mars, l'armée française avait été forcée dans plusieurs de ses positions; l'évacuation d'Aix-la-Chapelle avait ouvert aux Prussiens le chemin de la Belgique. La déroute de Nerwinde la leur livra presque entière; ensuite Dumouriez trahit. Les trois corps administratifs firent une levée de 6,000 hommes dans le département des Bouches-du-Rhône : ils donnèrent le commandement de cette armée à *Moisson*, chef du bataillon du 10 août.

Des querelles affreuses déchiraient le sein de la convention; et Danton, montrant du poing les membres de la droite, s'était écrié avec fureur qu'*il n'y avait plus ni paix ni trève entre les deux côtés de l'assemblée*. Ce fut dans ces circonstances que les sections de Marseille, après avoir déclaré leur permanence, prirent une attitude menaçante contre les montagnards; ce mouvement irrégulier ne fut pas girondin, car Rebecquy ne put rien faire pour le diriger; il ne put pas même rentrer à Marseille, et continua de résider à Avignon, où il reçut les honneurs du triomphe. Les sections, en se levant, ne suivirent que l'impulsion secrète des royalistes; pourtant elles crurent prudent de ne pas jeter le masque, et toujours elles agirent au nom de la république une

et indivisible. Au fond, leurs meneurs, sans consistance, sans vues administratives et sans bonne foi politique, détestaient autant la gironde que la montagne, autant Barbaroux que Granet. Ils ne pouvaient rien produire de grand et de généreux, dans cette fausse situation, et ils avaient tout ce qu'il fallait pour tout gâter; misérables qui, au lieu de prêter franchement une utile assistance à la gironde opprimée, ne s'armèrent que pour une cause privée de chaleur et de fécondité! Aussi il était facile de prévoir qu'une révolte si mal conduite ne servirait qu'à attirer sur Marseille de nouveaux désastres.

Il n'était pas facile d'anéantir la puissance du club; Mourraille et Seytres paraissaient aussi avoir établi leur pouvoir sur des bases solides. Chose étonnante! ce fut le club qui porta les premiers coups à ces deux hommes qui jusque là lui avaient été chers, et les sections ne firent qu'achever un ouvrage dont elles seules profitèrent. Le 10 avril, on entendit s'élever, dans la société populaire, un cri d'accusation contre le maire et le procureur de la commune[1]. On déli-

[1] On dénonça le premier *comme exerçant sur ses concitoyens un empire despotique, comme disposant à son gré de leur liberté, de leur vie et de la fortune publique, comme un autre Pygmalion qui, croyant voir à chaque instant la main vengeresse qui va le punir de ses forfaits, se fait escorter par des gens armés, etc.....* On dénonça *les menaces qui ont été faites*

[redacted]

béra que cette dénonciation serait communiquée aux sections. On demanda la suppression de la mairie, *véritable dictature*, et l'on exprima le vœu que la municipalité nommât tous les mois un de ses membres pour président.

Deux jours après, les sections déclarent que Mourraille et Seytres ont perdu la confiance publique; elles délibèrent que les deux commissaires de la convention seront à l'instant priés de les suspendre de leurs fonctions. Moïse Bayle et Boisset cèdent à cette prière; ils ordonnent même que les accusés seront gardés à vue, et font mettre le scellé sur leurs papiers. Un rassemblement se forme à la plaine Saint-Michel; on le dissipe avec promptitude, quoique maître de deux pièces de canon. Pellen, officier municipal, ose élever la voix en faveur de Mourraille et de Seytres : la section n° 11 le déclare déchu de sa place et le condamne au paiement d'une amende quatre fois au dessus de ses impositions; les autres sections adhèrent à cette sentence. Tous les roya-

dans presque toutes les sections à ceux qui ne voteraient pas pour le citoyen Mourraille, lors de l'élection du maire; ce qui prouve, dit la société populaire, *que le citoyen Mourraille doit sa réélection, non à l'amour ni à la confiance des citoyens, mais à la crainte des lanternes.*

On dénonça le procureur de la commune *comme coupable de concussion et de divertissement des fonds publics.*

(Procès-verbal de la séance de la société populaire du 10 avril 1793.)

listes qui s'étaient éloignés de ces assemblées s'y rendent avec empressement. Le 13 avril, un cri général s'élève contre Jean Savon, scélérat souillé de meurtres, qui avait encore le moyen d'assouvir son insatiable cupidité en forçant le citoyen paisible à racheter sa vie par des contributions pécuniaires dont il fixait lui-même le taux. Ce grand coupable est arrêté.

Il existait dans le sein de chaque section un comité chargé de recueillir les plaintes que les citoyens avaient à faire contre les détenus. On établit bientôt un comité central composé de deux membres de chaque comité particulier.

Un décret de la convention portait que tous les membres de la famille de Bourbon seraient transférés dans les forts de Marseille. Le 22 du même mois d'avril, Philippe-Egalité, duc d'Orléans, le duc de Beaujolais, le plus jeune de ses fils, sa sœur la duchesse de Bourbon et le prince de Conti arrivèrent dans cette ville et furent enfermés dans le fort de Notre-Dame-de-la-Garde, où le duc de Montpensier, second fils d'Egalité, se trouvait depuis quelques jours [1].

Le tribunal populaire est rétabli. Moïse Bayle et Boisset visitent toutes les sections et s'efforcent d'y faire prévaloir les principes de la montagne;

[1] Montpensier avait été conduit à Marseille le 12 du même mois.

leurs discours sont entendus dans un long et morne silence. Pâris, président de l'administration du département, prêche une croisade des pauvres contre les riches; ses motions ne recueillent que le mépris. La présence de Jourdan *coupe-tête* excite une indignation générale, et les sections d'Aix prennent la même attitude que celles de Marseille. Mourraille et Seytres, mis simplement aux arrêts dans leurs domiciles, sont traduits dans la maison d'arrêt. Le 28, les deux représentants du peuple, menacés d'être eux-mêmes arrêtés, sortent furtivement de Marseille. Le 30, la chambre d'accusation du tribunal populaire interroge Jean Savon, et, après son interrogatoire, on saisit Laurent Savon, son frère et son complice, Amant Gay [1] et Alexis Roman. Les sections délibèrent aussitôt une adresse à la convention nationale pour lui dire que les Marseillais *ne se sont levés que pour le bien public, qu'ils ne poursuivent que les anarchistes et les factieux, qu'ils veulent que les lois soient respectées et observées, que leur unique but est l'affranchissement de la république une et indivisible, et son triomphe sur la sanguinaire oligarchie qu'on voudrait y substituer.*

[1] Les deux frères Savon et Amant Gay, chefs des pendeurs marseillais, avaient établi leurs assises dans le café de Michel, rue du Pavillon. Là se dressaient les listes des malheureux destinés à la mort.

La femme Gaud, dite *la Cavale*, s'était toujours fait remarquer par l'exaltation de ses sentiments républicains. Un attroupement vint l'assaillir et se disposait à la pendre, lorsqu'une compagnie de gardes nationaux la sauva en la conduisant en prison. Le club, considérant que *la citoyenne Cavale n'avait pas démérité de la patrie*, envoya aux corps administratifs une députation de vingt-quatre membres pour demander son élargissement. Cette femme fut mise en liberté, et deux cents clubistes, précédés d'un drapeau, la portèrent en triomphe sur l'autel de la patrie où elle fut couverte de laurier. Cette société menacée reçut des lettres de plusieurs clubs de la république qui lui promirent assistance, et la municipalité se porta en corps dans son sein pour y prononcer le serment d'une union indissoluble. Pâris se rendit à Salon et y forma un comité *chargé de travailler au salut du midi*. Les communes voisines y envoyèrent des commissaires, et l'assemblée déclara que les sauveurs du midi étaient *prêts à marcher sur Marseille, à tomber sur les sections assemblées en permanence, et à délivrer les patriotes opprimés*.

Moïse Bayle et Boisset, réfugiés à Montélimart, publièrent le 7 mai un arrêté par lequel ils cassèrent le tribunal populaire et le comité central des sections. Ce comité, faisant alors un acte d'énergie, prit le titre de comité-général, se

[redacted]

rendit maître de tous les pouvoirs, et déclara Marseille *en état de résistance à l'oppression*. Peloux et Castelanet, anciens suppléants à l'assemblée constituante, dirigèrent ce mouvement insurrectionnel, le premier comme président, le second comme secrétaire. Ils auraient pu jouer un grand rôle, s'ils eussent arboré les drapeaux de la gironde : mannequins du royalisme, méprisables jouets des intrigues et des factions qui s'agitaient autour d'eux, leurs efforts furent en pure perte; d'ailleurs, leur capacité était fort au dessous de la haute position que les circonstances leur avaient faite.

Le tribunal populaire jugea Mourraille et Seytres. Mourraille, accusé d'avoir favorisé les pendaisons, et notamment d'être complice de l'assassinat du curé Olive, fut reconnu innocent de ces crimes [1], mais on le retint pour autre cause [2]. Seytres obtint sa liberté. Les frères Savon et Amant Gay, condamnés à la peine de mort, furent exécutés à la plaine Saint-Michel, au milieu d'un grand appareil militaire [3]. Le tribunal pro-

[1] Les débats prouvèrent que la mort du malheureux Olive avait causé à Mourraille un si violent désespoir, qu'il en avait été malade pendant plusieurs jours.

[2] On l'accusa d'avoir pris part aux contributions illégales levées par le général Peyron, commandant des troupes nationales dans les Basses-Alpes.

[3] Le 16 mai.

[redacted]

nonça contre Alexis Roman la peine de dix ans de galères. On emprisonna le lendemain les membres les plus influents du club, Hugues, Giraud, Maillet jeune, Micoulin, Alexandre Ricord, l'abbé de Bausset, Guinot, Gérin, Galibert, Bontems, Chompré et plusieurs autres démagogues. Trahan, secrétaire de l'assemblée, se jeta par la fenêtre, et un officier municipal se brûla la cervelle. Le 3 juin, le comité-général des sections fit fermer le club, lequel entraîna dans sa chute les sociétés populaires du midi. Les bustes de Rousseau, de Voltaire et de Brutus furent foulés aux pieds, et les emblêmes de la liberté promenés au milieu d'une pompe funèbre. L'audacieux comité changea tous les corps administratifs, et convoqua une nouvelle assemblée électorale qui remplaça le conseil-général de la commune par une municipalité provisoire; ensuite il répandit dans les départements et dans les armées des adresses insurrectionnelles.

Le 31 mai et les journées suivantes terminèrent la lutte de la gironde et de la montagne. Les girondins, entraînés par le torrent dont ils avaient pressenti les ravages affreux, périrent sans résistance après avoir vécu sans popularité. Barbaroux fut mis en état d'arrestation avec Vergniaud, Gensonné, Guadet, Pétion, Salles et les autres chefs du parti vaincu; mais il trompa la surveil-

lance du gendarme qui le gardait, et se réfugia dans le département du Calvados.

Cependant l'insurrection de Marseille semblait prendre un grand caractère. Des députés de Lyon, de Bordeaux, du Gard, des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes se rendirent dans cette ville pour concerter des mesures de salut public. Dans la nuit du 7 au 8 juin, ils assistèrent à un grand conseil composé de l'administration du département, du district, de la municipalité, du comité général et des présidents des sections. On déclara qu'on ne pouvait plus reconnaître pour la représentation nationale une minorité de factieux qui forçait les décrets le poignard à la main, et qu'on n'accepterait pas sa constitution démocratique. On décida qu'une autre assemblée se réunirait à Bourges, et que chaque département insurgé y enverrait deux députés avec un bataillon pour les soutenir; ensuite on rédigea un manifeste, dont voici quelques paragraphes :

« Marseille déclare solennellement qu'elle est « dans un état légal de résistance à l'oppression, « et qu'elle s'autorise, par l'effet de la loi du salut « public, à faire la guerre aux factieux.

« Républicains ! le signal est donné, les mo« ments sont précieux et les mesures décisives. « Marchons ! Que la loi entre avec nous dans « Paris; et si vous en ignorez les chemins, suivez « la trace du sang de vos frères : elle vous con-

« duira jusqu'au pied de ces murs d'où sont sortis « les fléaux homicides, les complots sangui- « naires et l'agiotage dévorant, source de notre « misère.

« Là vous rendrez la liberté aux bons citoyens, « la dignité à la représentation nationale..... Les « scélérats disparaîtront, et la république sera « sauvée. »

Tout le midi était soulevé, et chaque commune, se modelant sur Marseille, avait son comité-général. Barbaroux se montrait courageux sous le poids des revers, inébranlable au milieu des orages ; enflammé de vengeance, il agitait à Caen le drapeau de l'insurrection. Une jeune personne, grande, bien faite, portant sur sa figure céleste un mélange de douceur et de fierté, une expression d'enthousiasme et de force d'ame, se présentait quelquefois chez lui, toujours accompagnée d'un domestique, et elle l'attendait dans un salon où passaient des girondins fugitifs : c'était Charlotte Corday, qui sollicitait en apparence une grace pour un de ses parents ; mais le véritable motif de ses visites était de connaître quelques-uns des fondateurs de la république qu'elle idolâtrait. Les talents, les vertus et les malheurs de ces généreux proscrits et surtout du député de Marseille, beau et jeune comme elle, émurent vivement son cœur sensible et magnanime qui ne prit plus conseil que de son courage. Se dé-

[redacted]

vouant à ce qu'elle crut la cause de la liberté, elle eût voulu immoler tous les montagnards persécuteurs; mais il fallait choisir, car sa main ne pouvait en frapper qu'un seul, et c'est sur Marat qu'elle résolut d'appesantir cette main vengeresse. Elle le dit, elle le fit [1]; et lorsque, paraissant devant ses juges, qu'elle étonna par sa sérénité angélique, elle entendit prononcer la sentence de mort, elle remit deux lettres au président, l'une pour son père et l'autre pour Barbaroux, qui venait d'adresser aux Marseillais une proclamation brûlante [2].

[1] Le 13 juillet 1793.

[2] « Marseillais, au milieu des nouvelles persécutions dont je m'honore d'être la victime, je n'ai pu répondre aux témoignages d'estime que vous m'avez donnés. Ma réponse est dans mes actions: c'est en combattant la nouvelle tyrannie qui s'est élevée dans Paris; c'est en portant dans les départemens où j'ai pu pénétrer la statue brisée de la liberté; c'est en la couvrant de mon corps et en mourant pour elle, que je suis, que je serai digne de vous......

« Levez-vous, et marchez sur Paris.....

« Marchez à Paris, non pour combattre les Parisiens, qui vous tendent les bras, mais pour fraterniser avec eux, mais pour les délivrer de l'oppression de leurs tyrans, mais pour jurer avec eux, avec les hommes du nord, l'unité et l'indivisibilité de la république.

« Marchez à Paris, non pour dissoudre la convention nationale, mais pour assurer sa liberté, mais pour la rendre respectable comme le peuple qu'elle représente.

« Marchez à Paris, non pour soustraire les députés proscrits au glaive de la loi, mais pour exiger au contraire qu'ils

[redacted]

Marseille leva son bataillon, qui devait joindre à Avignon celui de Nîmes. Le tribunal populaire condamna à la peine de mort Barthélemy, fabri-

soient jugés par un tribunal national, mais pour faire juger aussi tous les représentants du peuple, tous les ministres, tous les administrateurs de Paris. Il faut que tous les hommes dont la fortune s'est accrue dans les fonctions publiques restituent ce qu'ils ont volé. Il faut que les assassins soient punis, et les dictateurs précipités de la roche Tarpéïenne.

« Pardon pour les hommes égarés, justice pour les brigands!

« Marseillais, la racine du mal est à Paris. Quand la représentation nationale sera vengée des attentats d'un conseil-général contre-révolutionnaire, les maux de la patrie finiront, parce que les traîtres n'existeront plus. Voyez les gouffres qu'ils ont ouverts, les hommes et les choses qu'ils ont dévorés... Marseillais, le rendez-vous est à Paris.

« On m'accusera de vouloir vous soulever : oui, je vous soulève et je soulèverai la France entière contre les brigands. Rappelez-vous les jours mémorables de notre première insurrection en 1789, quatre mois avant la prise de la Bastille. Tel je fus alors, tel vous me verrez encore au poste de l'honneur : décrets d'accusation, poignards, échafaud, je braverai tout. Deux sentiments seuls embrasent et consument mon ame : c'est l'amour de la liberté et la haine de la tyrannie; j'y joins un sentiment plus doux, c'est la reconnaissance. Je vous la dois, parce que vous m'avez mis au poste du péril; je la dois aux habitants de Caen, parce qu'ils m'ont reçu sur la terre hospitalière, et qu'ils servent bien la patrie. Marseillais, sauvez-la, et que celui-là périsse, maudit du ciel avec toute sa race, qui parlera, écrira, pensera contre la république une et indivisible! » — *Caen, le* 18 *juin* 1793.

(Barbaroux de Marseille, député par le département des Bouches-du-Rhône à la convention nationale, expulsé par la force du poste où l'avait placé la volonté du peuple.)

[redacted]

cant de savon. On avait produit contre l'accusé une lettre où il exprimait des sentiments de haine contre les meneurs des sections. Barthélemy fit trois fois le tour de l'échafaud en saluant les assistants et en disant : *Je vais mourir pour la patrie*. Après quoi, il baisa une cocarde tricolore et se livra au bourreau. On exécuta le même jour [1] un nommé Poulet qui avait levé des contributions arbitraires. Deux jours après, l'assemblée électorale nomma J.-B. Vence et Gilly députés à Bourges.

Des commissaires arlésiens étaient venus à Marseille presser le comité-général de faire passer le bataillon à Arles, où les sans-culottes menaçaient de reprendre leur domination. Le comité accueillit cette prière, et le bataillon marseillais, au lieu de marcher droit à Avignon, alla faire un long séjour à Arles. Sur ces entrefaites, la convention détacha de l'armée des Alpes 1,500 hommes sous le commandement du général Cartaux, pour arrêter les bataillons de Marseille et de Nîmes.

Des bandes d'insurgés se rendaient à Avignon de toutes parts. Lyon, menacé par un autre détachement de l'armée des Alpes, pressait vivement la marche du bataillon marseillais originairement destiné pour Bourges, et ce bataillon était à Arles, et Cartaux s'avançait.

[1] Le 10 juillet.

[redacted]

Enfin les Marseillais sortirent d'Arles, mais ce fut trop tard. Les troupes du département du Gard abandonnèrent le Pont-Saint-Esprit, et cette défection amena celle de tout le ci-devant Languedoc. Les Avignonais se déclarèrent pour Cartaux qui était à Pierrelate, et voulurent barrer le passage de la Durance au bataillon de Marseille qui venait d'Arles. Tandis que les Marseillais forçaient le passage à coups de canon au bac de Noves, les citoyens de l'Isle, faisant cause commune avec eux, attaquaient les Avignonais vers la Chartreuse de Bonpas. Un seul enfant fut tué: c'est Viala, tambour d'un bataillon d'Avignon, auquel Robespierre fit accorder les honneurs du Panthéon. Les Avignonais culbutés coururent se réfugier dans leurs murs, et les Marseillais y entrèrent triomphants.

Cartaux se concentrait à Orange, et Marseille, se voyant menacée, songea sérieusement à lever des troupes pour empêcher l'armée conventionnelle de passer la Durance. Le comité-général invita toutes les communes à envoyer des gardes nationaux à Avignon. Plusieurs se rendirent à cette invitation, mais il n'y avait pas encore de général; le commandement était entre les mains de Rousselet, chef du bataillon marseillais, homme sans connaissances militaires. Rousselet reconnut son incapacité, se démit de ses fonctions et entra dans les rangs comme simple vo-

[redacted]

lontaire. Le comité envoya des commissaires civils et des officiers qui ranimèrent le courage des troupes et formèrent un conseil investi du commandement suprême.

Cartaux attaqua Avignon le 27 juillet à la pointe du jour; il fut vigoureusement repoussé. Un grand conseil s'assembla aussitôt : il fut formé des officiers, des commissaires civils, du conseil-général de la commune d'Avignon et du comité-général des sections de la même ville; assemblage étonnant pour délibérer sur un plan de campagne. Pendant la discussion, on annonça un courrier extraordinaire venant de Marseille; il était porteur d'instructions du comité-général pour l'armée [1]. Ce comité disait : *dans le cas où vous vous verrez forcés d'abandonner Avignon, ce qui ne nous paraît pas présumable, vous vous replierez sur la rive gauche de la Durance, et prendrez les positions propres à empêcher l'ennemi de passer*. Le commissaire qui lisait cette partie des instructions ne sut pas en saisir le sens et s'écria : *voilà que le comité-général de Marseille nous ordonne de nous replier sur la Durance*. Le bruit se répand aussitôt qu'on va battre en retraite; une terreur panique s'empare des esprits, on s'attroupe, on se pousse, on sort de

[1] Quand ce courrier partit, Avignon n'était pas encore attaqué, et le comité-général de Marseille ne connaissait pas la victoire des sectionnaires.

[redacted]

la ville dans une confusion inexprimable, on se précipite au bac de Barbentane. Chose incroyable! si les troupes de Marseille, victorieuses le matin, s'étaient présentées devant le camp ennemi au lieu de se débander, c'en était fait de l'armée de Cartaux qui murmurait hautement. Les corps qui la composaient, à l'exception de l'infanterie allobroge [1], voulaient passer du côté des Marseillais, et le représentant Albitte faisait tous ses efforts pour empêcher la dissolution qui menaçait cette armée découragée.

La nouvelle de la déroute des sectionnaires fut apportée à Marseille par les commissaires civils qui y arrivèrent le 28 juillet, à six heures du matin. On fut consterné quand on apprit que, même contre la teneur expresse des instructions, les bords de la Durance étaient abandonnés; néanmoins tout n'était pas perdu. Cartaux n'avait que 2,000 hommes environ, dont 500 de cavalerie. Il restait à Marseille de grandes ressources, une nombreuse garde nationale, une artillerie redoutable, des compagnies de marins et de douaniers qui montraient du dévouement et de la bravoure, des sommes immenses en assignats, 4,300,000 fr. disponibles en numéraire. Les sections de Toulon s'étaient levées; elles avaient anéanti le club, le

[1] Cette troupe recrutée en Dauphiné a laissé à Marseille un long souvenir de terreur.

[redacted]

seul qui restait encore dans le midi; elles avaient formé, comme à Marseille, un comité-général et un tribunal populaire. Les esprits se relevèrent de leur abattement. L'administration des Bouches-du-Rhône, le district et la municipalité de Marseille, le comité-général et les présidents des sections furent convoqués. L'assemblée décréta [1] la formation d'une armée départementale, et nomma général en chef le chevalier de Villeneuve-Tourrette, ancien colonel du régiment d'Artois infanterie. Elle révoqua les commissaires civils, et choisit, pour les remplacer, *Pierre-Laugier*, Rampal fils, J.-B. Vence et Michel d'Aiguières. Ces nouveaux commissaires et le général en chef se rendirent à Aix la même nuit; ils y apprirent que l'armée de la convention, qui avait dépassé la Durance, était dans les districts de Tarascon et d'Arles.

Les préparatifs de guerre n'entravaient pas les décisions du tribunal populaire, qui condamna six individus à mort, et trois autres à plusieurs années de galères, pour avoir exigé des contributions illégales.

Villeneuve s'occupa à rallier tout ce qui s'était enfui d'Avignon. Ces débris, joints à de nouvelles compagnies de Marseille et à des détachements d'Aubagne, de Roquevaire, de La Ciotat, for-

[1] Le même jour, 28 juillet.

[redacted]

maient déjà un corps de 2,000 hommes, et des volontaires arrivaient à chaque instant. On profita de l'expérience du passé pour tracer une ligne de démarcation entre les différents pouvoirs. Toulon envoya une compagnie de gardes nationaux et 500 hommes de troupes de ligne. Ce premier renfort fut bientôt suivi d'un second, composé de 300 hommes, qui formaient le premier bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône.

L'armée départementale s'organisait, lorsque, le 3 août, on eut avis que l'ennemi était déjà à Lambesc et à Salon. Villeneuve partit d'Aix le même jour avec quatre bataillons, et s'avança vers les conventionnels qui, à son approche, se rangèrent en bataille. Il les mit en fuite, et s'établit sans obstacle à Lambesc. Le 5, il ordonna la marche sur Salon, où il arriva à onze heures du matin. L'ennemi l'avait évacué la veille et s'était replié sur Orgon, où il se disposait à repasser la Durance.

L'armée départementale fut alors répartie à Lambesc, à Salon, à Lanson et à Saint-Cannat; quelques troupes restèrent à Aix, et Villeneuve envoya un bataillon à Venelles en apprenant que des partis ennemis étaient répandus à Mérindol, à Cadenet et à Pertuis, sur la rive droite de la Durance. Ce bataillon, fort de 700 hommes et commandé par Arbaud, passa la rivière et s'em-

para de Cadenet. Attaqué le 11 par 200 hommes, il s'enfuit en voyant son chef blessé mortellement. Le général accourut de Lambesc, rallia les fuyards et leur fit passer la Durance avec ordre. Les troupes de la convention restèrent dans Cadenet; il ne les poursuivit pas. Il se proposait de les attaquer à Orgon, où se trouvait leur quartier-général; mais le désordre de l'administration et la déroute de Cadenet dérangèrent ses projets et jetèrent le désespoir dans son ame.

Le comité-général était instruit que la convention avait donné l'ordre à Brunet, général de l'armée d'Italie, de faire avancer un corps de troupes pour mettre l'armée départementale entre deux feux. On cherchait les moyens d'entamer une négociation avec l'escadre anglaise qui était dans les mers de Marseille et de Toulon, et avec la flotte espagnole qui croisait à la hauteur de Roses : on ne put pas s'accorder. Chacun sentit alors le besoin de concentrer une autorité trop partagée. Dans une réunion solennelle des corps administratifs, des présidents des sections et de leur comité-général, il fut proposé de former une commission investie de tous les pouvoirs, de la composer de sept membres, y compris Peloux et Castelanet, et de lui donner le nom de comité de sûreté générale. Bruniquel, Raymond aîné, J. Abeille et deux autres citoyens furent choisis. Ce comité se forma le 14 août; il ordonna pour le

lendemain une procession générale : on descendit la statue de Marie du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, et on la promena avec pompe dans la ville.

Le 18, à six heures du soir, le bruit se répandit dans Salon que l'ennemi venait attaquer cette ville, et que, des hauteurs d'Aiguières, on le voyait défiler dans la Crau. La générale battit : la moitié de la colonne marseillaise se porta sur le chemin d'Avignon, l'autre moitié sur la route d'Arles; on passa ainsi la nuit. Le lendemain, un peu avant le lever du soleil, les Marseillais furent attaqués par un corps d'environ 1,500 hommes. La canonnade se soutenait bien de part et d'autre, lorsque, sur la route d'Avignon, un grenadier de la section n° 7, dite de Saint-Martin, cria : *sauve qui peut!* Le désordre se mit aussitôt dans les rangs des sectionnaires, et leur déroute fut complète. Quoique le second corps, placé sur le chemin d'Arles, fît bonne contenance, Villeneuve se vit dans la nécessité d'ordonner la retraite sur Lanson. Il sauva toute son artillerie et ne perdit que 30 hommes : toujours maître de Lambesc, il proposa d'envoyer un corps de troupes s'emparer des hauteurs de la Barben ; mais un conseil de guerre détermina de se retirer aux Pennes.

L'inquiétude régnait dans Marseille ; les grains y devenaient tous les jours plus rares ; une com-

[redacted]

mission de subsistance n'y tenait le pain à un prix modéré qu'à force de sacrifices. Tous les citoyens riches avaient fourni des sommes considérables pour les fonds de l'approvisionnement. La commission avait acheté à Gênes une assez grande quantité de blé, mais les Anglais bloquaient le port; elle en avait aussi acheté dans l'Hérault, mais il y était retenu par l'administration départementale, déjà séparée de la coalition du midi. Arles ne pouvait plus rien fournir; Cartaux en était le maître. Ce fut alors que le comité de sûreté générale chargea Cézan et Labat de se rendre auprès des Anglais et des Espagnols, et d'aller même jusqu'à Gênes pour demander le libre passage des grains. Ces députés partirent le 20 août; le 22 au matin, la frégate anglaise *Némésis* se présenta devant Marseille avec pavillon parlementaire : le comité envoya Abeille, un de ses membres, à bord de cette frégate pour réclamer des secours que les circonstances rendaient toujours plus urgents. A la nuit, la frégate mit à la voile et joignit le lendemain l'amiral Hood, commandant l'escadre anglaise, qui avait fait à Cézan et à Labat le plus honorable accueil. Les députés arrivèrent à Marseille, le 23 dans la nuit, sur le vaisseau *Victory*. Ils venaient de faire une déclaration conforme à celle d'Abeille qui suppliait l'amiral Hood d'accorder assistance aux sections marseillaises pour faire proclamer

Louis xvii dans le département des Bouches-du-Rhône. Hood fit aussitôt une proclamation aux habitants de Marseille et de Toulon pour les engager à se prononcer sans délai [1].

La situation de Marseille était alors très critique. L'armée départementale gardait les passages des montagnes ; Villeneuve avait posté la colonne de Salon d'abord aux Pennes, ensuite sur les hauteurs de la Gavotte ; celle de Lambesc à Fabregoule, en avant de Septèmes. De nouvelles troupes se levèrent à Marseille et mar-

[1] « Français, vous êtes, depuis quatre ans, travaillés par une révolution qui a successivement amené sur vous tous les malheurs. Après avoir détruit le gouvernement, foulé aux pieds toutes les lois, assassiné la vertu, préconisé le crime, des factieux, parlant de liberté pour vous la ravir, de souveraineté du peuple pour dominer eux-mêmes, de propriété pour les violer toutes, ont établi leur odieuse tyrannie sur les débris d'un trône où fume encore le sang de votre légitime souverain....... Le tableau de vos maux est horrible ; il a dû affliger les puissances coalisées : elles n'ont vu de remède que dans le rétablissement de la monarchie.

« Je viens vous offrir les forces qui me sont confiées pour épargner l'effusion du sang, pour écraser les factieux, rétablir l'harmonie et la tranquillité que leur détestable système menace de troubler dans toute l'Europe.

« Comptez sur la fidélité d'une nation franche. Je viens de donner une preuve éclatante de sa loyauté : plusieurs vaisseaux chargés de blé, venant de Gênes, arrivent dans vos ports, escortés par des vaisseaux anglais.

« Prononcez-vous donc, et je vais faire succéder des années de bonheur à quatre ans de servitude et de calamité. »

[redacted]

chèrent à Roquevaire; le général prévint le comité de lui tenir quatre bataillons prêts à venir le secourir en cas d'attaque. Les sections assemblées députaient sans cesse aux autorités. Tout s'agitait, tout se heurtait; le bataillon de la section n° 11, commandé par Vidal, s'était retranché dans le quartier des Prêcheurs avec une pièce de canon. Vidal n'avait d'abord sous ses ordres que 350 hommes; mais bientôt plusieurs patriotes des autres quartiers de la ville vinrent se ranger sous ses enseignes, et il s'empara de quelques pièces d'artillerie. Dans cette attitude, l'intrépide bataillon députa vers la municipalité pour lui signifier qu'il ne voulait pas subir le joug des ennemis de la France, et qu'il mourrait républicain. Des dispositions hostiles se faisaient autour de lui, et plusieurs bataillons s'ébranlaient pour l'attaquer, lorsque les officiers municipaux se présentèrent pour l'inviter à se soumettre. Gaillard, président de la section insurgée, et Garoute, secrétaire, leur firent cette réponse : *Nous nous retirerons lorsque l'armée de la république viendra nous relever*. Le bataillon n° 11 resta ferme à son poste et bivouaqua toute la nuit du 22 au 23; les patriotes de la section n° 9 vinrent se réunir à lui avec leur drapeau. Le 23 au matin, la femme Boude remit à Gaillard une lettre de son époux, de Granet, frère du conventionnel, et d'autres montagnards

[redacted]

incarcérés au fort Saint-Jean. Ces prisonniers imploraient le secours des républicains, leurs amis; on leur répondit qu'ils allaient être libres.

Le comité de sûreté générale quitta Saint-Jaume où il tenait précédemment ses séances, et alla s'établir dans une maison à la place Monthion. Vers midi, les insurgés furent attaqués à force ouverte par tous les bataillons restés dans la ville auxquels se réunirent les marins. On les resserra dans l'église des Prêcheurs en plaçant des canons à la rue des Nobles [1], à celles de Saint-Jaume, de Saint-Victoret, des Consuls et de la Croix-d'or. Cependant un détachement des assiégés profita de l'obscurité de la nuit et alla s'emparer de la porte d'Aix; dans la matinée du 24, il abandonna cette position et retourna aux Prêcheurs. Après vingt heures d'un feu continuel, on imagina de bombarder l'église pour en débusquer les patriotes, et l'on plaça des mortiers au *Cul-de-Bœuf*. Les assiégés résistèrent pendant sept heures à une lutte si inégale; mais les cris et les gémissements des vieillards, des femmes, des enfants, et l'aspect des désastres que le quartier avait éprouvés, les décidèrent enfin à une retraite plus avantageuse au succès de l'armée républicaine qu'une résistance prolongée. Ils se firent jour à travers leurs ennemis, et sor-

[1] Aujourd'hui la rue Belsunce.

[redacted]

tirent de la ville par la rue de l'Oratoire, par celle de l'Observance et par la porte de la Joliette, pour aller joindre les troupes de Cartaux et accélérer leur marche sur Marseille. Par le bruit des bombes et des canons, on eût dit que la moitié de la ville était engloutie, et que des milliers de cadavres jonchaient le sol tremblant. Cependant les républicains n'eurent que cinq morts, et du côté des sectionnaires un seul capitaine marin perdit la vie; le nombre des blessés fut beaucoup plus considérable.

Le même jour 24, à midi, l'armée de la convention attaqua les troupes départementales sur les hauteurs de Fabregoule. Le général Villeneuve avait dépêché, à dix heures, un courrier extraordinaire à Marseille, pour faire venir les quatre bataillons qu'il avait précédemment demandés. Ce secours lui était d'autant plus utile que, la veille de l'attaque, pendant qu'on se battait dans la ville, le bataillon des grenadiers des Bouches-du-Rhône que Toulon avait envoyé était passé du côté de l'ennemi. La désorganisation était complète à Marseille; le comité des sept n'y trouva aucune force disponible, et se borna à faire une proclamation rassurante. Hélas! tout était déjà décidé : à peine Cartaux eut attaqué, qu'une partie des canonniers de l'armée départementale précipita ses pièces d'artillerie des hauteurs où elles étaient placées, et s'enfuit lâchement. L'ar-

mée, d'abord étonnée, ne tarda pas à suivre cet humiliant exemple; elle se replia sur tous les points et entra pêle-mêle dans Marseille.

O jour de deuil et de honte! on eût dit que deux cent mille barbares s'avançaient avides de carnage et brandissant des glaives exterminateurs, tant le désordre était affreux, tant la terreur générale; et Cartaux, le plus mauvais général de la république, n'avait que 2,931 hommes! Les rues se couvrirent d'abord d'une foule désespérée; partout des clameurs confuses, puis un morne silence. Toutes les portes et toutes les fenêtres étaient fermées. Villeneuve ne songea pas à défendre une ville qui présentait un spectacle si déchirant; il ordonna la retraite de ses troupes sur Toulon. Les débris de l'armée départementale, suivis d'une foule de malheureux qui s'éloignaient de leurs foyers domestiques, allèrent coucher à Cassis et à La Ciotat, et entrèrent dans Toulon le lendemain 25.

Cartaux, étonné de son facile triomphe, aurait pu faire son entrée à Marseille le 24 au soir; rien ne s'opposait à sa marche : il y entra le 25, à neuf heures du matin. Le bataillon de la section n° 11 et les autres patriotes marseillais, au nombre de 2,000 hommes, ouvraient la marche de l'armée républicaine. On y voyait les représentants du peuple Albitte, Gasparin, Saliceti, Escudier et Nioche, commissaires de la conven-

[redacted]

tion dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche. La municipalité suspendue par le comité-général rentra aussitôt en fonctions, et le club reprit ses séances [1]. Le 27, tous les citoyens furent désarmés. Cartaux s'arrêta à Marseille, et ce séjour donna aux sections de Toulon le temps de négocier avec les amiraux des puissances coalisées qui firent entrer, le 28, leurs troupes et leurs escadres dans la ville; la nuit précédente, ils avaient occupé le fort Lamalgue. L'armée départementale, réduite à un seul bataillon, fut d'abord placée à *Ollioules*, à l'exception de quelques compagnies qui gardèrent les redoutes de Malbousquet et de Saint-Antoine. Cartaux et les représentants du peuple songèrent alors à marcher sur Toulon; ils arrivèrent à Ollioules le 31 : le bataillon départemental, trop faible pour résister, se replia. Des détachements anglais et espagnols accoururent et repoussèrent Cartaux jusqu'au delà des défilés dits les *Baux d'Ollioules*. La garde de ce passage fut confiée aux soldats de Villeneuve; mais on les

[1] Le président ouvrait toutes les séances par ces acclamations : « Vive la république! Vive la convention nationale! Vive la montagne! Vivent les sociétés populaires jacobites! Vivent les défenseurs de la patrie! Vive la loi du maximum et son entière exécution! Périssent les scélérats et les persécuteurs des patriotes! Citoyens, vous êtes invités à cultiver l'étude de la langue française. »

laissa manquer de munitions de guerre et de bouche. Le 7 septembre, Cartaux les attaqua et les repoussa jusque dans les murs de Toulon.

Les assemblées primaires de Marseille acceptèrent la constitution de 1793 à l'unanimité des votants : quelle voix imprudente eût osé la combattre? Le tribunal révolutionnaire fut rétabli sous la présidence de Maillet jeune; Giraud y exerça le redoutable ministère d'accusateur public, et la terreur commença son règne en s'étendant, comme une lave dévorante, sur une terre bouleversée jusque dans ses entrailles. Les membres du comité-général, de la commission des sept, du tribunal populaire et de la municipalité provisoire, les présidents et les secrétaires des sections, les officiers de l'armée départementale, tous ceux qui avaient occupé des emplois publics durant le mouvement contre-révolutionnaire furent impitoyablement poursuivis; mais les plus compromis se sauvèrent à Toulon avec Peloux et Castelanet, à la suite de Villeneuve et de son état-major. Pierre Laugier et J.-B. Vence eurent moins de bonheur : traduits devant le tribunal de Maillet, ils furent condamnés à la peine de mort [1] et la subirent avec

[1] Laugier demanda, pour toute grace, de ne point passer devant sa maison en allant au lieu du supplice. Cette triste faveur lui fut accordée.

Vence, âgé seulement de 23 ans, possédant tous les dons

[redacted]

courage. Qui pourrait dire les noms de toutes les victimes? qui pourrait peindre avec d'assez noires couleurs les calamités affreuses que le ciel irrité fit tomber sur Marseille? Les prisons regorgèrent de suspects entassés les uns sur les autres; une farouche tyrannie, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, soumit les citoyens tremblants à ses ignobles caprices, et les haines particulières engendrèrent de nombreux forfaits, sous le masque du patriotisme indigné, au nom de la liberté gémissante. Cartes de sûreté, certificats de civisme, visites domiciliaires, maximum, réquisitions, emprunts forcés, confiscations, mesures inquisitoriales, brutal abus de la force, outrages de toute espèce, souillures de tous les instants, tels furent les moyens de gouvernement employés par les montagnards victorieux. Toulon arbora le drapeau blanc et proclama Louis XVII, le 1er octobre. Cet événement enflamma la rage des persécuteurs de Marseille. Barras, Fréron, Robespierre jeune, Ricord [1], Salicetti voulurent réparer les lenteurs de Cartaux et des premiers représentants du peuple, qu'ils remplacèrent dans le midi. Barbares proconsuls! c'est en caractères de sang et de boue

de la nature et de la fortune, s'était réfugié à bord d'un vaisseau génois. Ce vaisseau fut pris par un corsaire français, qui ramena le jeune proscrit à Marseille.

[1] Député du Var.

qu'ils se sont inscrits dans nos annales. Ils proposent de supprimer le nom de Marseille et de lui donner désormais celui de *ville sans nom*, comme s'il dépendait d'eux d'effacer cette appellation glorieuse que prononçaient avec respect tous les grands hommes de l'antiquité et qui se rattache à des souvenirs impérissables ! Ils s'en prennent même à ce qui est muet, insensible, inanimé. A leurs yeux, le marbre, les monuments et les chefs-d'œuvre des arts sont coupables et doivent être punis. Qu'ils tombent, qu'ils soient réduits en poudre, qu'ils cessent de souiller la terre de la république ! s'écrient-ils dans les transports de leur rage insensée; et l'antique basilique des Accoules, le fameux temple du quartier Saint-Ferréol, la salle des concerts, les plus beaux édifices où les sections s'assemblaient, disparaissent sous le marteau de ces Vandales. L'hôtel-de-ville aussi était promis à la destruction; déjà le balcon s'écroulait, des mains sacriléges avaient déjà mutilé l'ouvrage de Puget, lorsque Micoulin, président de la commission municipale, et Lejourdan, agent national de la commune [1], se rendirent

[1] Cette commission venait d'être créée par arrêté des représentants du peuple, dans l'exercice de leur pouvoir dictatorial; elle remplaçait l'ancienne municipalité suspendue illégalement par le comité-général des trente-deux sections et réinstallée à l'entrée de Cartaux. Micoulin et Lejourdan furent obligés d'accepter les fonctions qu'on leur confia, *sous peine d'être réputés suspects*.

[redacted]

auprès de Robespierre jeune, de Ricord et de Salicetti [1], les supplièrent d'épargner ce monument et s'efforcèrent de les émouvoir. Robespierre se montra d'abord inflexible, mais ses collègues l'entraînèrent, et la démolition fut provisoirement suspendue. Bientôt le comité de salut public, pressé par les vives instances de Granet, convertit en arrêté définitif cette décision provisoire. Fréron avait aussi proposé de combler le port de Marseille; heureusement les autres représentants s'y opposèrent. Le comité leur écrivit que si cette ville était aussi rigoureusement punie, il faudrait que Bordeaux disparût du sol français. *Hé bien!* répondit Fréron, *Bordeaux, comme Marseille, a eu ses Barbaroux, Bordeaux est criminelle. Si Bordeaux s'est rendue coupable d'aussi grands attentats, il faut raser Bordeaux, il faut raser Marseille.* Cette proposition fut repoussée, mais le sang n'en coula qu'avec plus d'abondance.

Le 23 octobre, trois commissaires arrivés de Paris amenèrent avec eux le duc d'Orléans, qui avait toujours montré dans sa prison cette sérénité d'ame et cette fermeté de caractère qui ne l'abandonnèrent pas dans ses derniers moments [2]. Le 31 du même mois, Duprat et Deperret, dé-

[1] Fréron et Barras étaient alors à Toulon.

[2] Le duc d'Orléans fut exécuté à Paris, le 6 novembre 1793.

[redacted]

putés des Bouches-du-Rhône, montèrent sur l'échafaud avec l'éloquent Vergniaud, Brissot, Gensonné, Boyer-Fonfrède et les autres chefs de la Gironde. Le montagnard Gasparin était mort d'une indigestion à la suite d'une débauche.

Quelques ecclésiastiques vinrent déposer à la commune leurs lettres de prêtrise, en déclarant qu'ils n'avaient jamais cru à la religion catholique, qu'ils ne reconnaissaient plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité, qu'ils abjuraient toutes leurs jongleries. Plusieurs se marièrent, et parmi eux le chanoine de Bausset, dont la femme fut portée en triomphe. Cette révolution, si terrible dans son enfantement, mais si salutaire dans ses résultats, employa savamment tout ce qui frappait les sens du peuple, et toujours elle se montra prodigue de chants, de fêtes et de cérémonies. Elles avaient un éblouissant prestige ces solennités républicaines qui apparaissaient avec des proportions colossales au milieu des orages et des foudres. Par ordre des commissaires conventionnels, les premières décades, belles de tout l'attrait de la nouveauté, furent célébrées à Marseille avec magnificence [1] : c'étaient des promenades civiques qui partaient de la maison commune, se rendaient au temple

[1] Plus tard ces fêtes dégénérèrent : on n'y vit plus que quelques polissons, habillés en grecs et en romains, à la suite des autorités constituées.

char somptueux se trouvait Apollon, jouant de la lyre et entouré des muses avec leurs divers attributs. Une autre divinité de l'Olympe foulait aux pieds des sceptres et des couronnes; puis s'avançait un petit corps d'armée, comme prêt à partir pour terrasser les ennemis du peuple; venaient les quatre saisons et la déesse de l'abondance. Le bataillon du 10 août et celui du 21 janvier marchaient tambour battant; suivaient quelques compagnies de gardes nationaux qui faisaient rouler divers instruments de guerre ornés de guirlandes; après eux, l'image de la Bastille détruite; un char surmonté d'un trône sur lequel se montrait Hercule, sa massue à la main; la déesse de la liberté aussi dans un char précédé de plusieurs lévites couronnés de fleurs; encore un char qui portait une forge et qu'entouraient des ouvriers avec les marques distinctives des métiers et des arts; des bœufs traînant une charrue, suivis de laboureurs; des groupes de vieillards, de vétérans et d'invalides; les membres du club, se présentant en phalange serrée, liés les uns aux autres avec des rubans tricolores; une troupe de comédiens dans des costumes différents; un arbre de la liberté entrelacé de bandelettes aux trois couleurs que tenaient vingt jeunes filles resplendissantes de parure. Alors paraissaient Dugommier et son état-major; derrière eux, un détachement traînant dans la pous-

[redacted]

sière des drapeaux blancs et des canons brisés; ensuite un chariot chargé de blessés, et sur lequel se trouvait aussi un guerrier armé de pied en cap dans l'attitude d'un triomphateur; les bustes de Brutus, de Marat et de Lepelletier; deux hommes condamnés aux galères par le tribunal populaire, vêtus de la livrée du crime et courbés sous le poids des fers; de nombreux corps de musique, mêlant des sons harmonieux aux chants patriotiques qui retentissaient de toutes parts; des trépieds, des cassolettes, des licteurs; le vaisseau de la république; les représentants du peuple, les membres de la commune, tous les corps administratifs et judiciaires, tous les officiers de la marine et de la garnison; la marche était terminée par plusieurs bataillons de la garde nationale avec quelques pièces d'artillerie. Au centre de ces bataillons, des enfants forgeaient des armes sur des enclumes. Ce fut ainsi que l'imposant cortége s'avança vers l'autel de la patrie; ainsi il parcourut la ville au bruit des canons et des cloches, et passa devant le club. Là s'élevait un arc de triomphe. Isoard, président de la société, harangua Dugommier et lui présenta une couronne de laurier; le général la prit en disant qu'elle n'était due qu'aux sans-culottes de l'armée victorieuse. Ensuite on enleva aux deux captifs leurs vêtements ignominieux et leurs chaînes pesantes.

Des sacrifices de sang ne cessaient d'être offerts à ces divinités implacables. A Toulon, le fer de la guillotine moissonnait des femmes et des vieillards. On porta dans une chaise à bras, jusque sur l'échafaud, Baussier, citoyen vénérable, âgé de quatre-vingt-quatorze ans; une femme qui sortait de l'enfantement fut arrachée de son lit et conduite au supplice. Encore si ce fer qui tranchait tant de têtes eût satisfait les représentants du peuple; mais il ne pouvait suffire à leur vengeance impatiente qui voulait d'un seul coup frapper tous les proscrits. Barras et Fréron firent publier que les bons citoyens allassent au Champ-de-Mars sous peine de mort, et trois mille s'y rendirent. Fréron était à cheval, entouré de troupes, de canons et d'une centaine de jacobins forcenés. *Entrez dans la foule,* dit-il à ces derniers, *séparez-en ceux que vous voudrez et rassemblez-les le long de ce mur*. Les jacobins s'élancent dans les rangs et choisissent les victimes au gré de leur caprice, de leurs passions ou du hasard; au signal donné par Fréron, la mousqueterie tonne de toutes parts, les malheureux Toulonnais se meuvent pêle-mêle et tombent les uns sur les autres. Tout-à-coup, par ordre du proconsul, une voix s'écria : *Que tous ceux qui ne sont pas morts se lèvent!* Les blessés croient qu'on veut les secourir : ils se dressent,

[redacted]

on les foudroie de nouveau, et puis le fer moissonne tous ceux que le feu épargna [1].

A Marseille, le tribunal révolutionnaire avait envoyé au supplice deux cents personnes, et la convention nationale, en décrétant, sur la demande de Bourdon de l'Oise, que la section n° 11 avait bien mérité de la patrie, avait aussi décrété, sur la proposition de Barrère, que les biens des condamnés serviraient à indemniser les patriotes marseillais des malheurs et des pertes qu'ils avaient éprouvés en combattant pour la cause républicaine. Cependant le tribunal n'allait pas assez vite au gré des représentants, qui le suspendirent par un arrêté du 7 janvier 1794 : le considérant porta que *les plus acharnés sectionnaires, les négociants infâmes accapareurs échappaient à la mort*. Fréron et ses collègues ordonnèrent aussi l'arrestation de Maillet et de Giraud, accusés d'avoir reçu des sommes immenses pour faire grace à des fédéralistes. Ils nommèrent cette com-

[1] Cette horrible exécution fut faite sans préjudice de la guillotine en permanence et des fusillades multipliées.

Fréron écrivait à Moïse Bayle : *Tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux cents têtes. Nous avons requis douze mille maçons des départemens environnants pour démolir et raser la ville.* (Le comité de salut public empêcha cette démolition.)

On fusille à force ; déjà tous les officiers de la marine sont exterminés.

[redacted]

mission militaire dont les fureurs ont acquis une exécrable célébrité. Quatre Parisiens la composaient : Leroy, surnommé *Brutus*, Lefebvre, Tiberge et Lépine. Jugeant sans accusateur public et sans formes judiciaires, ils adressaient aux accusés quelques questions sommaires et les faisaient rentrer dans les prisons; ensuite ils en soumettaient la liste à l'examen d'un comité de sans-culottes qui marquait avec de l'encre rouge les noms de ceux qu'il destinait à la mort. Brutus prononçait la sentence en présence des condamnés, et on les plaçait aussitôt sur des charrettes qui les attendaient devant la porte du palais de justice. Le cortége lugubre se mettait en marche au bruit des tambours et s'arrêtait à la Cannebière, où l'échafaud était en permanence. Toutes les fois qu'une tête tombait, un roulement se faisait entendre, et des misérables, principalement des femmes [1] furieuses

[1] Ces *tricoteuses* assistaient aux audiences des tribunaux criminels, et l'on en vit plusieurs placées, comme des personnages de distinction, sur l'estrade où siégeaient les juges. Un jour on jugeait au tribunal révolutionnaire un homme accusé d'avoir fait dans les sections une motion *incendiaire*. Les débats prouvèrent que cet homme avait gardé le silence, et que la motion avait été faite par un autre. Il allait être acquitté, lorsqu'une de ces tricoteuses se leva et dit qu'elle l'avait vu se frotter les mains en signe de contentement pendant qu'on faisait cette motion...... L'accusé fut aussitôt condamné à mort.

[redacted]

de jacobinisme, criaient : *vive la république! vive la montagne!* La commission militaire, quelques jours après son installation, écrivit à la commune de Paris en lui adressant dix exemplaires de ses jugements : « Vous verrez que nous « n'avons pas perdu un instant. La vengeance « nationale est ici à l'ordre du jour; la terreur « est dans l'ame des lâches, des aristocrates et des « modérés. Le glaive de la loi nous est confié; il « frappe journellement des têtes coupables. Il « n'en échappera pas un, nous vous l'assurons. « Plus la guillotine joue, plus la république s'af- « fermit. Le sang des scélérats, des ennemis de « la patrie arrose les sillons du midi; leurs corps « fertilisent les champs, *la terre a soif* de ces « monstres. Nous travaillons sans relâche à faire « disparaître des départements méridionaux tous « ceux qui ne veulent pas la liberté, qui mépri- « sent l'égalité, qui rejettent l'unité et l'indivi- « sibilité de la république, qui n'aiment pas la « convention nationale, qui craignent les jaco- « bins et tous les sans-culottes nos frères. Ça va « bien, ça ira mieux dans peu de temps [1]. » Quel

[1] Fréron écrivait à Moïse Bayle : « La commission militaire « va un train épouvantable contre les conspirateurs; ils tombent comme grêle sous le glaive de la loi. Demain seize « doivent être guillotinés, presque tous chefs de légion, « notaires, sectionnaires, membres du tribunal populaire, « ou ayant servi dans l'armée départementale. En huit

langage pour des juges! mais aussi quels juges! On les vit ces hommes atroces paraître sur le balcon du palais de justice pour y dicter leurs arrêts de mort, tandis que les victimes étaient entassées sur la place, et de suite les fatales charrettes roulaient vers la guillotine [1].

Le comité de salut public n'approuva pas l'arrêté du 7 janvier : il cassa la commission militaire et forma un nouveau tribunal révolutionnaire, présidé par Bompard, ancien suisse de l'abbaye Saint-Victor. Les fonctions d'accusateur public furent confiées à Riquier, maître d'école.

Plusieurs proscrits, au nombre desquels était l'avocat Lavabre, se réfugièrent sur un bâtiment génois ; mais ce navire se vit forcé de les débarquer à Mont-Redon. Lavabre, montrant qu'une ame courageuse et libre est toujours maîtresse d'elle-même et sait échapper aux tyrans, se précipita dans les flots ; les autres fugitifs furent guillotinés avec Roux, évêque constitutionnel des Bouches-du-Rhône.

Maillet et Giraud avaient été traduits devant

« jours, la commission militaire fera plus de besogne que « le tribunal n'en a fait dans quatre mois. Demain, trois « négocians dansent la carmagnole. C'est à eux que nous « nous attachons. »

[1] On exécuta quarante-cinq condamnés en deux jours seulement, vingt-trois le premier jour, et vingt-deux le lendemain.

[redacted]

le tribunal révolutionnaire de Paris : bruyante fut la joie des sans-culottes marseillais lorsque Granet et Moïse Bayle leur écrivirent que les accusés avaient été acquittés. Le président, en les rendant à la liberté, leur dit : *Républicains, le tribunal reconnaît non seulement votre innocence, mais vous accorde encore la couronne civique et le baiser fraternel.* Ces deux magistrats assassins allèrent à Marseille reprendre leurs fonctions. Les sans-culottes de cette ville les accueillirent avec enthousiasme et les portèrent en triomphe jusque sur la tribune du club. De jeunes républicaines, conduites par la fille de Fassy, chantèrent des couplets en leur honneur et les couronnèrent de laurier.

Les circonstances devenaient tous les jours plus affreuses : la disette se faisait sentir, une détresse poignante comprimait tous les cœurs. Il eût fallu donner à des hommes sages la mission de réparer tant de maux et de sécher tant de larmes par des mesures conciliatrices. Le croira-t-on ? la convention envoya Maignet, Maignet qui surpassa les attentats de ses prédécesseurs ! Les cendres de Bédouin [1] accuseront toujours sa mémoire abhor-

[1] Un arbre de la liberté avait été abattu dans ce bourg. Maignet, sans rechercher les vrais coupables, s'y rendit à la tête d'une colonne mobile, et porta la torche dans toutes les rues. Des vieillards, des femmes, des enfants furent dévorés par les flammes, et l'on demanda bientôt où exista Bédouin.

rée. La commission municipale, que Micoulin présidait, lui parut manquer d'énergie; il en créa une autre *placée à la hauteur des circonstances*. Pour obtenir de Robespierre, de Couthon et de Collot-d'Herbois l'établissement à Orange d'un tribunal extraordinaire, il allégua que le département de Vaucluse renfermait 10,000 aristocrates dont il fallait purger la France, et qu'il serait trop coûteux de transférer à Paris [1]. Par arrêté du 10 mai, le comité de salut public créa cette commission fameuse composée de cinq membres pour juger les contre-révolutionnaires de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône; il nomma pour juges Fauvetti, Ragot, Meilleret, Fernex et Fonrosa. Les négociants et les propriétaires de Marseille furent conduits en nombreux troupeaux à une horrible boucherie, et leur sang inonda la place publique d'Orange. Juge, satellite de Maignet, écrivait à Payan, agent national de la commune de Paris : *Ami, la sainte guillotine va tous les jours; suivant les apparences, il tombera*

Ruinés sans ressources, ceux qui survécurent à la dévastation de leurs foyers cherchèrent le salut dans la fuite; mais leur territoire fut cerné, tous furent arrêtés, on en guillotina soixante-trois et l'on répartit le reste dans quatre communes environnantes.

[1] Une loi précédente ordonnait que de tous les points de la république les prévenus de conspiration seraient traduits au tribunal révolutionnaire de Paris.

les nourrices y portèrent les enfants nés dans la décade; de jeunes volontaires jurèrent de vivre libres ou de mourir; des vierges couronnées de fleurs promirent de ne recevoir pour époux que des défenseurs de la patrie; un char traîna dans la poussière les attributs de la royauté renversée; les artistes dramatiques chantèrent des hymnes, et des nuages d'encens montèrent vers les cieux.

Maignet avait aussi voulu que les Marseillais resserrassent les nœuds de la fraternité dans un banquet patriotique aux frais de la commune. Les tables furent placées au *Champ du* 10 *août*[1]; plusieurs milliers de citoyens réunis aux soldats de la garnison vinrent s'y asseoir, après avoir fait une promenade civique; mais une confusion inexprimable y régna. La ville présentait un aspect de guerre : on fondait les cloches, on en faisait des canons; les ouvriers, requis de travailler pour la nation, confectionnaient des objets d'équipement; les monastères étaient convertis en manufactures; on fabriquait des armes sur les places publiques et notamment à la Cannebière, occupée par les ateliers appelés révolutionnaires qui furent ensuite transférés à Avignon.

Rebecquy était entré à Marseille et y avait trouvé une retraite ignorée; mais les mesures

[1] Les allées de Meilhan.

[redacted]

sévères de la convention contre ceux qui donnaient asile aux proscrits répandaient un effroi général, et Rebecquy se vit sans refuge. Que va-t-il faire cet homme de courage et de bonne foi? Donnera-t-il à ses oppresseurs le plaisir de le voir tomber dans leurs mains? Non, non; à cette affreuse idée son cœur enflammé bondit d'indignation. A quoi peut lui servir la vie? Naguère elle lui souriait pleine d'illusions et de charmes; c'est qu'alors il avait foi au bonheur de la France, au règne des vertus et de la liberté. Maintenant qu'il désespère de la république, objet constant de son culte sincère, il invoque la mort qui seule peut endormir ses patriotiques douleurs. Il lance au ciel des paroles amères et s'engloutit dans le bassin du port à la faveur des ombres de la nuit[1]. Et Barbaroux? ah! lui aussi va s'éteindre plus misérablement encore... A l'âge de vingt-sept ans, lorsque la nature, prodigue envers lui de ses dons, semblait lui promettre une longue carrière de gloire, les tyrans que troublait sa voix accusatrice feront tomber sur l'échafaud cette tête si belle et si majestueuse. Barbaroux avait organisé dans le Calvados, avec Buzot et Salles, une petite armée que les conventionnels défirent à Vernon. Les proscrits furent alors réduits à chercher une nouvelle retraite; ils parvinrent à s'embarquer à

[1] Le 3 mai.

[redacted]

Quimper et se réfugièrent à Bordeaux, où ils espéraient trouver des défenseurs. Barbaroux, Guadet, Salles, Buzot et Pétion, forcés de quitter cette ville, errèrent pendant quelque temps et se cachèrent dans les grottes de Saint-Emilion[1]. Barbaroux, ne pouvant plus supporter le fardeau de cette misérable existence, se tira un coup de pistolet à la tête, et la balle fut un peu détournée par les efforts de Pétion et de Buzot qui retinrent son bras désespéré. Le coup le blessa grièvement et attira plusieurs personnes qui le reconnurent et le transportèrent à Castillon, près de Bordeaux; presque expirant, il y fut traîné au supplice avec Guadet et Salles, le 25 juin 1794. Bientôt après, Pétion et Buzot, réduits aux dernières extrémités, se donnèrent aussi la mort, et leurs cadavres furent trouvés dans un champ à moitié dévorés par des loups. Funeste effet des discordes civiles! la force décide de tout, la victoire implacable abuse de ses droits et ne sait que tuer. Les sentiments purs et féconds expirent dans les cœurs glacés qui murmurent de désespoir, pitié, clémence, voix du sang, cri de la nature, douces et consolantes vertus. Au milieu de ces proscrip-

[1] Barbaroux dit à Louvet, lorsque celui-ci se sépara de ses compagnons d'infortune : « En quelque endroit que soit ma mère, tâche de lui tenir lieu de son fils. Je te promets de « n'avoir point une ressource que je ne partage avec ta femme, « si le hasard veut que je la rencontre jamais. »

LIVRE HUITIÈME.

Le 9 thermidor. — Situation de Marseille à cette époque. — Anguis et Serres. — Enlèvement de Reynier. — Insurrection du 5 vendémiaire. — Espert et Cadroy. — Les muscadins et la compagnie du Soleil. — Commencement de la réaction royaliste. — Omer Granet. — Massacre des prisonniers à Aix. — Persécution des patriotes à Marseille. — Insurrection des ouvriers toulonnais. — Armée des représentants. — Déroute des Toulonnais. — L'armée reste quelques jours à Toulon et rentre ensuite à Marseille. — Massacre des prisonniers au fort Saint-Jean. — Continuation de la réaction. — Seconde mission de Fréron. — Il est dénoncé par Jourdan et Isnard. — Troubles aux élections. — Le général Willot. — Mise en liberté de la famille d'Orléans. — Députés des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq cents. — Journée du 18 fructidor. — Ses conséquences. — Assassinats commis à Marseille. — Le général Lannes. — Condamnations prononcées par la commission militaire et le conseil de guerre. — Scission dans l'assemblée électorale. — Le père Donadieu. — Les deux frères Laure. — Tableau des divers partis. — Le consulat. — Charles Delacroix. — Marseille embellie sort de ses ruines. — Son dévouement au premier consul. — Ses espérances trompées. — Sa situation sous l'empire. — Souffrance de son commerce. — Charles IV, roi d'Espagne, à Marseille. — Le général Cervoni. — Les

[redacted]

Anglais sur les côtes. — Diverses prises. — Etat des fabriques marseillaises. — Popularité du roi d'Espagne. — Son départ. — Conspiration de Charabot et Bergier. — Offre de la chambre de commerce. — Haine des Marseillais pour Napoléon. — Thibaudeau. — Etat de Marseille aux derniers jours de l'empire. — Chute de la tyrannie impériale. — Enthousiasme général; fêtes populaires. — La duchesse douairière d'Orléans. — La garnison des îles Ioniennes. — Le duc d'Orléans et sa famille. — Entrée triomphante du comte d'Artois. — Fêtes populaires et militaires. — Annonce du débarquement de Napoléon au golfe Juan. — Situation de Marseille. — Opérations et défaite de l'armée royale. — Soumission des Marseillais. — Etat de résistance pendant les cent-jours. — Insurrection du 25 juin. — Pillage, assassinats, épouvantable anarchie. — Evénements divers. — Le comité royal. — Retour de l'ordre et du calme. — Les Anglais à Marseille. — Reddition de Toulon. — Etat politique du midi. — La duchesse de Berry. — Prospérité de Marseille. — Tableau de cette ville jusques à la révolution de 1830. — Sa situation après cette époque.



LIVRE VIII.

Robespierre, austère et désintéressé, ferme dans ses projets, inexorable dans ses vues, dédaignant les richesses, mais avide de domination, dévoué à ses amis, mais jaloux de tous ceux dont la popularité suivait de trop près la sienne, ressemblait à un grand-prêtre entouré de sectaires, d'enthousiastes et de sacrificateurs. Fort de la société des jacobins, du tribunal révolutionnaire, de la commune de Paris et de l'état-major de la garde nationale, il régnait. Quelques représentants l'attaquèrent, non point parce qu'ils se sentirent du courage, mais bien parce qu'ils eurent peur, et un jour suffit à sa perte [1]. Bientôt

[1] Le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794).

On trouve dans le rapport fait par Courtois, au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre, cette note : *Une fédération de la commune de Paris avec Marseille.*

[redacted]

après[1], le grand démolisseur Fréron, qui en changeant de cause n'avait pas changé de caractère, osa demander à la convention nationale le rasement de l'hôtel-de-ville de Paris, *ce Louvre du tyran Robespierre*. Alors une voix éclatante fit entendre ces mots sur la crête de la montagne : *Punissez les coupables et ne démolissez rien : les pierres de Paris ne sont pas plus criminelles que celles de Marseille*. C'était la voix de Granet ordinairement silencieux. Fréron fut terrassé par cette foudroyante apostrophe, et l'assemblée passa à l'ordre du jour.

Un courrier extraordinaire vint arrêter à Orange l'exécution de vingt-deux condamnés, au moment où ils marchaient au supplice. Quelques jours auparavant, dix-huit religieuses formant ensemble un monastère avaient été guillotinées, et la supérieure, avant de recevoir elle-même le coup mortel, leur avait fait, du haut de l'échafaud, une exhortation touchante. A Marseille on ne s'aperçut pas d'abord de la révolution du 9 thermidor, et les jacobins de cette ville ne surent pas en comprendre le sens. Le club, loin de voir sa chute prochaine dans celle de Robespierre, manifesta une joie bruyante lorsqu'il apprit la mort de celui qu'on lui représentait comme un tyran ; il fit une adresse à la convention pour la

[1] Le 17 thermidor.

féliciter sur son énergie, il en fit une autre au peuple de Paris. Maignet était encore en mission à Marseille; par ses ordres, les corps administratifs et la garde nationale se rendirent à l'autel de la patrie, et y prêtèrent le serment de faire une guerre d'extermination aux aristocrates, aux fédéralistes, aux traîtres et aux modérés; ils jurèrent aussi de défendre *la sainte montagne*. Les nobles, les prêtres, les suspects furent poursuivis avec le même acharnement; on les accusait encore de conspirer dans les prisons et de correspondre avec les émigrés. Bientôt la société populaire de Marseille, dans une adresse au club des jacobins de Paris, se plaignit de ce que le *modérantisme* relevait la tête; cette adresse se terminait ainsi : *Montagne, épure-toi; tonne, frappe, écrase, et la république est sauvée !*

Maignet fut bientôt rappelé. Auguis et Serres, qui le remplacèrent, voulurent substituer un régime de justice et de modération au règne de l'anarchie et de la terreur; ils firent arrêter le nommé Reynier qui avait dit dans une lettre écrite à l'agent national de la commune de Chabeuil : *Une grande masse de patriotes intacts, ne formant qu'un faisceau avec la société populaire, n'attendent qu'un signal pour consolider la république en faisant disparaître par un et trois septembre tout ce qu'il y a d'impur dans Marseille.* Les représentants ordonnèrent qu'il serait conduit

[redacted]

au comité de sûreté générale. Lorsque le détachement du bataillon des Gravilliers qui devait former l'escorte se présenta à la maison d'arrêt, le concierge Maugenot, avant de livrer ce prisonnier, l'embrassa et lui dit : *Sois tranquille, tu es un bon patriote ; il n'y a pas de danger*. On le fit monter dans une voiture qui prit aussitôt la route de Paris. Au lieu dit *les Petites-Grottes*, cent cinquante jacobins, cachés dans des fossés, se montrèrent tout-à-coup armés de fusils, de sabres et de pistolets, fondirent sur l'escorte et lui arrachèrent Reynier. Auguis et Serres firent venir de Toulon un renfort de mille hommes. Quelques sans-culottes allèrent au devant de ces troupes pour les corrompre, et le club d'Aubagne s'efforça aussi de les séduire ; mais elles furent inébranlables dans l'accomplissement de leurs devoirs, et entrèrent à Marseille en manifestant le désir de comprimer les agitateurs. Ceux-ci, voyant que le pouvoir allait leur échapper, s'y cramponnaient pour le retenir un peu plus long-temps, et leur exaspération était à son comble. Ils ne cessaient de dire que les représentants n'étaient venus que pour opprimer les patriotes ; on entendait des menaces horribles à la société populaire, qui accueillit avec des applaudissements frénétiques une adresse incendiaire du club de Cuges. Ces vœux exécrables, ces cris de rage d'un faction expirante n'intimi-

[redacted]

dèrent point Auguis et Serres, qui continuèrent de prêcher la tolérance et la concorde. Ils emprisonnèrent plusieurs anarchistes et mirent la ville en état de siége; le général Villemalet en eut le commandement.

Alors les jacobins en appelèrent à l'insurrection et à la force. Le 5 vendémiaire an 3 [1], un rassemblement se forma à la plaine Saint-Michel: les troupes de ligne le dissipèrent; mais douze cents rebelles armés vinrent bientôt se réunir au Cours, et menacèrent de fondre sur les représentants logés à l'hôtel Beauvau. André Maxion, tourneur, s'avança à la tête des séditieux, parmi lesquels étaient plusieurs gendarmes, entra seul dans les appartements d'Auguis et Serres, et leur dit : *Voici le peuple souverain qui vous ordonne de relâcher les prisonniers*. Auguis lui arracha ses armes et l'arrêta. Les rebelles exaspérés voulurent forcer la garde; les représentants descendirent dans la rue, les sommèrent de se retirer et leur dirent que s'ils avaient des réclamations à faire, ils députassent deux commissaires qui seraient écoutés; mais qu'il fallait avant tout que le calme fût rétabli. Ce langage, loin de les apaiser, les enflamma d'une fureur nouvelle. Samat et Gaston, gendarmes, Mayol et Rimbaud, portefaix, se précipitèrent sur Auguis, le prirent

[1] 26 septembre 1794.

[redacted]

au collet, lui déchirèrent la chemise et pointèrent des pistolets sur sa poitrine. Jacomin, capitaine au bataillon de Nyons, courut à son secours et le tira de ce danger pressant. Serres monta à l'hôtel Beauvau, parut à la fenêtre et fit une harangue qui n'eut aucun succès. Villemalet à cheval se jeta au milieu de l'attroupement, et lui ordonna, au nom de la loi, de se dissiper; sa voix fut également méconnue. Alors, Auguis et Serres, voyant que le seul parti qui restait à prendre était de recourir à des mesures vigoureuses, commandèrent à ce général de repousser les insurgés par la force; les bataillons des Gravilliers et de Nyons chargèrent le rassemblement, s'emparèrent de quarante rebelles et mirent les autres en fuite. Les représentants nommèrent ensuite une commission militaire pour juger les principaux coupables, et envoyèrent un courrier extraordinaire à la convention nationale pour lui faire part de ce qui venait de se passer. La convention approuva leur conduite, les invita à persévérer, chargea le comité de salut public de diriger sur Marseille des forces suffisantes, licencia le corps de gendarmerie et déclara que les troupes de ligne avaient bien mérité de la patrie. La commission militaire, siégeant à la citadelle Saint-Nicolas, condamna à la peine de mort Maxion, Samat, Gaston, Mayol et Rimbaud. Le jour de leur exécution on craignit un nouveau

[redacted]

soulèvement : toute la garnison prit les armes ; elle vint occuper la Cannebière, où l'échafaud était dressé, et les principales rues adjacentes ; plusieurs canons, mèche allumée, furent placés à la rue Beauvau pour garantir le logement des deux représentants du peuple. Les jacobins n'osèrent pas remuer, et les condamnés allèrent au supplice en chantant *la Marseillaise* et faisant des gambades.

Auguis et Serres firent encore arrêter vingt-huit terroristes que l'on conduisit à Paris. Ils révoquèrent un grand nombre de fonctionnaires publics remarquables par leur ineptie, proscripteurs insolents qui n'avaient eu d'autres titres pour parvenir aux emplois que l'audace de leurs opinions anarchiques. Carles, président du club, avait juré de se donner la mort plutôt que de voir le triomphe d'un système équitable et modéré qui, à ses yeux, n'était que la cause de l'aristocratie conspiratrice dont le nom seul le faisait frémir d'horreur : démagogue furieux, il pensait que l'unique moyen d'assurer la gloire et le salut de la république était de continuer le règne de la terreur et de maintenir la permanence des échafauds ; aussi il tint son serment et se précipita dans la rue du haut de sa maison. La société populaire, purgée de tout ce qui la souillait, prit le nom de club régénéré, et la municipalité, dans une adresse à la convention, lui déclara

[redacted]

qu'elle la reconnaissait comme point central du pouvoir suprême.

La face des choses changea ; les citoyens honnêtes et paisibles, les vrais amis de la patrie purent enfin respirer. Ils croyaient jouir d'un repos durable sous l'égide des lois ; ils attendaient des jours de calme et de sérénité après tant de bouleversements et d'orages. Hélas ! comme ils se trompaient ! Le malheur ne devait pas les faire sitôt quittes. Encore des crimes ! encore du sang ! Ce sol déjà si fatigué, des réactions horribles vont le remuer encore ; la vengeance se lèvera terrible, insatiable ; elle dira qu'elle veut apaiser les mânes des victimes en immolant d'autres victimes sur leurs tombeaux ; une nouvelle terreur règnera, mais sans force et sans gloire, et le royalisme, assis sur des monceaux de cadavres, entouré de torches et de poignards, laissera échapper un sourire infernal. Que les partis ne se lancent plus des reproches amers ni des injures accusatrices, car tous ils ont leurs torts ; surtout que la faction aristocratique cesse d'évoquer des fantômes sanglants, car si on dénombrait toutes les souillures, on verrait qu'elle a une grosse part dans ce hideux inventaire.

Auguis et Serres firent place à Espert et à Cadroy au mois de nivose an 3 [1]. L'arrivée de ces

[1] Premiers jours de janvier 1795.

deux proconsuls, qu'aucun talent ne recommandait, devint dans le midi et surtout à Marseille le signal des proscriptions réactionnaires. Cadroy surpassa son collègue par sa partialité, ses injustices et sa haine aveugle contre tout ce qui était soupçonné de terrorisme. Alors les ennemis de la révolution marchèrent la tête levée, et il y eut une autre classe de suspects. Les représentants armèrent une bande de sicaires, formée en compagnie de chasseurs sous le nom du *Soleil*[1]; cette compagnie porta dans la ville le trouble et l'épouvante; elle se souilla de crimes. Des agitateurs élégants, des jeunes gens surnommés *muscadins*, la plupart fils d'émigrés et de proscrits, parcoururent les rues armés de bâtons et de sabres, en chantant le *Réveil du Peuple* et poussant des clameurs provocatrices; des rixes sanglantes et d'affreuses voies de fait s'ensuivirent. On alla à la chasse des républicains, partout poursuivis comme des bêtes féroces; plusieurs assassinats furent commis en plein jour et restèrent impunis.

A Paris, les thermidoriens signalaient aussi leur triomphe par des actes de violence; mais on ne pouvait leur reprocher aucune barbarie inutile. Les députés montagnards ne cessaient de

[1] On ne connait pas précisément le sens de cette dénomination : elle signifiait sans doute que c'était en plein jour, à l'éclat du soleil, qu'on tirait une vengeance authentique des crimes commis avant la révolution thermidorienne.

[redacted]

s'agiter. *Du pain et la constitution de* 1793 devint le cri de la populace ameutée que ces députés secondèrent et qu'ils ne surent pas diriger. Les conjurés furent vaincus dans l'émeute du 12 germinal [1]. Fréron et Barras reprochèrent à Omer Granet et à Moïse Bayle de fomenter les troubles du midi; et, le 16, la convention nationale décréta d'accusation les deux députés de Marseille, toujours fidèles au vieux drapeau de la montagne [2]. Peu après, Poultier, représentant du peuple près l'armée d'Italie et l'escadre de la Méditerranée, écrivit à l'assemblée : « Granet est tellement en « horreur à Marseille, qu'il n'y a pas un seul « citoyen qui veuille correspondre avec lui; il n'a « jamais eu de relations qu'avec les voleurs et les « assassins. A l'instant où vous l'avez fait arrêter, « il redoublait d'efforts pour rallumer des trou- « bles. Vous avez rendu un grand service au midi « en enchaînant cette bête féroce et son digne ami « Moïse Bayle. » Accusation mensongère et lâche! dans le département des Bouches-du-Rhône, les seuls fauteurs de discordes, les seuls conspirateurs étaient alors les partisans de la royauté, les

[1] 1er avril 1795.

[2] Le même décret comprit Maignet, Thuriot, Hentz, Cambon, Levasseur de la Sarthe et Lecointre de Versailles.

Le 12, Choudieu, Ruamps, Foussedoire, Huguet, Léonard Bourdon, Amar et Duhem avaient été aussi arrêtés.

Une amnistie postérieure les rendit tous à la liberté.

ennemis de la cause populaire, dont le 9 thermidor avait enflé le cœur et ranimé les espérances. Granet, modèle de désintéressement et de probité politique, valait mieux que tous ses accusateurs; s'il se fit remarquer, sous le règne de la terreur, par la violence de ses motions, il n'accepta aucune mission particulière et s'éleva avec chaleur contre les atrocités qui souillaient le midi; il provoqua surtout des mesures sévères contre le fameux Jourdan *coupe-tête*. Incorruptible républicain, il méprisait l'intrigue, ne caressait pas le pouvoir et ne suivait jamais le char de la fortune; démocrate par ses mœurs, par ses habitudes, par sa conviction et par toutes les facultés de son ame, il était peuple de la tête aux pieds; mais il l'était avec bon goût, car il avait l'esprit orné; seulement il mettait dans son patriotisme une sorte de rudesse puritaine, et c'était là tout son tort, si c'en est un.

Il y avait un grand nombre de Marseillais dans les prisons d'Aix. Les uns étaient accusés d'avoir pris part à l'émeute du 5 vendémiaire; d'autres étaient seulement suspects de jacobinisme. Le tribunal criminel du département s'occupait de l'affaire des premiers. Le 21 floréal [1], Alivon, Deleuze, Piston, Maurel surnommé le Berger, Paillet dit le Dragon, Lafond, Feraud et plusieurs

[1] 10 mai 1795.

autres sabreurs commandés par Auguste Garnier, fils naturel d'un chapelier, partirent de Marseille pour venir égorger les prévenus le lendemain, pendant qu'ils seraient traduits de la maison de justice au lieu des séances du tribunal. Rien n'arrêta la marche de ces forcenés, qui arrivèrent sans obstacle à Aix. Aussitôt la commission municipale s'assembla extraordinairement et délibéra d'employer, pour la sûreté des prisonniers, toute la force armée disponible; en même temps elle chargea deux de ses membres de veiller à l'exécution de son arrêté, et la tranquillité publique parut assurée. Le lendemain, les prévenus, escortés par la troupe de ligne, furent amenés sans danger à l'audience du tribunal criminel, et rien ne troubla les débats. A dix heures, un rassemblement considérable se forma au Cours et fit naître de vives inquiétudes. Le président leva l'audience, et les accusés furent ramenés dans les prisons sous une forte escorte de cavalerie, précédée de deux commissaires municipaux. Sur les deux heures, des groupes armés montrèrent des dispositions menaçantes, et l'autorité municipale, redoublant de sollicitude et d'activité, instruisit l'administration du département de la crise qui se préparait; elle expédia un courrier au représentant Chambon et lui demanda un renfort de troupes. A quatre heures, Garnier et ses Marseillais, dirigeant une multitude furieuse,

[redacted]

s'emparèrent de deux canons placés dans la cour de l'hôtel-de-ville et désarmèrent la garde du poste ; le beffroi sonna aussitôt l'alarme, et les membres de la commission municipale prirent à la hâte quelques mesures commandées par les circonstances. Cependant le rassemblement, toujours conduit par les sabreurs marseillais, renversa tous les obstacles, se porta aux prisons, mit en fuite les dragons et les hussards qui en gardaient les portes, massacra Lefebvre, ancien collègue de Brutus à la commission militaire, et vingt-huit autres prisonniers parmi lesquels se trouvaient les femmes Boude, Fassy et Gaud, dite *la cavale*. La malheureuse Fassy reçut la mort au moment où elle serrait dans ses bras son fils âgé de trois mois qu'elle allaitait. Quelques détenus profitèrent du désordre pour se sauver ; et les Marseillais allèrent laver aux fontaines du Cours leurs mains ensanglantées.

Les lois étaient aussi sans vigueur à Marseille. Trois nouveaux commissaires conventionnels, Isnard, Chambon et Guérin y enflammaient toutes les haines perturbatrices, toutes les passions furibondes. Isnard surtout, déclamateur emphatique et fougueux, ne savait mettre aucune mesure dans ses emportements contre les sans-culottes vaincus. Proscrit naguère avec les girondins [1],

[1] Isnard, quoique non compris dans la proscription du 31 mai, n'en fut pas moins arrêté. Il parvint à s'évader, fut mis

il trouvait du plaisir à proscrire à son tour, et l'on eût dit qu'il s'efforçait de justifier, par ses propres excès, les violences dont ses amis avaient été victimes. Peu après son arrivée, l'épouse de Maillet jeune fut lâchement assassinée à la rue Longue-des-Capucins par un soldat du soleil qui lui fendit le crâne d'un coup de sabre. Gay, dégraisseur d'habits, Rochegul et Pierre Blanc, cordonniers, tombèrent aussi sous les coups de ces terroristes aristocrates altérés de vengeance et de sang. Les cachots du fort Saint-Jean se remplirent d'infortunés que leurs geoliers traitèrent avec une barbarie révoltante. Pagez, commandant du fort, Vavasseur son adjudant, et Manoly son secrétaire, jeune homme exalté dans ses opinions monarchiques, accablèrent les détenus d'injures, de menaces et de vexations. Jaubert et Reymonet, prêtres réfractaires, vinrent solliciter Emmanuel de Bausset, qui était en prison, de se rétracter de son serment civique et d'abandonner sa femme; l'ancien chanoine de Saint-Victor, inébranlable dans ses principes, repoussa leurs instances.

Escudier et Charbonier, députés du Var, étaient venus en congé à Toulon pour y tramer des complots anarchiques, et les sans-culottes

hors la loi, et, après s'être dérobé pendant 14 mois aux recherches des montagnards, il rentra à la convention au mois de décembre 1794.

de cette ville égorgèrent onze malheureux prévenus d'émigration et arrêtés dans le port. Quelques patriotes marseillais, fuyant les persécutions, se glissèrent parmi les ouvriers de l'arsenal qui manifestaient depuis quelque temps des principes insurrectionnels ; ils exaltèrent ces hommes simples par l'image des périls que les républicains couraient à Marseille et par le tableau des souffrances auxquelles les prisonniers étaient exposés. Les jacobins toulonnais se joignirent à eux pour préparer un soulèvement. On y voyait Portal, Peillon, Vidal et tous ces cannibales qui, en 1792, massacrèrent les administrateurs du département du Var, placèrent leurs têtes sur une table de banquet et se les passèrent de main en main. Les ouvriers, se levant d'un mouvement spontané, pillèrent le magasin des armes, et six mille furieux forcèrent Brunel, représentant du peuple, de signer un arrêté pour la mise en liberté de plusieurs détenus. Brunel, après de vains efforts pour rétablir le calme, se retira plongé dans le plus sombre désespoir, s'enferma seul chez lui et se brûla la cervelle. Son collègue Niou, traîné par les cheveux dans les rues, réussit à s'embarquer et se sauva sur l'escadre. Guérin, Poultier et Chiappe, accourant pour comprimer la révolte, furent retenus prisonniers; mais ce dernier, suivi de quatre amis courageux, mit le sabre à la main, culbuta une garde nombreuse

[redacted]

qui s'opposait à son passage, et sortit de la ville.

Au premier bruit de cette insurrection, Marseille s'agita : les muscadins, les soldats du soleil, tous les royalistes déguisés bondirent de fureur. Ils ameutèrent la populace en lui peignant les ouvriers toulonnais comme traînant à leur suite la dévastation et la mort. L'effervescence est générale : on sonne l'alarme, on convoque le club régénéré ; on massacre plusieurs militaires isolés dont le seul crime est de servir sous les drapeaux de la république. Chambon envoie un courrier à Isnard, qui se trouvait à Tarascon ; Cadroy reçoit à Avignon le même message. Ils se rencontrent sur la route d'Aix et arrivent ensemble dans cette ville. Le peuple leur demande des armes, égaré qu'il est par des terreurs imaginaires ; Isnard paraît au balcon de son hôtellerie et s'écrie d'un ton d'énergumène : *Si les armes vous manquent, déterrez les ossements de vos pères, et servez-vous-en pour exterminer les brigands.*

Les insurgés toulonnais se disposaient à marcher sur Marseille ; mais ils ne pouvaient pas inspirer des craintes sérieuses, car ils étaient sans ressources, sans discipline et sans chefs. Cependant Chambon, Cadroy et Isnard firent de grands préparatifs militaires et rendirent un arrêté par lequel le général Pacthod, commandant la place de Marseille mise en état de siége, fut chargé d'y organiser une armée dite de la république. Pac-

thod la composa de deux régiments de cavalerie[1], de quatre bataillons d'infanterie de ligne[2], de plusieurs compagnies d'artillerie, de deux bataillons de garde nationale de Marseille, commandés le premier par Chailan, capitaine plein de bravoure, et le second par Gilly. Aix envoya un bataillon remarquable par sa bonne tenue et par sa discipline; plusieurs communes voisines fournirent aussi des compagnies. Cependant l'insurrection du 1er prairial[3] éclata à Paris : des milliers de femmes et de sans-culottes armés envahirent la salle de la convention, délibérèrent pêle-mêle avec quelques députés montagnards, touchés des plaintes de cette populace et lui offrant un dévouement sans prudence. Le représentant Feraud tomba sous les coups des furieux; l'un d'entre eux lui coupa la tête, la plaça au bout d'une pique et la présenta au président Boissy-d'Anglas qui, sans paraître s'apercevoir que vingt bras le couchaient en joue et que des balles sifflaient à ses oreilles, s'inclina devant cet horrible trophée, rendit ainsi hommage à son infortuné collègue, et étonna les assassins par son courage héroïque. Le lendemain, Pacthod et les trois représentants

[1] Le régiment de hussards de Berchiny et le 9e régiment de grosse cavalerie, ci-devant royal-pologne.

[2] Des Gravilliers, de Loir-et-Cher, de Nyons et de la Charente.

[3] 20 mai 1795.

[redacted]

du peuple partirent de Marseille à la tête de leurs troupes et prirent la route de Toulon ; ils rencontrèrent entre Cuges et le Bausset une foule de marins, de paysans et d'ouvriers mal armés, marchant en désordre et vociférant des chansons républicaines : tels étaient les ennemis que l'on avait à combattre. Ces insurgés voulurent envoyer un parlementaire pour mettre bas les armes, et Briançon, chirurgien de l'hôpital de la marine, se chargea de cette mission : accompagné d'un trompette, il s'avança vers les représentants et fut aussitôt massacré ; son malheureux compagnon subit le même sort. Pacthod commanda ensuite la charge, et l'engagement eut lieu à l'endroit dit le Brulat. La troupe de ligne seulement donna et mit les Toulonnais dans une déroute complète ; des détachements de cavalerie, envoyés en éclaireurs en avant de l'aile droite et de l'aile gauche de l'armée des représentants, coupèrent la retraite aux fuyards et en firent un grand carnage ; le général Perrin, placé sous les ordres de Pacthod, reçut à la tête un coup de feu qui le blessa grièvement. Enfin, les insurgés furent poursuivis, la baïonnette dans les reins, jusques au-delà du Bausset où ils avaient placé une pièce d'artillerie chargée à mitraille qu'on leur enleva avant même qu'ils la tirassent.

Sur ces entrefaites, les royalistes de Tarascon, dignes émules de ceux de Marseille, se souillè-

rent par des atrocités qui révoltent la nature : ils égorgèrent dans le Château vingt-quatre prisonniers, tous pères de famille, les traînèrent par les pieds jusques à la Plate-forme et les précipitèrent dans le Rhône qui baigne ses murs[1].

L'armée séjourna trois jours dans le territoire du Bausset. Quelques gardes nationaux du premier bataillon, commandé par Chailan, arrêtèrent un jacobin fugitif, nommé Leroy, fils d'un orfèvre de Marseille. Chailan fit amener cet homme devant lui, ordonna à ses soldats de le laisser libre et lui facilita les moyens de se sauver ; Leroy partit le lendemain du Bausset et fut rencontré par des volontaires du second bataillon qui l'assassinèrent. L'armée, traînant trois cents prisonniers, entra ensuite à Toulon sans éprouver la moindre résistance. Fière d'une victoire acquise à si bon marché, elle se livra à quelques désordres : le premier bataillon, sourd à la voix de son commandant, montra tant d'exaltation et d'indiscipline, que Pacthod fut obligé de le faire bivouaquer au Champ-de-Mars. Plusieurs volontaires nationaux arrêtèrent un jacobin marseillais

[1] Dans la nuit du 5 au 6 prairial (24 au 25 mai).

Le 3 messidor suivant (21 juin), vingt-trois prisonniers, parmi lesquels deux femmes, furent encore égorgés dans le Château de Tarascon et leurs cadavres précipités dans le Rhone. Ces malheureux étaient accusés de *terrorisme*, accusation banale dirigée par les royalistes contre tous les républicains.

[redacted]

nationaux revenus de Toulon se joignirent à lui. Dans les rangs de ces forcenés on remarquait Aly, Durand, Roche, Lesellier, Desting, Raisson, Vernet, Deleuze, Piston, Pèbre, Rolland, Benit, Guieu et Husse. Ils maltraitèrent d'abord le concierge Brocard et l'enfermèrent dans la geole; ensuite ils désarmèrent l'adjudant Vavasseur et le jetèrent pâle et tremblant dans la chambre des deux jeunes princes d'Orléans, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais[1], qui, après s'être barricadés, ouvrirent lorsqu'on leur eut donné l'assurance que, loin d'attenter à leur vie, on la défendrait si elle courait des dangers. Robin plaça des factionnaires à la porte de cette chambre, et fit acheter des bouteilles d'eau-de-vie qui furent distribuées pour animer ceux qui pourraient hésiter dans le crime qu'ils allaient commettre, puis il donna le signal du massacre. Les bourreaux, auxquels vinrent se joindre Manoly et l'un des guichetiers, nommé Joseph, attaquèrent d'abord un des cachots de la seconde cour; sous leurs coups redoublés la porte se brisa en éclats, et Aly entra le premier. Michel Jaule, d'Allauch, armé de son courage et de son désespoir, se débattit quelque temps avec ses assassins, mais il tomba couvert de sang et de blessures,

[1] La famille d'Orléans avait été transférée au fort Saint-Jean le 22 mai 1793.

[redacted]

cachèrent dans la paille. Les meurtriers montèrent ensuite sous la voûte, éclairée par la lueur pâle de quelques lampions, et ne purent entrer dans le cachot n° 7. Les détenus du n° 6 opposèrent une longue résistance : Reinaud, cordier, ne succomba qu'après une lutte héroïque, et Baud jeune, son gendre, blessé dangereusement, ranima ses forces mourantes et vendit chèrement sa vie. Carry arrache une hache des mains de ses bourreaux, s'en sert avec adresse et se défend avec vigueur : résistance inutile ! bientôt il tombe, accablé par le nombre, sur les cadavres mutilés de ses compagnons d'infortune. La compagnie de Robin, que le sang de tant de victimes n'a pas encore désaltérée, assiége les cachots n° 8 et 9 ; les prisonniers du n° 8 sont surpris sans défense, et pas un n'échappe. Les assassins font de vains efforts pour briser la porte du n° 9 qui contient trente prisonniers ; on charge alors un canon à mitraille, on l'avance contre cette porte, on le tire à bout portant, et le guichetier Joseph qui y met le feu est blessé à la jambe par le recule-ment de la pièce. On jette aussi dans le cachot et par les soupiraux de la paille mouillée et des paquets de soufre enflammé ; les prisonniers étouffent dans les noirs tourbillons d'une fumée épaisse. Mauron fils, volontaire, venu la veille de l'armée pour voir son père, est poignardé sur ce père expirant Des sanglots entrecoupés, des

[redacted]

« d'eux ; ils menacent de nous traiter en rebelles « si nous différons un moment. » Un autre répondit : « Je me f... des représentants, et je brûle la « cervelle au premier lâche qui voudra leur « obéir. Allons, camarades, à la besogne ; nous « aurons bientôt terminé. » Cependant les soldats de la garde baissèrent le pont, les représentants entrèrent au milieu des flambeaux, et Cadroy s'écria : « Lâches que vous êtes ! vous n'avez pas « encore fini de venger vos pères et vos parens ; « vous avez eu pourtant tout le temps qu'il fallait « pour cela ! » Puis il entra dans la cantine, en sortit peu après et dit aux assassins : « Enfans « du soleil, je suis à votre tête, je mourrai avec « vous s'il le faut ; mais est-ce que vous n'avez pas « eu assez de temps ? cessez, il y en a assez. » Les bourreaux l'entourèrent en vociférant, et alors il leur dit : « Je m'en vais, faites votre ouvrage. »

Lecesne saisit un des meurtriers, et Cadroy le fit mettre en liberté ; il en arracha aussi plusieurs autres des mains des grenadiers qui les avaient pris en flagrant délit. Les représentants se firent conduire dans la chambre des princes [1], demandèrent au commandant Pagez compte de sa conduite et parurent satisfaits de ses explications. Au bout de quelques minutes, six massacreurs,

[1] Le lendemain, Montpensier et Beaujolais découvrirent, sous leurs lits et sous quelques-unes de leurs chaises, trois ou quatre poignards ensanglantés jusqu'à la garde.

[redacted]

Le lendemain, le fort, semblable à un de ces champs de bataille sanglant théâtre d'une horrible mêlée, était jonché de cadavres et de mourants; et ces mourants défigurés, abandonnés du ciel et des hommes, expirèrent ensuite dans des souffrances affreuses. Le duc de Montpensier, traversant la forteresse, s'entendit appeler par une voix plaintive qui sortait du fond d'un cachot; il s'en approcha et reconnut un homme qui avait été officier municipal et qui, comme tel, l'avait gardé au palais de justice; il passait pour un

nier; Mille, portefaix; Joseph Marcellier; Pierre Bœuf; Pierre Michel; Bonnefoi; Paumond; Reinaud; Ferrand; Jacques Cordier, fripier; Jean Aubert; Caroutte; Laurent Barthélemy; Icare; Bonchard; Guillofier; Ricaud père; Ponlieur; J.-B. Portal; Joseph Julien; Joseraud, tonnelier; J.-B. Ricord fils; Jacques Ricord; Joseph Escau, tailleur d'habits; Laugier fils; Manille, tonnelier; Penellon, marchand de coton; Cayol; Jean Just; Ganteaume; Seret; Masselin; Raynaud; Maximin Bonifay; Paumas; Nicolas Martin; Clément Second; Savau; Maigret; Joseph Bizot; Jacques Michel; Baud; Carry; Michel Jaule; Fontaneille; Mauron; Georges Pastoret; J. B. Long; François Amphoux; Mathieu Icard; Antoine Feraud; Guillot; Etienne Raynaud; Bonin; Maunier; Roubaud; Guérin; Antoine Merle; Bennet; Justruel; Bernard Coq; Laurent Reyboulet; Faure; Agivot; Guichard; Douvet; Louis Giraud; Jure; Pelissier; Marc Salaisser; Marras; Bondu; Joseph Brun; Bertrand; Talsel; Vescio; Ange Reynaud; Ignace Laurent; Robin Marin; Laurent Imbert; Mortan; Laurent Fouque; Montret; André Giraud; Denis Lescignor; Lexcasque; Gaussier; Laforce; Lévêque; Bonnand; Rochepenot; André Gravier.

[redacted]

nommé Bouvas, accompagné de quelques royalistes, entra dans le fort, accabla d'invectives plusieurs prisonniers échappés au carnage, et leur dit : « Oui, scélérats, vous serez punis ; vous vou- « liez une république pour dominer, mais nous « aurons bientôt un roi, et les fleurs-de-lys sont « gravées dans mon cœur. » En achevant ce discours, il se tourna vers Fassy, détenu : « J'ai, « dit-il, dans une boîte une oreille de ta femme ; « si tu veux la voir, je te la montrerai. » Les quatorze assassins arrêtés par les grenadiers de Lecesne furent élargis par ordre de Cadroy. On les vit passer triomphalement dans les rues, sous les fenêtres de cet indigne conventionnel, ayant leurs vêtements encore couverts de sang, et chantant : *La victoire est à nous!* Les grenadiers furent dénoncés au club comme *terroristes ;* on en maltraita plusieurs dans la ville ; le capitaine Lecesne fut insulté dans les cafés, et les représentants le firent partir de Marseille. Quels hommes que ces représentants ! Grands parleurs de concorde et de vertu aux jours de leur défaite, ils prêchaient la modération politique qui cache bien souvent, sous le masque d'une sagesse trompeuse, et l'égoïsme du cœur et la faiblesse de l'ame ; ils voulaient immoler tous les ressentiments et toutes les haines sur l'autel de la patrie. Eh bien ! les voilà vainqueurs à leur tour et marchant dans leur force ; voyez-les maintenant qu'ils

[redacted]

des arbres de la liberté, font de fréquentes visites domiciliaires, emprisonnent encore des patriotes. Le combat du Bausset est pour eux une belle occasion de multiplier les supplices, et ils ne s'en font pas faute. Douze patriotes toulonnais, condamnés à mort par une commission militaire, sont fusillés à la plaine Saint-Michel, dix-huit peu après, ensuite dix-sept; de jeunes volontaires qui avaient rapporté dans leurs foyers d'honorables mutilations sont poignardés à la clarté du jour, et le triomphe de nos armées devient l'objet des plus insultants blasphêmes. Tout le département des Bouches-du-Rhône est en proie aux mêmes forfaits monarchiques. Granet, président du directoire de ce département et frère du conventionnel, est massacré à Salon; Pélissane, Lambesc, Aygalières, Eyragues, Aubagne, Graveson, Barbentane, Senas et Roquevaire voient atteindre du fer mortel plusieurs de leurs citoyens. Des cannibales hachent des enfants, des femmes et des vieillards dont ils se disputent les lambeaux. L'épouvante glace tous les cœurs; l'arsenal de Toulon se dépeuple; les équipages désertent; quatre mille matelots, persécutés comme républicains, vont demander asile aux terres étrangères; et l'Anglais, dominateur des mers, sourit à nos désastres et brave insolemment nos flottes impuissantes.

Les sabreurs les plus acharnés se réunissaient

[redacted]

gnés; et la justice, prostituée au crime triomphant, immolait l'innocence avec le fer des lois. Plus de commerce, plus d'industrie, plus de sécurité, plus de repos; les liens de famille se rompaient, et la société livrée à des mouvements convulsifs semblait tomber en dissolution.

La convention, à la fin de sa carrière, répondit aux seetions de Paris par le canon du 13 vendémiaire [1], et Fréron, toujours mobile dans ses violences, s'élança contre cette *jeunesse dorée* à laquelle il avait naguère donné du fanatisme et des armes. Ensuite le gouvernement lui confia la mission importante de pacifier le midi, et lui adjoignit pour collaborateurs Louis Julian et Alexandre Méchin, citoyens sages et modérés. Les souvenirs que Fréron avait laissés dans ces contrées malheureuses où tout l'accusait, où tout l'accablait, semblaient opposer des obstacles invincibles à son nouveau rôle; pour s'en charger il lui fallait même une sorte de courage mêlé à une effronterie sans pareille : cette effronterie, ce courage, il les montra. Cela chez lui n'avait rien d'étonnant, mais voici ce qui doit surprendre : il sut faire oublier ses fureurs et pardonner ses crimes; il ne professa que des principes de justice et d'humanité; sans user de rigueur, sans employer l'arbitraire, il étouffa les haines, calma

[1] 5 octobre 1795.

[redacted]

les ressentiments, contint tous les partis, rendit au pouvoir sa force et à la loi son action; mais comme son caractère, ennemi du naturel, devait toujours outrer quelque chose, dans sa subite métamorphose l'extravagance perça d'un autre côté, et cet homme fit voir à Marseille le faste d'un satrape et les manières d'un comédien.

Il y entra le 9 brumaire [1] dans un grand appareil et suivi d'une force armée considérable. Deux jours auparavant, Desting, souillé d'iniquités et de meurtres, avait été tué dans une rencontre avec des dragons; les *honnêtes gens* aux ganses blanches assistèrent à ses funérailles et lui payèrent un pompeux tribut de regrets. L'arrivée du commissaire du gouvernement leur causa de mortelles alarmes; ils se dispersèrent abandonnés de leurs chefs. Au contraire, les jacobins qui ne connaissaient pas les changements opérés dans les opinions politiques de Fréron, montrèrent d'abord une vive allégresse parce qu'ils crurent qu'il ne venait que pour leur donner le plaisir de la vengeance et recommencer leur règne anarchique; mais lui les repoussa, malgré leur assiduité, leurs flatteries et leurs hommages; dès cet instant il ne fut plus à leurs yeux qu'un aristocrate prononcé, et il s'en inquiéta fort peu. Bravant les sourds murmures de leur rage impuissante, il

[1] 31 du même mois d'octobre.

marcha droit à son but et l'atteignit avec honneur. Les patriotes incarcérés virent briser leurs fers; l'horrible compagnie du soleil et les autres associations royalistes furent dissoutes; le café *Pilot* changé en corps-de-garde cessa d'être un repaire infâme; et le *Réveil du Peuple*, hurlé par des cannibales, fit place à *la Marseillaise*, hymne saint de la gloire et de la liberté. Les déserteurs rejoignirent leurs drapeaux; les services publics, toujours près de manquer, reçurent d'utiles secours; une force neutre et protectrice, placée au milieu des factions ardentes, destinée à se déclarer pour celle qui serait opprimée par l'autre, maintint un salutaire équilibre. Fréron, en renouvelant les administrateurs et les autorités, fit quelques mauvais choix : pouvait-il en être autrement, et ses premières relations ne rendaient-ils pas ces choix presque inévitables? Ses intentions furent bonnes, et il s'appliqua constamment à favoriser le commerce, à réprimer l'agiotage, à entretenir les hôpitaux et les autres établissements de charité, à fournir la subsistance militaire à tous les Corses expulsés de leurs foyers, ainsi qu'à tous les colons déportés de l'Amérique par les Anglais; il chassa les émigrés rentrés, les prêtres réfractaires, les traîtres qui vendirent Toulon, et rallia, du moins en apparence, tous les cœurs à la constitution nouvelle [1].

[1] Celle de 1795, dite de l'an 3.

[redacted]

Cette constitution était mise en activité et le directoire exerçait la puissance exécutive; Fréron ne pouvait plus légalement continuer sa mission, parce que ses pouvoirs illimités violaient les lois fondamentales de la république. Il la continua cependant et attendit d'être rappelé par le directoire; seulement il s'abstint d'ordonner aucune arrestation et renvoya aux juges de paix toutes les plaintes portées contre les sabreurs; il tint aussi la main à ce qu'aucune visite domiciliaire ne fût faite pendant la nuit. Le 20 nivose [1], il nomma des commissaires pour organiser trois municipalités à Marseille, et partit ensuite de cette ville à la tête de trois bataillons de troupes de ligne et d'un escadron de cavalerie pour étouffer le feu de la guerre civile dans les départements de Vaucluse et de la Drôme. Les assemblées primaires de Montélimart, en révolte ouverte contre les décrets de la convention relatifs à la réélection forcée des deux tiers de ses membres, avaient arrêté à l'unanimité que les électeurs nommeraient à la législature tous les Français éligibles dignes de leur confiance, et le marquis de Lestang organisait une armée de mécontents sous le nom de fédération générale. Dans presque toutes les communes du ci-devant comtat, le tocsin soulevait des bandes de royalistes. Fréron rétablit l'ordre et le règne

[1] 10 janvier 1796.



des lois. De Lestang, pris les armes à la main, fut jugé par une commission militaire et fusillé.

Siméon, député des Bouches-du-Rhône, attaqua, au conseil des cinq-cents, les pouvoirs de Fréron. Jourdan et Isnard, qui voyaient toutes choses à travers le prisme d'une imagination exaltée, déclamèrent sur ce sujet avec leur violence habituelle. « Partout, s'écria Jourdan, « partout l'autorité distribue des bonnets rouges; « partout les autels de Marat se relèvent. Repré« sentants, la terreur et le désespoir écrasent les « villes du midi; les cavernes, les forêts, les en« trailles de la terre, le rivage étranger revoient « les victimes du 31 mai. Fréron règne sur un « chaos, c'est-à-dire qu'il jouit de son ouvrage. « Fréron, le plus insensé des hommes s'il n'est « le plus coupable, poursuit son étrange mission, « malgré le directoire lui-même. Les habitants du « midi, atterrés par ce retour périodique de cala« mités, tournent leurs regards vers leurs députés « immédiats, vers le directoire, vers les deux con« seils. » Isnard vint dire à son tour : « Vous ignorez, « législateurs, que l'infortuné midi ne jouit point « encore du bienfait de la constitution, qu'elle a « été chaque jour foulée aux pieds par les arrêtés « arbitraires du dictateur qui y règne; que pres« que toutes les places administratives sont rem« plies par les fauteurs du terrorisme; que cette « masse d'anarchistes, de pendeurs, de buveurs

politique de cette ville qui continua d'être placée tout à la fois sous le régime révolutionnaire et sous le régime militaire. Dans le département des Bouches-du-Rhône il n'existait alors qu'une autorité constitutionnelle élue par le peuple: c'était le tribunal criminel [1]; encore, après avoir cherché à le renverser par toute sorte de moyens, avait-on voulu neutraliser son zèle et ses bonnes intentions.

Les royalistes, jusque là comprimés, se mon-

[1] Sous la constitution de 1791, il y avait dans le département des Bouches-du-Rhône cinq tribunaux de district placés à Aix, Marseille, Salon, Tarascon et Arles. Ils étaient réciproquement appelables et supérieurs les uns aux autres dans les causes qui excédaient une certaine somme. Ils connurent des matières criminelles jusqu'à l'époque de la création d'un tribunal criminel, d'abord placé à Aix, transféré ensuite à Marseille.

La convention ordonna qu'il serait placé dans chaque district, à la place des juges, *des arbitres élus par les assemblées électorales, délibérant en public et à haute voix, et statuant en dernier ressort sur défenses verbales ou sur simples mémoires sans procédure et sans frais.*

En l'an 3, on établit dans chaque chef-lieu de département un tribunal civil composé de vingt juges, d'un commissaire du directoire et de son substitut. Les justices de paix furent maintenues. Les appels se portèrent réciproquement dans les départements voisins; il y eut, en outre, dans les Bouches-du-Rhône, trois tribunaux correctionnels présidés par un membre du tribunal qui changeait tous les six mois et jugeait avec l'assistance de deux juges de paix. Les appels se portaient devant un tribunal criminel composé de cinq membres pris dans le tribunal civil.

blées primaires du canton pour l'élection de ses municipalités d'arrondissement. Plus tard, le corps-législatif crut que la tenue des assemblées primaires dans les quatre plus grandes communes de la république pourrait fournir un nouvel aliment aux discordes civiles; il prorogea le délai jusques au 1er thermidor[1] et chargea le directoire de nommer provisoirement les membres qui composeraient jusqu'à cette époque les administrations municipales.

Le directoire ne choisit les municipaux provisoires de Marseille que parmi les républicains: le bureau central fut composé de Servel fils, Amy et Beaussier; Micoulin y exerça les fonctions de commissaire. La veille des élections, Tassy directeur du jury, donna l'ordre de mettre en liberté quelques égorgeurs : ce fut une cause d'indignation pour les républicains déjà irrités de ce que les royalistes voulaient donner leurs suffrages aux municipaux qui étaient en fonctions lors des assassinats au fort Saint-Jean; quant à eux, ils se proposaient de confirmer les choix du directoire.

Les assemblées primaires se réunirent le jour fixé, au milieu d'un tumulte si épouvantable qu'elles se transformèrent en arènes de gladiateurs. Dans les sections nos 2 et 18, quelques

[1] 19 juillet 1796

la discuter qu'après. On arracha des mains d'un orateur qui en argumentait la constitution de l'an 3; les opposants déposèrent sur le bureau celle de 1793 pour servir de règle aux délibérations. La dispute s'échauffa, puis on en vint aux mains; Bonifay reçut une grave blessure, et la minorité fut expulsée. La section n° 5 présenta le même spectacle : on allait organiser le bureau définitif, lorsqu'une foule d'étrangers poussant des cris hostiles se présentèrent à la porte du lieu de la séance, et le poste de la garde nationale ne fit aucune résistance. Les votans voulurent repousser cette invasion; quelques-uns des agresseurs furent saisis et confiés au commandant du poste qui les remit en liberté. L'assemblée reprit ses délibérations; mais les assaillants revinrent à la charge en armes, s'emparèrent du scrutin, accablèrent de coups les citoyens qui étaient encore dans la salle, et le président, âgé de 84 ans, aurait été massacré sans le secours de quelques dragons.

Une troupe de furieux investit la section n° 6 en criant : *vive la montagne!* ils maltraitèrent le président et plusieurs autres citoyens qu'ils forcèrent de se retirer. Les mêmes excès furent commis dans les sections 7, 9, 17, 21, 32. Dans celle qui portait le n° 10, Bonnet, plus ancien d'âge, avait été nommé président provisoire; quelques perturbateurs installèrent Besson et maltraitèrent

[redacted]

reste d'une famille mutilée sous le règne de la terreur [1], fut frappé d'un coup de stylet à l'épaule gauche; il sortit et alla tomber mort à la porte de la maison de Gandy, officier de santé. Au milieu d'une confusion inexprimable, le président emporta les papiers et les votes; la force armée s'empara de quelques combattants et ferma la salle d'assemblée. Un grand désordre régnait partout; le bureau central et les autorités demeuraient en permanence. On descendit un réverbère sur la tête d'un homme qui ne se sauva que par miracle; deux autres furent maltraités dans un café à la rue Saint-Ferréol. Le 4 thermidor le calme se rétablit à Marseille, mais l'anarchie troubla la ville d'Aix qui devint le théâtre de plusieurs assassinats; les membres du tribunal criminel se dispersèrent, et le cours de la justice fut suspendu. Deux mille cinq cents citoyens de Marseille protestèrent contre les opérations électorales entachées de violence, et adressèrent une pétition au directoire exécutif pour en demander la nullité.

Siméon soutint vivement cette pétition au conseil des cinq-cents, et le directoire prit des mesures pour assurer le maintien de l'ordre. Les élections furent cassées; ce qui satisfit les républicains, puisque les municipaux provisoires

[1] Il avait vu périr sur l'échafaud son frère et son beau-père.

« soulager les maux de ta pauvre mère, de rendre « la situation des tiens moins pénible, de contri- « buer à assurer le calme de ton pays, exalte ta « générosité. » Le duc d'Orléans répondit sur-le-champ : « Quand ma tendre mère recevra cette « lettre, ses ordres seront exécutés et je serai « parti pour l'Amérique [1]. » Le général Willot vint lui-même annoncer aux deux jeunes captifs que leurs fers étaient enfin brisés. Ils s'embarquèrent à Marseille sur un vaisseau des Etats-Unis et partirent le 15 brumaire [2].

Plusieurs citoyens marseillais demandèrent, dans une pétition adressée au corps-législatif,

[1] Il ajoutait dans cette lettre, témoignage touchant des plus nobles pensées : « Je crois rêver quand je pense que dans peu « j'embrasserai mes frères et que je serai réuni à eux; j'ai « peine à le croire, moi qui n'imaginais pas autrefois que « notre séparation fût possible. Ce n'est pas cependant que je « cherche à me plaindre de ma destinée; je n'ai que trop senti « qu'elle pouvait être encore plus affreuse; je ne la croirai pas « même malheureuse si, après avoir retrouvé mes frères, j'ap- « prends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut « l'être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en con- « tribuant à sa tranquillité et par conséquent à son bonheur. « Il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté pour elle; et, « tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui « faire. »

[2] Le 5 novembre.

Le duc de Montpensier mourut à Twickenham, en Angleterre, au mois de mai 1807, d'une maladie de poitrine. La même maladie enleva le comte de Beaujolais à Malte en 1808.

que la ville cessât d'être en état de siége. Comme l'autorité militaire partageait les opinions politiques de Jourdan, ce député, sans oser avouer le vrai motif qui le dirigeait, fit seulement observer que l'état de siége était justifié par la présence des Anglais dans la Méditerranée, et l'on passa à l'ordre du jour. Peu après, l'administration municipale du centre dénonça les contre-révolutionnaires qui s'agitaient dans cette commune, parla de l'oppression des patriotes, et assura que depuis l'arrivée de Willot *tous les crimes y étaient à l'ordre du jour*. Cette pétition n'eut pas plus de succès que la première. L'élection du premier tiers avait amené dans les deux conseils de nombreux ennemis des principes républicains. Quelques-uns agissaient par dévouement à la royauté, et tous les autres par haine de la terreur. Jusque là leur opposition au système directorial avait été contenue par la majorité conventionnelle restée dans le corps-législatif; mais le moment arrivait où un nouveau tiers allait remplacer un autre tiers conventionnel, et ces hommes voulaient s'emparer des élections pour envahir le gouvernement, c'est-à-dire qu'ils se servaient de la liberté avec l'intention de la détruire. A les entendre, ils brûlaient pour elle d'une passion sincère et pure; il n'appartenait qu'à eux d'apprécier ses bienfaits et de consolider son règne : mensonge trop grossier pour séduire

un instant! vieille tactique d'une faction trop misérable pour faire des dupes! Vaincue, elle parle de donner aux droits populaires une extension devant laquelle reculent les démocrates les plus ardents; victorieuse, elle se met à l'œuvre au nom du droit divin, fait de son pouvoir un instrument de corruption et de servilité, comprime les nobles facultés de l'ame, s'indigne des sages conseils, ne consulte que son orgueil, agit dans sa faiblesse comme le génie dans sa force, exécute sans illustration ce qu'on ne pardonnerait pas même à la gloire, et accomplit ainsi sa destinée jusqu'au jour d'affranchissement où elle succombe sans résistance sous le poids de ses folies, en invoquant encore comme une sauvegarde le saint nom de la liberté. Il faut donc bien qu'elle soit belle entre toutes choses humaines cette liberté tutélaire qui jouit seule du privilége de forcer les hommages de ses persécuteurs, de même qu'il n'est donné qu'à la vertu de commander le respect aux méchants.

A Marseille et dans tout le département des Bouches-du-Rhône, les royalistes ne négligeaient rien pour envoyer au conseil des cinq-cents le général Willot qui leur était vendu; leurs efforts furent couronnés d'un plein succès.

La ci-devant Provence était alors en possession de fournir à la scène politique des personnages distingués qui jouaient les rôles les plus impor-

[redacted]

savait pas improviser comme Portalis, son beau-frère, mais il lisait avec tant de naturel et de facilité ses discours, remarquables d'ailleurs par l'élégance du style et la méthode des idées, qu'il produisait le puissant effet de l'improvisation la plus heureuse. Pastoret, de Marseille, livré de bonne heure à l'étude des lettres et de la jurisprudence, écrivain plus consciencieux que brillant, s'était fait connaître à l'Europe savante par des ouvrages utiles qui respirent l'amour du bien [1]; esprit droit et positif, attaché à la liberté par philosophie et non point par passion, ennemi des partis extrêmes, flottant entre les diverses opinions pour les concilier toutes.

Les députés des Bouches-du-Rhône au conseil des cinq-cents, Siméon, André Jourdan, Willot, Blain, Noguier-Malijai, auxquels se réunissaient Pastoret, député du Var, faisaient partie de cette

[1] Reçu à l'académie des inscriptions en 1785, il avait remporté l'année précédente le prix de cette académie par une dissertation sur cette question : *Quelle a été l'influence des lois maritimes des Rhodiens sur la marine des Grecs et des Romains, et l'influence de la marine sur la puissance de ces deux peuples ?*

Pastoret a encore publié : *Zoroastre, Confucius et Mahomet, considérés comme sectaires, législateurs et moralistes; Moïse considéré comme législateur et comme moraliste;* un *Traité des Lois Pénales*, 2 vol. in-8°, qui obtint en 1790 le prix que l'Académie Française accordait à l'écrit le plus utile. Il a enfin mis au jour l'*Histoire de la Législation*, le plus important de ses ouvrages.

secrètement à l'armée, foyer toujours brûlant de républicanisme, et conçut le projet d'un acte d'énergie, sans compromettre par de nouveaux meurtres la cause nationale. Carnot ne voulait point sortir des voies constitutionnelles, et Barthélemy suivait sa direction; leurs trois collègues résolurent de les envelopper dans la proscription qui devait, en frappant les Clichiens les plus marquants, frapper du même coup quelques-uns des députés constitutionnels, ainsi appelés parce qu'ils affectaient de ne tenir qu'à la constitution et de ne combattre le directoire que lorsqu'il s'en écartait: Portalis était parmi eux. Enfin tout fut préparé pour un coup d'état, ressource déplorable alors même qu'elle est nécessaire : voir le dépôt des lois renversé par le sabre des prétoriens, c'est le plus triste de tous les spectacles et le plus grand de tous les malheurs; souvent il y a là tout un avenir de despotisme.

Siméon présidait alors le conseil des cinq-cents. Le 18 fructidor[1], à trois heures du matin, on tira le canon d'alarme; des troupes et de l'artillerie occupèrent les ponts, les places publiques, et investirent le palais du corps-législatif; les barrières furent fermées. Carnot, prévenu à temps, parvint à s'évader. La force armée s'empara de Barthélemy et le conduisit au Temple;

[1] 4 septembre 1797.

Blain avec Willot a concouru à organiser l'assassinat de milliers de républicains..... et Blain fut conservé sur la liste. Grégoire dit en faveur de Siméon que ce député, dans diverses circonstances, avait émis des idées favorables à la liberté, et qu'on le citait comme ayant acquis beaucoup de biens nationaux. Salicetti fit observer que Siméon était émigré, et le conseil le maintint sur la liste qui contenait aussi les noms de Barthélemy et de Carnot[1]. On condamna encore à la déportation les propriétaires, éditeurs et rédacteurs de quarante-deux journaux. On remit en vigueur et même l'on étendit les articles de la fameuse loi du 3 brumaire an 3 qui avaient été rapportés. Les parents d'émigrés furent exclus des fonctions publiques jusqu'au terme de quatre ans après la paix. Les émigrés rentrés sous prétexte de demander leur radiation devaient sortir de leurs communes dans les vingt-quatre heures, et du territoire français dans quinze jours, sous peine d'être traduits devant une commission militaire, jugés sur-le-champ sans recours à aucun autre tribunal, conformément aux lois qui prononçaient la peine de mort. Le conseil des anciens

[1] Quarante-deux députés au conseil des cinq-cents, parmi lesquels étaient Cadroy, et onze membres du conseil des anciens furent inscrits sur cette liste définitive. On y joignit Cochon, ex-ministre de la police, et plusieurs autres individus qui n'appartenaient point au corps-législatif.

dévastations et leurs crimes; de leur côté, les patriotes indignés ne restèrent pas sur la défensive; les uns et les autres n'eurent plus souci que de leur vengeance, et l'on commit de nombreux assassinats. Le général Bon, commandant la 8me division militaire, s'efforça vainement de calmer tant de fureurs et d'arrêter le débordement de toutes ces passions déchaînées. Le directoire, tenant beaucoup à pacifier le midi, jeta les yeux sur Bernadotte, général divisionnaire, qui commençait ses grandes destinées. Cet illustre guerrier, auquel la fortune réservait le trône de Gustave-Adolphe et de Charles XII, Marseille l'avait vu, sept ans auparavant, sergent-major au régiment royal-marine et l'un des instructeurs de ses premières milices citoyennes. Il refusa la mission du directoire et retourna à l'armée d'Italie pour se mettre à la tête de sa division. Pille, qui fut envoyé à sa place à Marseille, n'eut que des ressources insuffisantes, et le calme ne se rétablit point. Ce fut alors que Lannes, général de brigade, quitta l'armée d'Italie avec un corps de cinq mille hommes, entra en Provence et publia une proclamation qui commençait ainsi : *Royalistes, je suis arrivé, demain vous êtes morts*. Ce langage de matamore n'avait rien de sérieux; Lannes ne voulait tuer personne, son seul but était d'effrayer une faction ennemie. Il produisit l'effet qu'il désirait: les voies de fait et les actes

[redacted]

On en fusilla un grand nombre, et il arriva malheureusement ce qui arrive toujours dans les temps de réaction et de trouble, tous les coupables ne furent point punis, et quelques innocents périrent victimes des vengeances particulières et de faux témoignages. Les salles d'audience étaient encombrées par une foule d'énergumènes qui accueillaient en silence les jugemens d'absolution, et poussaient d'horribles clameurs d'allégresse lorsqu'ils entendaient prononcer les sentences de mort. Quelquefois, les accusés en allant au tribunal, ou les condamnés en marchant au supplice étaient assaillis de coups de pierre; l'escorte ne les défendait qu'avec peine contre les flots soulevés d'une multitude rugissante. La populace jacobine des vieux quartiers descendait en masse, se précipitait sur le passage des malheureux que l'on conduisait à la mort, et les suivait au lieu de l'exécution en les accablant d'injures. Les sans-culottes dansaient la carmagnole dans l'ivresse de leur triomphe; la commission militaire et le conseil de guerre leur jetaient des cadavres en abondance; et cela, pour les contenter, pour leur donner des jeux et des spectacles. Des adolescents furent arrachés des bras de leurs mères et immolés sans pitié. On fusilla aussi la veuve Rey, revendeuse, rayée provisoirement de la liste des émigrés dès le mois de pluviose an 3: elle n'avait jamais quitté Marseille et résidait

[redacted]

an 6 [1], le général Théodore Chabert, commandant de la place, publia une proclamation qui prohibait le port d'armes tranchantes ou à feu, de bâtons, de *nerfs de bœuf*, et défendait tous rassemblements dans les rues au dessus de six personnes, pendant la durée des assemblées primaires. Les royalistes, épouvantés par les mesures de rigueur que l'on déployait contre eux, laissèrent le champ libre aux républicains, et la tranquillité ne fut pas troublée. On confirma la plupart des choix du gouvernement. L'opposition royaliste, détachée des affaires, ne pouvait plus se relever; mais une autre opposition inspirait des craintes au directoire exécutif: c'était celle des patriotes ardents qui abusaient du 18 fructidor. Le directoire, sur le point d'être débordé, favorisa secrètement les scissions des corps électoraux. Presque partout les républicains modérés, qui se trouvaient en minorité dans les assemblées, invoquèrent des prétextes frivoles pour se réunir à part et faire leur choix particulier. L'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône se tint à Aix, alors chef-lieu du département, pour nommer les députés aux deux conseils. Des discussions orageuses s'élevèrent au sujet des choix, et l'on ne put parvenir à s'entendre. Les électeurs du district de Marseille restèrent au collége de la

[1] Mars 1798.

[redacted]

din, ancien vicaire à Saint-Ferréol, et le prêtre Donadieu, vieillard presque octogénaire, attaché au séminaire du Bon-Pasteur, tous les deux prévenus d'émigration, furent traduits devant la commission militaire. Donadieu était maître de son salut qui ne dépendait que d'un seul mot, car sa désignation sur la liste des émigrés était incomplète et les pièces de la procédure ne constataient pas suffisamment son identité; il ne lui fallait qu'une simple dénégation à l'audience; mais on la demandait à un homme qui n'avait jamais menti, qui tenait plus à ses devoirs qu'à la vie : Donadieu déclara que ce mensonge répugnait à ses sentiments et pesait trop sur sa conscience. Les juges, enchaînés par une inflexible loi, le condamnèrent à la peine capitale et prononcèrent la même peine contre Baudin. Le supplice de ces deux prêtres, semblable à une calamité publique, répandit la consternation à Marseille.

Les deux frères Laure, prévenus d'avoir pris part aux massacres du fort Saint-Jean, comparurent devant le conseil de guerre, et de longs débats s'y élevèrent. Laure jeune, se défendant par un alibi, produisait de nombreux témoins qui attestaient qu'à l'époque de ces massacres il était embarqué sur un vaisseau éloigné de Marseille. La preuve en paraissait évidente; mais, d'un autre côté, des témoins en aussi grand

[redacted]

nombre soutenaient qu'ils l'avaient vu au fort Saint-Jean dans les rangs des égorgeurs, et une foule impatiente demandait sa mort à grands cris. Le conseil de guerre, présidé par Lucotte, chef de la 9me demi-brigade d'infanterie légère, accueillit la déclaration des témoins à charge et prononça la peine de mort contre les deux frères qui se pourvurent en révision. Lucotte acquit bientôt la preuve de l'innocence de Laure jeune; indigné de l'imposture de ses accusateurs, désespéré d'avoir signé la sentence fatale, il vint le défendre devant le conseil de révision. Ce conseil rejeta le pourvoi de Laure aîné, qui fut exécuté dans les vingt-quatre heures, et cassa le jugement prononcé contre Laure jeune qui fut renvoyé devant le conseil de guerre de Grenoble et condamné à mort une seconde fois; il se pourvut encore en révision. Après plusieurs incidents, il parvint à s'évader comme par miracle et partit pour l'Amérique. Les jacobins poursuivirent Lucotte de leurs clameurs dénonciatrices; le général Chabert l'accusa au conseil des cinq-cents, et le directoire le destitua. On fusilla aussi Pagez, ex-commandant du fort Saint-Jean, le père Garagnon, religieux des Augustins réformés, et plusieurs autres personnes.

Les jacobins triomphaient toujours à Marseille, et plusieurs d'entre eux, dans leur absolutisme démagogique poussé jusqu'à la niaiserie, prê-

[redacted]

chaient publiquement les principes de Babeuf; leur oracle était Antonelle, tout-puissant à Arles. Ce ci-devant marquis présentait de singuliers contrastes : aimable, bienfaisant et doux, orné de toutes les vertus philantropiques, il soutenait un système de terreur et de sang; possesseur d'une fortune considérable, il demandait la loi agraire; cultivant la philosophie et les belles-lettres, il aimait à s'entourer de quelques hommes sans lumières et sans dignité. Les sans-culottes marseillais, poursuivant de leur haine les modérés et les thermidoriens, appelaient ainsi les républicains qui ne l'étaient pas à leur manière. En l'an 7, ils se rendirent maîtres de toutes les positions, alors que des attroupements d'égorgeurs royaux se montraient encore dans les campagnes. Les choix des assemblées primaires leur furent acquis; mais ce n'était là que des nominations secondaires. Quant aux fonctions législatives, le directoire, dans son système de bascule, n'entendit pas les leur abandonner; aussi le corps électoral, réuni à Aix, se divisa encore en deux fractions, après des débats scandaleux. Les électeurs du canton de Marseille, jacobins forcenés, à l'exception de sept, firent partie de la majorité qui nomma Antonelle et d'anciens montagnards. La minorité choisit des députés plus agréables au gouvernement. Les anarchistes continuèrent de s'agiter à Marseille; ils protégèrent ouvertement

[redacted]

Aubernon, dit Louiset, accusé de plusieurs assassinats et traduit devant le conseil de guerre. Riquier, chargé par eux de sa défense, parvint à le faire acquitter. Là s'arrêta la lutte des factions désormais comprimées.

Grace à Dieu, nous respirons enfin; nous pouvons reposer nos regards sur des scènes plus consolantes. Le 18 brumaire [1] a fait luire des jours d'espoir et de réparation. Marseille moins agitée sortira de son chaos et de ses ruines; accablée de lassitude, elle trouvera pourtant dans son sein assez de force et d'enthousiasme pour applaudir le jeune héros qui, sous le titre de premier consul, va présider aux nouvelles destinées de la patrie; génie libérateur au devant duquel se précipitèrent tous les partis épuisés. Les républicains le proclamaient le soutien de leur cause parce qu'il n'avait jamais cessé d'en parler le langage; les amis de la religion, voyant qu'il relevait les autels, lui exprimaient leur reconnaissance; les royalistes croyaient qu'il jouait le rôle de Monck. Chacun le regardait comme le seul homme qui pût nous préserver du retour de l'anarchie et nous réconcilier avec la justice. La France confiante ne l'accepta point comme un maître; elle voulut seulement l'honorer comme le premier de ses citoyens. Si, plus tard, il se

[1] 9 novembre 1799.

[redacted]

montra ingrat, s'il trahit cette liberté qui seule l'éleva sur le pavois populaire, tant pis pour lui, car sa gloire en a souffert.

La constitution de l'an 8 établit les préfectures, les sous-préfectures et les mairies. La résidence du préfet des Bouches-du-Rhône, d'abord fixée à Aix, fut peu après définitivement accordée à Marseille à cause de sa grande population et de l'importance des affaires qui s'y traitent. Bonaparte confia l'administration du département à Charles Delacroix, homme éclairé, intègre et impartial, qui a laissé les souvenirs les plus honorables. Ce sage administrateur se proposa d'embellir Marseille, et son nom est attaché à la plupart des établissements remarquables dont la ville s'est enrichie au commencement du 19e siècle. Déjà l'on y admirait les beaux quartiers de Rive-Neuve qui occupent la place de l'ancien arsenal. Les remparts étaient sans utilité : Delacroix en fit commencer la démolition en 1800, et sur leur emplacement s'élevèrent les boulevards actuels avec leur double rangée d'arbres. Bientôt tout changea de face : les constructions prirent une telle activité qu'elles s'étendirent dans tous les sens à une grande distance de ces boulevards, et Marseille devint une des plus belles cités de l'Europe. En 1778, il y avait 7478 maisons dans la ville, et 4187 à la campagne, c'est-à-dire dans le territoire communal ; en

[redacted]

nelles[1]. Le concordat de l'an 9, qui reconnut que la religion catholique est celle de la grande majorité des Français, ne conserva dans le département des Bouches-du-Rhône que le siége archiépiscopal d'Aix, et l'ancien évêché de Marseille se trouva ainsi supprimé.

Quelques médecins marseillais, Segaud, Moulard, Lemasson, Joyeuse, Foderé, Vidal, Achard, Bouge, Labric, Tant et Aulagnier faisaient alors d'honorables efforts pour donner de l'éclat et du mouvement à l'art de guérir, depuis long-temps obscur et immobile en Provence. Ils venaient de créer une société de médecine qui se distinguait par son zèle et l'utilité de ses travaux.

Sous le règne de la terreur, on avait amoncelé dans diverses maisons les livres des communautés religieuses mêlés à ceux des émigrés, et le docteur Achard, compilateur plein de zèle, avait été chargé du soin de ces bibliothèques confisquées. Des objets d'arts, des instruments de physique gisaient épars dans un grand nombre d'édifices et dépérissaient tous les jours. En 1795, le directoire du district et l'administration municipale demandèrent la formation d'une bibliothèque publique, et on en confia la direction à Achard;

[1] En 1804, les tribunaux supérieurs prirent le titre de cours, et en 1810 les juges reçurent celui de conseillers. Le tribunal criminel fut supprimé et remplacé par des assises.

[redacted]

on lui adjoignit ensuite Aubert, Odossaint, Audibert, Guenin et Fontainieu, pour l'aider dans ses travaux. Cette commission obtint le titre de *Conservatoire des Arts;* elle fut autorisée à se donner des réglements, et changea peu après son titre en celui de musée. Le musée mit la dernière main à son ouvrage et provoqua l'ouverture de la bibliothèque au public [1].

Sa mission paraissait terminée; mais, au lieu de se séparer, il s'adjoignit quatre compatriotes. Il visait à ressusciter le nom de l'ancienne académie qui s'était dissoute sans bruit, et à se mettre à sa place: ce nom a toujours mieux flatté l'amour-propre des incapacités prétentieuses qui peuplent les sociétés soi-disant littéraires de département; mais il était alors trop féodal et rappelait trop l'ancien régime. Les membres du musée ne purent pas le prendre et se contentèrent du titre de *Lycée des Sciences et des Arts*. Ils appelèrent dans leur sein six nouveaux membres, et reçurent l'organisation d'une société régulière. En 1800, la compagnie harangua ainsi Charles Delacroix : «Digne émule de Confucius, de Zoroastre « et de Minos, vous fûtes pour tous les Français « un nouveau Solon; daignez être aujourd'hui « notre Mécène.» Une société qui montre tant de mauvais goût se condamne elle-même à un

[1] En 1797.

[redacted]

ridicule indélébile. Le lycée n'en obtint pas moins le titre d'académie au mois de floréal an 10 [1]. Il ouvrit une école gratuite de dessin, et s'adjoignit la classe des beaux-arts qui formait, avant la révolution, une société particulière.

Les consuls, par un arrêté du 13 messidor an 9 [2], avaient rétabli à Marseille la bourse de commerce; l'année suivante ils y créèrent un entrepôt réel et fictif.

Les débris de l'armée d'orient débarquèrent ensuite à Marseille. Plusieurs familles égyptiennes qui avaient montré de l'attachement à la cause française s'enfuirent du sol natal où la persécution les attendait, se fixèrent dans cette ville, et la libéralité du gouvernement leur assura des moyens d'existence. L'administration municipale fit frapper [3] une médaille en l'honneur du premier consul, et la lui envoya par députation. François Girard porta la parole, et Bonaparte se montra sensible à cet hommage.

Tous les maux de la révolution étaient effacés; ses bienfaits seuls restaient ineffaçables. La politesse des manières avait repris son empire, et la modération des idées avait banni l'emphase des paroles; le langage s'était dépouillé de ce déver-

[1] Mai 1802.

[2] 2 juillet 1801.

[3] Le 15 fructidor an 10 (2 septembre 1802).

dramatique, où Richaud-Martelly reçut aussi des applaudissements; s'élevait alors le jeune poète Dorange, élégant traducteur des Bucoliques.

Il y avait dans le département des écoles appelées centrales qui ne pouvaient satisfaire les besoins des pères de famille. Un arrêté des consuls, à la date du 24 vendémiaire an 11 [1], ordonna la fermeture de ces écoles, fonda un lycée à Marseille et le plaça dans le ci-devant couvent des Bernardines. Le ministre de l'intérieur désigna trente élèves du prytanée de Paris [2] pour faire partie des cent premiers élèves du lycée de Marseille qui fut ouvert deux mois après; il prospéra sous les lois de la discipline militaire, et forma plusieurs hommes distingués qui parcourent aujourd'hui avec gloire différentes carrières.

Il fallait tout refaire, car tout avait disparu dans le naufrage des institutions anciennes. Les consuls rétablirent [3] la chambre de commerce; ils la composèrent de quinze membres sous la présidence du préfet, et nul ne put entrer dans son sein s'il n'avait fait le commerce en personne au moins pendant dix ans. Le 25 prairial an 11 [4], cette chambre, pénétrée des marques de bien-

[1] 16 octobre 1802.

[2] Le prytanée recevait les enfants des citoyens qui avaient bien mérité de la patrie.

[3] Arrêté du 3 nivose an 9 (24 décembre 1802).

[4] 14 juin 1803.

[redacted]

marseillais par des discours remarquables où il développa les vues d'un profond jurisconsulte et les principes d'un sage ami de la liberté. Sur ces entrefaites, Thibaudeau, préfet de la Gironde, vint remplacer Charles Delacroix, qui alla lui-même occuper sa place à Bordeaux[1].

Le consulat céda bientôt à l'empire; à cette époque le régime municipal de Marseille était encore exceptionnel, et cette ville était toujours divisée en trois mairies. Le 6 mars 1805, sur le rapport du tribun Carrion-Nisas, le corps-législatif décréta un projet de loi qui établissait un seul maire assisté de six adjoints; l'empereur confia les fonctions de maire à Antoine Anthoine. Les trois premiers adjoints furent Dominique Sarmet, Auguste Mossy et Omer Granet, maires précédents. Six mois après, Thibaudeau fit l'ouverture du musée des arts au local de l'ancienne chapelle des Bernardines; on y rassembla par ses soins plusieurs tableaux des meilleurs maîtres et de bonnes copies de fameux morceaux de sculpture, tels que l'Apollon du Belvédère et le Gladiateur.

Il existait un grand nombre de maisons de prêt qui spéculaient sur la misère publique et dévoraient la substance du pauvre. Par décret impé-

[1] Ces deux nominations sont à la date du 3 floréal an 11 (23 avril 1803).

[redacted]

officiers de la garnison firent célébrer en son honneur un service funèbre, et après la cérémonie le général Dejean, commandant de la place, célébra dans un discours touchant les vertus et la valeur d'un brave dont Napoléon pleurait la perte. Les Marseillais, en entourant d'hommages le nom de Cervoni, voulaient donner à l'homme et non pas au guerrier un témoignage d'estime personnelle, car la gloire des armes leur devenait odieuse. Ne se montrant sensibles qu'aux besoins de la vie réelle, ils prenaient en dégoût cet esprit de conquêtes qui ne leur annonçait que des calamités; déjà ils souffraient beaucoup, et l'avenir ne leur apparaissait que surchargé de sombres nuages. Il y avait partout un secret malaise; partout on voyait des signes de mécontentement. Ce n'est pas que Marseille tînt alors beaucoup à la liberté, que Napoléon étouffait et dont le nom seul avait naguère ému les entrailles de ses ardents citoyens; le despotisme l'eût fort accommodée, pourvu qu'il lui eût assuré la paix et la prospérité commerciale; mais ce despotisme avec l'état de guerre maritime rendait sa situation insupportable. Des vaisseaux anglais sillonnaient la Méditerranée, s'approchaient souvent de nos côtes et échangeaient des coups de canon avec nos batteries; ils firent même plusieurs tentatives de débarquement. Cependant nos lettres de marque leur furent

de Marseille avaient subi des changements notables; l'expédition d'Egypte, qui se rattachait à un vaste plan et semblait devoir relever le commerce marseillais, fut au contraire la cause de sa ruine. La rupture avec l'empire ottoman et la fatale issue du combat d'Aboukir firent perdre à Marseille toutes ses relations avec le Levant et laissèrent sans protection sa marine marchande. Les Gênois et les Toscans profitèrent de ses malheurs pour fonder des établissements avantageux. Il ne lui restait pas même la possibilité d'alimenter les armées françaises en Italie; les Anglais s'y opposaient. Le traité d'Amiens fit cesser les hostilités, et le gouvernement s'occupa aussitôt de nos colonies. La loi du 28 avril 1803 désigna les ports qui devaient être ouverts aux armements et aux retours. La paix n'eut pas une longue durée et la rupture survint sans déclaration préalable. Un grand nombre de navires français naviguant sur la foi du traité furent pris en pleine mer ou aux attérages; mais Bordeaux, Nantes et le Havre souffrirent beaucoup plus que Marseille de cette guerre inattendue, parce que la plus grande partie des armements marseillais qui se faisaient par la Méditerranée présentaient moins de chances de capture. Avant la rupture du traité d'Amiens, l'activité que Marseille déploya dans ses divers armements lui procura beaucoup de retours, facilités par l'encombrement de nos mar-

créa un nouveau système de licence, nationalisa toutes les denrées coloniales qui venaient de la Hollande, en les frappant d'un droit de 40 pour cent sur leur valeur; doubla l'impôt du sel, employa, enfin, les mesures les plus vexatoires. La fraude alors s'organisa; les commissaires-généraux de police reçurent le pouvoir de faire visiter les navires et de rechercher la contrebande. Au mois d'octobre 1810, l'empereur fit suivre cette mesure de la création des cours prévôtales chargées de punir la contrebande en matière de douanes.

La réunion de Gênes, de la Toscane et des états romains à la France semblait assurer à Marseille un cabotage étendu; mais les Gênois en devinrent presque les seuls facteurs parce qu'ils naviguent avec plus d'économie. Le numéraire disparaissait; les immeubles se louaient mal ou n'étaient point habités; la marine marchande bordait les quais de mille vaisseaux immobiles. Cependant quelques relations s'établirent dans la direction de l'intérieur, et ce nouveau débouché donna à la savonnerie une plus grande activité. L'empereur prohiba [1] l'entrée en France des soudes étrangères qui jusque là étaient venues d'Espagne, de la

marchandises et denrées, établirent une grande disproportion entre leur valeur réelle et les droits qui les frappaient à leur importation.

[1] Par décret du 11 juillet 1810.

rareté des denrées coloniales, on ne pouvait pas l'étendre beaucoup au delà des besoins locaux. La tannerie trouva quelque aliment dans la confection d'une foule d'objets nécessaires aux équipements militaires. Quant à la chapellerie et à la fabrication des bonnets à l'usage des orientaux, ces arts industriels qui, avant la révolution, avaient pris un essor si élevé et occupaient tant de bras, devinrent sans importance sous l'empire parce qu'ils ne trouvaient aucun débouché dans le commerce extérieur. La chambre de commerce et le préfet des Bouches-du-Rhône avaient exposé à l'empereur la nécessité d'établir à Marseille un conseil de prud'hommes pour terminer de suite et sans frais les contestations que des rapports journaliers d'intérêt faisaient naître entre les ouvriers et ceux qui les employaient; un décret[1] régla l'organisation et la compétence de ce conseil.

Le roi d'Espagne s'était rendu populaire à Marseille, où l'on parlait sans cesse de ses malheurs et de ses vertus; une foule silencieuse se pressait sur ses pas et lui donnait des marques de respect. L'intérêt qui s'attache toujours à la grandeur déchue n'était pas l'unique mobile de ces vives démonstrations; on y apercevait aussi une sorte d'opposition à la tyrannie impériale, seule opposition qui fût alors possible. Charles IV

[1] Du 5 septembre 1810.

tous les trésors de l'Amérique méridionale, envoya au Mont-de-Piété, vers la fin de 1811, une partie de sa vaisselle, et en vendit pour trente mille francs dans un autre moment de détresse.

Le roi faisait presque tous les matins une longue promenade à pied dans les rues de Marseille; les quartiers escarpés et populeux de la vieille ville étaient ses lieux de prédilection. D'une mise très négligée, il se plaisait surtout à n'être pas reconnu; cependant ses bienfaits trahirent quelquefois son incognito et produisirent des scènes attendrissantes. Il avait acheté le château Bastide à Mazargues, et y allait bien souvent; la reine y donnait de petits bals champêtres qui répandaient la joie dans la contrée. Cette princesse, moins résignée et plus fière que son époux, auquel elle ne ressemblait que par le cœur, ne sortit pas une seule fois à pied, et l'on peut dire qu'elle n'a pas connu Marseille; son accès n'était facile que pour des actes de charité. Le poids de l'infortune lui parut surtout accablant lorsqu'elle vit la police, sans respect pour la majesté souveraine, arrêter un jeune officier espagnol nommé Ballesteros, auquel elle s'intéressait et que Godoy avait introduit dans la maison du roi. Ballesteros fut enfermé au Château-d'If et n'obtint la liberté, six mois après, qu'à la condition de rester éloigné de trente lieues au moins de Marseille. Le public se livra à plusieurs conjectures sur cet acte de

composèrent l'équipage. Bernard, après avoir pris à son bord Guidal fils et Charabot, partit de Cannes pour communiquer avec la flotte ennemie; mais un vent impétueux le força d'entrer dans le port de Marseille. Une seconde tentative eut plus de succès : Raymond prit à Marseille le commandement d'un navire appelé *la Marie-Rose*, que le négociant Paban, ami du général conspirateur, chargea de vin avec une destination simulée pour Calvi en Corse. Les deux Guidal et Charabot s'embarquèrent sur ce bâtiment qui mit à la voile le 29 novembre 1809. Le général Guidal, ne pouvant supporter les fatigues de la mer, se fit débarquer à la presqu'île de Gien et confia à Charabot ses dépêches pour l'amiral anglais. Charabot se dirigea sur Mahon, où se trouvait Collingwood; il eut avec lui une longue conférence, et lui présenta le jeune Guidal. L'amiral refusa cet ôtage, remit des dépêches à Charabot et les fit passer tous les deux sur une frégate qui eut ordre de les débarquer aux rivages de France. En 1810, Antoine Charabot porta à l'escadre anglaise des dépêches de Guidal, et y conduisit, par ordre de ce général et de Paban, trois officiers espagnols, Gulman, Villalunga et Gelabert, prisonniers de guerre sur parole et résidant à Marseille. Par les soins de l'amiral anglais, Joseph Charabot fils, aspirant de marine, prisonnier de guerre en Angleterre, ne tarda pas

[redacted]

Laborie, ancien chef de l'état-major de Moreau. Ce fut dans ces circonstances que le gouvernement ordonna de transférer à Rome Charles IV et sa famille [1]. Les Marseillais voulurent leur donner un témoignage solennel d'affection et de regret. C'était au printemps de 1812; le roi, comme pour répondre au sentiment général, ne se mit en route qu'à dix heures du matin. Il traversa une foule immense qui le saluait en agitant des chapeaux et des mouchoirs; de temps en temps des groupes de spectateurs attendris arrêtaient les chevaux qui ne pouvaient aller qu'au petit pas; partout l'air retentissait d'énergiques acclamations, on entendit même quelques cris de *vive le roi!* dont le double sens inspira de l'humeur au préfet Thibaudeau. Charles IV ne pouvait cacher son émotion, des larmes inondaient ses paupières. Le général du Muy, commandant la huitième division militaire, était à cheval à la portière du carrosse.

Le 23 juin on vit à Marseille un phénomène singulier : tout-à-coup l'eau de la mer baissa dans le port et se retira en partie; quelques bâtiments s'enfoncèrent dans la vase; peu après, la mer revint avec impétuosité, remplit de nouveau le bassin, remit à flot les navires, inonda les quais

[1] Peu après, Barras y fut aussi exilé, après avoir subi divers interrogatoires.

assuré de ce chef, va tirer de prison Guidal et Lahorie, court à la caserne de la 10me cohorte commandée par le chef de bataillon Soullier qui se laisse gagner; Soullier fit aussitôt prendre les armes à sa troupe, marche sur l'hôtel-de-ville et s'en empare. Frochot, préfet de la Seine, croyant aussi à la mort de Napoléon, se prépare à recevoir la commission provisoire d'un nouveau gouvernement. Guidal, à la tête d'un détachement, se dirige vers le ministère et la préfecture de police, y arrête le duc de Rovigo et Pasquier. Mallet se rend chez le général Hullin, commandant de la place, ne peut le convaincre ni de la mort de l'empereur, ni de la réalité du décret du sénat, lui tire à bout portant un coup de pistolet et se dispose à lui en tirer un second; au même instant, l'adjudant de la place Laborde le saisit par derrière, le terrasse et persuade aux soldats de le conduire en prison. Mallet, Guidal et Lahorie, livrés à une commission militaire, furent fusillés cinq jours après.

La mort de ces généraux et l'arrestation de Joseph Charabot ne découragèrent pas les conspirateurs marseillais, qui s'assemblèrent chez l'avocat Sauvaire en février 1813; ils puisaient leurs espérances dans le mécontentement général. Ces espérances paraissaient fondées: la misère publique était au comble, de sourds murmures se faisaient entendre; et cependant les membres

[redacted]

recevoir ses révélations fortifiées de celles d'Antoine Charabot, son père, que l'on poursuivait aussi et qui se constitua prisonnier. Plusieurs personnes compromises furent arrêtées; d'autres échappèrent à toutes les recherches.

Le gouvernement saisit ainsi les fils d'une vaste conspiration organisée dans le midi de l'empire et dont le principal foyer était à Marseille. Les conjurés devaient soulever les habitants des campagnes en leur promettant l'abolition de la conscription et des droits-réunis, exciter les troupes à la révolte, faciliter le débarquement des Anglais sur plusieurs points du département des Bouches-du-Rhône; puis envahir Toulon, surprendre le fort Lamalgue, s'emparer des caisses publiques, arrêter les magistrats, et proclamer le gouvernement républicain.

Bergier et plusieurs conjurés se réfugièrent au Brulat, canton du Bausset, dans la maison de campagne de Revest, ex-maire de cette commune. Un attroupement s'y forma vers les premiers jours d'avril; mais les chefs se virent forcés de renvoyer l'exécution de leurs projets. Des rassemblements se formèrent encore aux environs de Marseille; Bergier y parut en uniforme d'officier-général, ayant pour aides-de-camp les nommés Burle et Borelli; Revest s'y montra aussi excitant le courage des conspirateurs. Les Anglais faisaient sur les côtes divers signaux en tirant des fusées

[redacted]

lon ceux qui avaient correspondu avec les Anglais ou qui avaient facilité cette correspondance : c'étaient Antoine Charabot, Jaume, Bergier, Paban, Bernard, Raymond, Turcon, Auffan, Camoin dit Dufour, horloger, Vernet, pharmacien, Guidal fils, sous-lieutenant au 35me régiment d'infanterie légère, Giraud et Picon, ces deux derniers contumax. Les autres, au nombre desquels étaient les avocats Porre et Sauvaire, le chirurgien Porre, Revest et Alexandre Ricord dont nous avons si souvent parlé, furent traduits devant la cour d'assises du Gard. Le 20 décembre la commission condamna à la peine de mort et à la confiscation de leurs biens Charabot, Jaume, Bergier, Paban, Bernard, Raymond, Turcon, Auffan, Giraud et Picon; à cinq ans d'emprisonnement l'horloger Camoin, qui ne s'était rendu à bord des Anglais que pour leur vendre des montres; renvoya Vernet par devant les tribunaux compétents, et acquitta le jeune Guidal. Jaume fit des révélations et, par ordre du maréchal Masséna, gouverneur de la huitième division militaire, il fut sursis à son exécution ainsi qu'à celle d'Antoine Charabot. On fusilla les autres le lendemain; Bergier montra un courage étonnant et commanda lui-même le feu [1].

[1] Charabot, Jaume et les accusés traduits à Nîmes recouvrèrent leur liberté à la restauration.

[redacted]

marche des événements, et la sépara de Paris. Depuis plusieurs jours on ne recevait aucuns journaux, mais on faisait circuler quelques proclamations de Louis XVIII, véritables ou apocryphes. Dans la matinée du 13, il y eut au centre de la ville un mouvement populaire. Les autorités venaient de recevoir des dépêches de Blois; on allait les publier, et la foule se précipita pour en avoir connaissance: c'était une proclamation de l'impératrice Marie-Louise qui mettait le roi de Rome sous la sauvegarde du peuple français. Aussitôt la foule en fermentation se retira en témoignant par ses discours le mépris que lui inspirait l'appel fait au courage national.

Il y eut le soir quelques bruits sourds d'un grand changement de choses; et le lendemain 14, pendant que le comte d'Artois était proclamé à Paris lieutenant-général du royaume, la garde nationale urbaine de Marseille, nouvellement organisée sous les ordres du comte de Panisse, fut commandée pour une revue générale. L'amiral Gantheaume, commissaire extraordinaire de l'empereur dans la 8me division, dit à cette milice qu'il était satisfait de son zèle, et lui recommanda de protéger la perception des droits d'octroi dont la populace avait essayé de s'affranchir. Le général du Muy ajouta qu'il ferait tous ses efforts, de concert avec la garde citoyenne, pour maintenir l'ordre public.

forcé [1]; au même instant une voix se fait entendre : *Mes amis, allons au Cours-Bonaparte, nous abattrons l'image du tyran!* Et cette promenade est aussitôt envahie, et le buste de Napoléon tombe de la colonne où il était placé, et on le traîne dans la boue. A quelques pas de là, sur la montagne même, se trouvait un tombeau consacré à la mémoire glorieuse du général Desaix; des femmes et des enfants s'imaginent que c'est un monument élevé à l'empereur, ils le renversent et le mutilent. Un attroupement se forme sous les fenêtres du marquis de Montgrand, maire de la ville, et demande à grands cris qu'on lui fasse connaître le contenu des dépêches apportées par le courrier; de Montgrand satisfait cette impatience et rend un compte succinct des événements. Alors les transports d'allégresse sont à leur comble, et la nuit semble augmenter le délire de tout un peuple enivré qui s'anime d'une vie nouvelle. Cette belle cité, sombre et silencieuse peu d'heures auparavant, présente un théâtre magique où vient se déployer sous mille formes diverses tout ce que peuvent produire des imaginations ardentes et des cœurs expansifs. Toutes les rues se montrent pavoisées et resplendissantes de lumières : Raymond, l'un des adjoints

[1] Thibaudeau se réfugia, dit-on, dans les écuries du général du Muy et parvint ensuite à sortir de la ville.

[redacted]

la liberté et le peuple les porta en triomphe.

L'escadre anglaise croisant devant Marseille salua de plusieurs détonations le drapeau blanc qui flottait sur Notre-Dame-de-la-Garde, et nos batteries répondirent à son salut par plusieurs bordées. Ce fut alors que le marquis de Montgrand se rendit au milieu de la croisière pour inviter les principaux officiers à descendre au sein d'une ville dont la paix faisait tomber les barrières comme par enchantement. Ces officiers en sortant de leurs canots se trouvèrent dans les bras de six mille Marseillais qui s'empressaient autour d'eux. Ils assistèrent à un *Te Deum*, et traversèrent ensuite la ville dans une calèche à laquelle étaient arborés les pavillons des deux nations; les bouquetières les couvrirent de fleurs; une foule immense les environnait, on arrêtait à chaque instant les chevaux, on s'élançait sur les roues pour leur serrer la main et leur donner des accolades. La religion ajouta l'éclat de ses pompes aux réjouissances publiques : d'après le vœu général, on descendit du fort de Notre-Dame-de-la-Garde la statue de la vierge et on la porta processionnellement dans les rues. Les travaux restèrent suspendus pendant plusieurs jours; l'indigence sembla disparaître; les rangs et les distinctions s'effacèrent dans cette ivresse commune, dans cette grande saturnale qui fut pure de tout excès parce qu'il y avait unanimité

[redacted]

Au fond, tant d'effervescence royaliste n'était point inspirée par un dévouement chevaleresque qui n'est jamais dans les habitudes des cités commerçantes; elle ne l'était que par l'intérêt. Là, vingt ans auparavant, on prononçait avec fureur le serment de haine à la royauté, on vouait les Bourbons au mépris national. En 1814, l'égoïsme mercantile avait changé l'opinion, inconstante reine du monde. On saluait alors le drapeau blanc comme un signe certain de calme et de bonheur; on s'attachait à la restauration comme à une source féconde d'industrie et de richesses; on célébrait la paix dont on exagérait les avantages; on demandait la franchise du port sans en apprécier encore les résultats. Quant aux améliorations politiques et aux nouvelles formes sociales, personne ne s'en occupait : on eût difficilement trouvé une tête qui comprît la théorie du gouvernement représentatif. Dans cet entraînement des esprits, on ne voulut pas même attendre l'anniversaire du 21 janvier pour célébrer en l'honneur de Louis XVI un service solennel. Le 25 juin on offrit pompeusement un sacrifice expiatoire aux mânes de ce prince malheureux; la reine Marie-Antoinette, Louis XVII et madame Elisabeth furent aussi compris dans la cérémonie : il n'y manquait que le duc d'Enghien. L'abbé Denans, aumônier du lycée du comte

lazaret [1], la ville lui prépara une réception solennelle. Quatre jours après, le prince et sa famille s'embarquèrent et se rendirent aux bouches du Rhône pour remonter en bateau ce fleuve jusqu'à Lyon.

La fête de Saint-Louis fut célébrée avec un enthousiasme que rien alors ne semblait pouvoir refroidir. Bientôt on apprit que *Monsieur*, comte d'Artois, allait arriver à Marseille; cette ville tressaillit, fit d'immenses préparatifs et surpassa même ce qu'on pouvait attendre de ses sentiments enflammés; elle voulut effacer l'éclat des cérémonies passées par la magnificence de nouvelles pompes, par le prestige inconnu de solennités plus étonnantes encore. De Montgrand et Raymond, représentant le corps municipal, de Panisse, Barthélemi Strafforello et Alexis Rostand, députés de la garde nationale, se rendirent à Aix pour présenter leurs hommages au frère du roi. La cavalerie de la milice citoyenne alla l'attendre aux limites du territoire communal. L'entrée triomphante de *Monsieur* était fixée au 1er octobre. A son arrivée à Saint-Louis, une compagnie de 80 marins, portant chacun une écharpe verte au bras gauche, se précipita autour de sa voiture, en détela les chevaux et la traîna. Le comte de Panisse, à la tête d'un bataillon de

[1] Le 18 août.

Alors le comte d'Artois se leva et annonça le rétablissement prochain de la franchise du port : un véritable délire s'empara des ames brûlantes. Aucune expression humaine ne saurait peindre la chaleur et la beauté des réjouissances populaires ; vingt mille étrangers accoururent à Marseille pour être témoins de ces divertissements qui ne se reproduiront plus. Jamais monarque sur la terre ne recevra de pareils hommages, car c'étaient des scènes d'idolâtrie où le mortel disparaissait, et l'on eût dit d'une divinité nationale autour de laquelle se pressaient des flots mouvants d'adorateurs fanatiques. Lorsque ce vain bruit a cessé, la rougeur monte au front et l'on éprouve un serrement de cœur; on a de la peine à comprendre que tant d'hommes puissent ainsi prostituer la dignité de leur nature à des races privilégiées qui bien souvent valent moins qu'eux.

Le comte d'Artois s'assit à un banquet et assista à un concert préparés par le conseil municipal à l'hôtel-de-ville, qui était décoré avec élégance et richesse; un grand nombre d'orangers et de vases de fleurs en ornaient le grand escalier. On fit jouir le prince du beau coup-d'œil que présentait la montagne de la Garde couverte de feux et semblable à un volcan. La ville offrit aussi au prince un magnifique bal dans la salle du Grand-Théâtre, où se réunirent trois mille dames. Restait une grande fête militaire que la

à un signal donné, tous les bataillons déposèrent leurs armes en faisceaux; le prince alla s'asseoir à la table dressée au pavillon du centre où quinze couverts étaient mis; les principaux fonctionnaires se placèrent dans les autres pavillons; les volontaires nationaux s'assirent à leurs tables réservées, et le banquet commença dans un ordre admirable. Puis, ces milliers de convives réunis autour du pavillon du prince se levèrent électrisés, se confondirent pêle-mêle sans distinction de grade, et firent des farandoles en se tenant tous par la main, gardes nationaux, soldats de la ligne, capitaines marins, gendarmes, canonniers. Lorsque le prince porta un toast à la garde nationale de Marseille et à la prospérité de cette ville, des acclamations universelles retentirent au loin, répétées par l'écho des montagnes voisines. Le calme succéda à l'agitation, les troupes reprirent leurs armes, et leurs masses imposantes, chantant en chœur des hymnes royaux, firent diverses évolutions: un beau feu d'artifice termina la fête. Le comte d'Artois partit le lendemain pour Toulon, en revint le 8 et prit le 9 la route d'Aix que bordaient les habitants de la campagne.

Tout souriait alors à Marseille, et l'année 1815 s'ouvrit sous les plus brillants auspices. Une ordonnance royale du 20 février régla le mode de la franchise du port accordée par la loi du

[redacted]

la célérité. Un rassemblement tumultueux se porta devant l'hôtel de Masséna, à la rue Grignan ; les cris de cette multitude le forcèrent de paraître à son balcon. *Je suis au milieu de vous,* dit-il, *et j'y serai toujours ; soyez sans inquiétude : vive le roi!* En même temps le préfet d'Albertas publia une proclamation violente. Les autorités civiles firent aussitôt un appel aux gardes nationaux de bonne volonté ; un registre fut ouvert, six cents hommes environ s'y inscrivirent et formèrent un bataillon prêt à marcher sous le commandement du colonel Borrély. Le 5 au soir, l'ordre du départ fut donné pour le lendemain ; dans la soirée du 6 mars, le bataillon partit en effet pour Sisteron, où devaient se trouver les généraux Miollis, Pascalis et Gardanne. Un détachement de 60 artilleurs de la milice citoyenne, commandé par le capitaine Bernard Michel, et une vingtaine de cavaliers ayant Séguier à leur tête, partirent aussi de Marseille et prirent la route de Gap. Bonaparte y était déjà entré, après avoir franchi sans obstacle le pont de Sisteron, et s'avançait à marches forcées sur Grenoble. Marseille était dans une agitation continuelle, et des clameurs accusatrices s'élevaient contre Masséna. Ce gouverneur publia, le 9, une proclamation pour rassurer le peuple ; elle finissait ainsi : « Habitants de Marseille, vous pouvez « compter sur mon zèle et sur mon dévouement.

[redacted]

seillais dans la plus grande effervescence; il reçut les protestations de fidélité de Masséna, alla visiter Toulon, puis fixa son quartier-général à Nîmes. Un gouvernement central fut établi à Toulouse sous la direction du baron de Vitrolles, commissaire-général du roi; ce gouvernement publia une gazette officielle et décréta la formation d'une armée royale : Sisteron, le Saint-Esprit et Clermont furent indiqués pour points de rassemblement. Le duc d'Angoulême divisa l'armée du midi en trois corps qui devaient agir à la hauteur les uns des autres pour se réunir tous sous les murs de Lyon. Le premier corps, formé dans le département des Bouches-du-Rhône et commandé par le général Ernouf, devait déboucher de Sisteron sur Gap et Grenoble; le second, sous les ordres du prince en personne, devait se porter sur Montélimart, passer la Drôme et occuper Valence. Le général Compans, avec le troisième, maintenait l'Auvergne et pouvait même réaliser, en liant ses opérations à celles des bandes de l'ouest, le projet tant de fois déçu de la réunion du camp de Jalès à la Vendée. Le colonel Magnier était chargé de suivre les mouvemens du second corps, à la tête d'un forte colonne sur la rive droite du Rhône.

Le troisième corps ne put se former : la Haute-Loire, la Lozère et l'Ardèche se soumirent au gouvernement impérial. Alors on travailla à

[redacted]

Marseille, où venait d'entrer le marquis de Rivière, commissaire de Louis XVIII, brûlait toujours d'ardeur pour la cause royale. Le 30 mars de Montgrand y avait publié une proclamation qui finissait ainsi : « Le tyran qui voudrait nous « asservir à son joug de fer déclare la guerre à « notre honneur, à notre fortune, à notre exis- « tence : c'est ici la lutte de la vertu contre le « crime, du devoir contre l'infidélité, de la gloire « contre l'ignominie. Que le tyran triomphe, et « vous êtes perdus dans tout ce qui vous est cher ; « le *Robespierre à cheval* fera planer sur vos « têtes le glaive de sa fureur, de sa rapacité, de « sa vengeance. Levez-vous donc pour lui résis- « ter ; vous trouverez vos magistrats à votre tête. « Je jure devant vous de servir le roi ou de mourir « pour lui ; prêtez tous ce noble serment, et que « l'on dise : Marseille, par son attachement au « roi et par son influence sur les contrées qui « l'environnent, a soutenu le trône ébranlé et « contribué à rendre la paix au monde. *Vive le « roi! vive le roi!* » Le même jour le premier corps se porta en avant. Sur le bruit de sa marche, le maréchal-de-camp Chabert sortit de Grenoble avec la garnison de cette ville et se dirigea sur *travers de corps*. Ernouf divisa son armée en deux colonnes : celle de droite, sous les ordres de Gardanne, composée du 58me régiment de ligne, d'un détachement du 87me, d'un bataillon de

[redacted]

Saint-Esprit. Le maréchal Pérignon avait pris le commandement des 8me, 9me et 10me divisions militaires. Vitrolles dirigeait encore à Toulouse le gouvernement central, et la duchesse d'Angoulême montrait à Bordeaux une ame énergique et fière.

Le drapeau tricolore flottait à Gap, et les postes avancés des régiments qui s'y étaient ralliés s'étendaient jusques au village de la Saulce, situé sur la route de Sisteron. En delà du village, le chemin se trouve bordé d'un côté par des collines et une haute montagne taillée presqu'à pic, et de l'autre par la Durance, dont elle n'est séparée que par une petite plaine qui se resserre vers l'angle le plus saillant de cette montagne et forme ainsi une sorte de défilé. La garnison de Gap, commandée par le général Lasalcette, se mit d'abord en possession de la Saulce avec deux pièces d'artillerie; cette troupe, grossie de gardes nationaux et de paysans armés, abandonna ensuite le village et se posta en delà de la montagne. Le premier bataillon des volontaires royaux de Marseille, après une incursion dans la direction de Grenoble, rentra le 5 avril à Sisteron, en sortit le 6 et prit la route de Vitrolles, où se trouvait le général Loverdo. Le 7 au matin, le second bataillon et le détachement de la garde nationale, alors stationnés au hameau de Rourebaud, se rendirent aussi à Vitrolles; là se réunit la petite armée

[redacted]

bataillon et le détachement de la garde nationale s'avancèrent ; Magallon, capitaine d'une compagnie franche, essaya de gravir la montagne par le revers le plus accessible pour débusquer les impériaux ; mais ceux-ci s'en aperçurent et prolongèrent leur ligne. Dans cette entreprise téméraire, Magallon fut grièvement blessé à la cuisse d'un coup de feu ; sa compagnie en désordre rejoignit le bataillon, et Loverdo ordonna la retraite. Les paysans armés, passant de colline en colline, ne cessèrent de harceler les Marseillais dans leur fuite. Par ordre du général, Reynaud de Trets plaça des gardes nationaux en tirailleurs sur le flanc menacé, et toute la troupe se dirigea sur Upaix ; elle rencontra les compagnies franches du Var et une colonne de garde nationale qui venaient prendre part à l'affaire et qui rebroussèrent chemin. Après avoir couché à Upaix, le détachement de la garde nationale de Marseille continua sa route sur Sisteron, où il arriva sans accident, tandis que les volontaires royaux allèrent établir leur bivouac dans une plaine aux environs de cette ville. Dans la désastreuse affaire de la Saulce, le premier bataillon perdit le tiers de ses hommes ; le reste du corps marseillais souffrit beaucoup moins.

Le même jour 7 avril, les troupes du duc d'Angoulême concentrées à Valence battirent en retraite. La position du prince était désespérée ;

[redacted]

députa trois de ses membres auprès du maréchal pour lui porter la soumission de Marseille, et le drapeau tricolore fut arboré au milieu de la consternation générale. D'Albertas et de Montgrand cessèrent leurs fonctions; le marquis de Rivière prit la fuite. Grouchy entra dans la ville le 15, et le lendemain le duc d'Angoulême s'embarqua au port de Cette sur un vaisseau suédois. Verdier, successeur de Grouchy, vint bientôt prendre le commandement de la 8me division. Le 24, le maréchal Brune, commandant l'armée d'observation du Var, fit son entrée à Marseille et y fixa sa résidence.

Le commerce paralysé avait suspendu ses travaux. L'opinion publique se montrait tout à la fois moqueuse et menaçante : les aigles étaient déchirées ou couvertes d'ordure partout où elles paraissaient; on bravait, on insultait tout ce qui tenait au pouvoir impérial, tout ce qui rappelait la gloire de nos armes; on affichait et on lisait publiquement des proclamations du roi; on se parait de la couleur blanche avec une affectation orgueilleuse; on maudissait les soldats français et l'on exprimait des vœux impies pour le triomphe des puissances coalisées. La milice citoyenne, sans cocarde et sans drapeau, embarrassait les autorités nouvelles qui se tenaient sur leurs gardes; cette milice, tout en maintenant la tranquillité, faisait la force et la confiance du peuple. Le col-

[redacted]

l'artillerie, arme les officiers à demi-solde, en forme un bataillon appelé sacré, répare les forts, braque des canons sur le Cours, ordonne à une partie de la garnison de bivouaquer dans divers quartiers. La garde nationale désarmée reçoit avec de nouveaux officiers une organisation nouvelle; et, vers le 15 mai, la ville est mise en état de siége sous le commandement du maréchal de camp Bisannet.

A la vue de ces démonstrations militaires, toutes les classes de la cité manifestèrent un sentiment d'horreur. Les Egyptiens réfugiés, les hommes de la police et quelques vieux républicains avaient seuls arboré les couleurs nationales. Les soldats, précédemment abreuvés d'outrages, voulurent se venger : considérés comme de farouches ennemis, ils traitèrent Marseille comme une ville conquise, et le règne du sabre commença. Les règles de la discipline furent violées; des chants provocateurs ne cessèrent de se faire entendre. Plusieurs fois des bandes de furieux, les armes à la main, poursuivirent dans les rues des citoyens désarmés, tombèrent principalement sur les gardes nationaux, se livrèrent à des voies de fait et commirent quelques dégâts. Tantôt ils ordonnaient d'illuminer les maisons, tantôt de mettre des drapeaux tricolores aux fenêtres : des coups de pierre et des coups de fusil faisaient justice de ceux qui n'obéissaient pas à l'instant. Il y eut des

[redacted]

Le premier fut enfermé dans la citadelle du Saint-Esprit ; on exila le second à Grenoble, on transféra les autres à Châlons-sur-Saône.

Au mois de juin, Marseille était triste mais tranquille ; elle attendait avec anxiété le résultat des grands événements qui se préparaient dans le nord. Le 25, à midi, le bruit se répand que la fortune a trahi à Waterloo la valeur des armées françaises et le génie de Napoléon : la nouvelle passe de bouche en bouche, et l'effervescence populaire augmente à chaque instant. A deux heures, Verdier se montre à cheval sur le Cours ; un rassemblement l'entoure et le presse ; des officiers à demi-solde, réunis au café Ricard, leur rendez-vous habituel, poussent le cri de *vive l'empereur!* Le général, s'adressant à ces officiers et au peuple : *Mes amis*, dit-il, *restez calmes ; ne criez ni vive l'empereur! ni vive le roi!* Aussitôt un mouvement extraordinaire s'opère autour de lui ; la foule augmente, s'agite, frémit. On assaillit le café Ricard aux cris de *vive le roi!* on y brise le buste de Napoléon et le tumulte va croissant. Un poste du bataillon sacré, placé à la Cannebière, fait feu sur le peuple, qui bientôt après le met en fuite. Alors l'insurrection éclate avec fureur ; on bat la générale, on court aux armes. Verdier, pâle, interdit, ne sachant prendre aucune mesure, se réfugie dans son hôtel gardé par un corps d'infanterie et de cavalerie. Des masses d'ouvriers

[redacted]

placés sur la plate-forme firent plusieurs décharges. Les gardes nationaux, criant à la trahison, se replièrent sur le port et se défendirent en tirailleurs, après avoir tué un officier, un sergent et un grenadier. L'un d'eux, le voltigeur Baille, reçut une légère blessure ; quelques citoyens furent aussi blessés. Le peuple soutint le feu du côté de la Tourrette ; il tua trois soldats et en blessa dix. Bonnet, capitaine de la 3me compagnie des canonniers vétérans, brava les menaces et les violences d'une vingtaine d'officiers à demi-solde qui voulaient le forcer, l'épée sur la gorge, de tirer le canon sur la ville. Raymond aîné, qui avait donné des preuves de courage et de dévouement dans l'exercice de ses fonctions municipales, s'avança pour faire cesser le feu. A la rue Lancerie, et presque sous ses yeux, un homme, se détachant d'un groupe, se précipita sur un nègre, soldat vétéran qui passait, lui fit crier *vive le roi!* et lui cassa la tête d'un coup de fusil. Raymond parvint à mettre un terme aux hostilités lorsque la nuit fut close. Une troupe de forcenés attaqua, à l'auberge de Loriol, Jauffroy, ancien agent de police à Toulon, le hacha à coups de sabre, traîna son corps dans le ruisseau de la rue Noaille à la

du palais, à leur entrée dans le fort, avaient fait feu sur les gardes nationaux auxquels ils devaient la vie. Les gardes nationaux le crurent eux-mêmes, et cette fausse croyance exaspéra le peuple.

[redacted]

publia une proclamation pour annoncer son existence, pour dire qu'il n'emploiera son autorité que pour maintenir l'ordre public et faire triompher la cause des Bourbons. Il ajoutait : « Que « tous les hommes qui doivent, d'après les lois « établies, faire partie de la garde nationale, pren- « nent les armes ; que tous les habitants de la « campagne se tiennent prêts à marcher au pre- « mier signal vers les points de leur territoire « qui leur seront désignés...... La Provence et le « midi tout entier deviendront, s'il le faut, une « nouvelle Vendée plutôt que de retomber sous « le joug du despotisme ou des factieux qui se « sont arrogé le droit de disposer des destinées « de la France. » Pendant qu'on affichait cette proclamation, la plus affreuse anarchie régnait dans la ville bouleversée : des cris de mort, des hurlements, des décharges d'armes à feu s'y faisaient entendre. Des conscrits réfractaires descendus des collines d'Allauch, des hommes irrités qui s'étaient réfugiés dans le territoire de Château-Gombert pour se soustraire aux poursuites de la police et aux vexations de la soldatesque, poussaient à la vengeance une multitude effrénée dont le soleil de juin faisait fermenter les passions. Du sang! encore du sang! voilà ce qu'elle voulait. Des bandes de malfaiteurs armés de bâtons, de sabres et de fusils, parcouraient les rues ; des vagabonds étrangers, toujours si

[redacted]

dans les convulsions de son agonie, répond d'une voix éteinte le contraire de ce qu'on exige ; les meurtriers irrités se précipitent sur leur victime expirante, la foulent aux pieds, l'achèvent à coups de crosse de fusil, et puis un garde national plonge sa baïonnette dans la poitrine du cadavre. D'autres bourreaux assassinent Folot, officier d'infanterie en retraite ; Vincent, lieutenant de gendarmerie en retraite aussi. Une troupe de furieux amène sur le Cours les deux frères Verse, pâtissiers à la place du Petit-Mazeau, et le nommé Galibert chez lequel ils venaient de trouver un asile. Auguste Attenoux, lieutenant dans la milice nationale, après s'être épuisé en efforts superflus pour sauver ces infortunés, vole au corps-de-garde voisin pour y chercher main-forte. Les volontaires qui s'y trouvent répondent froidement que les frères Verse et Galibert ont mérité le sort qui leur est réservé. Le généreux Attenoux retourne seul au milieu des assassins qui déjà frappent leurs victimes à grands coups de bâton ; l'un de ces hommes féroces, brandissant sur sa tête un instrument de mort : *M. l'officier,* lui dit-il, *laissez-nous faire, ou bien ça finira mal ;* et les autres continuent d'assommer les trois malheureux qui tombent à genoux et cessent bientôt de vivre. L'avocat Anglès, d'abord caché dans un grenier, croit pouvoir sortir de la ville ; il se couche dans sa carriole conduite par son paysan

[redacted]

d'autres réfugiés égyptiens. Aga, surnommé *la Victoire*, Arnoux et Puget, tous les trois agents de police à Marseille, prennent la fuite et se dirigent vers La Ciotat; des royalistes les arrêtent au lieu dit le *Pain-de-Sucre* et les conduisent à Cassis. Le maire les prend d'abord sous sa sauvegarde, mais des brigands s'emparent de ces malheureux, les garrottent et les traînent hors de la ville en les battant et les torturant; arrivés au pied de *la Gineste*, ils les mettent dans un état complet de nudité, les égorgent ensuite, laissent leurs corps sur la grande route, portent leurs vêtements comme des trophées, et rentrent à Cassis aux cris de *vive le roi*[1] !

Pendant qu'on massacrait à Marseille des infortunés sans défense accusés de *bonapartisme*, on maltraitait, on blessait, on terrassait d'autres citoyens assez heureux pour éviter la mort; on se livrait aussi à des dégradations et à des pillages affreux. Auguste Mossy, Granet, Cayol, Fournier, officier en retraite, Reynaud, peintre, Mégy, ancien concierge du palais de justice, Jouve, Payan[2], virent leurs maisons saccagées. On déchirait, on brisait, on jetait par les fenêtres des objets de toute espèce; le plus souvent

[1] Ces trois assassinats furent commis le 27 juin.

[2] Ce sont là les plus connus. On commit des dégâts et des pillages chez plusieurs autres personnes.

[redacted]

faveur du roi de Rome, et la chambre des représentants délibérait sur la constitution française. Brune à la tête de l'armée du Var pouvait fondre sur Marseille; les troupes de Verdier, réunies à la garnison de Toulon et aux soldats de la marine, demandaient à marcher contre cette ville insurgée. Le 30 juin, le comité royal appela les habitants du midi à prendre les armes et à *arracher à quelques factieux un sceptre que leur prétendu héros n'avait pu soutenir*. Il fit paraître, le 3 juillet, un arrêté par lequel tous les citoyens de Marseille, de l'âge de 18 à 60 ans, furent requis de se présenter sous les enseignes royales; déjà il veillait à l'organisation des compagnies franches et à tous les moyens de défense. Il plaça l'armée sous les ordres de Perreymond, donna le commandement en second à Loverdo, nomma le comte de Séran chef d'état-major, confia la place de commandant d'armes de Marseille au chevalier Lange Saint-Suffren, ensuite il institua une commission de haute police et un comité militaire.

Le vicomte de Bruges, lieutenant-général, envoyé par le duc d'Angoulême et venant de Barcelone, arriva à Marseille le 6 juillet; il passa en revue à la plaine Saint-Michel sept mille paysans armés. Le marquis de Rivière entra, le 10, avec le titre de gouverneur civil et militaire de terre et de mer de la 8me division; il s'était fait précéder d'une proclamation annonçant que des trou-

une petite harangue, et l'on distribua l'eau-de-vie. Les cavaliers de Brune se replièrent sur Saint-Maximin, et l'alarme se dissipa.

Lord Exmouth, amiral de la flotte britannique dans la Méditerranée, et sir Hudson Lowe arrivèrent à Marseille le 11 juillet; le lendemain au soir quelques transports entrèrent dans le bassin et mouillèrent au quai de Rive-Neuve. Le 13 au matin, trente vaisseaux cinglèrent à pleines voiles dans le port chargés de soldats anglais, sardes et italiens, avec douze pièces de campagne; ces troupes, formant un effectif de cinq mille hommes, débarquèrent au milieu des cris de *vive le roi! vivent les Anglais!* On les logea chez les habitants qui les accueillirent avec joie; les dames des diverses halles se firent surtout remarquer par la vivacité fougueuse de leurs démonstrations amicales. Le 14, Rivière confia provisoirement à Montgrand la préfecture des Bouches-du-Rhône, à Raymond la mairie de Marseille, à Caire la direction de la police dans toute la division; il confirma dans leur commandement Perreymond et Loverdo. Tout se trouvant ainsi organisé, le comité royal termina ses travaux le même jour. Le lendemain on reçut la nouvelle officielle de l'entrée du roi à Paris, et l'on fit un auto-da-fé général des drapeaux tricolores. Il y eut encore des danses, des illuminations, des promenades triomphales, des transports d'enthousiasme; cha-

nationale, servant d'avant-garde à l'armée anglo-sicilienne, sortirent de Marseille pour réduire Toulon, sur lequel se dirigea aussi le général Nugent à la tête d'une colonne autrichienne. L'amiral Gantheaume y entra seul d'abord pour parlementer au nom du marquis de Rivière, mais une soldatesque furieuse l'accabla d'outrages et mit sa vie en péril. Cependant l'emploi de la force devint inutile : Toulon se soumit au gouvernement royal le 31 juillet. La garde nationale, les compagnies franches et les troupes alliées retournèrent à Marseille. Brune partit de Toulon le 1er août avec un passeport, ses aides-de-camp, vingt-un chevaux de main et quarante chasseurs du 14me chargés de l'escorter ; de Rivière lui accorda toutes ses demandes et lui donna même pour plus de sûreté le comte de Maupas, son cousin, pour l'accompagner jusques à Avignon. Ce fut là que tomba sous les coups de ses compatriotes, armés par le fanatisme monarchique, un maréchal de France que le fer ennemi avait épargné dans les combats : la populace s'empara de son cadavre mutilé, le traîna dans la boue et le précipita dans les flots du Rhône.

Le conseil municipal, voulant témoigner sa reconnaissance à lord Exmouth et à sir Hudson Lowe, leur donna à chacun une belle urne en orfévrerie. De Vaublanc vint prendre les rênes de l'administration préfectoriale, et de Mont-

[redacted]

comte de Villeneuve-Bargemont, préfet de Lot-et-Garonne.

Au mois d'octobre, le duc d'Angoulême vint passer quelques jours à Marseille; la ville l'accueillit comme on accueille ordinairement, après la victoire, le représentant d'une cause pour laquelle on a combattu et souffert. La fermentation soulevait encore le sein de la société marseillaise; mais l'ordre matériel y régnait, parce qu'il n'y avait pas deux opinions en présence. Il n'en était pas ainsi dans tout le midi de la France, en proie à d'affreux désastres: les royalistes, vainqueurs par la grace des étrangers, s'y souillaient de crimes inouïs, et là planait une terreur nouvelle. A Arles et à Tarascon, des brigands sans pitié faisaient des courses dévastatrices, proscrivaient les meilleurs citoyens ou les écrasaient de contributions arbitraires. A Toulouse, le général Ramel, commandant pour le roi, venait d'être égorgé comme coupable de s'être opposé aux assassinats ordonnés par les *verdets;* un soldat qui voulait le défendre était aussi tombé sous les coups des meurtriers. A Nîmes, on avait massacré, pillé, violé, brûlé, et le jour et la nuit, dans les maisons, dans les rues, dans les champs; on avait fait subir à des femmes calvinistes des outrages pires que la mort. Un peu plus tard, le général Lagarde, chargé par le duc d'Angoulême d'assurer aux protestants la liberté de leur culte,

[redacted]

« parer les funestes événements auxquels il nous « a été interdit de mettre obstacle. Je vous « demande, au nom des fidèles Provençaux qui « auraient sauvé la France des malheurs qu'elle a « éprouvés, si ce traître n'eût pas enchaîné leur « courage, je vous demande que leur pétition soit « renvoyée au ministre de la guerre, plus à « portée que personne de juger la direction qu'il « doit donner à cette affaire, pour l'intérêt du « monarque, pour l'honneur de Marseille et « même d'une province entière à jamais fidèle à « son roi. » De Serre voulut empêcher la lecture; Forbin-des-Issarts parla dans un autre sens, et la majorité adopta son avis. La pétition, rédigée par Alphonse Rabbe, fut lue séance tenante et renvoyée ensuite au ministre de la guerre. Masséna publia un mémoire justificatif; les Marseillais, persistant à demander sa tête, lui répondirent par un mémoire accusateur, et l'affaire n'eut aucune suite.

Les troupes étrangères avaient quitté Marseille, et cette ville, dans le calme d'une profonde paix, était insensible aux douleurs et aux humiliations de la France; les fêtes de la royauté et les pompes extérieures du culte catholique avaient seules le privilége de l'émouvoir. Elle montra un enthousiasme bruyant à l'arrivée de Caroline des Deux-Siciles qui allait unir sa destinée à celle du duc de Berry; cette jeune princesse entra au

légumes secs, ordonnant à ses agents de faire toujours la part des pauvres. Marseille, sans nuire à son immense consommation locale, secourut puissamment une grande partie de la Suisse, toute la côte jusqu'à Gênes, tous nos départements méridionaux en deçà du Rhône jusqu'à Lyon. On sait à quel degré de prospérité et d'étendue cette branche de commerce avait été portée avant la révolution par les soins de la compagnie d'Afrique, dont les magasins étaient toujours ouverts aux besoins publics. Une populace ignorante poursuivit comme accapareurs les négociants qui brillaient à cette époque, et ces hommes honorables se trouvèrent placés entre la mort et l'exil pour prix de leurs longs travaux. Alors qu'advint-il? les arrivages cessèrent, la disette survint, les assignats et le *maximum* amenèrent d'épouvantables désastres.

Le phénomène produit par le mouvement des eaux en 1812 se renouvela le 5 juillet 1817, à une heure du matin, avec des caractères beaucoup moins sensibles.

Lorsque la franchise du port fut établie, quelques hommes éclairés publièrent que la position de Marseille étant changée depuis la révolution, le système de la franchise lui serait plus nuisible qu'avantageux; mais rien ne put dissiper les illusions qui séduisaient le vulgaire, et il fallut attendre les leçons de l'expérience.

na la franchise et concéda plusieurs priviléges
change [1] pour tout le reste ; Marseille rentra
s la loi commune aux autres grands ports de
ice.

e commerce du Levant, dont les cotons et les
es formaient les premiers éléments, se ralentit
818. La sortie des huiles fut prohibée dans
États du grand-seigneur, et les cotons de ces
trées luttaient trop désavantageusement avec
cotons du Bengale qui ne les valaient pas,
s qu'on leur préférait pourtant à cause de la
roportion des prix. Les arrivages de blé par

° L'exemption de tous droits de navigation;

L'exemption du droit de surtaxe sur les marchandises généralement taxées à moins de 15 fr. par 10 kilogrammes, notoirement de la nature de celles qui proviennent du nt, de la Barbarie et des autres pays que baigne la iterranée;

Un système d'entrepôt très étendu;

Une réduction dans le tonnage fixé pour la réexportation rtaines marchandises;

Un transit très étendu, n'exceptant que les marchandises ribées à l'entrée et quelques autres.

est à Hains, l'un des administrateurs des douanes les plus ngués, que Marseille doit une grande partie de sa prosé. C'est lui qui a débattu avec le plus de chaleur et de évérance tous les articles qui dans l'ordonnance de 1817 ient contribuer à favoriser le commerce de cette ville. a ses soins qu'on doit notamment la faveur d'un entrepôt étendu et celle d'un transit presque illimité dont Marseille i exclusivement à toute autre ville de France jusques à la ication de l'ordonnance du 29 avril 1831.

nombreux pour inspirer de la jalousie et de la rivalité [1]. Des missionnaires ambulants vinrent en 1820 réchauffer les croyances catholiques qui communiquèrent leur enthousiasme aux opinions politiques. D'un autre côté, l'administration du comte de Villeneuve, doux, bienveillant, ennemi de la fraude et de l'arbitraire, protecteur éclairé des lettres et des arts, conciliait l'esprit public au gouvernement des Bourbons; de sorte que le royalisme vivait puissant et respecté : seulement quelques partisans de la cause constitutionnelle apparaissaient sans exercer la moindre influence. Aussi bien, la plupart d'entre eux, qu'étaient-ils? des valets de l'empire qui portaient sur le corps les stigmates de la servitude; de vieux jacobins sans lumières, qui avaient jadis gâté la liberté et qui ne comprenaient pas mieux nos nouvelles idées et nos besoins nouveaux. Cepen-

de ces deux communes. Le nombre des protestants est de cinq à six mille à Marseille.

[1] On compte dans le département quatre temples israélites, savoir : à Marseille, Aix, Arles et Salon. Celui de Marseille, qui date de 1790, est consistorial et desservi par un grand-rabbin auquel est adjoint un chantre. Les trois autres synagogues, ouvertes de 1800 à 1804, sont communales et dépendent du consistoire de Marseille; elles ont chacune un chantre nommé par ce consistoire, qui est subordonné au consistoire central de Paris.

Les israélites, quoique peu nombreux, ont fondé à Marseille, par leurs souscriptions annuelles, une école gratuite et une société de bienfaisance.

[redacted]

avec rapidité des bâtisses nombreuses[1] ; la population s'accroissait, la cité s'embellissait de nouveaux édifices et de nouvelles places ; plusieurs coupements importants étaient faits sur la voie publique ; le pavé de la vieille ville, naguère dans un état fâcheux de dégradation, était partout réparé, et l'administration aussi éclairée que vigilante du marquis de Montgrand favorisait tous les établissements utiles. Les professions industrielles s'exerçaient en général avec plus d'habileté ; des sociétés de bienfaisance s'étaient formées ; on distribuait d'abondants secours à l'indigence et au malheur. Une caisse d'épargnes prit naissance pour recevoir avec intérêts les économies de la classe ouvrière[2], et trente souscripteurs en firent les premiers fonds. Une société *académique* de médecine existait depuis 1814, insignifiante doublure de son aînée qui se distinguait d'elle en s'appelant *royale* ; une école secondaire fut instituée[3] pour enseigner les premiers éléments de l'art de guérir. Le docteur Guiaud, remarquable par un talent réel et des vertus mo-

[1] Depuis 1815 jusques à la fin d'octobre 1822, sept cent vingt maisons nouvelles ont été bâties à Marseille. Depuis cette dernière époque jusques à nos jours le nombre est également considérable.

[2] Pourvu que la somme déposée ne fût pas au dessous d'un franc, ni au dessus de trois cents francs. Cet établissement fut créé en 1820.

[3] En 1818

[redacted]

d'intelligent et d'énergique venait sans cesse la grossir, et quelques impatients ne se contentaient pas des voies légales ; ils conspiraient pour en finir plus tôt. Sous les formes du *carbonarisme* on avait organisé des sociétés secrètes dans plusieurs départements, et le nombre des initiés était considérable à Marseille. Pour que les révélations ne pussent compromettre qu'un petit nombre de conjurés, on avait imaginé le système des *ventes* par lequel tous les initiés pouvaient correspondre entre eux sans que chacun en connût plus de sept. Une vente directrice, composée de cinq membres, était établie à Paris ; elle correspondait avec les ventes inférieures par le moyen de députés, et les rôles étaient répartis de telle manière qu'un député ne fût jamais en relation qu'avec le même membre de cette haute vente : une organisation semblable existait en province. Les membres de la vente supérieure de Marseille, un seul excepté, ne montraient pas un grand courage ; mais celui qui se distinguait par son infatigable ardeur, celui qui seul avait osé communiquer avec les députés, était Caron, chef de bataillon au 5me régiment de ligne en garnison à Marseille : sa fortune, son éducation et ses attenances de famille le faisaient jouir d'une influence considérable. Ses principaux agents furent Vallée, ancien capitaine de cavalerie, et Blanchard, officier à demi-solde ; ils mirent tous

[redacted]

connu, à l'exception des noms et du nombre des conjurés. Caron prit aussitôt la fuite. Vallée sous le poids des fers se montra toujours admirable; on employa tous les moyens pour obtenir de lui des révélations : les promesses, il les repoussa sans fierté; les menaces, il les brava sans faste. Enfin, on imagina de jeter dans son cachot un scélérat échappé du bagne et revêtu de l'uniforme de sergent-major; ce misérable, exhalant une indignation factice, se prétendit victime d'un pouvoir arbitraire, et parvint ainsi à gagner la confiance du prisonnier, qui lui dit qu'il avait caché quelques papiers à Marseille derrière une tapisserie indiquée : le forçat libéré sortit de prison. Blanchard, Orcel, commis courtier, Salomon et Renaud, anciens officiers, Chaffarod et Constantin, propriétaires, furent arrêtés à Marseille. Ces accusés ne révélèrent rien, et on les traduisit devant la cour d'assises du Var, siégeant extraordinairement à Toulon sous la présidence de Cabasse. Le procureur-général de Laboulie soutint lui-même l'accusation. Par arrêt du 3 mai 1822, Vallée fut condamné à la peine de mort comme agent principal d'un complot dont le but était de détruire le gouvernement du roi, et Salomon à cinq années de bannissement comme coupable d'avoir fait des propositions non agréées. Le jury résolut affirmativement la dernière question à l'égard de Blanchard, mais à

[redacted]

Pourria, citoyen de Toulon, écrivait à Démosthène Olivier, son ami à Marseille, des lettres où Vallée était représenté comme une victime digne d'hommages; une police inquisitoriale saisit chez lui les brouillons de ces lettres et une réponse d'Olivier qui en accusait réception. L'un fut arrêté à Toulon, l'autre à Marseille; on mit ce dernier au plus rigoureux secret, et l'on instruisit contre tous les deux une procédure monstrueuse qui violait le secret des lettres. D'abord on voulut les poursuivre comme complices de Vallée, ou tout au moins comme coupables de non révélation du complot; cela ne réussit pas, et on les renvoya devant le tribunal correctionnel de Marseille comme prévenus d'avoir divulgué des écrits outrageants pour la morale publique, les jurés, la cour d'assises, etc., et tendant à exciter à la haine et au mépris contre le gouvernement du roi. Ils furent chacun condamnés à six mois d'emprisonnement et à mille francs d'amende : la cour royale d'Aix confirma ce jugement, et la cour de cassation rejeta le pourvoi, malgré les éloquents efforts d'Odilon-Barrot. Démosthène Olivier inspirait un intérêt général, et il en était bien digne : irréprochable dans ses mœurs, doué d'une ame généreuse, brûlant d'un patriotisme désintéressé, il se plaçait avec honneur dans les rangs de cette jeunesse marseillaise qui se montre brillante de tant de vertus civiques.

[redacted]

les femmes. Tous les détenus étaient confondus; les jeunes garçons et les jeunes filles enfermés par forme de correction paternelle se trouvaient dans la compagnie des voleurs et des prostituées. L'estimable Segaud, médecin des prisons, sollicitait depuis long-temps une amélioration prescrite par la morale et la philantropie; enfin un plein succès couronna ses instances: le conseil-général du département seconda les vues du comte de Villeneuve, et l'on posa, le 19 décembre 1820, la première pierre d'une nouvelle maison d'arrêt proche la porte d'Aix, dans l'ancienne enceinte des Présentines. Cet édifice, convenablement distribué, fut mis en état de service en 1823, et les prisons du palais de justice servirent de simple maison de dépôt.

L'année suivante, le roi de Wurtemberg, voyageant sous le nom de comte de Teck, vint résider pendant quelque temps à Marseille. Il se rendait tous les jours à une campagne située au bord de la mer; on y avait construit deux petits pavillons qui servaient à le recevoir à la sortie du bain. Après avoir pris quelque repos, il retournait à Marseille où il occupait le premier étage de l'hôtel des Empereurs. On le rencontrait dans les rues, sans suite, sans décoration, vêtu d'un simple habit noir.

Les ravages de la fièvre jaune en Espagne avaient éveillé l'attention du commerce marseil-

[redacted]

sement de sa population, avaient contribué à lui faire obtenir ce résultat heureux; ses relations s'étendaient sur tout le globe. Cette ville recevait année commune plus de deux millions de quintaux décimaux de marchandises; les arrivages étaient d'environ cinq mille huit cents bâtiments de toute provenance jaugeant près de quatre cent vingt mille tonneaux; ses exportations s'élevaient annuellement à quatre-vingt millions de francs et ses importations à cent vingt millions [1].

Il y avait du mouvement intellectuel dans toutes les classes de la société livrées à des habitudes mercantiles. Un cours public et gratuit de physique et de chimie attirait de nombreux auditeurs dans l'enceinte du collége royal. Le professeur Plassiard donnait dans une des salles de l'Observatoire des leçons de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers. Une école de navigation avait été établie. La bibliothèque publique s'enrichissait tous les jours [2] sous la direction de Jauffret, littérateur distingué, fabuliste aimable qu'on lit avec plaisir après Lafontaine parce

[1] Saint-Ferréol, vérificateur aux douanes, l'un des membres les plus laborieux et les plus instruits de la société de statistique, a eu l'obligeance de nous fournir, sur le commerce actuel de Marseille, tous les renseignements qui pouvaient nous être nécessaires.

[2] La bibliothèque possède aujourd'hui environ 50,000 volumes imprimés et 1300 manuscrits. La ville fournit annuellement 3000 francs pour achat de livres et reliures.

La statistique, appuyée sur des faits certains, féconde en rapprochements instructifs, indiquant le mouvement de la civilisation sur tous les points du pays, les produits agricoles et industriels, les ressources et les besoins, est devenue aujourd'hui une étude indispensable. Quelques citoyens éclairés, animés de l'amour du bien, exécutèrent en 1828 un projet qui avait échoué en 1822, la formation de l'Athénée; toute la jeunesse seconda leurs efforts avec une fougeuse ardeur. On parlait de la régénération de Marseille; des flots de lumière allaient enfin dissiper la nuit de l'ignorance; c'était une sympathie à la mode, un enthousiasme de bon ton, et, dans toutes ces exagérations puériles, une bonne foi d'inexpérience qui seule pouvait les excuser. Ainsi va toujours le caractère marseillais, irréfléchi, mobile et passionné; deux choses lui manquent, et ce sont elles qui assurent le succès des entreprises humaines : le sang-froid et la constance.

Le ministère Villèle avait contribué au développement de l'opinion constitutionnelle à Marseille. Le spectacle des trois cents députés serviles inspira un dégoût profond aux amis de l'honneur et de l'indépendance. L'indemnité, uniquement prodiguée aux anciens propriétaires fonciers, ne put être vue qu'avec déplaisir dans une ville qui, pendant la révolution, avait fait des pertes immenses mais toutes mobilières. L'influence donnée

les brutalités de la censure, les procès de tendance, les infamies de la police, le mépris des droits nationaux, l'hypocrisie, la corruption, les prodigalités insensées. Certes, il n'en fallait pas autant pour rompre à tout jamais avec un pouvoir infidèle qui courait à sa perte par le chemin de la folie. Cependant les nouvelles doctrines n'avaient pas agi sur les dernières classes du peuple marseillais; sa langue, son ignorance et surtout sa prospérité matérielle opposaient des obstacles à son éducation politique: mais son ancienne effervescence royaliste avait fait place à l'indifférence; on n'y voyait pas d'autre changement. C'est dans les classes élevées et moyennes que les idées de liberté s'étaient propagées; on les manifestait dans tous les lieux publics: au théâtre aucune allusion n'échappait; au barreau des voix patriotiques se faisaient quelquefois entendre; la presse qui exprime l'opinion, mais qui ne la fait pas, rendait d'éminents services. Après la chute du *Phocéen* il y eut quelques essais de feuilles libérales, mais aucune d'elles ne réussit; enfin Fabrissy aîné établit sur des fondements durables le *Messager de Marseille*, et traversa de mauvais jours avec persévérance et courage. Plus tard, Feissat aîné, éditeur du *Sémaphore*, combattit pour la même cause et montra l'énergique noblesse d'une ame indépendante. Tous les deux condamnés, ils ont souffert pour cette cause sainte que

[redacted]

ministère Polignac pesait sur la France indignée, et le marquis d'Arbaud-Jouques, son fidèle représentant, vint remplacer à Marseille l'estimable Villeneuve. A une incapacité profonde il joignait les vaniteuses prétentions du bel-esprit. Aussi, dès son début, il plongea dans le ridicule: un discours détestable à la chambre de commerce, ses démêlés avec le *Sémaphore*, ses proclamations d'une incommensurable platitude, une mauvaise pièce de vers qu'il lut dans une séance publique de l'Académie et que cette société dégénérée trouva excellente, le livrèrent aux mordantes épigrammes des journaux. Dans l'intérêt de sa défense, il créa une feuille ministérielle ayant nom d'*Echo Provençal*, et cette feuille ordurière ne servit qu'à lui aliéner davantage l'esprit public.

On faisait à Marseille de grands préparatifs pour l'expédition d'Alger, si favorable aux négociants et aux fournisseurs de cette ville. Les ministres Bourmont et d'Haussez s'y rendirent dans les derniers jours d'avril 1830; ils reçurent, à cheval et à la tête d'un nombreux état-major, le duc d'Angoulême qui y fit son entrée le 1er mai et y séjourna pendant quelques jours. Ce prince passa plusieurs régiments en revue et alla visiter le port Dieudonné sur un vaisseau à vapeur. Les anciens royalistes renouvelèrent leurs fêtes bruyantes: peu de temps leur restait encore et ils faisaient bien d'en profiter. Le roi, follement

[redacted]

la nomination de Thomas, et cet avocat honorable fut élu dans le département de l'Eure.

L'annonce des infâmes ordonnances de juillet ne produisit aucune sensation dans la classe ouvrière qui n'en comprit pas la portée; les autres classes la reçurent avec des sentiments divers: ici une joie stupide, là un morne abattement. Les absolutistes disaient que cet acte de vigueur sauvait la monarchie. Les constitutionnels ne désespéraient pas du salut de leur cause; ils savaient bien que la France ne serait pas assez lâche pour se courber sous le joug d'une ignoble tyrannie; mais eux-mêmes ils ne faisaient rien pour organiser la résistance armée, et ce n'était qu'à grand peine que l'on trouvait des citoyens qui osaient faire entendre un murmure stérile. Vraiment, les lois et la liberté menacées méritaient autre chose! Il faut le dire, le libéralisme marseillais a failli en cette occurrence: au lieu de cette sainte indignation qui aurait dû enflammer toutes les ames, nous n'avons vu que l'égoïsme et la peur d'un peuple de marchands, d'agioteurs et de banquiers.

Le 31 juillet, on apprit vaguement par des lettres particulières le soulèvement de Paris et l'apparition du glorieux drapeau tricolore. Le dimanche, 1er août au matin, le journal *le Messager des Chambres* confirma cette nouvelle heureuse, et donna quelques détails sur la lutte

Corsin tomba malade. La journée du 4 se leva paisible comme les précédentes, mais pleine d'incertitudes et de craintes. A onze heures du soir les démissions se succédaient ; la ville se trouvait sans chefs. Partouneaux, commandant la 8me division, l'avocat Tardieu, adjoint à la mairie, et Taxil, procureur du roi, restèrent seuls à leur poste. Le 5, à trois heures du matin, l'estimable Tardieu, sur lequel pesait tout le fardeau de l'administration civile, alla s'établir à l'hôtel-de-ville ; à huit heures il y fit arborer le drapeau national qui flottait sur la citadelle Saint-Nicolas et le fort Saint-Jean depuis la pointe du jour ; Notre-Dame-de-la-Garde le déploya à dix heures. Dans la matinée Tardieu réunit le conseil municipal qu'il renforça de la chambre de commerce, de l'administration sanitaire et d'un grand nombre de notables. Cette assemblée lui donna pour adjoints Lenice, Rabaud, Rostand, Estieu, Roussel d'Allorme et Alban Regny : elle lui vota ensuite des remercîments. Le maréchal-de-camp Garavaque reçut le commandement de la garde nationale, accrue d'une compagnie de capitaines marins à laquelle on confia la surveillance du port et la police des quais. Tardieu établit des chantiers pour les ouvriers sans travail : aimé du peuple, il veilla jour et nuit au maintien de l'ordre et de la paix ; il se consacra au bien public et fit même le sacrifice de ses opinions politiques en

marseillais dans les veines. On ne pouvait pas faire un meilleur choix : lumières, patriotisme, noblesse des sentiments, indépendance du caractère, précieuses vertus que relève encore une modestie pleine de charmes, telles sont les garanties que présente le jeune député dont Marseille s'honore.

Ainsi s'accomplit une révolution sublime. La liberté nouvelle, fille des lumières, jettera sans effort de profondes racines sur le sol marseillais, que féconda jadis une autre liberté, fille des mœurs; elle n'y a point aujourd'hui de véritables ennemis, parce que ceux-là même que l'on considère comme tels portent dans le cœur l'amour de la démocratie et la haine des priviléges. Comment resteraient-ils long-temps rangés sous des bannières opposées? Puisse enfin, après tant de déchirements, luire le jour heureux de la réconciliation générale! Puissent tous les enfants de Marseille resserrer les doux liens d'une fraternité patriotique! Mais notre caractère individuel, où le retrouver aujourd'hui? notre existence propre, qui nous la rendra? nos franchises municipales, qui les fera sortir de la tombe? Ah! ne nous berçons plus d'un chimérique espoir : nos annales sont terminées, et c'est moi qui viens d'y mettre le dernier sceau; moi, faible historien, qui, dans ce travail difficile, ai plus consulté mon zèle que mes forces. La centralisation funeste qui pèse sur toutes les communes

